Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MAY 13 1918

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

# REVUE

DE

# L'HISTOIRE DES COLONIES

## FRANÇAISES

SIXIÈME ANNÉE

1918

1er TRIMESTRE

PARIS

ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

ÉMILE LAROSE
11, RUE VICTOR-COUSIN, 11

*Libraires de la Société de l'Histoire des Colonies françaises*

21

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

## SOMMAIRE


| | Pages |
|---|---|
| Henri Cordier, de l'Institut. — Voyages de Pierre Poivre de 1748 jusqu'à 1757. . . . . | 5-88 |
| François Rousseau. — De l'Inde à la plaine de Grenelle . . . . . | 89-106 |
| Comptes rendus et Notes bibliographiques. . . . | 107-120 |
| Bulletin historique. . . . . | 121-128 |


---


*En cours d'impression :*

# INSTRUCTIONS AUX GOUVERNEURS

## SUR LA COTE OCCIDENTALE DE L'AFRIQUE

Publiées avec commentaires et notes par M. Christian Schefer, professeur à l'École des Sciences Politiques. Un volume in-8° d'environ 500 pages.

---

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISE

*34, Galerie d'Orléans, Palais-Royal, PARIS*



Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

# REVUE

DE

# L'HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

1918

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

# REVUE

DE

# L'HISTOIRE DES COLONIES

## FRANÇAISES

SIXIÈME ANNÉE

1918

PARIS

ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

ÉMILE LAROSE
11, RUE VICTOR-COUSIN, 11

*Libraires de la Société de l'Histoire des Colonies françaises*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Univ.
California

6e Année 1918 1er Trimestre

# REVUE

DE

# L'HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

## VOYAGES DE PIERRE POIVRE

### DE 1748 JUSQU'A 1757

PUBLIÉS

par M. Henri CORDIER
Membre de l'Institut.

Mon intention est non pas de retracer d'une manière complète la carrière de ce grand voyageur, l'un des plus remarquables que la France ait envoyé en Asie au XVIIIe siècle, mais de publier quelques pages inédites de lui qui feront connaître une des périodes les plus fécondes de son existence, celle qui s'étend de 1748 à 1757, alors qu'il était en pleine possession de son activité. Le manuscrit en est conservé à la Bibliothèque du Muséum d'Histoire naturelle sous la cote 319; il forme un cahier cartonné de 82 pages de papier in-folio; il y en a une autre copie sous le numéro 575[1]. J'ai déjà publié quelques mémoires de Poivre[2], l'un en particulier, le Voyage

1. Voir pages 63 et 103: *Manuscrits de la Bibliothèque du Muséum d'Histoire naturelle*, par M. Amédée Boinet en tête du *Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France*, Paris, t. II, 1914.

2. *Revue de l'Extrême-Orient*, II, juillet-septembre 1884, pp. 305-398.

Digitized by Google 400262 Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

90 .VIAU
AIMOIJ.IAD



du *Machault*[1], tiré des Archives des Colonies, dont le manuscrit d'aujourd'hui peut servir de suite. Il est fort curieux que Poivre, qui a laissé une quantité formidable de papiers, n'a jamais rien publié: on a imprimé sous son nom et sans le consulter un petit ouvrage intitulé *Voyages d'un Philosophe* formé de pages tirées de ses manuscrits; ce livre a eu plusieurs éditions dont j'ai donné la bibliographie[2]. J'ai inséré dix-huit lettres de Poivre (1764-1779), tirées de la Bibliothèque de l'Institut, dans le *T'oung Pao*[3].

***

Je me contenterai de rappeler que Pierre Poivre, né à Lyon, le 23 août 1719, mourut d'une hydropisie de poitrine le 6 janvier 1786 dans sa propriété de la Freta, sur les bords de la Saône, à deux lieues de sa ville natale; il laissait trois filles; sa veuve épousa en 1795, l'économiste Dupont de Nemours qui a écrit sa biographie [4]. Le 4 septembre 1754, il avait été élu correspondant de l'Académie des Sciences et, plus tard, nommé Cordon de Saint-Michel.

***

Nous avons dressé l'itinéraire suivant qui pourra faciliter la lecture du Mémoire de Poivre :

1748, 23 octobre. Départ de Poivre de Lorient sur le *Montaran*.

1. *Voyage de Pierre Poivre en Cochinchine. Description de la Cochinchine* (1749-1750), *Voyage du vaisseau de la Compagnie* « le Machault » *à la Cochinchine*, en 1749 et 1750. (*Revue de l'Ext.-Orient*, III, 1885, pp. 81-121, 364-510.)

2. *Bibliotheca Indosinica*, IV, col. 2494-2496.

3. Juillet 1914, pp. 307-338.

4. *Notice sur la Vie de M. Poivre, Chevalier de l'Ordre du Roi, ancien Intendant des Isles de France & de Bourbon....* Philadelphie, Et se trouve à Paris chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, de Madame & de Madame Comtesse d'Artois, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni. M.DCC.LXXXVI, in-8, pp. 78 + 1 p. n. ch. er.

Cette Notice a été réimprimée en tête de la troisième édition (Paris, An II) des *Voyages d'un Philosophe*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1749, 13 mars. Arrivée à l'Ile de France.
— 16 avril. Quitte l'Ile de France sur le *Sumatra*.
— 20 juin. Le *Sumatra* arrive à Pondichéry.
— 7 juillet. Départ de Pondichéry sur le *Machault*.
— 29 août. Arrivée du *Machault* à Faïfo.
1750, 11 février. Départ de Faïfo.
— 10 avril. Arrivée à l'Ile de France.
— 2 juin. Quitte l'Ile de France sur le *Mascarin*.
— 14 août. Arrive à Canton.
1751, 25 avril. Quitte Macao sur la *Santa Rita*.
— 25 mai. Arrive à Manille.
1753, 21 février. Quitte Manille sur le *Cheval Marin*.
— 7 avril. Arrive à Pondichéry.
— 20 octobre. S'embarque à Pondichéry sur le *Rouillé*, en compagnie du *Lys*.
— 2 décembre. Arrive à l'Ile de France.
1754, 1er mai. Quitte l'Ile de France sur la frégate la *Colombe*.
— septembre. Arrivée à Manille.
1755, 2 janvier. Quitte Manille pour Mindanao (Caldeira). Passe à Sambuangan.
— 11 février. Détroit de Basilan.
— 26 — Détroit de Xulla. — Celebes. — Boeton. — Solor.
— 19 mars. Détroit de Laurentone.
— 29 mars. Détroit de Lamaker.
— 10 avril. Lifao (Timor).
— 2 mai. Quitte Lifao.
— 8 juin. Arrive à l'Ile de France.
1756, 26 avril. Quitte l'Ile de France.
— 4 mai. Arrive à Madagascar.
— 6 septembre. Quitte Madagascar.
— 23 décembre. Capturé par les Anglais et conduit à Cork.
1757, 22 avril. Rentre en France.

Henri Cordier.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

# RELATION ABRÉGÉE

## DES VOYAGES FAITS PAR LE SIEUR [POIVRE]

### Pour le Service de la Compagnie des Indes, Depuis 1748, jusqu'en 1757.

En l'année 1741, je m'étais embarqué au Port-Louis sur le Vaisseau le *Mars*, dans le dessein d'aller à la Chine y apprendre la langue du pays, en attendant que j'eusse atteint l'âge de recevoir les ordres, pour pouvoir me consacrer aux Missions; outre ce premier objet de mon voyage, j'avais encore celui d'aller dans ces Pays éloignés y faire des recherches sur ce que les Productions de la Nature et l'industrie des habitans pourraient m'y présenter de curieux ou d'utile qui fut propre à enrichir ma Patrie. Pour remplir ces deux objets j'avais fait d'assez bonnes études[1] et depuis mon Cours de Théologie, fini à l'âge de seize ans, j'avais employé les quatre années suivantes à l'Étude de la Botanique, de l'Histoire Naturelle et de l'Agriculture, à celle de nos Fabriques, au Dessin et à la Peinture. Je joignais à ces Connaissances, encore faibles, une ardeur extrême de les perfectionner et d'en acquérir de nouvelles qui pussent me rendre utile à la Société.

Ma Famille, établie à Lyon depuis environ 300 ans, et connue depuis ce tems là dans le Commerce de la Soyerie en Gros, qu'elle continue encore avec succés,

1. Poivre qui se destinait aux Missions commença, après de bonnes études, un cours de théologie à la communauté des Missionnaires de Saint-Joseph, à Lyon, puis passa au Séminaire des Missions étrangères de Paris d'où il fut envoyé en Chine et en Cochinchine.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avait fourni abondamment à toutes les dépenses d'une éducation proportionnée à l'aisance honnête dont elle jouissait. Elle avait eu sur moy d'autres vues que celles que je suivis alors ; mais je m'échapai à ses recherches, pour me livrer à ce que je croyais être ma vocation, et qui n'était peut-être que mon goût pour les Voyages, ou mon ardeur pour les nouvelles découvertes.

J'arrivai à la Chine[1], d'où je passai à la Cochinchine sur un batiment chinois : j'y appris la langue du Pays : j'y fis des Observations sur le commerce de ce Royaume, que nous ne connaissons pas encore ; j'en étudiai l'histoire naturelle qui me fournit une grande Collection ; mais n'y trouvant point d'Évêque, non plus qu'à la Chine, où je retournai en 1743, je me déterminai à repasser en France pour y aller recevoir les Ordres, et suivre l'État ecclésiastique que j'avais embrassé, comme plus conforme à mes inclinations et plus convenable à mon goût décidé pour l'Etude.

En l'année 1745, je m'embarquai à Canton sur le vaisseau le *Dauphin*[2] qui revenait en France. J'eus le malheur d'être pris, dans le Détroit de Banca, par les Vaisseaux de Guerre Anglais de l'Escadre du Commandeur Barnett[3], je perdis un bras dans le combat inégal

1. Arrivé à Canton, il fut jeté en prison sur une dénonciation calomnieuse, mais il réussit à gagner les bonnes grâces du Gouverneur général et il resta deux ans dans cette ville d'où, avec des missionnaires, il passa en Cochinchine où il resta deux ans.

2. Le *Dauphin* armé à Lorient le 5 octobre 1744, fut pris le 5 février 1745 avec le *Jason*, armé le 12 décembre 1743, et l'*Hercule*, armé le 9 janvier 1744.

3. Le Commodore Curtis Barnett, montait le *Deptford* ; il mourut l'année suivante, le 2 mai 1746, au fort St.-David. Les trois bâtiments français qu'il prit dans sa croisière de 1744-5 dans le détroit de Banca furent achetés 92.000 livres sterling comptant par le gouverneur de Batavia.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que nous soutinmes contre l'ennemi, et je fus conduit à Batavia avec les Prisonniers de trois vaisseaux de la Compagnie, revenant tous de la Chine et pris dans la même Affaire. L'accident que je venais d'essuyer, me fut un signe non suspect que la Providence ne me destinait pas à l'état que j'avais d'abord embrassé ; décidé de ce côté-là, je tournai toutes mes vues vers le second objet de mes voyages ; je ne pensai plus qu'à servir ma Patrie.

Pendant cinq mois de séjour à Batavia j'observai la conduite des Hollandais dans cette capitale de leurs Établissements. Je m'empressai de connaître et d'étudier dans sa source le système de ce grand commerce sans lequel la Hollande n'eut jamais été une Puissance. Je remarquai que la richesse de la Compagnie Hollandaise était principalement fondée sur la possession, dont elle jouit seule, des Isles qui produisent les Épiceries fines. J'eus occasion d'apprendre que ce seul objet de commerce lui fournissait un bénéfice annuel de plus de 50 millions et la soutenait au milieu des frais immenses qu'elle est obligée de faire, tant pour la multitude de ses différents Comptoirs en Asie, que pour la paye d'environ 80 à 90 mille hommes que cette Compagnie entretient à son service, en y comprenant tous ses Gouverneurs, Employés, Officiers de terre et de mer, soldats, matelots et Ouvriers.

Cette première découverte me conduisit à de nouvelles recherches sur l'histoire de ces Isles qui produisent les épiceries ; sur le Gouvernement que les Hollandais y ont établi ; sur les forces qu'ils y entretiennent ; sur les précautions qu'ils prennent pour s'en assurer la possession exclusive et sur la manière dont ils cultivent et recueillent

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les précieuses denrées qui leur procurent annuellement des richesses si immenses.

J'appris que les Hollandais ont des forces très médiocres dans les Isles Molucques, qu'ils tirent les deux Épiceries fines des seules Isles d'Amboine et de Banda ; qu'Amboine produit seule la quantité de Géroffle dont les Hollandais ont besoin pour en fournir les Magazins de toutes les nations, et que la petite Isle de Poulo-ai, dans un terrain d'environ deux lieues de circonférence, produit autant de Noix-muscades que l'Univers entier en consomme.

Je découvris en même tems qu'il y a plus de cinquante autres Isles qui produisent le Géroffle et la Noix-muscade : que plusieurs de ces Isles sont désertes : que dans quelques-unes de celles qui sont peuplées, il n'y a point d'Hollandais ; qu'il est facile de les aborder sans risque avec un bon Vaisseau, pour y enlever de ces précieux plants dont les Hollandais sont, avec raison, si jaloux, et les transplanter dans les colonies que nous possédons en divers endroits de la Zone Torride.

J'appris enfin que cette riche possession des épiceries, qui est la baze de la Puissance hollandaise aux Indes, avait pour principal appuy l'ignorance et la lacheté des autres nations commerçantes de l'Europe, et que pour partager avec les Hollandais cette source intarissable de richesses qu'ils possèdent en secret dans un coin du monde, il suffisait de la connaitre et d'oser vouloir la partager avec eux.

Je sortis de Batavia avec toutes les connaissances que je pouvais désirer sur cet article dont le détail ne peut entrer dans cet abrégé. Divers accidens survenus dans mon voyage me firent voir une partie du Royaume de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Siam[1] d'où je me rendis à Pondicheri en 1746[2] et de là je passai à notre Isle de France à la fin de la même année.

La situation avantageuse des deux excellens Ports de cette Isle avait engagé la Compagnie à y faire un Établissement, afin d'y procurer à ses vaisseaux une relâche assurée. Dans cette vue elle avait peuplé son Isle et en avait exigé de ses nouveaux Colons qu'ils s'appliquassent uniquement à élever des bestiaux, à cultiver des grains, en un mot, à préparer toutes sortes d'avituaillements à sa marine.

Un homme de génie, chargé du Gouvernement de la nouvelle peuplade, avait répondu, en citoyen habile, aux vues de la Compagnie. Dans l'espace de dix années le célèbre La Bourdonnaye avait fondé et fait fleurir la colonie de l'Isle de France.

Par ses travaux un port, auparavant désert, était deffendu par plusieurs batteries : on y voyait les attelliers les plus nécessaires pour les travaux de la marine : des Magazins et des Batiments de toute espèce étaient élevés à la place des forêts abbatues au bord de la mer ; la terre, qui n'avait jamais porté que des arbres sauvages, commençait à être cultivée avec succés et à fournir le paturage à des troupeaux nombreux transportés de Madagascar ; les campagnes, nouvellement deffrichées

1. Parti avec le reste des Français, Poivre alla hiverner à Mergui, puis se rendit à Siam.

2. Poivre arriva à Pondichéry au moment de l'expédition de Madras et des querelles de Dupleix et de La Bourdonnais ; il suivit ce dernier à l'Ile de France ; François Bertrand Mahé de la Bourdonnais, né à Saint-Malo en 1699, mourut à Paris en 1751 ; il avait fait capituler Madras le 10 novembre 1746 ; il avait été gouverneur de l'Ile de France pour la première fois en 1735.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

se couvraient tous les ans d'une double moisson de froment, de riz, et de Mahis. Déjà l'Isle fournissait toute sorte de Raffraichissemens aux Gens de mer, sa fertilité donnait lieu d'espérer qu'elle se suffirait bientôt à elle-même et il n'y avait pas encore la vingtième partie de son terrain mise en valeur.

Je parcourus cette Isle; j'examinai ses productions, j'en reconnus une grande partie pour être les mêmes que celles qui se trouvent aux Molucques, suivant les relations hollandaises, et parmy ces productions je vis beaucoup de plantes aromatiques. J'y observai le canellier et le ravendsara [1] qui y avaient été transplantés, le premier de l'Isle de Ceilon, et l'autre de Madagascar. Ces arbres, quoique négligés et sans culture, n'avaient rien perdu dans le sol de l'Isle de France de cet aromate précieux qui fait leur caractère et leur mérite. J'en conclus aussitôt qu'il ne manquait à notre Isle que les germes des autres épiceries fines.

Je voyais une Isle dont la vingtième partie deffrichée et mise en valeur suffisait pour remplir l'objet de la Com-

1. *Voarendsara* [*Voaravintsara*], c'est le fruit de l'arbre nommé *ravendsara* [*ravintsara*]. L'arbre vient haut et grand, comme fait le laurier en France, et plus haut; la famille est ainsi que celle du laurier, mais plus petite; le fruit est comme une noix verte dont l'écorce et le dedans ont goût de girofle, ainsi que l'écorce des rinceaux [des branchages] et les feuilles aussi : c'est une des meilleures épices qui soit en ce pays. L'arbre ne fructifie que de trois en trois ans et, ce qui le rend rare, c'est que les habitants de ce pays, pour n'avoir pas la peine de monter dans l'arbre, le coupent par le pied pour en avoir le fruit et les feuilles, afin de les mettre cuire avec du gingembre et de la feuille d'ail avec le poisson. Il y a le mâle et la femelle; la fleur ressemble au girofle et en a le goût, l'odeur et la force. Il croît sur le haut des montagnes (Flacourt, *Madagascar*, éd. Grandidier, première partie, 1913, pp. 179-180).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pagnie, en fournissant à sa marine les avituaillemens nécessaires. Des 19 parties du terrain qui restoient en friche, une seule, ou deux, pouvait suffire à la culture d'autant de muscadiers et de géroffliers qu'il en faudrait pour produire annuellement la moitié des épiceries que l'Univers consomme, et nous faire partager avec les Hollandais les profits immenses de ce commerce qu'ils possèdent seuls jusqu'à présent.

Je joignis à ces observations les connaissances que j'avais acquises à Batavia sur la facilité qu'il y aurait à se procurer aux Molucques même des plants et des graines fraiches des deux épiceries pour les transplanter dans nos Isles de France et de Bourbon ; de toutes ces idées rapprochées, je formai le projet d'enrichir notre Compagnie des Indes, en lui faisant partager avec les Hollandais la possession et le commerce des épiceries.

Je fis part de mon projet à M. David[1], successeur de Mr. de la Bourdonnaye au Gouvernement de l'Isle de France. Ce gouverneur qui, par sa capacité et des services essentiels rendus à notre commerce d'Afrique, avait mérité la confiance de la Compagnie, sentit toute l'importance de ce que je lui proposais. Il m'avoua que le succès d'une telle entreprise pouvait seul dédommager la Compagnie des frais immenses que lui coûtait déjà et que lui coûterait par la suite une Isle dont la conservation était de nécessité absolue pour sa marine,

1. B. David fut nommé en 1746 ; D. de Saint-Martin avait fait l'intérim après le départ de La Bourdonnais : David eut pour successeur Bouvet de Lozier en 1753.

Les Hollandais achevèrent d'évacuer Maurice en 1710. Du Fresne, capitaine du *Chasseur* de Saint-Malo prit possession de Maurice le 20 septembre 1715 et lui donna, suivant les ordres ministériels, le nom d'Ile de France.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et qui ne produisait, par elle-même, aucun objet de commerce. Il était persuadé que pour rendre la Colonie florissante, il fallait l'enrichir de quelque culture dont le produit et l'exportation pussent compenser, par des profits annuels, les dépenses énormes faites et à faire sans retour dans la seule vue de posséder sûrement une Isle jugée nécessaire par la situation avantageuse de ses ports.

Dans cette persuasion il méditait de faire des Essays sur le coton et l'indigo, que son prédécesseur avait déjà tentés faiblement et sans succès. Ces cultures présentaient une utilité réelle: celle du coton surtout convenait parfaitement à certains quartiers de l'Isle, comme la réussite l'a fait voir, mais il n'y avait encore aucune comparaison à faire avec l'objet que je proposais: car il n'y a pas de proportion entre le produit de Mil pieds de cotonniers et celui d'un seul Gérofflier, qui, en plein rapport, porte souvent jusqu'à plusieurs quintaux d'épicerie par année.

Le Gouverneur approuva donc mon projet; m'exhorta à en faire part à la Compagnie, et pour plus grande facilité, il m'adressa à M. son Père qui était un de ses Directeurs: il eut même la bonté de lui écrire à mon sujet la lettre la plus favorable dans laquelle il lui rendait compte de quelques mémoires que je lui avais présentés sur la culture du poivrier, sur celle du Canellier et du Bambou, qui avaient été tentées par M. de La Bourdonnaye, et qui, n'ayant pas réussi dès la première année, avaient été abandonnées par la légèreté et défaut de connaissances.

Avant de quitter l'Isle de France pour revenir en Europe je rédigeai, par écrit, toutes mes observations en forme de Mémoire; j'en fis un paquet que je remis, cacheté, à M. David, avec permission de l'ouvrir au cas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'il m'arrivât de succomber à quelqu'accident dans le cours de mon voyage. J'étais si fortement persuadé de l'importance de mon projet que je pensai alors devoir, par cette précaution, être utile à ma Patrie, au moins après ma mort, si je périssais avant d'avoir pu la servir.

Je m'embarquai en mars, 1747, avec M. de La Bourdonnaye, et je n'arrivai en France qu'au mois de Juin 1748 [1]. Je m'adressai à Paris à M. David, que je trouvai prévenu par la lettre de M. son fils sur ce que j'avais à proposer à la Compagnie. Ce Directeur sentit tous les avantages d'un plan qui avait pour objet de mettre la France en possession du commerce des épiceries. Il me présenta à M. M. Rouillé et de Montaran qui étaient alors Commissaires du Roi à la Compagnie des Indes.

J'exposai à ces Messieurs le résultat des observations que j'avais faites dans mes voyages relativement aux intérêts de notre Compagnie. Je proposai deux projets: l'un regardait l'ouverture d'une nouvelle branche de commerce à la Cochinchine et l'établissement d'un comptoir dans ce Royaume. L'autre avait pour objet l'acquisition des plants d'épiceries fines pour les transporter dans nos Isles de France et de Bourbon. Mes propositions furent accompagnées de Mémoires qui en faisaient voir les avantages et indiquaient les moyens de les exécuter.

Ces Mémoires furent examinés par la Compagnie qui

1. « Il gagna, dans un canot, l'isle de Saint-Eustache, où il s'embarqua pour l'Europe sur un senau hollandais. Il fut pris, à l'entrée de la Manche, par un corsaire de Saint-Malo, repris quatre jours après par une frégate anglaise, conduit à Guernesey, et rendu au bout de huit jours, sur la signature de la paix. » (Dupont de Nemours.) Il parlait chinois, annamite et malais.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

convint que, depuis M. de Colbert, on n'avait rien proposé d'aussi important pour l'augmentation de notre commerce aux Indes. Elle agréa les deux projets et me témoigna qu'elle souhaitait de m'en confier l'exécution.

La longueur de mon dernier voyage et les accidents que j'y avais éprouvés, m'avaient dégouté de la navigation. Je remerciai la Compagnie de la confiance qu'elle voulait bien m'accorder et je la priai de jetter les yeux sur quelqu'autre qui fût capable d'exécuter les Plans que je lui avais proposés. Je lui indiquai même un de mes amis, employé depuis long-tems à son service, auquel je promettais de donner toutes les connaissances dont il pourrait avoir besoin pour remplir sa mission avec succés.

La Compagnie insista ; je fus appellé à une Assemblée qui se tenait chez M. Rouillé ; là, ce Commissaire du Roi me déclara au nom de la Compagnie que ce n'était pas assez d'avoir donné des projets aussi importants pour l'augmentation de notre commerce national: que je devais encore à la *Patrie* l'exécution de ces mêmes projets. A ce nom de *Patrie*, qui ne signifie plus rien aujourd'hui, que pour un très petit nombre de vrais citoyens, je sentis s'évanouir tout le plan que je m'étais formé pour le reste de mes jours d'une vie sédentaire et tranquille, étayée d'une aisance honnête et libre de toute ambition. Je répondis, en hésitant, que je passerais encore les mers si l'on jugeait mes services nécessaires. Je fus pris au mot: MM. de Montaran, Colabeau et David restèrent chargés de concerter avec moi les opérations que je devais suivre aux Indes, et de régler les conditions qui me seraient accordées.

Il fut décidé que je partirais avec un certain nombre



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'employés sur un des vaisseaux qu'on armait alors à L'Orient pour la Chine : que j'irais en droiture à l'Isle de France où le Gouverneur du Lieu me fournirait un autre Bâtiment pour me porter à la Cochinchine avec les Employés destinés au Comptoir que je devais y établir.

La Compagnie se proposait de faire de ce Comptoir un point d'appuy dans les Mers de Chine tant pour tirer du Pays les objets de commerce qu'il peut fournir, que pour s'y procurer ceux de la Chine même, dans le cas que les difficultés, ou les vexations des Chinois nous obligeassent par quelque événement extraordinaire à ne plus aller chez eux.

Les vues de la Compagnie étaient alors les mêmes que celles qui avaient fait tenter, en 1720, un Établissement à Poulo-Condor [1], Établissement que feu M. le Régent

1. Poulo Condor est une île au sud de la Basse-Cochinchine qui relève administrativement de la Province de Tra-vinh. L'agent de la Compagnie des Indes Véret préconisait l'établissement d'un comptoir dans cette île; il écrivait dans une lettre de Siam, du 5 novembre 1686 :

« Il y a icy plusieurs isles inhabitées où toutes les épiceries viendront très-bien, et en très-grande abondance.

« Paulo Condoro est l'isle qui serait la plus propre pour cet établissement. Les épiceries y viendraient à merveille. Cette isle est à peu près par la même latitude nord que Banda est sud, qui est l'isle où les Hollandais ont leurs épiceries.

« Paulo Condoro a environ six lieues de tour. Elle est située à l'embouchure de la rivière de Cambodge. Elle a trois bons ports, plusieurs petits ruisseaux et une rivière, une verdure la plus agréable du monde. Il faut que les vaisseaux de la Chine, Tunquin, Macao, Manilles, Cochinchine, etc., etc., qui veulent faire le commerce dans les Indes viennent recognoistre cette isle de fort près, de même que les vaisseaux des Indes qui veulent aller dans les mers de la Chine, Anglais et Hollandais, y passent en allant et en revenant, et ce passage là est aussi avantageux que si l'on avait les deux détroits de la Sonde et de Malacca. De

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avait jugé nécessaire pour la sûreté et l'extension de notre commerce dans les mers de la Chine dont la plus grande partie est abandonnée aux Hollandais qui y font seuls le plus beau commerce des Indes.

Le fameux Cromwell avait eu la même pensée et les mêmes vues, lorsqu'il avait ordonné à la Compagnie d'Angleterre de s'établir dans l'Isle de Bintam [1], située à l'Est du Détroit de Malac, dans le voisinage de Poulo-Condor.

Quant aux opérations qui devaient suivre celles de l'ouverture du commerce de la Cochinchine, on me laissait la liberté d'agir suivant les circonstances.

Les affaires ainsy réglées, on me demanda mes conditions : je répondis que je m'en rapportais à la générosité de la Compagnie pour fournir à mes frais et me dédomager du sacrifice que j'allais lui faire de mes années et de mon repos. Je déclarai que je ne ferais qu'un seul traité, celui d'une confiance réciproque. En lui promettant mes services et l'usage de mes connaissances, j'exigeai d'elle pour toute condition, une promesse de m'accorder tous les secours que je lui demanderais, suivant le besoin, pour la servir avec succès.

plus, il faut compter le commerce de Cambodge et de Laos comme quelque chose de considérable ; car outre qu'ils ont les mêmes marchandises qu'à Siam, de plus ils ont de l'or, du benjoin, du musc, des rubis, de l'ivoire, du bois d'aigle, enfin plusieurs marchandises précieuses. »

J'ai fait suivre cette lettre publiée dans la *Revue d'Extrême-Orient*, 1883, pp. 305-306, d'un *Mémoire sur l'Isle de Poulo Condor, surnommée Isle d'Orléans en Chine*, pp. 306 seq., tiré également des Archives des Colonies : Cochinchine, 1686-1748, I, joint à une lettre de Renault, ordonnateur au Port-Louis, du 25 juillet 1723. La conclusion du Mémoire est que Poulo Condor est « une isle à abandonner plutôt qu'à occuper ».

1. Bintang, île à l'entrée sud du Détroit de Malacca, séparée de la Péninsule malaise par un chenal navigable.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

On me promit tout : et comme je persistais à ne demander aucune autre condition, on me proposa 3,600 ℔ d'honoraire annuel pendant tout le tems que j'employerais au service de la Compagnie, plus, une pension viagère de 1200 ℔, à mon retour, pour récompense des bénéfices que j'aurais procurés à la Compagnie par l'ouverture du commerce de la Cochinchine. On me proposa encore une somme de 30,000 ℔ pour l'acquisition des Plants des deux Épiceries fines que j'aurais transportés sains et vivans à l'Isle de France. Enfin on m'alloua tous mes frais de table dans mes voyages et la dépense d'un domestique dont je ne pouvais me passer.

J'acceptai sans examen ces conditions qui me furent assurées par MM. de Montaran et David au nom de la Compagnie. Je n'exigeai aucune de ces conditions, accordées couramment aux officiers et soubrécargues, qui sont beaucoup plus avantageuses que celles que j'acceptai, quoique ma mission fut d'une toute autre importance, et sujette à bien plus de difficultés et de risques qu'il ne s'en trouve dans le service courant de la Compagnie.

Je me rendis donc à L'Orient; j'y attendis l'acte des conventions que j'avais faites à Paris, et que l'on m'avait promis de me livrer avant mon départ; on ne me le donna pas, mais on me déclara que je le recevrais à la mer, lorsque je serais arrivé au deuxième degré de l'hémisphère Méridional. Ce petit manque de parole dont je ne concevais aucun motif raisonnable, ne me donna aucune défiance par rapport à mes intérêts particuliers; mais il me rappella quelques remarques qui ne m'étaient pas échappées pendant ma négociation avec la Compagnie, lesquelles me faisaient craindre que tous les membres de la Direction ne concourussent pas égale-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment à tenir les promesses qu'on m'avait faites pour favoriser le succès de mes opérations.

Je voudrais pouvoir passer sous silence les motifs qui, dès avant mon départ, me faisaient craindre que la Compagnie ne fut pas exacte à tenir les engagements qu'elle venait de contracter avec moy; mais la conduite qu'elle a réellement tenue à mon égard, contre les intérêts de la Nation, pendant neuf années environ que j'ai employées à son service, serait incompréhensible pour quiconque ignorerait quelles étaient les différentes dispositions des esprits et les intérêts divers de ceux qui composaient la direction dans le tems auquel je m'engageai à servir la Compagnie.

Dès les premiers pas que je fis auprès d'elle, je m'aperçus de la division qui régnait parmy MM. les Directeurs. M. Duvelaer [1], seul, fit sur mes propositions quelques petites chicanes dans lesquelles je ne vis que de la mauvaise humeur. Il se rendit cependant au sentiment de tous ses confrères, après quelques éclaircissements. Il m'accabla ensuite de caresses, me reprocha de ne pas m'être pas adressé à lui pour faire présenter mes Mémoires à la Compagnie. Il m'offrit généreusement de me faire accorder de bonnes conditions; mais je lui répondis que j'avais ordre d'en traiter avec MM. de Montaran, Colabeau et David ; que d'ailleurs je m'en rapporterais à tout ce que la Compagnie déciderait à cet égard. Je m'aperçus que ma réponse ne lui plaisait pas; mais j'en restai là avec lui.

1. Voir dans la *Revue d'Extrême-Orient*, II, 1883, pp. 392-398, *Addition au Mémoire sur le Commerce de la Cochinchine en conséquence des réflexions* de M. Duvelaer et la note sur le Voyage de Poivre (pp. 383 seq.) de Paris, 18 juillet 1748.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Je conçus dès lors que si le party de M. Duvelaër grossissait (car ce party commençait à se former), si par quelque changement dans le Ministère ou dans le Commissariat, il venait à avoir le principal crédit, je me verrais abandonné au milieu de mes opérations. Je prévis que ce Directeur, devenu puissant dans la Compagnie, ne souffrirait pas qu'une affaire aussi importante réussît, parce que la gloire du succès en serait due à un autre qu'à lui.

D'ailleurs je sentais bien qu'un Directeur, originaire d'Hollande, et qui y avait presque toute sa famille, ne pouvait sincèrement être favorable à un projet dont l'exécution, mettant la France en possession des épiceries, porterait, dans la paix, un plus terrible coup à la puissance hollandaise que plusieurs victoires remportées sur elle en tems de guerre.

J'avais fait quelques représentations à ce sujet lorsque je donnai mes Mémoires à la Compagnie; et j'avais demandé que M. Duvelaër n'eut aucune communication de mon projet sur l'acquisition des épiceries; mais on crut alors qu'il valait mieux le gagner par la confiance.

Avant de m'embarquer, je fis part de mes craintes à M. de Montaran qui ne me rassura pas, en me disant que le Sieur Duvelaër ne serait jamais assez puissant, pour traverser avec succès mes opérations. Les événements qui ont suivi, ont trop prouvé que ce Directeur était plus à craindre qu'on ne pensait alors.

Je partis du port de L'Orient le 23 octobre 1748, sur le vaisseau le *Montaran* [1] destiné pour la Chine. Étant

1. Le *Montaran*, bâtiment de 900 tonneaux, armé de 22 canons, monté par 181 hommes, commandé par Jolif du Colombier, parti de Lorient le 23 octobre 1748; désarmé le 17 juillet 1750. Poivre devait être accompagné de Laurent, Drouet, Gracian et Mellières. Cf. *Rev. Ext.-Orient*, II, 1883, p. 385.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

arrivé au Deuxième degré de l'Hémisphère Méridional, je reçus, du capitaine du vaisseau, les paquets de la Compagnie. Je reconnus, dans l'Acte de Conventions qui m'était adressé, en forme de lettre, l'ouvrage du S^r^ Duvelaër. J'y lus des éloges outrés et les plus grands témoignages de la confiance de la Compagnie qui me donnait une pleine autorité tant sur le commerce que sur la navigation, pour tout ce qui intéressait ma mission ; mais quant aux promesses qu'on m'avait faites, l'article de la paye d'un domestique, y était oublié et celui de la pension, qui m'avait été promise en termes positifs et assurés, étaient stipulés en termes équivoques. Au lieu de dire suivant la convention : La Compagnie vous promet à votre retour, une pension de 1200 ^H^, j'y lus : la Compagnie se propose de vous donner à votre retour, une pension de... etc.

Cependant comme j'étais dans la bonne foy, je crus que ces termes, équivoques par eux-mêmes, était le stile ordinaire des engagements de la Compagnie, et je n'ai reconnu mon erreur que récemment depuis mon retour à Paris.

Il ne sera pas inutile d'observer icy que dans les paquets, que je reçus alors, je trouvai les conditions accordées au commis qui devait me seconder et ces conditions que je devais lui remettre, lorsque je jugerais à propos de lui faire part du secret de ma mission, étaient en termes clairs et positifs beaucoup plus avantageuses que les miennes. Ce Commis était le protégé du S^r^ Duvelaër.

Je reçus en même tems un témoignage bien flatteur de la confiance de la Compagnie qui me donnait une Commission particulière pour traiter en son nom avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'amiral Boscawen [1] au cas que cet officier anglais se fût emparé de notre Isle de France.

Nos vaisseaux relâchèrent, suivant les ordres de la Compagnie, au Cap de Bonne Espérance, d'où je transportai heureusement à l'Isle de France des plants de toutes les espèces d'arbres utiles que l'industrie des Hollandais avait réunis de toutes les parties du monde et avait multipliés dans leur belle colonie.

J'arrivai à notre Isle le 13 mars 1749; je remis au Gouverneur du lieu des paquets de la Compagnie qui contenaient l'ordre d'y armer exprès un bâtiment pour me porter à la Cochinchine.

Le port de l'Isle de France était dépourvu de vaisseaux propres à mon expédition; on arma un mauvais petit brigantin, nommé le *Sumatra*, prise anglaise d'environ 160 tonneaux; on chargea sur ce bâtiment 30.000 Piastres destinées à la tentative du commerce de la Cochinchine, avec quelques drapperies de France pour moy.

1. L'Amiral Edward Boscawen, né le 19 août 1711, † 10 janvier 1761 à Hotchlands Park, Surrey; en 1747 il fut nommé commandant en chef des forces navales et de terre des Indes orientales. Avec une escadre de 6 vaisseaux de ligne, 4 bâtiments plus petits, et un certain nombre de transports, il mit à la voile de Sainte-Hélène, le 4 novembre 1747, s'arrêta au Cap six semaines, du 29 mars au 8 mai 1748; il ne réussit pas à s'emparer par surprise de l'Ile de France, 23-25 juin; il arriva enfin au fort St. David. Il avait ordre de s'emparer de Pondichéry, mais il échoua également dans cette entreprise; il avait paru devant cette ville, le 29 juillet 1748 avec une escadre considérable pour venger la capitulation de Madras, mais il fut obligé de lever le siège de la ville défendue par Dupleix.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PREMIÈRE OPÉRATION

Je m'embarquai sur ce vaisseau avec deux commis, deux enfans de langue et un chirurgien ; toutes personnes destinées par la Compagnie pour l'établissement du Comptoir projetté. Je partis de l'Isle de France le 16 avril 1749 et dirigeai ma route du côté de Pondichéri pour y aller prendre deux Cochinchinois qu'un vaisseau de Macao y avait laissés et les reporter à la Cochinchine pour servir d'interprètes au Comptoir que j'établirais dans le port de Faïfo, tandis que je serais occupé à négotier à la Cour.

Après plus de deux mois de traversée, le *Sumatra*, très mauvais voilier, arriva à Pondichéry, le 20 Juin, dans l'état le plus misérable, coulant bas d'eau. M. Dupleix [1], général des Indes françaises, ordonna la visite du vaisseau qui fut déclaré hors d'état de faire le voyage de la Cochinchine.

Pour ne pas retarder des opérations que la Compagnie avait à cœur, je présentai une requête au Conseil de Pondichéry, demandant à la place du *Sumatra* le vaisseau le *Machault* [2] qui dès lors était destiné à hyverner aux Indes, faute de marchandises. Le Conseil me l'accorda ; il fut armé en toute diligence ; on y versa la cargaison du *Sumatra* et le 7 Juillet je partis de la rade

1. Joseph-François Dupleix remplaça Dumas à Pondichéry à la fin de 1741, et lui-même eut pour successeur à Chandernagor, Dirois, chef de la loge de Mahé.

2. Le *Machault* était un bâtiment de 600 tonneaux, armé de 30 canons, monté par 180 hommes, commandé par Christy de la Paltière ; il fut armé à Lorient pour les Indes, le 9 janvier 1748 et fut désarmé le 15 juillet 1751.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Pondichéry pour le port de Faïfo [1] où j'arrivai le 29 août 1749 [2].

Cette longue traversée, à la suite de la première, me fit arriver à la Cochinchine dans la morte-saison, tems auquel les pluyes commencent et les marchands se retirent dans les montagnes pendant 4 à 5 mois qu'elles durent, de sorte qu'il ne s'y fait plus alors aucun commerce. D'ailleurs 74 bâtiments chinois avaient déjà enlevé cette année toutes les marchandises du Pays et n'ayant encore ny permission ny connaissance, ny monnoye chez une nation où les Français paraissaient pour la première fois,

1. « Il y a en Cochinchine plusieurs ports. Le plus considérable est celui que les Portugais nomment Faïfo et les Cochinchinois Hué-han. Il est dans la province de Cham, situé par les 16 degrés moins quelques minutes, éloigné de la cour de quelques journées de chemin. Le port est profond. Les vaisseaux y sont en sûreté. Il est extrêmement commode pour les marchands. Les bâtimens viennent mouiller à la porte des factoreries. L'entrée n'en est pas difficile. C'est une grande rivière qui traverse la province de Cham et vient des montagnes de Laos. Faïfo est l'endroit le plus commerçant de la Cochinchine. Il y a toujours près de 6.000 Chinois qui sont les plus gros marchands; ils sont mariés dans le pays et payent tribut au Roi. Il y a aussi deux églises, une des Pères Jésuites portugais, l'autre des Franciscains espagnols. Le Gouverneur de la province demeure à une lieue de là, dans un endroit nommé Kéta le long de la même rivière. C'est là que les missionnaires français ont une église. On trouve en arrivant à Faïfo des factoreries à louer autant que l'on veut. Les plus grandes coûtent ordinairement 100 piastres pour tout le temps de la mousson. » (*Mémoire sur la Cochinchine*, 1744. — *Revue de l'Ext.-Orient*, II, 1883, pp. 334-5.)

2. En réalité, il arriva dans la baie de Tourane, le 29 août 1749. « L'entrée de la baye est à trois lieües dans le nord de l'isle Chiam appelée communément *Chiam Pelo Verdadeiro*. Dans le fond de la baye presque vis à vis son ouverture git la petite embouchure de la grande rivière de Faïfo : toutes les montagnes qui forment la baye et l'environnent sont bien boisées et présentent un coup d'œil agréable » (*Journal d'un voy. à la Cochinchine* [*Machault*]. *Revue d'Ext.-Orient*, III, p. 363).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

je ne pus entamer aucune opération de commerce pendant les derniers jours de la belle saison qui s'écoulait.

Je me transportai à la Cour, éloignée du port d'environ trois journées de chemin. Je traitai avec le Roi [1], dont je fus bien reçu et commençai par obtenir de lui la permission de commercer avec ses sujets. Je pensai ensuite à me pourvoir d'une monnoye courante pour faire mes achats.

On ne connaissait à la Cochinchine d'autre monnoye que des deniers de cuivre et quelquefois de toutenague [2]. Ces deniers sont de la forme de nos liards, mais percés dans le milieu, pour la commodité de pouvoir les enfiler. 60 deniers font ce qu'on appelle, dans le pays un *Thiene* [3]

1. L'Emperenr d'Annam était alors Lê-hiên-tông (Lê-duy-dào), 26e roi de la dynastie de Lê, 1740-1786, mais le pouvoir était exercé par un Nguyên, Vô vu'o'ng (Nguyên-phu'o-c chú), 1737-1765.

2. *Toutenague*, du portugais *tutenaga*, alliage chinois de cuivre, zinc et nickel dont le meilleur vient du Yunnan. Poivre dans son récit du Voyage du *Machault*, *Rev. de l'Ext.-Orient*, III, pp. 108 et seq., donne une longue note : *De la Toutenague*.

« Les Chinois en apportant de la Toutenague à la Cochinchine, ne se proposèrent qu'un essay de commerce, et de sçavoir s'il était possible de tirer parti d'un métal méprisé chez eux et qui n'a par lui-même qu'une valeur intrinsèque. Ils en apportèrent pour la première fois en 1745. Le prix médiocre qu'ils y mirent flatta l'avarice du roy qui règne aujourd'hui. Obligé pour faire sa monnoie d'acheter bien cher le cuivre des Chinois et n'en ayant pas toujours autant qu'il vouloit parce que la sortie de cette matière est défendue en Chine, il crut retirer un avantage considérable en faisant faire des caches de toutenague. Depuis ce tems, les Chinois en ont accepté considérablement et ont acheté avec bénéfice les anciennes cache qui étaient de cuivre, pour les porter chez eux où elles ont cours.

« Le Roy achète toute la toutenague 14 quans le pique de 120 catis, et en le réduisant en monnaie il en tire 48, 49 et souvent 50 quans; ce qui fait un bénéfice immense. »

3. Le *Tien*, appelé par les étrangers sapèque, est une pièce de monnaie trouée au milieu ; elle forme la 10e partie de l'once ou lu'o'ng; c'est aussi la réunion de 60 sapèques en zinc.

« Les marchandises une fois vendues se payent en or ou en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et dix *Thienes* ou 600 deniers font ce qu'ils nomment un *Quouane* [1]. L'or ou l'argent, sous quelque forme de monnoye qu'ils se trouvassent, étaient marchandise dont le prix variait suivant la rareté et les besoins.

Je trouvai que la piastre, qui avait toujours valu un *Quouane*, trois *Thienes*, ou 780 deniers, ne valait plus qu'un Quouane, ou 600 deniers.

Comme les piastres devaient être par la suite la matière principale de nos achats à la Cochinchine, il me parut essentiel, dans une première tentative de commerce, d'en bien établir la vraie valeur et d'en fixer le prix pour toujours, afin de savoir sur quoi compter. Je donnai donc tous mes soins à ce premier objet.

Je proposai d'abord au Roi de lui vendre une partie des piastres, que j'avais apportées, à raison de 780 deniers la piastre. Ma proposition fut rejettée ; comme je savais que ce prince avait eu précédemment quelqu'envie d'établir une monnaye d'argent dans son royaume, je lui rappellai ses idées là-dessus et lui en fis voir les avantages, mais ce nouvel expédient, qui tendait à assurer le

argent, mais plus souvent et plus communément en *caches* [sapèques] qui sont l'unique monnoye du pays. Ils les enfilent à la façon chinoise. Chaque ligature ou amarrage est composée de 600 caches, laquelle quantité ils nomment un *quam*. Le quam vaut 4 l. 10 sols de notre monnoye. Ce quam se divise en dix *tiens* ou *masses* [mace] qui chacune ont soixante caches. Ils n'ont ni sols ni *condorins*. Au-dessous du tien, ils comptent par *choué*. Un choué c'est 10 quams ou 6.000 caches. Ainsi le quam ou taël de Cochinchine ne fait que 6 masses de Chine. Par conséquent le taël de Chine fait un quam 6 tiens et 40 caches de Cochinchine. L'or et l'argent ne sont que marchandises... » (*Mém. sur la Cochinchine*, 1744. — *Rev. d'Ext.-Orient*, II, 1883, pp. 332-3.)

Poivre donne dans son *Journal*, III, pp. 467 seq., la *Manière de fondre les caches en Cochinchine*.

1. Un *quan* est une ligature de sapèques composée de 600 pièces de zinc ; la ligature est appelée *Môt quan tien*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prix de nos matières d'argent, trouva des difficultés dans l'esprit du Roi.

Je réussis enfin, après deux mois de négotiation, à obtenir de ce prince un édit qui rendait nos piastres même monnaye courante à raison d'un *Quouane*, trois *Thienes* ou 780 deniers. Cet édit R^al^ qui fixe à perpétuité le prix des piastres à la Cochinchine, fut publié dans la capitale le 20 novembre 1749, et ensuite dans toute l'étendue du Royaume. La traduction authentique de cet édit est au Dépôt des Indes, à la Compagnie.

Cette première opération, ainsy terminée, je retournai, avec l'agrément du Roi, dans le port de Faïfo, pour y régler les affaires du vaisseau et du comptoir que j'y avais laissé. Les Commis que j'avais chargé de travailler à la cargaison du bâtiment, tandis que je négocierais à la Cour, avaient trouvé de grandes difficultés, malgré les instructions que je leur avais données pour traiter dans un pays dont ils ignoraient la langue et les usages. La négligence et l'infidélité de leurs interprètes, et surtout la mauvaise saison qui s'était déclarée dès le mois de 7^bre^, les avaient arrêtés dans leurs opérations. J'envoyai dans les montagnes des gens affidés qui m'amenèrent des marchands avec lesquels je traitai ; je fis connaitre aux commis de notre comptoir les prix des marchandises, la façon de les peser et mesurer; enfin je les instruisis, en fésant des marchés en leur présence, de la façon dont ils devaient traiter avec les Cochinchinois ; et pour rendre les interprètes plus attachés à leurs devoirs, je leur promis une récompense proportionnée à leurs services. Après quoy je repartis pour la Cour où il me restait encore des articles essentiels à régler avec le Roi pour l'avantage et la sûreté de notre commerce.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le Prince m'accorda successivement plusieurs audiances dans lesquelles il m'honora d'une familiarité sans exemple chez les souverains asiatiques. Je profitai de ses bonnes dispositions pour obtenir de lui des Lettres Patentes par lesquelles il accorde aux Français, jusques là inconnus à la Cochinchine, la permission de faire le commerce dans toute l'étendue de son Royaume, avec l'exemption de toutes sortes de droits, moyennant un présent de 4.000 Quouanes par chaque vaisseau, de quelque grandeur qu'il puisse être.

La Nation française est la première qui ait obtenu du Gouvernement Cochinchinois une permission de cette espèce. Les Hollandais n'ont osé la solliciter que quelques années après, en suivant nos traces, et jusqu'icy sont les seuls qui en partagent avec nous le privilège.

Je n'eus pas besoin de demander au Roi la permission de laisser un comptoir dans son pays ; il me pressa lui-même de l'établir et me sollicita de rester à sa Cour, en me promettant, pour l'année suivante, un commerce très avantageux, mais les circonstances ne me parurent pas favorables pour faire alors cet établissement. Le commerce de ce pays était fort dérangé par l'introduction d'une nouvelle monnaye de toutenague qui avait occasionné beaucoup de fraudes, de monopoles et de désordres de toutes espèces qui ne pouvaient subsister longtems, mais dont je ne pouvais pas prévoir le terme.

D'ailleurs pour pouvoir établir avec prudence le comptoir à la Cochinchine, il me fallait une certitude raisonnable que l'on pût y renvoyer l'année suivante un vaisseau de l'Isle de France, et je savais par expérience que le port de notre Isle était dépourvu de bâtiments, puisque je n'avais pu y trouver que le *Sumatra* pour ma pre-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mière tentative; ce mauvais vaisseau m'avait laissé à Pondichéri et celui que j'avais alors était destiné à retourner en France. Je jugeai donc qu'il valait beaucoup mieux emmener tous nos employés et différer d'une année l'établissement du comptoir qu'on pourrait toujours faire lorsqu'on serait en état de le soutenir. Je résistai poliment aux sollicitations du Roi, en lui donnant à espérer que je reviendrais incessamment, dès que les circonstances seraient plus favorables à notre commerce; je fis mes remerciements et mes adieux à ce Prince, et je retournai à Faïfo disposer toute chose pour notre retour.

J'emportai avec moi les Patentes que le Roi m'avait accordées; et il m'envoya dans le port une lettre pour le Roi de France, avec un présent. Je fis charger promptement tous les effets dont j'avais traités dans la Capitale et ceux que les commis avaient achetés à Faïfo pendant mon absence.

Je partis du port de Faïfo le 11 f^er^ 1750. J'arrivai à l'Isle de France le 10 du mois d'avril suivant. Je remis dans les Magazins de la Compagnie cinquante milliers de sucre, et toutes les marchandises de ma cargaison qui étaient propres au besoin de la colonie; je chargeai les autres qui convenaient mieux à notre commerce de France sur le vaisseau le *Dragon* que je trouvai dans le port, prêt à faire son retour en Europe. En un mot, je remis, soit à l'Isle de France, soit en France, de toutes les espèces de marchandises que la Cochinchine fournit, tant en sucres qu'en soyes crues et fabriquées, en métaux, en cire, en poivre blanc et noir, en drogues pour les teintures, en yvoire et en bois d'aigle. Par ce moyen je mis la Compagnie en état de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

juger des avantages qu'elle pourrait retirer par la suite du nouveau commerce dont je venais de lui procurer l'ouverture.

Je remis à la caisse de l'Isle de France cinq barres d'or et vingt mille trois cents piastres restantes des trente mille que j'avais portées à la Cochinchine dont les circonstances ne m'avaient pas permis de faire l'employ. Je remis les Patentes du Roi de la Cochinchine au Gouverneur de l'Isle de France; mais comme il manquait de vaisseaux, ainsy que je l'avais prévu, il envoya ces Patentes à Pondichéri, comme un comptoir de la Compagnie qui avait plus de moyens et se trouvait plus à portée de faire valoir les privilèges que j'avais obtenus pour le commerce de la Cochinchine.

J'envoyai en même tems à Pondichéri une copie du détail de mes opérations à la Cochinchine que j'avais envoyé à la Compagnie, avec un Mémoire qui contenait ce que l'expérience m'avait appris sur la manière de suivre ce nouveau commerce avec avantage.

Le Conseil de Pondichéri voulant profiter des permissions et privilèges que j'avais obtenus et depuis ce tems là envoyer annuellement un vaisseau à la Cochinchine, le premier voyage ne donna que 28 pr °/₀ de bénéfice net sur l'armement; mais les bénéfices de ces voyages ont augmenté chaque année et les Mémoires envoyés à la Compagnie par les soubrécargues employés dans ce moment, lui assurent un bénéfice annuel de trois cent cinquante mille livres, tous frais déduits; enfin dans un compte envoyé tout récemment à la Compagnie par M. Magon [1], ce Gouverneur lui annonce un profit de plus

1. Magon remplaça en 1756, Bouvet de Lozier comme gouverneur de l'Ile de France; il eut lui-même pour successeur Desforges Boucher en 1759.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de quatre vingt mille livres sur l'achat, qu'il a fait, de la pacotille seule des Officiers d'un vaisseau de la Cochinchine relaché dans son port. Quel profit ne donnera donc pas la cargaison de ce bâtiment!

Il est constant et reconnu que les marchandises de la Cochinchine, portées à Surate, y donnent cent pour cent de gain, tandis qu'il n'y a aujourd'hui dans toutes les Indes aucun autre commerce qui donne seulement 40 pr °/₀. Il n'en est donc aucun aussi lucratif que celui de la Cochinchine, indépendamment des accroissements qu'il peut recevoir et des avantages que la Compagnie est en état de retirer suivant ses premières vues, d'un comptoir qu'elle y a déjà établi et qui le sera plus solidement encore, quand elle le jugera à propos.

Je laisse à décider à tout citoyen raisonnable si le service que j'ai rendu à la Compagnie par l'ouverture d'un commerce aussi avantageux, ne mérite pas la pension de 1200 ᴴ qu'on m'avait promise en termes positifs, parcequ'à mon insçû et en mon absence on a eu l'adresse de la stipuler, dans mes conditions, en termes équivoques.

Outre ce service, que j'ai rendu à la Compagnie, suivant la teneur de mes engagements, je crois lui en avoir rendu un autre qui paraîtra moins important à ceux qui ne jugent des services que par l'argent comptant qu'ils rapportent, mais qui aura son mérite aux yeux des vrais citoyens. J'ai transporté de la Cochinchine à l'Isle de France plus de trois cents plants de tout ce que le Pays produit en arbres et plantes utiles, telles que le cannelier, le poivrier, l'Aloué ou bois d'Aigle [1], les arbres qui

1. Poivre lui-même écrit dans son *Journal d'un Voyage à la Cochinchine*, p. 432: « J'ay acheté du bois d'aigle de la 3e sorte qui vaut ordinairement dix-huit à vingt quans le pic. C'est



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

donnent la bray et les raisines, ceux qui fournissent les huiles et les vernis, ceux qui sont les plus propres à la construction, ceux qui donnent les teintures, les fruitiers de toutes espèces, et surtout une sorte de riz excellent convenable à notre Isle de France, en ce qu'il croit dans les terres sèches et qu'il meurit près de deux mois plus tôt que les autres riz, ce qui est un avantage très considérable dans un pays où les récoltes ne périssent que par les ouragans qui arrivent ordinairement sur la fin de la saison. Ce riz de la Cochinchine, semé à l'Isle de France, y avait bien réussi ; mais les habitants en ayant livré la culture à l'ignorance des nègres, il y est péri aujourd'hui. Les autres plants, transplantés dans les jardins de la Compagnie, y ont presque tous péri aussi, faute de soins ou par l'ignorance de ceux qui ont été chargés de leur culture. L'administration, qui n'avait

une marchandise à laquelle il est fort aisé d'être trompé. Les Cochinchinois mêlent adroitement parmi ce bois des morceaux contrefaits peints à l'extérieur et embaumés à la fumée du vrai, de façon qu'il faut être bon connaisseur pour n'être pas surpris.

« Il faut sçavoir qu'il y a trois sortes de bois d'aigle, la première qu'ils nomment *Khi-nam*, c'est le cœur de l'arbre d'aloë qui est si résineux qu'on peut y enfoncer l'ongle comme dans la cire. Il se vend fort cher et le Roy a seul le droit de vendre cette marchandise ; c'est le bois de Calembat.

« La seconde sorte se nomme *tlam hieong*, en français Calembouc. Il paroit presque aussi résineux que l'autre, mais il a plus de bois et est par conséquent plus léger et plus dur. Cependant lorsqu'on le jette dans l'eau, il ne surnage point et c'est la marque la plus sûre pour le connoistre. Il est d'une couleur brune avec beaucoup de petites taches noires occasionnées par la résine qui rend cette douce et agréable odeur qui le fait rechercher par les Orientaux pour parfumer leurs maisons et composer leurs parfums. Cette seconde espèce vaut de sept masses à un quan jusqu'à un quan et demi la livre. Il y a un benéfice considérable à la porter à Suratte, Gedda, Moka, Bassora, etc.

« La troisième espèce est le bois d'aigle proprement dit. Les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pas senti la valeur du présent que j'avais fait à la Colonie, en ignore la perte. J'avais cependant remis à l'Isle de France, avec ces plants, un mémoire sur leur utilité et sur la manière de les cultiver. J'avais envoyé à la Compagnie une copie de ce mémoire en lui demandant ses ordres pour en assurer la conservation et la multiplication ; je ne connais plus à l'Isle de France que deux ou trois Canelliers et Rottins qui sont les restes de plus de 300 plants que j'avais apportés de la Cochinchine et il n'en reste guère qu'un pareil nombre de ceux que j'avais apportés du Cap de Bonne-Espérance.

### SECONDE OPÉRATION

Après avoir rendu compte à l'Isle de France de ce que j'avais fait à la Cochinchine pour le service de la Compagnie, je ne pensai plus qu'à l'exécution de la seconde

gens du pays le nomment *thie hieong*. Il est plus blanc, plus léger, moins résineux que les deux autres espèces. Il se vend de trente à quarante quans le pic suivant les années. Les trois espèces sont le même arbre plus ou moins mûrs, plus ou moins résineux.

« On pourroit à ces trois espèces en ajouter quatre autres que les gens du pays nomment *sin hieong*, c'est-à-dire bois d'aigle verd ; il se vend dix-huit quans, le pic ; *lao hieong*, douze quans ; *nhil hieong*, dix ; *nhi hieong*, trois quans. Ces trois espèces sont un bois blanc sans presque aucune veine noire. Elles sont du même arbre à la vérité, mais sans résine et par conséquent sans parfum et sans valeur. Les Cochinchinois marchands de bois d'aigle ne manquent jamais de glisser parmi la troisième espèce de grosses bûches de ces dernières auquelles ils sçavent donner la couleur comme si elles étaient de la seconde espèce. Il faut les rebutter, autrement on feroit de fort mauvais marchés, parce que les bûches pèsent beaucoup. »

Bois d'aigle, traduction du latin *lignum aquilae*, traduit du malais *agila* d'où le portugais *pão de' aguila*. *Cf.* A. Cabaton, *les Chams*, p. 50. — Yule-Cordier's *Marco Polo*, II, p. 271 *n*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

partie de mes engagements qui avaient pour objet l'acquisition des plants d'épiceries fines que je devais transplanter dans nos Isles de France et de Bourbon.

Il était question de me rendre aux Isles Philippines ou j'espérais me procurer, par la voye de Mindanao, les plants d'épiceries qui croissent dans les Isles Molucques qui n'ent sont éloignées que d'environ 60 lieues. Mon espérance était principalement fondée sur la connaissance que j'avais du commerce interloppe, que les Molucquois font, malgré les Hollandais, avec les Isles des Espagnols.

Le Gouverneur de l'Isle de France, auquel je m'adressai pour avoir un vaisseau qui me transportât à Manille, n'avait alors dans son port aucun bâtiment dont il pût se passer pour les besoins urgents de sa colonie. Ainsy, malgré les promesses et les engagements de la Compagnie, je me vis encore cette fois privé du secours dont j'avais besoin pour la servir.

Dans cette circonstance, je jugeai n'avoir d'autre parti à prendre que celui de passer à la Chine, pour me rendre de là à Manille, soit par la voye d'un vaisseau de Macao, soit par celle d'un bâtiment espagnol; il y avait alors dans le port de l'Isle de France deux vaisseaux destinés pour la Chine. Je demandai mon passage sur un de ces bâtiments nommé le *Mascarin* [1], et neuf mille piastres que je devais employer à la Chine en marchandises propres pour Manille, tant pour défrayer les dépenses de mon voyage, par le bénéfice du commerce que je ferais dans ce pays, que pour couvrir, par cette apparence de commerce, le vrai et secret motif de mon voyage.

1. Le *Mascarin* était un bâtiment de 644 tonneaux, armé de 20 canons, monté par 136 hommes, commandé par Trublet et parti de Lorient pour la Chine le 17 décembre 1749.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le Gouverneur de l'Isle de France consentit à ma demande. Je partis de l'Isle de France sur le vaisseau le *Mascarin* le deux juin 1750, et j'arrivai à Canton le 14 août de la même année. Je fis fabriquer à la Chine des soyeries propres au commerce de Manille; je les chargeai sur un vaisseau de Macao, nommé le *Santa Rita*, et partis de Macao, le 25 avril 1751. J'arrivai à Manille le 25 May suivant.

Malgré la mauvaise situation où je trouvai le commerce de Manille, par la perte d'un de ses galions, venant d'Acapulco, ce qui rendit les piastres d'une rareté extrême; je vendis d'abord mes marchandises de la Chine et autres avec un bénéfice d'environ 33 % et je tournai ensuite toute mon attention vers l'objet principal de mon voyage, qui était la recherche des plants d'épiceries fines.

Dès les premières démarches que je fis pour cette affaire, je rencontrai un obstacle par la publication du secret de la Compagnie. M. Dupleix instruit, par je ne sais quelle voye, du projet que j'avais présenté à la Compagnie en 1748, avait tenté, en 1750, de me prévenir en donnant commission à un marchand espagnol, qui retournait de Pondichéri à Manille, de travailler à la même affaire.

Cet étranger avait été porteur d'une lettre de M. Dupleix, par laquelle ce Gouverneur promettait vingt mille Piastres à quiconque remettrait à Manille vingt cinq plants de chacune des deux épiceries entre les mains de M. Carvallo, soubrécargue du vaisseau expédié à Pondichéri. De ces vingt mille piastres, dix mille doivent être payées comptant, et à cet effet déposées chez les Jésuites de Manille: les dix mille autres devaient être payées en lettres de change sur la Compagnie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Suivant cette disposition la Compagnie courait tous les risques, soit des erreurs de M. Carvallo, soit du voyage de Manille à Pondichéri et de là à l'Isle de France. Cette lettre rendue publique, avait été jusques là sans succès : mais la publicité du secret qui devait être l'âme d'une affaire de cette nature, et les offres considérables de M. Dupleix rendaient l'exécution du projet beaucoup plus difficile pour moi qui n'en avais pas de semblables à faire.

Mes premiers soins furent de retirer cette lettre de M. Dupleix, d'entre les mains du public ; je la retirai en effet dans le moment où elle allait tomber dans celles d'un zélé Hollandais, capitaine d'un vaisseau de Batavia qui était pour lors à Manille. J'ai laissé à l'Isle de France l'original de cette lettre, dont j'apportai une copie, que j'ai jettée à la mer, lorsque j'ai été pris par les Anglais sur le vaisseau le *Pondichéri*.

Il ne sera pas inutile d'observer icy que le secret de mon voyage, pour lequel j'ai toujours été impénétrable, parce que je le regardais comme d'une nécessité absolue, n'a pas été mieux gardé en France qu'à Pondichéri ; et j'ai des preuves qu'il a été infidèlement divulgué par quelques uns de ceux que leur place semblait obliger à la discrétion.

Après bien des recherches et des informations qui ne me présentaient que des obstacles, il arriva dans la rivière de Manille quelques petits bâtiments revenant de Zébou, de Mindanao et de Bornéo. Comme j'avais été précédemment instruit du commerce interloppe d'épiceries qui se fait dans quelques-unes de ces Isles, je pensai pouvoir tirer des connaissances des gens nouvellement arrivés, et même trouver peut-être dans leurs embarca-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tions quelques épiceries propres à être semées, d'autant que leur traversée avait été fort courte.

J'appris en effet qu'un marchand chinois avait apporté quelques sacs de noix muscades dans un bâtiment malais: je me procurai par lui 300 noix qui étaient toutes fraîches, dans leur coque et quelques-unes avec leurs macis; je les plantai aussitôt dans la meilleure terre que je pus trouver et en peu de tems j'en vis successivement sortir et germer une douzaine.

Le même Chinois m'ayant ensuite procuré plus de 3.000 d'autres noix muscades, également dans leur coque, et en ayant semé les plus fraîches, j'en vis germer plusieurs de sorte que le 12 février 1752, je me trouvai en possession de trente deux plants de muscadiers beaux et vigoureux.

Il ne me manquait plus que des geroffliers, mais je ne pouvais gueres espérer d'en obtenir de la même manière dont j'avais acquis les muscadiers. Le commerce interloppe de l'épicerie, qui se fait entre les Philippines et les Molucques ne pouvait pas me procurer des graines fraîches de l'un comme j'en avais eu de l'autre, parce que le fruit du gérofflier, parvenu à sa maturité, n'étant pas l'épicerie marchande, je ne pouvais en attendre par la voye du commerce, et le géroffle marchand, qui est celui qui se vend partout, ayant été cueilli avant d'être mûr, n'a pas de germe et ne saurait produire.

Dans cette persuasion, je pensai que l'unique moyen d'acquérir les plants de géroffliers était de me servir de quelque embarcation du pays pour aller moi-même, ou envoyer quelqu'un de confiance, à la recherche de ces plants, dans les Isles où ils croissent, à l'insçû des Hollandais, mais tous les petits bâtimens, qui auraient été

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

propres à cette opération, avaient été arrêtés par le gouvernement sous le prétexte d'un armement fait par les Espagnols contre les insulaires d'Ioto, avec lesquels ils étaient en guerre.

Dans cette circonstance je m'adressai au Gouvernement général des Isles Philippines ; je sondai sa façon de penser, et la trouvant favorable je lui confiai par degré le secret de mon entreprise : je le mis dans mes intérêts et l'amenai à faire avec moi une convention relative à l'exécution de mon projet.

Les principaux articles de cette convention furent : 1° que le Gouvernement général donnerait ordre à celui de Sambuangan d'expédier un bateau armé par des Mindanaoniens, exercés dans le commerce interloppe des Molucques, pour aller dans ces Isles chercher au moins 25 plants de chaque épicerie avec la plus grande quantité de graines fraîches qu'ils pourraient recueillir ; 2° que le même gouvernement de Sambuangan aurait ordre de négocier avec le nommé Tamontaca, roi de Mindanao, son ami, pour l'engager à expédier de ses galères à la recherche des mêmes plants ; nous convînmes de plusieurs autres articles qu'il serait trop long de rapporter.

En conséquence de cette convention, des ordres furent expédiés par Sambuangan [1] le 5 août 1751, la réponse, en datte du 15 8$^{bre}$, arriva de Mindanao le 18 9$^{bre}$, de la même année. Cette réponse, du gouvernement de Sambuangan, fut très favorable ; il disait qu'il avait déjà pensé, de lui-même, à faire cette opération, que des

1. Sambuangan, Zamboanga, à la pointe de Mindanao, en face de l'île de Basilan.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

interloppes Molucquois, qui étaient venus cette même année dans son port, lui avaient promis de lui apporter les plants en question, moyennant la promesse qu'il leur avait faite de quelques pièces de toile; qu'enfin rien n'était plus facile que de se procurer les plants des deux épiceries dès que la paix serait faite avec les insulaires d'Ioto.

Quelque temps après le Gouvernement général apprit la tentative faite en 1750 par M. Dupleix, et voyant que le secret de cette affaire n'était pas tel qu'il l'avait d'abord cru, puisque la lettre de M. Dupleix avait été publique, il craignit de se brouiller avec les Hollandais, s'il paraissait être pour quelque chose dans un projet dont l'exécution leur eût été si désavantageuse. Les Espagnols soutenaient alors une guerre très ruineuse contre les insulaires d'Ioto; les Hollandais pouvaient faire un tort infini à la colonie des Philippines en donnant des secours aux ennemis qui avaient déjà recherché leur alliance.

En conséquence de ces craintes le Gouvernement G$^{al}$ écrivit à celui de Sambuangan une seconde lettre par laquelle il rétractait les ordres qu'il lui avait envoyés par la première lettre et lui donnait à entendre que, dans la demande qu'il lui avait faite, il n'avait eu d'autre motif réel que celui de satisfaire sa curiosité. Cependant ce gouverneur me suggéra divers moyens dans lesquels il m'eut aidé sans se compromettre; mais ces moyens devinrent impraticables par le défaut d'embarcations convenables, dont le pays manquait absolument; enfin il me proposa de lui-même comme le plus sûr de tous les expédiens, de demander à nos Isles une frégatte, à condition qu'elle ne paraîtrait à Manille que sous un pavillon asiatique, suivant l'usage; nous convînmes de l'état de cargaison que cette frégatte devait apporter.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

J'écrivis en conséquence à M. David, gouverneur des Isles de France et de Bourbon, par la voye d'un vaisseau anglais, qui partit de Manille pour la côte de Coromandel en x^bre 1751. J'envoyai à l'Isle de France par la même occasion quelques noix muscades pour y être semées; j'en envoyai ensuite une plus grande quantité par un vaisseau français, qui partit de Manille pour Pondichéri le 20 f^er 1752, et, par la même voye, j'écrivis une seconde lettre à M. David, pour lui apprendre mon commencement de succès par l'acquisition des muscadiers et lui demander avec insistance la frégatte dont j'avais besoin pour achever ma mission ; je lui fis passer en même tems un mémoire sur la manière de former un jardin propre à recevoir les plants que j'avais déjà, et sur la méthode avec laquelle on devrait les cultiver.

J'écrivis par la même occasion à la Compagnie et je joignis à ma lettre une copie du mémoire envoyé à l'Isle de France sur la culture du muscadier; enfin je fis passer à la Compagnie des montres des noix muscades dont j'avais fait l'acquisition. Le paquet, qui contenait ces montres d'épiceries, renfermait environ trente noix rondes et longues, presque toutes dans leur coque, telles qu'elles sortaient de dessus l'arbre et quelques-unes séparées de leur coque, pour en mieux assurer la conservation et mettre la Compagnie en état d'examiner et de reconnaître la qualité de l'épicerie dont j'avais les plants.

J'ignore encore le jugement que la Compagnie a porté sur ces montres d'épiceries que je lui avais envoyées comme une preuve de l'acquisition précieuse que j'avais eu le bonheur de faire pour elle, car depuis que j'ai commencé, en 1750, à travailler à cette affaire, je n'ai

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jamais pu obtenir de la direction une seule réponse ; mais j'ai connaissance que les montres cy-dessus furent remises, par M. de MACHAULT, à MM. de BUFFON et de JUSSIEU, ainsy que mon mémoire sur la culture des muscadiers, pour être examinées ; je sais que les noix rondes et longues furent reconnues par ces savants pour être la vraie épicerie et que le mémoire eut également leur approbation. Ces messieurs sont en état, encore aujourd'hui, d'en donner leur attestation.

J'attendis à Manille l'arrivée de la frégatte que j'avais demandée à l'Isle de France ; j'obtins pour cela une permission d'hyverner dans le pays, et pendant l'hyvernage je fis toutes les recherches possibles sur tout ce qui regardait les Isles Molucques, afin d'assurer le succès de ma mission, lorsque la frégatte que j'attendais, serait arrivée. J'appris même la langue malaise, pour pouvoir, sans le secours d'interprètes, traiter avec les Molucquois que je rencontrerais. Enfin le Gouverneur Général des Philippines, qui me protégeait de toute son autorité, m'ayant accordé la permission de fouiller dans les Archives de Manille, j'y trouvai quantité de Relations, faites dans le tems auquel les Espagnols en avaient été les maîtres, et je tirai de ces pièces originales, outre plusieurs anecdotes intéressantes, des connaissances suffisantes pour faire une carte de ces Isles beaucoup plus exacte que celle des Hollandais.

Au milieu de ces occupations, je me procurai, à force de recherches, deux batteaux espagnols que j'armai de concert avec le gouverneur de Manille sous un nom espagnol et sous le prétexte de les envoyer en course contre les insulaires d'Ioto, pour cacher le vrai motif de leur voyage. Mon but était de les envoyer à la recherche

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des plants d'épiceries, afin de les avoir prêts à l'arrivée de la frégatte que j'attendais et épargner par là à ce bâtiment un voyage dangereux dans les mers des Molucques. Je mis vingt cinq Indiens dans chacun de ces batteaux; je leur donnai des vivres pour sept mois, et j'en confiai le commandement à un mestice malais, homme capable, à qui je donnai les instructions, dont il pouvait avoir besoin, avec les armes nécessaires pour se défendre contre les Pirates dont ces mers étaient couvertes.

Ces batteaux partirent de Manille le 1er de mars 1752 : ils arrivèrent à Sambuangan les premiers jours de May, et y furent retenus par le commandant de la flotte espagnole jusqu'au 7 de Juin: ils partirent ce jour-là pour aller dans la rivière de Mindanao y prendre des pilottes pratiques. Le Roi du Pays leur en procura à la prière du Sr Oscotte, maître des deux batteaux, lequel avait écrit à ce prince, son ami particulier; mais les pilottes assurèrent qu'il n'était plus tems d'aller dans les Isles du Sud, vu que la Mousson du Sud-Ouest était déjà déclarée, quoiqu'il ne fût encore que le vingt sept juin.

Le patron des deux batteaux se contenta de prendre de ce pilotte toutes les informations que je lui avais recommandées sur la navigation dans l'archipel des Molucques et surtout des Isles situées entre Ternate et Mindanao ; après quoi il revint dans le port d'Ylo-Ylo [1] sur la côte de l'Isle de Panay, d'où il renvoya à Manille un des deux batteaux qui y arriva à la fin de 7bre de la même année 1752.

1. Ilo-Ilo est la principale ville de la province de ce nom dans l'île de Panay dans le groupe de l'archipel des Visayas des Philippines.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

En Octobre suivant je reçus à Manille la nouvelle d'un évènement dont les suites pouvaient être ou très favorables ou fort contraires à l'exécution de mon projet commencé par la voye de Sambuangan ; le Sr Pulgare, gouverneur de cette place espagnole (le même que celui dont il a été parlé cy devant et à qui le Gouverneur général avait envoyé des ordres relatifs à mon projet) était mort à la fin de 7bre 1752: il était essentiel pour la réussite de mes opérations d'avoir dans cette place un homme sur lequel je pus compter.

Dans la circonstance où se trouvait la colonie de Sambuangan, sans chef, environnée d'ennemis, le Gouverneur général se hâta de remplir ce poste par le choix d'un certain Manuël Aguirré. Cet Espagnol n'était pas l'homme qui convenait au projet de la Compagnie. Le Sr Oscotte était cet homme unique; c'était à lui seul que je m'étais ouvert sur le secret de ma commission, de concert avec le Gouverneur général; c'était lui qui avait fourni les deux embarcations dont j'ai parlé cy-dessus et il s'était prêté à cette première tentative avec toute la bonne volonté possible. J'entrepris d'employer mes amis et le crédit que j'avais auprès du Gouverneur général pour faire tomber au Sr Oscotte le gouvernement de Sambuangan. Il serait trop long de rapporter icy les divers moyens que j'employai et les circonstances que je fis valoir pour venir à bout de mon dessein. J'en ai envoyé le détail à la Compagnie dans ma lettre, nº 20 ; on y lit qu'après deux mois de courses et de travail, je réussis enfin à faire nommer le Sr Oscotte au gouvernement de Sambuangan, le 4 décembre 1752. Ses patentes lui furent expédiées à la fin du même mois.

Le Sr Oscotte partit pour son Gouvernement de Sam-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

buangan, le 12 f^er^ 1753 ; j'avais concerté avec lui les opérations qu'il s'était engagé de suivre pour la recherche des plants. Le nouveau gouverneur devait suivant ses conventions employer ses propres embarcations et faire agir les Mindanaoniens, ainsy que les insulaires de Basilan à la poursuite de la même affaire. Je lui avais en conséquence avancé la somme de deux mille piastres, en sus de quinze cents autres avancées précédemment pour l'armement des deux batteaux dont il a été parlé, et dont le S^r^ Oscotte n'avait pu encore rendre compte, le plus grand de ces batteaux n'étant pas de retour.

Le motif de ces avances constatées par les reçus du S^r^ Oscotte qui sont entre les mains de la Compagnie, était de mettre le Gouverneur en état de faire valoir les ressources et les moyens que fournit naturellement, pour les opérations projettées, un poste tel que Sambuangan situé à la porte des Molucques, et environné d'insulaires qui ne subsistent que par le commerce interloppe qu'ils font dans cet archipel.

J'attendis inutillement à Manille pendant 14 mois la frégatte que j'avais demandée. Quoique étranger chez les Espagnols, j'avais eu parmi eux assez de crédit pour faire donner un gouvernement important à un homme dont j'avais jugé l'élévation nécessaire au succès du projet de la Compagnie ; mais je ne pus obtenir de mes concitoyens le faible secours que je leur avais demandé pour être en état de leur rendre le plus important service. Il n'était question que d'un bâtiment de 300 tonneaux dont la cargaison eut payé avec bénéfice les frais de l'armement. Avec ce bâtiment j'eus transporté à la Compagnie de France la moitié du plus beau commerce de celle d'Hollande. Le Gouverneur de l'Isle de France

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui n'avait qu'un ordre vague de me seconder, et qui manquait de vaisseaux pour les besoins les plus pressans de sa Colonie quoiqu'il en eut souvent demandé en France, ne put m'envoyer aucun bâtiment.

Dans cet abandon forcé je n'eus d'autre parti à prendre que celui d'aller moi-même solliciter les secours dont j'avais besoin. M. Dupleix à qui je m'étais également adressé, m'avait répondu qu'il n'avait aucun ordre de la Compagnie à mon sujet. Je m'embarquai donc sur le *Chevalier Marin* [1] avec dix neuf plants de muscadiers sains et vigoureux que j'eus beaucoup de peines à placer dans ce navire de Pondichéri embarassé par une multitude de passagers de toute nation, sans galerie et sans chambre de conseil. J'abandonnai à regret d'excellents pilottes pratiques que j'avais tenu prêts pour m'en servir dans le voiage des Molucques si la frégate que j'avais demandée était arrivée. Je partis de Manille, le 21 février 1753 et arrivai à Pondichéry le 7 avril.

Des dix-neuf plants de muscadiers que j'avais embarqués à Manille, je n'en débarquai à Pondichéri que douze. Les autres avaient péri pour n'avoir pas eu assez d'air. Je ne trouvai dans cette colonie aucun secours pour sauver ces douze plants desquels sept périrent encore à Pondichéri par les vents de terre. Je demandai inutilement à M. Dupleix quelque assistance pour retourner à Manille et suivre ma mission. Ce Gouverneur, à qui de petites

1. Le *Chevalier Marin* était un bâtiment armé à Lorient de 480 tonneaux, armé de 16 canons, monté par 85 hommes. Pour les mouvements des bateaux de la Compagnie des Indes voir : *Inventaire des Archives de la Compagnie des Indes* par M. Al. Leghand, professeur d'histoire au Lycée de Lorient. (*Bulletin de la Section de Géographie du Comité des Travaux hist.*, 1913, pp. 160-251.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

passions étrangères ont souvent fait faire de grandes fautes, approuva d'abord ma proposition, il trouva ma demande raisonnable, mais dans le même instant, il refusa de s'y prêter, en me disant en termes formels (ce qu'on aura de la peine à croire) que je ne devais pas ignorer que son épouse ne pouvait me souffrir [1].

Je renvoyai de Pondichéri à Manille un emploié indien qui m'avait suivi dans tous mes voiages, je le chargeai de mes lettres pour le Sr Oscotte, et lui donnai les instructions nécessaires pour entretenir une correspondance avec ce Gouverneur de Sambuangan.

Le dix neuf Octobre de la même année 1753, je mis dans le *Rouillé* [2], sur lequel je m'embarquai pour l'Isle de France, trois des plants qui me restaient, et je chargeai les deux autres sur le vaisseau le *Lys* [3], qui partait en même temps que le *Rouillé*. Je crus devoir ainsi partager les risques, et je pris les précautions convenables pour que lesdits plants fussent soignés sans être connus.

Je partis de Pondichéry le 20 8bre et arrivai à l'Isle de France le 2 Xbre 1753. Les cinq plants furent débarqués en bon état. Je proposai à Mr Bouvet, successeur par intérim de Mr David, de faire dresser un procès-verbal pour constater l'état des plants que j'avais apportés: ce Gouverneur pensa que le procès-verbal proposé ne conviendrait que dans le cas où il n'y aurait plus rien

1. Jan Begum qu'il épousa en 1741.

2. Le *Rouillé*, bâtiment de 900 tonneaux, armé de 20 canons, monté par 176 hommes, commandé par Trublet, parti de Lorient pour les Indes, le 8 mars 1753; désarmé le 23 mai 1754.

3. Le *Lys* était un bâtiment de 1050 tonneaux, armé de 20 canons, monté par 233 hommes, commandé par Béart du Désert, parti de Lorient pour les Indes le 18 octobre 1752 ; désarmé le 24 mai 1754.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à craindre de la publication du secret qui jusque là était entre lui et moi.

Je priai encore Mr Bouvet de vouloir bien disposer de ces plants pour en assurer la conservation, mais ce Gouverneur ne vit aucune sûreté à les déposer dans les jardins de la Compagnie, qui n'étaient pas clos, où il n'y avait point d'abry contre le vent et le soleil, et dont la direction venait d'être confiée récemment par ordre de la Compagnie à un homme sans conduite, sans capacité, sans expérience, et dont la mission singulière paroissait être l'ouvrage des ennemis du projet de l'acquisition des épiceries.

Je connoissais par expérience l'incapacité des jardiniers de la Compagnie à l'Isle de France, et le peu de soin qu'ils avaient donné à la culture des plants de toute espèce que j'y avais apportés du Cap et de la Cochinchine dont la pluspart avaient été enlevés par divers habitans, ou avaient péri faute de soins. Cette expérience m'avait engagé à faire un mémoire sur la manière de disposer un jardinier particulier propre à la culture des plants d'épicerie, suivant la méthode nécessaire observée par les Hollandais dans leurs isles de Banda. J'avais envoié ce mémoire à la Compagnie, comme je l'ai dit cy devant, dans la vûe d'obtenir des ordres pour la formation de ce jardin. Ce mémoire avait été lu ; il avait eu l'approbation de MM. de Buffon et de Jussieu, il n'avait pour objet que les interests les plus chers de la Nation et de la Compagnie en particulier; il semblait mériter au moins une ligne de réponse, on n'en fit aucune : et lorsque j'arrivai à l'Isle de France avec mes plants de muscadiers, je ne trouvai ni ordres ni disposition pour les recevoir, et pour en assurer la conservation.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Je peux assurer que c'est à ce deffaut que la Compagnie doit attribuer la perte qu'elle en a faite par la suite.

Sensible comme je devais l'être, en bon citoyen, à des marques si peu équivoques de l'abandon de la Compagnie contre la foi de ses engagemens, et contre ses propres intérêts, je fis part de mon chagrin à un ami, qui, touché de la justice de mes plaintes, et affligé de voir le bien public sacrifié depuis trop longtems à des intérêts particuliers, me déclara sans déguisement la cause des contradictions que j'éprouvais, et m'apprit enfin ce que je craignais de savoir.

« Ignorez-vous donc, me dit-il, que M. Duvelaër est « aujourd'hui le tout puissant à la Compagnie des « Indes par la faveur du nouveau Commissaire dont il a « toute la confiance? Il est devenu l'âme de ses délibé- « rations, et il employe son crédit à se venger sans « ménagement sur ses rivaux de la considération qu'ils « ont eu à son préjudice prétendu sous les Commissaires « antérieurs. Tout ce qui a été fait sous les Commis- « saires précédents est décidé mal fait; c'est un malheur « aujourd'hui d'avoir eû leur protection, et c'est un crime « d'avoir été présenté par d'autres que par M. Duvelaër « pour servir la Compagnie; quant à ce qui regarde votre « mission en particulier M. Duvelaër s'est mis à la tra- « verse pour empêcher la Compagnie de tenir ses enga- « gemens avec vous. Le pouvoir du Comité secret qui « vous avait envoyé *a été frondé*: ce même directeur « qui avait signé dans la délibération par laquelle on a « accepté vos services, qui avait applaudi à votre projet, « et avait offert de vous donner des connaissances cer- « taines pour le faire réussir, dit aujourd'hui que c'est un « projet chimérique. Non content de tenir à votre sujet

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« les discours les moins mesurés, il a fait écrire des « mémoires et des lettres contre vous par des gens qu'il « a suscités sans paroitre, pour se réserver le droit de « les appuyer; et vous êtes surpris que la Compagnie « vous abandonne ! vous lui apporteriez aujourd'hui « toutes les Molucques avec leurs épiceries et leurs « mines d'or, qu'on ne voudrait pas les recevoir de « vous. »

Après avoir entendu un discours si affligeant dont la vérité m'était confirmée par l'abandon que j'éprouvais, par les lettres particulières de mes amis, et par tous les évènemens inouis, dont j'étais témoin aux Indes, lesquels annonçaient tout à la fois le crédit énorme du Sr Duvelaër et le mépris du bien public sacrifié à des passions particulières, mon premier mouvement fut de tout abandonner et de repasser en France. Mon but était d'aller confondre celui qui profitait de mon absence pour attaquer ma réputation; comme s'il m'avait été possible d'attaquer avec succès un homme puissant et accrédité qui, me connaissant à peine, ne pouvait être qu'un accusateur de mauvaise foi, dont le motif était moins de me nuire personnellement que de faire échouër par ses manœuvres un projet dont il sentait bien tous les avantages; mais dont le succès eut d'un côté couvert ses ennemis d'une gloire qu'il voulait détourner, et de l'autre eut fait un tort infini au commerce de la Hollande, pour laquelle ce Directeur a toujours conservé les yeux d'un républicain pour sa patrie.

Mon premier mouvement passé, je fis réflexion que ce serait donner gain de cause aux ennemis de mon projet que de l'abandonner, et qu'en repassant en France uniquement pour me justifier de quelques accusations mépri-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sables dont je serais toujours à tems de faire voir la fausseté, c'était sacrifier les intérêts de la patrie à ma satisfaction particulière.

J'avais déjà rempli seul et sans secours la moitié de ma mission, en apportant à l'Isle de France les plants de muscadiers; il ne me restait plus à acquérir que les géroffliers. J'avais à Mindanao, dans le Gouvernement de Sambuangan, un homme à moi sur lequel je devais compter, et qui peut-être avait déjà fait l'acquisition qui me manquait; mon projet exécuté se présenta à mon imagination avec tous les avantages qu'il procurerait à notre Colonie de l'Isle de France, à la Compagnie, à la Nation, sous une forme capable de séduire un cœur patriote. Je repris courage, j'osai espérer que je réussirais à servir avantageusement la Compagnie malgré son abandon, malgré le Sr Duvelaër et son parti. Les fatigues du voiage, les périls de la mer, ceux mêmes que j'avais à craindre de la part des Hollandais que je pouvais soupçonner être avertis de mes desseins, tous ces dangers ne furent plus rien pour moi, dès que je me sentis assez de force pour mépriser les contradictions des Directeurs mêmes de notre Compagnie.

Je demandai à M. Bouvet, Gouverneur de l'Isle de France, un vaisseau, quelque mauvais qu'il fût, uniquement pour me porter à Manille, où j'espérais trouver les plants qui nous manquaient, et dont le Sr Oscotte, Gouverneur de Sambuangan, avait dû faire l'acquisition, dans tout le courant de l'année 1753.

M. Bouvet, après un calcul exact des besoins de sa colonie combiné avec le petit nombre de bâtimens qu'il avait dans son port, consentit à m'accorder une mauvaise frégatte de 160 tonneaux, dont il pouvait se passer pour l'année 1754.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avant de m'embarquer sur ce vaisseau, je parcourus les différentes habitations de l'Isle de France pour y chercher quelque endroit propre à la culture et à la conservation des plants de muscadiers que j'avais jusque là conservés dans les caisses de Manille, faute d'un lieu de sûreté et d'un terrain disposé à les recevoir. Depuis plus de quatre mois que j'étais arrivé à l'Isle de France, quelques-uns de ces plants avaient beaucoup souffert, et ils demandaient tous à être mis en pleine terre ; je les plaçai dans trois différens quartiers de l'Isle de France et dans des endroits qui me parurent les mieux disposés pour leur culture. Je tirai des habitans à qui je les confiai, des reçus qui contenaient la description des plants que je remis à chacun d'eux.

Je partis de l'Isle de France le premier de mai sur la frégatte, la *Colombe*, qui était faiblement équipée. M. Bouvet avait en quelque sorte pris sur lui de m'accorder ce vaisseau, par zèle pour le bien public et fondé uniquement sur ma mission dont l'ordre n'était pas révoqué ; il ne me l'avait accordé qu'en tremblant, et sans oser faire les dépenses nécessaires, parce qu'il connaissait les dispositions et le crédit du parti du S$^{r}$ Duvelaër dominant dans la Compagnie et qu'il savait parfaitement qu'on apprendrait pas avec plaisir un armement dont on craindrait le succès.

J'emportai une cargaison de Boöns (*sic*), de fer, de mauvais fusils de traite et quelques autres marchandises d'Europe qui étaient des rebuts des magazins de l'Isle, parce que M. Bouvet n'avait osé, par les raisons expliquées cy-dessus, me donner des marchandises qui auraient pu devenir nécessaires à la Colonie dans de certaines circonstances, même éloignées.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Avec un vent toujours favorable il me fallut trois mois et demi pour me rendre à Manille. Avec les mêmes vents un vaisseau ordinaire eut fait ce voiage en deux mois, mon bâtiment ne marchait point, faisait beaucoup d'eau, et n'avait aucune bonne qualité. Je ne l'avais pas accepté sans en connaître tous les deffauts, mais on n'avait pas été le maître de m'en donner un meilleur à l'Isle de France.

A mon arrivée à Manille, je trouvai un nouveau Gouverneur général [1]. La guerre y était allumée entre les Espagnols et les insulaires de Mindanao ; la communication coupée entre Manille et les isles méridionales de l'Archipel, au point que pendant cinq mois de séjour dans le pays, je ne pus recevoir une seule lettre du Sr Oscotte, gouverneur de Sambuangan, sur les opérations duquel j'avais principalement compté en faisant ce voyage.

Par la même raison l'emploié que j'avais renvoyé de Pondichéri à Manille en 1753 et que j'y trouvai en 54 n'avait pu entretenir aucune correspondance avec le Sr Oscotte ni me donner des nouvelles de ses opérations.

Je me défis avantageusement de ma cargaison, et j'en achetai une autre convenable aux besoins de l'Isle de France, après quoi je ne pensai plus qu'à l'objet principal de ma mission. Je ne recevais aucune nouvelle de Sambuangan, il n'y avait pas même apparence que le Gouverneur du lieu eut pu rien exécuter, puisqu'il était en guerre avec ceux dont il avait compté se servir pour

1. P. M. de Arandia y Santisteban avait été nommé Gouverneur général en 1754, à la place de F.-J. de Ovando y Solis, marquis d'Ovando, Gouverneur général depuis 1750.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la recherche des plants. Je me déterminai donc à passer à Sambuangan pour voir par moi-même où en étaient les opérations, pour suivre de là mon voyage au travers des isles Molucques et tenter d'acquérir les plants désirés.

Je n'avais pour ce voyage dangereux qu'une mauvaise frégatte, dans laquelle on m'avait donné à l'Isle de France, pour tout équipage, huit matelots blancs et vingt-deux lascars, dont quinze avaient déserté à Manille. Avec un navire si défectueux, si mal armé, quelle ressource dans une entreprise aussi délicate, dans des mers inconnuës à nos navigateurs, semées d'isles et d'écueils ? Si du moins il m'avait été libre de rendre ma frégatte légère en la mettant sur son lest, j'aurais eu plus d'espérance, mais j'avais affaire à des gens dont il fallait fermer la bouche en cherchant à quelque prix que ce fut à dédomager la Compagnie des frais de son armement, et pour cela il fallait bonder de marchandise la cale et même l'entrepont du vaisseau, et par là diminuer encore sa marche.

Si d'une part les contradictions de la Compagnie, pour laquelle je me sacrifiais, me donnaient beaucoup d'inquiétudes, j'avais encore infiniment plus à craindre du côté des Hollandois qui avaient tout l'intérêt possible de me traverser ; j'appréhendais leurs vaisseaux avec d'autant plus de raison que j'étais sans ressource pour pouvoir leur échapper et au cas que j'eusse le malheur d'être arrêté par un de leurs garde-côte, je ne pouvais pas même me flatter de la triste espérance d'être un jour réclamé par ma nation. Je connaissais trop la disposition des esprits pour ne pas prévoir que mes malheurs seraient un motif de joye pour ceux même qui auraient dû s'intéresser à mon sort, et que loin de penser à me tirer des mauvais pas où mon zèle pour la patrie aurait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pu me jetter, on serait assez injuste pour me rendre responsable des événemens après m'avoir refusé les secours nécessaires pour réussir.

Ces considérations ne me découragèrent pas. Je fis caréner et doubler à neuf ma frégatte qui coulait bas d'eau dans le port même. Je lui fis ajouter une fausse quille pour diminuer sa dérive ; je fis augmenter de six pouces le saffran de son gouvernail que le bâtiment ne sentait pas assez. Je recouvrai trois de mes déserteurs et remplaçai les autres par ce que je pus amasser de matelots indiens.

Le vaisseau étant chargé et même bondé de marchandises, je partis de Manille le 22 janvier 1755. Je cottoyai les Isles Philipines jusqu'à Mindanao, et mouillai le 3 de février à l'entrée du port de la Caldeira. Je dépêchai de là une lettre, avec un exprès, à Sambuangan, et sur la réponse d'un Gouverneur, je me rendis le six dans sa rade.

A Sambuangan, le Gouverneur m'apprit que pour n'être pas revenu à Manille en 1753, comme je l'avais promis, j'avais manqué la plus belle occasion du monde de réussir; qu'en janvier 1754 il était venu dans sa rade deux embarcations molucquoises avec seize quintaux de géroffles, dont près de la moitié était des géroffles murs, et environ douze quintaux de noix muscades, toutes dans leur coque, et quelques-unes avec leur macis : que si je me fus trouvé à Manille en 1753, j'aurais traité avec ces gens à Sambuangan même, en janvier ou février 1754 ; que ces interloppes m'auraient conduit dans les lieux où ils recueillent les épiceries à l'insçû des Hollandois et qu'on aurait fait d'eux ce qu'on aurait voulu en les prenant par l'intérêt.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Si l'on m'avait envoyé *en 53* la frégatte, que j'avais demandée à l'Ile de France, ou l'on m'avait accordé à Pondichéri le *Botts* (?) que j'avais demandé à M. Dupleix, je me serais rencontré à Sambuangan avec ces embarcations molucquoises, en janvier ou février 1754, et j'aurais proffitté de cette occasion si favorable pour réussir.

Le Sr Oscotte avait traité ces Molucquois avec toute l'affabilité possible et leur avait fait promettre de revenir en aoust, ou 7bre 1753, non seulement avec des épiceries marchandes, mais avec des plants et des graines fraîches des deux espèces qu'ils s'étaient engagés d'apporter moyennant une récompense convenue ; le Sr Oscotte avait acheté leurs épiceries et en avait semé des unes et des autres au hazard, quoiqu'il les jugea trop vieilles parce que ceux qui les avaient apportées étaient venus contre mousson et avaient fait de longues relâches d'isle en isle; aussi elles ne levèrent pas.

Ce Gouverneur n'avait pû entreprendre aucune opération suivant qu'il en était convenu avec moi, parceque peu de tems après son arrivée à Sambuangan en mars 1753, les insulaires de Mindanao avaient déclaré la guerre aux Espagnols et que par conséquent il n'avait pu traiter avec eux pour la recherche des plants ; mais il m'assura que les affaires paroissant disposées à la paix, il lui serait facile de réussir par le moien de ces mêmes insulaires et de ceux d'Yolo. En conséquence je renouvellai avec lui mes premières conventions.

J'attendis pendant quelques jours des pilotes pratiques qu'on me faisait espérer, mais la violence du courant aiant fait rompre le cable de la frégatte, et perdre une anchre, je craignis un accident semblable, et fis route pour l'isle de *Méao* où je comptais trouver des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plants de géroffliers. Je remis alors au capitaine une carte et un routier de navigation que j'avais traduit de l'espagnol et qui se trouva fort juste. Le onze février je débouquai le Détroit de Basilan [1]; je passai le dix neuf dans un second détroit formé par le Pic de Siao et les isles de Bouqui. Le vingt, j'atterrai à Méao.

Je rangeai, le plus près qu'il me fut possible, la côte septentrionale et orientale de l'isle; en doublant la pointe qui est au sud-est, je découvris un grand enfoncement sçitué sous le vent de la ditte isle: le vaisseau fut mis au plus près pour donner dans cette anse. On approcha le rivage jusqu'à la distance de deux encablures, sans trouver le fond. Il aurait fallu suivre tout le demi-cercle de l'enfoncement pour chercher le mouillage; mais comme la nuit approchait et qu'il paraissait quelques brisans devant le vaisseau, les marins furent d'avis de virer de bord et de courir des bordées toute la nuit pour se relever et se maintenir au vent de l'isle, afin de pouvoir donner le lendemain matin à l'endroit de l'enfoncement où l'on était alors, et chercher de jour le mouillage que je savais être dans la partie du sud de l'isle fort près de terre.

Je ne pus refuser mon consentement à un avis qui me parut le plus sage sur une côte inconnue; on courut toute la nuit des bordées en serrant le vent autant qu'il était possible; mais la frégate était si mauvaise boulinière que le lendemain au point du jour, elle se trouva à cinq ou six lieues sous le vent de Meao sans qu'il fut possible de se rapprocher de l'isle.

Dans cette circonstance embarrassante je donnai ordre

1. Le détroit de Basilan sépare l'île de ce nom, qui appartient à l'archipel de Soulou, de Zamboanga à la pointe de Mindanao.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

au capitaine de gagner l'isle de Taffoury qui restait sous le vent du vaisseau à la distance de trois ou quatre lieuës: on fit donc route pour Taffoury où j'espérais de trouver un mouillage et attendre à l'anchre quelque crise de vent plus favorable pour de là regagner Méao, qui n'en est éloigné que de neuf lieuës. Dans la nuit le vaisseau tomba encore sous le vent de cette isle comme il était tombé la veille sous celui de Méao.

Il est certain qu'avec une bonne frégate telle qu'il l'aurait fallu pour une semblable expédition ces deux accidents ne me seraient pas arrivés. Les officiers du vaisseau dressèrent un procès-verbal pour attester la vérité des faits que je viens de rapporter.

Après avoir inutilement lutté contre le vent et les courants je poursuivis mon voyage et fis route pour aller reconnaître la côte orientale de l'isle de Célébes. Le 26 février je donnai dans le détroit de Xulla [1], qui est très dangereux, mal placé sur les cartes, et où je me suis trouvé une fois par trois brasses d'eau sur une tête de roche avec un courant qui faisait faire au vaisseau deux lieuës et un tiers par heure. Au sortir de ce détroit, je cottoyai successivement les isles de Célébes et de Button [2]; je tentai en vain de traiter avec les naturels, qui, étant en guerre avec les Hollandois, prirent le vaisseau pour un bâtiment de cette nation qu'ils détestent et ne répondirent que par des menaces aux pourparlers que nous leur proposâmes.

Je rencontrai à la pointe méridionale de Button un vaisseau hollandois, devant lequel je me déguisai, en lui montrant un pavillon de sa couleur; ce fut alors que

1. Entre la côte orientale de Célèbes et l'île Xulla.
2. Bouton, Boeton, au S.-E. de Celebes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

je découvris un complot, formé par notre premier chirurgien, qui devait enlever le canot du vaisseau et aller à Batavia dans l'espérance d'y faire fortune en révélant aux Hollandais le secret de mon voyage ; je fus averti par un de ceux qu'il voulait suborner, et je le fis renfermer. Je continuai ma route pour aller attaquer le Cap de Store sur l'isle de Solor [1], et le 19 mars 1755, je donnai dans le détroit de Larentoue. Le 29 du même mois je passai dans celui de Lamaker, et le 10 avril suivant je mouillai dans la rade de Lifao [2], principal établissement des Portugais sur l'isle de Timor [3].

Le Gouverneur et les gens du lieu me firent tous l'accueil que je pouvais désirer. Je pris des informations, sur ce que j'avais oui dire à Sambuangan et à Larentoue, que l'isle de Timor produisait quelques épiceries. Je m'ouvris au Gouverneur sur le motif de ma relâche et je le mis dans mes intérêts. Ce gouverneur, après avoir pris les informations convenables, envoya son secrétaire dans les provinces orientales de l'isle et dépêcha deux naturels dans la partie opposée pour aller à la recherche des plants suivant les connaissances qu'on lui avait données à ce sujet.

Quinze jours après le Secrétaire revint avec de grandes caisses contenant plusieurs petits plants adhérens chacun à une noix que je reconnus pour être une muscade

1. Solor, entre les îles Flores et Laubana (Lomblen) au N.-O. de Timor.

2. Lifaou, aujourd'hui aux Hollandais ; sur la côte nord de Timor ; c'est la seule place qui était restée aux Portugais après la révolte de Varella en 1731 ; grâce à des renforts, le pays fut pacifié l'année suivante.

3. Timor, la plus orientale et la plus grande des petites îles de la Sonde ; aujourd'hui divisée entre les Hollandais à l'ouest, et les Portugais à l'est.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tant par sa forme que par l'empreinte du macis gravée sur sa coque; je reconnus également les jeunes plants à la forme et position de leurs feuïlles pour être des muscadiers, mais ayant ouvert quelques noix, je les trouvai presque sans aromate et par conséquent d'une espèce bien inférieure à celle dont j'avais eû les plants à Manille en 1751 et que j'avais transportés à l'Isle de France, en conséquence je déclarai au Gouverneur et à son Secrétaire que je regardais ces plants comme d'une espèce sauvage qui ne pouvait servir que pour la curiosité, cependant je les transplantai au nombre de onze et les fis porter à bord.

A peu près dans le même tems revinrent les deux Timoriens qui avaient été expédiés dans la partie occidentale de l'isle ; ils s'étaient égarés dans les forests et ne rapportèrent rien.

Je passai encore quelques jours dans cette rade pour conférer avec le Gouverneur de Timor sur les moyens qu'il pouvait avoir par sa place de réussir à acquérir les plants d'épicerie, je dressai à ce sujet un petit mémoire que je remis à ce Gouverneur en faisant avec lui un traité que je signai au nom de la Compagnie, suivant le pouvoir que j'en avais par mes instructions.

Par ce traité je m'engageai de paier au dit Gouverneur ou à son ordre une somme de quatorze mille piastres pour vingt plants de géroffliers et autant de vrais muscadiers. Le Gouverneur, de son côté, s'obligea à faire toutes les avances pour cette opération; il doit en cas de réussite m'en donner avis à l'Isle de France par la voye de Macao où nous avons un correspondant commun. Il doit encore dans le même cas de réussite préparer pour le vaisseau des isles une cargaison de cire et d'esclaves capables de dédommager des frais de l'armement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

De mon côté je me suis obligé au nom de la Compagnie d'aller (aussitôt après l'avis reçu, ou quelqu'un à ma place) à Timor y recevoir les plants dont le Gouverneur serait en possession.

Il faut observer que le Gouverneur de Timor a pour le moins autant de facilité de réussir que celui de Sambuangan parce qu'il a tous les jours sa rade pleine de batteaux de Macassars qui sont hardis navigateurs et connaissent toutes les isles de l'archipel des Molucques. Dans le tems de ma relâche à Timor, il y avait trente deux embarcations de ces Macassars [1] mouillées dans un port de la même isle à l'est de Lifao. Il y a même une de leurs colonies établie sur Timor et dépendante du gouvernement portugais.

Ce second traité fait avec le gouverneur de Timor qui commande une isle si voisine des Molucques dans le Sud, joint au premier traité fait avec celui de Sambuangan dans le nord des mêmes isles, me donne lieu d'espérer que mon voyage n'aura pas été infructueux pour le succès du projet de la Compagnie.

Indépendamment de cette opération essentielle tendante à l'acquisition des épiceries, je me crois fondé de regarder l'ouverture que j'ai faite du commerce de Timor, comme très utile, par les avantages que la Compagnie peut en retirer. Les Portugais n'ont rien oublié pour m'engager à revenir tous les ans à Timor ; ils m'ont promis annuellement trois cents esclaves à meilleur marché que ceux de Madagascar, et six ou sept cents quintaux de cire tant brute que travaillée. L'essai que j'ai

1. Macassar (Mangkassar), sud de l'île Célèbes, aux Hollandais, est la ville la plus importante des Indes Néerlandaises après Batavia.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fait de ce commerce m'a fait voir que l'achat de la cargaison cy dessus promise annuellement ne couterait pas soixante mille livres et vaudrait à l'Isle de France au delà de cent mille écus.

Ce qui rend encore plus avantageux ce commerce dont j'ai fait l'ouverture, c'est que depuis les guerres de Bengale la cire est d'une rareté extrême dans toutes les Indes, que les esclaves de Timor sont plus dociles, plus industrieux, moins sujets au maronage, et aussi robustes que les nègres de Madagascar ; ajoutez à cela que pour revenir de Timor à l'Isle de France, on a toujours vent en poupe depuis les premiers jours de May jusqu'en Octobre : ce qui est un très grand avantage pour une cargaison d'esclaves, et pour revenir de Madagascar à la même Isle de France on a presque toujours vent contraire.

J'achettai à Timor 19 esclaves et 18 quintaux de cire brute, je trouvai une bien plus grande quantité de l'une et de l'autre, mais le vaisseau étant déjà bondé de marchandises de Manille, je n'avais plus de place dans la cale pour ma cire, et mon équipage n'était pas assez nombreux pour contenir un plus grand nombre d'esclaves ; je ne pris qu'un essai et seulement de quoi paier les frais de mes relâches. Si j'avais eu un plus grand vaisseau mieux armé, j'aurais fait un voyage très lucratif pour la Compagnie.

J'achetai la cire brute à raison de douze sols environ la livre, en argent, faute d'effets de traite, et les dix neuf esclaves pour la somme de 2,000 ℔ environ de notre monoye. Sur ce dernier article il y a eu à l'Isle de France dix mille et tant de livres de pur bénéfice suivant les comptes qui en ont été fournis à la Compagnie ainsi le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

seul article de 300 esclaves promis annuellement par les marchands de Timor donneraient à la Compagnie environ 50 mille écus de notre monnoye en pur profit par chaque voyage, et il paraît qu'il y aurait cent p. 0/0 au moins de bénéfice sur les six ou sept cents quintaux de cire brute ou travaillée que l'on tirerait annuellement de Timor. Ces profits seraient encore augmentés par ceux que l'on ferait sur les effets de traite, que l'on y porterait. Il est certain que l'esclave pièce d'Inde, par exemple, qui m'a couté 20 et 22 piastres en argent, n'en couterait pas 12 en poudre à canon, eau de vie ou autres effets de traite que les marchands du pays préfèrent à l'argent.

Je partis de Lifao le 2 Mai 1755 et j'arrivai à l'Isle de France le 8 Juin suivant malgré toutes les mauvaises qualités de la frégate. Je remis à M. Bouvet la traduction de mon traité avec le gouverneur de Timor. Je remis dans les magasins la cargaison du vaisseau avec une caisse d'argent de 3.000 piastres que je n'avais pu employer en marchandises à cause du peu de capacité de la cale de mon bâtiment.

La cargaison n'étant assortie que d'effets nécessaires à la colonie achettés sur les lieux à un prix très médiocre elle eut un prompt débit. Je distribuai à divers colons ces plants de toute espèce que j'avais apportés, entre autre des cacaoyers et des Rima, dont le fruit sert de pain aux habitans des isles de Mariannes [1].

Dès les premiers jours de mon retour à l'Isle de France, je n'avais rien eu de plus pressé que de m'informer de

1. Ou Ladrones ; archipel au N. des Carolines, à l'E. des Philippines, découvert le 6 mars 1521 par Magellan.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'état des plants de muscadiers que j'avais apportés dans mon voiage précédent et que j'avais transportés dans trois différens quartiers de l'isle. Les habitans à qui je les avais confiés m'apprirent qu'ils avaient tous péri d'une façon peu naturelle malgré les soins qu'ils s'étaient donnés pour les conserver. Ils s'accordaient à soupçonner le même homme de les avoir fait périr. L'un de ces habitans m'assura que ses esclaves l'avaient averti d'avoir vu pendant la nuit le Sr Aublet roder autour du jardin où étaient deux de ces plants, qui vivaient alors et qui moururent subitement quelques jours après. Ce qu'il y a de certain c'est que le Sr Aublet, trouvé pendant la nuit à roder autour du jardin en question, éloigné de sa demeure ordinaire de près d'une lieue, et obligé pour faire ce chemin de traverser des forests épaisses, ne peut qu'être soupçonné d'un mauvais dessein. Plusieurs circonstances fortifient ce soupçon et je pense qu'il ne me sera pas difficile de prouver que cet homme a été l'instrument, emploié par les ennemis de mon projet dans la vüe de le faire échouër.

Le Sr Aublet, natif de Provence, après avoir passé une jeunesse vagabonde et sans étude d'aucune espèce, en France et en Espagne, trouva accès à Paris chez des personnes respectables et bienfaisantes qui, touchées de son sort misérable, lui firent du bien, et croiant appercevoir en lui de la bonne volonté lui firent prendre une teinture de botanique et de chimie auprès de Mrs Jussieu et Rouelle. Dans la vüe charitable de lui faire un état, ses protecteurs le présentèrent ensuite à la Compagnie comme un sujet qui avec de la bonne volonté pouvait devenir un agriculteur utile à l'Isle de France.

M. Duvelaër dominait alors dans la direction de la



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Compagnie. Le Sr Aublet fut accepté et envoyé avec beaucoup plus de prérogatives et d'avantages qu'on n'en avait demandé pour lui. On lui donna la place d'apothicaire en chef et celle de directeur des jardins de la Compagnie à l'Isle de France avec deux mille livres d'appointemens et quelques gratifications. Le motif ou le prétexte de l'envoi de cet homme, qu'on ne connaissait pas, était le projet chimérique d'établir à l'Isle de France une grande pharmacie qui aurait fourni des remèdes à tous les établissemens français aux Indes et aurait même procuré à la Compagnie un objet de commerce en drogues, projet dont le ridicule était parfaitement connu de ceux qui l'avaient appuyé et fait accepter à la Compagnie.

Il est à remarquer que dans le choix de ce sujet auquel, par sa place de premier apothicaire et de fondateur d'une Pharmacie générale, on confiait les santés et les vies des colons de nos isles, de ceux qui vivent dans nos établissemens des Indes, et de tous les sujets du Roi emploiés dans la marine de la Compagnie, c'est-à-dire de près de vingt mille citoyens sans parler des noirs libres ou esclaves qui dépendent de nos colonies, on n'avait pas même consulté MM. de Jussieu et Rouelle, ses maitres, pour s'assurer de sa capacité que ces MM. doivent seuls connaître. Ces savants étonnés du choix que la Compagnie a fait en cette occasion attestent que le Sr Aublet n'avait aucune capacité pour la place qui lui fut donnée.

J'ai sû de M. Rouelle que, avant que le Sr Aublet partit de Paris pour aller aux Indes, on avait eu la précaution de lui échauffer la tête et de lui inspirer les plus fortes préventions contre moi qu'il ne connaissait certainement pas.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Lorsque j'arrivai à la fin de 1753 à l'Isle de France avec les plants de muscadiers que j'apportais de Manille, j'y trouvai le Sr Aublet déjà décrié généralement dans toute la colonie par sa mauvaise conduite. Il sût que j'avais apporté plusieurs plants, il me témoigna un empressement extrême de les voir : mais j'avais été prévenu par mes amis que ce prétendu chimiste avait tenu des discours qui prouvaient que sa mission était contre mon projet ; je ne lui permis pas d'examiner mes plants, il ne les vit que de loin, et confondus avec beaucoup d'autres plants que j'avais également apportés de Manille et des Indes : il ne les vit qu'une minute ou deux et n'en connut aucun. Cependant il lui échappa de dire que parmi ces plants il y en avait quelques uns de bien précieux. Ces paroles me firent connaître qu'il avait été instruit du secret de ma mission.

Quelques jours après il courut dans l'isle un bruit que j'avais apporté des plants de muscadiers et que le Sr Aublet prétendait que c'était des plants faux, plusieurs personnes m'avertirent qu'ils avaient eû des mémoires du Sr contre moi et contre mes plants, et que ces mémoires devaient être envoyés à la Compagnie; ils ont été envoyés en effet, quoique la chose me parut incroyable dans le tems.

D'après ces faits dont le Sr Aublet ne saurait infirmer la vérité, on peut faire les réflexions suivantes :

1° Le Sr Aublet avait donc été informé de mon projet, et il ne pouvait en avoir été instruit que par ceux qui lui avaient échauffé la tête et l'avaient prévenu contre moi avant son départ de Paris.

2° C'est donc le Sr Aublet qui a divulgué dans l'isle le secret de la Compagnie, au sujet de ma mission, car

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tandis que je croyais que M. Bouvet en avoit seul connoissance, le Sr Aublet en parlait publiquement et lisait ses mémoires à qui voulait les entendre. Cette indiscrétion ajoutait de nouvelles difficultés et de nouveaux périls à l'exécution de mon projet :

3° Il parlait donc sans connoissance puisqu'il n'avait pas vü mes plants d'assez près pour pouvoir les examiner et les reconnaitre, et que d'ailleurs il en était incapable.

4° Il parlait contre sa pensée puisqu'il lui avait échappé précédemment de dire que parmi mes plants il y en avait de bien précieux. Il est vrai qu'il n'en connoissoit aucun de ceux qu'il voyait alors : mais cette parole prouve au moins qu'il croiait intérieurement que j'avais apporté des vrais plants d'épicerie.

5° Depuis le premier moment auquel j'avais connu le Sr Aublet, je n'avais eü que des politesses pour lui, et aucun sujet de mécontentement personel ne pouvait le porter à parler contre moy, et à faire des mémoires contre mes plants : il était donc animé par quelque agent supérieur, par quelque ennemi secret, et je n'ai jamais connu d'autre ennemi de mon projet que le Sr Duvelaër et ceux de son parti ; car j'ose dire que je n'avais alors que des amis à l'Isle de France.

6° Puisque le Sr Aublet se mêlait si ouvertement d'une affaire qui ne devait pas naturellement le regarder, il était donc persuadé qu'il avait une mission secrette pour s'en mêler.

7° Puisqu'il violait si hardiment un secret de la dernière importance, il comptait donc sur la protection de certaines personnes pour lui assurer l'impunité de sa faute.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

8° Puisqu'il envoyait hardiment des mémoires à la Compagnie, sur des choses qu'il ne connoissoit point du tout, il était donc bien assuré que ces mémoires quelque faux et ridicules qu'ils pussent être étaient attendus, et seraient appuyés par des gens puissans.

Si l'on rapproche de ces remarques les soupçons unanimes et trop bien fondés des habitans, chez lesquels les muscadiers avaient péri, et la rencontre du Sr Aublet rôdant pendant la nuit autour d'un jardin où étaient deux de ces plants, qui sont morts peu de jours après d'une façon peu naturelle, pourra-t-on ne pas reconnaitre dans cet homme l'instrument funeste employé pour les détruire.

Je n'exagèrerai rien, le simple et fidèle exposé des faits qui ont suivi suffira pour changer les probabilités en évidence, et pour arracher le voile épais qui a couvert jusqu'ici le mystère d'iniquité le plus odieux. J'abbrege le plus qu'il m'est possible.

Peu de jours après mon départ de l'Isle de France pour mon second voyage de Manille en Mai 1754, un directeur de la Compagnie passa à l'Isle de France avec le titre de Commissaire du Roi, et de commandant général de tous les Etablissemens français aux Indes avec les plus grands pouvoirs du Roy et de la Compagnie.

Rien en apparence ne devait être plus heureux pour moi que le passage d'un directeur commissaire revêtu de toute l'autorité de la Compagnie ; il pouvait faire savoir au Gouverneur de l'Isle les intentions de son corps au sujet de ma mission, réparer par des ordres courts le long silence de la Direction, et mettre fin à l'abandon dans lequel elle m'avait laissé languir pendant plusieurs années. Les plants de muscadiers que j'avais récement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

transplantés dans l'isle étaient pleins de vie : averti par M. Bouvet qui avait connaissance des lieux où je les avais déposés, il pouvait les voir et rendre compte à la Compagnie comme témoin oculaire et irréprochable, de l'état et de la qualité de l'acquisition précieuse dont je venais d'enrichir sa Colonie.

Un objet aussi important aurait eû dans pareil cas toute l'attention d'un Commissaire hollandois, il méritait sans doute celle d'un Directeur citoyen envoyé par une Compagnie de commerce : notre Commissaire français ne le jugea pas digne d'un seul instant de la sienne.

Une conduite si extraordinaire paraitrait incompréhensible à quiconque ignorerait que ce Commissaire n'était qu'un cœur et qu'une âme avec le Sr Duvelaër, cet ennemi déclaré de mon projet qui leur était connu, que le poste qu'il occupait était à certains égards l'ouvrage de leur parti et que sa mission en était le triomphe. Je me garderai bien de pousser les réfflections plus loin, je me tais sur tout ce qui ne regarde pas directement l'affaire dont je dois rendre compte.

Je me suis trompé lorsque j'ai dit que notre Commissaire ne jugea pas dignes de son attention les plants d'épicerie que j'avais apportés à l'Isle de France. Il est vrai qu'il ne témoigna pas la moindre curiosité de les voir, quoique l'on puisse assurer qu'il a vu d'ailleurs jusqu'aux infiniment petits de la colonie. La vüe et l'examen de ces plantes devenaient fort inutiles dans le dessein où il a paru que l'on était de n'en rendre compte à la Compagnie que suivant les vües du parti auquel on était attaché. Je trouvai en effet à l'Isle de France une copie d'un journal envoyé à la Direction de Paris par M. le Commissaire dans lequel il est fait mention des

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plants d'épicerie que j'avais transplantés dans notre Isle. Cette copie avait été communiquée aux Indes par l'infidélité de quelque secrétaire.

On trouve dans ce journal des éloges souvent répétés du S^r^ Aublet, et particulièrement à l'article 28 Mai 1754, on lit un panégyrique fastidieux qui ressemble à un extrait tiré de la Vie des Saints et appliqué à un homme qui a toujours été l'objet du mépris de toute la colonie de l'Isle de France.

A l'article du 4^e^ Juin de la même année, après avoir appuyé un mémoire du S^r^ Aublet contre moi, l'auteur du journal rend compte de ce qui regarde ma mission dans ces termes remarquables : *ce mémoire du S^r^ Aublet me donne occasion de parler ce soir à M. Bouvet du S^r^ Poivre et de ses expéditions.*

*Il s'est répandu sur les louanges de cet Exmissionnaire, a fort exalté les plants qu'il a rapportés sur la foy du S^r^ Mabille et que le S^r^ Aublet soutient faux — enfin il a fait armer un vaisseau exprès commandé par le S^r^* Le Brun, *pour porter le S^r^ Poivre dans les Molucques où il doit prendre encore d'autres plants : mais si j'en crois d'autres discours, le S^r^ Poivre lié d'interest avec le S^r^ Mabille doit rapporter de Timor beaucoup d'esclaves qu'il mettera en passant au port du Sud-Est où le S^r^ Mabille est résident. Les S^rs^ Mabille et Poivre ont jetté au port du Sud-Est le plan d'une très belle habitation.*

Je ne répondrai rien aux derniers articles de ce rapport infidèle dont l'énoncé détruit par les faits n'a jamais existé que dans l'imagination du journaliste : un Commissaire chargé des affaires les plus importantes aurait pu s'épargner à lui-même et à la Compagnie la narration de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ces rêves dans lesquels il n'y a d'heureux que la prédiction de mon passage à Timor que je ne prévoyais pas certainement moi-même dans le tems auquel le journal l'annonçait : la première partie de ce rapport mérite plus d'attention.

Mr le Commissaire n'a donc pas ignoré qu'il y avait à l'Isle de France des plants de muscadiers, mais pourquoi si peu de curiosité pour voir des plants aussi précieux ? MM. Bouvet et Mabille disent qu'ils sont vrais, le Sr Aublet les soutient faux : dans cette différence de sentimens pourquoi ne pas les voir ? pourquoi dans l'incertitude (si l'opinion du Sr Aublet pouvait en former une) ne pas donner des ordres pour leur conservation ? pourquoi ne pas en couper une branche, l'envoyer en France, la faire examiner par nos savants botanistes, et mettre la Compagnie en état de s'éclaircir sur un fait si important pour son commerce et ses colonies ? Ne semble-t-il pas que l'on craignait d'instruire la Compagnie sur une acquisition aussi intéressante ? pour moi qui n'avais pas les mêmes craintes, j'ai envoyé à M. Bernard de Jussieu une branche de mes plants, et ce savant qui l'a reconnue pour être la branche d'un vrai muscadier, est en état de faire connaitre à la Compagnie la qualité du présent que je lui avais fait.

S'il était permis de comparer un instant la conduite de notre Commissaire français en cette occasion, avec celle des Commissaires hollandais envoyés en différens tems dans les isles Molucques, dont le rapport fait à leur Compagnie est certifié sous serment ; d'un côté quel détail dans les recherches ? que d'informations faites sur les lieux ? que d'instructions envoyées à la Compagnie. Combien d'ordres sages donnés aux Conseils et aux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gouverneurs d'Amboyne et de Blanda (*sic*) pour assurer la possession d'un trésor tel que l'épicerie et pour en augmenter le produit ? En un mot quelle fidélité, quel zèle, quel amour de la patrie ? de l'autre côté, quelle misère ! j'ai presque dit : quelle trahison des interests de la Nation ?

Je voudrois pouvoir me persuader que dans la conduite de notre Commissaire il n'y a eu que de la négligence : mais trop de faits contraires s'y opposent, et font naître dans mon esprit une foule de réflexions toutes plus affligeantes les unes que les autres.

J'abbrége : les plants précieux qui devaient en peu faire les richesses de nos colons de la Compagnie, et de la nation, périrent quelques tems après le départ de M*** pour Pondichéri. Un vaisseau postérieur expédié de l'Isle de France pour les Indes put y porter la nouvelle de leur destruction, et le premier bâtiment qui revint de ce pays là à l'Isle de France y apporta une lettre par laquelle le Commissaire général ordonnait d'augmenter les appointemens du S^r^ Aublet de sept cents et quelques livres, en considération d'un *remède* que cet apoticaire prétendu lui avait envoyé aux Indes. Ce sont les termes de la lettre que j'ai lüe.

Il est à remarquer que cet homme dont on payait si généreusement le remède n'en avait encore composé aucun pour l'hopital et pour les colons dont les santés étaient confiées à ses soins, et il coûtait déjà à la Compagnie des sommes considérables. Il est encore fort singulier que le sujet le plus décrié de toute l'Isle soit le seul à qui notre Commissaire ait fait du bien dans son passage aux Indes.

Voilà dans l'exacte vérité la perte des plants d'épiceries

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que j'avais apportés en 1753, avec les circonstances les plus remarquables qui accompagnèrent cette perte, telles que je les appris au retour de mon second voyage en 1755. Je reprens le fil de ma relation.

Après avoir remis ma cargaison de Manille et de Timor dans les magazins de la Compagnie à l'Isle de France, et rendu mes comptes, je présentai au Conseil un sac de noix muscades et de geroffles mûrs que j'avais reçu du Gouverneur de Sambuangan lors de mon passage dans son isle. Je priai le Conseil d'examiner ces fruits pour en reconnaître la qualité et en rendre témoignage à la Compagnie. Mon but en présentant ces épiceries telles qu'on les recueille sur les arbres, mais trop vieilles pour être semées, était uniquement de prouver à la Compagnie qu'on pouvait avoir des graines de vraïe épicerie malgré les précautions des Hollandois dans les Molucques ; ce qui prouve en effet sans réplique la possibilité de l'exécution de mon projet contre le Sr Duvelaër qui le traitait de chimérique.

Je remis encore au Conseil une petite caisse qui contenait un plant de muscadier, le seul qui me restait des onze plants que j'avais embarqués à Timor, avec une noix germée. Je présentai en même tems une description du plant. Le Conseil confronta l'une avec l'autre, il examina la noix avec son germe, il reconnut la justesse de la description et la réalité du germe sortant de la noix, il reconnut également les noix muscades dans leurs cocques et les geroffles murs que j'avais presentés pour être les graines de vraies épiceries telles que je les disais être. Enfin il fut dressé un procès verbal qui atteste la vérité que j'avance.

Comme je n'étais que trop convaincu de la mauvaise

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

volonté du Sr Aublet qui ne faisait plus un mystère de la mission secrette qu'il avait reçue des ennemis de mon projet, je voulus le mettre à une dernière épreuve. Je priai le Gouverneur de vouloir bien faire assister le dit Sr Aublet à l'examen des graines et plant d'épicerie que je présentais au Conseil et au procès verbal qui devait attester le résultat de cet examen. Il fut appellé et parut aussitôt. Il convint avec le Conseil de la justesse de la description : mais se rappellant avec embarras ce qu'il devait à ses derniers bienfaiteurs, il déclara qu'il regardait le plant présenté comme un arècquier et la noix adhérente au plant ainsi que celle qui germait, pour des noix arecs, mais sans en dire aucune raison : il ne me fut pas difficile de convaincre le Conseil de l'absurdité avancée par le Sr Aublet, puisque l'arecquier est un palmier et que le plant en question ressemblait à un poirier ; d'ailleurs la noix Arec n'a point de cocque, mais seulement un brou qui est un tissu de filasse, et le Sr Aublet avait reconnu une cocque véritable aux noix que je présentais. Si le dit Sr avait été sincère et bien intentionné, il aurait avoué franchement qu'il ne connoissait pas plus l'arecquier que le muscadier.

Malgré une preuve si convaincante de la mauvaise disposition du Sr Aublet, le Conseil le chargea de la culture du plant ainsi que de la noix germée, avec ordre de les représenter dans l'état où ils se trouveraient dans le cas où ils viendraient à mourir.

Vingt-huit jours après avoir reçu ce plant, le dit Sr le rapporta au Conseil arraché, brisé et défiguré, disant qu'il était mort deux jours après l'avoir reçu, et que la noix que l'on avait vüe germée n'avait point eû de germe quoiqu'il l'eut lui-même reconnu et signé dans le procès verbal.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il présenta à cette occasion un écrit plein d'absurdités et de contradictions, auquel je répondis et prouvay que le Sr Aublet avait méchamment détruit le plant et la noix germée dont la culture lui avait été confiée. Ce plant détruit a été envoyé à la Compagnie dans l'état où le Sr Aublet l'a rapporté, et quelque défiguré qu'il soit, j'ose assurer qu'un savant botaniste tel que M. Bernard de Jussieu y reconnaitrait : 1° que c'était un muscadier; 2° qu'il a péri violemment.

Cette querelle que j'eus en présence du Conseil avec le Sr Aublet au sujet du plant que j'avais apporté de Timor occasionna un éclaircissement sur les autres plants d'une qualité bien supérieure, provenus de vraies noix muscades fines de Banda, que j'avais apportés dans mon premier voyage et qui avaient péri. Le Sr Aublet interrogé s'il était vrai qu'il eut dit et écrit que ces plants étaient faux nia d'abord de l'avoir dit ny écrit mais il l'avoua ensuite, je le sommai de déclarer en présence du Conseil sur quoi il fondait son sentiment. Il déclara qu'il le fondait sur cette seule raison que les plants n'avaient pas les feuilles *opposées*, mais bien *alternes*. Il signa sa déclaration. Je n'ai pas besoin d'autres preuves de son ignorance, car il est certain que mes plants avaient les feuilles alternes et que les muscadiers doivent les avoir telles.

A la fin de l'année 1755, la Colonie de l'Isle de France, victime de l'esprit de partie qui régnait dans la direction de Paris, vit arriver un homme qu'elle connoissoit, et qu'elle n'eût jamais prévû de voir un jour le gouverneur.

M. Magon avait passé quelques années au service de la Compagnie dans les Indes en qualité de simple emploié, il s'y était conduit de façon que lorsque la Compagnie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

envoya en 1744 des ordres à ses gouverneurs pour réformer les sujets inutiles de ses comptoirs, M. Magon fut compris des premiers de cette réforme. Depuis ce tems là, protégé par M. du Duvelaër, son parent, il était rentré au service de la Compagnie dans le poste de subrécargue, et en cette qualité il avait fait à la Chine deux voiages dans lesquels sa mauvaise conduite avait également mécontenté la Compagnie et indisposé contre lui ses confrères, les officiers de mer avec lesquels il avait voyagé et les habitans de nos isles qui l'avaient connu dans son passage.

Les plaintes avaient été si générales, le mécontentement de la Compagnie si manifesté, et les griefs qu'elle avait contre lui avaient paru si forts qu'on l'avait cru renvoyé pour la seconde fois du service, mais par un des évènemens qui ne se voient que dans des tems de troubles et de divisions, le même homme dans lequel on ne voiait qu'un sujet à charge et duquel on ne pouvait attendre que des fautes, parut subitement devenir l'homme de confiance. Le même instant qui le vit chassé ou près de l'être du Service de la Compagnie le vit dépositaire de son autorité, et même de ses intérêts les plus essentiels.

A la veille d'une guerre fâcheuse que nous éprouvons aujourd'hui, le soubrécargue de la Chine fut envoyé pour commander à l'Isle de France et diriger dans son port les opérations de marine d'où dépend le sort de toutes nos affaires aux Indes, tandis que le meilleur homme de mer que la Compagnie ait à son service, fut renvoyé à Bourbon présider à des cargaisons de caffé.

M. Magon arriva le 4 Xbre 1755 en qualité de Directeur de la Compagnie et de commandant général

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des deux Isles avec soixante trois mille livres d'honoraires. Le malheur de la Compagnie et de la Colonie en cette affaire, fut que M. Magon était parent de M. Duvelaër, directeur accrédité qui avait la principale influence dans les affaires. Le nouveau directeur commandant n'eut rien de si empressé que de s'informer, dès le premier moment de son arrivée, du succès de mon dernier voyage ; il me pressa de lui en donner la relation. Ce fut le premier écrit qu'il lut dans l'Isle, mais quel fut mon étonnement lorsqu'il me déclara en me rendant ma relation que mon projet était excellent, mais qu'on ne lui en avait donné aucune connaissance à Paris, et que n'aiant pas reçu d'ordre de la Compagnie à mon sujet, il ne pourrait me donner aucun secours. Cet empressement inquiet que l'on avait d'abord témoigné pour sçavoir le succès de mon voyage, n'était-il donc occasionné que par la crainte de trouver mon projet exécuté ?

Je ne tardai pas de reconnaitre dans M. Magon un commandant envoyé pour servir les vües du S^r^ Duvelaër et de son parti. La colonie entière vit avec indignation le S^r^ Aublet logé au Gouvernement, admis à la confiance la plus intime, et devenu la compagnie la plus ordinaire du chef. L'apothicaire de la Compagnie parut à la tête d'une troupe de fusiliers pour veiller au déchargement des vaisseaux ; accompagné de la même escorte, il parcourut l'isle faisant tuer les chiens des habitans qu'il regardait comme ses ennemis sous prétexte d'exécuter la commission qu'on lui avait donnée de tuer tous les chiens de chasse du païs. On le vit courir déguisé pendant les nuits, arrester les passants le pistolet sous la gorge, pour savoir où ils allaient, écouter aux portes et aux fenestres des maisons ce qui se disait et jouer publicquement le rôle d'espion.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

On le vit appuyé de l'autorité du Gouvernement enlever une habitation à un pauvre malheureux qui en était possesseur légitime et qui l'avait deffrichée. Outre l'inspection des jardins de la Compagnie il obtint celle de ses troupeaux ; il fut chargé de la police du marché, on lui confia le soin des plantations, des chemins et promenades publicques. D'où pouvait venir au Sr Aublet, apothicaire, généralement décrié dans le pays, tant de confiance et de protection de la part d'un commandant arrivé depuis deux jours qui ne l'avait jamais vû ni connu ?

On remarquera que M. Magon était beaucoup moins instruit que son prédécesseur sur le véritable objet de la mission secrette du Sr Aublet, car dès les premiers jours de son arrivée, il se livra à lui et l'employa à tout, excepté à la pharmacie dont le projet chimérique n'avait été qu'un leurre pour faire passer cet homme à l'Isle de France.

Tandis que l'apothicaire de la Compagnie jouait des rolles si singuliers, une maladie épidémique ravageait l'isle, l'hopital manquait de remèdes. On s'imagina trouver une ressource en deffendant de délivrer des drogues avant sept heures du matin et passé six heures du soir. Plus de seize cents hommes périrent misérablement dans l'espace de cinq ou six mois, et l'on peut assurer que près de la moitié a péri faute de remèdes. Il est public dans l'isle que l'apothicaire avait dissipé une partie des drogues simples envoyées par la Compagnie, en composition de vins et de liqueurs qu'il avait vendus à son profit.

Victime et témoin des désordres qui régnaient à l'Isle de France je jugeai qu'un plus long séjour y serait inu-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tile. Abandonné par la Compagnie qui depuis plus de six années n'avait pas répondu un seul mot aux lettres pressantes que je lui avais écrit, sans espérance du côté du nouveau directeur commandant, je crus mon voyage d'autant plus nécessaire pour le bien de la Compagnie que mes instructions portaient expressement : *nous ne vous prescrirons ni termes, ni moyens, ni économie ; les circonstances vous décideront*, etc.

Dans l'abandon général où je me trouvais, je me crus obligé par les termes même de confiance dont mes instructions m'honoraient, de m'embarquer malgré les périls de la guerre, pour venir savoir les intentions de la Compagnie, l'informer de ma conduite, de mes découvertes, et lui demander de nouveaux secours dans le cas qu'elle fut du sentiment de poursuivre l'exécution de son premier plan.

M. Magon me permit de m'embarquer sur le vaisseau le *Pondichéry* [1] et comme ce navire devait hiverner à Madagascar, je profitai de cette occasion pour aller faire dans cette isle quelques recherches relatives à ma mission. Mon but principal dans ce voyage était d'examiner particulièrement deux productions de l'isle lesquelles, suivant la description de Flacourt[2], me parais-

1. Le *Pondichéry* était un bâtiment de 800 tonneaux, armé de 20 canons, monté par 169 hommes, commandé par Pierre de Sanguinet, parti de Lorient pour la Chine le 15 janvier 1755 ; capturé en 1757.

2. *Etienne* de Flacourt, né à Orléans en 1607 ; nommé commandant de Madagascar (Fort Dauphin) en 1648 ; il se noya en revenant en France pour la deuxième fois le 10 juin 1660 ; il a publié l'ouvrage suivant devenu classique :

— Histoire de la Grande Isle Madagascar, composée Par le Sieur de Flacourt, Directeur general de la Compagnie Françoise de l'Orient, & Commandant pour Sa Majesté dans ladite Isle, & Isles

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

saient devoir être de même nature que celles que je cherchais depuis six ans pour la Compagnie. Dès l'année 1754 j'avais fait part au Comité des fortes conjectures que j'avais à ce sujet.

Je proposai de nouveau à M. Magon de prendre quelques mesures pour le cas où le Gouverneur, soit de Timor, soit de Sambuangan nous enverroient avis de l'acquisition qu'ils auraient fait l'un ou l'autre des plants d'épicerie suivant les conventions du traité que j'avais fait avec eux au nom de la Compagnie. Le Directeur commandant me déclara que dans ce cas là même, il ne pourrait envoyer un vaisseau ny aux Philipines ny à Timor parce qu'il n'avoit reçu aucun ordre de la Compagnie pour cela.

Je partis de l'Isle de France le vingt-six avril 1756 et j'arrivai à Madagascar le quatre mai suivant.

Les recherches que je fis sur le Ravendsara que Flacourt dépeint comme un girofflier, m'apprirent que cet arbre n'a d'autre rapport avec le girofflier que par la position et forme de ses feuilles, et par l'aromate égal

adjacentes. A Paris, Chez Pierre L'amy, au second Pilier de la grande Salle du Palais, au grand Cesar. — M.DC.LVIII. Avec Privilege, in-4.

— Histoire de la Grande Ile Madagascar composée par le Sieur de Flacourt,... Avec une Relation de ce qui s'est passé aux années 1655, 1656 et 1657, non encore vue dans la première Impression. A Troyes, Chez Nicolas Oudot, & se vendant A Paris, chez Pierre Bien-fait, au Palais dans la grand Salle, au quatrième Pilier, à l'image S. Pierre. — M.DC.LXI. Avec Privilege dv Roi, in-4.

— Ibid., 1664, in-4.

— Nouvelle édition par MM. Alfred Grandidier, de l'Institut, Henri Froidevaux et Guillaume Grandidier. Tome VIII de la *Collection des Ouvrages anciens concernant Madagascar*. Paris, Union Coloniale, 1913, in-8.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

répandu dans toutes les parties de cet arbre, que j'ai trouvé d'ailleurs d'un genre tout à fait différent.

Mais j'ai découvert que le *Rhâo* de Flacourt dont le véritable nom est *Rhâ-rhâ*[1], est un vrai muscadier sauvage dont j'ai rencontré quatre sortes dans le quartier de Foule pointe[2]. J'en ai apporté des branches, des fleurs et des fruits qui ont été reconnus par M. de Jussieu pour être de vrais muscadiers sauvages. Cette découverte dans une isle si voisine de celles que possède la Compe me parait bien capable de l'engager à ne pas abandonner l'entreprise de l'acquisition des épiceries, et doit lui donner de justes espérances de les voir réussir dans ses isles.

Je partis de Madagascar sur le vaisseau le *Pondicheri* le 6 7bre 1756. Je fus pris par les Anglais le 23 Xbre de la même année et conduit à Cork en Irlande, d'où je suis revenu en France le vingt-deux avril 1757.

Je me présentai à la Compagnie dès le mois de Mai suivant, mais je ne pus obtenir de réponse qu'à la fin

1. « Rhaà [Ra], c'est l'arbre qui apporte le sang-de-dragon : ce mot *rhaà* [*ra*] signifie Sang : il y en a une autre sorte que l'on nomme *mafoutra* [*mafotra*], qui jette du sang ainsi que celui-ci et dont je parlerai ci-après. Le *rha* est un arbre grand comme un noyer ; il jette le sang de son écorce, de ses branches et de son tronc, lorsqu'il est ou piqué, ou coupé, ou blessé, ni plus ni moins qu'un homme : ce sang distille de sa plaie, aussi rouge que le sang d'un animal ; son bois est blanc et bientôt sujet à la pourriture ; sa feuille est comme la feuille d'un poirier, un peu plus longuette ; sa feuille est rouge de couleur feu, longue comme un ferret d'aiguillette et de même forme ; son écorce en décoction arrête le flux du sang » (Flacourt, *Madagascar*, éd. de 1658, pp. 135-6 ; éd. Grandidier, p. 194).

2. Foulepointe ou Foulpointe, sur la côte orientale de Madagascar, au N. E. de Tamatave où la France eut son principal établissement.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Septembre. Cette réponse fut qu'on n'avait aucune connoissance des opérations que j'avais faites aux Indes ; il y avait cependant un carton rempli de mes lettres, journaux, mémoires, et autres pièces que j'avais envoyés annuellement à la Compagnie pour lui rendre compte de la suite de mes opérations.

M. David fut chargé de faire un extrait de toutes ces pièces pour en faire le rapport à la Compagnie.

Afin de rendre ce rapport plus complet, et mettre la Compagnie au fait des dépenses occasionnées pour l'acquisition des plants d'épicerie pend$^{t}$ les six ou sept années de ma mission, j'ai remis à M$^{r}$ David deux extraits des livres du garde magasin général de l'Isle de France ; par le premier N° 25 qui contient les comptes de mon premier voyage depuis le 2 Juin 1750 jusqu'au 30 avril 1753 on trouve page 19 que tous frais quelconque déduits les 3500 piastres que j'ai laissées entre les mains du S$^{r}$ Oscotte pour suivre les opérations commencées à Sambuangan seront de pur bénéfice lorsqu'elles rentreront.

J'ai laissé au S$^{r}$ Pignon, mon procureur à Manille, la commission de retirer ces fonds et de les faire passer à la caisse de Pondichéri, lui aiant remis pour cet effet les reçus du S$^{r}$ Oscotte. J'ai chargé le garde magazin de l'Isle de France du double de ces reçus avec une copie de ma procuration signée par ampliation.

On trouva dans le second extrait des comptes du même garde magazin général que mon dernier voyage à Manille et à Timor en 1754 et 1755, a rendu tous frais faits 24320 $^{\text{H}}$ de notre monoye en pur profit quoique l'objet de ce voyage ne fut pas le commerce, et malgré les dépenses que m'ont occasionnées à Manille la carène, le doublage entier et les réparations de la frégate.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ainsi mes voyages pour procurer à la Compagnie l'acquisition des plants d'épiceries, loin de lui avoir couté des sommes immenses suivant l'expression partiale des ennemis de mon projet, lui ont donné d'un côté 24320 ℔, qui sont déjà entrés dans sa caisse et des 18375 ℔, restées entre les mains du Sr Oscotte, il doit en rentrer 15500 ℔ dans la caisse de Pondichéri, parce qu'il faut déduire 550 piastres pour la dépense des deux embarcation armées par le dt Sr Oscotte en 1752 et omises dans l'extrait du garde magazin. Suivant ce compte, la Compagnie se trouve avoir un bénéfice réel de 39,820℔, malgré les mauvaises qualités du bâtiment et des marchandises qu'on m'avait donnés, malgré les délais occasionnés par l'abandon de la Compagnie et par les contradictions de quelques-uns de ses directeurs.

Je ne dois pas dissimuler que la Compagnie vient de recevoir de l'Isle de France un compte de mon dernier voyage absolument contradictoire avec l'extrait qui m'en avait été fourni par le garde magazin et que je viens de citer. Cette pièce m'a été communiquée, et j'ai remis à la Compagnie des observations qui en ont fait voir les erreurs.

Le résultat du compte en question présente une perte de 29000 ℔ sur mon expédition, et il semblerait presque que l'ouvrage n'aurait été fait que dans la vue de persuader la Compagnie de cette perte prétenduë. Les erreurs et les omissions de cette pièce sautent aux yeux des moins intelligens, elles sont si frappantes qu'il serait impossible de ne pas la prendre pour un ouvrage d'imagination plutôt que pour un compte sérieux, si M. Magon ne l'avait pas accompagné d'une lettre par laquelle il l'annonce à la Compagnie comme un extrait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des livres contenant le résultat des profits et pertes de mon voyage.

En effet, on a oublié dans le crédit de ce compte le bénéfice tout entier de la vente des marchandises apportées de Manille et de Timor, remises dans les magazins de la Compagnie à l'Isle de France et venduës partie à cent, partie à cinquante pour °/₀ de profit, ce qui forme une omission de 30000ᴴ monoye forte. Cet article seul fait disparaître la perte prétenduë de 29000ᴴ énoncée par le compte de l'Isle de France. Il ne faut que des yeux pour corriger cette erreur.

Le même compte, outre plusieurs omissions considérables faites au crédit de l'armement, en charge le débit de sept doubles emplois qui grossissent beaucoup les dépenses.

Ces erreurs étant corrigées, on retrouve le bénéfice réel énoncé par l'extrait des comptes du garde magazin de l'Isle de France que j'ai remis à la Compagnie ainsi qu'il a été dit cy devant.

Au reste mon armement avait un but de toute autre importance que le profit passager qu'on pouvait espérer d'une traite de Manille. Avant moi la Compagnie faisait ce commerce par son comptoir de Pondichéri, ainsi elle n'avait pas besoin pour cela de mon service ; mais il était question d'aller aux iles Philippines et aux Molucques, d'y chercher des plants d'épiceries pour les transporter dans nos Colonies, et de procurer au Royaume par cette acquisition une source de richesses intarissable. Le commerce de Manille n'entrait dans ma mission que par accessoire, et pour couvrir sous ce prétexte le véritable dessein de mon voyage.

Si j'ai été assez heureux pour dédomager la Compa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gnie de ses frais et même de lui donner du bénéfice, c'est un bonheur qui ne doit être compté pour rien en comparaison de l'ouverture que j'ai faite pour elle à la Cochinchine, d'un commerce très lucratif qu'elle ne connaissait point auparavant. Elle n'avait pas plus de notion de celui de Timor d'où les Isles de France et de Bourbon sont en état de tirer annuellement à très grand marché et presque sans risque, une quantité d'esclaves que ni la côte de Guinée, ni aucun autre pays ne peuvent leur fournir qu'à des prix excessifs par la grande mortalité que la longueur de ces voyages occasionne parmy les nègres dans les traversées.

En exposant ici les avantages de ces deux branches de commerce qui donneront à la Compagnie un bénéfice annuel de 600.000$^{\text{H}}$, je ne prétens pas, quelque intéressant qu'ils soyent, les comparer à l'acquisition des épiceries, que je regarde comme un objet supérieur à tout; je dirai même, fondé sur des combinaisons très faciles à faire, que les mines d'or et de diamans ne les valent pas.

La possibilité démontrée de se procurer ces plants précieux, et la facilité d'y parvenir méritent sans contredit toute l'attention et le zèle de la Compagnie. Qu'elle examine seulement, et dans la bonne foy, par quel défaut sa première expédition a manqué d'avoir son plein effet, qu'elle en écarte les causes, qu'elle fasse respecter ses ordres en y donnant elle-même une attention suivie, et pour lors elle pourra compter sur une réussite certaine de ses projets lorsqu'il lui plaira de les faire exécuter.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

*
* *

Poivre était revenu de ses voyages « avec une grande réputation et une fortune médiocre. M. Bertin, alors Contrôleur général, auquel nous devons le commencement de la liberté du commerce des grains en France, une excellente loi pour limiter les privilèges exclusifs, l'établissement des sociétés d'agriculture, celui des écoles vétérinaires, beaucoup de recherches précieuses sur la Chine, et qui connaissait et savait apprécier les services de M. Poivre, lui fit donner, sur le trésor national, une gratification de 20.000 francs, qu'il n'avait pas demandée.

« Satisfait de cette récompense modérée, M. Poivre s'était établi près de Lyon, dans une campagne agréable [La Freta]. Il s'y livroit à son amour pour les lettres, et il y cultivoit les plantes les plus curieuses des quatre parties du monde [1]. »

*
* *

En 1767, il fut désigné par le Duc de Praslin pour l'Intendance des Iles de France et de Bourbon. « Il n'accepta cet emploi que sous la condition expresse qu'il ne serait établi dans ces colonies ni droits de lods et ventes, ni timbre, ni droit d'enregistrement, et que la justice y serait gratuite. Dès son arrivée il montra de quelle sollicitude il était animé pour le bien des colons. « Ne craignez point de me fatiguer, leur disait-il ; mon temps est à vous. Instruisez-moi hardiment de mes erreurs ; soyez persuadés qu'elles seront involontaires. » Il s'empressa d'assurer les moyens d'approvisionnement, puis il répara le Port-Louis, régla le cours des eaux, reboisa les montagnes, introduisit le giroflier, le laurier des Antilles, le cacaotier, le manguier, le chou caraïbe, le sagoutier, l'arbre à pain, le cannellier, la canne à sucre de Java, etc. Il mit un terme aux excès de la traite, et apporta un

1. Dupont de Nemours.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

notable adoucissement au sort des esclaves. Pendant six ans que dura son administration, non seulement il répara tous les désastres que la guerre avait causés, mais il rendit si prospères ces belles colonies qu'il mérita de partager avec La Bourdonnais le titre de leur fondateur [1]. » Turgot lui accorda une pension de 12.000 livres.

Henri Cordier,
*de l'Institut.*

1. *Biographie Didot*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

# DE L'INDE

# A LA PLAINE DE GRENELLE[1]

Un capitaine marchand, originaire de Saint-Malo, nommé Dubuc, qui avait fait quelques voyages sur la côte de Malabar, végétait, en 1797, à l'Ile de France. La Fortune qu'il maudissait parut enfin lui sourire ! Deux ambassadeurs du sultan Tippou Saeb, le fidèle allié de la France, venaient de débarquer et réclamaient, au nom de leur maître, de prompts secours contre les Anglais.

Il était difficile de les satisfaire, car le gouverneur, M. de Malartic, avait à peine assez de monde pour défendre sa colonie. A défaut de troupes, il pouvait, il est vrai, envoyer, tout au moins, des officiers, car on ne manquait pas, à l'Ile de France, de pauvres diables, aussi misérables que Dubuc, disposés à changer de pays et à tenter les aventures, puisqu'ils n'avaient rien à perdre.

M. de Malartic convoqua donc Dubuc auprès de lui, ainsi que plusieurs autres individus tarés ou turbulents dont il n'était pas fâché de se débarrasser. Ils appartenaient, pour la plupart, à un club jacobin connu sous la désignation de « la Chaumière des Sans Culottes ».

1. Archives nationales F 7 6459; — cf. IV, 1215; Bibl. Nat., Manuscrits fonds franç. Nouvelles acq. 9373 et 9374. — Henri Prentout: *l'Ile de France sous Decaen, 1803-1810*. Paris, Hachette, 1901.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il les para de titres ronflants, pour faire illusion aux envoyés de Tippou Saeb. Quant à ce qui concerne particulièrement Dubuc, de simple capitaine marchand il fut promu au rang de capitaine de vaisseau. Ainsi galonné, il partit, dans le courant de 1798, pour Seringapatam.

En route, il apprit des détails curieux sur la mentalité du sultan. Intérieurement, il se promit, en arrivant au Mysore, de n'être pas plus sot que ses devanciers.

Depuis le 19 mars 1792, date de la paix désastreuse que lui avaient imposée les Anglais, le sultan ne respirait que vengeance et attendait d'un jour à l'autre les troupes que la France, croyait-il, ne manquerait pas de lui envoyer. Les fumées de la colère, qui montaient à son cerveau, obscurcissaient sa lucidité ; il devenait la proie des aventuriers qui entraient dans ses vues et flattaient ses projets. On gagnait gros à ne pas le contredire, ainsi que Dubuc ne manqua pas de l'apprendre.

En 1795, un certain Pierre Monneron se présenta au nom du Directoire. Il ne payait pas de mine, mais il expliquait son dénuement en racontant que, débarqué en Égypte, il avait été pillé par des Bédouins nomades. Pauvre de ressources, il se montra riche de promesses et les prodigua sans se lasser, dès qu'il eut réussi à pénétrer dans l'intimité de Tippou Saeb. A l'en croire, des troupes françaises se rassemblaient à l'Ile de France et amenaient avec les soldats européens, un contingent de 10.000 Cafres. Enchanté de ces récits, le sultan se montra crédule à l'excès, il châtia ceux qui élevèrent quelques doutes sur la véracité de ce porteur de bonnes nouvelles. Il le combla de bienfaits, le gratifia d'une somme de 30.000 roupies, et lui fit délivrer une cargaison de poivre.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ainsi pourvu, Pierre Monneron se hâta de disparaître. Il partit pour Batavia d'où il ne revint plus.

Une retraite aussi brusque aurait dû éclairer le prince indien, ou peut-être le rendre plus méfiant, à l'avenir. Mais, entêté de son idée, il n'en voulait démordre; aussi, loin de traiter en imposteur un nouveau messager prétendu du Directoire, il triompha de ses contradicteurs et accueillit, à bras ouverts, le corsaire Ripaud, qui commandait le *Volcan*, petit navire enlevé aux Anglais. Le roman que débita Ripaud, sans être plus précis que celui de Monneron, faisait mention, lui aussi, de forces considérables concentrées à l'Ile de France. Ce corsaire était un maître comédien qui inventa toute une mise en scène. Il révéla confidentiellement à Tippou Saeb qu'il était un agent secret de la République française. Il sortit de ses poches de larges enveloppes, constellées de cachets et soigneusement numérotées. Que contenait cette correspondance? Quand le sultan voulut s'en enquérir, il se heurta à des ordres formels qu'invoqua Ripaud. Le Français prétendit qu'il ne devait ouvrir ces lettres qu'à des époques soigneusement déterminées par des instructions.

Le naïf sultan se contenta d'une pareille défaite ; cette inflexibilité qu'affectait Ripaud le rehaussa dans l'estime de son hôte. Il vit en lui un homme de conscience incapable de transiger avec le devoir. Aussi, loin de se montrer blessé d'un pareil refus, Tippou Saeb traita *l'agent secret* mieux que les membres de sa propre famille. Ceux-ci n'obtenaient que fort rarement le droit de chasser dans le parc royal; Ripaud y vint à son caprice. Une superbe résidence lui fut bâtie. L'autocrate ne se formalisa pas des allures démagogiques affectées par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

son favori, quand Ripaud fonda un club jacobin, qu'il présida coiffé du bonnet rouge. Non content de faire saluer le drapeau tricolore par des salves, le sultan laissait brûler solennellement, devant son palais, les emblèmes de la monarchie. On but, dans sa capitale, et peut-être en sa présence, à la mort des tyrans ; il est vrai qu'on eut le tact d'ajouter, à un pareil souhait, le correctif: « que le citoyen Tippou avait bien mérité de l'humanité et de la République, son alliée. »

Lassé d'attendre ces forces françaises, qui ne venaient jamais, le sultan ordonna à Ripaud de partir pour l'Ile de France avec deux ambassadeurs. Ce fut cette délégation qui ramena Dubuc et ses compagnons.

La tâche de Dubuc était moins facile que celle de ses prédécesseurs. Il se présentait sous des auspices défavorables, annonçant à un despote asiatique l'écroulement d'espoirs longtemps caressés. Il fallait être assez habile pour donner le change au souverain mécontent; pour lui persuader que ses desseins se réaliseraient, si, au lieu de s'adresser à un gouverneur mal intentionné, on recourait au Directoire lui-même. Cela reculerait le moment de solder une échéance assez embarrassante pour les intermédiaires officieux ; cela permettrait, peut-être, de l'ajourner indéfiniment et d'amasser dans l'intervalle de sérieux profits, dont il ne serait jamais demandé compte. En cette rencontre, Dubuc se montra adroit et calcula juste. Après avoir essuyé les premières bourrasques d'une trop naturelle mauvaise humeur, il réussit à apaiser l'irascible, mais mobile sultan.

Largement pourvu d'argent (il disposait en effet de 20.000 pagodes d'or et d'une lettre de crédit, s'élevant à pareille somme) Dubuc parut chercher un navire à sa

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

convenance mais n'en trouva jamais. Quand il eut épuisé la patience du sultan, il imagina de passer à l'Ile de France avec les ambassadeurs musulmans envoyés à la métropole et toute leur suite. Il songeait à obtenir le voyage en France aux frais de la colonie et à détourner par ce moyen, à son bénéfice, les sommes octroyées par Tippou Saeb. Cela ne suffit pas à son avidité, car il se fit confier des aigrettes de diamant, destinées au Directoire, et estimées trois cent mille francs. Arrivé à l'Ile de France, il les cacha en lieu sûr. L'accueil que réserva le gouverneur à cet intrigant prouva dans quelle médiocre estime il le tenait. Malartic refusa de lui donner audience et le laissa se débrouiller comme il le pourrait.

Dubuc, bien logé, tenant table ouverte, se vit très vite entouré d'une foule de parasites. Il acheta une corvette, dépensa pour l'acquisition et l'armement du navire environ 34.000 francs, en confia le commandement à un officier nommé Barbier, aussi peu honnête que lui. On mit à la voile le 7 floréal an 7, et l'on se dirigea vers Madagascar. Barbier faillit jeter à la côte son bâtiment. On relâcha à Madagascar pendant six semaines, sous prétexte d'une voie d'eau. Dix hommes de l'équipage contractèrent des fièvres et moururent. On reprit la mer. Un mât de hune fut endommagé par un orage. Sous prétexte de le réparer et d'engager de nouveaux matelots, Dubuc voulut gagner les Seychelles. Le commissaire du bord protesta. Il prouva qu'on ne trouverait pas les agrès nécessaires aux Seychelles, qu'il valait mieux retourner à l'Ile de France, ce que Dubuc n'entendait à aucun prix. Ce dernier sut influencer l'état-major qui étouffa la voix du commissaire et l'on aborda

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aux Seychelles. On y perdit encore six semaines. Dubuc cherchait à se débarrasser de la corvette, sous prétexte d'avaries importantes dans les œuvres vives de ce navire. Les charpentiers, consultés, lui donnèrent tort. On réarma le vaisseau et comme la moitié de l'équipage avait déserté, on combla les vides par des nègres. L'itinéraire projeté fut modifié. Au lieu de suivre la route ordinaire, on décida de gagner Suez où on vendrait la corvette.

Les ambassadeurs musulmans de Tippou Saeb se lamentaient d'être tombés entre les mains d'un coquin pareil. Ils traitaient publiquement Dubuc avec le plus grand mépris. L'un d'eux, un jour, devant tout l'état-major du bâtiment, saisit Dubuc au collet, le frappa et réclama, à grands cris, les aigrettes de diamant qu'il accusa ce misérable de lui avoir dérobées.

Tous ces délais, toutes ces allées et venues laissèrent aux Anglais le temps de les atteindre et il n'est pas prouvé que Dubuc n'ait pas fait secrètement avertir nos ennemis. La frégate britannique le *Brave*, escortée d'une corvette, entra dans la rade de Mahé. On dut se rendre. L'attitude de Dubuc, en cette circonstance, fut étrange. Loin de paraître fâché de cette captivité, il en semblait, au contraire, tout joyeux et quand il remit son sabre au commandant de la frégate, il lui serra amicalement la main.

Transporté en Angleterre, il ne parvint, à Paris, qu'en prairial an IX. Sa prison l'avait séparé de son escorte musulmane. Après ses mauvais procédés envers les ambassadeurs de Tippou Saeb et l'affaire des diamants, on conçoit qu'il se souciait assez peu de retrouver ses compagnons. Quant au gouvernement consu-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

laire, il oublia ces malheureux, si mal protégés par leur maître, quand il vivait encore, et abandonnés à leur infortune depuis le trépas du sultan à Seringapatam, en 1799.

Dubuc eut l'imprudence de faire des démarches auprès du ministre de la Marine, pour obtenir la confirmation de son grade de capitaine de vaisseau. Il sollicita le remboursement de ses prétendues avances : achat du navire, armements, réparations, etc. Les tentatives n'aboutirent pas. Partout il fut éconduit. Le grand train qu'il menait le rendait suspect aux gens soupçonneux. S'il éblouissait les dupes, le gouvernement ne s'expliquait pas comment un homme qui, à l'Ile de France, disposait à peine, d'un capital estimé 10.000 francs, pouvait avoir chevaux, voitures et dépenser aussi largement ? On lui laissa entendre qu'il ferait mieux de parler moins haut ; cela le calma, il disparut. Dans le courant de septembre 1803, nous le retrouvons à Pondichéry, en rapport avec l'adjudant général Binot, dont il reçut une mission pour les Marattes.

L'adjudant général Binot faisait partie du corps expéditionnaire, commandé par le général Decaen et chargé d'occuper, dans les Indes, nos anciennes possessions, restituées au gouvernement français par le traité d'Amiens. Notre flotte, aux ordres du contre-amiral Linois, avait jeté l'ancre dans la rade de Pondichéry ; déjà Binot et les soldats qui montaient son navire, avaient pris terre, lorsque, vers le 5 juillet 1803, le général Decaen apprit que l'escadre anglaise, aux ordres du vice-amiral Rainier, se rapprochait et que la paix d'Amiens était rompue depuis le mois de mai 1803. D'un instant à l'autre, les transports français, encombrés

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de troupes et de bagages, équipés pour un voyage et non pour un combat, risquaient d'être attaqués et capturés. Dans une conjoncture aussi périlleuse, il valait mieux sacrifier les hommes descendus à terre, et s'éloigner avant que l'amiral Rainier ne fût sur ses gardes. A la nuit, au moment où la brise du soir s'élevait, Decaen fit couper les câbles et partit pour l'Ile de France.

Binot abandonné à lui-même, trouva dans son énergie et dans l'industrie de ses compagnons, hommes de cœur comme lui, le moyen de prolonger honorablement la résistance. Il n'avait que soixante fusils en état de servir. Un citoyen, nommé Taillade, prêta trente fusils de chasse, deux espingoles et vingt-quatre paires de pistolets. Un pharmacien, appelé Fourneret fabriqua de la poudre avec du salpêtre et du soufre. Les Anglais, admirant un pareil courage, accordèrent à ces braves une capitulation assez douce. Dans le peu de loisir que lui laissait la défense de Pondichéry, Binot avait recueilli des renseignements sur les Indes, et essayé d'envoyer quelques émissaires aux princes indigènes qu'il apprit être bien disposés pour les Français. Le sous-lieutenant Müller, de la 18e demi-brigade, grimé en artiste allemand, essaya de pénétrer chez les Marattes. Dubuc, de son côté, offrit de se déguiser en brahmane et assura qu'il atteindrait la capitale de Dolah Raow Sindiah.

On a retrouvé dans les papiers de Dubuc la commission que lui délivra l'adjudant général Binot.

16 fructidor an XI de la République française,

Louis Binot, adjudant commandant, chargé de la reprise de possession de Pondichéry, considérant qu'étant forcé par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une déclaration de guerre inattendue à quitter momentanément Pondichéry, il est extrêmement avantageux à mon gouvernement qu'il ait, au Bengale et près des Marattes, une personne de confiance, qui surveille ses intérêts dans cette contrée, et connaissant dans la personne du citoyen Pierre Dubuc, ancien capitaine de vaisseau de la République, toutes les qualités requises et nécessaires pour bien remplir cette place, nous l'avons nommé et nommons, par les présentes, agent du gouvernement français, dans le Bengale, auprès du prince Dolatérou (il voulait écrire Dolah Raow) Sindiah, pendant tout le temps que pourra durer cette guerre et jusqu'à ce qu'il se présente de nouveau des troupes pour la reprise de possession des établissements français dans l'Inde.

Donné à Pondichéry, les dits jours et an que dessus

L. Binot.

Sur la mission auprès de Sindiah nous ne possédons que le témoignage de Dubuc, sans que rien permette, jusqu'à nouvel ordre, de le contrôler. Le personnage est sujet à caution. Ces renseignements sont tirés d'un mémoire adressé à l'Empereur le 4 nivôse an XIII. Nous citerons ce texte que nous critiquerons ensuite.

Arrivé à Pondichéry, écrit Dubuc, je rétablis mes anciens (?) rapports avec Sindiah, chef de la confédération Maratte. Ce prince, me traitant avec la considération due à celui qui avait été honoré de la confiance de Tippou, m'envoya 5.000 louis, pour me défrayer du voyage qui devait me placer auprès de lui, où m'attendait le commandement d'un de ses corps d'armée, occupé à combattre les Anglais.

Je quittai Pondichéry sous un motif d'absence supposé. Je me travestis en brahmane, pour tromper la surveillance des Anglais. Je n'étais qu'à soixante milles de Delhi, résidence de Sindiah, quand je fus arrêté par une patrouille ennemie.

Reconnu par des Anglais, je réclamai en vain ma liberté, je fus étroitement gardé dans une forteresse. Mon emprison-



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nement et la résolution de me renvoyer en Europe furent motivés sur l'article 9 des instructions de la cour de Londres, au gouvernement de Madras, portant textuellement: « Le général Dubuc, attaché au sultan (?) et conservant pour ses enfants et pour la France un dévouement exagéré, passera incessamment dans l'Inde, comme agent secret de la France. Vous ferez tout ce qui sera nécessaire pour vous assurer de sa personne et le renvoyer en Angleterre. »

Néanmoins mes réclamations réitérées retardèrent l'exécution de cet ordre de rigueur. Le général Binot arriva et tout annonçant la guerre et conservant l'espoir de m'échapper des mains des Anglais pour joindre Sindiah, le commandant français me donna une commission d'agent de Votre Majesté auprès de Sindiah et des Marattes.

Le général Binot ne tarda pas à être obligé de capituler et je fus moi-même, peu de temps après, embarqué pour l'Europe ...

De l'aveu même de Dubuc, ses efforts pour rallier les Marattes demeurèrent stériles. Une première tentative, avant l'arrivée de Binot, aurait échoué et il s'apprêtait à un second voyage, quand il reçut sa commission de l'adjudant général. Quelques détails rendent louche ce récit. La capitale de Sindiah n'était pas Delhi, mais Oudjein. De plus, comment Dubuc, déjà prisonnier des Anglais, étroitement surveillé selon toute probabilité, aurait-il réussi à communiquer avec Binot, avant la capitulation de Pondichéry ? Autant de points obscurs sur lesquels Dubuc a négligé d'éclairer le gouvernement de l'Empereur.

Embarqué sur le navire le *Ceylan*, Dubuc fut transporté en Angleterre.

Il y avait, à Londres, un comité royaliste composé de Toulonnais réfugiés, au nombre d'environ 500, que diri-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

geait un traître appelé le baron d'Imbert. Cet homme, en 1793 ancien chef de la marine à Toulon, avait livré aux Anglais, la flotte française et le port. Il se trouvait chez le président du *Transport Office*, sir Rupert Georges, quand on remit, à ce haut fonctionnaire, une note relative aux passagers du *Ceylan*. En parcourant cette liste, d'Imbert remarqua le nom de Dubuc. Il l'avait autrefois rencontré aux Indes. Il le rechercha et rappela leurs anciens souvenirs. Dubuc se répandit en doléances sur ses malheurs et sur l'*ingratitude* du gouvernement français! D'Imbert l'écouta avec patience et apprit à son ancien camarade, qu'il était agent de Louis XVIII. Il lui proposa de servir cette cause et fit miroiter aux yeux du mécontent de magnifiques récompenses; un avancement militaire aussi beau que celui promis à Pichegru, à Moreau, à Georges; le bâton de maréchal, le cordon bleu, le gouvernement d'une province! Tout cela, consigné par écrit, sembla à Dubuc, qui connaissait le monde, une viande bien creuse; et aussi, à peine en possession d'un *aussi bon billet*, le déchira-t-il, comme une pièce plus compromettante qu'utile. Enfin, des offres plus solides, plus trébuchantes, triomphèrent de ses hésitations. On mit à sa disposition un traitement mensuel de 100 livres sterling, payables chez un banquier de Londres, le sieur Hamerslay, qui avait des correspondants à Hambourg et à Paris, rue Cerutti.

Dubuc dut passer en France, accompagné d'un autre individu avec lequel on le mit en rapport et qui répondait au nom de Rossolin. C'était un ancien enseigne de vaisseau, en service sur la corvette la *Poulette*, au moment du siège de Toulon. Il avait trahi sa patrie, à l'exemple du baron d'Imbert et, retiré en Angleterre, il

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

y vécut jusqu'à la rupture du traité d'Amiens, d'une rente de 1.200 livres sterling que lui servit le gouvernement britannique. Le cabinet de Saint-James lui donna, alors, à entendre qu'on attendait de lui des services, en échange d'une pareille prébende. Il fut envoyé en Espagne, pour se glisser en France par Bayonne. Il échoua, se rendit à Saint-Sébastien et, dans la traversée de cette ville au Ferrol, fut saisi par un corsaire anglais qui le ramena à Londres. Agent subalterne de Dubuc, on lui assigna une solde beaucoup moins importante, 50 livres sterling par mois. Il devait être à la fois agent de liaison et mouchard ; transporter les correspondances trop dangereuses pour être confiées aux banquiers chez lesquels ils toucheraient leurs fonds, et, en même temps, surveiller les agissements de Dubuc pour avertir le comité royaliste, si ce dernier trahissait la cause. Ces précautions prises, et si Dubuc s'en montrait digne par ses services, le Comité promettait de lui révéler la voie normale, par laquelle, à travers la Normandie, Jersey et Guernesey, se transmettaient les dépêches entre Londres et Paris.

Le rôle assigné à Dubuc devait être de se mettre en relation avec les mécontents, de fréquenter les gens en place, les hauts fonctionnaires, de les tâter, de leur insinuer des offres avantageuses, de leur promettre l'oubli du passé, s'ils étaient régicides ou acquéreurs de biens nationaux.

Ces deux espions s'introduisirent en France au mois de brumaire an XIII, par Morlaix, où existait un cartel d'échanges pour les prisonniers de guerre. Ils prirent ce qualificatif et, en effet, Dubuc pouvait, sans trop mentir,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNIV. OF CALIFORNIA



se recommander du héros de Pondichéry, l'adjudant général Binot, dont on a raconté plus haut la défense désespérée. Dubuc joua si bien son personnage d'ancien général en chef au Mysore, d'ancien ambassadeur du sultan Tippou Saeb, qu'il éblouit le commissaire chargé d'examiner les passagers, débarquant du paquebot le *Nil*. Rossolin ne produisit pas une impression aussi favorable. Le policier flaira quelque chose de suspect en cet individu. Dans le doute, il consulta le *général Dubuc*. Celui-ci ne paraissait pas connaître son complice, mais il daigna prendre sous sa haute protection cet infortuné. Devant une pareille recommandation, le commissaire n'osa pas refuser à Rossolin un passeport et il lui permit de traverser Paris pour se rendre à Marseille[1].

Nos deux compères eurent la malchance de venir en France à un moment où la police impériale redoublait de vigilance. Après une disgrâce passagère, Fouché venait d'être réintégré quelques mois plus tôt (messidor an XII) au ministère de la rue des Saints-Pères. Il tenait en haleine tout son personnel et stimulait le zèle de ses limiers afin que d'heureuses captures missent davantage en lumière, auprès du Maître, la nullité de celui qui avait provisoirement occupé son poste. Néanmoins, ses subordonnés laissèrent d'abord tranquille le général Dubuc. Il paraissait si bien pourvu d'argent, si mêlé aux fêtes mondaines et aux notabilités officielles, que ses allures détournaient les soupçons. Ce fat, ce hâbleur ne pouvait être dangereux[2]! On surveilla devantage Rossolin.

1. *Moniteur* du 13 prairial an XIII.

2. Il eut même l'audace d'adresser un mémoire à l'Empereur en date du 4 nivôse an XIII. Voir, sur l'anarchie policière pendant la disgrâce de Fouché, Madelin : *Fouché*, t. I, p. 365.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sa mine cauteleuse attirait l'attention par le luxe de précautions dont il s'entourait. On l'arrêta et on saisit ses papiers.

On trouva la trace d'une correspondance régulière avec Londres ; la preuve d'un important mouvement de fonds ; le nom des banquiers qui transmettaient cet argent ; un billet mystérieux et anagrammatique dont on découvrit la clef. Dans cette pièce, qui paraissait venir de l'étranger, l'auteur se plaignait du temps perdu et reprochait à son agent de n'être pas entré en rapport avec Masséna, de ne rien fournir de précis sur la flotte de Rochefort, de ne pas indiquer sur quelles personnes il pouvait compter à Boulogne, dans les bureaux et dans l'armée. On trouva également trois lettres, datées de Hambourg, adressées à un sieur Dubuc, rue Saint-Georges, à Paris. Dans la première, datée du 31 mars 1805, on ne paraissait s'occuper que d'objets d'histoire naturelle. On remerciait de l'envoi de plusieurs coquillages dont les couleurs formaient des lettres et différents mots bizarres, que les employés de Fouché transcrivirent. Ces mots révélèrent qu'il s'agissait d'une recette pour faire revivre l'écriture cachée. Dans la suite de la lettre, on reprochait à un nommé Dubuc sa négligence à l'égard d'une veuve qui méritait plus d'attention, à cause de l'attachement qu'elle lui portait.

Dans la deuxième, en date du 2 avril 1805, on marquait beaucoup de surprise et d'inquiétude de ce que plusieurs lettres, écrites de Paris à Hambourg, ne fussent pas parvenues à leur destination. On réglait ensuite le mouvement des fonds ; on invitait Dubuc à envoyer, le plus tôt possible, les *marchandises* demandées et l'on

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

finissait par assurer Dubuc, que la dame Chatel[1] allait lui expédier les bouteilles de vernis qu'il désirait. Cela vaudrait mieux que de lui envoyer la recette pour le fabriquer lui-même.

Rossolin, interrogé, ne donna d'éclaircissements que sur sa carrière maritime et sur son voyage en Espagne. Pour tout le reste, il refusa de parler.

La police se transporta 7, rue Saint-Georges, à l'adresse de Dubuc ; elle ne trouva rien, car il avait un autre domicile, rue du Helder, à l'hôtel Mirabeau. Ce fut là qu'on s'empara de lui le 2 floréal an XIII[2].

Celui-ci adopta, comme système de défense, une autre tactique que Rossolin. Il avoua tout. Il raconta tout[3]. Il s'étendit longuement sur ses déboires, sur ses fameuses avances faites au gouvernement français et dont nous avons précédemment raconté le détail. Il expliqua par un coup de tête, bien excusable après tout chez un homme aigri par tant d'*injustices*, un instant d'égarement, fort *inoffensif*, il est vrai, puisque le comité royaliste lui reprochait son peu d'activité. Il invoqua la clé-

1. On désignait par ce pseudonyme Bertrand de Molleville, un des collègues du baron d'Imbert.

2. Voici le signalement de Dubuc (Archives nationales F⁷ 6459, 7 floréal an XIII) : taille, 1ᵐ62, cheveux châtains, front haut, yeux bruns, visage coloré, yeux fatigués et humides.

3. Un rapport du Préfet de Police Dubois au sénateur Ministre de la Police générale contient quelques détails complémentaires sur la tenue des inculpés (Archives nationales F⁷ 6459, 1ᵉʳ prairial an XIII) : D'abord Dubuc commence par le prendre de haut, faire l'honnête homme qu'un faux rapport ou une erreur d'espion a traîné devant la justice, puis il se contredit, se perd dans ses mensonges, et finit par tout avouer, parce qu'il espère de cette manière fléchir l'Empereur et réparer le passé.

Quant à Rossolin, d'abord muet, impassible, il demeura écrasé par les aveux de Dubuc, et jugeant que tout est perdu, il finit par avouer à son tour.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mence de l'Empereur en faveur de sa femme, de son vieux père, de ses six enfants ; il promit de réparer sa faute, en repartant pour les Indes, où, prétendait-il, il pourrait rendre encore d'utiles services. Il révéla qu'il était étroitement lié avec l'épouse du sieur Villehaut, secrétaire intime du général Marmont ; qu'il avait déposé chez la dame 300 louis et des bijoux ; qu'elle cherchait les moyens de passer en Angleterre, par la Hollande, afin d'avertir le baron d'Imbert et d'interrompre la correspondance.

On arrêta la dame Villehaut ; les bijoux et l'argent furent retrouvés. Cette personne était d'origine anglaise, veuve d'un Irlandais nommé Fitz Patrick.

Traduit devant une commission militaire, Dubuc et son complice, convaincus d'espionnage avec l'ennemi, furent condamnés à mort et fusillés ; sentence sévère si on compare la rigueur de ce temps avec la faiblesse que reprochent, en pleine guerre, certains journalistes contemporains à notre justice. On pouvait, en effet, alléguer, à la décharge de Dubuc que si, dans le cours de sa vie, il s'était conduit comme un malhonnête homme, sa carrière comme espion avait été à peine ébauchée et qu'il avait péché plutôt d'intention que de fait [1]. La commission militaire ne perdit pas son temps dans ces subtilités. A peine les deux coupables venaient-ils d'expirer que deux pièces interceptées, écrites par d'Imbert à Dubuc, justifièrent cette mesure préventive. Il apparut,

1. Ernest d'Hauterive : *la Police secrète du Premier Empire*, Paris, 1908, t. I, p. 407, n° 282. D'après cette citation Dubuc recevait les reproches de ses commettants, qui trouvaient ses renseignements trop vagues et trop peu abondants.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à la lecture de ces documents, que Dubuc était encore plus coupable qu'on ne le croyait, car il tramait, avec un autre complice, nommé Laa, une révolte à main armée et même l'assassinat de l'Empereur[1] !

Ainsi se termina le 11 prairial an XIII, à l'âge de quarante-quatre ans, l'existence agitée de ce misérable. Pour atteindre la Fortune, il dédaigna les chemins battus et prétendit escalader par des raccourcis, les plus hauts honneurs. Ses vols, ses mensonges, dans les Indes, à la cour de Tippou Saeb, ont un caractère presque burlesque. La naïveté du sultan, ce décor oriental, prêtent à tous les agissements de ce coquin un caractère quelque peu carnavalesque. On croirait lire, avant la lettre, les aventures de ce Grégory du Monténégro, ce compagnon peu scrupuleux, qu'Alphonse Daudet place, en plein Sahara, aux côtés de l'immortel Tartarin. Le rôle de Dubuc auprès de l'adjudant général Binot fut plus effacé, par suite des circonstances défavorables où se trouvait l'aventurier, mais ses vantardises apparaissent bien suspectes, malgré la difficulté que l'on rencontre à les contrôler. Enfin, quand Dubuc fut revenu en Europe, quand il se laissa embaucher par le comité royaliste, le vulgaire

1. F[7] 6459 : Rapport du commissaire membre et rapporteur de la commission militaire, créée en vertu du décret impérial du 3 messidor an XIII. Ce rapport rappelle le jugement rendu contre Dubuc et Rossolin et mentionne la comparution d'un nommé André Laa, complice de Dubuc, envoyé par le gouvernement anglais pour presser ce dernier d'exécuter le projet qui était le but de son voyage à savoir : l'assassinat de l'Empereur. La première lettre du baron d'Imbert à Dubuc interceptée, était du 10 floréal an XIII ; la dernière du 15 mai 1805. André Laa avait été employé par les Anglais à Toulon.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

escroc descendit plus bas encore dans sa décadence morale puisqu'il se montra prêt à toutes les besognes et qu'il alla, dans sa chute, jusqu'à la trahison, la révolte à main armée et l'assassinat.

François Rousseau.

---

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

# COMPTES RENDUS

## ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

### I

#### COMPTES RENDUS

JEAN DE MAUPASSANT : **Un grand armateur de Bordeaux : Abraham Gradis, 1699(?)-1780.** Bordeaux, Feret et fils, 1917, in-8° de x-192 pages.

Des grands armateurs bordelais du XVIII^e^ siècle, Abraham Gradis est certainement un des plus éminents, peut-être même le plus éminent. Et cela non pas seulement par ses grandes qualités privées, mais par son esprit d'initiative, par sa capacité, par sa remarquable activité, enfin par sa participation à des entreprises d'intérêt public. A combien d'affaires de la plus grande importance, en effet, Abraham Gradis n'a-t-il pas été mêlé, pendant près d'un demi-siècle, depuis le jour où la France a officiellement participé à la guerre maritime de l'Espagne contre l'Angleterre, en 1744, jusqu'au moment de sa mort en 1780! Affaires non plus seulement personnelles, ni bordelaises, mais vraiment françaises. Ceux qui ne s'en rendaient pas jusqu'ici un compte exact peuvent maintenant le faire ; le travail considérable inséré d'abord par M. Jean de Maupassant dans la *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde* au cours des années 1913 et 1914, puis tiré à part à 325 exemplaires, leur en fournit tous les éléments.

Deux sources principales ont servi à l'érudit, au spécialiste ès-questions bordelaises qu'est M. Jean de Maupassant pour établir cette monographie : les archives du port de Bordeaux, dont les séries $B^3$ et $B^3$ contiennent la correspondance échan-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gée entre les secrétaires d'État de la Marine (depuis 1726) et les ordonnateurs de la grande cité girondine (depuis 1761) et renferment une foule de renseignements utiles, et les archives particulières de la famille Gradis, ou du moins ce qui en subsiste. Quel ensemble magnifique ces archives, aujourd'hui encore importantes, bien classées et faciles à consulter, devaient constituer, au temps où elles étaient complètes, au temps où elles groupaient les factures des marchandises depuis 1696, les livres de commerce depuis 1702 et la correspondance commerciale depuis 1713, au temps où toute la correspondance commerciale des négociants qu'étaient les Gradis était réunie dans une série de « copieurs », de gros registres répartis en deux séries, le « copieur d'Europe » et le « copieur d'outre-mer » ! M. Jean de Maupassant n'a retrouvé qu'un de ces registres, le volume du « copieur d'Europe » contenant les lettres écrites par la maison Gradis à ses correspondants entre le 16 février et le 17 novembre 1757, — 553 pages grand in-folio d'une écriture serrée (p. 25)... Puissent d'heureuses découvertes augmenter dans l'avenir le nombre de ces épaves d'une source d'informations dont on ne saurait exagérer l'intérêt ! Mais, même dépourvues des registres des minutes, les archives des Gradis demeurent considérables : près de 400 dépêches ministérielles, de nombreuses missives originales s'y trouvent à côté de notes et d'extraits des copieurs, qui remontent à une cinquantaine d'années et qui permettent de suppléer dans une certaine mesure à cette perte irréparable et regrettable à tant de titres. Les Archives du département de la Gironde, celles de la Ville de Bordeaux, celles du fonds de la Marine aux Archives Nationales ont servi à M. Jean de Maupassant pour compléter sa documentation et pour préciser certains points particulièrement intéressants de la vie d'Abraham Gradis.

Celui-ci descendait de Juifs portugais venus (semble-t-il) au XVII^e^ siècle seulement à Bordeaux, c'est-à-dire après beaucoup d'autres de leurs coreligionnaires. Son grand-père, Diego Rodrigues Gradis, n'était encore qu'un petit commerçant dans les dernières années du même siècle, et rien ne permettait alors de présager la grandeur future de sa maison.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

C'est au père d'Abraham, à David Gradis, que revient le mérite d'avoir préparé l'essor de celle-ci en faisant d'une manière continue, dès le début du règne de Louis XV, le commerce avec les Antilles, et bientôt même (au plus tard à partir de la seconde moitié de 1722) en s'y consacrant exclusivement et en fondant à Saint-Domingue (dans le Fond-de-l'île-à-Vaches) et à Saint-Pierre de la Martinique des succursales de sa maison. Ces deux comptoirs, et peut-être aussi ceux de Saint-Louis et des Cayes à Saint-Domingue, existaient en 1728, au moment où, le 1er novembre, David Gradis fonda cette société « David Gradis et fils », qui prit très vite un développement considérable et qui ne tarda pas à devenir une des plus importantes maisons de commerce de Bordeaux.

Déjà David Gradis ne travaillait plus seul à l'essor de cette maison ; son fils aîné, Abraham, qui était né entre 1696 et 1699, collaborait avec lui depuis plusieurs années. Chargé, dès 1728, du maniement de toutes les affaires commerciales, ce dernier débuta par continuer le genre d'affaires auquel s'était livré son père ; puis, tandis que celui-ci — qui mourut en 1746 à l'âge de 86 ans — se détachait de plus en plus de la vie active, Abraham s'y lançait au contraire davantage, étendait le champ de ses relations et même de ses amitiés, et se décidait finalement, à partir de 1744, à changer la nature de ses opérations et à se charger d'affrètements pour le compte du Roi. Dès lors, Abraham Gradis, qui est dans la pleine force de l'âge, « entre pour ainsi dire dans la vie publique, et devient l'une des forces du pays ».

Peut-être quelques lecteurs de M. Jean de Maupassant seront-ils tentés de tenir ces expressions de la page 28 pour exagérées. Elles n'ont cependant rien que de juste, pour celui du moins qui se rend un compte exact du rôle joué par notre armateur bordelais au cours de la guerre de Succession d'Autriche, puis durant les sept ans et demi (18 octobre 1748-9 juin 1756) qui séparent cette guerre de celle qui a suivi, puis encore au cours de la déplorable guerre de Sept Ans. Les armements d'Abraham Gradis pendant la première de ces guerres, — la constitution de la « Société du Canada »,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fondée par lui pour la fourniture des magasins de la Nouvelle-France, c'est-à-dire pour approvisionner directement la colonie et pour lui procurer en abondance tout ce qui serait nécessaire à une résistance sérieuse et efficace, — le fonctionnement régulier de cette société depuis le 10 juillet 1748 jusqu'au 16 février 1756, — les armements de 1756, de 1757 et de 1758 pour le Canada, ce dernier surtout, « une des plus belles et des plus vastes expéditions qui soient sorties du port de Bordeaux »[1], — la participation de Gradis à l'armement de 1759 (cf., sur cette expédition, la *Revue de l'Hist. des Colonies franç.*, t. V, 1917, p. 478-481) — les envois de navires faits par lui aux Antilles en 1761 et en 1762, voilà autant de faits qui attestent le patriotisme, l'intelligence et l'activité de notre armateur. D'autres faits montrent quel rôle considérable, et jusqu'à son dernier jour, Abraham Gradis a joué par la suite comme fournisseur des colonies laissées à la France par le désastreux traité de Paris du 10 février 1763. C'est lui qui, de 1763 à 1775 inclusivement, a pourvu à l'approvisionnement de Gorée; il a été un des principaux fournisseurs de la malheureuse colonie du Kourou en 1763 et en 1764; il a été chargé en 1765, 1766 et 1767 de l'approvisionnement général des colonies françaises d'Amérique : la Guyane, Sainte-Lucie et la Martinique, Marie-Galante, la Guadeloupe et la Désirade, Saint-Domingue enfin, plus prospère que jamais; enfin le duc de Praslin lui a confié le soin d'envoyer chaque année, à partir du début de 1769, des quantités considérables d'espèces d'or aux colonies, et ce soin lui a été également confié après la disgrâce de ce ministre et de son cousin le duc de Choiseul. Ainsi donc, jusqu'à sa mort, survenue le 17 juillet 1780, Abraham Gradis ne cessa

1. *Abraham Gradis*, p. 67. — M. Jean de Maupassant avait consacré dès 1909 une étude intéressante à *Abraham Gradis et l'approvisionnement des colonies* de 1756 à 1763, au cours de la guerre de Sept Ans (*Revue histor. de Bordeaux et du dép. de la Gironde*, p. 175-195 et 248-265; tirage à part). Il a repris et complété cette première étude aux p. 52-116 de sa biographie d'Abraham Gradis, mais sans insister sur différents points qu'il avait déjà bien établis précédemment.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de servir l'État de son mieux, selon ses capacités de toutes sortes, avec son intelligence, avec son crédit, avec les multiples ressources dont il disposait. C'est ce que reconnaissent, de la manière la plus complète et la plus flatteuse, des lettres patentes du 21 août 1779 dont il sera plus amplement question tout à l'heure.

Abraham Gradis en a été récompensé de diverses manières : non pas seulement au point de vue pécuniaire, encore qu'il ait parfois attendu longtemps le remboursement de ses avances, mais aussi à d'autres points de vue. Le roi lui a prêté deux frégates, l'*Opale* et la *Brune*, qui ont fait la course à son profit pendant plusieurs mois, sous les ordres de Charles de Brémond, marquis d'Ars (octobre 1760-janvier 1761), ce qui rapporta environ 100.000 livres de bénéfice à notre armateur. Tout à fait à la fin de sa vie, ce petit-fils de proscrits et de *marranos* se vit accorder par Louis XVI, le 21 août 1779, en dépit de sa qualité d'Israélite, les droits dont les Français catholiques jouissaient aux colonies [1]. Auparavant déjà, quand il venait à Paris, ce « fameux juif Gradis », un des rois de Bordeaux, les fermiers généraux l'accueillaient comme leur égal, même Bouret, et à Versailles les familiers de la Cour s'empressaient autour de lui (Jean de Maupassant, p. 145). Non seulement des personnages aussi considérés que les d'Harcourt le choyaient, le recevaient à leur table — même l'abbé d'Harcourt — le patronnaient et le recommandaient à des ministres, mais des ministres eux-mêmes le tenaient en haute estime : Machault d'Arnouville, Maurepas, Moras, Silhouette, le duc de Choiseul, qui l'appelait et qui lui écrivait : « Mon cher Gradis ». Berryer lui-même, dont on connaît la rudesse, s'est d'ordinaire moins

1. « Voulant donner aux dits sieurs Gradis et fils des témoignages de notre satisfaction des services qu'ils nous ont rendus, nous leur avons accordé et accordons relativement aux biens fonds qu'ils ont acquis et pourront acquérir à l'avenir à Saint-Domingue, à la Martinique et dans nos autres colonies *les mêmes droits, facultés et avantages dont jouissent nos autres sujets...* » (*Abraham Gradis*, p. 144.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

brutalement comporté envers l'armateur bordelais qu'il n'avait l'habitude de le faire.

Quand on fraie avec tant de personnages différents, on a grande chance de ne pas rencontrer que d'honnêtes gens ; Gradis en a fait plus d'une fois l'expérience. Avec qui a-t-il constitué en 1748 la « Société du Canada » ? Avec Bigot et avec Bréard, les deux célèbres concussionnaires dont les agissements n'étaient pas encore dévoilés, mais qui préludaient à l'époque à leurs prévarications. Jusqu'en pleine guerre de Sept Ans, Abraham Gradis a entretenu des relations d'affaires avec l'intendant Bigot qui jouissait alors d'un très grand crédit. De là pour lui, en 1762, au cours du procès de Bigot et de ses complices, des ennuis de diverse nature. Sans doute Gradis ne fut-il jamais inculpé en quoi que ce soit, ne subit-il aucune atteinte dans son crédit ni dans sa réputation ; mais ses relations avec Bréard lui coûtèrent fort cher, et les suites de ses affaires canadiennes traînèrent longtemps et lui causèrent beaucoup d'ennuis. Par M^lle^ de Beuvron d'Harcourt, Gradis a également connu le P. Antoine Lavalette, le célèbre jésuite dont la banqueroute retentissante a été un des prétextes invoqués pour la dissolution de la Compagnie de Jésus [1]. En 1776, il s'est vu adjoindre Beaumarchais pour le service des envois d'or aux Antilles, mais fort heureusement pour lui, cette association forcée n'a pas duré longtemps.

Est-il besoin d'en dire davantage pour justifier M. Jean de Maupassant d'avoir écrit la phrase que nous avons citée tout à l'heure, et pour légitimer son entreprise ? Nous ne le croyons pas. Si toutefois il était nécessaire de le faire, rien ne le prouvera mieux que les lettres patentes du 21 août 1779 dans lesquelles sont succinctement rappelés les services de toute nature rendus par Abraham Gradis à l'État, à la

1. Nous renvoyons sur ce point à l'excellent ouvrage (dont s'est servi M. de Maupassant) du P. C. de Rochemonteix sur le *Père Antoine Lavalette à la Martinique* (Paris, Picard, 1907, VIII-290 p. in-8, carte).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ville de Bordeaux et enfin à des particuliers [1]. D'une certaine manière, le travail de M. Jean de Maupassant n'est pas autre chose que la mise en œuvre des pièces justificatives de ce document officiel, véritable « résumé de l'œuvre » de David et d'Abraham Gradis et de tous leurs collaborateurs.

Mais c'est une mise en valeur systématique, composée, éclairée à la lumière des faits de l'histoire générale, de l'histoire de France et de l'histoire de Bordeaux, au moyen des travaux les plus scientifiques et les plus récents [2]. Des pièces justificatives très intéressantes, parmi lesquelles il convient de citer les statuts de la « Société du Canada » (p. 173-175), s'ajoutent à de nombreuses citations documentaires infrapaginales et font de l'étude de M. Jean de Maupassant (complétée par deux tables alphabétiques, l'une des noms de personnes et l'autre des noms de navires) un travail vraiment scientifique et d'une très grande importance pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire coloniale du XVIII[e] siècle.

Le pays bordelais (M. Camille Jullian le fait remarquer avec raison dans la préface qu'il a mise en tête de la biographie d'Abraham Gradis) a eu de très bonne heure — dès le moyen âge — de véritables dynasties marchandes, des familles ou pour mieux dire « des *maisons* de grands marchands, ayant pignons sur rue, barils en cave et traites en banque ». Veut-on comprendre le rôle des chefs de ces maisons, il importe de les replacer dans leur cadre et de mettre autour d'eux (dit encore M. Camille Jullian) « beaucoup de vin, de poisson salé, de pastel et de drap,... aussi beaucoup d'or et... beaucoup de commis et d'agents ». Voilà précisé-

1. Elles sont citées, pour partie, aux p. 143-145 du travail de M. Jean de Maupassant.

2. Toutefois, au lieu de renvoyer pour la Compagnie d'Ostende à l'ouvrage de P. Bonnassieux sur les *Grandes Compagnies de Commerce*, M. de Maupassant eût dû citer (à la note 1 de la p. 13) l'excellente étude historique de politique commerciale et coloniale de M. Michel Huisman sur la Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI : *la Compagnie d'Ostende*. Bruxelles, Lamertin ; Paris, Picard, in-8 de XII-558 p.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment ce qu'a fait, pour la famille Gradis et surtout pour Abraham Gradis, M. Jean de Maupassant. Il convient de l'en féliciter et de l'en remercier.

Henri Froidevaux.

## II

### NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

**Stations préhistoriques du Nord-Ouest de l'Afrique Occidentale Française.** — Les recherches préhistoriques entreprises depuis un certain nombre d'années dans les différentes parties de l'Afrique Occidentale Française ont commencé de jeter quelque lumière sur un très lointain passé dans différentes régions de cette immense contrée. Les découvertes récemment faites dans cet ordre d'investigations par le colonel Gadel et par M. l'administrateur des Colonies Brévié s'y sont ajoutées depuis peu. Elles ont permis au Dr Capitan, qui en a étudié les résultats [1], d'arriver à des conclusions nouvelles dont voici le résumé :

A) Sur la rive gauche du haut Sénégal, à Bafoulabé, c'est-à-dire au confluent du Ba-fing et du Ba-koï, existe un dépôt considérable de cailloux roulés du fleuve, que l'homme primitif a brisés, débités et taillés. Il en a fait de petits couteaux racloirs et des grattoirs sur lame, et même « des sortes d'ébauches de pointes de flèche ».

B) Dans les mêmes parages, aux environs de Sikasso, ont été recueillies — presque toujours sur les bords des cours d'eau ou sur l'emplacement des villages actuels ou des villages anciens, et au contraire très rarement dans la brousse — de nombreux spécimens de haches polies, de formes et de matières variées. Les populations actuelles tiennent pour des

1. *Six nouveaux gisements préhistoriques dans l'Azaouad (Nord de Tombouctou) et dans la région du Haut-Sénégal* (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : *comptes rendus des séances* de l'année 1916 ; bulletin de septembre-octobre, p. 445-455).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pierres de foudre douées d'une puissance magique ces haches de diorite, de labradorite ou d'hématite, fabriquées par les agriculteurs sédentaires, d'un état social relativement assez avancé, qui sans doute vivaient naguère dans ces parages.

C) Dans le haut Sénégal encore, mais à 110 kilom. de Kayes, dans la direction de Kiffa, sur les bords d'un ruisseau coulant au pied d'une falaise, aux lieux dits *Kollé*, M. Brévié a recueilli, indépendamment de couteaux mesurant jusqu'à 0m 20 de longueur, des tranchets et des haches néolithiques taillées, ainsi que des pics.

D) A quelque 80 kilom. au Nord des ateliers de Kollé, non loin de l'ancien lac de Kankossa à Agamami, se rencontrent les mêmes pièces. On y récolte également de multiples pièces discoïdes taillées à grands coups, généralement sur les deux faces, analogues à celles que l'on rencontre en Europe dans le moustérien. Des recherches nouvelles ne sauraient manquer d'amener d'importantes découvertes dans cette région, qui est la riche région soudanaise décrite par les géographes arabes; on peut y recueillir fréquemment des armes en pierre, et il y existerait des ruines et des cavernes.

E) Au long de l'Erg Jineïart, situé à 300 kilom. au Nord d'Araouan, dans un pays actuellement couvert de grandes dunes mouvantes et dépourvu de toute végétation, le colonel Gadel a recueilli une fort belle série de haches quaternaires, du type classique des haches plates ovales et lancéolées caractéristiques du quaternaire inférieur. La présence de telles haches, non pas en spécimens isolés, mais en petits amas distants de 10 à 20 mètres les uns des autres sur les bords de l'Erg Jineïart démontre l'existence en ces lieux, au début des temps quaternaires, d'une population relativement nombreuse, établie dans un pays aux conditions tout à fait différentes de celles que présente aujourd'hui la région; eaux abondantes, climat à humidité assez grande, végétation luxuriante, faune variée et riche.

Des silex taillés du type quaternaire ancien, absolument analogues à ceux que le colonel Gadel a rapportés de l'Erg Jineïart, avaient déjà été récoltés par M. Bonnel de Mézières

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans la région des plateaux, à 400 kilom. environ au Nord de Tombouctou [1].

F) Plus au Nord encore que l'Erg Jineïart, entre Taodenit et le Ksaïb, existent des sortes de petites dunes semblant être des vestiges d'habitations antiques. On y a trouvé de grandes meules dormantes en forme de cuvettes peu profondes et pourvues de leurs cylindres écraseurs, des broyeurs, des percuteurs et des fragments de poteries. De la présence de ces grandes et lourdes meules de pierre, on doit déduire l'existence de populations sédentaires, cultivant des grains, et donc jouissant des bienfaits de points d'eau et aussi d'un climat rendant la vie possible, ce que ne permettent point les conditions désertiques actuelles.

Ainsi des populations très différentes ont occupé dans les parties Nord-Ouest de l'Afrique Occidentale Française, à diverses périodes de la préhistoire, des emplacements variés en rapport avec leur propre mode d'existence.

***

**Où a succombé Dollard des Ormeaux ?** — L'héroïque résistance opposée aux Iroquois par Dollard des Ormeaux et par ses compagnons en l'année 1660 est célèbre, non pas seulement au Canada, mais encore partout où quelqu'un s'intéresse à l'histoire de la Nouvelle-France. Aussi les péripéties en ont-elles été retracées plus d'une fois ; tout récemment encore (cf. *Revue de l'Histoire des Colonies françaises*, t. V, 1917, p. 127-128), M. Benjamin Sulte en groupait toutes les relations contemporaines dans un travail d'ensemble qui pourrait servir d'appendice justificatif au récit de l'abbé Faillon. Au point de vue narratif, il semble impossible, — sauf découverte de documents jusqu'ici totalement ignorés, — de dire maintenant quelque chose de neuf sur ce sujet.

Si l'on s'est attaché à retracer jusque dans le menu détail

1. Capitan : *L'homme quaternaire dans le centre de l'Afrique* (Id., *ibid.*, 1911, bulletin de mai, p. 313-318).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'histoire des héros du Long Sault, on ne s'est pas, par contre, efforcé de déterminer exactement l'endroit où ils luttèrent et où ils périrent. Ouvrez la toute récente édition de l'*Histoire du Canada* de F.-X. Garneau ; vous y lirez simplement (t. I, p. 176) que ces vaillants « furent attaqués... *au pied du Long-Sault*, dans les restes d'une ancienne palissade algonquine », — « à cinquante-six milles au-dessus de Montréal », ajoute une note infrapaginale. M. B. Sulte, dans l'étude dont il vient d'être question, s'exprime à peu près de même ; après avoir décrit en quelques lignes le Long Sault de l'Ottawa depuis « la tête du Sault jusqu'aux eaux calmes du bas, où la rivière redevient elle-même », le savant historien ajoute : « C'est là, *au pied de cette côte liquide*, que Dollard fut surpris par les Iroquois. »

Un tel renseignement semble précis ; il est en réalité assez vague. Sans doute ne saurait-on, si l'on en tient compte, placer indifféremment en tous les points de cette série de rapides — se succédant presque sans interruption sur 11 kilomètres[1] — qu'est le Long Sault, le « méchant fort de pieux » où se retranchèrent Dollard et ses compagnons ; on doit le chercher uniquement en aval, et tout près du dernier rapide, comme l'indiquent tous les documents connus. Mais où exactement ?

Un texte encore inédit, cité par l'abbé Ivanhoé Caron dans une étude sur « les noms géographiques de la rivière Ottawa en 1686 » (*Bulletin de la Société de Géographie de Québec*, vol. XI, 1917, janvier-février, p. 4-10) permet de résoudre cette question. Le chevalier Pierre de Troyes, se rendant au cours de l'été de 1686 depuis Montréal jusqu'à la baie d'Hudson, écrit avoir vu « *au bout du Long-Sault* les vestiges d'un vieil fortin où dix-sept François soustinrent pendant les antiennes guerres des Iroquois, l'effort de sept cents de ces barbares, dont ils tuèrent et blessèrent un nombre considérable ». Mais, non content de parler ainsi du « bout du Long

1. Dès le 9 novembre 1686, dans une lettre adressée au marquis de Seignelay, M. de Denonville écrivait : « Le long sault, qui est presque tout rapide, a de long 2 lieues » (Iv. Caron, *art. cité*, p. 5).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sault », Pierre de Troyes précise ce qu'il entend par là ; il note, en effet, dans sa relation que le premier rapide « est à une lieue de la pointe du lac du nom des Deux-Montagnes ». Il fait donc commencer les rapides du Long-Sault au bas de la Pointe-Fortune, pour aller de là jusqu'à Grenville.

C'est par conséquent à la Pointe-Fortune, en face de Carillon (ou plutôt Carrion) que se trouve l'endroit où s'illustrèrent par leur vaillance et par leur mort Dollard des Ormeaux et ses braves compagnons.

***

**Un Constituant noir en 1848 : Louisy Mathieu.** — C'est une curieuse figure que celle de ce Louis Mathieu, surnommé Louisy, qui fut le premier représentant noir de la Guadeloupe à l'Assemblée Constituante de 1848. Né à la Basse-Terre le 3 février 1817, il jouissait en 1840, lors de son mariage, d'une aisance suffisante pour n'exercer aucune profession. Profitait-il de sa liberté d'action pour s'occuper de politique ? Son récent biographe[1] ne le dit pas ; entre l'année 1831, date où Louisy Mathieu encore adolescent témoigna sa reconnaissance au gouvernement de Louis-Philippe qui rétablissait les hommes de couleur libres dans la jouissance entière de leurs droits civils, et le 31 mars 1848, jour où, dans un banquet organisé par la jeunesse de couleur de la Pointe-à-Pitre, il porte un toast « à ces hommes en blouse qui ont répandu leur sang pour la liberté », le futur représentant de la Guadeloupe vécut dans l'obscurité. Mais alors il en sortit très vite, grâce au rôle qu'il joua au Club de la Concorde, dont il devint rapidement un des orateurs les plus écoutés ; aussi, lorsque la colonie fut invitée à envoyer des représentants à l'Assemblée nationale constituante de 1848, Louisy Mathieu, fut-il élu comme suppléant, le 22

1. Léon Belmont : *Louis Mathieu*, surnommé *Louisy*, premier représentant noir de la Guadeloupe à l'Assemblée Constituante de 1848 (*Bulletin mensuel pour servir à l'histoire de la Martinique*, 3e année, 1917, janvier-février, p. 1-32).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

août, par 11.532 voix, alors que Perrinon, Schœlcher et Dain étaient choisis comme représentants titulaires.

Une fois arrivé à Paris, il vit son élection validée par l'Assemblée ; puis, le jour où Victor Schœlcher (qui avait été nommé simultanément à la Martinique et à la Guadeloupe) eut opté pour la Martinique, Louisy Mathieu devint titulaire à sa place. Mais il ne joua pas un grand rôle à la Constituante, et c'est plutôt en dehors d'elle, semble-t-il, grâce à l'appui de la Loge.·. « la Clémente Amitié » (où il s'était fait recevoir le 25 novembre 1848) que Louisy Mathieu exerça quelque action,... s'il en exerça. Peut-être, d'instinct, se rendait-il compte que, n'ayant reçu naguère aucune instruction, il ne pouvait pas, malgré la facilité et l'élégance naturelles de sa parole, prétendre intervenir dans les discussions de la Constituante ; peut-être aussi l'orgueilleux qu'il était redoutait-il d'échouer à la tribune de l'Assemblée. Quoi qu'il en soit, Louisy Mathieu se contenta de faire partie du Comité de l'Algérie et des Colonies, de siéger en séance « au sommet de la Montagne » et de voter d'ordinaire avec l'Extrême Gauche. Avec elle, il approuva l'ensemble de la Constitution, avec elle aussi, il combattit la politique de l'Élysée et désapprouva l'expédition de Rome, mais il n'hésita pas à déclarer que le général Cavaignac avait bien mérité de la Patrie et il s'abstint de signer, à l'occasion du siège de Rome, la demande de mise en accusation présentée contre le Président Louis Napoléon Bonaparte et ses ministres (30 mai 1849). Quelques jours plus tôt (18 mai 1849), avec ses collègues des Antilles françaises, il avait demandé au Ministre de l'Instruction publique et des cultes l'application aux colonies des lois sur l'enseignement primaire et sur l'enseignement supérieur.

Revenu à la Guadeloupe au lendemain des premières élections législatives (27 juin 1849) qui y eurent lieu conformément à la loi du 19 mars précédent, Louisy Mathieu fit une campagne ardente en faveur de Schœlcher et de Perrinon, le jour où il apprit l'invalidation de ses anciens collègues par l'Assemblée Législative ; il contribua à les faire réélire le 13 janvier 1850. Lui-même fut, quelques jours plus tard, élu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

conseiller municipal de la Pointe-à-Pitre. Quel rôle joua-t-il en cette qualité? Son biographe ne le dit pas. Il montre seulement Louisy Mathieu sollicitant de Napoléon III, après le rétablissement de l'Empire, « une situation, n'importe laquelle, qui lui permît de vivre, lui et les siens », attendant longtemps cette situation, et finissant le 2 janvier 1860, par être nommé gardien des quais de la Pointe-à-Pitre. Il le demeura jusqu'à sa mort, qui survint le 4 novembre 1874, à un moment où ses idées modérées lui avaient fait perdre toute action sur ses concitoyens, dont au contraire son ami Victor Schœlcher, resté fidèle au « parti radical », demeurait toujours l'oracle.

Ce sont là les principaux traits de la biographie de Louisy Mathieu, tels qu'ils se dégagent de l'étude de M. Léon Belmont. Il convenait de les indiquer ici; il est intéressant de voir, en effet, comment s'est comporté à la Constituante de 1848, au lendemain de l'abolition de l'esclavage, le premier représentant noir de nos anciennes colonies à esclaves.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

# BULLETIN HISTORIQUE

M. Félix de Pachtere, qui a été tué sur le champ de bataille de Florina, en Macédoine, le 24 septembre 1916, n'appartenait pas strictement, de par ses recherches, à la discipline de l'histoire coloniale ; tous ses travaux, en effet, ont porté sur l'histoire ancienne et sur l'archéologie romaine. Mais les études que cet ancien élève de l'École Normale et de l'École de Rome a faites dans les parties orientales et centrales de l'Afrique Mineure l'ont amené plus d'une fois à préciser différents détails dont chacun a un intérêt. C'est ainsi que M. de Pachtere a fixé certains points de la délimitation établie au temps de Vespasien entre l'*Africa vetus* et l'*Africa nova*, et qu'il a fait honneur à la *cohors prima Flavia Musulamiorum* de la construction d'un poste, le *praesidium Sufative*, sur la route qui fut dès le IIe siècle de notre ère le grand boulevard de la Maurétanie Césarienne; il a encore montré que le camp de la légion d'Afrique, de la troisième légion Auguste, devait être placé jusqu'au temps de Vespasien à Ammaedara et non pas, comme on le croyait jusqu'alors, à Tebessa (*R. de l'Histoire des Colonies fr.*, 1917, t. V, p. 105-109). Pour ces travaux, comme pour la publication de la *Description du Musée de Guelma* (1909, in-4) et pour ses fouilles à Hippone, le nom de Félix de Pachtere devait, à la suite de la mort glorieuse de celui qui le portait, être inscrit dans cette Revue.

***

Le 15 juin 1917, a été communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres un rapport du Dr L. Carton sur les fouilles exécutées par cet archéologue à Bulla Regia en 1916. S'il n'a pas encore pu déterminer la nature des vestiges adjacents à la chapelle du prêtre Alexander, du moins a-t-il

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

constaté que rien, jusqu'ici, n'autorise à en faire un monument fortifié, ni un monument punique. Le Dr Carton est, par contre, en droit d'affirmer que cet édifice est considérable, « intéressant déjà par ce qui en reste et ce qui est apparent de son architecture : voûtes d'arêtes énormes sur des murs épais de 3 à 4 m. renfermant dans leur masse d'étroits escaliers et ayant porté de vastes terrasses limitées par un parapet, — enduit extérieur simulant des assises en grand appareil, — étage inférieur parfaitement conservé, et en pierres de taille ». D'autre part, grâce à une subvention de l'Association française pour l'Avancement des sciences, le Dr Carton a pu déblayer une des villas souterraines dont il avait précédemment signalé l'existence à Bulla Regia ; il a constaté que tout un quartier de cette localité offre des dispositions analogues à celle de cette villa (dont il n'a pu, faute de fonds, achever le déblaiement) et du palais dit « de la Chasse » (*Les fouilles de Bulla Regia en 1916*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, *Comptes rendus des séances de l'année 1917*, *bulletin* de mai-juin, p. 149-154).

***

La *Revue Tunisienne* a récemment publié (23e année, 1916, juillet, p. 287-294 et septembre-novembre, p. 393-403 ; 24e année, 1917, janvier, p. 30-54 et mars, p. 96-122, fac-similé), la traduction de la *Relation du court voyage d'un antiquaire amateur surpris par les Corsaires, conduit en Barbarie et heureusement rapatrié*, dont l'auteur est le P. barnabite Félix Caroni. Dans son *Itinéraire de Paris à Jérusalem* (préface de la 3e édition, Paris, Le Normant, 1812, 3 vol. in-8) Chateaubriand signale cet ouvrage avec éloge et le recommande à ses lecteurs ; tout en faisant certaines réserves que n'a point formulées Chateaubriand, on ne peut qu'être de son avis après avoir lu la traduction de MM. Conor et G. Grandchamp. Et cependant cette traduction n'est pas intégrale ; c'est plutôt un résumé, une adaptation du texte italien, diffus, filandreux, plein de digressions et de citations du P. Caroni — une adaptation d'ailleurs très consciencieuse et très fidèle,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dont des notes éclaircissent les points obscurs et complètent les récits du barnabite milanais. En annexe a été publiée la correspondance, encore inédite, du consul Devoize relative au P. Caroni, extraite des Archives de la Résidence Générale de France à Tunis.

Ainsi se trouve constituée une publication intéressante à plus d'un titre. Elle ne raconte pas seulement l'histoire et les mésaventures du P. Caroni, elle fournit encore des renseignements sur Tunis et l'état des ruines carthaginoises au début du XIX^e^ siècle ; elle montre comment le chargé d'affaires de la République française près le bey de Tunis comprenait ses fonctions et s'en acquittait, et met en lumière la « valeur de ses rares talents, la vivacité de son zèle et l'activité infatigable qu'il déployait dans les affaires commerciales et politiques », selon les expressions dont se sert le P. Caroni. Elle prouve aussi qu'en 1804, Napoléon régnant sur une partie de l'Europe, ses sujets — tel était bien le cas de notre Barnabite, puisque Bonaparte était le Président de la République cisalpine, dont Milan était la capitale — ne s'aventuraient pas sans risques dans tout le bassin méditerranéen.

∴

Le comte Maurice de Périgny ne s'est pas contenté, dans son livre sur Fès, de décrire la capitale actuelle du Maroc septentrional et d'en étudier les industries et le commerce à la date même de 1915-1916 ; il en a également esquissé l'histoire, et il a indiqué de son mieux quel avait été naguère l'essor des industries fasias et quels étaient les procédés techniques de chacune d'entre elles. Ce sont là des renseignements intéressants à plus d'un titre et qui donnent à l'ouvrage du comte Maurice de Périgny une valeur toute particulière (*Au Maroc : Fès, la capitale du Nord*. Paris, Pierre Roger, s. d. [1917], in-8 écu de 241 pages, gravures et plan).

Peut-être, cependant, eût-il été possible de tirer meilleur parti encore des textes historiques. M. de Périgny n'a pas, par exemple, utilisé les pages si intéressantes de Léon l'Africain relatives aux souks de Fès dont M. Augustin Bernard a

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

récemment montré toute la valeur (cf. *Rev. de l'Hist. des Colonies franç.*, t. V, 1917, p. 252) ; d'autre part, il eût pu rappeler que Peyssonnel portait avec lui en 1724, au cours de ses excursions en Tunisie, une batterie de cuisine « qui consistoit en une marmite de ce cuivre battu et étamé qu'on fait du costé de Salé ou du Maroc » (*Bulletin de Géographie histor. et descr.*, 1907, p. 340).

***

C'est une œuvre utile qu'ont faite les Amis du Vieux Hué quand ils ont publié, à la suite de la célébration du sacrifice du Nam-Giao par l'empereur d'Annam, le 31 mars 1915, une description précise et détaillée de cette cérémonie (*Le sacrifice du Niam-Giao*, par L. Cadière et R. Orband. *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 2e année, 1915, avril-juin, p. 79-166, avec 46 figures dans le texte et 27 planches hors texte). On sait ce qu'est cette solennité, qui, au point de vue historique, remonte à une haute antiquité, et qui, au point de vue pittoresque et artistique, est une des prérogatives de la capitale de l'Annam : une des très rares manifestations du culte rendu au Ciel, dont cependant, les Annamites reconnaissent et proclament la puissance souveraine. Grâce à la bienveillance des mandarins de la Cour d'Annam, MM. l'abbé Cadière et R. Orband ont pu assister aux répétitions de cette solennité, et même à la cérémonie ; ils ont feuilleté le rituel et ont eu communication des documents concernant le sacrifice ; ils ont vu en détail la disposition des lieux, et examiné les ornements et les ustensiles du culte. Leur description, qu'accompagnent de précieuses illustrations documentaires d'une minutieuse exactitude, constitue un dossier auquel on pourra vraisemblablement ajouter quelques détails et quelques précisions nouvelles, mais dont on ne saurait nier l'importance ni l'intérêt. Ce sera la base de toute étude future sur cette cérémonie, naguère annuelle, et aujourd'hui triennale, sur ce sacrifice au Ciel et à la Terre, qui est « l'acte le plus grand du culte annamite » (L. Cadière).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

***

A 200 mètres environ au S. E. du tertre couronné par l'esplanade où se célèbre le sacrifice du Nam-Giao existent différents enclos, au nombre de dix, fermés de murs bas, en pierres sèches, ou de simples haies de cactus. Ce sont des ossuaires, qui datent tous des dernières années du XVIII[e] siècle ou du courant du XIX[e] siècle. Le plus ancien remonte au début du règne de Gia-Long, au temps où fut agrandie la capitale de l'Annam (L. Sogny : *Les ossuaires des environs du Nam-Giao. Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 2[e] année, 1915, avril-juin, p. 193-202, plan).

***

Dans des *Notes et Mélanges* récemment publiés par l'École française d'Extrême-Orient (*Bulletin de l'Ec. fr. d'Extrême-Orient*, t. XVI, 1916, p. 35-39), M. Henri Maspero a repris ses études antérieures sur certains mots annamites d'origine chinoise; aux mots qu'il avait déjà signalés naguère comme dérivant de formes chinoises, plus anciennes que celles dont est sorti le sino-annamite, il en a ajouté,quelques autres qui reportent à une époque plus ancienne que celle où eut lieu, assez récemment la grande invasion des mots chinois dans la langue annamite, par l'intermédiaire du sino-annamite. Les mots étudiés par M. Henri Maspero sont du petit nombre de ceux qui se sont introduits directement du chinois à l'époque de la domination chinoise, — probablement au début des T'ang ; alors, une prononciation sino-annamite spéciale ne s'était pas encore constituée, à la faveur de la séparation politique de l'Annam et de la Chine.

***

C'est également à une époque ancienne que reporte la constatation faite par M Henri Maspero de l'existence de certaines interdictions rituelles chez les Tăi-noirs de la région de Nghĭa-lô (province de Yên-bây). On avait déjà signalé —

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à différentes reprises — ce fait chez quelques populations du Haut-Tonkin ; les données recueillies par M. Henri Maspero s'y ajoutent heureusement (*De quelques interdits en relation avec les noms de famille des Tăi--noirs* (*Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient*, t. XVI, 1916, p. 29-34). Ils montrent chaque famille tăi-noire ayant son ou ses interdits alimentaires particuliers ; quelques-uns sont liés au nom de cette famille (ce nom est, chez les populations tăi du Haut-Tonkin, un trait fort ancien, nullement emprunté à la Chine ou à l'Annam) par une simple homonymie, et d'autres paraissent sans rapport direct avec lui. Parmi ces faits, ceux qui sont relatifs à la famille Kwàng qui est apparentée avec le tigre, sont particulièrement intéressants ; ils constituent un ensemble très net de croyances et de pratiques dérivées de la croyance à une parenté animale, ou du moins s'y rattachant. Ils reposent d'autre part sur des idées qui — autant que l'auteur a pu s'en rendre compte — sont absolument étrangères à la religion actuelle des Tăi-noirs.

***

Il y a toujours profit à consulter le *Review of historical Publications relating to Canada* publié dans les « University of Toronto Studies », par MM. George M. Wrong, H. H. Langton et W. Stewart Wallace. Nous l'avons déjà constaté à plusieurs reprises (cf. *Rev. de l'Hist. des Colonies franç.*, t. II, 1914, p. 409 ; t. IV, 1916, p. 502-503) ; nous en avons eu une preuve nouvelle en dépouillant le dernier tome paru de la série, consacré aux publications de l'année 1916 (University of Toronto Studies. *Review of historical Publications relating to Canada*... Volume XXI : *Publications of the year 1916*. Toronto, University of Toronto Press, 1917, in-8 de XII-192 pages). Sans doute n'y trouve-t-on pas, cette fois, sur l'histoire du Canada français — la seule qui nous intéresse dans cette *Revue* — autant de renseignements bibliographiques que dans plusieurs des volumes qui ont précédé celui-ci ; on peut néanmoins y faire encore un riche butin. Que de publications, sans le *Review*, qui échapperaient aux travailleurs

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dont, sur les rivages occidentaux de l'Atlantique, la Nouvelle-France est le sujet d'étude ! Grâce au répertoire actuellement rédigé par MM. Wrong, Langton et Wallace, ces travailleurs sont sûrs qu'aucun livre, aucune brochure, aucun article ne leur échappera, sinon au lendemain même, du moins au surlendemain de sa publication. Quelle sécurité précieuse ! Et ce service n'est pas le seul rendu par le *Review of historical Publications relating to Canada*, puisque chaque travail mentionné dans cette bibliographie annuelle est sommairement analysé et critiqué ! Comme on comprend, dès lors, que tous ceux qui s'occupent de la Nouvelle-France tiennent le répertoire dressé par les savants professeurs de Toronto pour un de leurs instruments de travail les plus utiles et les plus nécessaires !

***

Elle est fort intéressante, l'étude que M. Ægidius Fauteux a publiée dans la *Revue Canadienne* (nouv. série, vol. XVII, 1916, février, p. 97-114; mars, p. 193-217) sur « les bibliothèques canadiennes et leur histoire ». La première partie de ce travail, consacrée aux années 1534-1763, constitue une très précieuse contribution à l'histoire intellectuelle de la Nouvelle-France, qui n'a pas possédé de bibliothèques publiques, au vrai sens du mot, mais qui a du moins possédé de bonne heure quelques bibliothèques particulières vraiment bien fournies.

Si l'*Anticoton* est le premier livre dont la présence soit authentiquement constatée au Canada (il fut brûlé sur la place publique de Québec en octobre 1626), il n'est sans doute pas le premier volume qu'un des visiteurs ou des colons de la Nouvelle-France ait apporté dans le pays ; mais on est réduit à des conjectures sur les ouvrages que pouvaient bien posséder dans l' « Abitation » de Québec Samuel de Champlain et ses compagnons. On sait par contre quelle était, en 1642, la composition de la petite bibliothèque de Jean Nicolet, le célèbre coureur des bois, le découvreur du Wisconsin : une trentaine de volumes en tout, où dominent les livres pieux. Mais qu'est-ce qu'une telle bibliothèque, ou celle de Lambert Closse,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mort en 1662, auprès des bibliothèques qui existent à Québec ou aux environs à la fin du XVII^e siècle ou au début du siècle suivant ? Sans doute, la bibliothèque, toute spéciale, de l'hydrographe du Roi Jean Deshayes, mort à la fin de 1706 (cf. *Revue de l'Histoire des Colonies françaises*, t. IV, 1916, p. 255) dont M. Fauteux n'a pas pu connaître la composition, car le *Bulletin des Recherches historiques* ne l'a publié qu'en mai 1916, est aussi peu importante que celle de Jean Nicolet ; mais, grâce aux efforts des Jésuites et de Mgr de Montmorency-Laval, le collège des Jésuites et le séminaire de Québec possèdent dès ce moment des collections de livres assez considérables ; et on compte dès lors dans plusieurs presbytères de la Nouvelle-France des bibliothèques de 400 volumes et plus. M. Fauteux signale parmi elles celle de l'abbé de Fénelon, dont la Bibliothèque Saint-Sulpice possède « des restes abondants et extrêmement précieux », et « la plus belle et la plus riche », celle du Sulpicien François Vachon de Belmont, en qui il salue le père des bibliophiles canadiens.

Au XVIII^e siècle, les intendants Claude Thomas Dupuy et Hocquart possédèrent de belles bibliothèques, et aussi Joseph Fournerie de Vezon, mort à Montréal en 1760. Cet officier, venu au Canada en 1757 avec un bataillon de recrues, a-t-il apporté avec lui la riche bibliothèque dont M. Fauteux a publié le catalogue aux pages 110-114 ? ou bien plutôt, n'en a-t-il pas trouvé la meilleure partie à la Nouvelle-France, quand il épousa, peu après son arrivée dans le pays, Marie-Louise de Couagne, veuve d'un Réaume ? Cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable ; mais un fait bien certain, c'est celui-ci : il y avait là une bibliothèque d'homme de goût, une bibliothèque extrêmement variée, et la littérature des règnes de Louis XIV et de Louis XV était largement représentée dans les bibliothèques des Canadiens-français à la veille de la cession du pays à l'Angleterre.

*Le Gérant :* G. PROTAT.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

6e Année 1918 2e Trimestre

# REVUE

DE

# L'HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

## LA QUESTION DE LA LOUISIANE

### 1796-1806

### INTRODUCTION

#### La Louisiane au XVIIIe siècle.

La Louisiane, cette immense plaine du Mississipi qui s'étend de la chaîne des Alleghanys à l'Est à celle des Montagnes Rocheuses à l'Ouest, de la Région des Grands Lacs au Golfe du Mexique, avait été découverte et colonisée par des Français au cours du XVIIe siècle Sous le règne de Louis XIV, elle fut mieux explorée et, la prise de possession devenant officielle et effective, elle fut rattachée administrativement au Canada.

Mais l'afflux de population fut faible et resta localisé aux extrémités septentrionale et méridionale : à la vallée de l'Ohio qui faisait communiquer les deux vallées du Mississipi et du Saint-Laurent, au delta du Mississipi où s'éleva à l'époque de la Régence (1717-1722) la Nouvelle Orléans, bâtie sur le fleuve à une centaine



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de kilomètres de la mer. Hors ces deux zones d'action, l'influence métropolitaine resta vague, fugitive au cœur même du pays, bien que celui-ci ait connu une période de vogue lors des entreprises financières de Law et de la création d'une Compagnie de Commerce jouissant du monopole de trafic pour ces contrées. L'étendue des distances à parcourir et l'hostilité des peuplades indigènes étaient des obstacles à tout mouvement de pénétration ou à toute colonisation intense.

Les Anglais, installés sur la bordure côtière de l'Amérique du Nord, de l'Hudson au Cap Hatteras, ne dépassaient pas non plus les approches du littoral et ne franchissaient pas les Alleghanys, parallèles aux rivages de l'Atlantique. Ils rêvaient d'augmenter le nombre des treize colonies, disparates par l'origine mais unies par des intérêts communs, et d'étendre leur domination dans les régions de plaine aux dépens du Canada français au Nord, des Florides espagnoles au Sud.

Cette rivalité aboutit à des conflits locaux qui dégénérèrent en guerre violente durant tout le cours du XVIII[e] siècle. Après une lutte inégale entre les possessions françaises, peu peuplées et délaissées par la métropole absorbée dans les questions européennes, et les possessions britanniques dont la population était dense et dont les forces étaient doublées de celles de l'Angleterre, le traité de Paris du 10 février 1763 consacra la déchéance de la France dans le Nouveau-Monde.

La Grande-Bretagne obtenait, outre le Canada [1], la

1. Les avant-postes défensifs du Canada avaient été de bonne heure perdus par la France. A la paix d'Utrecht, en 1713, l'Ile de Terre-Neuve, la Péninsule de l'Acadie et les côtes du Labrador étaient devenues possessions anglaises.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

portion orientale de la Louisiane comprise entre les Alleghanys et le Mississipi. Quant à la Louisiane Occidentale s'étendant du Mississipi aux Montagnes Rocheuses, elle était cédée par Louis XV au roi d'Espagne Charles III pour dédommager ce dernier de la perte qu'il venait d'éprouver en abandonnant au Cabinet de Saint-James les Florides, monnaie d'échange pour conserver les deux principales Antilles hispaniques : Cuba et San-Domingo.

La Cour de Versailles, sous l'impulsion de Choiseul et plus tard de Vergennes, ne se résigna pas à cette abdication de son rôle de grande puissance américaine. Aussi lorsque les treize colonies anglaises se soulevèrent en 1775 contre leur mère-patrie pour sauvegarder leurs droits particuliers, se flatta-t-elle, en fournissant aide et secours aux *Insurgents*, de porter atteinte à la domination britannique dans le Nouveau Continent et de reprendre, en outre, une partie des territoires aliénés en 1763. Elle agit à Madrid pour décider le gouvernement hispanique à se joindre à elle et elle réussit à former une coalition franco-espagnole en faveur de la Confédération des treize états (1779)[1].

Mais, à la paix de Versailles (3 septembre 1783), la France, bien que victorieuse, ne put réaliser ses rêves : elle dut renoncer au Canada et même elle ne put, de concert avec l'Espagne, empêcher que la Louisiane Orientale, objet de ses revendications secrètes, ne fît

1. L'Espagne avait manifesté une profonde répugnance à favoriser la création sur ses frontières coloniales d'un état américain indépendant. Aussi se refusa-t-elle à entrer en alliance avec les États-Unis et elle se borna à agir comme alliée de la France qui elle-même s'était liée par un traité avec la Confédération.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

partie du nouvel état indépendant américain. Elle ne retira de cette guerre heureuse d'avantages coloniaux qu'en Afrique et aux Indes.

Seule, la monarchie ibérique obtint partiellement satisfaction en se faisant restituer les deux Florides : elle consolidait par là, au moins en apparence, sa domination dans la vallée du Mississipi et sur le Golfe du Mexique. Elle savait qu'en France les idées de Choiseul, favorables à une politique d'expansion lointaine et à une reprise possible de la Louisiane, subissaient une éclipse presque complète au lendemain du traité de Versailles et au moment où les ressources financières du trésor royal étaient épuisées. Aussi concentra-t-elle pour la défense de ses intérêts américains son attention sur les États-Unis. Craignant que le cours du Mississipi, ligne frontière des deux pays, ne fût une faible barrière pour contenir l'ambition des Américains, elle allait pendant dix ans soutenir et favoriser les tendances séparatistes des colons installés dans la Louisiane Orientale[1] afin d'empêcher le gouvernement fédéral de faire sentir son autorité dans les districts limitrophes des possessions hispaniques.

Les hommes d'état de la Confédération (Washington, John Adams, A. Lee, etc.), tant qu'ils furent absorbés par le souci d'organiser le régime administratif et constitutionnel de la Confédération, n'eurent point à se préoccuper de politique extérieure, en particulier de la rivalité avec l'Espagne. Toutefois quand, à Philadelphie, capitale fédérale, on n'eut plus à songer à ces

1. La Louisiane Orientale n'allait pas tarder à former de nouveaux états successivement admis dans la Confédération : le Kentucky dès 1792, le Tennessee en 1796.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

problèmes, le conflit éclata au sujet d'une question fort importante : le droit à la navigation du Mississipi.

Les colons installés en Louisiane Orientale, sur le versant Ouest des Alleghanys, avaient pour débouché commercial unique de leurs productions le réseau fluvial du Mississipi et de ses affluents. Or, l'Espagne, maîtresse de la rive droite du fleuve dans la haute et moyenne vallée, des deux rives dans la région de l'embouchure, prétendait se réserver le monopole du trafic sur le fleuve, corollaire naturel du système de monopole commercial pratiqué entre la métropole et ses colonies.

Des tentatives avaient été faites de bonne heure pour solutionner cette difficulté d'ordre politique et économique : dès 1786, un traité avait été conclu à cet égard, mais il n'avait pas été ratifié. Le problème devenant plus aigu, les négociations avaient été reprises en 1791 ; elles n'aboutirent point en raison de l'intransigeance des deux parties en cause : les plénipotentiaires américains voulant la liberté absolue de navigation et les Espagnols se refusant à abandonner le principe du monopole.

Le Cabinet de l'Escurial avait espéré, en cette occurrence, user de l'appui de la France, étant donné les liens étroits existant entre les deux dynasties ; mais, la Révolution éclatant à Paris, il avait dû renoncer à réclamer l'application du « Pacte de Famille ». Bientôt même, après la déchéance et la mort de Louis XVI, il s'était joint aux monarchies en guerre avec la République (février 1793) et cette complication diplomatique lui avait servi de prétexte pour ajourner tout règlement des affaires du Nouveau-Monde (avril-mai 1793).

A Paris, la politique coloniale était alors totalement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

négligée et on ne songeait qu'à résister aux efforts de la coalition européenne et des insurrections intérieures. Aussi fût-ce moins pour répondre à un plan raisonné que pour chercher à atteindre par une diversion efficace la puissance espagnole, qu'au cours de l'année 1793 le représentant français aux États-Unis, Genest, entreprit de faire attaquer par des aventuriers américains les colonies hispaniques de l'Amérique du Nord et en particulier la Louisiane. La tentative échoua en raison de l'attitude du gouvernement de Philadelphie, qui s'efforçait de ménager l'Espagne en vue d'arriver à un accord amiable sur la question du Mississipi.

Cette politique de la Confédération devait porter ses fruits ; deux ans plus tard ( 27 octobre 1795), le traité Pinckney-Godoy ouvrait la navigation du Mississipi aux Américains et autorisait ceux-ci à avoir pour trois ans (sauf prolongation par tacite reconduction) un dépôt commercial à La Nouvelle-Orléans. C'était là une atteinte décisive portée à la domination hispanique dans le Nouveau-Continent : puissance politique et monopole économique étaient également compromis par cet acte, car les Américains, tant négociants que colons, allaient pouvoir désormais exercer une influence indéniable à La Nouvelle-Orléans et dans les régions voisines (Louisiane et Florides), préparer ainsi la réunion de ces provinces à la Confédération.

Aussi n'avait-ce pas été sans répugnance que la Cour de Madrid avait souscrit aux conditions imposées par le plénipotentiaire fédéral, T. Pinckney[1]. Le tout-puissant

1. *Thomas Pinckney* (1750-1828) fit ses études de droit en Angleterre, débuta dans la carrière politique comme avocat. Gouverneur de la Caroline du Sud en 1789, il entra au Congrès

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

favori du roi Charles IV [1] (et surtout de la reine), Godoy [2], premier ministre depuis novembre 1792, ambitieux effréné mais homme d'état habile aux conceptions souples, à la fois traditionaliste et novateur, avait compris la nécessité de ne point risquer une guerre avec les États-Unis au moment où, dans la monarchie appauvrie, tous aspiraient à voir la fin des hostilités désastreuses engagées contre la France. Mais il voulait aussi limiter les concessions faites à la Confédération et il se flattait d'atténuer la portée du traité qu'il avait accepté. Il comptait dans ce but profiter de la fin des complications européennes où était engagé son pays depuis l'année 1793.

local en 1791. L'année suivante, il fut nommé ambassadeur à Londres, puis à Madrid (1794) où il resta jusqu'à la fin de 1795.

1. Charles IV, second fils de Charles III, était né à Naples le 11 novembre 1748. Son frère aîné, Don Philippe, étant imbécile et son frère cadet Don Frédéric, étant devenu souverain des Deux Siciles en 1759, il fut appelé à succédr à son père sur le trône d'Espagne le 18 décembre 1788.

1. *Don Manoel Godoy*, né à Badajoz le 12 mai 1767, entra de bonne heure par la faveur de son frère aîné dans les gardes du corps et fit sa fortune en inspirant une vive passion à la reine. Après avoir gravi les grades militaires de 1789 à 1791, il devint en 1792 premier ministre et resta en fonction jusqu'en 1798. Conservant la faveur du roi, il revint au pouvoir de 1801 à 1808. A cette date, son impopularité suscita une émeute ; Charles IV dut abdiquer. Godoy suivit son souverain en exil (à Compiègne et à Rome); en 1835 il vint vivre à Paris où il mourut obscurément le 4 octobre 1851.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

## I. — La politique directoriale et l'alliance avec l'Espagne.

### Le Premier Traité de San-Ildefonso (19 août 1796).

En France, le Directoire venait de se substituer à la Convention et à ses comités (juin 1795). Cette Assemblée avait, dans les derniers temps de sa dictature, fait preuve de sentiments modérés tant au point de vue intérieur qu'au point de vue extérieur. La lutte contre l'Europe ralliait peu de partisans et l'enthousiasme révolutionnaire était mort dans le pays mais non dans les armées.

Aussi les nouveaux gouvernants songeaient-ils à préparer une paix générale en négociant d'abord avec les puissances les plus lasses de la guerre et les moins avides de conquêtes. D'actifs pourparlers où se faisait jour l'esprit de conciliation avaient successivement provoqué le rétablissement des relations amicales avec la Prusse (traité de Bâle du 5 avril 1795) et avec les Provinces-Unies devenues République Batave (traité de La Haye du 16 mai 1795).

L'Espagne, dont le territoire était envahi en Navarre et en Catalogne, vit ses ouvertures pacifiques bien accueillies et un nouveau traité de Bâle consacra le 22 juillet 1795 pour les parties belligérantes le principe des restitutions réciproques et du *statu quo ante bellum* [1]. Les peuples des deux côtés des Pyrénées acclamèrent ce règlement d'un différend où les passions nationales

1. Une seule dérogation d'ordre colonial eut lieu : l'Espagne renonçait à ses droits sur la portion orientale de Saint-Domingue (article 9) ; ainsi cette île appartint tout entière à la France.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

n'intervenaient guère. Les gouvernements respectifs n'avaient point, en revanche, des sentiments identiques en concluant cet accord. Si à Madrid on voyait avant tout les avantages prochains de la neutralité et la fin d'une situation onéreuse pour les finances royales, on pensait à Paris faire de cette importante convention le point de départ d'une nouvelle action diplomatique.

En conséquence, les prévisions de Godoy au sujet du traité conclu avec les États-Unis ne tardèrent pas à être déjouées par la rapidité avec laquelle les événements se déroulèrent dans l'Ancien et le Nouveau-Monde. D'une part, les autorités fédérales de Philadelphie mirent une hâte fébrile à s'assurer les avantages territoriaux et économiques concédés par l'Espagne et, d'autre part, le Directoire français s'attacha par une politique insidieuse à transformer le traité de paix de Bâle en un préliminaire d'alliance.

Ainsi la situation, loin de s'améliorer comme l'avait cru le Cabinet de l'Escurial, menaçait d'empirer tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. L'Angleterre avait vu sans satisfaction la Cour madrilène se retirer de la coalition[1], elle s'irritait maintenant d'assister à un rapprochement progressif entre les gouvernements français et espagnol, l'un son adversaire, l'autre son allié de 1793 à 1795. Toutefois elle semblait chercher plutôt à atténuer les conséquences de cette entente qu'à l'empêcher formellement.

D'autre part, à l'intérieur de la péninsule, des causes

1. L'Espagne, à la fin de 1795, redoutait tellement une agression britannique, que, malgré son épuisement financier, elle n'hésita pas à conclure un nouvel emprunt extraordinaire de 240 millions de réaux et qu'elle renforça ses flottes d'Amérique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'inquiétude existaient. Les hautes classes de la société qui avaient admis sans empressement la nécessité de mettre fin à une stérile et désastreuse campagne contre la République Française, se plaignaient des efforts faits par le gouvernement directorial de Paris, pour s'assurer, non la neutralité, mais l'appui de l'Espagne dans le conflit franco-britannique[1]. Clergé et noblesse, moins par sympathie pour le Cabinet de Saint-James que par haine des principes révolutionnaires, dénonçaient bruyamment la monstrueuse union politique entre un souverain Bourbon et des hommes qui, plus ou moins directement, avaient trempé dans le meurtre de Louis XVI[2]. Les menbres de ces ordres privilégiés avaient pleine action sur un peuple fort religieux, fort ignorant et fort peu intéressé à la marche des affaires publiques. Aussi pouvaient-ils travailler à soulever l'opinion contre cette orientation nouvelle imprimée aux relations extérieures ; cette agitation qui commençait à se faire sentir dans tout le pays, se traduisait à la cour par des intrigues sans cesse renaissantes pour provoquer la chute du premier ministre.

Godoy, élevé à la dignité de Prince de la Paix au lendemain du traité de Bâle, se sentait au printemps de 1796 acculé à une reprise inévitable de la guerre. Alors qu'il travaillait à conclure une paix qui, dans ses vues, devait rendre à la nation épuisée quelque prospé-

1. La France était aussi en guerre avec l'Autriche, les princes allemands et italiens.

2. Trois des Directeurs : Barras, Carnot, La Revellière-Lepeaux avaient voté la mort de Louis XVI de manière absolue. Letourneur ne s'était prononcé affirmativement qu'après s'être déclaré hostile à la mise en jugement par la Convention. Seul, Rewbell, alors en mission, n'avait pas pris part au vote.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rité, il n'avait point entrevu les insolubles difficultés d'une position de neutralité parmi d'ardents belligérants. Peut-être, à vrai dire, comptait-il, au début de 1795, que l'Angleterre et l'Autriche, renonçant à écraser un foyer révolutionnaire qui ne menaçait plus l'Europe, mettraient bas les armes. Quoi qu'il en soit, ses espoirs étaient déçus et brutalement contredits par les faits : la lutte maritime entre la France et la Grande-Bretagne se poursuivait plus âpre que jamais et la guerre continentale contre l'Autriche continuait tant en Allemagne qu'en Italie.

La chancellerie hispanique était plongée dans la plus grande inquiétude en présence de ce conflit persistant qui menaçait de s'étendre aux états moyens ; car la République Batave, en se retirant des rangs des coalisés par le traité de La Haye, était amenée à prendre part aux côtés de la République Française aux hostilités maritimes. Il fallait donc à Madrid prendre tôt ou tard parti pour l'une ou l'autre des deux grandes puissances navales : s'allier à la Grande-Bretagne contre la France ou à celle-ci contre l'Angleterre, tel était le dilemme.

Adopter la première de ces deux attitudes, c'était affirmer solennellement la reprise de la politique inaugurée en 1792 et 1793, mais c'était aussi effacer d'un coup de plume la paix de Bâle, acte diplomatique qui, pour Godoy, avait été la mesure décisive arrachant la monarchie aux horreurs de l'invasion étrangère et de la banqueroute financière. C'était, en outre, s'exposer de gaîté de cœur au ressentiment de la France dont les troupes victorieuses, après avoir conquis les Pays-Bas autrichiens, les territoires de la rive gauche du Rhin, la Savoie et le Piémont, avaient occupé les provinces basques et la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Catalogne c'est-à-dire les marches du royaume hispanique. Après avoir, par bonheur, échappé aux dures conséquences de la désastreuse campagne de 1794, était-il sage et prudent de courir de semblables dangers dans un moment où les circonstances paraissaient moins favorables encore ?

D'autre part, préférer la seconde alternative en combattant le Cabinet de Saint-James, c'était provoquer le blocus des côtes ibériques, c'était ruiner le commerce national, c'était surtout livrer sans défense tous les domaines d'outre-mer de la couronne aux menaçantes ambitions de l'Angleterre et risquer de compromettre à jamais l'avenir colonial de l'Espagne. En outre, le pays entier, s'il s'alliait à la France, serait peu à peu soumis à l'emprise française. Or, la nation se refusait à subir toute influence étrangère, encore moins l'influence d'un gouvernement à caractère républicain et à procédés révolutionnaires. Si le peuple espagnol avait célébré avec des transports de joie la paix de 1795, c'était beaucoup plus par éloignement pour la guerre que par sympathie réelle pour la France. Quant au clergé et à la noblesse dans leur ensemble, ils étaient nettement hostiles à toute transaction avec les représentants du régime français. Seuls, quelques esprits éclairés appréciaient les institutions libérales de la France à leur juste valeur ; ils n'allaient pas cependant jusqu'à faire prévaloir leurs vues d'ordre intérieur dans les questions extérieures. Donc, à tous les degrés de la société se faisaient jour des sentiments favorables à une stricte neutralité.

Assurément les ministres de Charles IV connaissaient l'état de l'opinion publique et partageaient intimement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les préférences nationales. Ce qui pouvait les affermir dans la conviction que le *statu quo* présent était la meilleure des solutions, c'était l'exacte appréciation des ressources de la monarchie : le trésor royal était vide, le déficit des années antérieures s'accumulait et devenait écrasant ; l'armée restait désorganisée et la flotte insuffisante à protéger les principales possessions d'outremer contre toute agression extérieure. Toute déclaration de guerre apparaissait dès lors à l'Espagne comme un désastre à la fois financier et militaire.

A ces considérations se joignaient d'autres appréhensions résultant de la situation politique de la France.

Le Directoire, et avant lui la Convention à la fin de son existence, avait dans les négociations de Bâle fait montre de modération pour des raisons financières, militaires et diplomatiques : la nécessité, pour battre les forces autrichiennes, de disposer des armées envoyées contre l'Espagne et la Hollande ; l'urgence, pour parer à la détresse du Trésor Public, de réduire les dépenses militaires et administratives ; enfin l'espoir secret, en diminuant le nombre des membres de la coalition, de trouver parmi ces transfuges de la cause monarchique des auxiliaires contre les Cours de Londres et de Vienne, ennemies irréductibles (au moins en apparence) de la République.

C'est ainsi que la Prusse, après avoir signé le traité de Bâle, avait été sollicitée de se tourner contre l'Autriche ; mais tout en proclamant sa sympathie pour la France, elle s'était dérobée à tout accord formel. Le gouvernement batave, affaibli par la crise intérieure sévissant dans ce pays, n'avait pu se soustraire à l'obligation de faire participer ses flottes à la lutte dirigée contre la Grande-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bretagne. C'était dans le même but que l'Espagne, également à Bâle, avait obtenu des conditions avantageuses et honorables.

Néanmoins tous ces projets d'alliance jalousement caressés à Paris rencontraient chez les grandes puissances devenues neutres un accueil peu empressé, soit par crainte de se compromettre en passant presque sans transition d'un camp de belligérant à l'autre, soit par désir sincère de maintenir la paix, soit par nécessité de réparer les maux causés par une guerre stérile, soit enfin par méfiance envers la force militaire de la France qui venait d'éprouver une série de revers : le commandant en chef de l'armée d'Allemagne, Pichegru, s'était laissé battre durant la campagne de 1795 et gardait à grand'peine la ligne du Rhin inviolée.

Si l'Autriche pouvait être réduite à merci par la force des armes, il ne paraissait pas qu'il en fût de même pour l'Angleterre qui, invulnérable dans ses îles et maîtresse des mers, semblait l'obstacle capital au rétablissement de la paix générale. Cette considération rendait plus précieux, plus indispensable l'appui hispanique pour contrebalancer avec succès l'écrasante supériorité des escadres britanniques. Mais cet appui hispanique n'était pas encore entré dans la réalité.

La Cour de Madrid avait accrédité à Paris, au lendemain du traité de Bâle, le négociateur de cet acte diplomatique, Domingo de Yriarte [1], qui, étant mort brusque-

1. *Don Domingo de Yriarte*, né à Orotava, en 1746, mort à Girone en 1795. Entré dans la diplomatie, il fut nommé secrétaire d'ambassade à Vienne (1779), puis à Paris (1788) et devint chargé d'affaire à Paris en 1790. Il fut ministre à Varsovie peu de temps et revint pour négocier à Bâle la paix avec la France. (juillet 1795).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment, fut remplacé à ce poste par le Marquis del Campo. Ce dernier ne vint remplir ses fonctions qu'au début de l'année 1796. De tels retards attestaient peu d'empressement à rétablir les relations officielles. Ouvrir une campagne diplomatique pour amener la monarchie ibérique à renouer les liens d'amitié et d'alliance avec son voisin transpyrénéen était donc malaisé pour le Ministre des Relations Extérieures, Delacroix[1]. Celui-ci, ancien collaborateur de Danton, fort au courant des questions étrangères, était intelligent, habile, mais imbu de l'esprit de système. Devant l'apathie espagnole, il se résolut à prendre l'initiative et à porter dans la péninsule le terrain de l'action.

Le général Pérignon[2], le vainqueur des campagnes pyrénéennes de 1794-1795, avait été désigné pour aller à Madrid représenter le Directoire avec tout le prestige

1. *Charles Delacroix de Constant* naquit en Champagne en 1740 Il débuta sur la scène politique en venant siéger à la Convention où il se signala comme patriote ardent, mais révolutionnaire modéré. Lors de l'érection du régime directorial, il entra au Conseil des Anciens et devint en 1795 ministre des Relations Extérieures. Il dut quitter ses fonctions en 1797 et obtint la légation de Hollande. Sous l'Empire, il fut préfet de Marseille, puis de Bordeaux où il mourut en 1805.

2. *Dominique Catherine de Pérignon*, né à Grenade (Haute-Garonne) le 31 mai 1754, mort à Paris le 25 décembre 1818. Il entra dans la carrière militaire en 1780, conquit les grades inférieurs et se retira comme capitaine en mars 1791. Juge de paix, puis député de Haute-Garonne en septembre 1791, il reprit du service en 1792 comme lieutenant-colonel. Il se distingua dans la Campagne des Pyrénées et devint général de brigade. Nommé au commandement de l'armée de Brest, en septembre 1795, il fut élu un mois plus tard au Conseil des Cinq-Cents. Ambassadeur à Madrid de janvier 1796 à octobre 1797, il prit part ensuite à la Campagne d'Italie de 1798-99. Sous l'Empire, il fut maréchal en 1804, sénateur en 1810, comte en 1811, mais n'eut pas de commandement actif. Rallié à Louis XVIII, il mourut en 1818 marquis et commandant de la 1re division.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et l'autorité que lui conféraient ses récentes victoires. Celui-ci, dans cette mission délicate, ne montra ni rudesse militaire, ni ferveur révolutionnaire ; il sut, au contraire, par son tact et ses qualités de diplomate, faire admettre sa présence au peuple et aux dirigeants qu'il avait vaincus. Cependant, tout en faisant preuve de courtoisie et de bienveillance, il appliqua les instructions de Delacroix et s'efforça par sa fermeté de rendre vains les artifices dilatoires du Prince de la Paix et de ses collègues.

A peine arrivé en janvier 1796, il eut à régler la question de la cession effective de San-Domingo. Il coupa court aux tergiversations espagnoles en réclamant l'exécution immédiate des stipulations conclues depuis six mois ; devant ces légitimes revendications, Godoy dut envoyer les ordres nécessaires pour que le Commissaire Romme, délégué par le Directoire à cet effet, pût prendre possession de la portion orientale de l'île. Ce n'était là que l'application stricte du traité de Bâle et aucune difficulté sérieuse ne pouvait être soulevée à cet égard.

Mais il n'en fut plus de même quand intervint l'objet principal de l'ambassade de Pérignon : la transformation de la paix de 1795 en une entente militaire et politique. L'envoyé français rencontrait une résistance invincible lorsque, dans ses entretiens avec le favori-ministre, il vantait les charmes d'une union franco-espagnole et rappelait avec une grâce d'Ancien Régime les beaux temps du Pacte de Famille. Il gâtait toutefois l'heureux effet de ses discours en insinuant que rien ne pourrait mieux consacrer et fortifier le rapprochement des deux nations amies que la rétrocession à la France de la Louisiane jointe aux Florides.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A dire vrai, ne voulant pas être en reste de générosité et répondant à l'avance au geste généreux qu'à Paris on attendait de l'Espagne, il énonçait les fastueuses offres que le gouvernement directorial faisait à son futur allié : reprise de Gibraltar à l'Angleterre[1], obtention de droits de pêche à Terre-Neuve[2]; enfin (démarche jugée décisive auprès de la Cour Madrilène), Don Ferdinand, Duc de Parme et cousin de Charles IV, verrait ses territoires du Pô agrandis des dépouilles autrichiennes prises, soit dans le Milanais, soit en Toscane[3].

L'ambassadeur parlait, en outre, d'une convention économique à conclure entre les deux pays afin d'adoucir en faveur de pays amis les rigueurs du sévère système protectionniste inauguré par la Convention.

Le Prince de la Paix, comme les autres membres du cabinet ibérique, restait effaré devant ces propositions qui, si elles semblaient normales aux hommes de la Révolution, apparaissaient extraordinaires par leur nombre et leur caractère à des diplomates demeurés imbus des traditions. De plus, ces ministres comprenaient fort bien qu'on leur demandait des sacrifices immédiats, précis et considérables en échange de simples promesses

1. La promesse de coopérer à une expédition contre Gibraltar était quelque peu illusoire de la part de la France qui luttait avec désavantage contre les flottes britanniques.

2. L'Espagne avait perdu lors de la paix de 1763 les droits de pêche conservés par elle au traité d'Utrecht (1713).

3. Le Duché de Parme-Plaisance avait été accordé par le traité d'Aix-la-Chapelle de 1748 à l'Infant Don Philippe, frère du roi d'Espagne Charles III. Cette nouvelle dynastie hispano-italienne était représentée en 1796 par le Duc Ferdinand, fils de Don Philippe et son successeur depuis 1765.

La Toscane appartenait indirectement à l'Autriche; car son souverain, le Grand-Duc Ferdinand III, était le frère de l'Empereur François II.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'une importance très relative et d'une réalisation toute éventuelle.

Godoy, s'il montrait autant de répugnance à souscrire à des conditions aussi onéreuses qu'humiliantes pour la monarchie, estimait (seul, peut-être, parmi les conseillers du roi) que l'alliance devait être conclue plutôt avec la France qu'avec l'Angleterre. Mais, autant que son souverain, il manifestait un profond éloignement pour l'aventure périlleuse où son pays risquait d'être entraîné et il ne négligeait aucun moyen pour limiter au terrain défensif une alliance qui paraissait inévitable en raison de l'attitude menaçante pour la neutralité hispanique des deux grands états maritimes belligérants. En définitive, il admettait un rapprochement avec la grande république voisine, persuadé que la paix entre Paris et Londres restait encore fort lointaine, mais, en revanche, il désirait vivement éviter une guerre avec la Grande-Bretagne. En outre, il entendait que l'Espagne accordât à la France les bienfaits et les bénéfices de son alliance et non que la France se fit payer une alliance qu'elle imposait presque ouvertement. La dignité castillane devait être sauvegardée aussi bien devant l'Europe que devant la nation ibérique.

Or, les ambitions coloniales de la France, déjà perceptibles au traité de Bâle lorsque Barthélemy avait demandé des compensations en Amérique, tant aux Antilles que sur le continent lui-même, se précisaient : le retour de la Louisiane à son ancienne métropole, question à peine effleurée dans les négociations du traité de 1795, était nettement posé. Il paraissait étrange à la chancellerie madrilène qu'un tel sacrifice, qui n'avait pas été exigé pour octroyer la paix, le fût pour conclure

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une alliance peu avantageuse à la monarchie ; le premier ministre, en présence de ces prétentions, redoutait la duplicité du Directoire.

Ses appréhensions furent en partie justifiées par les nouvelles que lui transmit le Marquis del Campo.

Le gouvernement de Paris, qui assurait ne pouvoir entrer en accommodement avec l'Angleterre, avait cependant, en grand secret, entamé durant l'année 1795 des pourparlers avec l'agent britannique en Suisse, Wickham. Si, par ces pourparlers, il n'avait pu arriver à une forme atténuée d'accord, il avait, du moins, reconnu la nécessité d'acheter la consécration par la Grande-Bretagne de ses succès européens (en Belgique, en Savoie, dans les régions rhénanes) au moyen de sacrifices coloniaux. C'est pourquoi il cherchait avec tant d'ardeur à faire porter le coût de la future paix à des puissances coloniales telles que la Hollande (maîtresse de Ceylan, de l'archipel de la Sonde et du Cap) et que l'Espagne (dominant le Nouveau-Monde et le Pacifique). La Louisiane semblait une monnaie d'échange appropriée pour permettre la reconnaissance de l'annexion de la Belgique à la France.

Ces plans, partiellement connus par l'ambassadeur espagnol, provoquèrent le trouble à Madrid, où l'on ignorait tout d'un échange de vues franco-anglais. Cet indice diplomatique ne fit qu'accroître la répugnance des ministres hispaniques à discuter les propositions françaises.

Pérignon eut, du reste, le mérite, tout en se conformant aux ordres venus de Paris, de comprendre combien légitime était le peu d'empressement manifesté par le Cabinet de l'Escurial à acquiescer à une combinaison par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

laquelle il acquérait à beaux deniers l'avantage de participer à un conflit d'issue douteuse. Aussi s'efforça-t-il à la fois de ménager les susceptibilités espagnoles et d'inspirer confiance et foi en l'avenir de la République, afin d'amener le Prince de la Paix à ratifier ses offres et de décider les autres ministres à adhérer à l'alliance.

Godoy inclinait vers l'entente avec la France, mais tenait en suspicion la politique directoriale : loin de repousser toute ouverture, il les accueillait avec empressement, mais il évitait de donner quelque suite aux avances de Pérignon. S'il répondait aux notes françaises dans un sens favorable à un rapprochement, il s'abstenait d'apporter des précisions et de s'engager même en principe. Son projet de convention en date du 13 mai conserve un caractère intentionnellement vague [1] ; il était destiné à proclamer l'alliance et non à l'appliquer. Conçu dans le but d'agiter la menace d'une entente franco-hispanique aux yeux de l'Angleterre, il devait amener celle-ci à se relâcher de ses exigences maritimes et commerciales envers l'Espagne.

De nouveaux éléments intervinrent pour mettre un terme à ces indécisions. D'une part, l'attitude du Cabinet de Saint-James parut inquiétante et suspecte à Madrid. Quand en effet l'ambassadeur espagnol à Londres proposa au nom de la monarchie ibérique d'observer les règles de la neutralité si la garantie de toutes les pos-

1. Ce projet de traité comprenait 14 articles : l'article 1er posait le principe de l'alliance, l'article 2 visait la garantie réciproque des territoires, les articles 3-13 déterminaient les mesures militaires à prendre, l'article 14 portait sur les négociations de paix à entreprendre en commun.

Le texte *in extenso* de ce projet figure aux *Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Espagne, Volume 640, Fo 107.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sessions hispaniques était donnée par l'Angleterre, celle-ci répondit par une fin de non-recevoir catégorique.

D'autre part, l'évolution de la politique européenne se poursuivait et s'accentuait. La République Batave, à ce moment, se montrait satellite docile de la grande République ; quant à la Prusse, elle observait une neutralité fort bienveillante pour le Directoire[1]. De plus, les premières victoires de Bonaparte en Italie exerçaient une influence sur tout le continent : le Piémont, envahi, abandonnait la coalition et cédait à la France la Savoie et le Comté de Nice (traité de Paris du 15 mai 1796) tandis que les Autrichiens perdaient le Milanais et se trouvaient rejetés sur le Tyrol, Mantoue leur dernière place forte de Lombardie étant étroitement bloquée (fin mai 1796).

Godoy, en présence de ces événements, décida le roi Charles IV à souscrire aux demandes de Pérignon relatives au principe de l'alliance. Mais sur la question de la rétrocession de la Louisiane, il était plus hésitant et ne songeait guère à arracher à son souverain un acquiescement. Néanmoins, l'accord se fit peu à peu sur les conditions de l'entente et les pourparlers entre les deux plénipotentiaires ne tardèrent pas à se précipiter.

Le 27 juin 1796, le traité était signé au château de la Granja à San-Ildefonso. En dix-huit articles patents, il déterminait minutieusement l'application de l'alliance offensive et défensive conclue entre les deux pays :

1. Dans le traité de Bâle entre la France et la Prusse, cette dernière s'était fait assurer par des clauses secrètes d'importants avantages territoriaux sur la rive droite du Rhin aux dépens des princes de l'Empire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

garantie réciproque des territoires métropolitains et coloniaux, fixation de l'importance, du rôle et de la sphère d'action des contingents respectifs engagés contre l'Angleterre, mise en vigueur de l'accord trois mois après sa ratification.

Neuf articles secrets contenaient les stipulations d'ordre politique. Était prévue l'accession à la convention de la République Batave (art. 1er), de la Sublime Porte (art. 2), de la Suède et du Danemark (art. 3). Le *casus fœderis* était limité à la Grande-Bretagne par l'article 6 et étendu éventuellement au Portugal, si ce dernier ne parvenait pas à se soustraire à l'influence anglaise (art. 8). L'article 9 accordait l'accès des ports de Cuba, de Porto-Rico, de Trinidad et de San Augustin en Floride aux navires de guerre et aux corsaires français. Enfin, l'article 7 convenait de la cession de la Louisiane moyennant l'acquisition de Gibraltar et de droits de pêche à Terre-Neuve [1].

Si le Prince de la Paix faisait cette suprême concession, ce n'était point sans regret ni perplexité, car il n'était pas rassuré à l'égard des combinaisons mystérieuses de la politique directoriale. Néanmoins, il prenait cette résolution pour se concilier la sympathie du gouvernement de Paris, c'est-à-dire pour assurer à la fois quelque profit à la monarchie ibérique lors de la paix et la sécurité des côtes espagnoles grâce à la flotte française durant la guerre. Devant son roi comme devant ses collègues, il reprit les arguments présentés par

1. Les articles secrets 4 et 5 portaient sur l'exclusion des émigrés français de toutes les troupes espagnoles destinées à coopérer avec les forces françaises.

Le texte intégral du traité figure aux *Documents* sous le n° II.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pérignon au sujet de la cession de la Louisiane : il représenta combien il serait utile pour la Vice-Royauté de Mexico d'être séparée de l'ambitieuse Confédération Nord-Américaine par une colonie étrangère appartenant à une nation puissante et, par suite, susceptible de résister aux tentatives d'empiétement de l'envahissant Cabinet de Philadelphie. C'était, en somme, la reprise sous une autre forme de l'état-tampon que le Baron de Carondelet avait cherché à réaliser un an auparavant. Le ministre était-il intimement convaincu de la justesse de ses vues ? Il était permis d'en douter, car cet homme d'état n'attacha jamais qu'un intérêt politique fort médiocre à l'empire d'outre-mer de l'Espagne.

Bien que les deux parties contractantes fussent assurées de combattre côte à côte contre la Grande-Bretagne, Godoy avait fait insérer dans le traité patent l'article 3, en vertu duquel l'Espagne n'était pas obligée *ipso facto* de déclarer la guerre à l'Angleterre. Cette clause, démentie par l'article 6 secret et par les nombreuses stipulations relatives à l'application militaire de l'alliance, était de pure forme : elle était destinée à donner le change aux chancelleries étrangères aussi bien qu'à l'opinion publique. Le but et la portée de l'alliance restaient de ce chef secrets pour quelque temps.

En outre, l'accord ainsi conclu conservait en apparence (malgré la cession de la Louisiane par la monarchie ibérique) un caractère d'équilibre au sujet des obligations réciproques. Les gouvernants hispaniques savaient cependant que seul leur pays devait secourir la France et fournir troupes et navires à son allié pour des opérations sans utilité immédiate pour le royaume péninsulaire. Mais là encore l'honneur national était sauvegardé aux yeux de l'Europe.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Un incident imprévu vint subitement changer le cours des choses à Madrid. Le quinqumvirat des Directeurs, en recevant le texte rédigé par les deux négociateurs le 27 juin, estima que les avantages réalisés étaient insuffisants. Faisant trop légèrement fond sur la condescendance hispanique, il manda à son envoyé de remanier les clauses de l'accord dans un sens encore plus favorable à la France : le traité devait entrer en vigueur un mois seulement après sa signature définitive ; aucune garantie d'intégrité ne devait être accordée pour les colonies espagnoles ; enfin la Floride Occidentale (du Mississipi à la rivière Appalachicola) devait être comprise dans la cession de la Louisiane. En outre, l'ambassadeur, accusé d'avoir déployé peu d'énergie dans ces négociations, était invité à agir activement en vue d'obtenir des mesures sévères contre les émigrés français; il devait revenir, de plus, sur les promesses imprudemment faites au sujet de tolérances douanières.

Les gouvernants de Paris semblaient attacher une grande importance à la poursuite des royalistes réfugiés à l'étranger[1] et à la rigoureuse application (même envers leurs alliés) du régime protectionniste aggravé par la Convention. Mais, surtout, ils ne négligeaient pas l'accroissement d'un domaine colonial destiné à vaincre les prétentions anglaises lors de la paix : ils poursuivaient ainsi le but de faire supporter à d'autres états le poids du rétablissement des relations pacifiques en Europe.

Pérignon, en prenant connaissance de ces nouvelles

1. A la fin de 1795 et durant l'année 1796, le soulèvement royaliste de Vendée et de Bretagne avait repris quelque importance et immobilisait des troupes régulières nombreuses.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

instructions [1], fut moins ému des reproches qui lui étaient adressés (car il n'était pas sans se douter que ses subordonnés diplomatiques le jalousaient et le desservaient) [2] que des modifications à apporter au traité. En effet, les demandes excessives du Directoire, ne tendaient à rien moins qu'à remettre en question le principe même de l'alliance.

Ce fut ce qui survint au cours des conversations entre le plénipotentiaire français et Godoy. Celui-ci, d'abord surpris par l'énoncé des exigences imprévues de la France, laissa voir qu'il était surpris et mécontent de cette substitution soudaine de *desiderata* et qu'il mettait en doute la bonne foi des dirigeants de Paris. Il se montra enclin à abandonner les projets auparavant conclus, tant en raison de cette attitude suspecte que du prix exagéré mis à une alliance si impopulaire dans le royaume. Il reprit alors son thème favori : l'adoption et le maintien d'un système de stricte neutralité dans le conflit franco-anglais, conformes aux véritables intérêts de l'Espagne et désirés par le roi, les ministres, la cour et la nation.

Pérignon s'empressa d'aviser le Directoire des nouvelles dispositions politiques de la monarchie ibérique ; il montra le danger de laisser passer l'occasion propice

1. Voir pour ces instructions aux *Documents*, le n° I et pour le projet de traité préparé par le Directoire, le n° II.

2. La nomination de Pérignon comme envoyé extraordinaire à Madrid avait été mal accueillie par le personnel de l'ambassade, en particulier par d'Hermand, le précédent chargé d'affaires. C'était le conflit et la rivalité entre militaires et diplomates. Aux Archives des Affaires Étrangères, Espagne, Volumes 641 et 642, figure la correspondance occulte des secrétaires d'Hermand et Mangourit avec le ministre Delacroix et les directeurs Barras et La Revellière-Lepeaux, correspondance remplie de venimeuses informations sur Pérignon. Godoy en prenait connaissance, grâce au cabinet noir.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de conclure une alliance et obtint finalement carte blanche pour reprendre les négociations dans un esprit de conciliation. Les entretiens diplomatiques recommencèrent donc dans les derniers jours de juillet 1796 ; ils aboutirent à la rédaction d'un nouveau traité le 19 août 1796.

Cette convention reproduisait celle du 27 juin en tout ce qui concernait le principe et l'application de l'alliance ; elle comprenait dix-neuf articles patents. Les possessions des deux parties contractantes étaient « garanties sans aucune réserve, ni exception et de la manière la plus authentique et la plus absolue » (art. 2). La stipulation relative à la neutralité fictive de l'Espagne disparaissait. Un accord commercial était prévu sur la base, soit d'avantages spéciaux, soit au moins de la clause de la nation la plus favorisée. Le système colonial espagnol était en outre reconnu (art. 15). L'alliance entrerait en vigueur trois mois après la signature définitive (art. 1er) et seulement contre l'Angleterre (art. 18)[1].

Ainsi donc les prétentions formulées par la France au dernier moment n'avaient pas été admises dans les articles patents ; elles furent encore plus rudement écartées dans les articles secrets. Ces derniers étaient réduits de neuf à six et portaient respectivement sur l'accession de la République Batave au traité, sur une action militaire éventuelle contre le Portugal, sur l'exclusion des émi-

1. Article 18 : « La Grande-Bretagne étant la seule puissance « contre laquelle l'Espagne ait des griefs directs, la présente « alliance n'aura son exécution que contre elle pendant la guerre « actuelle et l'Espagne restera neutre à l'égard des autres puis- « sances armées contre la République. » Cet article 18 était identique à l'article 6 secret de la convention du 27 juin précédent. L'Espagne, en rendant officielle cette stipulation, voulait rassurer l'Autriche toujours en guerre contre la France.

Le texte intégral du traité figure aux *Documents*, nº III.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

grés français de tout contingent espagnol fourni à la France et finalement sur l'ouverture de certains ports d'Amérique aux navires de guerre et corsaires français.

La clause relative à la cession de la Louisiane avait été annulée sur la volonté formelle du ministre espagnol. Celui-ci, par ses menaces de repousser l'alliance et de se confiner dans une attitude d'expectative, avait contraint le Directoire, impatient de s'assurer, malgré tout, un concours effectif contre la Grande-Bretagne [1], à renoncer à toute demande territoriale dans le Nouveau-Monde. Il avait ainsi profité de l'imprudence et de l'ambition françaises pour imposer ses propres conditions. Tout en faisant triompher le principe de l'alliance, il rendait celle-ci moins onéreuse et, par suite, moins impopulaire en évitant toute atteinte portée à l'intégrité des colonies hispaniques. D'autre part, il attendait pour rouvrir la question des agrandissements du Duché de Parme (question particulièrement chère à la reine, Marie-Louise de Parme) que les événements rendissent plus stable la domination française dans les possessions autrichiennes de la vallée du Pô.

Le gouvernement de Paris, quoique déçu de ne plus obtenir les avantages coloniaux si ardemment attendus en vue de négociations avec le Cabinet de Saint-James, accueillit sans trop de mécontentement le traité du 19 août. Au sein du quinqumvirat directorial, le parti de la modération (Barras et même Carnot) l'emporta sur le parti

1. Si l'Autriche subissait en Italie et en Allemagne de graves défaites, l'Angleterre résistait victorieusement à toutes les attaques françaises. Une expédition dirigée contre l'Irlande et préparée durant l'année 1796 échouait misérablement en janvier 1797. — De plus, les victoires de Bonaparte en Italie n'étaient pas sans alarmer le Directoire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des théoriciens révolutionnaires (La Revellière-Lepeaux et Rewbell). Aussi les ratifications furent-elles échangées à Madrid le 15 octobre suivant.

Le Prince de la Paix, autant pour des raisons de politique interne que pour des motifs diplomatiques, eût désiré tenir secret aussi longtemps que possible l'accord conclu. Il eût voulu préparer peu à peu l'opinion publique et même certains de ses collègues à l'idée de la reprise prochaine d'une guerre. De plus, il eût souhaité ajourner le moment de la rupture avec l'Angleterre pour mieux préparer la monarchie et ses lointaines dépendances d'outre-mer à supporter les agressions des flottes britanniques.

Malheureusement les conséquences immédiates de l'alliance se firent aussitôt sentir tandis que le bruit d'une entente intime franco-hispanique se répandait dans les cercles politiques. Pérignon obligea la chancellerie ibérique à mettre l'embargo sur les navires anglais. Le gouvernement de Londres, connaissant les intentions véritables de la Cour de Madrid, prit prétexte de cette mesure inamicale pour déclarer la guerre à l'Espagne le 6 octobre 1796.

Si le rapprochement avec la France soulevait dans la péninsule l'irritation du clergé et de la noblesse, l'ouverture des hostilités contre l'Angleterre étendait ce courant d'opposition à tout un peuple qui, écrasé par les charges fiscales, répugnait à reprendre une politique belliqueuse dénuée d'avantages apparents. En vain Godoy, pour justifier sa conduite, fit-il répandre le bruit qu'il ne s'était décidé à rompre avec la Grande-Bretagne qu'au reçu d'une dépêche de son ambassadeur à Londres annonçant que le cabinet britannique se pré-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

parait à s'emparer d'un port espagnol européen et de colonies espagnoles pour contraindre le Cabinet de l'Escurial à rentrer dans la coalition [1].

De telles nouvelles (en partie exactes) ne pouvaient rendre populaire une lutte qui s'annonçait comme difficile et stérile. La maîtrise des mers par les escadres anglaises semblait à peu près inévitable et, de ce fait, résultaient des conséquences terribles pour la monarchie : cessation des relations commerciales régulières entre la métropole et les possessions d'outre-mer (même avec les Baléares) — disparition des importants revenus de toutes les Audiencias des Indes et du Nouveau-Monde. Cette réduction de ressources financières survenait en une période de déficit constant et coïncidait avec un accroissement de dépenses causé par de coûteux armements.

La situation paraissait donc critique pour le favori, menacé dans sa popularité et obligé de satisfaire aux nécessités d'une alliance avec un budget ébranlé et des forces militaires incertaines. Godoy, sans nul doute, avait envisagé ces dangers avant de prendre sa résolution. Il affermit son crédit sur le roi et la reine, leur représenta l'incontestable utilité de disposer d'un puissant allié au moment où éclatait une guerre maritime, suscitée par les ambitieuses visées de la Grande-Bretagne. Alors qu'il ressaisissait la faveur du faible Charles IV, il écartait de la cour tous les intrigants qui briguaient sa succession.

Au point de vue militaire, il avait, dès 1795, concentré dans la Mer des Antilles des forces navales pour préserver la Vice-Royauté de Mexico contre toute

1. Muriel, *Historia de Carlos IV*, dans le *Memorial Historico Español*, tome XXI, page 95.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

attaque ennemie. Il avait jeté quelques contingents dans les Capitaineries Générales de Guatémala et de Caracas ; enfin il avait réuni dans les eaux métropolitaines une armada imposante d'apparence pour empêcher tout blocus des ports de la péninsule et pour tenter le siège de Gibraltar.

Mais ces préparatifs, plus fictifs d'ailleurs que réels, se révélèrent insuffisants : le sort de la guerre se décida presque simultanément dans l'Ancien et le Nouveau-Monde en faveur de la Grande-Bretagne. En Amérique, le Commodore Harvey [1] battit l'Amiral Apodaca sur les côtes de Trinidad et s'empara de cette île (16 février 1797). En Europe, une flotte espagnole de vingt-cinq voiles sous les ordres de Don José de Cordobá se heurta dans les parages du Cap Saint-Vincent à une escadre anglaise de quinze bâtiments commandée par Nelson et Jarvis et, après un violent combat, regagna désemparée et à demi-détruite le port de Cadix (14 février 1797).

Le gouvernement de Londres ne poussa pas plus loin ses succès. Il ne voulait ni abattre la monarchie de Charles IV qu'il savait peu redoutable, ni éparpiller ses forces en se saisissant d'un immense empire colonial dont il connaissait la débilité extrême. Il préférait, tout en prenant des gages contre l'Espagne, tourner ses efforts contre la France. Il lui suffisait d'avoir mis hors de cause la marine ibérique et d'avoir mis la main sur

1. Le Commodore Harvey, après la prise de Trinidad, s'était dirigé vers les Grandes Antilles et avait tenté de s'emparer de la riche possession espagnole de Porto-Rico. Mais, défait à Cangrejos par un petit corps hispano-français le 7 avril 1797, il avait renoncé à toute entreprise dans la Mer des Caraïbes. Le détachement français qui avait pris part à cette action avait été envoyé par le Gouverneur de la Guadeloupe, Hugues.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'Ile de Trinidad qui, par sa situation entre l'Orénoque et l'Amazone, était à la fois une base stratégique de premier ordre et un remarquable entrepôt pour l'introduction des marchandises de contrebande dans les Vice-Royautés de l'Amérique du Sud.

La Cour de Madrid, au milieu de la détresse financière et des insuccès militaires résultant d'une guerre à laquelle elle participait sans enthousiasme, éprouvait quelque satisfaction à avoir traité dès l'année 1795 avec les États-Unis et à avoir écarté tout souci relatif aux visées des Américains sur la Louisiane. Sans doute, dans ce but, elle avait consenti des sacrifices importants, tant territoriaux qu'économiques ; mais elle avait réussi à retarder l'application intégrale de l'accord Pinckney-Godoy, se réservant d'exécuter les stipulations convenues sur les instances du Cabinet de Philadelphie et après la solution de débats diplomatiques soulevés au sujet de l'égalité de traitement à observer dans toute l'étendue des États-Unis entre Espagnols et Anglais.

Ces débats, du reste, s'éternisaient sans devoir jamais aboutir. La France, par les nouveaux liens politiques qui l'attachaient à l'Espagne, se devait d'intervenir auprès de la Confédération en faveur de son alliée et la chancellerie madrilène avait déjà sollicité cet appui au moins moral. Par malheur, les relations entre Paris et Philadelphie étaient depuis 1795 fort peu cordiales en raison de l'éloignement du Secrétaire d'État E. Randolph [1],

1. *Edouard Randolph* (1754-1813), après avoir occupé des fonctions administratives en Virginie, devint en janvier 1794 Secrétaire d'Etat. Très favorable à la Révolution française, il favorisa un rapprochement franco-américain qui échoua définitivement lorsqu'un accord anglo-américain fut signé en 1794 et ratifié en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de la conclusion du traité Jay-Grenville[1], très favorable aux intérêts commerciaux de l'Angleterre, et surtout des fréquentes captures opérées par des corsaires français sur la marine marchande fédérale[2].

Des griefs réciproques avaient donc entraîné une tension progressive des rapports officiels entre les deux républiques. Tandis que l'envoyé français aux États-Unis, Fauchet, tout en restant à son poste, n'exerçait plus ses fonctions publiques et agissait en simple particulier, J. Monroe, l'ambassadeur américain en France, sollicitait et obtenait son rappel.

Le représentant hispanique à Philadelphie, le Marquis de Casa-Yrujo[3], réduit à ses seules forces, ne put se faire accorder les satisfactions demandées relatives à la concordance des traités anglo-yankee de 1794 et hispano-

1795. Randoph, attaqué au Congrès pour s'être opposé à cet acte, dut démissionner (septembre 1795).

1. Le traité Jay-Grenville, conclu le 19 novembre 1794, accordait aux Américains et aux Anglais des avantages spéciaux, mais réciproques, concernant le commerce et la navigation dans le Nouveau-Monde.

2. En l'année 1796, il n'y eut pas moins de trois cents bâtiments américains saisis par des vaisseaux français qui, profitant de l'alliance franco-hispanique, conduisirent leurs prises dans les ports de l'Amérique espagnole.

3. *Don Carlos Maria Martinez, Marqués de Casa-Yrujo*, naquit à Carthagène (Esp.) le 4 novembre 1765. Entré de bonne heure dans la diplomatie, il fut secrétaire de légation à La Haye (1785), puis à Londres (1786-1789), passa quatre ans au Ministère des Affaires Étrangères et fut de nouveau envoyé en Angleterre comme premier secrétaire (1793-95). De là, il passa comme ministre plénipotentiaire à Philadelphie, poste qu'il occupa jusqu'en 1808. Resté fidèle à Ferdinand VII, il remplit plusieurs missions pour la junte, notamment à Rio-de-Janeiro et fut choisi en 1818 comme Ministre des Affaires Etrangères, mais disgracié en 1819, mis en accusation, acquitté. Chargé de l'ambassade de Paris en 1819, il fut replacé à la tête du ministère en 1823, fonctions qu'il exerçait lorsqu'il mourut le 17 janvier 1824.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

yankee de 1795. S'il échoua dans cette tâche, il sut, en revanche, ajourner avec habileté le moment où devaient entrer en vigueur les stipulations de navigation et de commerce prévues dans la convention Pinckney-Godoy.

L'Espagne, malgré cette politique de réserve et de temporisation, malgré même ses arrière-pensées au sujet de l'exécution du traité de 1795, allait, au cours de la guerre avec la Grande-Bretagne, recueillir en deux circonstances le bénéfice de la sage initiative prise par Godoy de céder aux instances de l'envoyé fédéral, T. Pinckney. Elle devait, en profitant des bonnes dispositions des gouvernants de Philadelphie à son égard, obtenir quelques compensations aux concessions territoriales et économiques octroyées aux Américains par la convention du 27 octobre 1795.

Aux États-Unis, quelques esprits ambitieux et entreprenants crurent voir dans le conflit anglo-espagnol une occasion propice pour réaliser leurs rêves d'expansion vers l'Ouest. Ils comptaient s'emparer avec le secours des armées britanniques de la moyenne et de la basse vallée du Mississipi, conquête qui serait ensuite partagée plus ou moins équitablement entre le Canada et la Confédération. Ce projet fut présenté et soutenu énergiquement dans les premiers mois de 1797 par un sénateur du Tennessee, W. Blount [1], homme politique fort popu-

1. *William Blount* naquit dans la Caroline du Nord en 1744. Il commença à jouer un rôle politique dès le début de la Guerre d'Indépendance et il se fit à deux reprises envoyer au Congrès de la Caroline (1783 et 1786). Il fut l'un des plus chauds partisans et un des premiers signataires de la Constitution de 1787.

A la fin de son mandat, il s'installa dans la Louisiane Orientale et devint Gouverneur des Territoires au Sud de l'Ohio en 1790 ; quand cinq ans plus tard, le Tennessee devint état fédéral, il fut élu Président de la première assemblée législative (1796). La même



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

laire dans les états du Nord-Ouest pour ses opinions fédéralistes ainsi que pour ses menées en faveur de l'annexion de la Louisiane Occidentale et des deux Florides.

Blount ne prétendait point engager les représentants officiels des États-Unis dans cette aventureuse combinaison et il entendait, avant tout, faire de cette expédition une entreprise purement locale. Il entra dans ce but en rapports avec les fonctionnaires canadiens, entama des pourparlers avec certaines tribus indiennes de la vallée mississipienne (en particulier avec les Kris et les Cherokees) et il prépara la formation d'un petit corps de volontaires dont il confia le commandement au général Clark. Ce dernier, comptant réaliser en 1797 les espérances de conquête qu'il avait vainement conçues en 1793 avec Genest, accepta de diriger l'invasion des possessions ibériques.

Ces démarches et l'agitation qui commençait à se manifester ouvertement dans les régions frontières, excitèrent les soupçons des autorités centrales. Le complot, étant donné le grand nombre des adhérents, fut aisément découvert en juin et juillet 1797, avant que le gouvernement de Londres se fût formellement compromis. Ses promoteurs furent traduits devant la Haute Cour de Justice [1] sous l'inculpation de menées contraires à la sûreté de l'État et finalement condamnés. Clark fut éloigné; Blount, déchu de son mandat sénatorial, se réfugia parmi ses compatriotes. Ainsi, grâce à la fermeté des

année, il entra au Sénat fédéral comme représentant du Tennessee mais, à la suite de ses intrigues, il dut abandonner son siège. Retiré au Tennessee, il y conserva une grande popularité : il fut membre, puis président du Sénat local et il occupait ces fonctions quand il mourut à Knoxville le 21 mars 1800.

1. C'était, d'après la Constitution de 1787, le Sénat fédéral.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gouvernants des États-Unis, la Louisiane fut préservée de toute agression.

Presque au même moment, un nouvel incident vint attester le désir et la volonté du Cabinet de Philadelphie de voir la paix maintenue dans le Nouveau-Monde et l'intégrité des colonies ibériques strictement respectée.

Un gentilhomme descendant d'une famille espagnole depuis longtemps installée dans la Capitainerie Générale de Caracas, Don Francisco Miranda, s'était, de même que de nombreux membres de l'aristocratie créole, enthousiasmé pour les idées des philosophes européens et pour les doctrines de la Révolution française. Il avait pris une part active au mouvement surtout intellectuel qui avait pour but l'émancipation des populations hispano-américaines du joug politique et économique de la métropole, et cherchait à l'étranger des appuis pour renverser le vieux régime colonial de l'Amérique espagnole.

Il avait tenté en 1793 d'intéresser à sa cause la France ; après des efforts infructueux à Londres, puis à Paris, il s'était, à la fin de 1796, tourné derechef vers la Grande-Bretagne qui, sans encourager formellement un programme de bouleversement du Nouveau-Monde, prêtait cependant, depuis son entrée en guerre contre le Cabinet de l'Escurial, l'oreille aux projets de Miranda. Celui-ci, dans un mémoire remis au *Foreign Office* en 1797, préconisait une entente entre les gouvernements de Londres et de Philadelphie d'une part, les innombrables comités d'indépendance fondés dans les Vice-Royautés et les Capitaineries d'Amérique d'autre part. Il se faisait fort avec quelques secours militaires (une vingtaine de mille hommes) de soulever toute la Terre Ferme (c'est-à-dire tout le littoral de la Mer des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Caraïbes) et d'ébranler à jamais la domination ibérique du Nouveau-Continent. Tandis que les anciennes possessions continentales seraient érigées en états indépendants, les Antilles, la Louisiane et les Florides seraient données en partage aux puissances concourant à cette grandiose entreprise.

Don Francisco Miranda, se fondant sur la bienveillance plus apparente que réelle à lui témoignée par les ministres anglais, crut que ses rêves pourraient bientôt devenir des réalités. En conséquence, il dépêcha l'un de ses confidents, Caro, aux États-Unis en avril 1798. En rapports étroits avec les chefs du parti fédéraliste (en particulier avec Hamilton et Knox) il se flattait de voir ses demandes rapidement acceptées.

Le moment était pourtant peu propice pour de telles combinaisons. Les insinuations présentées en l'année 1797 pour préparer le terrain n'avaient éveillé aucun écho dans les milieux officiels ; et après la fâcheuse affaire de Blount, les fédéralistes étaient moins en faveur que jamais à Philadelphie. Le Président J. Adams, successeur de Washington au printemps de 1797, et le Secrétaire d'État Pickering [1], étaient hostiles à toute atteinte portée au *statu quo* et cherchaient par des moyens paci-

1. *Thimothéus Pickering*, né à Salem (Mass.) le 17 juillet 1745, mort à Salem le 29 janvier 1829. Membre du parti centraliste modéré, il occupa sous Washington des postes éminents : Postmaster General (1791-1794), Secrétaire à la Guerre (1795), Secrétaire d'Etat (1795-1800), il dut quitter ces dernières fonctions par suite d'opposition de vues avec J. Adams, successeur de Washington à la présidence. Il siégea au Sénat de 1803 à 1812, puis à la Chambre des Représentants de 1813 à 1817. Il se retira alors de la vie publique. Il s'était distingué durant la guerre d'Indépendance et avait dirigé la guerre indienne de 1793.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fiques à tirer du traité Pinckney-Godoy tous les avantages possibles pour la Confédération. Les mandataires officieux de Miranda échouèrent donc dans leur tâche et Caro fut honnêtement éconduit peu après son arrivée (juin 1798).

En présence de cette attitude des États-Unis, la Cour de Madrid ne pouvait légitimement se refuser à exécuter ses promesses et n'avait aucun motif valable pour repousser les instances de l'envoyé fédéral Th. Pinckney, qui demandait pourquoi le traité signé et ratifié tardait tant à être mis en vigueur. Au cours de l'été de 1797, elle avisait Don Gayoso de Lemos, appelé aux fonctions de Gouverneur de la Louisiane en remplacement du Baron de Carondelet[1], de faire remise aux Américains des postes établis sur la rive gauche du Mississipi au Nord du 31e parallèle conformément aux stipulations du traité de 1795. Elle mandait peu après aux autorités des deux Florides de faire procéder à la fixation de la nouvelle frontière du 31e degré et de céder aux délégués de la Confédération les territoires situés au Nord de cette ligne.

En conséquence, les postes de Natchez et de Walnut Hill étaient occupés au mois de décembre 1797 par les troupes fédérales et, deux mois plus tard, les États-Unis prenaient possession de la bande septentrionale des Florides. A cette même date, les bâtiments portant le pavillon étoilé pouvaient librement descendre et remonter

1. Don Gayoso de Lemos était au courant des affaires de la Louisiane, car, avant d'être placé à la tête de l'administration de cette colonie, il avait été pendant plusieurs années Gouverneur de Natchez.

Le Baron de Carondelet venait d'être nommé président de l'Audiencia de Quito.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le Mississipi et l'érection à La Nouvelle Orléans d'un entrepôt franc destiné aux négociants yankees avait lieu. Déjà des préparatifs étaient faits par le département de la marine fédérale pour armer de petites canonnières chargées d'assurer la police du fleuve conjointement avec les forces espagnoles.

Le traité du 27 octobre 1795 était donc en voie d'exécution lorsque Th. Pinckney, sur sa demande, abandonna ses fonctions à Madrid, fonctions qui devaient être confiées à D. Humphreys [1], le représentant à Lisbonne de la Confédération. Dès lors, la Louisiane subissait quelque réduction en étendue ; elle était désormais limitée à l'Est par le Mississipi, sauf dans la région même du delta (du 31e degré de latitude Nord à la mer) et était grevée pour cette portion maritime de servitudes de commerce et de navigation.

Si le Cabinet de l'Escurial pouvait, en définitive, considérer la situation générale en Amérique comme satisfaisante, il avait, en revanche, maints sujets d'inquiétude en Europe. Avant tout, les événements d'Italie n'étaient point pour le rassurer. Bonaparte, dans sa triomphante campagne de 1797, avait abattu la puissance autrichienne au Sud des Alpes et avait contraint la Cour Impériale de Vienne à signer les préliminaires de Léoben (18 avril 1797),

1. *David Humphreys*, né à Derby (Conn.) en juillet 1752, prit part à la Guerre de l'Indépendance comme capitaine, puis comme aide de camp de Washington. En 1874, il fut désigné pour remplir le poste de Secrétaire de légation à Paris. De retour aux États-Unis en 1786, il se signala comme poète et écrivain.

Nommé par le Congrès ministre en Portugal, il résida à Lisbonne de 1791 à 1795, puis à Madrid de 1795 à 1802. Il se retira à cette date de la vie publique et se consacra à la littérature. Il prit part à la guerre de 1812 mais à la paix de Gand (1814) il refusa toute fonction officielle. Il mourut en février 1818.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

puis la paix de Campo-Formio, le 17 octobre 1797. La guerre continentale était donc terminée ; mais il restait à organiser les territoires conquis, tâche délicate et difficile. La monarchie ibérique, protectrice naturelle de l'Infant Duc de Parme, avait pensé procurer à celui-ci, grâce à son alliance avec le Directoire, des avantages territoriaux en Lombardie ; mais ces projets esquissés entre Godoy et Pérignon en mai et juin 1796, étaient restés hors du domaine des réalisations après la conclusion du traité de San-Ildefonso. C'est pourquoi le traité franco-parmesan du 5 novembre 1796 s'était borné à rétablir les relations pacifiques entre les deux contractants et Don Philippe n'avait pu se faire concéder des agrandissements aux dépens de ses voisins.

Ces ambitions de la petite Cour de Parme ne rencontraient, du reste, que peu d'adhésion soit parmi les Directeurs, soit auprès du général Bonaparte ; car tout accroissement du duché devait se faire en Milanais ou en Toscane. Or, à Paris, on penchait vers la restitution pure et simple à l'Autriche de ces provinces pour faire la paix, tandis que Bonaparte préparait dans ces régions la création de républiques indépendantes sur lesquelles il voulait en secret étendre son influence [1].

Les demandes faites par l'Espagne en faveur de son client italien n'avaient donc point eu grand succès, quand, au mois de février 1797, le ministre Delacroix reprit cette question en la liant à celle de la Louisiane. Il proposa la restitution de cette possession à son ancienne métropole moyennant des cessions accordées au Duc de Parme, par exemple la Sardaigne que la Cour de Turin,

1. Guyot : *Le Directoire et la paix de l'Europe*, p. 220 et suiv.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

par le traité du 5 avril 1797, offrait de remettre à la France [1]. Le Directeur Rewbell eut même la pensée de compléter ce marché en faisant l'acquisition de l'Archipel des Philippines, mais toutes ces ouvertures restèrent lettre morte : Godoy déclina toute conversation diplomatique sur ces points.

D'ailleurs, la conclusion, quelques semaines plus tard, des préliminaires de Léoben rendit vaines ces combinaisons et caduque la convention franco-sarde. Alors survenait la transformation des Républiques Cispadane et Transpadane (formées du Milanais, du Modenois, du Ferrarois, etc.), instruments de lutte contre la domination autrichienne, en un état unique qui, sous le nom de République Cisalpine, était fortement constitué et devenait un centre d'action française. Menace redoutable pour le Pape et le Duc de Parme, seuls souverains indépendants subsistant encore dans la Haute-Italie.

Ces menaces n'étaient pas chimériques. On apprit à Madrid en juin 1797 que Bonaparte manifestait l'intention d'incorporer les territoires parmesans à la République Cisalpine. Charles IV et ses ministres, émus à cette nouvelle, firent agir avec énergie leur ambassadeur à Paris, le Marquis del Campo, et reçurent du Directoire (qui perdait peu à peu tout contrôle sur la politique italienne) l'assurance formelle que l'intégrité du duché serait scrupuleusement respectée.

D'autre part, la guerre maritime continuait, toujours favorable à la Grande-Bretagne qui bloquait plus ou

1. A Turin avaient été conclus, le 5 avril 1797, deux traités franco-sardes : l'un, patent, établissait l'alliance entre les deux pays ; l'autre, secret, cédait la Sardaigne à la France en échange d'une « compensation éventuelle à la convenance de Sa Majesté ».

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

moins efficacement les côtes occidentales de l'Europe, du Texel à Cadix. Le gouvernement ibérique voyait avec terreur ces hostilités se prolonger et absorber les dernières ressources de la monarchie. Il eut un moment l'espoir d'être libéré de cette écrasante charge lorsque la France elle-même, épuisée par le blocus et les défaites navales, entama *officiellement* des négociations avec l'Angleterre au lendemain du rétablissement de la paix sur le continent.

Déjà, d'octobre à décembre 1796, des entrevues avaient eu lieu à Lille entre un envoyé britannique, Lord Malmesbury et le ministre Delacroix. Elles n'avaient eu d'autre effet que de prouver la divergence de vues existant entre les deux belligérants, malgré l'indifférence marquée par les questions coloniales du plénipotentiaire français, tout acquis aux doctrines physiocratiques [1].

Pourtant la lassitude éprouvée par les deux peuples en lutte entraîna peu après de nouveaux pourparlers qui, engagés à Lille entre Lord Malmesbury et Maret [2], durèrent de juillet à septembre 1797.

Le Directoire ne put à cette occasion interdire à ses alliés de prendre part à ces débats diplomatiques qui les intéressaient, mais il s'attacha à rendre vaine cette concession. Le Comte Cabarrus, représentant de l'Espagne, et les délégués bataves Van Marselis et Van der Goes ne

1. Delacroix déclarait en effet : « J'aimerais mieux quatre villages sur le territoire de la République que les plus riches Antilles. » Cf. au sujet des deux négociations de Lille : Guyot, *Le Directoire et la paix de l'Europe*, p. 260-300, 350 et suiv.

2. *Hugues Bernard Maret* (1763-1839) fut avocat avant la Révolution, puis devint député à la Constituante (1789). En mission à Londres en 1792, ambassadeur à Naples en 1793, il fut fait prisonnier avant de rejoindre son poste. Libéré en 1795, il fut nommé en 1796 négociateur français aux pourparlers de Lille.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

purent se rendre à Lille et, restant à Paris, n'eurent d'autre ressoure que d'entrer en rapport avec Delacroix pour avoir quelque nouvelle sur les négociations en cours. Pourtant leur présence à Lille, si elle n'eût été la bienvenue, eût du moins été fort justifiée.

En effet, le Cabinet de Saint-James, admettant l'intégrité du domaine colonial français et reconnaissant la réunion de la Belgique à la France, voulait trouver des dédommagements dans l'acquisition du Cap, des Iles de Ceylan et de Trinidad, etc. En particulier, il voulait fonder en Amérique de nouveaux établissements pour achever la domination économique de cette partie du monde. Il revint à maintes reprises sur la cession du Bas Mississipi, bien qu'il avouât lui-même qu'il s'agissait d'un territoire espagnol non conquis par Sa Majesté Britannique ; il offrit d'échanger Trinidad contre Porto-Rico ou la région de la Nouvelle-Orléans.

A Paris, ces exigences causaient quelque embarras. Si on trouvait avantageux d'éviter des cessions coloniales en se servant de possessions étrangères comme de monnaie d'échange, on n'osait pas transgresser les traités d'alliance franco-espagnol (19 août 1796) et franco-batave (16 mai 1796) qui, tous deux, stipulaient formellement la garantie d'intégrité de tous les territoires des co-contractants.

La chancellerie hispanique, par l'intermédiaire du Marquis del Campo, non seulement faisait savoir que Charles IV ne se résoudrait jamais à laisser porter atteinte à son empire du Nouveau-Continent, mais encore revendiquait la restitution de Gibraltar, du Nootka Sound et réclamait éventuellement l'annexion de la Jamaïque. Le gouvernement hollandais se prononçait d'ailleurs dans un sens analogue.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'arrivée aux affaires de Talleyrand, successeur de Delacroix, ne vint pas mettre fin à ce chaos de prétentions contradictoires, malgré le penchant anglophile du nouveau ministre et ses tendances avérées à passer outre aux engagements antérieurs. Mais à la suite du coup d'état du 18 fructidor, le parti de la paix perdit du terrain dans le sein du Directoire et cette évolution, jointe aux résistances des Cabinets de l'Escurial et de la Haye à souscrire aux demandes britanniques, entraîna l'échec définitif de cette tentative de pacification.

Cet insuccès n'en jeta pas moins dans la plus vive consternation la cour madrilène et le peuple espagnol, également désireux d'obtenir la paix. Le mécontentement contre l'alliance devint de plus en plus sensible et le parti francophile, déjà peu important, perdit chaque jour des adhérents. Le refroidissement progressif des relations politiques était, du reste, réciproque. La France, à dater de l'été de 1797, négligea son allié, dédaigna de lui faire part de ses intentions relativement à la Campagne d'Égypte et marqua son indifférence en toutes circonstances. C'est ainsi que le rappel de Pérignon en octobre 1797 amena un défilé rapide d'ambassadeurs éphémères sans influence, ni talents[1], représentants d'un gouvernement qui pratiquait pour se maintenir les mesures les plus violentes et les procédés les moins légaux. Tous ces faits n'étaient point de nature à rendre au traité de San-Ildefonso vie et popularité.

1. La liste des ambassadeurs français, successeurs de Pérignon, est la suivante :
Perrochel, de novembre 1797 à février 1798 ;
Truguet, de février 1798 à juin 1798 ;
Guillemardet, nommé en juin 1798, rappelé en novembre 1799, mais resté à son poste jusqu'en février 1800.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les diplomates français, par leur inopportune insistance au sujet de la rétrocession de la Louisiane, par leurs plaintes singulières à propos de la remise aux Américains des postes de Natchez et de Walnut Hill, par leurs incessantes récriminations sur la collaboration de la marine hispanique à la guerre contre l'Angleterre, lassaient des ministres déjà hostiles et se rendaient odieux à la nation. Godoy, lui-même, atteint par la réprobation générale, perdait confiance dans cette alliance qu'il avait préconisée et conclue avec assurance. Il se montrait de plus en plus réservé dans ses rapports avec la France et inclinait manifestement vers un retour à la paix. Cette évolution ne lui ralliait point l'opinion publique, ne désarmait point ses adversaires et lui aliénait, au contraire, les agents du Directoire. Il sentait sa situation devenir critique en voyant ses rivaux dénoncer avec un redoublement d'ardeur les erreurs de sa politique et multiplier leurs efforts pour gagner l'esprit du roi. De plus, il s'apercevait avec regret et terreur qu'ayant peu ménagé les sentiments de la reine, son ascendant sur celle-ci pâlissait.

Les intrigues d'ambitieux courtisans, les injonctions impérieuses de l'ambassadeur Truguet, survenant au moment où la reine portait toute son attention sur un nouveau favori, Mallo, déterminèrent le faible Charles IV à renvoyer le ministre qui avait su gagner son cœur. Le 28 mars 1798, le Prince de la Paix quittait la direction des affaires, comblé des richesses et des honneurs que, durant ses cinq années de puissance, il avait su acquérir.

---

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

## II. — La politique consulaire et la rétrocession de la Louisiane a la France. Le Second Traité de San-Ildefonso (1er octobre 1800).

Cette crise était si brusque et si imprévue que les vainqueurs ne surent pas tirer parti de leur triomphe. La direction du ministère échut au titulaire des Finances, Francisco Saavedra[1] qui, sans abandonner son portefeuille, reçut celui dcs Affaires Étrangères. Ce n'était là qu'une solution provisoire ; Saavedra, fonctionnaire honnête, scrupuleux, mais peu énergique, était peu au fait des grandes questions européennes et heureux de se décharger d'une partie du pouvoir sur son collègue Jovellanos[2], titulaire de la Justice.

Ces deux ministres étaient poussés malgré eux au premier plan. Nommés tous deux à leurs charges respectives en novembre 1797 par Godoy désireux de faire montre de tendances libérales, ils étaient hors d'état d'assumer la lourde succession du favori. Appartenant tous deux au parti libéral qui, sous le règne de Charles III, s'était groupé autour du Comte d'Aranda et de Campomanès, ils eussent voulu profiter de leur accession aux affaires

1. *Don Francisco Saavedra*, né vers 1740, mort en 1799. Son existence politique fut assez obscure avant son arrivée au Ministère des Finances à la fin de 1797.

2. *Don Gaspard Melchior de Jovellanos*, né dans les Asturies en 1744, entra dans la magistrature et s'y signala bientôt. En 1778, il était assesseur à la Haute Cour Suprême et joua un rôle politique important sous le règne de Charles III. Disgracié en 1790, il fut en 1797 appelé au Ministère de la Justice qu'il abandonna en 1798. Emprisonné peu après, il resta en détention pendant neuf ans. En 1808, il fut élu membre de la Junte Nationale. Il mourut en 1811.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour introduire dans le pays les réformes indispensables.

Leur programme comportait à l'intérieur une série d'économies, une épuration du personnel administratif, un relèvement des forces militaires et navales, une meilleure répartition des charges fiscales. Au point de vue extérieur, la guerre contre l'Angleterre devait être poursuivie de manière plus nominale qu'effective sans qu'il y eût intention de conclure une paix séparée. En somme, exécution stricte des obligations de l'alliance avec la France ; vis-à-vis des États-Unis, politique loyale et conciliante dans l'application des clauses conclues entre les deux nations.

Ces vues, quelque justes ou profitables qu'elles fussent, ne semblaient pas être réalisables. En effet, une coalition d'ambitions et d'intérêts déçus s'était constituée aussitôt contre les successeurs du grand favori et à la tête de cette ligue se trouvait, de façon plus inconsciente que raisonnée, le roi lui-même.

Charles IV n'avait point accordé sa confiance aux ministres qui lui étaient imposés par les événements, simplement parce qu'il voyait en eux des hommes qui avaient usurpé près de sa personne la place de son cher Godoy. La reine, absorbée par Mallo, se désintéressait alors de politique. Parmi les courtisans, se dessinaient deux partis également hostiles aux détenteurs du pouvoir : les uns, partisans ou créatures du Prince de la Paix, se livraient à mille attaques contre les remplaçants de leur chef ; les autres, adversaires de l'ancien premier ministre, aspiraient à satisfaire leurs rêves et à s'emparer de places lucratives.

Saavedra et Jovellanos étaient donc incapables de se maintenir à la tête des affaires et plus encore de faire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aboutir leurs projets. Ils disposaient à peine de la bienveillance de la France dont les gouvernants, tout en applaudissant à la chute de Godoy, dédaignaient de s'occuper de l'Espagne tant que le *statu quo* n'était pas compromis. Aussi, dès le 15 août 1798, Jovellanos se retirait-il ; quelques semaines plus tard, Francisco Saavedra obtenait un congé, et l'ambitieux premier commis des Affaires Étrangères, Don Mariano Luis de Urquijo [1], prenait à titre temporaire la politique extérieure entre ses mains.

Au milieu du désarroi qui régnait dans les sphères gouvernementales de Madrid, les diplomates de la monarchie flottaient incertains de la voie à suivre. L'alliance française, le rapprochement avec l'Angleterre, la stricte neutralité avaient tous leurs défenseurs et leurs détracteurs, mais personne n'osait donner une énergique impulsion aux relations extérieures. L'évolution vers la Grande-Bretagne esquissée par le Prince de la Paix avant sa chute avait été brusquement arrêtée et ne semblait pas devoir être reprise. La Cour de Londres, qui, par l'intermédiaire du Portugal, n'était pas sans connaître les dispositions

1. *Don Mariano Luis de Urquijo* naquit en Vieille Castille en 1768. Dans sa jeunesse, il voyagea à l'étranger, séjourna en Angleterre, en France et revint imbu de libéralisme : aussi entra-t-il en conflit avec le Saint-Office. Diplomate, il servit surtout dans les bureaux ; premier commis sous Godoy, il parvint à devenir ministre par intérim en février 1799. En cherchant à faire aboutir les réformes esquissées depuis 1760, il s'aliéna le clergé et mécontenta Bonaparte par certaines imprudences. A la fin de 1800, il fut renversé par Godoy, arrêté, puis détenu à Pampelune.

Sa disgrâce dura jusqu'à l'avènement de Ferdinand VII en 1808 ; il détourna vainement le nouveau roi de se rendre à Bayonne. Après la déchéance des Bourbons, il se rallia à José I et devint ministre d'État. Aussi en 1814, redoutant la réaction ultra-royaliste, se retira-t-il à Paris où il mourut le 3 mai 1817.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des dirigeants espagnols, n'en maintenait pas moins le blocus et n'hésitait pas à prendre des gages pour la paix future (Port-Mahon dans les Baléares allait être pris en janvier 1799). De son côté, le gouvernement de Paris n'avait point profité du renvoi du favori pour affermir sa situation en Espagne en renonçant à ses méthodes d'intimidation ou en faisant oublier ses maladroites ambitions coloniales. Il s'obstinait à vouloir peser sur le Cabinet de l'Escurial au nom du traité de San-Ildefonso, à vouloir poursuivre une guerre maritime toujours plus désastreuse.

Néanmoins les hommes d'état hispaniques reprenaient courage en assistant à l'affaiblissement progressif du Directoire obligé de faire face par des actes répétés de violence aux difficultés intérieures, menacé par ses empiétements en Hollande, en Suisse, en Italie, d'une nouvelle coalition européenne au moment où le meilleur général français, Bonaparte, paraissait perdu dans la chimérique aventure d'Égypte. Rien cependant, dans de tels symptômes ne suffisait à bannir absolument les inquiétudes qu'éveillaient les mesures agressives de la France envers ses propres alliés. Certes, dans le royaume péninsulaire, les agents du Directoire ne se livraient pas à des exactions comme dans la République Cisalpine, ne pratiquaient pas des coups d'état comme dans la République Batave, ne fomentaient pas la guerre civile comme en Helvétie, mais ils manifestaient de plus en plus l'intention de contrôler l'exercice du pouvoir royal.

L'ambassadeur Guillemardet[1], qui, en juin 1798, avait

1. *Ferdinand-Pierre Guillemardet*, né en 1765, mort en 1808. Médecin à Autun sous le règne de Louis XVI, il commença à jouer un rôle politique lors de la Révolution. Il siégea à la Convention

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

remplacé Truguet devenu bientôt ministre de la Marine, était un fantoche de la Révolution française; il remplissait pour la première fois des fonctions diplomatiques et ne devait sa nomination à Madrid qu'à une apologie dithyrambique du Coup d'État du 18 fructidor.

L'absence de stabilité ministérielle, les préoccupations nées de la guerre maritime, les rivalités d'intérêts parmi les gouvernants avaient pour contre-coup naturel de faire délaisser par la chancellerie madrilène les affaires du Nouveau-Monde. Les autorités de la Louisiane et des Florides, livrées à elles-mêmes depuis les derniers mois de 1797, s'appliquaient à exécuter strictement les clauses du traité de 1795 selon les dernières instructions de Godoy. Mais, tout en se conformant aux ordres de la métropole, elles signalaient à l'envi les dangers d'une politique trop conciliante envers les États-Unis.

Le Gouverneur de la Louisiane, concentrant les rapports des intendants locaux, se plaignait avec amertume du courant d'opinion qui, dans la partie de la Confédération voisine du Mississipi, poussait les Américains à revendiquer la domination ou « control » sur l'embouchure du fleuve. Don Gayoso de Lemos, administrateur fidèle mais esprit dénué de toute fermeté, mentionnait en termes impressionnants l'afflux des émigrants anglo-saxons sur la rive droite du Mississipi, l'établissement de ces colons autour de la Nouvelle-Orléans, la création de fermes, de corrals, d'entre-

parmi les Montagnards, fut réélu au Conseil des Cinq-Cents et se montra partisan du Directoire. Aussi obtint-il l'ambassade de Madrid après le coup d'état du 18 fructidor mais il fut rappelé bientôt par Bonaparte Premier Consul. Préfet sous le Consulat et l'Empire, il devint fou en 1806.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prises de déboisement loin dans l'intérieur des terres jusqu'au cœur du Nuevo-Mexico. Il s'efforçait de peindre sous les couleurs les plus vives les alarmes ressenties par la population d'origine latine menacée d'être submergée par le flot de ces envahisseurs pacifiques, flot qui en outre risquait de bloquer la colonie et de porter atteinte à l'intégrité de la vice-royauté de Mexico.

L'écho de ces doléances et de ces appels à la mère-patrie ne parvenait point jusqu'au Ministre de l'Ultramar et moins encore jusqu'à Charles IV lui-même. En effet, les communications entre Cadix et les possessions du Nouveau-Continent étaient entravées par les croisières britanniques. De plus, toute l'attention des conseillers hispaniques se concentrait sur les mille intrigues de la cour et sur les événements d'Europe. Mais, si la voix des Gouverneurs de la Louisiane et des Florides ne pouvait parvenir jusqu'à Madrid, il n'en était pas de même pour celle des gouvernants de Philadelphie.

Ceux-ci n'avaient point à se plaindre de l'exécution de la convention Pinckney-Godoy, mais ils avaient à défendre les intérêts de leurs nationaux lésés par la guerre maritime contre l'Angleterre. Des corsaires français, ayant leurs bases d'opérations dans les Antilles, pourchassaient avec rigueur les bâtiments qui fréquentaient les possessions insulaires britanniques et, s'emparant souvent de navires américains, ils les conduisaient dans des rades espagnoles (surtout à Cuba et à Porto-Rico) pour faire reconnaître et juger leurs prises.

De telles mesures ruinaient le commerce de la Confédération ; aussi les autorités fédérales s'émurent et finirent par réclamer, au cours de l'année 1798, auprès

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de l'Espagne. Elles ne pouvaient agir directement envers la France, les relations diplomatiques entre Philadelphie et Paris étant, en fait, rompues depuis 1795.

A cette date, le Directoire s'était trouvé en présence d'une situation fort embarrassée résultant de l'attitude du gouvernement français antérieur : d'une part, les Américains avaient pris ombrage de l'intimité existant entre l'ambassadeur français Fauchet et le Secrétaire d'État E. Randolph ; d'autre part, des vaisseaux marchands battant le pavillon étoilé avaient été injustement pris et confisqués sous la Convention. Or, par une politique peu mesurée, le quinqumvirat directorial avait encore renforcé les mesures de rigueur prises par la Convention en rendant un décret qui, pratiquement, assimilait les navires neutres aux navires ennemis. Il avait refusé en septembre 1796 de recevoir le ministre plénipotentiaire, Charles Cotesworth Pinckney [1], successeur de J. Monroe. En outre, lorsqu'une mission officielle de trois membres, dirigée par le même Pinckney, était venue tenter de négocier un accord sur ces questions de navigation neutre, le Ministre des Relations Extérieures, Talleyrand, avait entrepris de corrompre ces agents diplomatiques ; de là, un scandale, connu sous le nom d'Affaire X Y Z, qui avait à nouveau vivement froissé l'amour-propre américain (1797-1798).

1. *Charles Cotesworth Pinckney*, né à Charleston le 25 février 1746, mort à Charleston le 16 août 1825, joua un grand rôle en Caroline durant la Guerre d'Indépendance. Il se signala après 1787 comme un fédéraliste convaincu et déclina toute participation au gouvernement de la Confédération. Il fut vainement candidat à la Présidence en 1804 et en 1808.

La mission diplomatique dirigée par C. C. Pinckney comprenait John Marshall et Ellbridge Gerry. Elle partit pour la France en juin et quitta Paris en juillet 1797 sans avoir rempli son objet.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cependant cette rupture était surtout préjudiciable à la Confédération, dont la marine commerciale subissait d'importantes pertes du fait de la guerre franco-anglaise. En conséquence, dans les derniers mois de 1798, une nouvelle tentative de rapprochement eut lieu sur l'initiative du gouvernement fédéral. Une seconde mission comprenant le Chief Justice Ellsworth et les diplomates Murray et Davie, fut envoyée à Paris pour reprendre les pourparlers interrompus mais elle ne put derechef arriver à la conclusion d'un accord.

Le poids de ces difficultés internationales retombait tout entier sur l'Espagne, fort désintéressée dans le débat. Par bonheur, l'absence de ministre des Affaires Étrangères en titre favorisait l'adoption d'une politique dilatoire tant vis-à-vis de la France qu'envers les États-Unis. Le gouvernement ibérique s'efforça donc, au début de 1799, de maintenir un pénible *statu quo* et tâcha de tirer parti de sa faiblesse même pour ne pas laisser sa position empirer.

Le 21 février 1799, Francisco Saavedra abandonnait sans regrets un pouvoir qui ne lui avait procuré que soucis et inquiétudes. Pour remplir le poste vacant, deux candidatures étaient en présence : celle d'Urquijo, le suppléant du ministre démissionnaire et celle du Marquis de Branchiforte, ancien vice-roi de Mexico et beau-frère de Godoy. Ce dernier recouvrait peu à peu son crédit d'antan mais, n'étant point sûr de l'appui de la reine et redoutant l'opposition de ses tenaces adversaires, il n'aspirait pas encore à reprendre les rênes du gouvernement et restait dans l'ombre tout en agissant activement.

Urquijo semblait devoir l'emporter sur son concurrent, peu apte à jouer un grand rôle et décrié par sa scanda-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

leuse administration en Amérique. Néanmoins l'ambassadeur Guillemardet déploya sur-le-champ son activité pour contrecarrer les brigues des deux postulants au pouvoir et pour faire nommer l'envoyé espagnol à Paris, Don José d'Azara[1]. Il échoua misérablement et ses efforts ne servirent qu'à compromettre son gouvernement.

Le Chevalier de Urquijo devint ministre intérimaire des Affaires Étrangères, mais, quoiqu'il n'eut jamais d'autre titre, il fut, en fait, l'homme d'état qui dirigeait l'Espagne. Dès le mois de mars 1799, il travailla à réaliser ses vues politiques dans l'imprudente persuasion de disposer de l'absolue confiance de son souverain.

A l'intérieur, il se montra partisan résolu des réformes libérales ; plus ardent que Saavedra, plus convaincu que Godoy, il rappelait l'esprit audacieusement novateur du Comte d'Aranda sous Charles III. Mais, à ses idées de réorganisation administrative, se joignait tout un programme de restriction de la puissance religieuse, programme qui, conduit avec obstination, devait soulever l'opinion publique et susciter les défiances d'un roi dévot. En outre, ses collaborateurs ne partageaient nullement ses goûts, ni pour l'introduction d'un régime de libertés, ni pour la laïcisation de nombreuses institutions du

1. *Don José Nicolas d'Azara*, né en Aragon en 1731, entra de bonne heure dans la diplomatie. Nommé en 1765 ambassadeur à Rome, il se signala comme écrivain et archéologue. En 1798, il fut désigné pour l'ambassade de Paris où il devint très populaire en raison de sa fidélité à l'alliance entre les deux pays. Disgracié en août 1799 par Urquijo, il reprit ses fonctions en 1801 lors du retour au pouvoir de Godoy et se montra vif admirateur du Premier Consul. Rappelé à nouveau en novembre 1803, il ne put regagner l'Espagne et mourut à Paris, le 26 janvier 1804.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

royaume (état civil, enseignement, etc.). Le Ministre de la Justice, le Marquis de Caballero [1], successeur de Jovellanos, se révélait défenseur de la tradition et allait peu à peu entrer en antagonisme avec son collègue des Affaires Étrangères.

Urquijo, au moment où il prenait en main la politique extérieure de la monarchie, trouvait les rapports franco-espagnols moins tendus qu'auparavant en raison de la présence à Paris de Don José Azara qui s'était appliqué à rétablir quelque cordialité dans les relations des deux gouvernements. Malheureusement cette détente ne pouvait être que de courte durée : Talleyrand ayant abordé le sujet de la rétrocession de la Louisiane, l'ambassadeur hispanique avait répondu par une fin de non-recevoir catégorique. De là, était résulté un froissement réciproque. A ce grief s'était joint le refus de la Cour de Madrid de faire pression sur le Portugal pour forcer ce dernier à se séparer de la Grande-Bretagne. Enfin, quand il fut question en France d'armer une expédition pour soulever l'Irlande (janvier-février 1798). le Cabinet de l'Escurial avait décliné la proposition d'y prendre part, considérant, à bon droit, cette entreprise comme hasardeuse.

Le nouveau ministre, tout préoccupé de faire aboutir

1. *Don José Antonio, Marquis de Caballero*, né à Saragosse en 1760, fit toute sa carrière dans l'administration judiciaire. Successivement fiscal au Conseil Suprême de la Guerre, conseiller d'État, il fut élevé en 1798 au Ministère de la Justice et des Grâces. Il se maintint à ce poste jusqu'en 1808 ; à cette date, il fut appelé au Conseil des Finances par Ferdinand VII. Lors du changement de dynastie, il se rallia à José I qui le fit conseiller d'État et président de section au Ministère de la Justice (1809). En 1814, il se retira en France, ne revint en Espagne qu'après la révolution de 1820 et mourut l'année suivante.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ses plans de réforme intérieure, ne songeait que peu à solutionner ces difficultés extérieures. D'une part, il ne s'attachait pas à résoudre les problèmes politiques du Nouveau-Monde et il espérait se dérober aux demandes des États-Unis. D'autre part, il ressentait peu de sympathie pour le Directoire qui, par l'intermédiaire de Guillemardet, avait tenté de s'opposer à son accession au pouvoir. Il jugeait, comme ses prédécesseurs que la guerre maritime ruinait les intérêts essentiels du royaume. Néanmoins, lié par l'alliance de 1795, désireux de se maintenir en place et soucieux de se concilier la puissance même qui s'était révélée hostile à sa personne, il se donna les apparences d'un partisan enthousiaste du régime directorial.

C'est pourquoi lorsqu'en mars-avril 1799, une coalition générale se forma contre la République Française, sous les auspices de la Grande-Bretagne, de l'Autriche et de la Russie, il repoussa les avances qui lui furent faites par l'intermédiaire du Portugal. Même, pour mieux affirmer son intention de se conformer au principe de l'alliance, rompit-il les relations diplomatiques avec le gouvernement de Saint-Pétersbourg (mais non avec celui de Vienne) ; puis il déclara la guerre au tsar en septembre 1799.

Cette manifestation toute platonique fut jugée insuffisante à Paris et la marine espagnole dut fournir deux escadres qui se joignirent à celles de la France, l'une dans la Méditerranée, l'autre dans l'Océan Atlantique. Cette coopération navale fut obtenue assez aisément grâce à l'intervention du Chevalier d'Azara. Mais quand cet ambassadeur eut été disgracié par Urquijo en août 1799, il fallut adjoindre au nouvel envoyé espagnol, le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Marquis de Musquiz, un plénipotentiaire pour les affaires maritimes, l'Amiral Mazarredo, afin d'apaiser le mécontentement du gouvernement français.

La situation entre les deux alliés, en dépit des apparences, était peu satisfaisante. Durant l'été de l'année 1799, alors que la France supportait de pénibles revers en Italie et en Allemagne, le Cabinet de l'Escurial regretta de n'avoir pas saisi l'occasion d'une coalition européenne (comprenant le souverain Bourbon de Naples) pour rompre la funeste politique de 1795. Ces sentiments n'étaient pas inconnus au Directoire. Aussi celui-ci prépara-t-il en octobre 1799 une campagne diplomatique à Madrid pour remplacer le Chevalier d'Urquijo par un homme d'état plus fidèle aux principes de San-Ildefonso, par le Chevalier d'Azara.

Le premier ministre espagnol, à ce moment même, se rendait impopulaire par d'imprudentes mesures. Profitant de la mort du pape Pie VI [1], il soumettait au roi Charles IV un décret qui libérait le clergé hispanique de l'autorité pontificale (5 septembre 1799). Le 11 octobre suivant, il supprimait la censure religieuse, puis ne pouvant abattre l'Inquisition, il limita du moins le pouvoir de ce tribunal ecclésiastique. Par de telles décisions il suscita la haine du peuple, la désapprobation de ses collègues et l'opposition des courtisans.

Telle était la situation intérieure de l'Espagne quand se produisirent en France d'importants événements. Le

1. Le pape Pie VI, détrôné en 1798 par le Directoire, avait été interné en Italie, puis en France où il était mort à Valence en août 1799. Le Conclave de Venise devait élire l'évêque d'Imola qui prit le nom de Pie VII (14 mars 1800). Le nouveau pontife ne tarda pas à s'installer dans ses États et à être reconnu par les puissances catholiques.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

général Bonaparte avait subitement réapparu d'Égypte au commencement d'octobre ; le 9 novembre, il renversait le Directoire par le Coup d'État des 18-19 brumaire. Il établissait aussitôt un nouveau régime qui mettait, en réalité, le pouvoir effectif entre ses mains.

La Cour de Madrid accueillit ces graves perturbations, sinon avec joie, du moins avec satisfaction. Elle assista même avec quelque plaisir secret à la chute de gouvernants dont elle avait subi avec impatience les tyranniques exigences. Elle espéra en les succès militaires de Bonaparte pour le rétablissement d'une paix générale et durable.

Le premier ministre, de son côté, heureux de n'avoir plus à craindre l'hostilité sourde du Directoire, voyait avec joie l'agent de celui-ci, l'ambassadeur Guillemardet, rappelé dès le lendemain du coup d'état. Aussi témoignait-il d'un enthousiasme personnel pour la révolution survenue à Paris.

Le nouveau gouvernement français fut, au début de son existence, absorbé par la réorganisation administrative du pays sur les bases de la constitution consulaire et par les préparatifs de la lutte contre les puissances européennes coalisées. C'est pourquoi il ne traita avec son allié du Sud que d'affaires militaires : reprise des opérations navales, participation indirecte à la défense de l'Égypte, action coercitive éventuelle contre le Portugal pour contraindre cet État à renoncer à la guerre et à se détacher de l'Angleterre.

Mais bientôt se révélèrent les vastes desseins du Premier Consul. Ce dernier voulait élever la France à un haut degré de splendeur, non seulement en étendant le territoire continental, mais en lui donnant le vaste

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

domaine colonial qui lui manquait depuis le traité de Paris. Dans ces vues, il était soutenu par son ministre des Affaires Étrangères Talleyrand, tout imbu de ces traditions d'Ancien Régime qui avaient eu Vergennes pour dernier représentant. Bien que sollicité par une attirance naturelle vers l'Orient, il tournait ses regards vers le Nouveau-Monde et méditait de créer dans l'Amérique du Nord une domination solide s'étendant de la mer des Caraïbes jusqu'aux Grands Lacs ; possesseur de plusieurs Petites Antilles et de San-Domingo, il comptait se faire céder la Louisiane et jeter ainsi les fondements d'un empire qui pût contrebalancer celui de l'Espagne.

Pour s'assurer en Amérique la liberté d'action désirable, Bonaparte s'efforça de se concilier les États-Unis, auparavant en conflit presque ouvert avec le Directoire. Au début d'avril 1800, il fit reprendre les négociations avec la mission fédérale dirigée par J. Ellsworth, venue à Paris en novembre 1798 et restée en Europe depuis lors malgré l'attitude intransigeante du gouvernement directorial. Il manifesta si vivement son désir d'entente que l'accord se fit sans trop de difficultés. Le 30 novembre 1800, une convention préliminaire, sans rien trancher quant au fond du litige relatif aux prises maritimes, rétablissait les relations amicales entre les deux pays et ouvrait la voie à un arrangement amiable et définitif.

Bonaparte, bientôt dégagé de tout souci du côté de la Confédération, se tourna vers le Cabinet de l'Escurial pour décider celui-ci à admettre la cession de la Louisiane. Il commença, par sonder le Marquis de Muzquiz qui se déroba à toute discussion en arguant de l'absence d'instructions à ce sujet; puis, rebuté de ce côté, il songea à agir directement à Madrid.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Guillemardet, bien qu'ayant reçu ses lettres de rappel en novembre 1799, était resté à son poste en attendant son successeur. Le choix du nouvel ambassadeur eut lieu en février 1800 ; il se porta sur Alquier [1], ministre à Munich, qui rejoignit en toute hâte sa nouvelle résidence après avoir obtenu de Talleyrand les indications indispensables à l'accomplissement des plans de Bonaparte.

La campagne diplomatique pour l'acquisition de La Nouvelle-Orléans et de la vallée mississipienne se dessina aussitôt et suivit un cours parallèle aux opérations militaires qui se déroulaient en Allemagne et en Italie. Alquier, diplomate adroit, homme de cour quoique républicain, se révéla immédiatement : à peine arrivé au début de mars 1800, il prend position. Loin d'imiter les allures dominatrices de son prédécesseur, il fait le siège du Chevalier de Urquijo dont il sait la prospérité menacée par ses réformes ; il encourage, flatte le premier ministre sans cependant négliger de fréquenter le Prince de la Paix, favori d'hier et peut-être de demain.

Le Chevalier de Urquijo, sans méconnaître la valeur de l'appui de la France, sans repousser les manœuvres de séduction qui s'exercent autour de lui, refuse de s'engager et préfère adopter une attitude d'expectative. En

1. *Charles-Jean-Marie Alquier*, né en Vendée en 1759, était avocat à La Rochelle en 1789. Député aux Etats Généraux, puis membre de la Convention en 1792, il ne joua qu'un rôle secondaire dans ces Assemblées. Sous le Directoire, il siéga aux Cinq-Cents de 1795 à 1798. A cette date, il devint diplomate et fut nommé successivement à Tanger en 1798, à Munich en 1799, à Madrid en 1800, à Florence en 1801, à Naples la même année. Sous l'Empire, il fut ambassadeur à Rome en 1806, à Stockholm en 1810, à Copenhague de 1811 à 1814. Resté sans emploi durant la Première Restauration et les Cent-Jours, il fut proscrit en 1816. Revenu en France dès 1818, il mourut à Paris en 1826.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

apparence, il est tout dévoué au gouvernement consulaire, mais il évite de s'attacher aux multiples allusions sur la Louisiane ; car il sait le roi opposé à une telle aliénation. Il attend que le sort décide, sur les champs de bataille tant de l'avenir de l'alliance que de la portée des sacrifices à subir ou des bénéfices à réaliser.

L'affaire de la rétrocession se dégage peu à peu de la brume des conversations préliminaires et des considérations générales sur l'alliance. A peine esquissée en avril, elle se précise en mai et devient en juin le thème d'entretiens officieux ; elle se formule nettement en se liant aux ambitions dynastiques qui, de nouveau, se font jour à Madrid.

En effet, la France est à la veille de reconquérir l'Italie. Le statut territorial de la paix de Campo-Formio peut n'être pas rétabli ; il serait donc possible que, dans les remaniements de frontières, le Duc de Parme trouve des avantages importants. Comme contre-partie de ces agrandissements dans la vallée du Pô ou en Toscane, le Cabinet de l'Escurial pourrait admettre quelque compensation prise dans son vaste empire colonial d'Amérique ; or quelle région conviendrait mieux à cet échange que la Louisiane, ancienne possession française bénévolement octroyée en cadeau par Louis XV à son cousin Charles III en 1763 ?

Le ministre espagnol discute à peine, élude plutôt ce sujet ; il feint de l'envisager comme une simple hypothèse d'Alquier. Conscient à la fois des ambitions coloniales de certains hommes d'état français (grâce aux dépêches du Marquis del Muzquiz) et des visées de la reine en Italie, il espère en la générosité de Bonaparte et repousse tout marché. Mais survient la victoire de Marengo (14 juin 1800).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ce succès, qui laisse présager de nouveaux triomphes en même temps que l'écrasement de la coalition, lève tous les doutes, suspend toutes les hésitations : pour quelque temps, l'Espagne s'abandonne à la volonté du Premier Consul, comptant recevoir le prix de sa fidélité à l'alliance de 1796. Charles IV et sa femme se flattent d'obtenir en Italie (en Toscane ou même à Naples [1]) l'installation de nouveaux infants ; aussi leur désillusion est-elle extrême quand, à la fin de juin, Bonaparte offre d'arrondir les États parmesans moyennant la rétrocession de la Louisiane, et, en outre, l'abandon des Florides.

Dès lors, la proposition devient officielle ; il est impossible de l'ignorer plus longtemps. Les débats s'engagent donc avec vivacité entre Alquier et Urquijo.

Ce dernier, exprimant l'opinion royale, repoussa toute idée de démembrement colonial et multiplia les objections. Le sacrifice demandé était manifestement contraire à la dignité de son maître ; dépouiller ainsi la monarchie, était-ce là le rôle d'un allié ? surtout au moment où l'Angleterre se saisissait de dépendances lointaines de la couronne (Trinidad). Un tel procédé risquait de soulever l'opposition du peuple entier et de rendre l'alliance aussi impopulaire qu'elle avait été jusqu'alors bien accueillie. Après avoir développé le thème de l'amour-propre espagnol, Urquijo aborda le domaine diplomatique : les États-Unis, qui convoitaient le cours inférieur du Mississipi, verraient avec irritation ce transfert de souveraineté et recourraient à la guerre pour empêcher

1. Charles IV, lors de l'entrée du Royaume de Naples dans la coalition contre la France, avait sollicité du Directoire ce trône pour un infant, mais cette demande avait été rejetée, la monarchie napolitaine faisant place à ce moment à la République Parthénopéenne.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une redoutable puissance étrangère de s'emparer de la Nouvelle-Orléans. Puis, touchant un autre ordre d'idées, il signala les craintes qu'éveilleraient tant en Amérique qu'en Europe (surtout à Londres) des actes tendant à la constitution d'un empire français dans le Nouveau Monde autour du Golfe du Mexique. Il marqua aussi la fragilité d'une telle conception, insistant sur la faiblesse de la marine française, sur l'instabilité de la domination métropolitaine à San-Domingo où l'insurrection des nègres tenait en échec les forces de la République.

L'ambassadeur, de son côté, réfutait victorieusement les arguments présentés et en invoquait de non moins décisifs. Les bonnes relations entre Paris et Philadelphie étaient désormais rétablies ; des pourparlers étaient en cours entre Talleyrand et la Confédération. Si les gouvernants madrilènes tardaient trop à consentir de bon gré à cette cession de la Louisiane, une entente franco-américaine serait aisée à former pour mettre la main sur les régions convoitées de la vallée mississipienne. L'Espagne serait donc susceptible de courir de grands risques si elle retardait la solution proposée par la France, solution qui, du reste, lui serait fort avantageuse ; car ainsi un état-tampon, soumis à une puissance forte, serait interposé entre les frontières fédérales et la Vice-Royauté de Mexico. C'était la réalisation de la politique préconisée et pratiquée quelques années auparavant par le Baron de Carondelet. D'autre part, le ministre lui-même n'avait-il pas intérêt à soutenir les vues particulières de la reine en Italie ? et n'affermirait-il pas par ce zèle opportun sa position personnelle ébranlée par les attaques de ses adversaires, surtout de Godoy ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Néanmoins, les progrès d'Alquier étaient lents. Aussi Bonaparte, pour briser la résistance de la Cour de Madrid, résolut-il d'activer les négociations par l'envoi d'un plénipotentiaire extraordinaire choisi parmi ses généraux victorieux, A. Berthier. Cette mission imprévue fut annoncée à l'Escurial le 28 juillet; une telle nouvelle rendit les pourparlers plus actifs pendant le mois d'août ; car Alquier était soucieux de ne pas se laisser distancer par Berthier, et Urquijo craignait que cet envoyé du Premier Consul ne fût porteur d'un ultimatum auquel il eût été impossible de se dérober.

Toutefois l'indiscrétion d'un publiciste ayant révélé la cause de la présence à Madrid d'un représentant personnel de Bonaparte, l'ambassadeur fédéral, D. Humphreys, qui ignorait tout des conversations franco-hispaniques, s'émut au seul nom de Louisiane et vint demander des explications au Chevalier de Urquijo. Celui-ci ayant donné un démenti formel à ces indications, Humphreys pleinement rassuré s'attacha dans ses dépêches à effacer le souvenir de cet incident. Mais, à Philadelphie, l'alarme était donnée ; malgré les dénégations espagnoles, il subsista à la Secrétairerie d'État quelque inquiétude au sujet du sort de la Nouvelle Orléans.

Berthier, arrivé dans les premiers jours de septembre 1800, trouva le terrain propice sans que rien de définitif eût été conclu. Il communiqua aussitôt à la chancellerie ibérique les *desiderata* du Premier Consul : la Louisiane remise à la France, dix vaisseaux de ligne livrés à la France dans un port espagnol, formation pour le Duc de Parme d'un état italien de douze cent mille habitants. En exposant ce projet de traité, il réduisit à néant par des répliques foudroyantes les réclamations hispaniques.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Charles IV et ses ministres étaient quelque peu terrifiés de la gloire de Bonaparte. D'autre part, ils trouvaient les termes de l'ultimatum moins onéreux qu'ils ne l'avaient cru. Ils se rallièrent à l'idée de la colonie-tampon, obstacle aux empiétements des Américains et virent avec plaisir la question des Florides oubliée, si ce n'est même écartée du débat. Ils se résignèrent donc à céder tout en tentant de sauver les apparences.

Le 16 septembre, un contre-projet espagnol fut soumis aux délibérations des plénipotentiaires : il prévoyait dans ses grandes lignes la cession de la Louisiane, la livraison dans les ports du Nouveau-Monde de six navires non armés ; il stipulait pour le futur état italien créé en faveur du Duc de Parme, le titre de Royaume d'Étrurie avec une extension de frontière englobant la rade de la Spezzia. Enfin la France s'engageait à faire restituer lors de la paix générale les îles de Minorque et de Trinidad.

Ces rectifications ou additions étaient bien modestes ; en conséquence, l'accord se fit bientôt grâce à des concessions mutuelles. La demande relative à la Spezzia ne fut pas maintenue et, en échange, il fut décidé que six vaisseaux (et non plus dix) seraient fournis dans un port européen. Mais, le 22 septembre, à la veille de signer l'acte définitif, une dépêche de Talleyrand à Berthier, réclamant la jonction des deux Florides à la Louisiane, vint tout compromettre comme quatre années auparavant une exigence identique de Delacroix avait compromis l'élaboration du premier traité de San-Ildefonso entre Godoy et Pérignon.

En effet, devant ces nouvelles prétentions, le Chevalier de Urquijo se récria, protesta bruyamment, assuré qu'il

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

était que le roi s'opposerait opiniâtrément à l'abandon des Florides. De fait, Charles IV parut disposé à rompre les pourparlers plutôt que de souscrire à ces sacrifices imprévus. Les deux plénipotentiaires français eurent l'esprit de ne point insister outre mesure et de ne pas appliquer la lettre stricte de leurs instructions. Ils se contentèrent de la promesse verbale et personnelle du premier ministre que celui-ci s'emploierait auprès de son souverain pour faire comprendre dans la rétrocession de la Louisiane le territoire compris entre le Mississipi et la Rivière de Mobile, c'est-à-dire la portion Ouest de la Floride Occidentale.

Les derniers points en litige étant ainsi réglés, le traité fut signé à San-Ildefonso le 1er octobre 1800 [1]. Il comprenait huit articles : par les deux premiers, le Duc de Parme obtenait en Italie un royaume de douze cent mille âmes. Les articles 3 et 4 concernaient la remise de la Louisiane à la France lorsque les deux clauses précédentes recevraient leur exécution. Ensuite était prévue la livraison de six navires de guerre qui devaient être incorporés à la marine de la République. Enfin l'alliance offensive et défensive contre l'Angleterre était maintenue ainsi que les autres stipulations du traité du 19 août 1796 (articles 6 et 7).

Les rêves américains de Bonaparte étaient donc à la veille de se réaliser grâce à des compensations prises sur des puissances adverses (l'agrandissement de Parme se faisait aux dépens de l'Autriche). La convention fut bientôt ratifiée (30 octobre 1800) mais resta secrète. Elle eut pour épilogue la remise à Madrid, quelques mois plus

1. Le texte intégral du traité figure aux *Documents*, n° IV.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tard, par un envoyé extraordinaire, le général Gouvion Saint-Cyr, d'une déclaration formelle du Premier Consul par laquelle ce dernier s'engageait au nom de la France à n'aliéner jamais la Louisiane qu'en faveur de l'Espagne[1].

Dix jours à peine après la conclusion du traité, Berthier quittait Madrid ; un mois plus tard, Alquier recevait l'ordre de se rendre à Florence et était remplacé à son poste par Lucien Bonaparte (16 novembre 1800).

Le nouvel ambassadeur de France arrivait pour être témoin d'une crise ministérielle. Le Chevalier de Urquijo en hostilité avec le clergé, le peuple et même ses propres collègues, ne se soutenait plus qu'avec peine au pouvoir. L'intimité de Godoy avec la reine avait repris avec autant d'intensité qu'en 1793. Mallo était écarté et le crédit de l'ancien favori, latent et occulte auparavant, avait ostensiblement reparu.

Le premier ministre précipita sa chute par ses imprudences. Une tentative de débarquement ayant été faite par les Anglais en Galice au mois d'octobre 1800, il s'alarma, réclama des secours à Paris et demanda avec

1. Le texte essentiel de cette déclaration est le suivant :

« S. M. C. a paru désirer que la France s'engage à ne pas vendre « ou aliéner d'aucune manière la propriété et la jouissance de la « Louisiane. Le désir de la France est à cet égard entièrement « identique aux intentions du gouvernement espagnol et son « principal mobile pour s'y conformer est de respecter une « possession qui constitue une portion du territoire français.

« Je suis autorisé à vous déclarer, au nom du Premier Consul, « que la France ne l'aliénera jamais... 22 juillet 1802 ».

Cette déclaration est extraite de la lettre adressée, le 4 septembre 1803, par le Marquis de Casa-Yruyo au Secrétaire d'Etat Madison ; car elle ne figure pas aux Archives des Affaires Etrangères parmi les pièces de la mission Gouvion Saint-Cyr, Espagne Volume 665.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

insistance que l'escadre espagnole de l'Atlantique ralliât depuis Brest les côtes de la monarchie. Talleyrand, à l'exposé du Marquis de Muzquiz, opposa une fin de non-recevoir et le Premier Consul, piqué de cette attitude, fit exprimer à Madrid son mécontentement.

D'autre part, le pape Pie VII qui venait de monter sur le siège de Saint-Pierre, était irrité des mesures anti-religieuses prises en Espagne par le ministre. Aussi se plaignit-il indirectement de celui-ci à Charles IV, tandis qu'il entrait par l'intermédiaire de son nonce en rapports avec le parti ultramontain, qui comptait dans ses rangs Godoy et les principaux hommes d'état hispaniques.

Les plaintes françaises transmises par Alquier, les remontrances pontificales contenues dans un bref adressé au monarque, survenaient au moment où la reine, Godoy, le Marquis de Caballero, les courtisans, l'opinion publique se liguaient pour obtenir le renvoi du ministre réformateur. Le roi se décida dès lors à se séparer d'un conseiller qu'il conservait auprès de lui plus par habitude que par sympathie.

Le 22 novembre 1800, le Chevalier de Urquijo était relevé de ses fonctions, arrêté et exilé. Le choix royal pour désigner son successeur était d'une importance extrême, car il devait être un indice flagrant de l'orientation de la future politique extérieure du Cabinet de l'Escurial. En effet, à la fin de novembre 1800, il ne restait à la Cour de Madrid aucun des signataires du traité de San-Ildefonso conclu moins de deux mois auparavant.

(*A suivre.*) F.-P. Renaut.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

# DOCUMENTS

## I

## INSTRUCTIONS DONNÉES AU GÉNÉRAL PÉRIGNON PAR LE DIRECTOIRE A LA DATE DU 20 MESSIDOR AN IV

Le Directoire Exécutif a déjà prouvé à S. M. C. combien il désirait resserrer l'alliance entre les deux puissances. Il a vu avec plaisir le traité que vous avez signé. Cependant il doit observer au Prince de la Paix que, tel qu'il est, il serait infailliblement critiqué ou peut-être rejeté par le Corps Législatif auquel le traité patent doit être soumis. Il importe aux deux puissances d'éviter un semblable événement. C'est ce qui détermine le Directoire à vous envoyer une nouvelle rédaction qui conserve le sens et la force des articles, lève les équivoques et assure les intérêts des deux peuples.

Les changements proposés au traité patent ne sont presque que de rédaction, comme vous le verrez en comparant celui qu'adopte le Directoire avec celui que vous avez signé.

Il en est un essentiel dans l'article 5. C'est que les troupes de terre ne pourront être employées qu'en Europe seulement et dans le Golphe du Mexique. Le Prince de la Paix se rappellera que nos troupes ne sont composées que de citoyens. Requises par l'Espagne, celles qui lui seraient envoyées seraient entièrement à sa disposition. Croit-on que nos concitoyens consentiraient à se laisser transporter aux Philippines ou au Pérou ? D'après le Pacte de Famille même, les troupes françaises n'ont jamais été employées pour l'Espagne qu'en Europe.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le Directoire ne peut adopter l'article 3 tel qu'il est proposé. Il est contradictoire dans les termes de dire que les parties contractantes emploieront toutes leurs forces au soutien de la guerre actuelle et que cependant, durant cette même guerre, l'Espagne demeurera neutre à l'égard des autres puissances. Le Directoire avait consenti qu'il fût dit dans un article patent que l'Espagne pourrait rester neutre dans la guerre actuelle; mais il a réfléchi depuis qu'un article de cette espèce n'en imposerait pas au ministère anglais ; qu'on doit s'attendre qu'il regardera le traité comme uniquement dirigé contre lui et que, suivant ses anciennes maximes, il fera avant toute déclaration de guerre tout le mal possible à l'Espagne sans s'embarrasser de ce fantôme de neutralité qui n'aura servi qu'à endormir l'Espagne dans une fausse sécurité ; qu'il ne faut pas mêler cette stipulation timide dont personne ne serait la dupe aux stipulations vigoureuses de l'alliance offensive et défensive ; qu'insérée dans le traité patent, elle suffirait pour le faire rejeter par le Corps Législatif lorsqu'il serait présenté à la ratification.

Le Prince de la Paix ne peut pas se dissimuler qu'il n'y a guère que les secours présents que peut nous donner l'Espagne contre l'Angleterre qui puissent motiver les obligations onéreuses que le traité impose à la République. Il faut donc en écarter l'exception de la guerre actuelle, au moins pour l'Angleterre; si le Prince de la Paix craint que dans cette supposition la publication du traité ne le compromette vis-à-vis de cette puissance avant le temps où il se croira en état de lui résister, déclarez-lui que, plutôt que d'insérer dans un traité une clause qui ne pourrait que compromettre le Directoire vis-à-vis du Corps Législatif et de la nation entière, le Directoire préfère de tenir le traité secret jusqu'au moment où l'Espagne sera en mesure d'agir. Ou plutôt cherchez à lui persuader combien il lui importe dans cette circonstance décisive pour l'Espagne d'éviter cette circonspection timide, cette lenteur dans ses déterminations qui lui fut si funeste dans les précédentes guerres. Il faut que, se livrant à l'énergie qui convient à la vigueur de l'âge, le Prince de la Paix prévienne un ennemi qui le préviendra

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

s'il ne se hâte, qu'il joigne sans délai ses forces aux nôtres pour balayer la Méditerranée où l'Anglais peut être pris au dépourvu, où nos armées victorieuses lui enlèvent ses asyles les plus précieux, où il lui en restera bien peu si l'Espagne se déclare. L'Angleterre est la seule puissance qui résiste aujourd'hui à la France républicaine. Voilà l'instant où l'Espagne peut nous rendre son alliance véritablement utile. Le Prince de la Paix saura le saisir.

Le Directoire tient également à la rétrocession actuelle de la Louisiane et de la Floride Occidentale et l'intérêt même de l'Espagne la lui prescrit. Le Prince de la Paix reconnaît que la sûreté du Mexique exige que la nation française se place sur le Mississipi. C'est l'unique moyen de garantir le Nord de l'Amérique Espagnole et de l'Angleterre qui convoite cette superbe possession et des États-Unis où elle exerce aujourd'hui une influence presqu'aussi forte qu'elle l'était avant leur indépendance et dont la population augmente avec une rapidité vraiment inquiétante pour leurs voisins. Cependant le Prince de la Paix se refuse à nous placer dans ce poste qu'il croit indispensable de nous faire occuper au moment même où la Nouvelle-Espagne courre le plus grand danger, car il ne peut pas se dissimuler que ce n'est guère qu'à la paix que Gibraltar pourra être rendu à l'Espagne et, en attendant, il nous ôte les moyens de faire tourner à la défense du Mexique le vieil et profond attachement que les habitants de la Louisiane et de la Floride Occidentale ont conservé pour leur mère-patrie, attachement que partagent les sauvages de ces contrées. Le Directoire demande que cet article n'ait rien de conditionnel.

Ne dissimulez pas au Prince de la Paix que la rétrocession de la Louisiane peut seule, par les avantages qu'en tireront les colonies françaises pour leur restauration, compenser les obligations que le traité nous impose pour la défense et la garantie des nombreuses possessions espagnoles et l'augmentation de difficultés qui résulteront (*sic*) pour la paix de l'Italie des avantages que l'Espagne désire faire accorder au Duc de Parme et des efforts qu'elle sollicite de la part du Directoire pour le rétablissement de l'influence de S. M. C. sur la Cour de Naples.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Vous observerez au Prince de la Paix relativement aux Émigrés que s'ils ont bien servi l'Espagne tant qu'elle a combattu contre leur patrie, ils la trahiront lorsqu'elle sera devenue notre alliée. Aussi l'intérêt même de l'Espagne commandait leur expulsion. Demandez au moins qu'elle emploie ces corps à la défense de ses possessions lointaines. Demandez surtout un article formel qui éloigne tout émigré et prêtre déporté des frontières communes aux deux états, des ports maritimes et des lieux où réside la cour. Le gouvernement espagnol n'a aucun motif pour se refuser à insérer cette disposition dans les articles secrets.

Quant à l'article 4 secret qui sert d'introduction à celui concernant les Émigrés, le Directoire demande qu'il soit retranché comme inutile puisqu'il ne contient aucune stipulation et comme déplacé en ce qu'il suppose dans le Directoire contre le Gouvernement Espagnol une défiance qu'il n'a pas.

Sur l'article qui concerne le Portugal, le Directoire observe qu'il suppose toujours la nécessité de conclure la paix avec cette puissance. A cet égard, il vous rappelle à vos instructions et vous charge d'insister spécialement sur ce qui concerne le Fleuve des Amazones, sur la cession du petit territoire occupé sur la rive gauche ainsi que des isles que le fleuve renferme depuis l'embouchure du Rio Negro jusqu'à l'Océan.

.....

Le Directoire ne croit pas devoir préciser autant que le fait le Prince de la Paix ce qui concerne l'accession de la Suède, du Danemarck et de la Porte Ottomane. Comment le Directoire pourrait-il s'engager à obtenir celle des deux premières puissances qui sont entièrement sous l'influence de la Russie et dont, par conséquent, on ne peut attendre qu'une neutralité qui s'accorde très bien avec leur faiblesse. Quant à la Porte, il est possible d'obtenir son accession, mais elle entraînera des lenteurs et les conditions qu'il sera nécessaire d'y mettre ont besoin d'être discutées et déterminées avec soin. Il serait donc contraire aux intérêts de l'Espagne et aux nôtres d'en faire dépendre l'exécution du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

traité proposé et l'on doit se borner à la stipulation générale que propose le Directoire.

A Paris, le 20 Messidor an 4e de la République, etc

DELACROIX.

Approuvé par le Directoire Exécutif à Paris le 20 Messidor An 4.

LETOURNEUR, CARNOT, BARRAS, LA REVELLIÈRE-LEPEAUX, REWBELL.

(*Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Espagne, Volume 641, Fo 192-195*).

II

| **Traité conclu entre la France et l'Espagne à la date du 27 juin 1796 (9 Messidor An IV).** | **Projet de traité proposé par le Directoire Exécutif à la date du 8 juillet 1796 (20 Messidor An IV).** |
|---|---|
| ART. 1er. — Il existera à perpétuité une alliance offensive et défensive entre la République Française et Sa Majesté Catholique le Roi d'Espagne. | ART. 1er. — Identique. |
| ART. 2. — Les deux puissances contractantes seront mutuellement garantes sans aucune réserve ni exception, de la manière la plus authentique et la plus absolue de tous les états, territoires, isles et places qu'elles possèdent et posséderont respective- | ART. 2. — Identique. |

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment et si l'un ou l'autre des états contractants se trouvait, sous quelque prétexte que ce fût, menacé ou attaqué, l'autre promet, s'engage et s'oblige à l'aider par offices et par secours de toutes ses forces et même, lorsqu'il en sera requis, à déclarer en cas de besoin la guerre à l'agresseur.

... et si l'une des deux se trouve par la suite, sous quelque prétexte que ce soit, menacée ou attaquée, l'autre promet, s'engage et s'oblige à l'aider de ses bons offices et à la secourir sur sa réquisition ainsi qu'il sera stipulé dans les articles suivants.

ART. 3. — L'alliance offensive et défensive, que la République Française et Sa Majesté Catholique contractent par le présent traité, sera soutenue de toute leur puissance et de toutes leurs forces pendant la guerre actuelle durant laquelle l'Espagne demeurera neutre à l'égard des autres puissances ; mais attendu la perpétuité de cette alliance, elles conviennent éventuellement, pour l'avenir, de la nature et de la quotité des secours que doit fournir la puissance requise à la requérante comme suit.

Supprimé.

(Voir plus bas l'article 18 du même projet.)

ART. 4. — La puissance requise de fournir les secours stipulés par le présent traité devra, dans l'espace de trois mois à compter du moment de la réquisition et à la disposition de la puissance requérante, tenir prêts quinze vaisseaux de ligne dont trois

ART. 3. — Dans l'espace de trois mois à compter du moment de la réquisition, la puissance requise tiendra prêts et mettra à la disposition de la puissance requérante quinze vaisseaux de ligne, dont trois à trois ponts ou de 80 canons et douze de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à trois ponts ou de 80 canons et douze de 70 à 72, six frégates proportionnées et quatre corvettes ou bâtiments légers tout équipés, armés, approvisionnés de vivres pour six mois et appareillés pour un an. Ces forces navales seront rassemblées par la puissance requise dans un seul des ports de l'Europe selon qu'il conviendra à la puissance requérante.

70 à 72, six frégates d'une force proportionnée et quatre corvettes ou bâtiments légers, tout équipés, armés, approvisionnés de vivres pour six mois et appareillés pour un an. Ces forces navales seront rassemblées par la puissance requise dans celui de ses ports qui aura été désigné par la puissance requérante.

Art. 5. — Si la puissance requérante voulait que ce secours lui fût seulement donné par moitié à l'effet de commencer les hostilités, cette moitié lui sera accordée dans l'espace de trois mois préfixés mais dans toutes les époques et les événements de la campagne, la puissance requise sera obligée de secourir son alliée toutes les fois qu'elle le demandera avec l'autre moitié de ses forces navales spécifiées dans l'article précédent et conformément à icelui.

Art. 4. — Dans le cas où la puissance requérante aurait jugé à propos pour commencer les hostilités de restreindre à moitié le secours qui doit lui être donné en exécution de l'article précédent, elle pourra à toutes les époques de la campagne requérir la seconde moitié dudit secours, laquelle lui sera fournie de la manière et dans le délai fixé. Ce délai ne courra qu'à compter de la nouvelle réquisition.

Art. 6. — La puissance requise mettra pareillement à la disposition de la requérante, dans le terme de trois mois à compter du moment de la réquisition, 18.000 hommes d'infanterie et 6.000 de cavalerie; bien entendu

Art. 5. — Identique avec l'addition suivante à la fin :

« pour être employés seulement en Europe ou à la défense des colonies que les puissances contractantes possèdent dans le Golphe du Mexique. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'il sera joint à ces forces un train d'artillerie proportionné.

ART. 7. — Il sera conclu très incessamment un traité de commerce d'après des bases équitables et réciproquement avantageuses aux deux peuples, qui assure à chacun d'eux chez son allié une préférence marquée pour le produit de son sol et de ses manufactures, ou tout au moins des avantages égaux à ceux dont jouissent dans les états respectifs les nations les plus favorisées. Les deux puissances s'engagent à faire cause commune pour réprimer et anéantir les maximes de quelque pays que ce fût qui contrarieraient leur système actuel, relever et rétablir le système colonial de l'Espagne sur le pied où il a existé et doit exister d'après les traités.

ART. 8. — Le caractère et la juridiction des consuls seront en même temps réglés par une convention particulière. Celles antérieures à cette convention seront provisoirement exécutées.

ART. 15. — Identique.

..... Les deux puissances s'engagent à faire dès à présent cause commune pour réprimer et anéantir les maximes adoptées par quelque pays que ce soit qui contrarieraient leurs principes actuels et porteraient atteinte à la sûreté du pavillon neutre et au respect qui lui est dû, ainsi que pour relever et rétablir le système colonial de l'Espagne sur le pied où il a existé et doit exister d'après les traités.

ART. 16. — Le caractère et la juridiction des consuls seront en même temps reconnus et réglés par une convention particulière. Celles antérieures au présent traité seront provisoirement exécutées.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ART. 9. — Pour éviter toute contestation entre les deux puissances, elles sont convenues de s'occuper immédiatement et sans délai de l'explication et du développement de l'article 7 du traité de Bâle concernant les frontières d'après les instructions, plans et mémoires qu'elles se communiqueront par l'entremise des mêmes plénipotentiaires.

ART. 17. — Identique.

ART. 10. — La puissance requérante aura la faculté d'envoyer un ou plusieurs commissaires à l'effet de s'assurer que la puissance requise a satisfait aux conditions précédentes et si elle s'est mise en état d'entrer en campagne au jour fixé avec les forces de terre et de mer stipulées par le présent traité.

ART. 6.

..... à l'effet de s'assurer si, conformément aux articles précédents, la puissance requise s'est mise en état...

ART. 11. — Ces secours seront entièrement remis à la disposition de la puissance requérante, soit qu'elle les réserve dans les ports ou sur le territoire de la puissance requise, soit qu'elle les emploie aux expéditions qu'elle aurait en vue, sans que, sur cet objet et sur ses motifs, il soit besoin de faire plus d'une demande à la puissance requise, la requérante étant libre de ne pas y satisfaire si

ART. 7.

..... aux expéditions qu'elle jugerait à propos d'entreprendre sans être tenue de rendre compte des motifs qui l'auront déterminée.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

elle ne s'accordait pas avec ses projets.

ART. 12. — La demande que fera l'une des puissances alliées à l'autre sur les secours stipulés dans ce traité suffira pour prouver l'état de nécessité de l'une des parties et l'obligation de l'autre de les disposer sans qu'il soit nécessaire d'entrer en aucune discussion relativement à la question si la guerre qu'elle se propose est offensive ou défensive, sans qu'on puisse demander aucune explication quelconque qui tendrait à éluder le plus prompt et le plus exact accomplissement de ce qui est stipulé.

ART. 8. — Identique.

ART. 13. — Les troupes et navires demandés resteront à la disposition de la puissance requérante pendant la durée de la guerre où elle se trouve et ne seront dans aucun cas à la charge de la puissance requérante ; en conséquence, celle qui contribuera par des secours en vaisseaux, frégates et troupes les entretiendra partout où son alliée les fera agir, comme si ces vaisseaux et troupes étaient directement employés par elle-même; mais la puissance requérante leur fournira à sa charge tout ce dont ils ou elles auront

ART. 9. — Les troupes et navires demandés resteront à la disposition de la puissance requérante pendant la durée de la guerre sans que, dans aucun cas, elles puissent être à sa charge. La puissance requise les entretiendra partout où son alliée les fera agir comme si elle les employait directement pour elle-même. Il est seulement convenu que pendant tout le temps que lesdites troupes ou navires séjourneront sur son territoire ou dans ses ports, elle leur fournira de ses magasins ou arsenaux tout ce qui

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

besoin au même prix que si ils ou elles lui appartenaient en propriété, et ce sur le pied des privilèges, exemptions et prérogatives dont jouissent ses propres troupes lorsque lesdits vaisseaux et troupes requis séjourneront plus ou moins de temps dans les ports et sur le territoire de la puissance requérante.

leur sera nécessaire, de la même manière et au même prix qu'à ses propres troupes ou navires.

Art. 14. — La puissance requise sera prompte à remplacer sur le champ les navires de son contingent qui se perdraient par les accidents de guerre ou de mer, ainsi qu'à réparer les pertes que souffriraient les troupes de son contingent.

Art. 10. — Identique.

Art. 15. — Comme les secours stipulés dans les précédents articles sont destinés principalement à pourvoir aux premiers besoins de la guerre et à mettre la puissance requérante dans un état supérieur dès le principe afin qu'elle commence les hostilités avec avantage contre l'ennemi commun, qu'elle fasse échouer ses projets et ses dispositions et qu'elle prévienne peut-être par des mesures promptes la durée des hostilités, si ces secours étaient ou devenaient insuffisants, dans ce cas les deux

Art. 11. — Si lesdits secours étaient ou devenaient insuffisants, les deux puissances contractantes mettront en activité les plus grandes forces qui leur sera possible, tant par terre que par mer, contre l'ennemi de la puissance attaquée, laquelle usera desdites forces soit en les combinant, soit en les faisant agir séparément, et cela d'après un plan concerté entre elles.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

puissances contractantes s'occuperont sans retard à réunir avec toute activité les plus grandes forces qu'il leur sera possible, tant par terre que par mer, et à concerter la place des opérations ultérieures soit en combinant les forces respectives qu'elles auront en main, soit en agissant séparément; mais dans ce cas elles n'opéreraient que d'après un plan général convenu et arrêté de concert entre elles, et de manière que chaque opération particulière ou combinée concourre toujours au plus grand avantage de la cause commune.

Art. 16. — Les deux parties contractantes conviennent de la réciprocité des secours auxiliaires, déclarent particulièrement que, si la guerre se faisait seulement par l'une d'elles, l'autre restera neutre et disposera dans le cas des secours susdits.

Mais si les motifs des hostilités préjudiciaient aux deux parties et qu'alors elles viendraient à déclarer la guerre d'un commun accord à une ou plusieurs puissances, elles s'obligent dans ce cas à réunir leurs forces de terre et

Art. 12. — Les secours stipulés par les articles précédents seront fournis dans toutes les guerres que pourraient avoir à soutenir les puissances contractantes, même dans celle où la partie requise ne serait pas directement intéressée et n'agirait que comme simple auxiliaire.

Art. 13. — Identique.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de mer sans limitation pour détruire l'ennemi commun et dès lors cessent les limitations établies dans les articles précédents.

Les parties contractantes tâcheront en ce cas de régler leurs plans et de combiner leurs forces pour les objets de grande importance en réunissant leurs forces de terre et de mer pour les diriger vers les points les plus convenables et aux ordres indistinctement des généraux de l'une et de l'autre; comme l'intérêt est commun, comme leurs vues sont raisonnables et légitimes, elles s'obligent dans ce cas à ne pas faire la paix sans qu'elle ne soit précédée d'une juste satisfaction envers l'une et l'autre et à ne traiter qu'après être convenues d'avance du mode de la régler ; auquel effet les deux parties contractantes donneront des instructions à deux personnes de capacité, une de chaque part, lesquelles ne pourront pactiser au nom de leurs États respectifs sans leur en avoir communiqué et sans leur accord préalable.

Art. 17. — Au cas que l'une des puissances fût seule en guerre, elle pourra seule trai-

Les deux puissances contractantes seront tenues de faire agir contre l'ennemi commun la totalité de leurs forces de terre et de mer, de concerter leurs plans pour les diriger sur les points les plus convenables, ou séparément, ou en les réunissant.

Elles s'obligent également dans le cas désigné au présent article à ne traiter de la paix que d'un commun accord et de manière que chacune d'elles obtienne la satisfaction qui lui sera due.

Art. 14. — Dans le cas où l'une des puissances n'agirait que comme auxiliaire,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ter de la paix pourvu que de cette paix il ne s'ensuive aucun préjudice pour l'alliée auxiliaire; et par déférence, on lui fera connaître le temps et la manière convenus pour l'ouverture et la suite de la négociation en ce qui pourrait concerner son utilité, soit au moyen de ses bons offices, soit par l'effet des combinaisons, soit enfin par quelque autre cause qui pourrait lui être favorable.

la puissance qui se trouvera seule attaquée pourra traiter de [la] paix séparément, mais de manière à ce qu'il n'en résulte aucun préjudice contre la puissance auxiliaire et qu'elle tourne même autant qu'il sera possible à son avantage direct ; à cet effet, il sera donné connaissance à la puissance auxiliaire du mode et du temps convenus pour l'ouverture et la suite des négociations.

Art. 18. — L'Angleterre étant la seule puissance contre laquelle l'Espagne ait des griefs directs, la présente alliance n'aura son exécution que contre elle pendant la guerre actuelle et l'Espagne restera neutre à l'égard des autres puissances armées contre la République.

Art. 19. — Les ratifications du présent traité seront échangées dans un mois à compter de sa signature.

Fait et arrêté à Aranjuez le 9 Messidor de l'an 4e de la République Française une et indivisible, 27 juin de 1796.

Le Prince de la Paix.

Pérignon.

Fait à..... le.....



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Approuvé par le Directoire Exécutif pour être envoyé au Général Pérignon qui s'y conformera.

A Paris, le 20 Messidor An IV.

Letourneur, Carnot, Barras, La Revellière-Lepeux, Rewebell.

*Archives des Affaires Etrangères (Espagne, Volume 641, F° 196-199).*

**Articles Secrets additionnels au Traité patent d'alliance Offensif et Défensif entre la République Française et Sa Majesté Catholique le Roy d'Espagne,**

*signés le même jour et an que ledit traité patent.*

Art. 1er. — Le Directoire Exécutif s'engage à faire participer immédiatement après la signature du traité la République Batave à l'alliance offensive et défensive et à la garantie y exprimée.

Art. 2. — Le Directoire Exécutif prendra les mesures les plus promptes et les plus décisives pour faire accéder la Porte Ottomane à ladite alliance offensive et défensive.

Art. 3. — Le Directoire prendra pour le même effet les mêmes mesures à l'égard de la Suède et du Danemark.

Art. 4. — Sa Majesté Catholique, pour prouver de plus en plus à la République Française sa bonne foi et son désir de lui ôter tout sujet d'inquiétude, a proposé de son propre mouvement l'exécution de l'article suivant.

Art. 5. — Aucun émigré français ne sera souffert sur aucun bâtiment de la marine militaire ou marchande de S. M. Catholique, ni dans aucun corps militaire de terre qui serait appelé à être compbiné (*sic*) avec les troupes de la République Française.

Art. 6. — Sa Majesté Catholique s'engage à faire cause commune avec la République Française et à déclarer la guerre à l'Angleterre dans le terme de quatre mois à comter du jour de la ratification du présent traité au cas que les explications qui seraient demandées à l'Angleterre de la part de Sa Majesté Catholique ne fussent pas satisfaisantes pour les puissances contractantes, comme on ne doit pas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'espérer, vu que leurs intentions n'ont d'autre but que le bien général, la sécurité des peuples et la tranquillité des gouvernements.

Art. 7. — Comme il est de l'intérêt de Sa Majesté Catholique, pour la garantie de la sûreté des provinces de la Nouvelle-Espagne, celles du Vieux et du Nouveau-Mexique et autres de ses possessions éloignées et situées dans le Nord-Ouest de l'Amérique, qu'une autre puisance que celle des États-Unis et de la Grande-Bretagne se place sur le fleuve Mississipi, Sa Majesté Catholique déclare qu'elle cédera à la République Française la Louisiane lorsque, par ses efforts, le Roi d'Espagne aura obtenu la restitution de Gibraltar, s'engageant en outre le Directoire Exécutif à ne rien négliger pour obtenir le rétablissement des pêcheries de Terre-Neuve sur le pied où elles étaient après la Paix d'Utrecht et de rendre communs aux Espagnols les avantages qui en résulteront pour les Français.

Art. 8. — Sa Majesté Catholique se servira de son influence ou de sa force pour engager ou forcer le Portugal à fermer ses ports aux Anglais lorsque la guerre sera déclarée, et le Directoire Exécutif de la République Française promet à l'Espagne toutes les forces nécessaires à cet effet si le Portugal osait résisté à la volonté de Sa Majesté Catholique.

Art. 9. — Dans le cas d'une guerre commune aux deux parties contractantes, les vaisseaux de guerre et corsaires de la République Française pourront s'armer et s'approvisionner, entrer et sortir, amener leurs prises, les vendre et se réparer dans les ports de l'Isle de Cuba, à Porto-Rico et à Saint-Augustin[1] ; les bâtiments de guerre et corsaires espagnols jouiront également de ces mêmes avantages dans tous les ports des Isles françaises aux Antilles.

Fait et arrêté à Aranjuez ce 9 messidor de l'An 4e... (27 juin de 1796)

Pérignon. Le Prince de la Paix.

(*Archives des Affaires Étrangères, Espagne, Volume 641, Fo 85 à 97*).

1. Ajouter à cette énumération : « à la Trinité. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

## III

# TRAITÉ D'ALLIANCE
## CONCLU A SAINT-ILDEFONSE LE 19 AOUT 1796
## (2 FRUCTIDOR AN IV)
## ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE [1]

.....

ARTICLE 1er. — Il existera à perpétuité une alliance offensive et défensive entre la République Française et S. M. C. le Roi d'Espagne.

ARTICLE 2. — Les deux Puissances Contractantes seront mutuellement garanties, sans aucune réserve, ni exception, et de la manière la plus authentique et la plus absolue, de tous les états, territoires, îles et places qu'elles possèdent et posséderont respectivement ; et si l'une des deux se trouve par la suite, sous quelque prétexte que ce soit, menacée ou attaquée, l'autre promet, s'engage et s'oblige à l'aider de ses bons offices, et à la secourir sur sa réquisition, ainsi qu'il sera stipulé aux articles suivants.

ARTICLE 3. — Dans l'espace de trois mois à compter du moment de la réquisition, la puissance requise tiendra prêts et mettra à la disposition de la puissance requérante quinze vaisseaux de ligne, dont deux à trois ponts ou de quatre-vingts canons, douze de soixante-dix à soixante-douze ; six frégates d'une force proportionnée et quatre corvettes ou bâtiments légers, tous équipés, armés, approvisionnés de vivres pour six mois et appareillés pour un an. Ces forces navales seront rassemblées par la puissance requise dans celui de ses ports qui aura été désigné par la puissance requérante.

1. Bien que les *Documents* nos III et IV aient été publiés à plusieurs reprises et dans des recueils facilement accessibles, nous n'avons pas hésité à les reproduire ici pour la commodité du lecteur.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Article 4. — Dans le cas où la puissance requérante aurait jugé à propos pour commencer les hostilités de restreindre à moitié le secours qui doit lui être donné en exécution de l'article précédent, elle pourra, à toutes les époques de la campagne, requérir la seconde moitié dudit secours, laquelle lui sera fournie de la manière et dans le délai fixés. Ce délai ne courra qu'à compter de la nouvelle réquisition.

Article 5. — La puissance requise mettra pareillement à la disposition de la puissance requérante, dans le terme de trois mois à compter du moment de la réquisition, dix-huit mille hommes d'infanterie et six mille de cavalerie avec un train d'artillerie proportionné pour être employés seulement en Europe ou à la défense des colonies que les puissances contractantes possèdent dans le Golfe du Mexique.

Article 6. — La puissance requérante aura la faculté d'envoyer un ou plusieurs commissaires à l'effet de s'assurer si, conformément aux articles précédents, la Puissance requise s'est mise en état d'entrer en campagne au jour fixé avec les forces de terre et de mer qui y sont stipulées.

Article 7. — Ces secours seront entièrement remis à la disposition de la Puissance requérante qui pourra les laisser dans les ports ou sur le territoire de la Puissance requise ou les employer aux expéditions qu'elle jugerait bon d'entreprendre sans être tenue de rendre compte de motifs qui l'auraient déterminée.

Article 8. — La demande que fera l'une des Puissances, des secours stipulés par les articles précédents, suffira pour prouver le besoin qu'elle en a et imposera à l'autre Puissance l'obligation de les disposer sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans aucune discussion relative à la question si la guerre qu'elle se propose est offensive ou défensive ou sans qu'on puisse demander aucune explication quelconque qui tendrait à éluder le plus prompt et le plus exact accomplissement de ce qui est stipulé.

Article 9. — Les troupes et navires demandés resteront à la disposition de la Puissance requérante pendant toute la durée de la guerre sans que, dans aucun cas, elles puissent être à sa charge. La Puissance requise les entretiendra par-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tout où son alliée les fera agir comme si elle les employait directement par elle-même. Il est seulement convenu que, pendant tout le temps que lesdites troupes et navires séjourneront sur son territoire ou dans ses ports, elle leur fournira de ses magasins ou arsenaux tout ce qui leur sera nécessaire de la même manière et au même prix qu'à ses propres troupes ou navires.

Article 10. — La Puissance requise remplacera sur le champ les navires de son contingent qui se perdraient par des accidents de guerre ou de mer ; elle réparera également les pertes que souffriraient les troupes de son contingent.

Article 11. — Si lesdits secours étaient ou devenaient insuffisants, les deux Puissances Contractantes mettront en activité les plus grandes forces qu'il leur sera possible tant par mer que par terre contre l'ennemi de la Puissance attaquée, laquelle usera desdites forces soit en les combinant, soit en les faisant agir séparément, et ce d'après ce plan concerté entre elles.

Article 12. — Les secours stipulés par les articles précédents seront fournis dans toutes les guerres que pourraient avoir à soutenir les Puissances Contractantes, même dans celles où la partie requise ne serait pas directement intéressée et n'agirait que comme simple auxiliaire.

Article 13. — Dans le cas où, les motifs d'hostilités portant préjudice aux deux parties, elles viendraient à déclarer la guerre d'un commun accord à une ou plusieurs puissances, les limitations établies dans les articles précédents cesseront d'avoir lieu ; et les deux Puissances Contractantes seront tenues de faire agir contre l'ennemi commun la totalité de leurs forces de terre et de mer, de concerter leurs plans pour les diriger vers les points les plus convenables, ou séparément, ou en les réunissant.

Elles s'obligent également, dans les cas désignés au présent article, à ne traiter de la paix que d'un commun accord et de manière que chacune d'elles obtienne la satisfaction qui lui sera due.

Article 14. — Dans le cas où l'une des Puissances n'agirait que comme auxiliaire, la Puissance qui se trouvera seule

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

attaquée pourra traiter de la paix séparément, mais de manière à ce qu'il n'en résulte aucun préjudice contre la Puissance auxiliaire et qu'elle tourne même autant qu'il sera possible à son avantage direct. A cet effet, il sera donné connaissance à la Puissance auxiliaire du mode et du temps convenus pour l'ouverture et la suite des négociations.

Article 15. — Il sera conclu très incessamment un traité de commerce d'après des bases équitables et réciproquement avantageuses aux deux peuples, qui assure à chacun d'eux chez son alliée une préférence marquée pour les produits de son sol et de ses manufactures, ou tout au moins des avantages égaux à ceux dont jouissent dans les États respectifs les nations les plus favorisées. Les deux Puissances s'engagent à faire dès à présent cause commune pour réprimer et anéantir les maximes adoptées par quelque pays que ce soit qui contrarieraient leurs principes actuels et porteraient atteinte à la sûreté du pavillon neutre et au respect qui lui est dû, ainsi que pour relever et rétablir le système colonial de l'Espagne sur le pied où il a existé ou dû exister d'après les traités.

Article 16. — Le caractère et la juridiction des Consuls seront en même temps reconnus et réglés par une convention particulière ; celles antérieures au présent traité seront provisoirement exécutées.

Article 17. — Pour éviter toute contestation entre les deux Puissances, elles sont convenues de s'occuper immédiatement et sans délai de l'explication et du développement de l'article 7 du traité de Bâle concernant les frontières d'après les instructions, plans et mémoires qu'elles se communiqueront par l'entremise des mêmes plénipotentiaires qui négocient le présent traité.

Article 18. — L'Angleterre étant la seule puissance contre laquelle l'Espagne ait des griefs directs, la présente alliance n'aura son exécution que contre elle pendant la guerre actuelle et l'Espagne restera neutre à l'égard des autres Puissances armées contre la République.

Article 19. — Les ratifications du présent traité seront échangées dans un mois à compter de sa signature.

Fait à Saint-Ildefonse le 19 août de 1796 (2 Fructidor An IV).

Pérignon. Le Prince de la Paix.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

## ARTICLES SECRETS

Article 1er. — Le Directoire Exécutif s'engage de faire participer immédiatement après la signature du traité la République Batave à l'alliance offensive et défensive et à la garantie y exprimée.

Article 2. — Le Directoire Exécutif proposera l'accession du présent traité aux autres Puissances qui seront jugées propres à concourir à la sûreté commune. Les bases de l'accession seront concertées entre le Directoire Exécutif et Sa Majesté Catholique.

Article 3. — Aucun émigré français ne sera souffert sur aucun bâtiment de la marine militaire ou marchande de Sa Majesté Catholique et dans aucun corps militaire de terre qui serait appelé à être combiné avec les troupes de la République Française.

Article 4. — Sa Majesté Catholique se servira de son influence ou de sa force pour engager ou forcer le Portugal à fermer ses ports aux Anglais lorsque la guerre sera déclarée et le Directoire Exécutif de la République Française promet à l'Espagne toutes les forces nécessaires à cet effet si le Portugal osait résister à la volonté de Sa Majesté Catholique.

Article 5. — Dans le cas d'une guerre commune aux deux Parties Contractantes, les vaisseaux de guerre et les corsaires de la République Française pourront s'armer et s'approvisionner, entrer et sortir, amener leurs prises, les vendre et se réparer dans les ports de l'Ile de Cuba, à la Trinité, à Porto-Rico et à Saint-Augustin. Les bâtiments de guerre et corsaires espagnols jouiront également de ces mêmes avantages dans tous les ports et îles françaises aux Antilles.

Article 6. — Sa Majesté Catholique donne et transmet à la France la faculté de couper des bois de campêche aux mêmes clauses et conditions que celles cédées à l'Angleterre.

Fait à Saint-Ildefonse le 19 août de 1796 (2 Fructidor An IV).

Pérignon. Le Prince de la Paix.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

## IV

# TRAITÉ PRÉLIMINAIRE ET SECRET
## CONCLU A SAINT-ILDEFONSE LE 1er OCTOBRE 1800
## (9 VENDÉMIAIRE AN IX)
## ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE

. . . . . .

Article 1er. — La République Française s'engage à procurer en Italie à S. A. R. l'Infant, Duc de Parme, un agrandissement de territoire qui porte ses états à une population d'un million à douze cent mille habitants avec le titre de Roi et tous les droits, prérogatives et prééminences qui sont attachées à la dignité royale, et la République Française s'engage à obtenir à cet effet l'agrément de S. M. l'Empereur et Roi et celui de tous les autres états intéressés de manière que S. A. R. l'Infant, Duc de Parme, puisse sans contestation être mis en possession desdits territoires à la paix à intervenir entre la République Française et S. M. I.

Article 2. — L'agrandissement à donner à S. A. R. le Duc de Parme pourra consister dans la Toscane, dans le cas où les négociations actuelles du Gouvernement Français avec S. M. I. lui permettraient d'en disposer. Il pourrait également consister, soit dans les trois légations Romaines ou dans toutes autres provinces continentales d'Italie formant un État arrondi.

Article 3. — S. M. C. promet et s'engage de son côté à rétrocéder à la République Française, six mois après l'exécution pleine et entière des conditions et stipulations ci-dessus relatives à S. A. R. le Duc de Parme, la colonie ou province de la Louisiane avec la même étendue qu'elle a actuellement entre les mains de l'Espagne et qu'elle avait lorsque la France la possédait et telle qu'elle doit être d'après les traités passés subséquemment entre l'Espagne et d'autres États.

Article 4. — S. M. C. donnera les ordres nécessaires

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour faire occuper par la France la Louisiane au moment où les États qui devront former l'agrandissement du Duc de Parme seront remis entre les mains de S. A. R. La République Française pourra, selon ses convenances, différer la prise de possession. Quand celle-ci devra s'effectuer, les États directement ou indirectement intéressés conviendront des conditions ultérieures que pourront exiger les intérêts communs et celui des habitants respectifs.

Article 5. — S. M. C. s'engage à livrer à la République Française dans ses ports d'Espagne en Europe, un mois après l'exécution de la stipulation relative au Duc de Parme, six vaisseaux de guerre en bon état, percés pour 74 pièces de canon, armés et gréés prêts à recevoir des équipages et des approvisionnements français.

Article 6. — Les stipulations du présent traité n'ayant aucune vue nuisible et devant laisser intacts les droits de chacun, il n'est pas à prévoir qu'elles portent ombrage à aucune puissance. Néanmoins et s'il en arrivait autrement et que les deux États, par suite de leur exécution, fussent attaqués ou menacés, les deux puissances s'engagent à faire cause commune pour repousser l'agression comme aussi pour prendre les mesures conciliatoires propres à maintenir la paix avec tous leurs voisins.

Article 7. — Les engagements contenus dans le présent traité ne dérogent en rien à ceux qui sont énoncés dans le traité d'alliance signé à Saint-Ildefonse le 18 août 1796 (2 fructidor An IV). Il tient, au contraire, de nouveau les intérêts des deux puissances et assure les garanties stipulées dans le traité d'alliance pour tous les cas où elles doivent être appliquées.

Article 8. — Les ratifications des présents articles préliminaires seront expédiées et échangées dans le délai d'un mois, ou plus tôt si cela se peut, à compter du jour de la signature du présent traité.

En foi de quoi.....

Fait à Saint-Ildefonse le 9 vendémiaire An IX (1er octobre de 1800).

Alexandre Berthier. Mariano Luis de Urquijo.

---

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

# COMPTES RENDUS

## ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

---

### I

#### COMPTES RENDUS

*La Place de Mazagan sous la domination portugaise (1502-1769)*, par J. Goulven. Paris, Émile Larose, 1917, in-12 de 246 p. av. 18 planches de gravures hors texte et 2 plans ; 4 francs.

Plusieurs monographies intéressantes ont déjà été consacrées, soit à l'histoire de la domination espagnole en Algérie ou au Maroc, soit à celle des Anglais à Tanger ; aucun travail du même genre n'a encore raconté ce que les Portugais ont fait dans les différentes villes marocaines de la côte atlantique, durant le temps qu'ils en ont été les maîtres. Aussi est-ce chez les vieux auteurs portugais ou dans les différents volumes de l'excellent recueil du comte de Castries qu'il fallait, jusqu'à ces derniers temps, aller chercher des éléments d'information sur l'histoire de l'occupation portugaise au Maroc. Il n'en va plus tout à fait de même aujourd'hui, grâce à M. J. Goulven et à son livre sur *La place de Mazagan sous la domination portugaise.*

Pourquoi — demandera-t-on sans doute — une monographie et non point une histoire d'ensemble ? Pour ces raisons très simples que M. Goulven est adjoint au chef des services municipaux de Mazagan, qu'en cette qualité il connaît mieux que d'autres les différents monuments historiques de cette cité et que leur intérêt lui a suggéré le désir d'en connaître le passé. M. Goulven a donc, dans ses moments de loisir, compulsé les sources de l'histoire de Mazagan, les anciens

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

textes espagnols et portugais qui font mention de cette ville et qui en racontent les vicissitudes, et il en a tiré le volume qui fait l'objet de ce compte rendu.

A bien des égards, on ne saurait trop l'en remercier. C'est que, comme le dit l'auteur au début du court « avertissement » placé par lui en tête de son livre, « Mazagan, cité de 14.000 âmes, qui grandit sur le rivage de l'Atlantique, ne sera pas seulement inscrite dans les annales du tourisme marocain comme une station balnéaire recherchée des familles pour sa magnifique plage de sable et son climat, en toute saison rafraîchi par la brise de l'Océan. Elle possède encore dans son patrimoine le précieux privilège d'une histoire qui s'est déroulée en l'espace de 267 ans, à l'époque où les Portugais, ces *chevaliers de l'Océan*, croyaient pouvoir amener facilement à leur foi l'irréductible musulman ». En quoi a consisté cette histoire des 267 années comprises entre 1502 et 1769, quels en sont les principaux épisodes, voilà précisément ce que raconte M. Goulven dans son livre, à l'aide des documents, dont il donne parfois de copieux extraits. Il ne se contente pas d'y narrer dans la première partie de son travail, l'histoire de Mazagan depuis le jour où, en 1502, Emmanuel Georges de Mello et ses compagnons reconnurent les qualités nautiques de la baie de Mazagan et résolurent d'y bâtir, auprès d'une vieille tour abandonnée, un véritable château fort, jusqu'au moment où, sur l'ordre de leur souverain, D. Joseph I^er^ et à l'instigation du marquis de Pombal, les Portugais durent irrévocablement, le 11 mars 1769, abandonner la ville fondée par leurs ancêtres deux siècles et demi plus tôt. M. Goulven fait davantage : il résume de même l'histoire de la ville voisine d'Azemmour, dont la vie fut si étroitement associée, du moins pendant un temps, à celle de Mazagan même. Il n'a garde, d'autre part, de négliger les exploits des chevaliers de la place forte ; il en relate les beaux coups d'épée et les traits d'héroïsme, les succès et les revers, insistant comme il convenait, avec l'aide de Louis Maria de Castro, sur le grand siège de la *fronteira* (4 mars-7 mai 1562). Ainsi avons-nous un précieux aperçu de l'histoire externe de Mazagan.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. Goulven ne s'en est pas tenu là ; il a également essayé de faire connaître, autant du moins que la chose est possible à l'heure actuelle, l'histoire interne de la ville lusitano-marocaine. De là, dans une seconde et troisième parties, différents chapitres très intéressants, dans lesquels l'historien de Mazagan s'est efforcé de décrire la physionomie de la *fronteira* à l'époque portugaise, de préciser les conditions de l'existence qu'y menaient ses habitants, de montrer l'organisation politique, administrative et judiciaire de la cité, comme aussi de donner une idée de la vie de sa garnison et de l'œuvre religieuse accomplie par son clergé. Bien entendu, l'œuvre du rachat des captifs n'a pas été oubliée, ni non plus celle, beaucoup moins connue, du rachat des images saintes et des statues enlevées par les Marocains à la suite de leurs victoires ; M. Goulven fournit à cet égard (p. 215-216) quelques détails très curieux. Il est par contre trop bref sur le sort des chrétiens pris par les pirates salétins, sur lequel nous pensons qu'il eût pu s'étendre davantage, car plus d'un Portugais dut être pris par ces corsaires au cours de voyages entre la mère-patrie et Mazagan. Si ces malheureux « n'étaient pas toujours maltraités », quel sort néanmoins que le leur ! « Je passay tristement mon séjour de Miquesnes (= Mequinez, Meknès), écrit le consul Estelle en 1692[1], en attendant l'acaïd Aly, de voir la misère des pauvres esclaves françois qui se mouroient faute d'un bouillon... Il est mort plus de 300 de ces infortunez de fièvres malines pendant mon séjour de près de trois mois à Miquenez, et il y en avoit environ 40 de François... »

Voici maintenant un point d'interrogation que nous posons : nulle part, si nous ne faisons pas erreur, M. Goulven n'a parlé des relations de Mazagan avec la mère-patrie ou, pour parler d'une façon plus nette, de la manière dont ces relations étaient assurées ; parler « des fustes envoyés du Royaume » et dire qu'« ils n'arrivaient pas toujours à destination avec les pirates qui sillonnaient les mers » (p. 163) est beaucoup trop

1. Cité par Paul Deslandres : *L'Ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs*, t. II (*Pièces justificatives*), n° 243, p. 348-349.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bref et ne suffit pas à contenter notre curiosité. Nulle part non plus il n'a été question des visiteurs étrangers venus pour une raison ou pour une autre à Mazagan ; or en voici au moins un qui mérite d'être signalé. Jean Doublet, le fameux corsaire de Honfleur, a séjourné à Mazagan pendant quelques semaines en décembre 1683-janvier 1684 ; comme son récit peut servir à compléter sur quelques points le travail de M. Goulven, nous n'hésitons pas à le transcrire ici.

« Le 13e décembre [1683], je reparty — raconte Doublet[1] — de [Sainte-Croix de] Barbarye toujours cotoyant la vue de ces terres, crainte d'estre pris des Salletins, et le 16 j'avois gagné en vue de Mazagan, place de guerre ou bonne citadelle apartenant au Roy de Portugal depuis plusieurs siècles, et j'aperçeus deux bastiments qui sortoient du dit lieu. Cela ne m'épouvanta nulement ; ains au contraire je creut (*sic*) qu'ils aloient aux illes Assores chercher du bled comme de coutume. C'étoit deux caravalles du Roy qui avoient chaque 24 canons et bordées de périers (*sic*), et pleins d'hommes, lesquels me croyoient pour un Saletin, venoient foncer sur moy qui ne changeoit pas de route, ayant mon pavillon blanc arboré... Ils pillèrent et m'amarinèrent ma tartane dans leur port, et me débarquèrent et conduirent (*sic*) chez le gouverneur Dom Bernard de Tavora, homme pieux et bon qui avoit Madame son épouse et deux fils de 14 à 16 ans jolys cavaliers. Et l'on prist un très grand soin de moy à me pansser et bien coucher ; on me presta une chemise, car tout ce que j'avois fut pillé... Je me rétablis en peu de jours, et lorsqu'il fut question de me rendre ce qu'on m'avoit volé, le gouverneur fut fort en peine ; il en fit emprisonner et tous le menacèrent d'une révolte. Il fut contraint d'acquiescer et les relascher, et dans cet intervalle la place fut investie par un camp de dix-huipt (*sic*) mille Maures qui n'avoient que deux canons, et la place qui en est bien munie. On tira plusieurs volées à cartouche sur le camp des ennemis, et quoyque j'eus la teste liée de serviettes, je servy de canonnier pendant les

1. *Journal du corsaire Jean Doublet, de Honfleur*,... publié par Charles Bréard, p. 92-93.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

deux jours que dura ce siège. Les Maures firent alphaqueca : c'est un étendar blanc au bout d'une pique pour parlementer. Ils demandèrent le temps d'enlever leurs morts et estropiés et jetèrent plusieurs chevaux et chameaux dans la fontaine qui est dans un roc enfoncé à portée de demy fusil de la place, et puis décampèrent.

« Et le lendemain je me rembarquay pour reprendre ma route[1], après que M. le Gouverneur m'eut fourny des provisions et bons rafreschissements ; mais nos hardes et partie de nos marchandises et 200 piastres y restèrent. »

Que de remarques suggère ce récit, et que de faits il cite ! Voilà précisément pourquoi nous n'avons pas hésité à le reproduire ici, laissant à M. Goulven le soin d'en tirer toute la substance historique, et de l'utiliser pour préciser davantage différents points touchés par lui au cours de son récit.

Peut-être y aura-t-il lieu de revenir également sur quelques autres points sur lesquels M. Goulven semble — si nous comprenons bien sa pensée — douter qu'on puisse le faire ; mais notre auteur a-t-il raison de désespérer ainsi ? Voici, par exemple, un sujet tout spécial, les douars marocains des environs de Mazagan auxquels les Portugais avaient donné des noms de leur cru ; « les identifications sont, écrit notre auteur (p. 154), quasi impossibles à faire, en l'absence de documents précis de l'époque ; la topographie des lieux a tellement changé depuis ! » M. Goulven ne court-il pas le risque, en s'exprimant de la sorte, de se donner quelque jour un démenti à lui-même? Est-il bien certain de ne pas obtenir par hasard, d'un de ses administrés, un renseignement qui sera pour lui un trait de lumière ? de ne pas entendre prononcer un nom déformé qui le mettra sur une piste intéressante, ou encore de ne pas voir extraire — si l'on peut dire — d'un dépôt d'archives un vieux plan où sera marqué tel ou tel des douars dont il parle ? Nous en appelons donc de M. Goulven non pas mal, mais insuffisamment informé, à M. Goulven mieux renseigné.

1. Vers Cadix, où Doublet arriva « la veille de la Purification », donc le 1er février 1684.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'ouvrage (qu'accompagnent une série de gravures intéressantes et deux plans, l'un de la ville elle-même et l'autre de la salle d'armes de la forteresse) se termine par une minutieuse description des vestiges du passé portugais que possède encore Mazagan, malgré les incendies et le terrible tremblement de terre qui détruisit Lisbonne en l'année 1755. Ce sont les remparts dont la ville est close de tous les côtés, c'est l'église de l'Assomption, ce sont quelques restes de maisons portugaises, c'est surtout la forteresse. M. Goulven décrit minutieusement ces monuments tels qu'ils étaient en 1916, et il donne le texte des incriptions d'origine portugaise connues à la même date à Mazagan. Il y a là un relevé très intéressant et un travail vraiment utile, dans lequel M. Goulven ne voit que « l'amorce d'une étude qui (dit-il à la p. 239 de son livre) sera seulement complète le jour où des fouilles pourront être entreprises ». La chose est possible, en effet ; mais le travail dont parle ici l'auteur de la *Place de Mazagan*, qui l'aura rendu possible? qui en aura recueilli les premiers éléments? Rendons à M. Goulven l'hommage qui lui est dû, et remercions-le de nous avoir donné sur le Mazagan portugais un livre qui n'existait pas, un livre que — nous nous plaisons à l'espérer — M. Goulven aura la joie de pouvoir rendre, dans l'avenir, plus précis encore et plus complet.

Henri Froidevaux.

## II

### NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

**La défense de Birta en 1145.** — On a grand tort de ne faire commencer l'histoire de la colonisation française qu'avec les tentatives d'établissement dans les pays neufs consécutives aux grandes découvertes. Cette histoire — on l'a déjà fait remarquer à cette place (*Revue de l'Histoire des Colonies Franç.*, t. V, 1916, p. 352-357) — remonte en réalité beaucoup plus haut, et c'en est un épisode remarquable que la fondation et que la persistance plus ou moins longue de principautés franques en Syrie après le succès de la première croisade.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Parmi ces principautés, la moins solide était, naturellement, la plus exposée aux coups des Musulmans, celle de Rohez ou d'Édesse. Séparée de la mer Méditerranée par les deux principautés d'Arménie et d'Antioche, s'avançant dans le Nord-Est des États francs de Syrie jusqu'au pied des plateaux arméniens bien au delà d'Édesse, jusqu'à Mardin [1], elle ne recevait *directement* aucun secours de l'Occident et elle constituait pour les adversaires des Croisés une épine enfoncée en pleine chair qu'il importait d'enlever au plus vite. Voilà pourquoi la principauté d'Édesse succomba la première, moins d'un demi-siècle après sa fondation, sous les coups des *atabeks* — des gouverneurs — de Mossoul, Zengui et son fils Noureddin, qui conquit et détruisit définitivement Édesse, cette véritable sentinelle avancée des chrétiens au delà de l'Euphrate (1148).

Combien l'histoire de la principauté d'Édesse est encore mal connue, M. J.-B. Chabot en a fourni la preuve en en racontant un épisode presque absolument ignoré, le siège de Birta, qui se place en 1145, au lendemain de la prise d'Édesse par Zengui (23 décembre 1144) et peu de temps avant la ruine complète de cette même ville [2]. C'est dans une chronique syriaque encore inédite, une chronique anonyme dont l'auteur — un moine syrien de la fin du XII[e] siècle — a fait plus d'un emprunt à la chronique (aujourd'hui perdue) du métropolite Basile Choumna, c'est là que se trouvent les seuls

1. Selon E. Rey (*Les Colonies franques de Syrie aux XII[e] et XIII[e] siècles*, p. 301), le comté d'Édesse « s'étendait sur les régions qui forment aujourd'hui les pachaliks de Malatia, de Séverek, d'Orfa, de Marasch et d'Aïntab. Sur la rive gauche de l'Euphrate, cette principauté comprenait toute la région avoisinant Mardin, le territoire d'Édesse, le district de Tell-Gouran, celui de Tela, la province nommée par Aboulfaradj et les historiens arabes *Schaabaktan*, qui s'étendait au Sud d'Édesse, ainsi que tout le district de Saroudj, dont la fertilité était célèbre depuis les temps les plus reculés. »

2. *Un épisode inédit de l'histoire des Croisades : le siège de Birta, 1145* (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, *comptes rendus des séances* de l'année 1917, *bulletin* de mars-avril, p. 77-84).



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

renseignements détaillés relatifs à cet épisode de la destruction de la principauté d'Édesse.

Birta, la *Macedonopolis* des Grecs, le *Bile* ou *Bir* des Croisés, le Bérédjik actuel, est située sur la rive gauche de l'Euphrate, à l'endroit où le fleuve sort de la contrée montagneuse pour contourner la grande plaine de Mésopotamie. Son vieux château féodal existe encore; avec ses murs flanqués de tours, baignant dans les eaux de l'Euphrate qu'il domine à pic, avec ses fortifications naturelles et artificielles qui l'isolent de la ville même, c'est une masse très solide en même temps que très imposante, et qui était sans doute presque inexpugnable au XII[e] siècle[1].

Une fois maître d'Édesse, Zengui voulut s'en emparer. C'était compléter son premier succès et chasser les Francs de tout ce qu'ils occupaient en Mésopotamie. Déjà le comte Josselin II (1131-1149) avait dû transporter sa résidence à l'Ouest de l'Euphrate, à Tell-Bascher, sur la rive gauche du Sadjour; toutefois deux places fortes lui appartenaient encore au delà du grand fleuve, Sororgie ou Saroudj (l'ancienne Batna) et Birta; il fallait débusquer les Francs de ces deux points. Voilà précisément ce que l'atabek de Mossoul tenta de faire.

A Saroudj, il y parvint sans trop de peine; mais il n'en fut pas de même à Birta. Dès le milieu de mars 1145, Zengui avait paru avec ses troupes devant les murs de cette place forte; si, au milieu d'avril, après avoir démoli le mur extérieur de la cité, il avait pu pénétrer dans celle-ci et s'emparer de la citadelle extérieure, le château résistait toujours avec succès. Là s'étaient réfugiés les anciens défenseurs de

1. « La ville, dit E. Rey (*ouv. cité*, p. 306), possède une enceinte flanquée de tours, à l'extrémité nord de laquelle, au sommet d'une colline de 180 pieds de haut environ, s'élève la forteresse. La base des murs est garnie de gigantesques talus en maçonnerie, percé de trois étages de meurtrières. Ce magnifique ouvrage, désigné par les Arabes sous le nom de *Kalaat Beïda*, a résisté aux tremblements de terre. On y remarque une jolie église transformée en mosquée et une citerne de proportions colossales. Ce château possède quatre étages de magasins superposés. » On y remarque aussi des portes en fer forgé, ornées d'inscriptions couffiques (*ibid.*, p. 303).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Saroudj, qui avaient renforcé la garnison même de Birta ; néanmoins celle-ci demeurait trop faible pour pouvoir utilement exploiter les succès qu'elle remportait sur ses assaillants. Aussi Josselin II, qui désirait vivement conserver cette tête de pont sur la rive gauche de l'Euphrate, résolut-il de lui porter secours et de la renforcer.

Sous la conduite d'un Robert Legras qui était peut-être le *Robertus Pinguis* dont une donation faite en 1123 à l'abbaye de Notre-Dame de la Vallée de Josaphat porte la signature, et d'un autre capitaine Robert, 200 hommes d'armes francs entreprirent de pénétrer dans Birta. Ils gagnèrent Roum-Qalah, une forteresse du comte Josselin située sur la rive droite de l'Euphrate à 50 kilomètres en amont de la citadelle assiégée et s'embarquèrent alors sur le fleuve, dans l'espoir que le courant encore rapide (on était dans la seconde moitié d'avril) les amènerait sans peine devant Birta. Malheureusement, entraînées par la rapidité même du courant, les deux grandes barques qui portaient Robert Legras et ses compagnons dépassèrent leur but ; personne d'ailleurs n'avait été placé sur les murs de la citadelle pour aider les bateliers à ne pas aller plus loin et à amarrer. Aussi l'atterrissage se fit-il dans des conditions très défavorables ; la plupart des soldats francs furent noyés ou massacrés par les assiégeants ; d'autres furent pris, tel Robert Legras lui-même. Néanmoins quelques hommes, dont le capitaine Robert, parvinrent à pénétrer dans le château de Birta.

La tentative de Robert Legras échoua donc ; mais le siège de Birta n'en fut pas moins levé tôt après. Un jour vint, et très vite, où Zengui apprit l'assassinat de son lieutenant Nasr ed-dîn Djaker, à Mossoul, par un parti hostile ; immédiatement, de nuit, l'atabek de se retirer dans Alep et de s'y mettre en sûreté dans la citadelle. Mais le comte Josselin, considérant comme impossible de se maintenir dans Birta, fit évacuer cette ville par ses soldats et la remit entre les mains du seigneur musulman de Mardin, avec lequel il entretenait d'assez bons rapports et qui était hostile à Zengui.

L'épisode dont le moine syrien nous a fait ainsi seul le récit est intéressant à plus d'un titre. Il ne précise pas seulement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'histoire de la chute de la principauté d'Édesse, il montre aussi l'importance que les Croisés attachaient à leurs têtes de pont sur la rive gauche de l'Euphrate et leurs efforts pour tirer parti de toutes les circonstances favorables, même de temps, pour arriver à leurs fins.

***

**Essais d'acclimatation faits par Poivre à l'Ile de France en 1768.** — Le très important mémoire de Poivre publié par M. Henri Cordier dans le précédent numéro de la *Revue* (t. VI, 1918, p. 5-88) fournit les plus précieux détails sur les efforts faits par Poivre pour acclimater aux Mascareignes des plants d'épiceries fines originaires des Iles de la Sonde. Ce n'est pas seulement des richesses de ce genre que Poivre s'est efforcé de doter l'Ile de France et Bourbon ; d'autres végétaux et des animaux ont été introduits également par lui dans ces îles. C'est ce qui ressort avec évidence d'un bordereau de dépenses trouvé dans les papiers de Poivre, et ainsi libellé :

« Note des débours que j'ai faits pour M. Poivre

| | |
|---|---|
| « P. N° 6.-12 plants d'Oliviers qui ont coûté à Séville. | R. 400 |
| « Frêt de Séville icy et fraix jusqu'à bord..... | 45 |
| « Pour les deux caissons, ceux de Séville n'ayant pu servir..... | 105 |
| « Pour 47 Perdrix rouges à 5 R..... | 235 |
| « Pour leur transport d'Ayamonte à Cadix..... | 62 |
| « Pour des cages, et nourriture à l'homme qui les a soignés (*sic*)..... | 170 |
| | R. 1020 (*sic*) |

« Qui à raison de 10 réaux chaque piastre effective, fait : pts. Esp. 51

(s.) de Behic fils. »

Plus bas, on lit cette observation de Poivre :

« La dépense ci-dessus doit être au compte du Roy, par ce que les plants et les Perdrix envoyés par M. Behic, ne lui ont été demandés que pour l'avantage de la Colonie et ne pouvait (*sic*) d'autre objet.

« Ce 17 juin 1768 « Poivre. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Publié dès 1870 dans les *Transactions of the Royal Society of Arts and Sciences of Mauritius*, reproduit à nouveau dans l'excellent travail de M. Paul Carié sur l'*Acclimatation à l'île Maurice*[1], ce bref mémoire fait connaître un essai d'acclimatation tenté sans succès par Poivre en 1768. Les 47 perdrix rouges dont il est question dans le bordereau de Béhic — *Perdix ruffa* Linn. ou *Perdix* (Caccabis) *petrosa* Gm., selon Ed. Newton — ont, en effet disparu, de l'Ile de France immédiatement après y avoir été amenées.

***

**Les études historiques dans le sud de l'Inde**[2]. — Les études historiques de la péninsule sont de date relativement récente. Je ne dirai rien sur les écrits du XVIII[e] siècle, au premier rang desquels se placent les ouvrages de M. Orme ; ce sont surtout des mémoires. Les écrivains qui ont commencé, dans le cours du XIX[e] siècle, à faire connaître l'Inde et son passé étaient des Anglais. Tels sont notamment Grant Duff, l'auteur de l'histoire des Marattes ; le Col. Wilks avec les *Historical sketches of Southern India* ; Auber

1. A la page 39 du tirage à part publié sous ce titre : *L'Acclimatation à l'Ile Maurice*. Première partie : *Mammifères et Oiseaux* (Paris, au Siège social de la Société nationale d'acclimatation de France, s. d., in-8 de 62 p. avec planches et grav. — Extrait du *Bulletin de la Société nationale d'acclimatation de France*, année 1916).

2. Sur la proposition de lord Pentland, gouverneur de la province de Madras, notre président, M. A. Martineau, gouverneur des Établissements français de l'Inde, a reçu en septembre dernier le titre de *fellow* de l'Université de Madras. Invité à prononcer en cette qualité le discours d'usage, lors de la collation des grades aux lauréats de l'Université de Madras de l'année 1917, M. Martineau s'est empressé de répondre à cette flatteuse invitation. Il a écrit, sur « l'histoire et les études historiques dans le Sud de l'Inde », un travail dont la traduction anglaise a été lue au cours de la séance du 22 novembre 1917. Nous sommes heureux d'en reproduire ici les pages relatives au mouvement historique contemporain dans le Sud de l'Inde (*Rédaction*).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avec les *Rise and Progress of the British Power in India* (1837) ; Thornton avec *l'Histoire de l'Empire anglais dans l'Inde* (1847) ; James Mill avec son *Histoire dans l'Inde anglaise* ; Gleig avec la *Vie de Sir Thomas Munro* (1830).

Mais, à partir de 1860, on voit se dessiner dans l'Inde elle-même un mouvement en faveur des recherches originales, et des publications locales commencent à paraître pour devenir graduellement plus nombreuses, plus scientifiques et plus méthodiques. A l'histoire, récit plus ou moins fidèle des événements, s'ajoutent peu à peu la publication des archives et l'interprétation des documents obscurs et incomplets que donnent l'archéologie, l'épigraphie, la numismatique et même l'anthropologie. Les pierres et les monnaies parlent avec les écrits. C'est ainsi qu'en 1861-1862, Talboys Wheeler publie à Madras : *Madras in the old time*, extrait d'archives depuis les origines jusqu'en 1748. Sans publier de documents proprement dits, les collecteurs les utilisent un peu plus tard pour composer les notices historiques des *District Manual* qui ont précédé les *District Gazetteer* dont la réputation n'est plus à sanctionner. Le Col. Davison continue ses patientes recherches avec ses *Vestiges of Old Madras*, où les récits de l'auteur alternent avec des documents originaux.

Toutefois, jusqu'à ce jour il n'a pas été écrit dans l'Inde du sud non plus qu'en Angleterre une histoire complète et raisonnée de la péninsule. C'est d'ailleurs l'entreprise la plus difficile que l'on puisse tenter ; elle suppose la connaissance approfondie de tous les événements pour permettre à l'historien de rejeter dans les volumes spéciaux les faits secondaires, qu'il n'y a jamais intérêt à exposer dans un volume d'ensemble, dont le but doit être de rechercher les causes profondes des événements et d'en suivre les directions essentielles. Mais les histoires spéciales ont déjà tenté de généreux esprits : Sewell a écrit l'histoire du royaume de Bijanagar : *The forgotten Empire* ; Krishnasamy Ayengar a composé *l'Anciant India* ; Jouveau-Dubreuil vient de publier en anglais et français deux importantes études sur les Pallavas ; moi-même j'ai écrit l'année dernière les *Origines de Mahé*.

Les monographies d'hommes ou de villes s'ajoutent aux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

histoires d'intérêt plus général. C'est ainsi que M. Hill continuant ses études sur l'Inde a publié (1914) en Angleterre la biographie d'Yusuf Khan, le célèbre commandant rebelle de Madura.

La liste des ouvrages d'histoire proprement dite n'est donc pas encore très développée ; mais elle s'allongera bientôt, nous pouvons l'espérer. Lorsqu'il était vice-roi de l'Inde, Lord Curzon a compris que la connaissance du passé n'était pas un simple objet de curiosité et il a recommandé à tous les gouvernements de développer les études historiques. Celui de Madras répondit le premier à cet appel, et Sir Alexander Cardew, qui se trouvait alors au secrétariat, entreprit la publication textuelle des anciennes archives, en s'arrêtant toutefois à l'année 1700 pour leur reproduction intégrale. En raison de l'abondance des documents, il fut seulement prévu, pour la suite des volumes choisis ou des extraits. Le premier volume, publié en 1908, comprend les lettres échangées avec les princes, nababs et seigneurs du pays, contenues dans la *Country correspondence*.

Le travail se continue aujourd'hui sous la direction de M. Dodwell, conservateur des Archives. Ceux qui connaissent M. Dodwell savent quel est son souci de l'exactitude la plus minntieuse, base de toute œuvre historique. Il a déjà publié un grand nombre de documents et il est assez jeune pour qu'on puisse espérer de lui une œuvre plus considérable encore, qui s'impose déjà par l'intérêt des événements exposés.

Les documents du XVII^e^ siècle : *Diary and consultation books*, *Public Despatches from England*, *Letters from and to Fort St. George*, *Sundry books*, *Mazulipatam consultation*, *Minutes of the Mayor's Court of Madraspatam* forment déjà 26 volumes ou fascicules. Ceux du XVIII^e^ siècle et des premières années du XIX^e^ siècle en forment trente. Ceux du XVIII^e^ siècle se réfèrent uniquement à la période de 1740 à 1758 ; trois volumes sont consacrés à la correspondance française de 1750 à 1752, alors que s'élabore la politique qui, finalement, décidera du sort de l'Inde.

En dehors de cette série de documents, la plus importante,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

il y en a une autre connue sous le nom de *Baramahal Records*. Ils ont trait aux districts cédés par Tippou en 1792 et sont intéressants surtout au point de vue économique. On y voit l'état du pays au moment où il fut cédé par Tippou en même temps que les mesures adoptées par les Anglais pour son administration. Cette série comprend 4 volumes, et n'est pas achevée.

D'autres documents, formant 15 volumes, intitulés *Dutch selection*, se réfèrent principalement à Cochin. Ils ont été extraits de la grande masse d'archives relatives à cet établissement sous la domination des Hollandais. Le choix et l'impression de ces volumes sont l'œuvre de M. Galleti, de l'Indian Civil service. Excepté le n° 13, qui est une traduction, tous ces documents ont été imprimés en la langue originale, le hollandais.

Les documents d'archives n'offrent pas toujours un intérêt suffisant pour être publiés *in extenso* ; de simples analyses suffisent souvent pour en faire connaître les parties essentielles. Cette analyse, vous le sentez bien, demande plus de travail que la publication pure et simple de documents. M. Dodwell n'a pas reculé devant cette nouvelle tâche. Il y a moins de quatre mois, il a fait paraître un premier volume de *calendar* ou abrégé de documents, de 1740 à 1744. Un second volume contenant un résumé des dépêches échangées entre le Conseil de Madras et la Compagnie, est en préparation.

J'en aurai terminé avec les documents publiés sous le patronage du gouvernement de Madras, en vous citant le journal d'Ananda-Rangapoullé, dont M. Dodwell vient de faire paraître successivement les 4e et 5e volumes. Les précédents avaient été publiés par les soins de Sir Frédérick Price. Le journal d'Ananda-Rangapoullé, découvert à Pondichéry par M. Gallois-Montbrun, n'est pas également intéressant dans toutes ses parties ; à côté d'événements historiques sur lesquels il projette une lueur véritable, il y a beaucoup de détails futiles, mais l'intérêt l'emporte et ce fut une heureuse idée d'en avoir entrepris la traduction et la publication.

Suivant l'exemple du gouvernement de Madras, celui de Pondichéry a entrepris en 1911 l'impression de ses anciennes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

archives. Il a publié jusqu'à ce jour des lettres et conventions avec les princes du pays, de 1674 à 1793, trois volumes des délibérations du Conseil supérieur, deux volumes de la correspondance du Conseil supérieur avec celui de Chandernagor et un résumé des actes de l'État civil de Pondichéry de 1676 à 1735. D'autres volumes sont en préparation ou en cours d'édition. Il y a toutefois cette différence entre Madras et Pondichéry que le gouvernement français s'est en réalité déchargé du soin de ces éditions sur une société privée dite *Société historique de l'Inde française*, qui comprend 125 membres. C'est cette société qui est responsable des publications. Elle a décidé l'an dernier la création d'une revue spéciale dite *Revue historique de l'Inde française* qui, à côté de documents originaux fort courts, publie des articles d'histoire proprement dite ou de critique.

Dans le même esprit que la Société de Pondichéry, la *Mythic Society* du Mysore s'était fondée deux ans auparavant, en 1909, sur l'initiative de M. Richards et du R. P. Tabard, avec l'appui de Sa Hautesse le Maharaja et de Sir Hugh Daly, résident britannique. Elle compte aujourd'hui 400 membres. La société ne publie pas en principe de documents inédits, formant des volumes distincts, mais une revue trimestrielle où les membres de la Société font connaître les résultats de leurs recherches ou de leurs études, soit en histoire, soit en archéologie, philosophie, ethnographie ou ethnologie. L'architecture des Hoysalas, si originale et si distincte de celle des Dravidiens, lui doit d'être mieux connue. Les études de la Société ne sont pas exclusivement consacrées au Mysore; elles s'étendent à tous les pays du sud, depuis les monts Wyndhya. Le R. P. Tabard, fixé à Bangalore depuis trente et un ans, consacre à cette œuvre une activité que les ans n'affaiblissent pas et, dans ce pays où, du temps d'Hyder-Ali et de Tippou, tant de Français ont passé les plus belles années de leur vie, il n'est pas sans intérêt de penser que c'est encore un Français, le P. Tabard, qui maintient le culte du souvenir et des efforts diversement réalisés. M. Cobb, résident britannique, disait récemment dans un discours : « La Société est formée d'Indiens et d'Anglais ; elle est présidée par un Français ; peut-il y avoir une entente plus heureuse ? »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

J'en aurai fini, provisoirement du moins, avec le Mysore, en disant qu'en ce pays le gouvernement du Maharaja ne poursuit pas avec moins de zèle que celui de la présidence de Madras, le développement des recherches historiques. Les études sanscrites notamment y sont très favorisées, et c'est en s'y consacrant que M. Shama Sastri fit ces dernières années une découverte sensationnelle. Il découvrit à la Bibliothèque de la ville de Mysore *l'Artha Sastra* ou Science de l'économie politique, écrit au v^e^ siècle avant notre ère par Kantylyya, ministre du grand roi maurya Chandragupta. Ce livre, qu'il a traduit et publié, jette une lumière des plus curieuses sur l'Inde ancienne ; par certains côtés on le croirait écrit d'hier, tellement l'art de gouverner les peuples reste le même sous les aspects en apparence les plus dissemblables. Bien que *l'Artha Sastra* ait été composé pour le Bengale, il convenait néanmoins d'en citer l'apparition comme l'un des plus curieux résultats des recherches historiques dans la péninsule.

Nous pouvons espérer des résultats non moins intéressants de l'heureuse initiative prise récemment par l'Université de Madras. Vous avez décidé, Messieurs, de créer une chaire d'histoire et d'archéologie et vous l'avez confiée à M. Krischnassamy Ayengar. Déjà, sous sa direction, un certain nombre d'étudiants se livrent à des travaux de critique et à des recherches proprement dites. Je souhaite à l'un d'eux le même bonheur qu'à M. Shama Sastry.

Telle est l'œuvre des gouvernements, des sociétés ou des particuliers pour l'histoire proprement dite. Si maintenant je me retourne vers les sciences qui lui servent d'auxiliaire ou de complément, telles que l'archéologie, l'épigraphie, la numismatique et l'anthropologie, il y a lieu de constater des efforts et des résultats considérables.

Il y a quatre services archéologiques dans le sud de l'Inde ; ceux de la Présidence de Madras, du Nizam, du Mysore et de Travancore.

Le service de Madras, créé par le gouvernement de l'Inde et rattaché à l'Archæological Survey Department de la péninsule tout entière, est actuellement dirigé par M. Longhurst. Les fonctionnaires qui y sont attachés doivent chaque année

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

consacrer une partie de leur temps à visiter les districts de la Présidence, découvrir les anciens temples cachés, procéder à des fouilles, prendre des photographies. Les places les plus importantes visitées en 1915 sont Udayagiri dans le district de Nellore, et Guntapalle dans celui de la Kistna. 147 photographies diverses ont été prises et deux volumes ont été publiés : un nouveau *Standard book of ancient monuments* et un ouvrage de M. Longhurst lui-même sur les *Ruines de Hampi*, dans la banlieue de l'illustre et ancienne ville de Bijanagar. Antérieurement, le Department avait publié les œuvres suivantes : *The Buddhist Stupas of Amaravati and Jaggayapetta*, — *South Indian buddist Antiquities*, — *Pallava Architecture*, — *Chalukkyan architecture*, — *Monumental Remains of the Dutch East India Company*. Les photographies recueillies ont servi en partie à illustrer les travaux de MM. Vincent Smith, Havell et autres sur l'art et l'architecture hindous. Les belles collections qui ornent les musées provinciaux ont été surtout acquises par les fonctionnaires de l'Archæological Department.

Le service du Mysore a été créé par le Gouvernement de sa Hautesse le Maharaja avec le concours de M. Lewis Rice ; il est actuellement dirigé par M. Rao Bahadur Narasimhachar, dont la réputation a dépassé depuis longtemps les limites de l'Inde ; ses rapports annuels sont attendus avec impatience même par les savants de l'Europe et ne laissent jamais de désappointement. En 1915, M. Narasimhachar a fait des voyages d'études dans les districts de Tumkur, Kadur et Bangalore. Il a découvert 350 nouveaux documents, dont un nombre considérable de sanads et de plaques de cuivre contenant des inscriptions d'un grand intérêt historique et social ; certaines de ces inscriptions sont dans une langue étrangère au pays. M. Narasimhachar met à jour le *Mysore Gazetteer* et continue le travail monumental de *l'Epigraphia carnatica*.

L'exemple donné par la Présidence de Madras et le Gouvernement de Mysore a été suivi par le Gouvernement du Nizam et par celui du Travancore. Le service archéologique du Nizam a été créé en avril 1914 ; il fonctionne depuis cette date sous la direction de M. Yazdini. Ce dernier a visité les dis-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tricts de Medak, Nalgunda, Warangal, Bidar et Aurengabad et en a rapporté, outre des études, 134 photographies. Le rapport annuel de 1915-1916, qui en publie quelques-unes, est une très belle édition. On y trouve retracés des anciens monuments de Gulbarga, Golconde et Warangal. En septembre 1915, il s'est créé pour aider l'œuvre gouvernementale une Société archéologique, dont le président est M. Fraser, résident britannique. Cette société publie tous les six mois un journal de ses travaux ; trois numéros ont déjà paru.

Le service archéologique de Travancore est placé sous la direction de M. Gopinatha Rao. Il commença de fonctionner en 1890 avec le professeur Sundaram Pillai et subit une interruption de quinze à seize ans, après sa mort. M. Gopinatha Rao, qui le réinstalla en 1908, a recueilli jusqu'à ce jour 647 inscriptions dont 115 ont été publiées. Il a édité en outre deux volumes de *Travancore Archæological Series* et deux volumes de *Elements of Hindu Iconography*.

Comme pour les études historiques proprement dites, nous devons désirer que les différents services archéologiques de la péninsule se développent de plus en plus. L'histoire se reconstitue aussi par les monuments et il y a dans toute l'Inde des œuvres de grande beauté qu'il importe de faire connaître. S'il nous était permis à cet égard de formuler un vœu, c'est que les divers gouvernements, soucieux de sauvegarder leur passé, fassent prendre des moulages des principales œuvres d'art comme cela se fait en Europe, et, après avoir constitué dans l'Inde un musée central de ces moulages, en envoient des exemplaires en Angleterre et en France pour être exposés au British Museum et au Musée du Trocadéro. Aucune mesure ne ferait mieux connaître l'Inde, aucune ne serait plus utile ; il faut espérer qu'elle se réalisera.

L'épigraphie est un des compléments de l'archéologie. Elle se recommande déjà par des œuvres importantes.

A Madras, M. Hultzch a inauguré en 1886 un service, qui a permis de recueillir jusqu'à ce jour 20.000 fac-similés dont la moitié environ a une valeur historique. Les plus anciens pour les royaumes du sud ne peuvent remonter au delà du VII[e] siècle de notre ère ; cependant des inscriptions en carac-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tères brahmi trouvées dans le Maduré paraissent remonter au IIIe siècle avant notre ère, mais on n'a pu encore les identifier. M. Hultzch, qui est resté dans la Présidence jusqu'en 1904, a édité *l'Epigraphia Indica* et plusieurs fascicules de *South Indian Inscriptions*, toutes publications qui continuent.

M. Hultzch ne réunit pas une très ample collection de facsimilés ; son but était de concentrer tous ses efforts sur des points d'histoire déterminés. En 1899 et 1900, M. Venkayya, ayant momentanément remplacé M. Hultzch, adopta une nouvelle méthode de recherches, consistant à copier le plus grand nombre possible d'inscriptions et de n'en publier qu'un résumé sous la forme d'une étude ébauchée.

C'est la même méthode qu'a continué à suivre M. Krishna Sastri qui remplaça M. V. Venkayya en 1908. Tous les ans le service épigraphique copie de 6 à 800 inscriptions ; aussi est-il impossible de publier une étude complète de chacune d'elles. Il semble qu'on arriverait à une formule plus satisfaisante en transformant la publication des *South Indian Inscriptions* en un journal trimestriel analogue à *l'Epigraphia Indica*. Pour ce travail, il serait fait appel à la collaboration de toutes les personnes, même étrangères au service épigraphique, qui s'intéressent à l'histoire du sud de l'Inde.

Dans le Deccan, la découverte la plus importante a été l'Asoka Edict of Mastri, dans le district de Raichur ; une monographie en a été écrite par M. Krischna Sastri. Plus récemment le service archéologique de ce pays vient de publier *The Daulatabad Plates*, qui nous donnent la date la plus ancienne du règne du roi Jagadekamalla de la deuxième dynastie Chalukya. C'était en mai 1017. Enfin M. Yazdini a publié dans *l'Epigraphia-Indo-Moslemica* des inscriptions musulmanes du fort de Golconde.

La numismatique est encore à l'état embryonnaire ; elle n'est nulle part l'objet d'un service organisé. Le Dr Henderson, superintendant du Musée de Madras, travaille actuellement sur les monnaies d'Hyder-Ali et de Tippou Sultan.

L'ethnographie se manifeste avec le travail considérable de M. Thurston sur les *Castes et tribus du sud de l'Inde*, paru en 1909 et qui forme sept gros volumes. M. Thurston a décrit,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en suivant l'ordre alphabétique, les mœurs et coutumes de chaque tribu ; cette description est des plus minutieuses et il est douteux que les jugements de l'auteur soient sujets à révision. M. Ananda Krischna, de Cochin, suivant la voie tracée par M. Thurston, a publié récemment un volume similaire sur les castes et tribus de Cochin, et il continue ses recherches. Dans le Mysore, M. Nanjundaya, vice-chancelier de l'Université, a entrepris une série de monographies très bien faites sur les différentes races et castes du Mysore. Leur nombre atteint aujourd'hui la quarantaine et se continue.

Tels sont les principaux travaux d'histoire accomplis ou entrepris dans le sud de l'Inde, notamment en ces dernières années.

A. Martineau.

*
* *

**Les sources de l'histoire du Siam.** — Au début de ses *Notes critiques pour servir à l'histoire du Siam* [1], M. P. Petithuguenin a passé en revue les sources de cette histoire qui a été si souvent mêlée à celle de quelques-unes des parties de notre empire français d'Indo-Chine. Voici quelle est actuellement l'importance relative des six groupes de documents entre lesquels il a réparti ces sources.

A) Un premier groupe comprend les documents épigraphiques. Très nombreuses, mais assez peu intéressantes au point de vue historique dans le Nord du Siam — ce sont pour la plupart des stèles votives, dont les plus anciennes remontent à la fin du xiv[e] siècle — les inscriptions sont au contraire très rares dans la partie du pays sur laquelle s'étendait naguère le royaume de Sachanalai. Par contre, là, dans la région de Savankhalok, Sukhotai et Kamphen, leur importance est capitale ; avec leurs noms de souverains et leurs dates authentiques, les textes provenant de cette région constituent « la base la plus solide de la chronologie du

1. *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, t. XVI, 1916, n° 3, p. 1-21. Le chapitre consacré aux sources se trouve aux pages 1-8 de ce travail.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Siam ancien et la pierre de touche des autres documents ». Rien d'analogue dans les autres pays : dans la basse vallée de la Ménam, on n'a encore relevé aucune inscription ; assez nombreuses, au contraire, sont les inscriptions dans le Nord de la péninsule malaise, mais de très médiocre importance historique.

B) Les monuments archéologiques forment un second groupe, très peu étudié jusqu'à présent, mais présentant néanmoins une réelle valeur. D'ores et déjà, on peut discerner au Siam différentes influences artistiques et civilisatrices. Ici — de Ligor à la vallée du Nam Sak — c'est un style présentant quelques rapports avec le style cambodgien, mais en différant toutefois sensiblement ; là — au Sud du Nam Mun (Se-Moun) — c'est le style cambodgien ; ailleurs — dans l'ancien royaume de Sachanalai, etc. — c'est l'influence du Pegou qui se fait sentir, ou encore — à Chien Mai, à Chien Sen, etc. — l'influence birmane. A partir du XIV^e^ siècle, le style siamois a dominé dans la région d'Ayudhya, d'où il s'est propagé par tout le pays sans cependant submerger entièrement tous les autres.

C) Voici maintenant un nouveau groupe de sources documentaires, les chroniques. « Chroniques des villes, des pagodes et des familles particulières offrent une mine abondante de légendes dans lesquelles sont certainement enveloppés des faits historiques, malheureusement difficiles à dégager actuellement avec quelque précision ». Presque toutes sont dues à des moines bouddhistes qui se sont avant tout efforcés de rattacher l'histoire des villes, des pagodes et des hommes à celle de l'Inde et du Bouddha telle qu'ils la tenaient des ouvrages bouddhiques.

La plus ancienne de ces chroniques est la *Jinakālamālinī*, écrite en pali en 1516 et traduite plus tard en siamois. Un certain nombre d'entre elles — des chroniques laotiennes du Nord — de valeur très diverse, mais dont quelques-unes ont un caractère historique indiscutable ont servi de base, avec des légendes relatives à des images religieuses, à un essai d'histoire du Siam ancien et du Siam septentrional, les *Annales du Yōnaka* (*Phonsāvadān Yōnok*) publié en 1906 par le Phyā Prajākiccakarocakr.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A ces chroniques anciennes, il convient de joindre différentes chroniques modernes ; chroniques de la dynastie actuellement régnante, de familles ayant joué un rôle dans l'État, de pagodes modernes.

D) Certains princes siamois, plus soucieux de leur renommée que de l'exactitude, ont fait, à différentes époques, remanier les chroniques anciennes; de là un quatrième groupe de sources de l'histoire du Siam, les *Phonsāvadān*, les Annales. M. Petithuguenin signale comme actuellement connus quatre ouvrages siamois portant ce nom.

Les « Annales du Nord » sont surtout un recueil de traditions populaires, « souvent merveilleuses, parfois contradictoires et d'une fantaisie complète en matière de dates. » Ce recueil, constitué en 1869, ne présente nullement une histoire continue ni cohérente ; du moins semble-t-il avoir ce grand mérite de donner sans modifications les documents réunis par le compilateur des « Annales du Nord ».

Sous le nom de *Phonsāvadān krun kao* ou d'*Annales d'Ayudhyā*, nous possédons trois ouvrages différents dont le plus ancien remonte à 1680, et semble authentique; il fut composé à la requête du roi (Phrah Nārāyana) d'après les documents que possédait la Bibliothèque Royale. Cet ouvrage, que nous ne possédons pas dans son intégralité, s'étend *dans son état actuel* de 1329 à 1592 de notre ère. « Il se pourrait que ce fût l'original des chroniques dont parle le P. Tachard, et qui auraient été remises à M. de Chaumont, chroniques dont jusqu'ici on n'a pas retrouvé la trace en France. » — Plus récentes, car elles sont postérieures à la ruine d'Ayudhyā en 1767, et moins étendues sont les Annales d'Ayudhyā du prince Khún Lúān Hā Vat Pradū Rōn Dharma. Elles constituent la suite des précédentes, car elles vont de 1571 à 1760. Malgré qu'il semble émettre un doute sur leur authenticité, M. Petithuguenin leur reconnaît une réelle valeur ; à la suite des faits historiques, elles contiennent en effet des descriptions très détaillées d'Ayudhyā et de ses environs au XVIII^e^ siècle et des cérémonies royales à la même époque. — Plus proche de nous encore est la troisième série des Annales d'Ayudhyā, la compilation faite en 1795, d'après

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'anciennes sources, par le prince Mahēçvara Indramet, puis revue et remaniée en 1840 par le prince Vasukri, qui fut plus tard Phrah Paramānujit. C'est la plus étendue des trois séries au point de vue chronologique, mais il est bon de se rappeler qu'elle a été composée à une époque où le pays avait été ravagé, où les archives avaient été brûlées ou enlevées, où les chroniques royales avaient disparu. Rien d'étonnant, par conséquent, à ce qu'elle soit maigre en faits historiques ; on y relève des erreurs de 10 et parfois de 25 ans ; cependant les dates et surtout la suite des souverains données par elle ne sont pas aussi fantaisistes qu'on l'a cru parfois ; il y a accord, sur ce dernier point, entre la compilation de 1795 et celle de 1680.

A côté des Annales siamoises elles-mêmes, il convient de faire une place dans le groupe des Annales à des traductions siamoises, plus ou moins fidèles, d'ouvrages étrangers de même nature. Tel est le cas pour les Annales cambodgiennes, dont la valeur est analogue à celle des « Annales du Nord ». Tel est le cas pour le *Rājādhirāj* pégouan, dont le ton est beaucoup plus celui d'une histoire suivie et véridique, mais qui n'a été rédigé qu'à la fin du XVII^e^ siècle ; cet ouvrage traite de l'histoire du Pégou et de la basse Birmanie entre 1268 et 1534 de notre ère et des relations de ces contrées avec le Siam et le Laos. Tel est également le cas pour les annales annamites.

E) C'est encore une source historique utile que les anciennes lois siamoises, dont la plus ancienne connue est antérieure de trois ans à la fondation d'Ayuthiā et date par conséquent de 1353. « Copiées à plusieurs exemplaires et réparties dans diverses villes importantes, elles ont échappé à la destruction. Leur intitulé permet de rétablir quelques noms de souverains et de villes royales et des dates. »

F) A signaler enfin les documents étrangers de toute nature : inscriptions cambodgiennes, pégouanes, chames ; annales indochinoises, malaises, javanaises et singhalaises : quelques documents japonais ; les ouvrages chinois ; enfin, à partir du XVI^e^ siècle, les relations des voyageurs européens. Chacune de ces catégories de sources mériterait une étude approfondie ; il conviendra d'y revenir à l'occasion. Ce qui



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

importait aujourd'hui, c'était de donner, avec M. Petithuguenin et d'après lui, un aperçu d'ensemble des sources de l'histoire du Siam ; ce sont là, en effet, des cadres généraux utiles pour l'histoire des colonies françaises de l'Asie sud-orientale. Il reste maintenant à les remplir ; les travaux des érudits de notre École française d'Extrême-Orient permettront sans doute de le faire peu à peu.

***

**Les monuments mégalithiques de Raevavae.** — Avant même d'entretenir les membres de la « Société d'études océaniennes » de Papeete (cf. plus bas, p. 254-256) de son dessein de préserver autant que possible de la disparition les souvenirs historiques ou archéologiques que possèdent encore les Etablissements français de l'Océanie, M. le gouverneur G. Julien avait commencé d'agir. Ayant appris l'existence, à Raevavae ou Raivavae — l'une des îles Tubuai — de statues mégalithiques analogues à celles que possède l'île de Pâques, il avait ordonné à l'agent spécial de Tubuai-Raivavae, dès le 20 mai 1916, de veiller à leur préservation.

Celui-ci, en rendant compte à son supérieur hiérarchique, le 29 juillet suivant, des mesures prises par lui pour se conformer aux ordres reçus, a fourni des indications précises sur les statues mégalithiques de Raivavae. « Il existe (a-t-il écrit) quatre divinités de ce genre à Raivavae : deux grandes, dont l'une peut atteindre trois mètres — les différents équipages de la *Zélée* se sont malheureusement plu à y graver leurs noms — et deux plus petites, de $1^m$ 50 à $1^m$ 75 ; il manque un bras à l'une de ces dernières. Elles sont faites d'une pierre rouge, poreuse, friable, et auraient beaucoup à gagner à être mises à l'abri des injures du temps ; mais elles sont d'un tel poids qu'elles ne peuvent être transportées, du moins avec les moyens dont on dispose à Raivavae. »

On devinera en effet combien sont restreints les moyens dont disposent les habitants de Raivavae quand on se rappellera que cette petite île, située à 150 kilom. dans le Sud-ouest de l'île de Tubuai, ne porte que 300 habitants enviro0

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sur ses 66 kilom. carrés. Elle possédait naguère d'autres statues mégalithiques, moins considérables. « D'après les dires des anciens de l'île (ajoute l'agent spécial de Tubuai-Raivavae dans sa lettre du 29 juillet 1916), les petites divinités auraient été détruites, non pas pour être utilisées comme matériaux, mais par ordre des premiers pasteurs venus à Raivavae, qui s'attachaient à faire disparaître tout vestige de paganisme » (*Bulletin de la Société d'Études Océaniennes*, n° 1, 1917, mars, p. 18-19).

En faisant quelques recherches, au sujet de ces statues, dans les relations relativement récentes de certains voyageurs qui ont visité Raivavae il y a quelque trente ans, nous avons été amenés à penser qu'une mesure de protection analogue à celle que M. le gouverneur Julien a prise à Raivavae pourrait être utilement prescrite à Rapa, située à 580 kilom. plus dans le Sud-Est. « Sur les montagnes (écrit C.L.R. dans son *Voyage aux îles Tubuai Raevavae et Rapa* inséré dans le *Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris*, t. XI, 1er octobre 1888-1889, p. 223), se dressent d'anciennes redoutes où se réfugiaient les indigènes en temps de guerre. J'en ai compté *dix-huit* dans toute l'île. Jusqu'en 1830, les guerres de baie à baie étaient fréquentes, et il était nécessaire de s'abriter dans un fort pour se soustraire aux déprédations et aux massacres des tribus ennemies. Ces sortes de réduits étaient entourés d'un chemin de ronde et étaient précédés d'une série de cases où s'abritaient les combattants et leurs familles. »

Reste seulement à savoir si la moindre de ces redoutes subsiste encore aujourd'hui à Rapa.

*
* *

**Comment les colons de la Nouvelle-France ont acquis leurs premières notions sur les pays de l'Ouest.** — De quelle manière et à quelle époque les premiers colons français du Canada ont-ils commencé d'avoir quelque connaissance des pays situés à l'Ouest et au Sud-Ouest du fleuve Saint-Laurent, M. Benjamin Sulte l'a

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

succinctement, mais très clairement expliqué dans un des derniers fascicules du *Bulletin de la Société de Québec* [1].

C'est dans le séjour de Champlain à la Baie Géorgienne en l'année 1615, et dans le désir du fondateur de Québec de connaître l'origine des eaux du lac Huron, que le savant historien canadien voit le point de départ des explorations vers le Mississipi. Dès cette époque, Champlain se propose d'élucider ce problème et, dès 1621, il envoie à la découverte l'interprète Étienne Brûlé en compagnie de Grenolle. Tous deux constatent que le lac Supérieur se décharge dans le lac Huron et ils s'avancent assez avant sur le lac Supérieur pour rapporter des échantillons de cuivre de la grande île située vers l'Ouest de cette nappe d'eau [2] et pour avoir connaissance de l'île Royale.

Treize ans plus tard (1634), le Canada une fois recouvré par la France, au traité de Saint-Germain, sur les Anglais qui l'ont conquis en 1629, l'habile interprète Jean Nicolet reçoit de Champlain la mission de compléter les « découvertures » effectuées en 1621. Prenant au Sud-Ouest, il arrive à la baie Verte du lac Michigan et gagne de là le coude de la rivière Wisconsin par la Rivière aux Renards ; il y apprend que le Wisconsin se décharge dans une mer qu'il pense être le Pacifique, et il revient rapportant des notions nouvelles et parfois précises sur le mystérieux pays situé à l'Ouest du Haut-Canada.

Tôt après, en septembre 1641, voici que deux jésuites, les Pères Isaac Jogues et Charles Raymbault, fondent à la décharge du lac Supérieur la mission qui prendra bientôt le nom de Sainte-Marie-du-Sault. Ils quittent cette mission en juin 1642 et regagnent les Trois-Rivières par le Nipissing

1. *Premières connaissances de l'Ouest* (*Bulletin de la Soc. de Géog. de Québec*, vol. XI, 1917, mars-avril, p. 70-76, grav.).

2. Voici le texte du P. Fayard sur lequel est fondée cette opinion de M. Sulte : « Environ 80. ou 100. lieuës des Hurons, il y a une mine de cuivre rouge, de laquelle le Truchement Bruslé me monstra un lingot au retour d'un voyage qu'il fit à la nation voisine avec un nommé Grenolle » (*Histoire du Canada*, p. 716, réimpression de Paris, 1866). Ce texte est bien peu précis pour autoriser une identification aussi nette que celle proposée par M. Sulte.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et la rivière Ottawa avec l'idée — qui ne va pas tarder à être déçue — de retourner très vite auprès de leurs Indiens des rivages septentrionaux du lac Huron et du Sault.

Ce sont des Français d'une toute autre sorte, des traitants, qui y reparaissent les premiers. Partis des Trois-Rivières au cours de l'été de 1641, en compagnie des Hurons de la baie Géorgienne, ces traitants se proposent de visiter le pays qui s'étend dans le Sud et dans l'Ouest du pays des Hurons. Ont-ils pu réaliser ce dessein ? et Médard Chouart des Groseilliers et Gilles Bacon, employés dans les missions du Haut-Canada, sont-ils partis avec ces traitants ? On voit dans tous les cas ces deux colons regagner Québec vers la fin d'août 1646 après avoir visité le lac Supérieur, d'où, comme Brûlé et Grenolle dès 1621, ils rapportent des échantillons de cuivre.

Ainsi se développe, et très vite, la connaissance des pays sauvages de l'Amérique septentrionale. Le Mississipi, néanmoins, demeure encore inconnu. Jean Nicolet n'en a pas soufflé mot au retour de son expédition de 1634 à la baie Verte et au coude du Wisconsin. C'est seulement un peu plus tard que les colons de la Nouvelle-France en entendront parler, à la suite de la destruction, par les Iroquois, de dix-sept bourgades huronnes situées au nord du Haut-Canada. Alors, dans les années immédiatement consécutives à 1650, certaines tribus indiennes fuyant la poursuite de leurs barbares ennemis : les Outaouas, les Sauteux — c'est-à-dire les gens du Sault-Sainte-Marie — d'autres Peaux-Rouges encore, entrent en relations avec des peuples voisins des Sioux et, à travers les plaines du Wisconsin, atteignent les rives du Mississipi lui-même. Alors les Outaouas en remontent le cours depuis le confluent du Wisconsin jusqu'en face celui de l'Iowa ou rivière des Aroès ; en ce point, franchissant le grand fleuve, ils longent l'Iowa jusqu'à sa source et le redescendent ensuite; puis, une fois de retour au confluent de l'Iowa, ils longent encore le Mississipi et vaguent dans le pays situé au Sud du lac Supérieur jusqu'à ce qu'ils s'établissent en 1656 sur les bords du lac Pepin, non loin des bords de la rivière Sainte-Croix, et à quelque distance au Nord de la Rivière Noire où se sont réfugiés des Hurons.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

C'est par ces Indiens, avec lesquels ils sont en relations constantes, que les gens de Québec ont entendu parler, dès 1656, du « Mississipy, qui se nomme à présent la Louisiane », écrit Nicolas Perrot au début du règne de Louis XV[1], et bientôt, très rapidement même, ils les ont suivis, sinon jusque sur les bords du grand fleuve, du moins sur les routes qui y conduisent. Dès 1659, en effet, les Français sont en plein Wisconsin : et les missions évangéliques commencent dans l'Ouest, dès cette même année, avec l'arrivée du P. Ménard, depuis Kioncouan jusqu'au fond de la baie Verte, sur la côte occidentale du lac Michigan[2].

Tels sont, exposés de la manière la plus simple et la plus précise, encore que sans appareil scientifique, les tout premiers débuts des explorations françaises en plein cœur de l'Amérique septentrionale. Explorations extraordinaires, vraiment comparables aux plus remarquables voyages exécutés en Afrique dans la seconde moitié du XIX[e] siècle. A ces audacieuses explorations, qui ont mené quelques hardis colons de la Nouvelle-France jusqu'au tiers du continent américain du Nord, il n'a manqué, pour être appréciées à leur juste valeur, que des historiens en faisant connaître avec quelque détail et quelque précision les épisodes aventureux, les péripéties et les résultats géographiques.

***

**La construction des navires à Québec aux temps de la domination française.** — Dans son

1. *Mémoire sur les Mœurs, Coustumes et Relligion des Sauvages de l'Amérique septentrionale*, publié pour la première fois par le R. P. J. Tailhan (Leipzig et Paris, A. Franck, 1864, in-8), p. 85.

2. On a parlé d'une mission fondée aux Illinois dès l'année 1652 par le P. Dequerre, S. J. Cette indication n'a pour base qu'une liste du clergé du Canada établie au début du XIX[e] siècle, et que son auteur lui-même tenait pour peu sûre, et on ne connaît au Canada, à l'époque, aucun prêtre du nom de Dequerre. Le voyage du P. Jean-Charles Drocoux S. J., aux Illinois en 1657, ne repose non plus sur aucune base sérieuse (Sulte, *art. cité*, p. 75-76).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« précis historique » de la Construction des navires à Québec (*Bulletin de la Société de Géographie de Québec*, vol. 11, 1917, juillet-août, p. 187-201), M. N. Le Vasseur fournit, sans malheureusement les étayer sur la moindre référence, quelques indications intéressantes. Jusqu'en 1715, dit-il, on manque de données précises ; les documents sont rares et, si l'on peut faire remonter à l'année 1650 l'histoire de la construction des navires à Québec, on ne peut guère, par contre, suivre cette histoire que de manière intermittente jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. Alors, on mit en chantier à Québec plusieurs navires (en 1715) et, en 1722, on procéda, dans l'anse de l'Hôpital de la Marine, au lancement de six navires. Que l'industrie de la construction des navires semblât devoir prospérer à Québec, on peut le déduire de lettres où, dès 1724, l'intendant de la Nouvelle-France recommande au ministre de la Marine d'encourager à Québec la construction des navires dont l'essor s'accentue ; on le déduit aussi de cet autre fait qu'en 1731, les plans d'un vaisseau de transport sont envoyés de Québec en France par l'intendant Hocquart. Plus tard, mention est faite successivement, dans les correspondances officielles, du *Beauharnois*, du *Canada*, du *Caribou*, du *Castor* (ce dernier a été lancé en 1745), puis de la mise en chantier d'une frégate de 22 canons, le *Saint-Laurent*, enfin de la construction (en 1748) de l'*Orignal* et de son lancement le 2 septembre 1750. Peut-on s'étonner d'une telle activité, si l'on songe que Maurepas, ministre de la Marine de 1723 à 1749, offrit aux Canadiens une prime de 500 francs pour chaque navire de 200 tonneaux construit à Québec et vendu en France ? Bien que cette décision n'ait pas produit les effets désirés, il n'en est pas moins vrai que l'industrie de la construction navale avait pris naissance au Canada dès l'époque du régime français.

Aux textes sur lesquels s'appuie le « précis historique » de M. Le Vasseur, il convient d'en ajouter un que cet auteur n'a certainement pas connu. Nous le tirons de la biographie d'Abraham Gradis récemment publiée par M. Jean de Maupassant (*Revue de l'Hist. des Colonies franç.*, t. VI, 1918, p. 107-114). L'article 7 des statuts de la « Société du Canada » formée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à Bordeaux le 10 juillet 1748 entre les sieurs David Gradis et fils, Bigot et Bréard est ainsi conçu : « Si M^rs^ Bigot et Bréard trouvent à propos d'acheter ou faire acheter à Québec un ou deux bateaux, brigantin ou goëlette pour le compte de la Société pour faire le commerce de Québec aux Iles françaises de l'Amérique et des dites Iles à Québec, chargés en marchandises propres à l'un et l'autre commerce, ils en seront les maîtres... » (*ouv. cité*, p. 174). Il ne semble pas, d'ailleurs, que Bigot et ses amis aient jamais fait le moindre usage de la faculté que leur laissait ainsi l'article 7 de la Société formée par eux avec les Gradis.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

# BULLETIN HISTORIQUE

La mort de M. Le Myre de Vilers, survenue le 10 mars 1918, affecte douloureusement la Société de l'Histoire des Colonies françaises.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter la vie, si longue et si remplie de M. Le Myre de Vilers, ni d'en retracer la brillante carrière dans la marine, dans l'administration, la diplomatie et les colonies (cf. l'*Asie française*, 1918, janvier-avril, p. 10-15). On sait que M. Charles-Marie Le Myre de Vilers a fait de l'histoire, au sens propre du mot ; on sait que sa place est dès maintenant marquée dans l'histoire diplomatique et coloniale de notre Indo-Chine et de Madagascar, et que son nom restera. On connaît moins d'autres services, plus modestes, mais très appréciables, rendus par lui à la science historique: encouragements à des missions qui ont contribué à mieux faire connaître les parties de l'Indo-Chine orientale sur lesquelles s'est étendue par la suite l'influence française; — publication de ces *Notes, Excursions et Reconnaissances*, dont les 14 volumes, groupant 32 fascicules imprimés à Saïgon de 1879 à 1890, contiennent tant de documents précieux à plus d'un titre ; — publication encore d'un précieux recueil de documents relatifs à son gouvernement de la Cochinchine (*Les Institutions civiles de la Cochinchine, 1879-1881*, Recueil des principaux documents officiels. Paris, Émile-Paul, 1908, in-8 de XII-198 p.) ; — communication de documents sur l'histoire contemporaine de l'Indo-Chine et de Madagascar à des auteurs de la valeur de MM. P. Cultru et Jean Darsy. Aussi ne faut-il pas s'étonner que M. Le Myre de Vilers se soit, dès le premier jour, intéressé à la fondation de la Société de l'Histoire des Colonies françaises, qu'il en ait chaleureusement approuvé l'idée et qu'il n'ait jamais, jusqu'à son dernier jour, cessé de suivre avec une attention soutenue les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

travaux de notre Comité, les progrès de notre Société et de nos publications.

Nous perdons en M. Le Myre de Vilers un conseiller de la plus grande expérience, dont nous étions heureux de recevoir les judicieux conseils et dont nous n'aurons garde d'oublier ni le nom ni l'œuvre.

***

M. Frédéric Joüon des Longrais, l'érudit breton dont les journaux ont annoncé la mort, à Rennes, dans les premiers jours du mois de janvier 1918, se rattachait à l'histoire coloniale par une de ses nombreuses publications. En l'année 1888, en effet, il avait imprimé à Rennes un excellent recueil de documents inédits sur Jacques Cartier dont le point de départ avait été le désir de M. Joüon des Longrais de se rendre compte d'un procès soutenu en 1555 par le navigateur malouin au Parlement de Bretagne. Si les recherches entreprises n'ont pas été, sur ce point particulier, couronnées de succès, elles ont permis à l'érudit qui vient de disparaître de faire un butin précieux « dans une longue suite de registres dont la lecture demande la connaissance des familles malouines, leurs noms, prénoms, sobriquets ou noms de terre, et des listes de procureurs et avocats du temps ». M. Joüon des Longrais avait très heureusement réparti ses trouvailles dans une série de chapitres qui constituent un petit volume auquel recourront toujours ceux qui voudront étudier l'histoire des navigations bretonnes au XVI^e^ siècle (*Jacques Cartier*. Documents nouveaux recueillis par F. Joüon des Longrais. Paris, Alph. Picard, 1888, in-8° de 220 pages).

***

L'acquisition d'un volume de « nouvelles africaines » relatives à Tunis et publiées à Paris en 1834 par Jean Laurent Lugan a conduit M. H. Hugon à évoquer le souvenir de cet officier d'artillerie, qui fut envoyé par Clauzel en mission à Tunis en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

janvier 1831 avec le commandant Guy et qui y travailla pendant plusieurs mois à l'organisation des troupes beylicales. Non content d'analyser les nouvelles de Lugan, d'en donner quelques fragments et de montrer comment l'officier-auteur procède directement de Chateaubriand, M. Hugon a raconté dans une note de sa brève étude tout ce qu'il est possible de savoir actuellement sur la mission de Guy et de Lugan, qui fut une conception personnelle de Clauzel et dont les Archives historiques de la Guerre n'ont pas conservé de traces (*Note sur trois contes tunisiens d'un officier français :* J.-L. Lugan, 1834. *Revue Tunisienne*, 24e année, 1917, mars, p. 81-90).

*
* *

Dans des *Notes sur le Statut coutumier des Berbères marocains* : Iguerouan du Sud, Ait Ndhir, Ait Mguild (*Archives Berbères* vol. I, 1915-1916, p. 135-151), M. Bruno fait remarquer que les Berbères marocains ont su au cours des siècles, et alors même qu'ils étaient obligés de subir la domination des Sultans, conserver intactes leurs coutumes traditionnelles; le Chra musulman n'a pas supplanté l'Izref, la coutume juridique née du *consensus omnium* et de la répétition des précédents, qui se transmet de génération en génération par la tradition orale. L'ancien Makhzen a toujours dû tenir compte de cet état de fait dans ses rapports avec les tribus berbères et a renoncé depuis longtemps à leur imposer la loi officielle de l'État. C'est ainsi que Moulay el Hassan dut accorder aux tribus berbères du Sous de conserver leurs coutumes et leurs usages.

*
* *

Au cours de ses deux séjours dans la région de Tombouctou-Oualata en 1911 et en 1913 M. Bonnel de Mézières s'est procuré un certain nombre de manuscrits arabes dont l'examen a été confié à M. Maurice Delafosse. L'étude sommaire qu'il a faite d'abord de ces différents manuscrits et des recherches plus approfondies auxquelles sont venues s'ajouter des notes

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

loppait de longues considérations sur la situation désavantageuse faite à la France par le traité d'Amiens et mettait comme condition préalable à toute visée lointaine la réorganisation complète de la flotte ; quant aux mesures à appliquer dans les colonies restituées par la Grande-Bretagne, il proposait le retour à l'état de choses de l'Ancien Régime : esclavage, domination militaire, monopole commercial, etc.

Bonaparte, lui, ignorait tout du monde colonial avec lequel il n'était point entré en contact direct ; il faisait donc dans ce domaine une large part aux théories et se laissait volontiers influencer. Il paraissait alors enclin à adopter les idées exprimées par Talleyrand, tout en y incorporant le principe d'autorité qu'il aimait à faire prévaloir.

Il semble cependant, dès qu'il eut assumé définitivement le pouvoir, avoir conçu un programme colonial en double partie se composant :

D'abord de positions insulaires et de comptoirs presque exclusivement militaires et économiques comme les Antilles, les Iles de France et Bourbon, possessions aux riches plantations sucrières, aux exportations d'épices et de denrées exotiques, mais aussi Possessions dotées de rades magnifiques et susceptibles de devenir de puissants arsenaux ou des bases d'opérations pour les corsaires ;

Ensuite d'un vaste empire, France d'outre-mer, centre de peuplement, d'activité industrielle, agricole et maritime, faisant rayonner au loin les lois et les principes de la métropole, devenant pour celle-ci une nouvelle Carthage unie par des liens étroits à la mère-patrie.

Mais, tandis que la partie insulaire de ce programme,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

limitée à des objectifs accessibles, est destinée à rester immuable parmi les préoccupations de second plan de Bonaparte et à recevoir, de 1802 à 1811, un développement régulier et progressif, l'autre partie est appelée à évoluer suivant les nécessités diplomatiques et les conceptions de son auteur. Cet empire colonial français devait avoir tour à tour pour siège la Méditerranée Orientale en 1799-1800, les Antilles et la Louisiane en 1802, les Indes en 1805, l'Asie Antérieure et Centrale en 1807-1808 ; il devait aussi s'écrouler toujours avant que fût élevée la première assise de ses fondations. La réalisation de ce but grandiose devait se poursuivre vainement jusqu'au jour où le maître de la France serait amené à renoncer à tout projet lointain de colonie pour défendre l'existence de la métropole menacée par les coalitions européennes.

En 1801-1802, le Premier Consul était hanté par les chimères américaines : entre deux crises de politique orientale, l'une close en 1801 par l'assassinat du tsar Paul Ier, l'autre ouverte en 1807 par l'alliance conclue avec le tsar Alexandre à Tilsitt, il abandonnait le mirage de la Méditerranée pour se tourner vers le Nouveau-Monde. Avec son ardeur coutumière, il se lança dans les rêves de domination lointaine suscités tant par la résignation de l'Espagne à rétrocéder la Louisiane que par cette paix d'Amiens qui rouvrait les océans à la navigation pacifique et à l'essor colonisateur.

La trêve avec l'Angleterre provoquait, du reste, dans tous les ports de France un vif mouvement vers les possessions recouvrées et stimulait les initiatives privées vers la création de nouveaux comptoirs de commerce dans les régions tropicales.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bonaparte, bien qu'étranger aux affaires d'Amérique, était attiré vers la Mer des Caraïbes et le Golfe du Mexique non seulement par le hasard de la politique, mais encore par son entourage. Le monde créole groupé autour de Joséphine voulait reprendre quelque importance dans la direction du gouvernement : il ne visait d'ailleurs que des profits personnels et, puisque la Martinique, la Guadeloupe, etc., étaient restituées par la Cour de Londres, puisque Saint-Domingue allait être reconquis sur les nègres soulevés, les planteurs ruinés par les insurgés ou par les Anglais aspiraient à retourner aux « Isles » comblés d'indemnités et armés de décrets rétablissant l'esclavage ou instituant des privilèges fiscaux et commerciaux en leur faveur.

D'autre part, depuis qu'en Europe le traité de San-Ildefonso de 1800 était divulgué, les colons français de la vallée du Mississipi se tournaient vers l'ancienne métropole, transmettaient à Paris des pétitions et offraient leurs services. Parmi le fatras de ces écrits, des avis utiles éclairaient parfois la situation actuelle du Nouveau-Monde et fournissaient de précieux renseignements.

C'est ainsi qu'un officier louisianais, Xavier Delfau de Pontalba [1], fit transmettre au Premier Consul en 1800 et 1802 plusieurs mémoires où il n'exposait pas seulement les avantages de l'acquisition de la Louisiane par la France ; il y mettait aussi le gouvernement français en garde contre un trop grand optimisme en signalant les ambitions des États-Unis sur la Nou-

1. Pontalba était colonel de milices au service de l'Espagne. Dès 1800, il offrit de passer au service de la France : son premier rapport sur la Louisiane date du 15 septembre 1800.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

velle-Orléans et sur le Mississipi, les inquiétudes qui s'empareraient fatalement des Américains lors de l'occupation de ces régions par un peuple plus actif, plus entreprenant et plus redoutable que les Espagnols.

Bonaparte, séduit par le projet de frapper à mort la puissance britannique en établissant simultanément sa prépondérance navale dans la Méditerranée et dans la Mer des Antilles et en jetant les bases de multiples comptoirs en Afrique et en Asie, allait consacrer tous ses efforts, d'une part à assurer sa domination sur l'Égypte et sur la Louisiane, d'autre part à étendre sur tout le globe un réseau de colonies françaises destinées tant à drainer une notable portion du commerce mondial qu'à offrir des points d'appui à ses futures flottes. Œuvre à la fois politique, économique et administrative, qu'il trouvait quelque facilité à réaliser dans le fait que les institutions révolutionnaires aux colonies étaient pour la plupart restées fugitives ou embryonnaires par suite de la guerre contre l'Angleterre. Dans ce domaine, c'était donc table rase et il pouvait donner libre essor à son génie organisateur en moulant à sa guise le régime colonial français.

Il s'en préoccupa tant qu'il n'attendit pas que la prise de possession fût effectuée dans les divers établissements acquis sur l'Espagne ou restitués par la Grande-Bretagne pour régler les détails de leur administration. Des arrêtés consulaires furent rendus au lendemain même de la paix d'Amiens (mai-juin 1802) afin de fixer le statut organique de chaque colonie, statut établi, du reste, sur un type presque uniforme.

Si, dans cette entreprise législative, Bonaparte s'inspira des idées qui dominaient à la fin de la période révo-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lutionnaire, il introduisit ailleurs, en revanche, certaines règles rappelant l'Ancien Régime ou le système espagnol des Audiencias et des Vice-Royautés.

En matière économique, il ne fit point prévaloir les principes de libre commerce et navigation ; il fit au contraire, triompher l'esprit de protectionnisme exclusif. Estimant sans doute que les colonies sont destinées à être à la fois une source de production et un marché d'exportation également réservés à la mère-patrie, il remit en vigueur l'Arrêt du Conseil du 30 août 1784 relatif au commerce étranger dans les îles françaises d'Amérique [1] ; il frappa de droits de douane les denrées coloniales autorisées à pénétrer en France et releva en partie les anciens privilèges et monopoles des négociants de la mère-patrie (arrêtés du 4 messidor An X — 22 juin 1802)[2].

En matière gouvernementale, il établit un régime où l'initiative locale subsistait à côté de la centralisation. L'autorité de la métropole planait de manière éminente : elle veillait à l'application des règles constitutionnelles, rendait des lois exécutoires dans les colonies et nommait les principaux fonctionnaires, considérés comme les représentants du pouvoir central. Mais ceux-ci recevaient une large délégation de la souveraineté et pouvaient faire montre d'une certaine liberté d'action, chacun dans sa sphère, car, conformément aux notions politiques de la fin du XVIII[e] siècle, une séparation

1. Cet arrêt de 1784, de même que les ordonnances coloniale édictées par Louis XVI, adoucissaient notablement la rigueur du régime de monopole établi aux XVII[e] et XVIII[e] siècles pour le commerce dans les colonies.

2. *Archives de la Marine*, Série A, Volume IV.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

stricte des pouvoirs existait dans l'Exécutif, l'Administratif et le Judiciaire.

A la tête de la colonie, un Capitaine général joue, en théorie, le rôle d'un petit souverain local ; l'administration est aux mains d'un Préfet assisté de sous-préfets et de commissaires, tandis que les services judiciaires sont dirigés par un Commissaire de Justice.

Le Capitaine général est chargé de prendre les décisions en dernier ressort et de trancher les points en litige dans l'administration ; sa compétence est, en droit, suprême et générale. Il nomme aux emplois civils sur présentation d'une liste de candidats par le Préfet ou le Commissaire de Justice, selon la nature des fonctions ; il a, en outre, le commandement de l'armée et pourvoit aux vacances dans les divers grades subalternes. — Au Préfet incombe le soin de régir l'administration locale, de surveiller les municipalités, d'édicter des règlements, d'assurer la police, enfin de lever les impôts et taxes après approbation par les autorités métropolitaines des états de perception. — Quant au Commissaire de Justice, il a la haute main sur les tribunaux et veille à l'application des lois de la mère-patrie, des arrêtés locaux et des coutumes coloniales.

Telle était l'administration qui allait être introduite dans le domaine d'outre-mer de la France. Cette administration paraissait devoir, dans la vallée du Mississipi en particulier [1], être acceptée sans opposition, car, par son caractère, elle ménageait la transition entre l'ancienne

1. L'acte organique de l'administration de la Louisiane est l'Arrêté des Consuls en date du 24 fructidor An X (10 septembre 1802). *Archives de la Marine*, Série A, Volume IV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et la nouvelle domination. Ce fut là, semble-t-il, une des préoccupations du gouvernement français qui, à Saint-Domingue, maintint à la partie orientale espagnole son autonomie locale, son administration distincte quoique subordonnée à l'autorité supérieure du Capitaine général de l'île [1].

En même temps que cette œuvre d'organisation se poursuivait par voie d'arrêtés consulaires, les nominations aux nouveaux postes coloniaux avaient lieu. Dès la fin de 1801, à un moment où les hostilités avec l'Angleterre n'étaient pas encore définitivement suspendues, le général Leclerc, beau-frère du Premier Consul, avait reçu la capitainerie générale de Saint-Domingue avec mission de soumettre par la force les insurgés maîtres de cette possession [2]. Pour la Louisiane, Bonaparte fit choix en mai 1802 de Bernadotte, saisissant par là l'occasion d'éloigner ce général politicien et ambitieux, sans donner à cette mesure les apparences d'une disgrâce. Le général Collot, ancien gouverneur de la Guadeloupe, qui avait résidé involontairement aux États-Unis et fait des explorations dans la vallée mississipienne en 1795-96 [3], était désigné comme chef d'état-major. Enfin le poste de préfet était attribué à Adet.

Ces décisions furent rapportées quelques mois plus tard. Le 9 août 1802, Victor devenait capitaine général

1. Arrêté consulaire du 13 brumaire An X (4 novembre 1801). *Id.*

2. Décision du 5 brumaire An X (27 octobre 1801). *Id.*

3. Le général Collot, durant une relâche aux États-Unis, fut arrêté par le gouvernement fédéral en représailles de la saisie de navires américains par lui ordonnée à la Guadeloupe. Il profita de ce séjour forcé pour visiter la Louisiane d'où il fut expulsé par le baron de Carondelet.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et prenait comme adjoint le colonel Burthe. Laussat, membre du Tribunat, remplaçait Adet le 19 août [1] ; une sous-préfecture de Haute-Louisiane était créée au mois de septembre et avait pour titulaire Charles Maillard. Les fonctions de Commissaire de Justice étaient dévolues à l'ancien membre des Cinq-Cents, Aymé.

Durant la même période, on travaillait dans les ports de la République Française et même dans les ports bataves à armer des escadrilles chargées de procéder à la réoccupation effective des possessions rendues par la Grande-Bretagne. Une armée était déjà partie à destination de Saint-Domingue au début de l'année pour y rétablir l'autorité de la métropole. Un corps expéditionnaire pour la Louisiane se réunissait à Helvoët Sluys en Hollande et attendait pour mettre à la voile la nouvelle de la remise à la France par l'Espagne des titres de souveraineté relatifs à cette colonie.

Toutefois le Premier Consul, tout en portant son activité vers l'organisation administrative de ses domaines d'outre-mer, se préoccupait encore d'agrandissements possibles dans ces lointaines régions : il méditait d'étendre sa domination dans le Nouveau-Monde et jetait les yeux sur la péninsule floridienne qui, par sa position géographique, lui apparaissait comme le complément nécessaire de l'acquisition de la Louisiane et comme le gage certain de la suprématie sur la Méditerranée américaine.

Ardent à réaliser ses vues, il s'empressa de profiter de la mort de l'Infant Duc de Parme (9 octobre

1. Bernadotte était nommé ambassadeur aux États-Unis, mais, par suite de la rupture de la paix d'Amiens, il ne rejoignit pas son poste.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1802) pour proposer au Cabinet de l'Escurial l'échange des deux Florides contre les États parmesans, qui, occupés par les troupes françaises, seraient cédés au roi d'Étrurie, fils du duc défunt. Aussi le général Beurnonville [1], nommé à la fin de septembre 1802 à l'ambassade de Madrid en remplacement de Gouvion Saint-Cyr, fut chargé de négociations dans ce sens. Il partit avec des instructions précises de Bonaparte et un projet de traité rédigé le 18 octobre qui, en dix articles, posait les principes suivants : Union de Parme-Plaisance avec l'Étrurie (articles 4-7) ; fixation des frontières entre la Louisiane française et la vice-royauté de Mexico (article 8) [2].

1. *Pierre de Riel, marquis de Beurnonville*, né à Champignolle en 1752, entra en 1774 dans la carrière militaire ; il était lieutenant en 1789. Il prit part aux guerres de la Révolution et devint général de division, commandant d'armée, puis ministre de la Guerre en 1793. Livré aux Autrichiens par Dumouriez, il ne recouvra sa liberté qu'en 1795 et prit le commandement de l'armée du Nord en 1796. Nommé par le Premier Consul, ambassadeur à Berlin (1800) et à Madrid (1802), il fut couvert d'honneurs sous l'Empire, et exerça des fonctions à l'intérieur du territoire. Rallié aux Bourbons en 1814, il mourut à Paris en 1821.

2. « Article IV. L'Espagne, en compensation des avantages qui lui sont assurés par le présent traité, rétrocède à la France la Rivière et le Port de Mobile et le territoire qui lui a appartenu avant 1763 à l'Occident de cette rivière, seulement depuis le point le plus septentrional du 31e degré de latitude Nord jusqu'à la Rivière d'Iberville et au Golfe du Mexique. De plus, elle cède à la France les autres parties de la Floride Occidentale et toute la Floride Orientale avec les fleuves, lacs, ports, baies, îles et détroits qui dépendent de l'un et de l'autre territoire et en s'étendant au Nord jusqu'à la ligne de démarcation tracée dans l'article 2 du traité d'amitié, de limite et de navigation conclu le 27 octobre 1795 entre Sa Majesté catholique et les États-Unis d'Amérique.

« Article V. La ligne de démarcation que la France acquiert par le présent traité commencera sur le fleuve Mississipi au point le plus septentrional du 31e degré de latitude Nord et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A peine arrivé à son poste (fin novembre 1802), Beurnonville ouvrit les pourparlers avec Godoy et Cevallos. Ceux-ci voyaient avec quelque satisfaction que la réunion de Parme à la couronne étrurienne était envisagée à Paris, mais ils étaient d'autre part fort déçus :

passera de là droit vers l'Est jusqu'au milieu de la Rivière Appalachicola ou Catahouche dont elle suivra le cours jusqu'à sa jonction avec le Flint ; de là elle passera droit à la source de la Rivière Sainte-Marie dont elle suivra le milieu du cours jusqu'à l'Océan Atlantique. »

Les articles VI et VII sont relatifs à la remise des monuments, archives, etc.

« Article VIII. Pour déterminer avec précision la ligne de démarcation des possessions de la France et de l'Espagne dans l'Amérique Septentrionale et pour assurer par cette mesure la bonne harmonie des habitants respectifs, on prendra pour limites entre la Louisiane et le Royaume de Mexico (*sic*) le milieu du fleuve del Norte en le remontant depuis son embouchure jusqu'au 29e degré. Des commissaires nommés de part et d'autre traceront depuis ce dernier point la ligne de démarcation entre la Louisiane et les pays qui composent le Nouveau Mexique et la Californie. »

Article IX : confirmation des traités de San-Ildefonso et d'Aranjuez.

Article X : remise des dettes réciproques.

Article XI : délai de ratification de trente jours.

Du projet primitif deux articles furent supprimés ; inaugurant le tout-moderne système des « punctures », ils étaient ainsi conçus :

« [Article IX primitif.] Cette ligne s'étendra jusqu'à la Mer du Sud et suivra autant qu'il sera possible la crête des montagnes et le milieu du cours des rivières ; elle sera tracée de manière qu'entre les établissements les plus méridionaux que les Anglais possèdent sur la Mer du Sud et les établissements que l'Espagne conservera sur cette mer, les Français jouissent d'une étendue de côtes de vingt lieues de longueur et où il se trouve des mouillages et un port propres à recevoir les plus grands vaisseaux.

« [Article X primitif.] Cette étendue de côtes devra correspondre avec les autres parties de la Louisiane par un territoire d'égale largeur. »

(*Archives du Ministère des Affaires Étrangères*, États-Unis. Supplément, Volume VII, Fo 245-248.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'Espagne devrait payer cet accroissement de territoire pour l'Infant de la cession d'une colonie qui tirait surtout sa valeur de sa situation maritime. La Floride, c'était vraiment la clef du golfe du Mexique ; elle complétait avec Cuba et Porto-Rico la ligne des avant-postes des vice-royautés américaines.

L'accueil fait par la chancellerie madrilène aux propositions françaises fut donc très froid, mais non pas absolument négatif ; les ministres de Charles IV avaient conçu l'espoir chimérique de détourner les combinaisons du Premier Consul à leur profit en obtenant les duchés italiens au prix de minimes concessions [1]. La reine se montrait disposée à satisfaire les ambitions de la Maison de Parme, et le roi circonvenu eût peut-être adhéré à ces vues si le sacrifice exigé eût été moins onéreux que celui des Florides. C'est pourquoi les conversations se poursuivirent.

Mais les exigences françaises ayant été intégralement maintenues, l'accord devint bientôt impossible. Godoy écartait toute idée d'une nouvelle aliénation coloniale par crainte de soulever l'opinion publique dans la péninsule par ce morcellement progressif de l'Empire d'Ultramar. Il avait, d'autre part, peu de confiance dans l'avenir du royaume d'Étrurie en constatant que les demandes faites pour obtenir l'évacuation de la Toscane par les troupes françaises restaient vaines et que Parme, depuis la mort de l'Infant-Duc, avait été en fait rattaché par Bonaparte à la République italienne. Pour mettre fin à ces débats sans formuler de refus net,

1. Le Premier Consul, invoquant le traité d'Aranjuez, avait installé dès novembre 1802 soldats et fonctionnaires français dans le Duché parmesan.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

il eut l'habileté d'invoquer dans sa réponse les tendances politiques des grandes puissances sur cette affaire à la fois européenne et américaine.

Le Prince me dit (rapporte Beurnonville à Talleyrand dans sa dépêche du 17 janvier 1803) que le ministère britannique lui avait déclaré au nom de Sa Majesté Britannique que celle-ci, étant informée des projets d'échange entre la France et l'Espagne, ne consentirait jamais à ce que les deux Florides deviennent une acquisition de la France ; que les États-Unis étaient à cet égard d'une opinion identique à celle de la Cour de Londres et que la Russie faisait des objections à ce que la France disposât des États de Parme en faveur de l'Espagne depuis que l'Empereur Alexandre espérait que ces États seraient accordés comme indemnité au Roi de Sardaigne... [1]

La négociation tomba et ne fut pas reprise. Talleyrand était d'ailleurs peu favorable à une extension démesurée de la domination française dans le Nouveau-Monde aux dépens de l'Espagne. Dans un rapport au Premier Consul (décembre 1802), il disait :

La guerre de la Révolution nous a donné peut-être plus de colonies que nous ne pouvons en administrer. Il faut sans doute que la France soit une puissance coloniale ; mais ce qui constitue cette puissance, ce n'est pas d'avoir des terres lointaines plus ou moins étendues, c'est de pouvoir les peupler, les cultiver, les régir. Or, dans l'état où est notre industrie, on peut dire que ce que nous avons de colonies suffit à nos moyens commerciaux mais que ceux-ci ne suffisent pas à nos colonies...[2]

Jamais conseils de modération ne furent plus oppor-

1. *Archives du Ministère des Affaires Etrangères.* Espagne, Volume 663, F° 209.
2. *Id.*, Espagne, Volume 663, F° 159-161.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tuns. Les relations franco-hispaniques devenaient moins cordiales ; de part et d'autre, défiance et malveillance se faisaient sentir. L'Espagne surtout se plaignait du caractère peu avantageux de l'alliance, signalant les multiples concessions faites par elle et regrettant de ne jouir d'aucun privilège sérieux en échange. Le mécontentement se traduisait par des incidents vexatoires dans les ports et aux frontières. La monarchie ibérique s'en tenait aux stipulations de San-Ildefonso et d'Aranjuez et cherchait à trouver quelque compensation aux sacrifices subis depuis 1796.

Dans ces conditions, le Prince de la Paix inclinait à retarder encore l'application du second traité de San-Ildefonso. Il redoutait que le royaume d'Étrurie, menacé par l'extension croissante de l'influence française en Italie, ne fût qu'une création éphémère ou qu'un état vassal de Napoléon et il croyait habile de conserver le plus longtemps possible un gage assurant la stabilité de ce trône espagnol d'Italie.

D'autre part, il craignait de soulever aux États-Unis et en Angleterre une vive irritation par la transmission des pouvoirs de souveraineté dans la vallée mississipienne, irritation qui devait fatalement se tourner contre la Cour de Madrid. Sans doute, à Londres comme à Washington, on n'ignorait pas l'existence d'un accord franco-hispanique relatif à la Louisiane, mais la teneur et la portée de l'arrangement intervenu entre les deux alliés restaient inconnues. Même les détails communiqués par Rufus King n'éclairaient pas encore nettement la situation politique des régions centrales de l'Amérique du Nord. Que d'alarmes en Grande-Bretagne à la nouvelle que des possessions françaises devenaient limitrophes du Canada !

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ces suggestions de Godoy n'étaient peut-être point fort appréciées à Paris ; mais le Premier Consul, s'il répugnait à reculer la date de sa mainmise sur son domaine missisipien, admettait cependant que les cabinets étrangers, surtout celui de Saint-James, ne fussent point mis dans la confidence de la rétrocession intégrale de la Louisiane à son ancienne métropole.

La chancellerie madrilène vis-à-vis de D. Humphreys, de même que le Marquis de Casa-Yrujo envers les gouvernants de la Confédération, s'était, du reste, délibérément enfermée dans un système de dénégation persistante et de réponses évasives sur ce sujet. Don Pedro Cevallos, quoique vivement pressé de s'expliquer par le plénipotentiaire fédéral, à la fin de 1801 et au début de 1802, s'était toujours dérobé à toute déclaration précise, avouant seulement (ce qu'on savait déjà aux États-Unis) qu'un traité avait été passé avec la France pour le règlement d'affaires coloniales.

Godoy, au moment où l'exécution du pacte de San-Ildefonso devenait inévitable, voyait dans un rapprochement diplomatique anglo-américain la conséquence de l'installation des Français dans la vallée du Mississipi ; peut-être même un courant d'opinion publique à tendance belliqueuse allait-il se former dans la Confédération. Appréhensions légitimes, si l'on considère la nature peu amicale des rapports officiels des deux gouvernements de Madrid et de Washington.

Les États-Unis avaient sollicité au mois de mars 1802, par l'intermédiaire de D. Humphreys, la permission d'installer à la Nouvelle-Orléans un consul de leur nation ; ils s'étaient heurtés à un refus catégorique. Don Pedro Cevallos avait allégué que, par un tel précédent,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« la porte serait ouverte à des demandes analogues de la part des autres pays ».

De leur côté, les autorités de la Louisiane faisaient savoir aux gouvernants de la métropole que l'infiltration des Américains sur la rive droite du Mississipi, en territoire espagnol, devenait de plus en plus menaçante. Le Marquis de Casa Calvo [1], gouverneur *ad interim* de la province, s'efforçait vainement de limiter cette immigration, encouragée d'ailleurs par les pouvoirs locaux plus que par l'administration centrale de l'Union.

L'arrivée (juin 1801) du gouverneur en titre, le Brigadier général Don Manuel de Salcedo, vieillard peu intelligent et peu énergique, inaugura une ère d'inertie marquée de temps à autre par des décisions vexatoires et inopérantes.

Le 16 octobre 1802, l'Intendant de la Nouvelle-Orléans, Don Juan Ventura de Moralès [2], promulguait l'arrêté suivant :

Au temps où il était nécessaire de tolérer le commerce des neutres [sur le Mississipi], commerce qui est maintenant aboli, il eût été fort préjudiciable aux intérêts de la province que l'Intendant, en conformité avec ses devoirs, interdit le dépôt en cette ville de biens de citoyens américains, droit à eux octroyé pour une durée limitée de 3 ans par l'article XXII du traité du 27 octobre 1795.

1. *Le Marquis de Casa-Calvo*, gouverneur d'Hispañola (partie espagnole de Saint-Domingue) de 1792 à 1794, était Commissaire des Guerres à La Havane. Nommé gouverneur intérimaire de Louisiane à la mort de Gayoco de Lemos en juillet 1799, il remplit les fonctions de Haut commissaire pour la cession de la Louisiane à la France en 1803.

2. *Don Juan Ventura de Moralès* fut intendant de la Nouvelle-Orléans jusqu'en 1803 ; il occupa les mêmes fonctions à Pensacola, à la Havane, et devint administrateur de Porto-Rico où il mourut en 1819.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Par la publication des ratifications du traité d'Amiens et par le rétablissement des rapports [commerciaux] entre sujets anglais et espagnols, cet inconvénient a cessé. Considérant que l'article XXII dudit traité nous confère le pouvoir de continuer cette tolérance si des circonstances nécessaires l'exigent et qu'il décide qu'après l'expiration dudit terme [de trois ans], il ne peut être consenti de semblable tolérance sans un ordre exprès du Roi,... en conséquence et sans préjudice porté aux importations admises en temps utile, J'ordonne qu'à partir de cette date le privilège octroyé aux Américains d'importer et de déposer leurs marchandises et effets dans cette capitale soit de et demeure interdit... et, pour que la présente puisse être publiquement connue et que personne ne puisse alléguer l'ignorance, J'ordonne que ledit texte soit publié en les lieux habités, des exemplaires en soient affichés dans les *sitoes publicos* et qu'avis en soit donné aux fonctionnaires des finances, aux administrateurs du domaine et à tout autre s'il est nécessaire.

Fait à la Nouvelle Orléans... &c[1].

Par cet acte, l'Intendant annulait le droit accordé aux Américains d'avoir un entrepôt franc dans la ville, droit accordé par l'article XXII du traité de 1795[2]. Pour

1. *Archives des Affaires Etrangères de Washington, State Papers.*

2. Cet article XXII était ainsi conçu ;

« Les deux Hautes Parties Contractantes, dans l'espoir que les bons rapports et l'amitié qui régneront entre elles seront accrus par ce traité et que ce dernier accroîtra leur prospérité et leur richesse, s'engagent à l'avenir à donner à leur commerce mutuel tout le développement et toute la faveur que l'intérêt des deux nations peut exiger.

« Et, en conséquence des stipulations de l'article IV, Sa Majesté Catholique permettra aux citoyens des États-Unis, pour un délai de trois ans à dater du traité, de déposer leurs marchandises et effets dans le port de la Nouvelle-Orléans et d'exporter ceux-ci de là sans payer d'autre droit qu'un prix honnête pour la location des Magasins. Sa Majesté promet, en outre, de continuer cette permission si Elle trouve durant ce laps de temps que ladite

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ce faire, il se fondait sur ce que la paix générale ne rendait plus nécessaires les dérogations provisoires à l'ancien système de commerce réservé et que la convention Pinckney-Godoy (appliquée en 1798) n'octroyait ce privilège que pour une durée de trois ans, sauf prolongation par tacite reconduction.

La monopole du trafic de la mère-patrie était ainsi rétabli en Louisiane dans son intégralité et Don Carlos de Grandpré, gouverneur de Bâton-Rouge, annonçait à ses administrés la modification apportée au régime du commerce extérieur (22 décembre 1802).

Une mesure aussi importante devait avoir de graves conséquences. Elle survenait de manière imprévue et brutale, sans ménagements et sans délai. Elle avait lieu en un temps où une partie notable des Américains était émue par la question du changement prochain de souveraineté dans la vallée du Mississipi. Alors que l'opinion publique dans la Confédération se montrait favorable à l'acquisition par la force d'un débouché maritime sur le Golfe du Mexique, elle y était encouragée par le gouvernement même qu'elle menaçait. L'émotion fut surtout vive parmi les habitants du Tennessee et du Kentucky ; gravement lésés par la suppression du droit d'entrepôt à la Nouvelle-Orléans, ils se montrèrent adversaires irréductibles de l'Espagne et invitèrent avec insistance les gouvernants fédéraux à agir énergiquement.

Les intérêts en jeu étaient tels que l'incident devait

permission n'est point préjudiciable aux intérêts de l'Espagne; et, si Elle n'accepte pas de la continuer en ce lieu, Elle assignera aux citoyens américains sur une autre partie des rives du Mississipi un établissement équivalent. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avoir une répercussion officielle. Dès le 18 octobre, Clayborne, qui administrait le District du Mississipi situé sur la rive gauche du fleuve aux frontières de Louisiane et de Floride, avisait le Secrétaire d'État, James Madison de la décision prise deux jours auparavant à la Nouvelle-Orléans, et, le 28 octobre, il adressait à Salcedo une protestation solennelle contre la violation apportée aux clauses du traité de 1795 et réclamait le rétablissement du *statu quo* antérieur.

Bientôt même les plaintes des négociants yankees eurent un écho au Congrès. Un rapport de Madison, accompagné d'un message du président Jefferson (22 déc. 1802) prouvait en termes brefs que l'acte du 16 octobre était en complète contradiction avec l'article XXII de la convention Pinckney-Godoy. Cet article, en effet, stipulait que le droit de dépôt accordé par le roi d'Espagne aux citoyens de la Confédération avait un caractère permanent ; le délai de trois ans ne s'appliquait qu'à la fixation d'un entrepôt à la Nouvelle-Orléans. Si ce dernier était supprimé, un autre emplacement devait être désigné sur les rives du Mississipi pour servir de port et entrepôt franc aux Américains. C'était donc par une interprétation abusive de ce texte que le régime de faveur établi en vertu d'un accord diplomatique était purement et simplement aboli par un fonctionnaire espagnol.

En même temps, la question était portée sur le terrain de la politique extérieure. Le nouvel ambassadeur fédéral à Madrid, Charles Pinckney[1], qui avait été appelé à

1. Charles Pinckney, né et mort à Charleston (1758-29 octobre 1824). Il entra jeune encore au barreau et acquit bientôt une certaine notoriété en Caroline ; aussi fut-il en 1785 élu membre au Congrès local, envoyé à la Convention de 1787 et devint en 1789 gouverneur de Caroline : ce mandat fut, du reste, renouvelé



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prendre au printemps de 1802 la succession de D. Humphreys jugé trop apathique, reçut par une dépêche du 27 novembre la nouvelle de la suppression du privilège américain d'entrepôt à la Nouvelle-Orléans ; il fut chargé de faire revenir la chancellerie royale sur ses intentions et de hâter le retour au *statu quo* conforme au traité de 1795. D'autre part, le Marquis de Casa-Yrujo fut vivement pressé par le Secrétaire d'État d'intervenir pour dissiper le malentendu qui risquait de provoquer un mouvement d'hostilité contre la monarchie ibérique. Mais l'ambassadeur, arguant de l'absence d'instructions, promit seulement d'agir pour le bien des deux nations et se borna à aviser son ministre.

Ainsi Don Pedro Cevallos eut connaissance des faits à la fois par son représentant à Washington et par l'envoyé des États-Unis à Madrid. Dans ses entretiens avec Pinckney, il se montra fort mécontent de l'initiative assumée par l'Intendant Moralès ; il protesta n'avoir pris aucune part à la décision de ce dernier et donna l'assurance que des ordres allaient être expédiés sur-le-champ pour rétablir les Américains dans leurs droits à la Nouvelle-Orléans [1]. Toutefois il jugea inutile d'adresser un blâme solennel aux autorités louisianaises ; la cession de cette province à la France étant pro-

à plusieurs reprises (1790-1791-1796). Pinckney, en 1798, siégea au Sénat fédéral et échangea ces fonctions contre l'ambassade de Madrid (1802). Il resta peu de temps en Espagne et revint en 1805 jouer un rôle politique actif en Caroline. Après avoir été membre de la Législature fédérale de 1819 à 1821, il abandonna la vie publique.

Il était cousin de Charles Cotesworth Pinckney et de Thomas Pinckney.

1. Notification identique fut faite à Madison par le Marquis de Casa-Yrujo dans la note du 19 avril 1803.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chaine, il était superflu pour le Cabinet de l'Escurial de se préoccuper encore des matières relatives à une colonie qui passait sous une domination étrangère.

Malgré son optimisme, il ne put s'empêcher d'être alarmé des rapports du Marquis de Casa-Yrujo qui attirait son attention sur l'importance attachée dans toute la Confédération à la question de libre commerce et navigation avec le Golfe du Mexique. Bien que Salcedo eût, au bout de plusieurs semaines rapporté, *proprio motu*, le malencontreux arrêté du 16 octobre 1802, l'opinion publique américaine était fort montée contre la monarchie ibérique qu'elle accusait de déloyauté dans l'application de ses traités ; elle se montrait, en outre, hostile aux gouvernements de Paris et de Madrid par suite des bruits vagues et contradictoires qui circulaient à propos de la remise de la Louisiane et des Florides à la France.

Cette agitation ne put être apaisée par l'annonce de la conclusion entre Cevallos et Pinckney d'une convention destinée à régler le paiement des indemnités dues pour les prises illégales de bâtiments marchands fédéraux. Le ministre hispanique s'était résigné à signer cet acte qui reconnaissait implicitement la responsabilité espagnole au sujet de confiscations opérées par des cours de prises françaises siégeant en territoire espagnol, mais il avait en vain espéré que cette concession amènerait les Américains à se désister d'une partie de leurs prétentions. Dans le trouble causé par l'incident de la Nouvelle-Orléans, l'accord du 11 août 1802 passa pre que entièrement inaperçu lorsqu'il fut communiqué au Sénat fédéral pour sa ratification au mois de janvier 1803 [1].

1. Cette convention du 11 août 1802 devait n'être ratifiée par les États-Unis qu'en janvier 1804, c'est-à-dire à une époque où les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les relations hispano-américaines passaient donc par une période de crise. Le dénouement de cette situation confuse et embarrassée dépendait en réalité de la France. Celle-ci reprenant sous la direction de Bonaparte, Premier Consul, son expansion coloniale, devait, par son attitude tant politique qu'économique dans sa nouvelle possession de la Louisiane, déterminer dans l'Amérique du Nord, soit le maintien de la paix, soit l'explosion d'un conflit armé.

délais de ratification fixés par le traité lui-même étaient expirés. De là, un conflit diplomatique avec l'Espagne ; voir ci-dessous chapitres VI et VII.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

## IV. — Le traité de Paris, 30 avril 1803.

Le 25 octobre 1802, le Chevalier d'Azara remettait solennellement à Talleyrand le diplôme royal par lequel Charles IV transférait à la France ses droits souverains sur la Louisiane. Pour que la cession fût définitivement opérée, il ne manquait plus que la remise des pouvoirs à la Nouvelle-Orléans.

Le Premier Consul, désormais assuré de l'exécution par l'Espagne des obligations découlant du traité de San-Ildefonso, décida la réalisation immédiate de son programme colonial dans l'Amérique du Nord. Le Capitaine général de la Louisiane, Victor, reçut l'ordre de faire procéder aux derniers préparatifs de l'expédition chargée d'occuper la vallée mississipienne. D'autre part, Laussat, préfet désigné, fut avisé au commencement de novembre 1802 d'avoir à rejoindre à bref délai son poste et d'y attendre les pleins pouvoirs nécessaires à la prise de possession effective de la colonie.

Dès lors, il devenait difficile de masquer plus longtemps la réalité de la rétrocession intégrale de la Louisiane à son ancienne métropole; il en était de même pour les vagues rumeurs prêtant à la France l'intention de comprendre les deux Florides dans la reprise coloniale imposée à l'Espagne, que justifiaient en partie les négociations entamées à Madrid par Beurnonville.

Quoi qu'il en soit, le représentant des États-Unis à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Paris, R. R. Livingston [1], ne pouvait manquer d'être enfin informé de la portée précise des accords de San-Ildefonso et d'Aranjuez, ainsi que des intentions françaises. Tenu systématiquement à l'écart de la politique de la France, il avait, durant toute l'année 1802, tenté sans succès de percer le mystère qui enveloppait les combinaisons de Bonaparte relatives au Nouveau-Monde.

Dans des entretiens avec Talleyrand (décembre 1801), il avait cherché à obtenir des précisions sur l'alliance conclue entre les Cabinets de Madrid et de Paris. Rebuté de ce côté, il avait recouru à la voie de la correspondance officielle : tout en s'enquérant du sort fait aux Florides par la cession de la Louisiane qu'annonçait la voix publique, il laissait volontairement percer le désir de son gouvernement de signer une convention sur le statut politique de ces régions.

« Si les territoires de Floride Occidentale et Orientale, disait-il dans une lettre du 20 février 1802, ne sont pas compris dans les limites de la cession consentie à la France, le soussigné désire être avisé s'il serait possible de conclure un arrangement entre leurs gouvernements respectifs en vue de faciliter les opérations financières de la France et d'écarter par une solide barrière naturelle toute cause future de complications entre elle et les États-Unis [2]..... »

1. *Robert R. Livingston* (a), né à New-York le 27 novembre 1746, était juriste et homme de loi. Membre du Comité chargé de la rédaction de l'Acte d'Indépendance, il prit une part active à la formation de la Confédération (1776-77). Représentant du New-York au Congrès de 1776, chancelier de cet État de 1777 à 1801, il s'occupa des affaires extérieures et fut quelque temps ministre des Affaires Étrangères près du Congrès (1780-83). Ambassadeur à Paris en 1801, il démissionna en 1804, abandonna toutes ses fonctions publiques et mourut en février 1813 à Clermont (N. Y.).

(a) La lettre R fut jointe au nom de famille pour distinguer cette branche de Livingston d'une autre dont les membres portaient aussi traditionnellement le prénom de Robert.

2. *Archives des Affaires Étrang. de Washington, State Papers.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mais son habileté fut déjouée par celle de Talleyrand qui maintint impertubablement son système de dénégations souriantes et d'indifférence polie.

Pourtant, l'envoyé fédéral était incité à agir; de Jefferson lui-même, avec lequel il entretenait une correspondance régulière, il recevait des instructions énergiques, le 18 avril 1802, par exemple :

« Si la France considère la Louisiane comme indispensable à ses vues, elle consentira peut-être à envisager certains arrangements qui pourraient la réconcilier avec nos intérêts. Si quelque chose pouvait amener ce résultat, ce serait la cession à nous de l'Ile de La Nouvelle Orléans et des Florides. Cela supprimerait certainement dans une grande mesure toute cause de froissement et d'irritation entre nous et peut-être pourrait produire, mieux que par tout autre moyen, une conciliation permanente de nos intérêts réciproques. Cela en tout cas nous éviterait la nécessité de prendre des arrangements immédiats pour contre-miner une telle opération par des arrangements avec une autre partie[1]. Mais, malgré tout, nous devons considérer la Nouvelle-Orléans et les Florides comme ne contrebalançant pas suffisamment le risque d'une querelle avec la France, querelle provoquée par son voisin..... [2] »

R. R. Livingston ne demandait qu'à intervenir et à jouer un rôle actif. Il y était d'autant plus disposé que ses sympathies politiques étaient toutes acquises au parti républicain et unitaire favorable aux annexions.

Il jugea donc utile de peser sur le gouvernement espagnol pour le détourner de ses engagements et d'inciter le gouvernement britannique à tenir un langage commi-

1. Assurément, Jefferson voulait désigner par là une entente éventuelle avec l'Angleterre.

2. *Archives des Affaires Etrang. de Washington, State Papers.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

natoire sur la question des extensions françaises en Amérique. Mais les Anglais, s'ils eussent voulu adopter cette attitude, avaient dans les questions de Malte et d'Égypte des objets de préoccupation beaucoup plus importants que ceux relatifs à la navigation dans la mer des Caraïbes. Quant aux Espagnols, pouvaient-ils se laisser séduire par les offres d'un pays hostile à leur domination et jaloux de leur Empire d'Ultramar (juin 1802) ?

Le représentant de la Confédération, dépité par le résultat négatif de ses démarches, se plaignit dans ses dépêches de la « raideur » du Chevalier d'Azara et engagea le Secrétaire d'État à se saisir en représailles à la première occasion des ports floridiens de Pensacola et de San-Augustin. Repoussé de ce côté (car Jefferson restait malgré tout hostile aux coups de forces et à la politique brutale), il revint à l'idée de persuader Bonaparte et ses ministres du caractère désavantageux de l'acquisition de la Louisiane.

Dans ce but, il remit au mois d'août 1802, à Talleyrand, un volumineux mémoire qui fut promptement enseveli dans les archives sans laisser de traces [1] et aucune réponse, ni ouverture diplomatique ne vint témoigner de la prise en considération par le Premier Consul des arguments décisifs forgés et présentés par le plénipotentiaire américain.

Ce dernier, toutefois, jouissait d'un esprit tenace et optimiste. En octobre 1802, il avait conçu un nouveau plan qu'il exposait minutieusement à Joseph Bonaparte : la Louisiane serait restituée à l'Espagne, mais non dans son intégralité ; l'embouchure du Mississipi avec la

1. *Archives du Ministère des Affaires Étrangères*, États-Unis. Supplément, vol. VII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Nouvelle-Orléans resterait aux mains de la France qui la rétrocéderait à la Confédération en compensation des indemnités dues à des citoyens américains pour prises maritimes illégales et admises en leur principe au traité de Mortfontaine du 30 septembre 1800.

Le diplomate fédéral pensait avoir ainsi provoqué l'ouverture de négociations sur la Louisiane ; mais derechef, après une longue attente, la déception arriva. Talleyrand conserva son attitude de sphinx et borna toutes ses avances à quelques entretiens sans importance, écartant avec soin les sujets de haute politique.

R. R. Livingston se réfugia à son tour vers la fin de l'année 1802 dans le silence et l'inaction ; mais, pour panser son amour-propre froissé et épancher sa rancune, il traça dans ses lettres à Jefferson ou à Madison un tableau peu flatteur du gouvernement français, dépeignant le Premier Consul comme un homme entêté de ses projets relatifs au Nouveau-Monde, et d'autant plus entier en ses idées qu'il ignorait tout de ces questions, reprochant au ministre des Affaires Étrangères son astuce et sa dissimulation ; selon lui, tout accord avec la France serait illusoire et dénué de résultats.

De tels avis ne pouvaient à Washington qu'accroître le malaise, le mécontentement causés par l'interprétation passionnée, soit des actes des agents hispaniques à la Nouvelle-Orléans, soit des intentions supposées du Cabinet de Paris au sujet de la Louisiane.

Les gouvernants de la Confédération étaient partagés d'opinion quant à la politique à suivre dans les affaires extérieures. Le président, appuyé par une partie du Congrès, paraissait céder à l'impulsion belliqueuse donnée par les éléments turbulents de l'Ouest et inclinait

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à accepter un conflit avec les deux grandes puissances alliées d'Europe : la France et l'Espagne. Il ne dissimulait point ses sympathies et tenait ouvertement un langage menaçant qui parvenait jusqu'au chargé d'affaires français, Pichon :

« Il est sur le globe un seul point dont le possesseur est notre ennemi naturel et habituel ; c'est La Nouvelle-Orléans. C'est par là, en effet, et par là seulement, que les produits des trois huitièmes de notre territoire peuvent s'écouler... En nous fermant cette porte, la France fait acte d'hostilité contre nous. L'Espagne pouvait la garder pendant de longues années. Son humeur pacifique et sa faiblesse devaient l'amener à nous accorder successivement des facilités de nature à empêcher son occupation [par elle] de nous être trop à charge... Mais lorsqu'il s'agit des Français, la question change de face... Le jour où la France s'emparera de la Louisiane,... elle nous contraindra à faire alliance avec la flotte et la nation anglaises [1]... »

Officiellement, dans son message annuel aux deux Chambres du 15 décembre 1802, il inséra la phrase suivante qui pouvait servir d'avertissement aux puissances étrangères : « La cession de la province espagnole de la Louisiane à la France, qui a eu lieu au cours de la dernière guerre, produira, si elle s'effectue, un changement dans l'aspect de nos relations extérieures [2]..... »

Mais un parti plus modéré, ayant à sa tête Madison, tentait de s'opposer à ce courant belliqueux ; rien de décisif ou d'irrémédiable n'était encore survenu dans la vallée mississipienne et il ne convenait point de prendre l'alarme sans juste cause.

Ainsi divers mouvements d'opinion se faisaient jour

1. Chadwick, *United States and Spain*, t. I.
2. *Library of Congress*, *Recueil des Messages Présidentiels*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans la Confédération ; ils laissaient subsister un état d'incertitude et d'irrésolution qu'aggravaient encore les bruits répandus sur les ambitions de Bonaparte dans le Nouveau-Monde ou les déclarations du ministre britannique Addington [1] annonçant la conquête éventuelle du delta mississipien sur les Français.

Si les hommes d'État américains se montraient aussi troublés, c'est qu'ils avaient été surpris par l'exécution des traités de San-Ildefonso et d'Aranjuez. Mal renseignés par leurs agents de Paris et de Madrid, ils n'avaient cru ni à l'imminente réalisation, ni à l'extrême portée des accords hispano-français. Après avoir pensé à la fin de 1801 que la Louisiane allait être aussitôt occupée par la France, ils s'étaient vite rassurés et s'étaient illusionnés sur les répugnances de Charles IV à morceler son domaine colonial. Se fondant sur cette idée, ils avaient décidé en décembre 1802 d'ouvrir des négociations avec le Cabinet de l'Escurial en vue d'obtenir, en même temps que le libre accès au Golfe du Mexique, un établissement sur ces côtes.

Le 11 janvier 1803, un plénipotentiaire extraordinaire, J. Monroe [2], fut donc nommé pour aller arracher aux gouvernants espagnols cette importante concession et, en outre, pour s'entendre avec le gouvernement français sur des questions de commerce, de navigation et de déli-

1. *Henry Addington* (1757-1844), membre du barreau, fut élu à la Chambre des Communes en 1783 et occupa la présidence de cette Assemblée de 1789 à 1800. En 1801, il prit la direction du Cabinet, sous l'influence de Pitt ; il fut renversé en 1803.

2. *James Monroe* né en Virginie le 27 avril 1758 et mort à New-York le 4 juillet 1831. En juin 1794, il avait déjà été nommé ambassadeur en France, mais il n'était resté à ce poste que pendant deux ans.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mitation que posait la prochaine prise de possession de la Louisiane [1].

Des instructions à lui adressées le 2 mars 1803 prévoyaient qu'au cas où la France se serait fait accorder tout le littoral septentrional du Golfe du Mexique, des pourparlers devraient être engagés avec le Premier Consul sur les bases suivantes :

1° Cession aux États-Unis de la Nouvelle-Orléans et des deux Florides ;

2° Liberté de navigation pour les deux riverains sur tout le cours du Mississipi ;

3° Droit de dépôt accordé aux négociants français dans la ville de la Nouvelle-Orléans pour dix ans ;

4° Clause de la nation la plus favorisée appliquée aux navires français dans les ports floridiens ;

5° Payement d'un certain nombre de millions de livres tournois à la France qui serait, de plus, exonérée des dettes reconnues au traité de Mortfontaine (30 septembre 1800) [2].

Quelques jours après l'envoi de cette dépêche, le Secrétaire d'État apprenait que le transfert de souveraineté en Louisiane était à la veille de s'opérer. De là, une émotion indicible qui, secouant nation et gouvernement, incita Jefferson à se tourner vers l'Angleterre pour prévenir l'irruption des Français sur les confins de la Confédération, des Grands Lacs au Golfe du Mexique.

Des propositions formelles en vue d'une alliance anglo-américaine contre la France furent adressées à

1. R. R. Livingston fut avisé de la nomination de Monroe par une dépêche du Secrétaire d'Etat en date du 18 janvier 1803.

2. *Archives des Affaires Étrangères de Washington, State Papers.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Londres vers la mi-mars 1803, mais les conditions impérieuses que mirent à cet accord les ministres de Georges III — Point de paix séparée ; occupation de la Louisiane méridionale par des troupes britanniques : privilèges commerciaux accordés à la Grande-Bretagne sur tout le territoire fédéral — firent échouer cette combinaison dès les premiers jours d'avril [1]. Le président renonça alors à poursuivre son programme belliqueux ; toutefois, il fit expédier à Monroe des instructions enjoignant à ce dernier de s'abstenir de toutes négociations avec la France (18 avril 1803) [2].

Pendant ce temps, les événements se déroulaient avec rapidité en Europe. Charles IV et ses conseillers avaient renoncé en octobre 1802 à retarder plus longtemps l'exécution du traité de San-Ildefonso, mais ils repoussaient, quelques semaines plus tard, les sollicitations de Beurnonville pour un échange entre provinces floridiennes et duchés italiens (Parme et Plaisance). Bonaparte, s'il n'obtenait pas les Florides, était, en revanche, maître de la Louisiane et il lui tardait d'en être le possesseur effectif : aussi pressait-il le départ du préfet Laussat et les préparatifs de l'expédition d'Helvoet Sluys. Il semblait mettre une hâte fiévreuse à accélérer la réalisation de ses visées américaines : il craignait en effet qu'une guerre maritime inopinée n'empêchât la Louisiane de redevenir terre française.

Dès les derniers mois de 1802, les rapports officiels entre les gouvernements de Paris et de Londres étaient devenus fort difficiles. De part et d'autre, il y avait de

1. *Archives des Affaires Étrang. de Washington, State Papers.*
2. *Ibid.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la défiance, des accusations de mauvaise foi souvent justifiées ; des deux côtés, le traité d'Amiens n'était point rigoureusement observé. La Grande-Bretagne manifestait une évidente répugnance à restituer les colonies françaises et bataves ; elle conservait dans la Méditerranée l'importante position de Malte. La France s'obstinait à ajourner l'évacuation de la Hollande et de la Suisse tandis qu'elle pratiquait des annexions en Piémont et maintenait des garnisons en Italie. La crise longtemps latente parut inévitable quand, dans les discours officiels de janvier 1803, des provocations furent échangées entre les deux pays.

L'Espagne ne voyait pas sans appréhensions la fin d'une ère pacifique s'approcher à grands pas. Si son alliée avait formé des rêves d'expansion dans l'Amérique du Nord, elle avait pensé, de son côté, pouvoir profiter de la paix pour tourner son activité politique et commerciale vers le Maroc et tirer de la convention de Meknès (31 mars 1799) tous les avantages possibles. Par le conflit franco-britannique, elle voyait ses espoirs ajournés, sinon ruinés.

En France, les inquiétudes étaient plus vives. Les forces navales disponibles étaient faibles par rapport à celles de l'adversaire, la défense du domaine colonial des Indes aux Antilles devenait fort problématique, le sort de la Louisiane était particulièrement incertain. Le Premier Consul savait qu'à ce moment l'expédition de Saint-Domingue se heurtait, après un brillant début, à la résistance opiniâtre des nègres insurgés et risquait d'aboutir à un échec : ainsi menaçait ruine un des piliers qui devaient soutenir la domination française du Nouveau-Monde. D'autre part, il n'ignorait pas que, dans la Con-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fédération, gouvernement et nation paraissaient également résolus à ne point souffrir l'établissement de la souveraineté française dans la vallée mississipienne ; tout au plus y toléraient-ils le maintien de la puissance espagnole. Cette opposition, que lui avait peinte en traits fortement accusés Delfau de Pontalba dans ses rapports, ne l'eût point effrayé sans la perspective menaçante d'une rupture avec la Grande-Bretagne.

Le Premier Consul, comprenant l'impossibilité de conserver un immense territoire au delà des mers sans immobiliser la majeure partie de ses ressources militaires et navales pour défendre cet objectif secondaire de sa politique, laissa ses rêves américains s'évanouir sous la pression des circonstances, mais il voulut, du moins, ne pas laisser le plus redoutable des états maritimes s'installer sur le Mississipi et unir ainsi le littoral du Golfe du Mexique à ses possessions canadiennes en enserrant de toutes parts la Confédération Américaine. Il abandonna donc toute idée de conserver la Louisiane, mais en cherchant à tirer le maximum d'avantages de cette abdication coloniale. Le corps expéditionnaire d'Helvoet Sluys étant retenu au port à la fois par des retards apportés au ravitaillement et par les vents contraires, il donna ordre d'en suspendre le départ. Puis, ayant adopté un plan d'action, il voulut, avant de le rendre définitif et public, s'entourer d'avis.

C'est pourquoi il fit appeler auprès de lui, le 10 avril, des hommes compétents sur les affaires américaines ; méditant de laisser la vallée mississipienne aux États-Unis, il consulta à ce sujet son ministre du Trésor Public, Barbé-Marbois, qui avait rempli des fonctions tant à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Saint-Domingue qu'à Philadelphie [1], son ministre de la Marine Decrès[2] et même Berthier, le négociateur de l'accord d'Aranjuez. Il prit soin d'écarter de la discussion (comme des négociations ultérieures sur cette matière) le ministre des Affaires Étrangères, Talleyrand, soit qu'il pensât que ce dernier hostile aux Américains déclinerait toute participation à ces pourparlers, soit qu'il craignit les effets de l'esprit vénal et corrompu de ce fameux homme d'État[3], soit enfin qu'il crût Barbé-Marbois, mieux qualifié pour traiter ces questions.

Alors que Berthier et surtout Decrès se prononçaient pour le maintien d'un vaste empire colonial dans le Nouveau-Continent, malgré la menace d'une agression britannique, Barbé-Marbois, au contraire, se montrait le partisan résolu d'une cession conclue à des termes (tant commerciaux que financiers) avantageux pour la France.

Débat, en fait, de pure forme : le Premier Consul était, en secret, fermement décidé, au moment où les hostilités sur mer allaient reprendre plus violentes que jamais, à se libérer de tout souci colonial et à empêcher l'Angleterre de multiplier ses conquêtes faciles au delà des océans. A cette époque, le rétablissement de l'auto-

1. *François, Marquis de Barbé-Marbois* (1745-1837), avait été, avant la Révolution, intendant général à Saint-Domingue de 1785 à 1789. Élu membre du Conseil des Anciens en 1795, il avait été déporté à la Guyane lors du 18 fructidor et n'était revenu à Paris que sous le Consulat. Bonaparte l'avait fait conseiller d'État, puis ministre du Trésor Public. Il avait été agent officiel à Philadelphie au début de la Révolution.

2. L'amiral Decrès était ministre de la Marine depuis 1801 et devait rester à ce poste jusqu'en 1814.

3. Talleyrand avait été, en 1797, le héros d'une affaire de corruption à l'égard des États-Unis (Affaire XYZ).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rité métropolitaine à Saint-Domingue paraissait une entreprise vaine et l'annexion de la Louisiane, un élément de faiblesse et non de force pour la France.

La résolution étant prise, le règlement de cette affaire devait être mené avec célérité, car la rupture des relations politiques avec la Cour de Londres était imminente. Barbé-Marbois fut désigné aussitôt pour diriger les négociations, tandis que le représentant fédéral à Paris était sondé sur ces questions délicates.

Le 11 avril 1803, au cours d'un entretien avec Talleyrand, R. R. Livingston fit porter la conversation sur l'éventualité d'une cession intégrale de la Louisiane aux États-Unis. Livingston s'empressa de repousser cette hypothèse; son pays se contenterait de la Nouvelle-Orléans et des deux Florides [1]. Le ministre de Bonaparte objecta que la Louisiane privée de son débouché naturel sur le Golfe du Mexique serait de peu de valeur; il ne put, du reste, aboutir à aucune proposition concrète, car son interlocuteur avoua ne vouloir pas discuter ces sujets tant que son collègue Monroe ne serait point arrivé [2].

Le diplomate américain ignorait tout en effet des intentions de son propre gouvernement (en particulier les instructions du 2 mars 1803); il était d'autre part personnellement hostile à toute extension démesurée de la Confédération vers l'Ouest [3]; enfin et surtout il considé-

1. A cet égard, R. R. Livingston rappela, pour appuyer sa thèse, toute sa correspondance des quinze derniers mois et les nombreux mémoires adressés à Talleyrand (le dernier mémoire sur la question de la Nouvelle-Orléans datait du 16 mars 1803).

2. Dépêche du 11 avril 1803 à Madison. *Archives de Washington, State Papers.*

3. Livingston appartenait au parti qui redoutait de voir les treize États primitifs de la Confédération mis progressivement en



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rait les ouvertures françaises comme un leurre destiné à détourner l'attention des gouvernants de Washington et à empêcher ceux-ci de s'alarmer des événements qui allaient survenir dans la vallée du Mississipi.

Son opinion sur la valeur des offres de la France se modifia lorsque, les 12 et 13 avril, Barbé-Marbois entra en scène ; l'arrivée de Monroe sur ces entrefaites apparut plus inopportune que souhaitable à l'ambassadeur des États-Unis qui eût été fort désireux de conclure seul un semblable traité. La présence d'un envoyé extraordinaire n'était plus, en raison des circonstances, pour lui plaire ; aussi, entre ces deux représentants de la Confédération, les rapports restèrent-ils fort tendus.

En outre, la substitution du ministre du Trésor au ministre des Affaires Étrangères causa quelque flottement dans les débuts des pourparlers. R. R. Livingston, habitué à traiter avec le département des Affaires Étrangères, s'adressait à la fois à Talleyrand et à Barbé-Marbois ; Monroe ne communiquait officiellement qu'avec ce dernier, qui avait seul pleins pouvoirs pour régler les questions de Louisiane[1].

De là sans doute, en partie, les retards apportés aux

minorité par les États nouvellement créés de l'Ouest et du Sud et qui n'admettait point que l'autorité centrale cessât d'appartenir à la Nouvelle Angleterre.

1. Les minutes des traités et projets de traité figurent seules aux *Archives du Ministère des Affaires Étrangères*, Etats-Unis, Volumes 57 et 58 ; *Louisiane*, Volume VII. Aucun rapport français relatif aux négociations n'existe dans ces archives. De même, les envoyés américains n'ont relaté les pourparlers que d'une façon sommaire dans une unique dépêche à Madison (13 mai 1803). Le détail des négociations est emprunté au Journal tenu par Monroe durant la période et inséré dans les *State Papers*. Barbé-Marbois n'a publié une relation de ces événements que sous la Restauration.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

négociations. Entamées le 13 avril, elles n'entrèrent dans une phase active que deux semaines plus tard.

En effet, le 27 avril 1803, un projet de traité élaboré cinq jours auparavant par le Ministère des Affaires Étrangères était soumis aux deux plénipotentiaires fédéraux. En vertu de ce texte[1], la Louisiane était vendue aux États-Unis pour une somme de quatre-vingts millions de francs (art. 1) ; les modalités financières de la cession et de la vente étaient réglées par l'article 12. — La France faisait réserver à ses nationaux, outre le droit de naviguer librement sur tout le cours du Mississipi (art. 2) et le droit de s'établir dans les régions cédées (art. 4), la jouissance d'entrepôts francs, non seulement à la Nouvelle-Orléans, mais encore en trois points de la vallée moyenne du fleuve (art. 3). Ces privilèges étaient concédés à perpétuité et étendus aux nationaux espagnols (art. 6). Ces avantages économiques accordés aux sujets français et hispaniques ne pourraient être concédés à des ressortissants d'États étrangers par des conventions ultérieures (art. 11). — Les indemnités dues par la France à des citoyens américains pour prises maritimes illégales étaient éteintes (art. 7). — Les limites entre la Confédération et la Vice-royauté de Mexico seraient déterminées par une entente entre les cabinets intéressés, mais il était stipulé à l'avance que la frontière pour la région septentrionale des possessions respectives serait constituée par la ligne de crête des Montagnes Rocheuses (art. 10). — La Louisiane, en vertu de l'article 9, entrait dans la Confédération sur le même pied que les autres membres de l'Union. — Enfin, cet accord était appelé à rester secret (art. 13).

1. On le trouvera plus loin, aux *Documents*, sous le numéro 5.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ce texte fut vivement critiqué au cours des conférences qui suivirent sa communication. Les envoyés américains (et surtout J. Monroe) répugnaient à laisser leur pays se charger d'une dette publique relativement considérable par rapport à ses disponibilités financières. Ils repoussaient les clauses commerciales comme contraires à l'indépendance économique de la Confédération et comme susceptibles de soulever un vif mécontentement dans les milieux mercantiles de la Nouvelle Angleterre : ils voulaient obtenir la vallée mississipienne franche et libre de toute servitude, même temporaire. Enfin, ils considéraient la clause politique de l'article 9 comme inutile et dangereuse.

J. Monroe, ayant présenté un contre-projet supprimant les articles susvisés et offrant une somme nette de cinquante millions de francs, Barbé-Marbois s'éleva avec énergie contre ces prétentions et posa comme condition *sine qua non* le versement à la France de quatre-vingts millions de francs. Les plénipotentiaires fédéraux admirent ce chiffre sous la réserve qu'une partie de cette indemnité (vingt millions de francs) serait affectée au payement des créances américaines sur la France. D'autre part, ils se résignèrent à accepter le principe d'un régime préférentiel accordé pour douze ans aux Français et aux Espagnols dans le port de la Nouvelle-Orléans.

L'entente se fit sur ces données et, le 30 avril, le traité de cession de la Louisiane était signé [1]. Dans son article 1[er], il annonçait la remise aux États-Unis de cette colonie en la même situation que celle fixée par l'article

1. Le texte signé par les plénipotentiaires le 30 avril fut remanié dans la forme, et non dans le fond, le lendemain et le surlendemain à la demande de J. Monroe.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

3 de la convention de San-Ildefonso de 1800. Les cinq articles suivants réglaient les modalités relatives au changement de la souveraineté ; les articles 7 et 8 stipulaient le privilège accordé exclusivement aux bâtiments français et espagnols de relâcher à la Nouvelle-Orléans pendant douze ans aux mêmes conditions que les navires fédéraux. Mais les termes relatifs aux frontières louisianaises étaient vagues et ambigus : « *Cession à toujours et en pleine souveraineté dudit territoire avec tous ses droits, appartenances, ainsi et de la même manière qu'ils ont été acquis par la République Française en vertu du susdit traité conclu avec Sa Majesté Catholique* [1]. » De plus, il n'était pas envisagé de délimitation ultérieure comme dans le projet primitif.

Quelques jours plus tard, étaient conclues deux nouvelles conventions d'ordre financier. L'une, le 2 mai, réglait les conditions du payement des soixante millions versés effectivement à la France [2]. L'autre, le 8 mai, prévoyait que les dettes supportées par la France pour tous faits de prises maritimes seraient mises à la charge du gouvernement fédéral pour une somme de vingt millions de francs ; une commission américaine, composée du colonel J. Mercer, de J. C. Barnett et de W. Mac Clure devait procéder à la fixation des indemnités individuelles [3].

Au moment où, d'un coup de plume, Bonaparte mettait

1. Phrase finale de l'article 1er du traité, dont le texte est reproduit aux *Documents* (n° VI).

2. Les banques françaises déclinèrent cette opération, et la maison anglaise Hope and Baring se chargea du versement.

3. Consulter sur ces questions financières : *L'Annexion de la Louisiane aux États-Unis par* G. Labouchère, *Revue d'Histoire diplomatique*, année 1916, n° 3, p. 423 et ss.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ainsi fin au programme de la création d'un empire français dans le Nouveau-Monde, pas un instant son esprit ne s'arrêta soit à la clause du traité de 1800 interdisant toute cession ultérieure de la Louisiane à une tierce puissance, soit à l'engagement pris en 1801 par Gouvion Saint-Cyr de respecter cette stipulation ; ou, s'il envisagea jamais cette éventualité, il dut se flatter d'empêcher la Cour de Madrid de soulever aucune objection sur ce point. Du reste, il était surtout préoccupé par l'imminente rupture de la paix d'Amiens et il avait hâte de voir les protocoles du 30 avril-8 mai entrer en application. Aussi, comme l'échange des ratifications devait susciter de longs délais (en fait, il eut lieu le 21 octobre 1803), il fit remettre à R. R. Livingston, dès le 22 mai, la ratification du gouvernement français afin que l'échange de ces actes pût s'effectuer à Washington aussitôt que le Congrès se serait prononcé sur l'acceptation de ces accords. Empressement à la fois justifié, et réciproque : justifié, car, la guerre risquant d'éclater à tout moment, les Anglais pouvaient tenter de s'emparer d'une base aussi précieuse que le delta mississipien — réciproque, car les plénipotentiaires fédéraux redoutaient que les gouvernants français ne se repentissent du marché conclu.

Le 10 mai, Talleyrand recevait communication, par J. Monroe, d'une dépêche de l'ambassadeur des Etats-Unis à Londres, Rufus King, mandant qu'une expédition s'armait dans les ports britanniques en vue de conquérir la Nouvelle-Orléans et était prête à mettre à la voile [1]. A cette nouvelle, il fut décidé à Paris que les fonctionnaires hispaniques resteraient provisoirement en Louisiane pour y administrer au nom de Sa Majesté

1. *Archives des Affaires Étrang. de Washington, State Papers.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Catholique et que le commissaire français, Laussat, ne prendrait officiellement possession du pays que pour le remettre sur-le-champ aux délégués de la Confédération. Quant aux forces de terre et de mer réunies à Helvoet Sluys, elles reçurent de nouvelles affectations tandis que les fonctionnaires coloniaux nommés pour la Louisiane étaient appelés à d'autres postes [1].

Le 12 mai 1803, la rupture des relations diplomatiques entre la France et la Grande-Bretagne s'accomplissait ; la reprise des hostilités allait suivre à bref délai. Mais à la guerre maritime contre l'Angleterre devait se joindre quelques mois plus tard une guerre continentale provoquée par l'Autriche et la Russie.

Le texte des conventions franco-américaines, annexé à la dépêche du 13 mai 1803, arriva à Washington le 14 juillet seulement. La lecture provoqua à la Secrétairerie d'État une indicible stupeur. Madison ignorait tout des intentions du Cabinet de Paris ; il n'avait donc pu prévoir la brusque décision du Premier Consul et les rapides négociations qui suivirent. Ses instructions du 18 avril 1803 mandaient aux deux envoyés d'agir avec grande prudence et de ne faire que des ouvertures discrètes à Talleyrand ; tout au plus espérait-il obtenir le droit d'occuper le delta mississipien et une bande de territoire en Floride Occidentale. Aussi fut-il hautement surpris de recevoir une convention conclue et signée qui donnait à son pays l'immense contrée s'étendant du

1. Les ordres envoyés aux troupes de terre et de mer d'Helvoet Sluys et relatifs à la suspension de l'expédition pour la Louisiane datent du 30 mai 1803. Par arrêté du 17 floréal An XI (7 mai 1803), Laussat était nommé préfet à la Martinique. (*Archives du Ministère de la Marine. Actes du Pouvoir Exécutif* et *Correspondance générale*).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mississipi aux Montagnes Rocheuses et du Golfe du Mexique aux Grands Lacs.

La première impression que ressentirent les hommes d'État américains fut de l'irritation à voir la Confédération prendre dans la direction du Pacifique « un développement anormal » ; c'était là l'expression de ce même sentiment dont, par diplomatie plus que par conviction, avait fait montre R. R. Livingston dans son entretien du 11 avril avec Talleyrand. Ces tendances dominaient manifestement dans la Nouvelle-Angleterre. Le président Jefferson, pour y donner satisfaction, proposa de borner toute acquisition territoriale à l'embouchure du fleuve avec la région avoisinante, l'hinterland devant être laissé, soit à la France, soit à l'Espagne selon les convenances de ces deux puissances.

Un courant d'idées analogues se faisait jour au Congrès et la même thèse y fut soutenue avec vivacité par les partisans du fédéralisme alarmés à la pensée de voir le pouvoir centraliste se fortifier dans les districts de l'Ouest. L'opposition critiqua la façon dont la cession avait été obtenue : Jefferson, Livingston furent accusés d'avoir violé les principes constitutionnels et d'avoir agi despotiquement dans les négociations avec le gouvernement consulaire. Ils pensaient, feignit-on même de croire, instaurer dans ces provinces nouvellement acquises le pouvoir présidentiel sans contrôle, ni limitation, puisqu'à la souveraineté espagnole ou française n'était point formellement substituée celle de la Confération. Tous les arguments furent mis en avant pour combattre énergiquement les centralistes, supposés être les instigateurs de la convention : certains représentants demandèrent l'application en Louisiane du système du plébiscite,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mais cette motion fut écartée. Malgré d'ardentes discussions, un vote approbatif fut obtenu au Sénat le 20 octobre 1803 à la majorité requise par la constitution [1] (24 voix contre 7) et le lendemain, l'échange des ratifications eut lieu. La Louisiane appartenait dès lors en principe aux États-Unis.

L'attitude désintéressée adoptée au premier moment par les gouvernements de Washington fut donc très passagère ; les autorités fédérales se rallièrent sans peine au système d'accroissement territorial de la Confédération. Bientôt même elles ne se contentèrent plus de la simple incorporation de la Louisiane à l'Union : elles méditèrent d'entreprendre, par une délimitation arbitraire et fantaisiste de cette colonie, toute une série d'empiétements territoriaux aux dépens des possessions ibériques du Nouveau-Monde. Toutefois elles ne pouvaient nourrir à cet égard que des projets, car le traité de Paris n'était pas encore exécuté et la cession de la province mississipienne par l'Espagne à la France n'était même pas encore accomplie en octobre 1803.

1. D'après la constitution fédérale de 1787, les traités conclus par la Confédération doivent être approuvés par le Sénat à une majorité des deux tiers.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

## V. — La mission Laussat a la Nouvelle-Orléans[1]

Laussat, nommé à la préfecture de la Louisiane par arrêté consulaire du 19 août 1802, ne semblait nullement préparé à jouer un rôle dans la reprise par la France de sa politique coloniale américaine. Loin d'appartenir au milieu colonial ou au monde créole qui se groupait alors autour de Joséphine, loin d'avoir été mêlé à l'administration des possessions d'outre-mer ou aux opérations de tout ordre des anciennes Compagnies de Commerce, il était issu d'une famille de robe du Béarn, où il avait passé presque toute son existence.

Durant l'Ancien Régime, il avait exercé les fonctions de receveur général des Finances des Pays d'État et Abonnés de l'Intendance de Pau et Bayonne. A peine troublé par la Révolution, il avait été quelque temps inquiété comme suspect de modérantisme ; pour obtenir un brevet de civisme, il accepta d'être trésorier payeur à l'armée des Pyrénées. A la paix de Bâle, il obtint, grâce à l'influence locale dont il jouissait, un siège au Conseil des Anciens, il y fit partie de cette majorité

1. Les sources relatives à la mission Laussat sont à la fois assez pauvres et fort dispersées. Aux *Archives du Ministère de la Marine* (série A, volumes III et IV) figurent les actes de nomination et instructions générales. Aux *Archives des Colonies* (série BB, volumes 37 et 42) se trouvent les correspondances échangées entre Laussat et ses chefs hiérarchiques, tandis que les *Archives des Affaires Étrangères* contiennent les lettres émanant de Laussat ainsi que les journaux officiels de la Nouvelle-Orléans.

Quant aux mémoires de Laussat parus en 1831, ouvrage fort rare, certains passages en sont reproduits dans le livre du baron de Villiers du Terrage : *Les dernières années de la Louisiane Française.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fameuse par son opposition platonique et sa bienveillance à accepter les coups d'État.

Laussat se fit alors remarquer par la part qu'il prit à l'agitation suscitée par Sieyès en 1799 et il se rallia bruyamment, dès le premier jour, au régime consulaire. Aussi fut-il désigné comme membre de la Commission Intermédiaire créée le 19 Brumaire. Dès lors sa carrière était décidée ; il devait être un des serviteurs dociles et fervents du Consulat, puis de l'Empire.

C'est ainsi qu'il entra au Tribunat ; lors des préliminaires de paix avec l'Angleterre (octobre 1801), il put, sans doute avec la protection de certains membres influents de l'entourage du Premier Consul, poser sa candidature à un poste colonial de nature mi-administrative, mi-diplomatique : il obtint d'être choisi pour la Préfecture de la Nouvelle-Orléans, ce qui devait paraître une grande faveur, par suite de l'intérêt qu'attachait alors Bonaparte aux questions du Nouveau-Monde.

Toutefois cette nomination était sans effets immédiats puisque l'Espagne conservait — à titre provisoire, il est vrai — la possession de la vallée du Mississipi : mais lorsque le Chevalier d'Azara eut transmis le 20 octobre 1802 au gouvernement français la cédule royale opérant la transmission de souveraineté sur la Louisiane, Laussat [1] reçut avis d'avoir à gagner bientôt le continent américain [2]. Il y précéderait le Capitaine général de la province, Victor ; il avait pour mission de préparer la remise des pouvoirs par les autorités hispaniques ainsi

1. *Pierre Clément de Laussat* naquit à Pau le 23 novembre 1756. La particule tomba durant la Révolution pour ne reparaître que tardivement sous l'Empire.

2. Même avis fut, du reste, donné aux autres fonctionnaires de la Louisiane.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que l'évacuation progressive de la colonie par les troupes espagnoles que remplacerait le petit corps d'occupation réuni à Helvoet Sluys.

Aussi reçut-il pour le Marquis de Somoruelos, Capitaine général de Cuba, la lettre suivante :

Monsieur le Marquis,

Le Premier Consul de la République Française est informé que Sa Majesté Catholique vous a transmis des ordres pour la rétrocession de la Louisiane conformément au traité de Saint-Ildefonse. Il a nommé en conséquence, pour en prendre possession, le général de division Victor, qui est prêt à partir avec un corps de troupes pour recevoir cette colonie au nom de la République, ainsi qu'il est convenu entre les deux puissances.

Mais le Premier Consul a jugé à propos de faire précéder cette expédition par le Citoyen Laussat, magistrat honoré de sa confiance et qu'il a revêtu de la dignité de Préfet Colonial de la colonie. La mission du Citoyen Laussat est, M. le Marquis, de procéder de concert avec vous à tout ce que peuvent exiger les préparatifs de la rétrocession et le débarquement des troupes, de manière que ces opérations n'éprouvent aucun retard à l'arrivée de l'expédition.

Pour ce, M. le Marquis, je recommande le Citoyen Laussat et les personnes employées sous ses ordres à votre bienveillance et bons services en tout ce qui pourra concerner la mission dont il est chargé et je vous prie de recevoir l'assurance de ma haute considération.

Paris, le 16 Frimaire An XI.

Signé : Decrès [1].

En dehors de cette lettre Laussat ne reçut aucune instruction écrite. Il fut seulement averti que des pleins pouvoirs lui seraient envoyés pour procéder à la prise de

1. *Archives des Colonies*, série BB, volume 42, f° 19.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

possession, au cas où celle-ci, en raison d'événements imprévus de la politique extérieure européenne, ne pourrait être retardée jusqu'à l'arrivée du général Victor. C'était là, vraisemblablement, une conséquence du conflit de compétence qui s'élevait au sujet de la réoccupation de la Louisiane entre les deux Ministères de la Marine et des Affaires Étrangères. Ces deux départements, également jaloux de leurs prérogatives et mécontents de se voir en concurrence dans cette affaire, qui relevait tant du domaine diplomatique que du domaine naval et colonial, allaient faire montre d'un désintéressement simultané et réciproque dont la conséquence immédiate serait de laisser les fonctionnaires français en Louisiane livrés à leurs propres inspirations.

Laussat s'embarqua à La Rochelle à bord du brick *le Surveillant*, le 10 janvier 1803; mais, comme il avait été avisé de prendre lui-même près de la chancellerie madrilène les ordres adressés par Charles IV aux autorités louisianaises [1], il fit route d'abord pour l'Espagne. Il séjourna du 15 au 22 janvier à Santander afin d'y attendre le courrier envoyé de Madrid puis partit pour l'Amérique.

Le 17 mars seulement, le delta du Mississipi était signalé; neuf jours plus tard, le Préfet de la Louisiane débarquait à la Nouvelle-Orléans.

Bien que la situation de ce fonctionnaire français, venant prendre possession par sa seule présence d'une

1. C'était sans doute une tradition; car, sous le Directoire, l'agent Roume, chargé de la prise de possession d'Hispañola (Saint-Domingue Oriental), était passé à Madrid prendre les ordres du gouvernement espagnol en vue de la remise de cette colonie (1796).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

immense colonie, parût étrange aux Espagnols, le premier accueil fait à Laussat fut chaleureux. Le gouverneur Don Manoel de Salcedo et l'intendant J. Ventura de Moralès se montrèrent aussi aimables qu'empressés, tandis que la population néo-orléanaise témoignait avec expansion ses sentiments favorables à la France.

Les relations officielles entamées sous de tels auspices paraissaient devoir revêtir un caractère de franche cordialité d'autant plus aisé à maintenir que les deux gouvernements de Paris et de Madrid étaient puissances alliées et agissaient d'un commun accord.

Mais Laussat, investi d'une mission qui exigeait, avec du tact et de la prudence, une connaissance approfondie des mœurs de l'Amérique Latine, était dans une complète ignorance des conditions de la vie créole. De plus, il nourrissait de profondes illusions sur son rôle et interprétait l'absence d'instructions de Decrès et de Talleyrand dans le sens d'une extension illimitée de ses pouvoirs. Enfin, il se présentait sans réel mandat, car il ne pouvait arguer des termes de la lettre adressée au marquis de Somoruelos et remise par lui à Salcedo pour justifier de l'exercice et du cumul de toute autorité entre ses mains. Néanmoins, il se considérait comme le légat du Premier Consul en Louisiane et, dès le lendemain de son débarquement, il se conduisit maladroitement en conséquence.

Salcedo, vieilli dans le formalisme bureaucratique, imbu des principes de laisser-faire et peu enclin à l'énergie, fit d'abord preuve d'esprit de conciliation, sinon d'indifférence. Cependant, comme Moralès et les membres de la municipalité, il éprouva quelque mécontentement à l'égard de ce nouveau venu qui s'immisçait

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sans discrétion dans les affaires de la province. Quant aux fonctionnaires louisianais, ils restèrent passifs.

Le 10 mai 1803, débarquait à la Nouvelle-Orléans le haut commissaire hispanique, chargé de présider à la transmission de souveraineté de la colonie ; c'était l'ancien gouverneur intérimaire de la Louisiane (de 1799 à 1801), le Commissaire des Guerres de La Havane, le Marquis de Casa Calvo, qui unissait à un tempérament énergique une fierté toute castillane.

Huit jours plus tard, une proclamation signée de Salcedo et de Casa Calvo (mais, en réalité, œuvre de ce dernier) annonçait à la population, de manière officielle, le prochain changement politique qui allait survenir dans la vallée du Mississipi [1].

En même temps, Gouverneur et Haut Commissaire, munis des pleins pouvoirs de la chancellerie madrilène, invitaient Laussat à entrer en conférence avec eux pour régler les détails du transfert de souveraineté. Laussat dut, à ce moment, décliner l'ouverture de pourparlers : il n'avait encore reçu de son gouvernement aucun pouvoir et au général Victor, en principe, incombait la mission de conclure et signer le protocole de remise de la province.

Les deux plénipotentiaires espagnols, surpris, acceptèrent sans peine l'idée d'ajourner derechef l'exécution des traités de San-Ildefonso et d'Aranjuez. Convaincus toutefois que Laussat restait jusqu'alors sans mandat

1. Le texte de la proclamation, ainsi que le compte rendu de toutes les fêtes célébrées en 1803 à la Nouvelle-Orléans, figurent aux *Archives des Affaires Étrangères* et sont reproduits dans l'ouvrage de M. de Villiers du Terrage.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

formel, ils se montrèrent beaucoup moins bienveillants à l'égard de ses manifestations d'activité.

Du reste, au début de cet été de 1803, la situation devenait pénible pour le préfet français : il sollicitait vainement de la métropole des ordres ou des instructions, et, ne voulant pas renoncer au rôle par lui assumé jusqu'alors, il se heurtait à l'opposition de plus en plus ouverte des autorités hispaniques. Bien plus, la population néo-orléanaise, si favorable à la France trois mois auparavant, avait perdu son enthousiasme de la première heure. Dans tout le Gouvernement de la Louisiane, deux courants d'opinion très nets se faisaient sentir.

La grande majorité des colons : planteurs, négociants, armateurs, etc., se prenaient à regretter à l'avance la domination de l'Espagne. Ils connaissaient bien tous les avantages du régime qui, depuis quarante ans, s'exerçait dans ces régions : une mère-patrie prodigue qui, loin de chercher à pressurer sa possession mississipienne, ne répugnait nullement à laisser détourner vers elle une partie du Pactole des mines mexicaines — une administration nonchalante, peu sévère et peu rigide sur les principes — des obligations militaires dont le but principal était de pourvoir de grades honorifiques de pacifiques bourgeois ou d'octroyer une solde avantageuse aux modestes artisans — un système commercial théoriquement despotique et néfaste, mais pratiquement avantageux par la possibilité du trafic avec tout le Nouveau-Monde espagnol et par l'intensité d'une contrebande qui remédiait à l'insuffisance du privilège de la Compagnie de Cadix.

Du jour où la France s'installait dans le pays, plus de torrent de piastres fortes s'écoulant des coffres publics,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plus de fonctionnaires fastueux, plus de milice paisible, plus de contrebande, mais des douaniers intègres appliquant l'exact monopole métropolitain, des troupes étrangères et des impôts strictement perçus. Bien plus, des souvenirs récents et fâcheux étaient évoqués : levées d'hommes pour les guerres d'Europe — assignats, entraînant l'exode des pièces d'or et d'argent — banqueroute du Directoire et exigences financières de ses agents... La mainmise sur les biens ecclésiastiques effrayait prêtres et moines, tandis que la pensée du soulèvement nègre de Saint-Domingue (provoqué par de maladroites mesures du gouvernement français) jetait l'alarme parmi les planteurs [1].

En revanche, quelques esprits turbulents, exaltés sincères ou ambitieux sans scrupules, inspirés par les événements d'Europe, fondaient de grands espoirs sur les futures réformes ; ils rêvaient de profiter de ces bouleversements pour établir un nouvel ordre de choses, asseoir leur influence sur des bases révolutionnaires ou obtenir des avantages personnels par une Terreur américaine. Cette infime minorité, presque entièrement concentrée dans la capitale de la province [2], constituait ce parti français qu'on imaginait à Paris répandu dans toute la population, réclamant à grand cri la restauration de l'autorité de l'ancienne métropole et gémissant des intolérables abus du despotisme archaïque de l'Espagne. Ce n'était, en fait, qu'une grossière caricature de cette aristocratie créole qui, gagnée aux idées libé-

1. La partie espagnole de Saint-Domingue n'avait été gagnée par la contagion insurrectionnelle que vers 1795, au moment de la réunion de cette colonie à la France.

2. Ce petit parti avait été pratiquement sans existence tant que la domination espagnole avait été ferme en Louisiane.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rales depuis vingt ans, s'agitait à Mexico, à Buenos-Ayres ou à Caracas.

Enfin, parmi les Louisianais du plat pays, beaucoup ne se prononçaient point, accueillant avec indifférence les événements et subissant l'influence des fonctionnaires locaux et des centres urbains. Toutefois, parmi eux s'exerçait un certain mouvement de propagande, activement mené par les émigrés des États-Unis ; il avait pour but l'incorporation de ces territoires de la rive droite du Mississipi dans la Confédération, mais il restait fort localisé et sans grand effet.

De bonne heure, Laussat ne méconnut point les difficultés de l'établissement de la France dans l'Amérique du Nord. Il signala dans ses nombreuses dépêches à Talleyrand les deux obstacles qui risquaient de faire sombrer la popularité de la nouvelle mère-patrie.

D'une part la question financière : « Nous succédons, disait-il dans une lettre du 14 avril 1803, à un gouvernement qui jetait chaque année trois millions de francs comptant dans la colonie et dont la scrupuleuse fidélité a toujours rempli ses engagements [1] ... » Ce fait était prouvé par un simple coup d'œil jeté sur la longue suite des budgets louisianais, budgets toujours en déficit où les recettes représentaient en moyenne le tiers des dépenses [2]. En outre, la Cour de Madrid, sachant depuis

1. *Archives du Ministère des Affaires Étrang., Louisiane*, vol. VIII.

2. On a estimé que l'Espagne, durant la période de possession de la Louisiane (trente-sept années), avait dépensé dans cette colonie une somme de soixante millions de livres, le déficit annuel variant de un à deux millions de livres. Les chiffres du dernier budget normal (1801) étaient les suivants : Recettes, 950.000 L. — Dépenses, 2.841.000 L.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1801 que cette possession du Nouveau-Monde lui échappait, avait ordonné de réduire au minimum la contribution financière de la métropole dans ses déboursés. Dès lors, le gouvernement français se verrait obligé de consentir d'importantes avances pour satisfaire aux besoins de nombreux services publics mal entretenus depuis deux ans.

D'autre part, le point de vue commercial. La France étendrait évidemment à la Louisiane le régime appliqué aux autres colonies ; elle ne pourrait tolérer les scandaleuses opérations de contrebande qui avaient lieu souvent avec la connivence des autorités espagnoles ; elle élèverait des barrières douanières autour de la province en maintenant le quasi-monopole de trafic et de navigation en faveur de ses nationaux. Or, son industrie et sa marine marchande étaient insuffisantes pour lutter, malgré ces avantages, à armes égales contre les négociants et armateurs anglais ou américains qui, tirant parti de la proximité des États-Unis et des Antilles britanniques, jouissaient en fait de la maîtrise du marché. Les Anglo-Américains, disait Laussat, usent et abusent de la navigation libre du Mississipi à travers la Nouvelle-Orléans. Sous prétexte de pourvoir à leurs établissements sur la rive gauche du fleuve, ils inondent de marchandises de contrebande les établissements de la rive droite. Dans quel esprit se conduire avec eux [1]... ? Il constatait d'ailleurs avec mélancolie combien rare était le pavillon français dans les ports du Golfe du Mexique ; à peine, de temps en temps, quelques bâtiments porteurs de malles postales, tandis que les bâti-

1. *Mémoires de Laussat*, dans de Villiers du Terrage, *op. cit.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ments de commerce britanniques ou américains abondaient. Il signalait de façon discrète le désintéressement trop prononcé du gouvernement à l'égard des petits groupements français épars sur le continent nord-américain.

Laussat prenait donc au sérieux son rôle d'administrateur en cherchant à éclairer les ministres à Paris sur la réelle situation de la Louisiane ; mais il déployait mal à propos son activité, oubliant trop aisément que l'Espagne était encore maîtresse de la colonie et jugeant hommes et coutumes avec des yeux d'Européen peu au fait des questions du Nouveau-Monde.

C'est ainsi qu'il n'avait pu acquérir les sympathies des Louisianais. S'il traitait avec hauteur l'élément conservateur attaché aux institutions espagnoles, lui annonçant la disparition prochaine de ce régime vétuste, il décourageait et lassait les bonnes volontés. Bien plus, il s'aliénait à la fois les partis clérical et jacobin (peu nombreux mais également turbulents), l'un en affichant trop ouvertement son dédain pour les affaires religieuses [1], l'autre en blâmant tout projet de transformation violente et en affirmant son intention de maintenir l'ordre.

En outre, ses relations avec les autorités locales avaient peu à peu empiré ; finalement, au mois de juin, la rupture était survenue. Laussat ne jouissait plus que d'une déférence toute officielle, aussi voyait-il avec inquiétude le temps s'écouler sans que parût à l'horizon l'expédition du général Victor, sans qu'arrivassent les pleins

1. Pourtant, Bonaparte se montrait à ce moment le restaurateur du catholicisme en France. Le Concordat avait été signé avec le Saint-Siège en juillet 1801 et promulgué en avril 1802.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pouvoirs promis par Decrès ou de simples instructions.

De nouvelles sources de désagréments n'allaient pas tarder à naître. Le 7 août 1803, le bruit se répandit à la Nouvelle-Orléans que Bonaparte, renonçant à occuper la Louisiane, avait cédé celle-ci aux États-Unis. Laussat, à peine remis d'une attaque de fièvre jaune, démentit avec indignation ces nouvelles qu'il estimait avoir été répandues dans un but tendancieux par les adversaires du gouvernement consulaire et par les siens propres. Mais, quelques jours plus tard, il reçut de Talleyrand avis, en termes brefs, de la conclusion du traité de Paris dans les premiers jours de juin 1803 [1]. Il tomba alors dans un abattement complet et un profond découragement : non seulement il perdait l'importante préfecture de la Louisiane, mais il se trouvait dans une position délicate envers les gouvernants espagnols de la colonie après ses bruyants démentis et ses hautaines prétentions. Il se demandait même avec inquiétude comment se terminerait sa mission : si, par la dépêche de Talleyrand, il savait devoir rester à son poste pour procéder à la remise de la province à la Confédération, en revanche il constatait par l'absence de toute instruction précise et de tout plein pouvoir combien secondaires étaient ces questions américaines aux yeux du Premier Consul et de son entourage.

*
* *

Le gouvernement français, s'il s'était alors préoccupé du sort de sa récente acquisition en Amérique, avait complètement oublié l'existence de son représentant à la Nouvelle-Orléans. Le Ministère des Affaires Étran-

1. Dépêche du 17 prairial an XI (6 juin 1803).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gères, bien que recevant rapports et dépêches de Laussat, prêtait une attention fort distraite à ce dernier, persuadé que toute affaire relative à l'administration de cette colonie relevait exclusivement du Ministère de la Marine. Quant à ce département, il n'entretenait aucune correspondance avec le préfet de la Louisiane et ne s'inquiétait nullement de cette lointaine mission, d'ordre peu naval [1].

Toutefois ce chaos bureaucratique, ne put subsister lorsque le traité de Paris eût été conclu avec les États-Unis. Bonaparte appréciait peu la lenteur et le formalisme administratifs ; il désirait de plus pour des motifs politiques, rendre promptement exécutoire la convention franco-américaine. Aussi, dès le début de mai 1803, donna-t-il l'ordre de faire tous les préparatifs nécessaires à la remise de la région mississipienne aux Américains.

Le 11 mai, Talleyrand demandait aux services de la Marine des informations au sujet des fonctionnaires français envoyés en Louisiane. Le lendemain, Decrès répondait :

« Le Général Victor avait pleins pouvoirs du Premier Consul de recevoir la Louisiane. Mais le Général Victor, comme vous savez, n'est pas parti... J'ai expédié pour le Mississipi le Baron Laussat, préfet colonial, pour préparer la rétrocession et cet administrateur est maintenant à la Louisiane. Ce serait sans doute lui qu'on pourrait charger de ce qui reste à faire en raison du traité récemment conclu, *mais il peut être mort*, et je crois nécessaire dans une pareille circonstance de ne rien laisser à l'incertitude des événements ; c'est pourquoi je proposerai au Premier Consul d'expédier de France un

1. Pourtant Laussat fut, à tout hasard, compris dans les mutations de fonctionnaires coloniaux affectés à la Louisiane, qu'occasionna la cession de cette possession aux États-Unis. Il fut nommé préfet de la Martinique par Arrêté du 7 mai 1803.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

adjudant-commandant ou un officier quelconque avec des pleins pouvoirs *ad hoc*... [1] »

Bonaparte, désireux d'en finir avec ces questions du Nouveau-Monde, donnait, le 22 mai 1803, sa ratification aux protocoles signés entre Barbé-Marbois, Livingston et Monroe au début de ce même mois. Il pressait son ministre des Relations Extérieures de rédiger instructions et pleins pouvoirs pour la remise de la Louisiane aux Américains [2]. Enfin, le 6 juin, il approuvait à Saint-Cloud les « pouvoirs, commission et mandement spécial » grâce auxquels la mise en possession des États-Unis de tous les « pays, contrées et dépendances de la Louisiane » devait s'opérer.

Ces documents furent aussitôt expédiés au chargé d'affaires de France à Washington, Pichon [3], dans l'ignorance où l'on était encore à Paris de la présence de Laussat à la Nouvelle-Orléans.

*
* *

Pichon, aussitôt en possession de ces pièces, s'empressa de les faire transmettre à la Nouvelle-Orléans par un officier, Landais (14 octobre 1803), et le 23 novembre,

1. *Minutes des Archives du Ministère de la Marine.*

2. Au sujet des pleins pouvoirs pour le double transfert de souveraineté, Talleyrand disait à Decrès dans une lettre du 27 mai : « Il m'a paru que ces deux pleins pouvoirs devaient être distincts parce que l'ordre de remettre la Louisiane aux États-Unis n'était pas de nature à être communiqué aux agents espagnols... »

3. *Louis André Pichon*, né à Nantes en 1771, mort à Paris en 1850. Il entra jeune dans la diplomatie et fut successivement secrétaire de légation à Philadelphie (1791-1794), chef de bureau au Ministère des Relations Extérieures (1795-1800), puis consul général, chargé d'affaires aux États-Unis de 1800 à 1805. Entré ensuite, en 1807, au service du Royaume de Wesphalie, il

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Laussat recevait enfin, à sa vive satisfaction, les pleins pouvoirs relatifs à la double opération diplomatique qui faisait passer la colonie espagnole aux mains des Américains. Trois jours plus tard, il ouvrait des pourparlers avec Salcedo et Casa Calvo sur la question de la prise de possession : il obtint que la cérémonie eût lieu le 30 novembre et décida qu'une administration purement française veillerait au maintien de l'ordre et assurerait les divers services publics. L'offre faite par les deux Commissaires hispaniques de maintenir provisoirement l'organisation existante jusqu'à l'arrivée des autorités fédérales fut aussitôt déclinée que formulée.

En conséquence, le 30 novembre, le pavillon français solennellement hissé remplaçait l'étamine espagnole sur les édifices publics et la transmission des pouvoirs publics s'effectuait au milieu de brillantes réceptions, adieu suprême des gouvernants ibériques à la cité néo-orléanaise.

Laussat, à peine entré en fonctions, lança une sonore proclamation pour annoncer l'avènement du nouveau régime et se livra à un excès de nominations que ne justifiait nullement le caractère tout transitoire de la domination française. En outre, il multiplia les arrêtés de police et d'administration qui continuèrent à être publiés dans la gazette officielle de la Nouvelle-Orléans même après l'installation des Américains. Enfin, il s'empressa de créer un corps de milice, *les Volontaires du Mississipi*, doté d'un nombreux état-major, tandis qu'il déployait un zèle louable à faciliter le départ des troupes

reçut la charge de Conseiller d'État, puis celle d'Intendant Général des Finances (1809-1812). Il eut une brillante carrière sous la Restauration et la Monarchie de Juillet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

espagnoles : celles-ci, sous les ordres de Salcedo, commencèrent à s'embarquer pour La Havane dans le courant du mois de décembre, mais l'évacuation totale ne devait avoir lieu qu'en avril 1804. Le Marquis de Casa-Calvo, établi à Bâton-Rouge, puis à Mobile, surveillait ces opérations : il ramena à Pensacola les dernières forces hispaniques de Louisiane, laissant le champ libre aux États-Unis.

Le gouvernement de Washington, ayant ratifié à la fin d'octobre 1803 le traité de Paris, était désireux d'exécuter dans le plus bref délai les clauses territoriales de cet accord. Clayborne et le général Wilkinson, qui dirigeaient l'administration des districts de la rive gauche du fleuve, furent chargés de procéder, avec les contingents fédéraux cantonnés dans cette région, à la prise de possession de la Louisiane. Avisés de la remise de cette province à la France, ils se présentèrent dès le 17 décembre aux portes de la Nouvelle-Orléans pour réclamer la mise en vigueur de la convention du 30 avril 1803.

Laussat, malgré ses regrets de voir s'évanouir si rapidement sa préfecture, ne put repousser cette demande et, le 30 décembre, il transmettait solennellement à la Confédération la souveraineté sur la Louisiane. Il devait attendre jusqu'au 21 avril 1804 l'occasion de gagner sans dangers, malgré les croisières anglaises, son poste de la Martinique [1].

1. Laussat y resta jusqu'en 1809, époque où il fut fait prisonnier par les Anglais. Échangé bientôt après, il devint préfet d'Anvers en 1810, puis préfet de Mons de 1812 à 1814. Élu député sous les Cents Jours, il ne reprit des fonctions officielles qu'en 1819 et devint alors administrateur de la Guyane pendant quelques années. Il mourut à Pau le 10 avril 1835.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'occupation américaine, immédiate à la Nouvelle-Orléans et dans la basse vallée du Mississipi, n'eut lieu pour le cours supérieur du fleuve qu'au mois de mars 1804 : là, les autorités espagnoles de San-Luis, de Santa-Genova procédèrent elles-mêmes à la remise des pouvoirs. Ainsi se fit sans peine l'incorporation aux États-Unis de l'immense contrée s'étendant du Mississipi aux Montagnes Rocheuses.

Soumise à l'administration stricte et à la discipline rigide des gouvernants fédéraux, la population n'allait pas tarder à regretter cette domination espagnole que décriaient si violemment les créoles libéraux de l'Amérique du Sud. Ces regrets étaient justifiés. Si, en effet, la France de Louis XV s'était désintéressée de son domaine du Nouveau-Monde, l'Espagne de Charles III et de Charles IV s'était efforcée, dans la limite de ses ressources et de ses forces, de faire prospérer sa colonie mississipienne ; après quarante ans de souveraineté, elle abandonnait ce pays dans une situation plus florissante que lors de son acquisition en 1763 [1].

(*La fin au prochain numéro.*)

F.-P. Renaut.

1. Sous la domination espagnole (1763-1803) la population de la Louisiane passa de 12.000 habitants à 50.000, quant au Haut-Mississipi, il se peupla de 6.000 habitants.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

# DOCUMENTS

## V

## PROJET DE TRAITÉ
## ENTRE LA FRANCE ET LES ÉTATS-UNIS

PROPOSÉ ET RÉDIGÉ LE 22 AVRIL 1803

(3 FLORÉAL AN XI)

PAR LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS

.....

ART. 1er. — La France cède aux États-Unis la Louisiane et l'Ile de la Nouvelle Orléans avec la même étendue et sous les mêmes conditions que celles qui ont été stipulées dans le traité du 9 vendémiaire an IX par lequel elle en avait fait l'acquisition de la Cour de Madrid.

ART. 2. — La France conservera irrévocablement son droit de navigation sur le Mississipi ; elle jouira du droit d'entreposer ses marchandises dans le port de la Nouvelle Orléans et d'y avoir pour cet effet des magasins à elle appartenant. Les négociants pourront s'y établir et ils jouiront dans leur commerce de tous les avantages octroyés aux indigènes.

ART. 3. — Il sera accordé à la France trois autres lieux d'entrepôt sur la rive droite du Mississipi, vers l'embou-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chure de la Rivière Rouge, de la Rivière des Arkansas, du Missouri et deux entrepôts sur la gauche, vers l'embouchure de l'Ohio et de la Rivière des Illinois. Les négociants français qui s'y établiront y jouiront des mêmes droits qu'à la Nouvelle Orléans et d'une manière également irrévocable.

Art. 4. — Indépendamment des lieux ci-dessus désignés, les négociants français auront le droit de s'établir dans tous les lieux de commerce des pays cédés aux États-Unis par le présent traité ; ils jouiront de la même liberté commerciale que les indigènes et ils ne pourront être assujettis à aucun droit plus considérable dans l'exportation, l'importation, ou le débit de leurs marchandises.

Art. 5. — Les Français jouiront des droits exprimés à l'article 2 dans tous les ports que les États-Unis pourraient former ou acquérir à la suite de la présente cession.

Art. 6. — Tous les avantages qui sont accordés aux Français par les articles précédents seront communs aux sujets de Sa Majesté Catholique

Art. 7. — La République Française et ses citoyens sont exonérés de toutes les charges qui pourraient résulter envers eux des clauses de la convention conclue le 9 vendémiaire An IX entre la France et les États-Unis, notamment des clauses de l'article 5. Les États-Unis se chargent d'indemniser eux-mêmes tous ceux de leurs citoyens qui pourraient avoir des réclamations à faire en vertu de cette convention et ils continueront d'en remplir les conditions envers les Français qui auraient des créances sur le gouvernement fédéral.

Art. 8. — Il sera négocié entre les deux pays une convention consulaire qui accorde aux commissaires respectifs de leurs relations commerciales les mêmes droits et prérogatives que ceux dont jouissent réciproquement les commissaires espagnols et français.

Art. 9. — La Louisiane, cédée aux États-Unis par le présent traité, ne formera pas une puissance à part ; elle sera toujours considérée comme membre de l'État fédéral des États-Unis. Dès ce moment, toute la partie de la Louisiane où se trouvent des établissements européens doit for-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mer un état particulier, ayant droit d'envoyer des députés au Congrès et à mesure que la population et le défrichement de ce pays viendront à s'étendre et exigeront qu'il soit formé dans son sein de nouveaux états, ceux-ci auront également le droit d'envoyer des députés au Congrès et ils deviendront partie nécessaire de l'union fédérale.

Art. 10. — Les limites de la Louisiane du côté du Nouveau Mexique seront réglées amiablement entre l'Espagne et les États-Unis, de manière que tous les lieux et territoires qui font actuellement partie du Nouveau Mexique continuent d'y être réunis et que plus au Nord la ligne de limite suive le sommet le plus élevé des montagnes qui terminent à l'Ouest le bassin du Missouri jusqu'aux premiers établissements anglais.

Art. 11. — Les avantages commerciaux accordés à la France et à l'Espagne par le présent traité ne pourront être étendus par les États-Unis à aucune autre puissance et, si les États-Unis venaient à accorder à d'autres états le droit d'être traités comme la nation la plus favorisée, les stipulations faites ci-dessus seront formellement et dès à présent exceptées d'une telle concession.

Art. 12. — Les États-Unis s'engagent à payer au gouvernement français la somme de X millions. Ce paiement se fera en termes égaux, dont le dernier devra être acquitté le... An.....

Art. 13. — Le présent traité ne pourra être rendu public que du consentement des deux parties contractantes. Les ratifications en seront échangées dans le terme de... mois et il recevra immédiatement après son exécution.

(*Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Louisiane, Volume VII, F° 342-345.*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

## VI

## TRAITÉ CONCLU ENTRE LA FRANCE ET LES ÉTATS-UNIS.

LE 30 AVRIL 1803 (10 FLORÉAL AN IX)

. . . . . .

ART. 1er. — Attendu que, par l'article 3 du traité conclu à Saint-Ildefonse le 1er octobre 1800 entre le Premier Consul de la République Française et Sa Majesté Catholique, il a été convenu ce qui suit :

« Sa Majesté Catholique promet et s'engage de son côté à rétrocéder à la République Française six mois après l'exécution pleine et entière des conditions et stipulations ci-dessus, relatives à Son Altesse Royale le Duc de Parme, la colonie ou province de la Louisiane avec la même étendue qu'elle a actuellement entre les mains de l'Espagne et qu'elle avait lorsque la France la possédait et telle qu'elle doit être d'après les traités passés subséquemment entre l'Espagne et d'autres États. »

Et comme, par suite dudit traité et spécialement dudit article 3, la République Française a un titre incontestable au domaine et à la possession dudit territoire, le Premier Consul de la République Française désirant donner un témoignage remarquable de son amitié auxdits États-Unis, il leur fait, au nom de la République Française, cession à toujours et en pleine souveraineté dudit territoire avec tous ses droits appartenances, ainsi et de la même manière qu'ils ont été acquis par la République Française en vertu du traité susdit conclu avec Sa Majesté Catholique.

ART. 2. — Dans la cession faite par l'article précédent, sont compris les îles adjacentes, dépendantes de la Louisiane, les emplacements et places publiques, les terrains vacants, tous les bâtiments publics, fortifications, casernes et autres

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

édifices qui ne sont la propriété d'aucun individu. Les archives, papiers et documents directement relatifs au domaine et à la souveraineté de la Louisiane et dépendances seront laissés en possession des Commissaires des États-Unis et il sera ensuite remis des expéditions en bonne forme aux magistrats et administrateurs locaux, de ceux desdits papiers et documents qui leur seront nécessaires.

Art. 3. — Les habitants des territoires cédés seront incorporés dans l'Union des États-Unis et admis aussitôt que possible d'après les principes de la constitution fédérale à la jouissance de tous les droits, avantages et immunités des citoyens des États-Unis et, en attendant, ils seront maintenus et protégés dans la jouissance de leurs libertés, propriétés et dans l'exercice des religions qu'ils professent.

Art. 4. — Il sera envoyé de la part du Gouvernement français uu commissaire à la Louisiane à l'effet de faire tous les actes nécessaires tant pour recevoir des officiers de Sa Majesté Catholique lesdits pays, contrées et dépendances au nom de la République Française, si la chose n'est pas encore faite, que pour les transmettre audit nom aux commissaires ou agents des États-Unis.

Art. 5. — Immédiatement après la ratification du présent traité par le Président des États-Unis et dans le cas où celle du Premier Consul aurait eu préalablement lieu, le Commissaire de la République Française remettra tous les postes militaires de La Nouvelle Orléans et autres parties du territoire cédé au Commissaire ou aux Commissaires nommés par le Président pour la prise de possession. Les troupes espagnoles et françaises qui s'y trouveront cesseront d'occuper les postes militaires du moment de la prise de possession et seront embarquées aussitôt que faire se pourra, dans le courant des trois mois qui suivront la ratification du traité.

Art. 6. — Les États-Uuis promettent d'exécuter les traités et articles qui pourraient avoir été convenus entre l'Espagne et les Tribus ou Nations Indigènes jusqu'à ce que, du consentement mutuel des États-Unis d'une part et des indigènes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de l'autre, il y ait été substitué tels autres articles qui seront jugés convenables.

ART. 7. — Comme il est réciproquement avantageux au commerce de la France et des États-Unis d'encourager la communication des deux peuples pour un temps limité dans les contrées dont il est fait cession par le présent traité jusqu'à ce que des arrangements généraux relatifs au commerce des deux nations puissent être convenus, il a été arrêté entre les Parties Contractantes que les navires français venant de France ou d'aucune de ses colonies uniquement chargés de produits des manufactures de France ou de ses colonies et les vaisseaux espagnols venant directement des ports d'Espagne ou de ceux de ses colonies, et uniquement chargés de produits des manufactures d'Espagne et de ses susdites colonies, seront admis pendant l'espace de douze années dans le port de la Nouvelle Orléans et dans tous les autres ports légalement ouverts en quelque lieu que ce soit des territoires cédés, ainsi et de la même manière que les navires des États-Unis venant de France et d'Espagne ou d'aucune de leurs colonies sans être sujets à d'autres ou plus grands droits de tonnage que ceux payés par les citoyens des États-Unis. Pendant l'espace de temps ci-dessus mentionné, aucune nation n'aura droit aux mêmes privilèges dans les ports du territoire cédé. Les douze années commenceront trois mois après l'échange des ratifications s'il a lieu en France ou trois mois après qu'il aura été notifié au gouvernement français s'il a lieu aux États-Unis [1]. Il est bien entendu que le but du présent article est de favoriser les manufactures, le commerce à fret et la navigation de la France et de l'Espagne dans lesdits ports des États-Unis en ce qui regarde les importations qui seront faites par les Français et par les Espagnols dans lesdits ports des États-Unis, sans qu'il soit en rien innové aux règlements concernant l'exportation des produits et marchandises des États-Unis et aux droits qu'ils ont de faire lesdits règlements.

1. L'échange des ratifications eut lieu à Washington le 21 octobre 1803.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ART. 8. — A l'avenir et pour toujours, après l'expiration des douze années susdites, les navires français seront traités sur le pied de la nation la plus favorisée dans les ports ci-dessus mentionnés.

ART. 9. — La convention particulière signée aujourd'hui par les ministres respectifs ayant pour objet de pourvoir au paiement des créances dues aux citoyens des États-Unis par la République Française antérieurement au 8 vendémiaire an IX (30 septembre 1800) est approuvée pour avoir son exécution de la même manière que si elle était insérée au présent traité et elle sera ratifiée en la même forme et en même temps, en sorte que l'une ne puisse l'être sans l'autre. Un autre acte particulier signé à la même date que le présent traité, relatif à un règlement définitif entre les Puissances Contractantes, est pareillement approuvé et sera ratifié en la même forme et en même temps et conjointement [1].

1. Voici les articles de cette convention :

« Article 1er. — Le Gouvernement des États-Unis s'engage à payer au Gouvernement Français de la manière qui sera spécifiée en l'article suivant la somme de soixante millions de francs, indépendamment de ce qui sera fixé par une autre convention pour le paiement des sommes dues par la France à des citoyens des États-Unis d'Amérique.

« Article 2. — Le paiement des soixante millions de francs mentionnés au précédent article sera effectué par les États-Unis au moyen de la création d'un fonds de onze millions deux cent cinquante mille piastres portant un intérêt de six pour cent par an payable tous les six mois à Londres, Amsterdam ou Paris, à raison de trois cent trente-sept mille cinq cents piastres pour six mois dans les trois places ci-dessus dites, suivant la proportion qui sera déterminée par le Gouvernement Français. Le principal dudit fonds sera remboursé par le Trésor des États-Unis par des paiements annuels qui ne pourront être d'une somme moindre de trois millions de piastres par année et dont le premier commencera quinze mois après la date de l'échange des ratifications. Ce fonds sera transféré au Gouvernement de France, ou à telle personne ou tel nombre de personnes qu'il chargera de le recevoir, dans les trois mois au plus tard après l'échange des ratifications de ce traité et après la prise de possession de la Louisiane au nom du Gouvernement des États-Unis. Il est, en



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ART. 10. — Le présent traité sera ratifié en bonne et due forme et les ratifications seront échangées dans l'espace de six mois après la date de la signature des plénipotentiaires (respectifs) ou plus tôt s'il est possible.

En foi de quoi.....

Fait à Paris le 10 Floréal An XI (30 avril 1803).

BARBÉ MARBOIS. JAMES MONROE.

R.-R. LIVINGSTON.

(*Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Louisiane, Volume VII, F° 346-348.*)

outre, convenu que si le Gouvernement Français était dans l'intention de disposer desdits fonds et d'en toucher le capital en Europe à des époques rapprochées, les opérations qui auront lieu seront conduites de la manière la plus favorable au crédit des États-Unis et la plus propre à maintenir le prix avantageux du fonds qui doit être créé.

« Article 3. — La piastre ayant cours de monnaie dans les États-Unis, il est convenu que, dans les comptes auxquels la présente convention donnera lieu, le rapport de ladite monnaie avec le franc sera invariablement fixé à cinq francs $\frac{3.333}{10.000}$ ou cinq livres huit sols tournois. » (*Archives du Ministère des Affaires étrangères,* Louisiane, vol. VII, f° 349-350).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

# UNE RÉCEPTION ROYALE
# A L'ILE DE GORÉE
## EN 1831

Jusqu'au xx^e^ siècle, qui mit dans la navigation cette sûreté et cette rapidité qui la rendent aujourd'hui facile, attrayante et conséquemment plus fréquente, on comptera toujours les voyageurs royaux ou impériaux qui par nécessité ont traversé les mers ou par plaisir les ont parcourues en de longues croisières. Ceux qui osèrent se confier aux voiles, longèrent de préférence les rivages voisins et sûrs, sachant y trouver, aux heures de relâche, une réception digne de leur puissance et de leur renommée. Bien peu donc ont dû s'égarer jusqu'à la côte occidentale d'Afrique, réputée inhospitalière et sans attraits. Aussi faut-il chercher dans des infortunes successives la cause qui, en juin 1831, a poussé vers l'escale de Gorée une jeune reine de douze ans à peine.

***

On sait que, le 29 août 1825, le roi Jean VI de Portugal avait reconnu l'indépendance du Brésil et cédé ses droits sur cet empire à son fils aîné don Pedro, à qui, par décret et édit perpétuel du 15 novembre suivant, il conférait également le titre de prince royal de Portugal

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et des Algarves. Don Pedro se vit ainsi appelé, lors de la mort de son père (10 mars 1826), à la fois au trône de Portugal et à celui du Brésil. Or, suivant les dernières conventions, les deux États ne pouvaient plus être réunis sous le même sceptre ; il lui fallut choisir.

Don Pedro opta pour la couronne impériale. Il légua celle du Portugal à sa fille doña Maria da Gloria, alors âgée de sept ans, qu'il fiança à son frère don Miguel, âgé de vingt-quatre ans, et laissa provisoirement la régence à l'infante Isabelle-Marie, déjà désignée pour ces fonctions par le testament de Jean VI. Mais, en même temps qu'il donnait une reine à sa patrie, don Pedro lui octroyait une constitution qui devait être la source de conflits prolongés, en déchaînant la guerre entre absolutistes et libéraux.

L'Angleterre, protectrice naturelle du Portugal depuis près de deux siècles, accueillit volontiers la jeune souveraine, bien qu'elle vît sans plaisir la charte que celle-ci portait avec elle. Son attitude détermina l'assentiment des autres nations de l'Europe, malgré l'opposition latente du cabinet autrichien. Assuré de leur consentement, Canning, qui craignait un retour trop brusque de don Miguel, réfugié à Vienne depuis l'insurrection d'avril 1824, s'empressa d'élever à Lisbonne le nouvel édifice constitutionnel et affermit le pouvoir de la régence. La charte de don Pedro s'établit donc sous la protection des puissances, mais contre l'opinion dominante du pays. C'était un assez singulier spectacle après les congrès de Laybach et de Vérone.

L'Espagne eut pourtant quelques appréhensions de voir se dresser sur ses frontières un pouvoir libéral et, malgré les conseils de la France et les menaces de l'Angleterre,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

elle soutint en secret les partisans de l'absolutisme qui se groupèrent autour du nom de l'infant exilé don Miguel. Ceux-ci tentèrent même d'occuper Lisbonne. Il fallut un débarquement des troupes anglaises pour maintenir Isabelle et la charte (décembre 1826).

A quelque temps de là, l'empereur du Brésil, apprenant que la régente était gravement malade, nommait son frère son lieutenant général à condition qu'il lui prêtât serment ainsi qu'à la constitution. Don Miguel s'y décida et, le 4 octobre 1827, jura solennellement fidélité devant l'ambassade brésilienne de Vienne. Puis il se fiança officiellement à la jeune doña Maria (25 octobre) et quelques mois plus tard, après être passé par Londres et Paris où il fit reconnaître sa situation nouvelle, il entra dans Lisbonne (22 février 1828).

Son premier acte fut un coup de force. Il écarta la charte de don Pedro et les Chambres constitutionnelles, convoqua les anciens États généraux et reçut d'eux le titre de roi en vertu des lois fondamentales du Portugal (4 juillet). Immédiatement, les légations des puissances européennes, à l'exception de celle d'Espagne, se retirèrent devant l'usurpateur que ses propres sujets acclamèrent.

Cependant don Pedro, confiant dans la promesse de son frère, avait fait embarquer doña Maria pour qu'elle vînt achever son éducation à la cour de Vienne, près de son grand-père l'empereur d'Autriche. Le 2 septembre 1828, la princesse arriva devant Gibraltar. A la nouvelle des événements, elle n'osa poursuivre sa route et se réfugia en Angleterre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il est curieux de constater que la Sainte-Alliance qui avait assuré le triomphe de la cause royaliste en Italie sous la direction de l'Autriche, en Espagne sous la direction de la France, se trouvait appelée en Portugal à défendre la cause libérale sous la direction de l'Angleterre. Mais à Canning avait succédé lord Wellington. Le cabinet de Londres montra moins d'enthousiasme, et si Georges IV accueillit fort bien la petite souveraine, du moins borna-t-il là son appui; il lui conseilla de retourner au Brésil.

Les choses restèrent en cet état jusqu'aux premiers mois de 1831, où, pendant que les ambassades s'efforçaient de faire accepter par les adversaires un compromis qui eût sauvegardé tous les intérêts aux dépens de la constitution, on apprit soudain que don Pedro avait abdiqué au Brésil en faveur de son fils et traversait l'Océan pour reconquérir le royaume de sa fille. Il comptait dans cette entreprise sur le concours de ses sujets, mais aussi sur l'appui de l'Angleterre et de la France. Cette dernière lui était particulièrement favorable. Avec Charles X détrôné, don Miguel avait perdu un de ses plus fermes soutiens. Il devait même entrer bientôt en conflit avec le gouvernement de Louis-Philippe et voir flotter le pavillon tricolore à l'embouchure du Tage.

Mais déjà don Pedro et sa fille voguaient vers l'Europe. Pendant que l'ex-empereur s'embarquait sur la frégate anglaise la *Volage* pour gagner Brest, doña Maria prenait place à bord de la corvette française la *Seine* avec ses dames d'honneur, la marquise de Loulé, sa tante, le comte de Sabougal, son chambellan et une suite nombreuse. Dans la nuit du 4 au 5 juin 1831, la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

*Seine*, après une traversée pénible de cinquante-quatre jours, mouillait dans la rade de Gorée.

*
* *

Il faut se rappeler quelle était la situation de l'île à cette époque. Ce rocher, qui n'atteint pas un kilomètre dans sa plus grande longueur et compte à peine trois cents mètres de large, portait encore les traces des misères subies au cours des cinquante dernières années.

Depuis qu'en janvier 1779 le cabinet de Versailles, satisfait de la reprise de Saint-Louis et de la vallée du Sénégal, avait prescrit le démantèlement de ses fortifications, l'îlot, resté à la merci de la plus faible attaque, était passé de mains en mains. Le 4 mai de la même année, il avait été repris par les vaisseaux britanniques, puis restitué à la France le 25 mars 1784 en exécution du traité de Versailles, attaqué à trois reprises différentes par les Anglais au cours des guerres de la Révolution pour être enfin enlevé le 15 germinal an VIII. Par un coup d'audace, le gouverneur Blanchot s'en était rendu maître le 17 janvier 1804, mais il l'avait reperdu le 6 mars suivant.

Ces occupations successives de Gorée y avaient accumulé les ruines. Depuis la dernière évacuation anglaise, en 1817, un seul fort, des deux qui existaient au XVIII^e^ siècle, avait été restauré, celui d'en haut ou du Sud. De la caserne, le meilleur bâtiment de l'île, on avait fait un hôpital. Le commandant s'était installé dans une modeste maison d'un étage, qu'on appelait pompeusement l'« hôtel du Gouvernement », à l'entour de laquelle s'éle-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vaient les bâtisses de brique des habitants et les cases des captifs. On attendait toujours la construction des logements pour abriter la garnison.

Pourtant, depuis douze ans, on avait élaboré de nombreux projets pour la mise en défense de Gorée. Des hommes autorisés, comme le capitaine de vaisseau de Mackau, l'enseigne de Moges, avaient montré toute l'importance de la position, les espérances qu'on pouvait fonder sur elle. Il fallait, selon eux, en faire un point d'appui solide pour notre marine de guerre et une base de ravitaillement pour nos navires marchands ; on tirerait par là même de la misère les cinq mille âmes qui se groupaient sur cet îlot stérile, incapable même de fournir en suffisance l'eau nécessaire à leur alimentation.

Cette population était presque entièrement noire et en majeure partie esclave. Depuis trois quarts de siècle que le commerce était libre, les captifs avaient afflué à Gorée ; traités avec bonté, ils étaient devenus de vrais membres de la famille, dont ils subvenaient aux besoins par leur travail. Ces captifs restaient d'ailleurs les derniers vestiges de la splendeur passée. Aujourd'hui leurs maîtres, mulâtres autochtones, nègres du continent, signares[1] qui avaient trouvé près des Européens l'aisance

1. Les signares, compagnes désignées des Européens qui vivaient à la côte, formaient une classe à part dans la population. Le gouverneur Poncet écrivait à leur sujet le 24 mai 1764 : « Les principaux habitants de l'île sont des femmes mestis... Quelques-unes sont fort à leur aise et tiennent leur fortune de commandants ou conseillers de la Compagnie auxquels elles étaient attachées... Ces femmes qu'on nomme *signares*, plutôt à cause de leur couleur portugaise que de leur origine, car elles sont françaises mestis, se sont faites des coutumes et des lois entièrement étrangères à celles de France... [Elles] se disent toutes parentes. » Quoique illégitimes, les signares héritaient de leurs parents et transmettaient leurs biens à leurs enfants également illégitimes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

facile dans laquelle elles se complaisaient, tous végétaient dans une inactivité néfaste résultant à la fois des entraves apportées par le régime de l'exclusif, de la concurrence des Anglais de Gambie, et de l'apathie naturelle de leur race. Le commerce était mort sur l'île. A peine quelques caboteurs gagnaient-ils la petite côte pour y traiter, le plus souvent, en contrebande.

Dans ces conditions, il avait paru sage de réduire au minimum les dépenses d'administration. Gorée, sœur pauvre de Saint-Louis, vivait sous sa dépendance et sa direction. Elle avait pour tous fonctionnaires: un commandant particulier, un officier commandant la garnison, un commis de marine chargé du service administratif, un chirurgien chargé du service de santé, un curé et deux ou trois scribes. Pendant six mois de l'année, de décembre à juin, on y voyait parfois, entre deux croisières sur la côte, les officiers des trois navires qui composaient à cette époque la station d'Afrique.

Le commandant particulier était en 1831 le lieutenant de vaisseau Hesse qui, depuis longtemps, servait au Sénégal. Il avait débuté sur le fleuve au poste de Dagana, puis commandé celui de Bakel pendant deux campagnes consécutives, à une époque qui peut encore être comptée parmi les temps héroïques du fort. Digne successeur du premier chef, l'enseigne de vaisseau Dupont, il y avait fait preuve, vis-à-vis des indigènes insidieux et brutaux, de souplesse habile et de rude énergie. Ses bons services l'avaient désigné pour le gouvernement de Gorée et de ses dépendances.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

***

Lorsque le 5 juin, à 6 heures du matin, le capitaine de frégate Thibault, commandant la corvette la *Seine*, vint lui annoncer qu'à bord de son navire se trouvait Marie II, reine de Portugal, et sa suite, Hesse décida sur-le-champ d'aller saluer la royale visiteuse et la prier de prendre à terre quelques heures de repos après une si longue traversée. En compagnie des principaux fonctionnaires et du lieutenant de vaisseau Louvel, commandant par intérim la station d'Afrique réduite alors au seul brick-canonnière la *Bordelaise*, mouillé en rade, il gagna la *Seine*. Doña Maria voulut bien les admettre en sa présence et promit même de descendre à l'île le lendemain.

La cérémonie du 7 fut ordonnée selon les meilleures règles de l'étiquette et digne à la fois de cette reine de douze ans en quête d'un royaume et du grand roi qui lui donnait asile avant de lui offrir son épée. Si le luxe y manqua, par nécessité, du moins l'accueil fut-il respectueusement cordial et chaleureux.

A trois heures moins un quart, pendant que la corvette faisait feu de toutes ses pièces, doña Maria quitta la *Seine*. Quand son canot fut par le travers de la *Bordelaise*, le brick-canonnière la salua ; lorsqu'il toucha le rivage, le fort à son tour tira les vingt et un coups réglementaires. Hesse se trouvait sur la plage avec « plusieurs jeunes demoiselles » qui, sous la conduite d'une sœur de Saint-Joseph, portaient des fleurs en gerbes. Le cortège se rendit à l'hôtel du Gouvernement. Une députation composée des fonctionnaires et des

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

notables y vint complimenter la reine. Les présentations terminées, on passa dans la salle du banquet. Doña Maria eut à sa droite sa dame d'honneur, à sa gauche son premier chambellan, en vis-à-vis Hesse et sa femme. A la table royale prit place tout ce que l'île comptait de plus considérable : le capitaine d'infanterie Fort, commandant la garnison, le commis principal de marine Châtel, le chirurgien Fabre, le curé vice-préfet apostolique Viguer, enfin le lieutenant de vaisseau Louvel et le capitaine de frégate Thibault. Au milieu du repas, pendant que le fort tirait, Hesse leva son verre à la santé de la reine. Celle-ci répondit en portant un toast « au roi des Français, à la prospérité de la France ». Ayant quitté la table vers cinq heures, doña Maria se rendit à la chapelle, visita l'île et se rembarqua, toujours au son du canon, après avoir invité Hesse pour le surlendemain.

Le 9, le commandant particulier se rendit à bord de la *Seine*. Cette fois il prit place aux côtés mêmes de la reine. De nouveaux toasts furent échangés.

Le lendemain, doña Maria, désireuse d'entendre la messe avant son départ, descendit à terre dès sept heures du matin et, escortée par tous les fonctionnaires, les sœurs de Saint-Joseph et les jeunes filles de leur école, elle se rendit à la chapelle où le curé officia. Elle regagna la corvette au son du canon. Le jour même le navire levait l'ancre et faisait voile vers l'Europe.

*
* *

Il fallut encore près de trois années pour que la jeune reine pût s'asseoir sur le trône que son oncle et ex-fiancé occupait en usurpateur. Mais un tel accueil sur

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cet îlot de la côte africaine laissait prévoir que les sympathies ne lui manqueraient pas. En effet, pendant que le canon du fort tonnait en l'honneur de la royale hôtesse, l'escadre de l'amiral Roussin s'apprêtait à forcer les passes du Tage et déjà le gouvernement de Louis-Philippe se concertait avec le cabinet de Londres pour soutenir don Pedro dans sa tentative.

Doña Maria s'installa au château de Meudon, gracieusement mis à sa disposition par le roi de France. Elle ne quitta Paris qu'en septembre 1833, après que son père lui eût reconquis son royaume [1].

Madeleine SAULNIER.

1. Arch. du Ministère des Colonies, Sénégal IV 21 a: lettre de Hesse au ministre, juin 1831. — Après la chute de don Miguel, doña Maria, déclarée majeure, prêta serment à la constitution le 20 septembre 1834. Son père étant mort, elle épousa en janvier 1835 le duc de Leuchtenberg et, veuve après quelques semaines d'union, elle épousa en secondes noces le 9 avril 1836 le prince Ferdinand-Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

# COMPTES RENDUS

## ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

### I

#### COMPTES RENDUS

**Vie admirable de Pierre Berthelot,** en religion et devant l'Église Bienheureux Denis de la Nativité, Pilote major et Cosmographe du roi de Portugal aux Indes orientales, Prêtre, Carme et Martyr (1600-1638)... par Paul Gontier. Caen, Charles Jouan ; Paris, Charles Amat, s. d. [1917], in-12 de 236 p. avec plusieurs planches et un tableau généalogique hors texte.

Il a déjà été question ici (*Revue de l'Histoire des Colonies françaises*, t. II, 1914, p. 393-395) de Pierre Berthelot, ce pilote de Honfleur qui partit pour l'Extrême-Orient en 1619 avec Augustin de Beaulieu, qui demeura dans ces lointaines contrées, y devint pilote et cosmographe major de l'Inde, puis Carme déchaussé sous le nom de Denis de la Nativité, et qui mourut finalement à Achem en 1638, arrêté, maltraité, puis tué — martyrisé — sur l'ordre du roitelet du pays auprès duquel il avait accompagné l'ambassadeur portugais Don François de Soza de Castro. Voici, de ce très intéressant personnage de notre ancienne histoire, une biographie complète, qui s'efforce de ne rien laisser dans l'ombre et qui travaille à bien faire comprendre les événements auxquels il a été mêlé, comme aussi les milieux, si variés, dans lesquels il a vécu.

Plusieurs ouvrages avaient déjà été consacrés à ce Honfleurais illustre : par un Carme déchaussé, le P. Cyrille de la Passion de Jésus-Christ, en 1682 (réimpression en 1733),

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

par M. Charles Bréard, par le P. Spiridion de Marie Immaculée, le P. Thomas de Jésus et le P. Henry de la Sainte-Famille. Mais, même après eux, M. le chanoine Gontier a estimé qu'il y avait encore matière à un livre sur Pierre Berthelot ; en remontant aux sources originales (c'est-à-dire aux différents ouvrages du P. Philippe de la Sainte-Trinité, qui fut le confident intime de notre Honfleurais à Goa et le témoin de sa vie religieuse) et en tenant compte des travaux critiques déjà publiés sur elles, il a jugé possible d'écrire avec plus d'exactitude et de précision la vie de Pierre Berthelot. De là ce livre, conçu dans un double but, de patriotisme local et d'édification, et rédigé avec piété et avec amour par « son dévot compatriote Honfleurais ».

Cet ouvrage, très travaillé, est-il le livre définitif — si tant est qu'un ouvrage soit jamais « définitif » — que mérite la mémoire de Pierre Berthelot? Nous n'oserions malgré tout l'affirmer. Certains points de la vie du pilote et martyr honfleurais demeurent toujours obscurs, M. Gontier est le premier à le reconnaître. Sur les faits et gestes de Pierre Berthelot pendant le temps — très court d'ailleurs — qu'il demeura au service de la C^ie^ néerlandaise des Indes orientales, sur la façon dont il passa chez les Portugais de Malacca, sur les trois premières années de son existence parmi eux, l'auteur de la *Vie admirable* avoue très franchement ne rien savoir, par suite du mutisme du P. Philippe de la Sainte-Trinité, le prieur du couvent des Carmes déchaussés à Goa, au temps où Pierre Berthelot y prit l'habit. Peut-être, quelque jour, exhumera-t-on des archives des Pays-Bas, ou encore de celles du Portugal, quelque document précieux permettant de combler ces lacunes ; peut-être, d'autre part, remettra-t-on également la main sur la lettre adressée en 1643 à la Congrégation des Rites par l'ambassadeur François de Soza de Castro, et y trouvera-t-on des renseignements nouveaux. Et quelle bonne fortune — bien invraisemblable, hélas ! — si l'on remettait jamais la main sur les lettres écrites par Pierre Berthelot à sa famille, du couvent de Goa, que le P. Philippe dit avoir vues !... Tenons donc simplement la *Vie admirable* de M. Gontier, pour un livre mar-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quant un progrès sur les précédents, pour un travail riche de tous les résultats antérieurement acquis, pour la meilleure et la plus sûre biographie de Pierre Berthelot écrite jusqu'à présent.

Mais — demandera-t-on sans doute — comment, avec le peu de renseignements que nous possédons sur Pierre Berthelot, M. le chanoine Gontier a-t-il pu écrire un ouvrage aussi considérable ? Rien ne le permettait, ni les écrits du P. Philippe de la Sainte-Trinité, Français lui aussi, ni le sommaire imprimé du Procès de Béatification du pilote honfleurais. — La remarque est très juste, mais M. Paul Gontier (nous l'avons déjà indiqué plus haut) ne s'en est pas tenu à l'étude stricte de la biographie de son personnage ; il a voulu en faire comprendre le développement scientifique et religieux. De là des pages très attachantes et très instructives sur le pieux et aventureux milieu honfleurais du début du XVII^e^ siècle, sur la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, et sur la vie maritime intense de Honfleur ; de là encore le récit, d'après le journal de bord d'Augustin de Beaulieu, de la navigation du *Montmorency*, de l'*Espérance* (où Pierre Berthelot avait pris passage) et de l'*Ermitage* depuis l'estuaire de la Seine, jusque dans les eaux de Sumatra ; de là des indications précieuses sur la réforme des Carmes au XVI^e^ siècle et sur la maison fondée par les Carmes déchaussés à Goa en 1620. M. Gontier n'a pas négligé d'autre part, l'étude des cartes et des miniatures attribuées par d'aucuns à Pierre Berthelot et conservées au British Museum et à la Bibliothèque Nationale ; il en a discuté l'origine et la valeur documentaire et artistique. Il a même accompagné son livre de quelques illustrations intéressantes : un portrait de Pierre Berthelot d'après un tableau de famille conservé à Honfleur, la reproduction d'une des cartes du manuscrit de Barreto de Rezende conservé au British Museum, une vue des ruines actuelles du couvent des Carmes de Goa, etc... Peut-on dès lors s'étonner de l'importance, de l'ampleur de la *Vie admirable* ?

Malgré le soin avec lequel il a étudié et traité son sujet, M. le chanoine Gontier n'est pas arrivé à faire un livre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

absolument irréprochable. Le seul fait d'écrire un ouvrage de science et d'édification tout à la fois a eu le fâcheux résultat d'amener le nouveau biographe de Pierre Berthelot à se montrer moins prudent que ne l'avait été naguère M. Charles Bréard, dont l'histoire coloniale, comme l'histoire honfleuraise, déplore toujours la perte. M. Gontier a donc admis avec une très grande — une trop grande — facilité l'authenticité de ces miracles qui auraient suivi le martyre de Pierre Berthelot ; or, ceux-ci — l'auteur de la *Vie admirable* semble l'avoir oublié (note 1 de la p. 187) — ont été rapportés par le P. Philippe d'après des témoins qui ont pu (de la meilleure foi du monde d'ailleurs) déformer des faits qui leur avaient été racontés ou même dont ils avaient été les témoins. Il a d'autre part relaté, d'après le P. Cyrille de la Passion de Jésus-Christ, quelques « miracles » auxquels il semble vraiment bien difficile d'attribuer ce nom. — Mais laissons de côté toutes les parties édifiantes de l'ouvrage pour nous en tenir uniquement aux parties purement historiques ; là encore nous relevons quelques expressions qui ont sans aucun doute dépassé la pensée de l'auteur. On ne peut pas dire, tant le *Recueil de voyages curieux* de Thévenot est connu et tant le « journal de bord » d'Augustin de Beaulieu est cité, que M. Charles Bréard ait fait une découverte (p. 7), quand il a consulté ce précieux document dans la collection qui le contient. On ne peut pas dire non plus que ce texte est « fort rare » (note 1 de la p. 73), surtout depuis que M. Eugène Guénin l'a reproduit de la manière la plus accessible — en 1905 — dans les « relations anciennes de Voyageurs célèbres » de la « Bibliothèque des Écoles et des Familles » (Paris, Hachette et C^ie^, in-8).

Ce sont là menues chicanes, qu'il fallait formuler dans une revue spéciale comme celle-ci ; elles ne diminuent en rien le mérite du travail de M. Gontier. Soigneusement préparée, bien composée, agréablement écrite, la *Vie admirable de Pierre Berthelot* ne saurait manquer d'être bien accueillie à la fois par les Honfleurais soucieux du passé de leur vieille cité et par les coloniaux français désireux de rendre hom-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mage à ceux qui ont été, dès les premiers siècles de l'ère moderne, leurs précurseurs dans les mers lointaines et dans les pays neufs de l'Extrême-Orient.

Henri Froidevaux.

## II

### Notes bibliographiques.

**Les colons de Saint-Domingue réfugiés à Toulouse en 1794-1795.** — Les hésitations, les incertitudes, les fautes des hommes de la Révolution en matière de politique coloniale ont entraîné, dans les plus belles de nos possessions d'outre-mer, des désastres dont chacun connaît les traits essentiels. Ce fut la ruine complète et définitive de notre domination à Saint-Domingue, la perte momentanée d'autres Antilles, moins considérables, mais néanmoins très riches, elles aussi ; ce fut encore, de tous les côtés, la destruction de nombreuses plantations et l'anéantissement d'un admirable essor économique, et, par suite, la misère pour une foule de blancs, riches la veille et, le lendemain, dépourvus de tout. Que devinrent ces malheureux ? ceux du moins qui purent quitter à temps les Antilles et qui cherchèrent un asile dans la mère-patrie ? Voilà une question que l'on ne songe guère à se poser d'ordinaire, et qui présente néanmoins son intérêt. M. J. Adher en a fourni la preuve en étudiant deux liasses de la série L des Archives départementales de la Haute-Garonne (L 372, L 373) relatives aux colons d'Amérique réfugiés dans la région toulousaine pendant la Révolution [1].

Ces liasses ne disent malheureusement pas comment, durant les années immédiatement consécutives à leur arrivée en France, ont vécu ces pauvres gens. Ce n'est guère, en

1. *Les colons réfugiés d'Amérique pendant la Révolution* (*Bulletin de la Société de Géographie de Toulouse*, 34e année, 1915, n° 2, p. 152-168).



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

effet, qu'au début de l'an III que la Convention s'est préoccupée des colons réfugiés. « Jusque là, écrit M. Adher, les administrations locales — directoires du département et du district, municipalité de Toulouse — avaient usé d'expédients, en attendant les lois annoncées. Le plus fréquemment employé consistait à voter des allocations dont les fonds étaient prélevés sur les fonds de la caisse du district, sur l'emprunt forcé, à charge de remboursement à cette caisse lorsque s'ouvriraient des crédits spéciaux. Les institutions d'assistance qui avaient dû s'organiser, de très bonne heure, pour remédier aux autres misères sociales, si nombreuses à cette époque troublée, avaient apporté leur contribution. Des comités de secours, qui montrèrent beaucoup d'activité, surgirent de toutes parts : la municipalité, la société populaire eurent les leurs.... Il semble enfin... que quelques-uns des réfugiés trouvèrent temporairement des ressources dans les ports de la Nouvelle-Angleterre et de la métropole, où les amenèrent les péripéties de leur navrante odyssée. »

Il serait possible sans doute d'étayer sur un certain nombre de preuves précises cet exposé d'ensemble. Peut-être M. Adher entreprendra-t-il un jour d'en justifier les grands traits par des textes positifs ; actuellement, c'est sur la période postérieure qu'il apporte des renseignements minutieux tirés du pétitionnement des réfugiés ou des enquêtes faites sur leur compte par les autorités locales. Non content de donner la liste alphabétique de 210 colons réfugiés ou anciens coloniaux dont les liasses L 372 et L 373 lui ont fourni les noms[1], M. Adher donne des renseignements précis sur un certain nombre de ces malheureux, dont plusieurs étaient naguère très riches et que la quotité des secours à eux attribuée (elle variait en général de 25 à 90 francs) empêchait à peine de mourir de faim. Quel changement de situation et

1. Cette liste est probablement loin de correspondre au chiffre réel des assistés et des besogneux. Peut-être pourrait-on la compléter partiellement au moyen de cinq volumes conservés à la Bibliothèque Nationale et contenant la liste des familles émigrées de Saint-Domingue et le chiffre des sommes qui leur ont été allouées.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de fortune pour Antoine Rimbert, par exemple. Sans parler d'un petit bien à Plaisance-du-Touch (canton de Léguevin, arrondissement de Toulouse), ce planteur possédait au Cap-Français, au début de la Révolution française, quatre maisons, une exploitation plantée en caféiers, bois savane, bois debout, des animaux nombreux, des créances de commerce, le tout estimé 837.885 francs. A l'époque de l'inventaire, en 1790, il occupait 75 gens de couleur ; les plantations de caféiers, comptant jusqu'à 120.000 pieds, pouvaient produire de 50 à 60 milliers, année commune. — Même situation pour Antoine Ruolte, « créole de Saint-Domingue, fils et petit-fils de créole », né dans la paroisse Saint-Jacques de la Plaine du Nord de Saint-Domingue le 6 décembre 1742, qui a été, avant la Révolution, conseiller au sénéchal et présidial, et assesseur à la maréchaussée de Toulouse. « Toute ma fortune était à Saint-Domingue (explique-t-il dans la seconde quinzaine de pluviôse an III, février 1795). Ne possédant ici aucun bien qui pût pourvoir à mon existence et à celle de ma famille, mon père m'avait assuré une pension de 3.000 livres sur ses appointements[1], qui m'était payée annuellement à Paris par le trésorier général de la marine. Ce secours était encore accompagné chaque année des différentes remises qu'il me faisait du produit de ses denrées pour subvenir à mes besoins : mais quelle n'a pas été ma situation, au moment où toutes ces ressources ont manqué à la fois par l'anéantissement de notre fortune ! Une sucrerie et une cafetterie que nous possédions dans les dépendances du Cap, au quartier de la plaine du Nord et de la petite Anse, furent la proie des flammes dès les troubles qui commencèrent d'éclater dans la colonie au mois d'[août] 1791 (v. st.). Nous avons encore perdu depuis une des maisons que nous possédions au Cap, lors de l'incendie de cette malheureuse ville[2]. Enfin, il a fallu que mon père, à l'âge de quatre-vingts ans, se soit réfugié à la Nouvelle-Angleterre [à Philadelphie] dans le dénuement le plus affreux pour sauver ses jours, et, privé depuis près

1. Son père avait été doyen du Conseil supérieur du Cap.
2. Dans la nuit du 20 au 21 juin 1793.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'un an de ses nouvelles, j'ignore même s'il existe encore... »
— Plus navrante peut-être encore est la situation de la citoyenne Montfort, veuve Pigoreau, native également de Saint-Domingue : elle jouissait naguère d'une fortune de 30.000 livres de rente au moins, consistant en trois maisons dans la ville du Cap et une habitation au Limbès ; cette fortune, elle l'a entièrement perdue par l'incendie qui a eu lieu et par la révolte des nègres qui ont massacré toute sa famille au moment où elle combattait pour défendre la cause de la liberté. Le 9 nivôse an III (29 décembre 1794), la pauvre femme se trouve seule dans un pays étranger, sans aucune ressource, sans parents et sans amis.

Comme des créoles naguère très riches, des petits blancs ruinés par les troubles de Saint-Domingue sont venus se réfugier à Toulouse. C'est le cas pour Mme Fouet-Prevost qui, quelques jours avant la veuve Pigoreau — le 23 frimaire an III, 13 décembre 1794 — expose sa lamentable situation dans les termes que voici :

« Saint-Domingue est ma patrie. Les désastres qui ont affligé cette colonie [me] sont communs avec tous mes concitoyens. Il y a cinq ans que je n'ai aucune nouvelle de mon mari. Hélas ! mes enfants et moi pleurons sa mort. Elle n'est que trop certaine. Depuis cinq ans, je suis privée de toute espèce de ressource et j'ai neuf enfants auprès de moi. Jusqu'à présent, j'ai soutenu leur existence par tous les moyens qui étaient en mon pouvoir : meubles, linge, habits, j'ai tout vendu pour faire vivre mes cinq enfants en bas âge. Le travail de mes quatre filles aînées est notre seule ressource. Elles travaillent sans relâche à l'équipement des défenseurs de la patrie. Et ce produit modique, qui se porte à peine à trois francs par jour, est le seul moyen que nous ayons pour exister.... »

Pour être moins douloureuse que celle de Mme Fouet-Prévost — car elle n'est pas chargée de famille comme celle-ci — la situation de la citoyenne Lacassaigne, veuve Ravel, ne laisse pas d'être très misérable. Misérable aussi celle de Claude-Raymond Goux et de son frère Jean-Jacques nés au Cap-Français ; celle de Jean-Pierre Asselin, né au Cap, lui

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aussi, mais bien plus tôt que les enfants Goux, dès 1725 ; celle du chapelier Antoine Deffos et de sa famille ; tous ont été ruinés par les désastres de Saint-Domingue. Et de même en est-il encore pour la famille Benschop qui recevait d'Amérique, avant la Révolution, des denrées de diverse sorte et qui ne reçoit plus rien. « Toutes les conditions sociales, toutes les professions : militaires, négociants, cultivateurs... sont représentées (dit M. Adher) dans les listes du Bureau des secours civils. »

C'est de la charité publique, des secours officiels, qu'a seulement parlé M. Adher ; il ne pouvait pas faire davantage, les documents consultés par lui ne le renseignant pas sur l'assistance privée. Celle-ci n'a pas non plus fait défaut aux pauvres colons ruinés de Saint-Domingue ; M. Vidal de La Blache, en analysant le travail de M. Adher, en a donné une preuve péremptoire : il a expliqué, en s'appuyant sur des renseignements personnels, que le collège de Sorèze (près de Revel, Haute-Garonne) dont la renommée s'étendait alors à toute la partie languedocienne du Midi, continua d'héberger gratuitement, pendant le cours de leurs études, les jeunes gens qui lui avaient été confiés par les familles que vint ruiner l'insurrection de Saint-Domingue [1].

*
* *

**Coup d'œil d'ensemble sur l'histoire du Sud de l'Inde jusqu'en 1754** [2]. — Autant qu'on peut remonter dans la nuit des temps et trouver quelques indications précises dans les Védas et le Mahabaratha, on ne trouve nulle part de stabilité nationale de longue durée. Les États se forment et se reforment avec une grande rapidité, comme si le sentiment

1. Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, comité des Travaux historiques et scientifiques : *Bulletin de la section de Géographie*, tome XXXI, 1916, p. IV.

2. La *Revue de l'Histoire des Colonies françaises* a donné dans son dernier numéro (t. VI, 1918, p. 229-238) un fragment du discours prononcé par M. A. Martineau le 22 novembre 1917 à l'Uni-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

populaire était indifférent à ces changements, qui laissaient toujours la multitude écrasée de charges nouvelles, sans jamais lui apporter le moindre bien-être. Je ne vous dirai rien des révolutions du Nord, qui sont pourtant les plus connues ; l'ambassade de Mégasthène à Pataliputra, celle du roi Kadphise à l'empereur Trajan, les voyages des deux pèlerins chinois Fa-Him et Houan-Tsang aux IVe et VIIe siècles ont permis de relier à quelques siècles d'intervalle les uns des autres la chaîne fragile des événements. Je ne parlerai même des révolutions du Sud que pour vous en rappeler les lignes essentielles. Les moindres livres d'histoire ou les encyclopédies vous en diront plus que je ne saurais le faire en une simple conférence.

Comme vous le savez, on ne connaît rien de précis sur les dynasties qui y ont régné jusqu'au Xe ou même au XIIe siècle. Ce sont des noms qui émergent dans l'histoire, comme des troncs d'arbres dans une forêt dévastée par l'incendie. Nul ne sait comment naquirent ces incendies ni quelle fut leur importance.

Les livres sanscrits nous apprennent que, dès le IVe siècle avant notre ère, trois grandes dynasties dominaient dans la péninsule : les Pandhyas, tout à fait au Sud, depuis Puducota jusqu'au cap Comorin ; les Cholas, depuis Puducota jusqu'à Nellore ; et les Chéras à la côte Malabar. Mais il y en eut d'autres, au premier rang desquelles il convient de placer les Pallavas, venus sans doute du Nord, établis dans le pays par droit de conquête, et qui durèrent du IIe au Xe siècle avec

versité de Madras. De ce discours, qui a été publié à part (*An Address delivered to the Graduates admitted to degrees at the convocation of the Senate of the University of Madras* held on the 22nd. november, 1917, by His Excellency Monsieur Martineau... In the original French [Madras, S.P.C.K. Press, 1917], in-8 de 30 pages), nous avons plaisir à reproduire un nouveau passage qui est un coup d'œil d'ensemble sur l'histoire du Sud de l'Inde jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, et (pour employer les expressions mêmes de notre président) un « aperçu sommaire sur la philosophie générale des luttes qui ont divisé l'Angleterre et la France » dans ce pays jusqu'en l'année 1754. (*Rédaction.*)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Kanchi ou Conjeevaram comme capitale. Certains savants veulent que, sous leur domination, les VII^e et VIII^e siècles aient été les grands siècles de l'art et de la pensée indous. Les Pallavas eurent de terribles luttes à soutenir contre les Chalukyas et les Cholas ; deux fois ils furent presque soumis ; à la fin du X^e siècle, ils furent vaincus par Aditya I^er, roi des Cholas, et ils disparurent de l'histoire.

A côté et au Nord des Pallavas, les Chalukyas avaient fondé au VI^e siècle dans le Deccan une dynastie d'une durée relativement éphémère, puisqu'elle disparut vers 750. Les Rashtrakutas, qui la remplacèrent, firent construire dès leur avènement le fameux temple du Kailasa à Ellora, qui est l'une des manifestations les plus étranges du sentiment religieux, unie à une forme architecturale des plus parfaites. Une seconde dynastie Chalukya, dite des Kalyani, ne tarda pas à supplanter la précédente et disparut à son tour vers 1150.

Dans le même temps, une dynastie autonome, celle des Hoysalas, s'était fondée dans le Mysore autour de Divarassamudra ou Halebid et, à l'extrémité orientale du Deccan, les Yadavas avaient jeté les bases d'un puissant empire avec Deogiri comme capitale.

Deogiri est le nom primitif de Daulatabad. Il était réservé à cette ville d'être pendant quelques années la capitale de l'Inde presque tout entière ; l'importance de ses ruines ou plutôt de ses restes témoigne de l'effort militaire qui fut alors entrepris.

Mais Daulatabad ne fut point une capitale yadava. Depuis près de trois siècles, les Musulmans avaient commencé la conquête du Nord de l'Inde. En 1294, un de leurs souverains, Ala-ud-din, conquit tout le Deccan en même temps que son lieutenant, le célèbre Mulik Kafur, conduisit ses armées victorieuses jusqu'au Sud de la péninsule. Toutefois, ce fut l'un des successeurs d'Ala-ud-din, le non moins célèbre Mohamed Tugluk, qui procura à Daulatabad l'honneur inattendu d'être une grande capitale.

Que devinrent alors les royaumes Pandhyas, Cholas et Chéras ? Ils disparurent à jamais de l'histoire, sous la poussée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des hordes conquérantes. L'esprit traditionaliste des Hindous avait pu les conserver pendant quinze siècles, sans les exposer sans doute à de grandes révolutions intérieures ; l'esprit musulman allait changer la face de l'Inde, non pas en lui imposant la religion, comme il arriva en d'autres parties du monde, mais en appliquant à la transmission des pouvoirs l'étrange droit successoral que vous connaissez, ouvrant sans cesse la porte à des compétitions non satisfaites. Dès lors, il n'y eut plus de force ni de stabilité réelle dans le pouvoir ; la preuve en est dans cette succession des neuf dynasties musulmanes qui, depuis Mahomed de Gazni jusqu'à Akbar, gouvernèrent le Nord de l'Inde pendant une période de six siècles. L'effort réalisé par quelques souverains fut une œuvre personnelle plutôt que le résultat d'une politique de principe appliquée au nom d'une idée nationale.

Mulik Kafur détruisit, mais il n'édifia pas. L'anarchie n'étant pas la condition normale de l'humanité, de nouvelles unités nationales ne tardèrent pas à se créer sur les ruines des dynasties disparues. Ce fut au XIV^e^ siècle que s'opérèrent ces transformations qui ne devaient plus cesser pendant quatre cents ans. On voit ainsi s'élever en 1347 la dynastie musulmane des Bahmanis, dans le Deccan, avec Gulbarga comme capitale, et en 1556 le grand royaume indou de Bijanagar, qui s'étendit avec une autorité incontestée de Goa à Mazulipatam et avec une autorité plus affaiblie dans le Sud de l'Inde. La liste authentique des rajas de Travancore commence vers la même époque, en 1335.

L'histoire de l'Inde est alors pleine des luttes des Bahmanis contre le royaume de Bijanagar : celui-ci fut presque toujours vaincu et dut plusieurs fois payer tribut. Mais ce que la force des armes n'avait pu faire, des dissensions intestines le réalisèrent. Le royaume des Bahmanis commença de se désagréger en 1484 pour former depuis cette date jusqu'en 1512 les cinq royaumes autonomes de Bijapour, d'Ahmednagar, de Golconde, de Bidar et de Bérar. Les trois premiers seuls ont laissé un grand nom dans l'histoire.

Ces cinq royaumes, à la tête desquels étaient des princes musulmans, continuant les traditions des Bahmanis, reprirent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la guerre contre le royaume de Bijanagar, seul et dernier rempart de la foi brahmanique dans le Sud de l'Inde et finirent par le renverser à jamais à la célèbre bataille de Talikot, qui eut lieu en 1565.

Il avait déjà perdu, quelques années auparavant, le Sud de la péninsule, où les Nayaks avaient formé une dynastie indépendante, régnant à Madura et à Trichinopoly. Les vainqueurs se partagèrent les autres dépouilles du vaincu, en agrandissant respectivement leurs territoires, mais ils ne purent quand même tout saisir. Une partie leur échappa pour former les petites principautés des Paliagars qui restèrent longtemps autonomes. Le Nayak du Maduré, après une courte résistance, dut cependant payer tribut au roi de Bijapour.

Mais ces États, formés par les circonstances, ne tiraient aucune force ni des traditions, ni de leur situation géographique ; on ne leur donna point le temps de se consolider. Moins d'un siècle après la bataille de Talikot, le fameux Sivaji avait commencé de constituer la nation marate aux dépens des royaumes de Bijapour et d'Ahmednagar. On connaît la carrière extraordinaire de cet homme, qui put donner à ses contemporains l'illusion d'avoir créé un empire de longue durée ; il avait inventé une tactique militaire nouvelle et ce sont presque toujours ces innovations qui décident du sort des empires.

Sivaji mourut en 1680. Quelques années plus tard, les royaumes qu'il avait commencé d'affaiblir avaient à leur tour disparu sous une nouvelle poussée musulmane dirigée par Aureng Zeb ; le dernier qui succomba, celui de Golconde, s'effondra en 1687.

Arrêtons-nous un instant à cette date, qui marque au moins en apparence la reconstitution de l'unité de l'Inde et, sans refaire le chemin parcouru, évoquons-en les principaux aspects.

Pas plus que les autres pays de la terre, l'Inde n'a ignoré les guerres ni les révolutions intérieures. Le propre des hommes comme celui des peuples est de ne jamais se contenter de ce qu'ils possèdent, et la poursuite d'ambitions

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

parfois chimériques leur est aussi naturelle que le cours d'un fleuve qui descend à la mer. L'Inde brahmanique, pourtant, paraît avoir résisté mieux qu'aucun peuple du monde aux convulsions produites par ces ambitions. Il est remarquable que certains royaumes aient pu se perpétuer pendant douze à quinze siècles, tandis qu'aucun empire musulman, à part celui des Mogols, n'a pu durer plus de deux cents ans. L'Inde brahmanique n'a pas dû cette pérennité à la dureté de ses princes ni aux violences de leurs ministres ; l'Indou des temps anciens était comme celui d'aujourd'hui, doux, peu querelleur, alliant à une très grande délicatesse de manières une certaine insouciance des querelles publiques. Il n'était pas besoin qu'on le dominât pour s'en faire obéir. Une législation que nos mœurs occidentales comprennent mal avait permis à chacun de s'élever dans sa sphère jusqu'aux plus hauts degrés de la fortune, sans pourtant qu'il fût possible de franchir les limites d'un ordre social, où les convoitises et les rivalités commencent avec la liberté. On doit sans doute à cette législation la longue tranquillité politique de la péninsule. La fixité dans les institutions a amené dans une certaine mesure la fixité dans les arts et dans les lettres ; c'est pendant cette époque heureuse que l'on vit l'élévation des temples hoysalas et dravidiens dont nous admirons encore les grandioses proportions. Les Musulmans, qui ont détruit ces dynasties, ne les ont remplacées que comme des hôtes de passage dans le grand caravansérail de la vie ; mais il faut leur rendre cette justice qu'à peu d'exceptions près, ils ne furent point des sectaires, qu'ils n'imposèrent point leur religion par la force et qu'ils s'adaptèrent les institutions de l'Inde de la même façon que les Romains se laissèrent prendre aux charmes et aux séductions de la civilisation hellénique.

Il est impossible de présumer ce qui serait résulté du contact et du rapprochement de ces deux religions et de ces deux systèmes politiques, si le temps leur eût été départi. Mais, avant même que l'on fût revenu des grandes secousses causées par la chute de royaumes si puissants et en apparence éternels, les Européens avaient apporté dans l'Inde des méthodes nouvelles qui allaient tout à la fois arrêter le déve-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

loppement de l'Islam et donner un autre cours aux aspirations brahmaniques.

Je n'entrerai point dans le détail de l'établissement des Européens et n'en fixerai même pas les lignes générales; la matière est trop connue et le sujet m'entraînerait trop loin. Comme vous le savez, la route du Cap fut cherchée et trouvée pour enlever aux Vénitiens le commerce qu'ils faisaient avec l'Inde par la Mer Rouge ou le Golfe Persique. Les Portugais, qui vinrent les premiers, s'établirent à la côte Malabar à la suite d'exploits qui, pour avoir été chantés par l'auteur des Lusiades, n'en furent pas moins des actes de grande et inutile cruauté. Mais, même en s'imposant ainsi par la force, les Portugais n'avaient pas songé et ils ne songèrent jamais à créer dans l'Inde un empire politique. Il leur suffisait de tenir solidement à la côte quelques ports où arrivaient nécessairement tous les produits de l'intérieur. Ils purent ainsi pendant un siècle se réserver un monopole qui fit momentanément leur fortune. Mais le succès de leurs entreprises ne put toujours être dissimulé et quand les Hollandais, puis les Anglais et enfin les Français surent quels bénéfices on retirait des opérations commerciales de l'Inde, ils voulurent y participer. Ce partage n'alla pas sans de sérieuses querelles, dont quelques-unes aboutirent à des massacres. Les nouveaux venus furent favorisés dans leurs entreprises par les princes mêmes du pays, qui trouvèrent ainsi un premier moyen de se soustraire aux exigences abusives des Portugais. La concurrence commerciale leur permit de vendre leurs produits un peu plus cher. Ce n'est pas tout : pour commercer au dehors, il fallait payer des droits de sortie : l'un des moyens de les accroître n'était-il pas de favoriser l'établissement des étrangers, réputés commerçants fort audacieux et fort riches? Insistons sur ce point. On s'imagine assez communément qu'à l'instar des Portugais, les autres nations d'Europe se sont établies dans l'Inde par conquête ou par un déploiement de forces plus ou moins formidable. La vérité est différente. Jusqu'à l'arrivée des Européens, les riches produits de l'Inde s'exportaient peu, et les princes du pays se trouvaient souvent fort incommodés

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour établir leur budget, qui reposait sur des taxes intérieures mal définies et plus difficiles à recouvrer. En permettant aux Européens de s'établir en leur pays, ils leur accordèrent la faculté d'exporter ces produits moyennant paiement de droits de sortie, ce qui leur constituait un budget personnel et certain, ne dépendant point de leurs ministres, régidors ou conseillers. Ainsi, ils étaient tout à la fois plus riches et plus puissants. La question des poivres à la côte malabar, dans la première moitié du XVIII[e] siècle, n'a pas d'autres origines. Bayanor, prince de Bargaret, nous concéda moyennant 2 % de droits le monopole de l'exportation des poivres de son pays et c'est lui qui nous invita, qui nous pria de fonder l'établissement de Mahé. Nos difficultés avec lui commencèrent lorsque l'argent nous manqua pour acheter ses produits et, par conséquent, pour lui payer des droits, dont il avait besoin pour l'équilibre ou l'indépendance de son budget.

Il importait seulement aux princes indiens de ne point imposer des droits trop élevés, qui auraient tué le commerce en éloignant les commerçants ; une certaine mesure était indispensable. Ils l'observèrent tous ; aucun ne tua la poule aux œufs d'or. Et comme, dans le même temps, les Européens impressionnés par le faste indou et illusionnés sur la puissance réelle des nababs et des rajahs, ne négligèrent aucune occasion d'affirmer leur volonté d'être et de rester de simples commerçants, ils n'inspirèrent point d'ombrage et obtinrent des concessions suffisantes pour pouvoir faire figure de propriétaires, chacun dans leur établissement.

Cet état de choses subsista jusqu'à la guerre franco-anglaise de 1744. Au moment où elle éclata, Français et Anglais avaient encore un égal respect ou, si l'on veut, une égale crainte des princes indous ; le programme très net des deux Compagnies était d'éviter toutes les affaires pouvant amener un arrêt du commerce intérieur. Aucune d'elles ne songeait à étendre ses limites ; elles considéraient, au contraire, que leur extension les entraînerait dans des frais qu'à tous points de vue il valait mieux ne pas envisager.

La bataille du Mont Saint-Thomas en novembre 1646, où la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

petite armée de Paradis défit les forces beaucoup plus considérables de Mafous Khan, fils du nabab d'Arcate, fut une surprise pour tous les Européens; elle prouva que, faute d'organisation et de discipline, les souverains de l'Inde pouvaient être aisément vaincus et cette démonstration détermina le changement de leur politique.

Toutefois, cette politique ne s'était pas encore modifiée, lorsque les Anglais s'emparèrent de Devicotta au mois de juin 1749; Devicotta était un nouveau point sur la côte, destiné à faciliter les relations commerciales avec le roi de Tanjore. Lawrence qui la prit ne songeait pas à s'assujettir ce royaume.

Cependant cette année 1749 est généralement considérée par les historiens comme celle où le programme de conquête a été conçu et l'on fait généralement à Dupleix l'honneur de cette conception. Il est certain que ce fut en effet dans le cours de cette année que, dans les compétitions pour la succession de la soubabie du Deccan et de la nababie d'Arcate, Dupleix prit hardiment parti pour deux des compétiteurs et mit des forces à leur disposition pour défendre leurs droits. Mais il n'est pas prouvé qu'en s'engageant dans cette aventure, il ait d'abord songé à agrandir le territoire français. Il semble au contraire établi qu'il ait plutôt voulu utiliser les forces militaires que la paix d'Aix-la-Chapelle avait rendues disponibles et dangereuses : les Anglais étaient dans le même cas. De là leur rivalité. Au fond, ni Anglais ni Français n'étaient bien convaincus des droits de leurs protégés respectifs. L'histoire qui juge aujourd'hui leurs prétentions est obligée, pour les apprécier, de recourir à des principes qui étaient alors totalement inconnus dans l'Inde. Les succès, d'abord faciles, remportés par les Français leur donnèrent naturellement à penser que ce qu'il était si facile de conquérir devait être aisé à conserver, et la politique de Dupleix se trouva ainsi inspirée par les circonstances et se développa avec elles. Elle ne fut point l'objet d'un programme arrêté d'avance, comme on continue de le dire. C'est pourquoi elle échoua. Dupleix ne pouvait réussir qu'avec le concours militaire et financier de la Compagnie dont il était le représentant,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et la Compagnie, toujours fidèle aux principes commerciaux qui prescrivaient de ne point s'éloigner de la côte, ne pouvait le donner que si Dupleix lui faisait connaître l'orientation nouvelle qu'il entrevoyait et si elle acceptait elle-même cette orientation. Or, jusqu'au 16 octobre 1753, Dupleix ne lui exposa jamais le moindre programme ; il représentait les faits dans lesquels il était engagé comme une succession d'événements généralement heureux auxquels la capitulation de Trichinopoly vint donner un démenti douloureux et inattendu. La Compagnie en fut profondément impressionnée, et nos succès dans le Deccan ne lui parurent pas compenser nos déboires persistants dans le Carnatic. Dupleix sentit alors qu'il était peut-être nécessaire de fournir à la Compagnie une explication de son programme et une justification de sa politique, et ce fut l'objet de sa lettre du 16 octobre.

« La diversité, écrit Dupleix, des sentiments dans lesquels je vois que sont mes compatriotes, et même les personnes chargées de la régie de la Compagnie des Indes, sur ce qui se passe dans l'Inde m'oblige de mettre au jour des vérités qu'une longue expérience m'a présentées et dont je vais faire voir l'évidence. Ces vérités sont :

« Que toute compagnie de commerce, quelle qu'elle soit, ne peut se soutenir par le simple bénéfice de son commerce ; qu'il lui faut un *revenu fixe et assuré*, surtout lorsqu'elle a de grands établissements à soutenir ;

« Que toute compagnie doit éviter, autant qu'il lui est possible, l'exportation des matières d'or et d'argent. »

Ainsi s'exprime Dupleix. Pour bien comprendre ce programme, il faut se rappeler que le commerce de l'Inde se faisait jusque là avec des matières d'argent venues chaque année d'Europe et qu'on monnayait dans l'Inde ; avec ces fonds on faisait des remises aux marchands, qui jamais ne travaillaient d'avance. Si, pour un motif quelconque, ces fonds n'arrivaient pas ou arrivaient en quantité insuffisante, les opérations de l'année étaient ou compromises ou perdues. On ne pouvait éviter ces risques qu'en ayant dans l'Inde elle-même un revenu certain, à l'abri de toutes les menaces de la mer ou de la navigation, indépendant aussi des capitaux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

attendus d'Europe. Or ce revenu fixe ne pouvait être obtenu que du pays lui-même, et c'est ainsi que Dupleix fut amené à faire des guerres qui furent, dit-il, plus profitables que les circonstances ne permettaient de l'espérer. Alors que les anciennes dépendances de Pondichéry, Karikal et Chandernagor, donnaient seulement un revenu annuel de 580.000 livres, les nouvelles acquisitions devaient produire au bas mot 1.873.441 livres en 1754. La conservation des territoires occupés était naturellement la condition nécessaire de la continuité de ces revenus. Et Dupleix terminait ainsi son mémoire :

« Ce n'est pas ici le lieu de dire ce qu'il faut faire pour conduire à leur perfection de si heureux commencements. Il me suffit de prouver que cette nécessité bien comprise et parfaitement réfléchie a dû exiger de moi que je profitasse des occasions que les occurrences m'ont présentées. Je serais criminel si je ne l'avais point fait, et je ne l'ai fait qu'après avoir réfléchi que je ne pouvais rendre un service plus essentiel à ma patrie. Je serai trop heureux d'avoir préféré les peines, les inquiétudes, les travaux, les risques de tout mon bien à un repos qui m'était dû, si l'on veut bien se persuader que je n'ai d'autre point de vue que celui de tout sacrifier au bien de ma patrie, à la gloire du roi et à l'honneur de la nation. »

Faut-il regretter que ce mémoire n'ait pas été envoyé plus tôt ? Lorsqu'il parvint en France, le rappel de Dupleix était décidé et son successeur était déjà embarqué pour l'Inde. Il y arriva avec les vieilles idées de la Compagnie et ce sont elles qui triomphèrent. Il n'en reste pas moins acquis à l'histoire que c'est Dupleix qui pratiqua le premier la colonisation moderne, avec le pouvoir politique et la souveraineté territoriale qu'elles comportent. On ne saurait lui reprocher de ne pas l'avoir conçue dès les premiers jours de la lutte; l'homme est d'abord le serviteur des événements, et le jour où il remporta les batailles d'Arcole et de Rivoli, Bonaparte ne prévoyait pas qu'il créerait un empire français.

A. Martineau.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

⁂

**Chronologie des souverains thaïde Sajanālaya Sukhōdaya (XIII^e-XIV^e siècles ap. J.-C.).** — Parmi les sources de l'histoire du Siam, M. F. Petithuguenin place au premier rang les documents épigraphiques, et en particulier ceux qui proviennent du royaume de Sachanalai. C'est que ces inscriptions constituent vraiment à tous égards la pierre angulaire du passé du Siam ; M. Louis Finot l'a montré de la manière la plus complète au début d'une étude sur *les Dates de l'inscription de Nagara Jum*[1]. « Les anciennes inscriptions thai (a-t-il écrit) ont pour l'histoire un grand intérêt, non seulement cet intérêt général qui résulte de la rareté des actes authentiques et de l'insuffisance des sources narratives, mais encore celui que leur prête l'abondance des détails étrangers à l'objet propre des actes. Les rois de Sukhōdaya ne visent point, fort heureusement, à l'*imperatoria brevitas* : ils se racontent avec complaisance, ils se louent avec prolixité ; mais au lieu de se noyer, comme les rois du Cambodge, dans les flots d'une rhétorique monotone et banale, ils aiment les détails réels et précis. La stèle de Ram Khamēn est, de ce point de vue, admirable ; rien n'y est oublié : la généalogie du roi, les frontières du royaume, le plan de la capitale avec ses monastères et ses *curiosités*, les cérémonies religieuses, la justice et le commerce. » Rien ne justifie mieux M. Petithuguenin de donner à l'épigraphie siamoise toute l'importance qu'il lui attribue.

Rien ne fait mieux comprendre aussi pourquoi les érudits s'acharnent à étudier ces inscriptions avec le soin le plus minutieux, MM. Finot et Petithuguenin après le P. Schmitt et M. Cornelius Beach Bradley. L'examen auquel M. Petithuguenin a soumis quatre d'entre elles[2] l'a conduit à préciser

1. *Bulletin de l'École française de l'Extrême-Orient*, t. XVI, 1916, n° 3, p. 23-27.

2. *Notes critiques pour servir à l'histoire du Siam* (*Id.*, *ibid.*, p. 8-21).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plus que ne l'avait fait naguère le P. Schmitt (Mission Pavie : *Études diverses*, t. II, p. 226) la liste des souverains thai de Sajanālaya Sukhōdaya, dont la chronologie s'établit maintenant, entre 1218 et 1376 de notre ère, de la manière suivante :

Çrī Indrātiya, monté sur le trône en 1218, soutient une guerre avec le cao muan de Chot et meurt à une date inconnue ;

Bān Muan, fils de Çrī Indrātiya ;

Rām Khamhēn, frère cadet de Bān Muan, monte sur le trône après la mort de celui-ci. Il invente l'écriture siamoise en 1283 et règne encore en 1297 ;

Hrdaya Jaya Jettha, fils ou frère et successeur de Rām Khamhēn, combat un soulèvement à Sukhōdaya en 1354 avec l'aide de son fils Çrī Dharmarāja, alors chef vassal de Sachanālai et meurt la même année ;

Hrdaya Rāja, le ci-devant Çrī Dharmarāja, fils de Hrdaya Jaya Jettha, succède immédiatement à ce dernier et meurt ou cesse de régner en 1376 après avoir fait venir de Ceylan un religieux bouddhiste en l'année 1361.

Comme le royaume de Sajanālaya Sukhōdaya s'étendait, au temps de Rām Khamhēn, au delà du Mékong et du Nam Ou, et comprenait les territoires de Vien Can, de Vien Kham et de Luang Prabang, cette chronologie intéresse directement notre Indochine ; elle méritait donc d'être reproduite ici.

***

**Populations polynésiennes à la Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides.** — Les navigateurs de la fin du XVIII[e] siècle ont constaté l'existence, dans la plupart des terres situées à l'Est du continent australien, ici de races noires et là d'hommes au teint brun, ou plutôt rouge-cannelle. Les observations de toute nature faites depuis lors dans les îles éparses à travers les solitudes de l'Océan Pacifique ont confirmé leurs remarques et prouvé la multiplicité des migrations des Polynésiens sur d'immenses étendues marines, depuis les îles Sandwich jusqu'à la Nouvelle-Zélande



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et depuis l'île de Pâques jusqu'à Tikopia des Santa-Cruz [1].

Tout récemment encore, M. A. Leverd a fourni à la jeune société d'Études Océaniennes de Papeete un certain nombre d'observations recueillies par lui à Nouméa. Ces observations confirment, pour la Nouvelle-Calédonie et pour les îles les plus proches, l'exactitude des constatations antérieures ; elles montrent ou elles corroborent l'existence de colonies polynésiennes dans ces terres françaises ou franco-anglaises [2].

Non content de signaler des traces de migrations polynésiennes sur la côte orientale de la Nouvelle-Calédonie, et principalement à Hienghène où l'on ne rencontre pas de tribu qui ne soit nettement mélangée de sang polynésien, M. Leverd rappelle que la population des îles Loyalty « est fortement polynésienne à Mare et à Lifu, et qu'elle l'est tout à fait sur la plus grande partie d'Uvéa ». Sur cette dernière terre (qu'il ne faut pas confondre avec l'Uvéa des Wallis d'où elle est venue il y a cinq ou six générations, soit de 150 à 175 ans en arrière, et donc vers 1750 [3]), la population polynésienne occupe les deux cornes du croissant que forme l'île.

Dans l'archipel des Nouvelles-Hébrides, d'autre part, existent des tribus polynésiennes pures qui, toutes, ou

1. C'est ici le cas de rappeler les beaux travaux publiés sur le sujet par le Dr A. Lesson et par A. de Quatrefages : *Les Polynésiens et leurs migrations* (Paris, A. Bertrand, 1866, in-4), et *Migrations polynésiennes* (aux p. 401-422 d'*Hommes fossiles et hommes sauvages*, av. carte).

2. *Contribution à l'étude des Colonies polynésiennes des Nouvelles-Hébrides, des îles Banks, Torrès, Santa-Cruz, Loyalty et de la Nouvelle-Calédonie*, dans le *Bulletin de la Société d'Etudes Océaniennes*. — Sur la *Société d'Etudes Océaniennes*, cf. le n° précédent de notre *Revue*, p. 254-256.

3. Cf. ce que dit le feu capitaine de vaisseau Henri Jouan dans son excellent petit volume sur les *Iles du Pacifique* : « Il y a environ un siècle, une troupe de naturels d'Uvéa (îles Wallis) envahit une des îles Loyalty... et lui imposa le nom de son ancienne patrie. Dans cette île, qui n'a plus aujourd'hui que ce nom, *Uvéa*, le type des habitants actuels est presque polynésien et diffère considérablement du type des habitants des îles voisines, *Lifou* et *Maré*, qui sont des Néo-Calédoniens » (p. 190, note 20).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

presque toutes, peuvent indiquer de quelle terre elles sont venues : les Tonga, les Samoa, les Wallis ou les Futuna ou Rotuma. Tel est le cas pour l'îlot de Mele, ou plutôt Mere, dans la baie du même nom, près de Port-Vila (île Vate). Cet îlot est peuplé par une tribu de Polynésiens. « Un nommé Roo, Tahitien, mécanicien d'une goëlette de Nouméa et qui y est passé, m'a affirmé — écrit M. Leverd — qu'il pouvait aisément converser avec eux, alors qu'il ne le pouvait pas avec les gens de la grande île. Ce sont, dit-il, de véritables Maoris par l'aspect et par les coutumes, et ils déclareraient même être venus de la Nouvelle-Zélande sur une grande pirogue. » Ce fait mérite confirmation, ajoute avec raison M. Leverd.

Au témoignage de ce même Tahitien Roo, qui a visité l'île Lô, une des quatre terres du groupe des Torrès ou Ababa, cette île serait également habitée par une tribu polynésienne pure.

A ces faits intéressants, qu'il serait utile de contrôler et de préciser aussi complètement que possible, ajoutez maintenant ceux qu'ont déjà signalés tant d'auteurs ou de voyageurs : les deux Forster qui ont accompagné Cook, Dillon, le Dr A. Lesson, etc., et vous ne sauriez vous étonner de constater sur les cartes la présence de noms purement polynésiens. C'est ce qu'a fait remarquer avec raison M. A. Leverd et il cite à la suite de cette remarque de nombreux exemples de toponomastique polynésienne, relevés par lui sur les cartes des Nouvelles-Hébrides : « *Futuna* (île appelée également Erronan), *Niva* (île), *Vaisisi* (endroit à Tanna) ; *Mele*, *Pele*, *Mau*, *Nguna*, *Moso*, *Narapo*, îles ou lieux près de Vate ; les îles *Mai* (ou Trois Collines), *Makura*, *Tongariki*, *Valea*, *Tongoa*, connues sous le nom générique d'îles Shepherd ; l'île *Namuka*, près d'Epi ; les îles *Pauuma*, *Araga* ou Pentecôte, *Maivo* ou Aurore et les villages de *Lamenu* et *La-ka-rere* ; l'île *Aoba* ou des Lépreux ; les îlots *Vao*, *Vala*, *Rano*, *Uri*, près de Mallicolo ou *Malekula* ; les îles et îlots *Malo*, *Ulilapa*, *Aore*, *Tutuba*, *Palikulo*, *Marire*, près de Saint-Esprit ; les canaux *Uaua* et *Pekoa*, la baie *Vairai*, à Saint-Esprit ; les îles *Gaua* (Santa-Maria), *Marigi*, Vanualava, *Niuala*, *Pakea*, *Araa*, *Valua*, *Rove*, *Ure-para-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

*para*, formant l'archipel de Banks ; enfin les îles *Hiou*, *Tegoua*, *Lo* et *Toga*, formant le groupe des Torrès ou *Ababa*. » Tous les noms soulignés par M. Leverd sont franchement polynésiens et ont, plus particulièrement, une physionomie samoane ou wallisienne.

Souhaitons que M. A. Leverd poursuive ses recherches sur cet intéressant sujet ; souhaitons qu'il approfondisse en particulier ces questions de toponomastique, qui peuvent amener à des conclusions si solides. En les continuant avec patience et méthode, en étudiant des cartes à grande échelle comme celles qu'a fait dresser la Société française des Nouvelles-Hébrides, il arriverait sans doute à établir des noms polynésiens de cette partie de la Mélanésie une carte qui ne saurait manquer d'être du plus grand prix pour les géographes, pour les ethnographes et aussi pour les historiens.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

# BULLETIN HISTORIQUE

La mort de M. F. J. Clozel, ancien gouverneur de l'Afrique Occidentale française, inopinément survenue à Rabat le 10 mai dernier, est un nouveau deuil venant s'ajouter à tous ceux qui ont, depuis quelques mois, frappé la Société de l'Histoire des Colonies françaises. Sans doute le nom de M. Clozel ne figurait pas sur nos listes ; mais le regretté gouverneur général était cependant des nôtres. Non content, en effet, de collaborer lui-même, de manière active, à la formation de notre domaine colonial africain, il avait naguère, de différentes façons, manifesté son intérêt pour les études historiques, et il avait, dans les derniers temps de sa vie, rendu des services de plus d'un genre à la cause de l'histoire coloniale. Il ne s'était pas borné à témoigner à notre jeune Société, comme son regretté prédécesseur M. Ponty, une bienveillance effective ; il avait encore, dans les derniers mois de son séjour en Afrique Occidentale, fondé à Dakar un « comité d'Études historiques et scientifiques de l'Afrique Occidentale française » dont un volume d'*Annuaire et mémoires* a paru dès 1916, et qui projetait la publication d'une véritable bibliothèque d'ouvrages relatifs à l'A. O. F. (cf. *Revue de l'Histoire des Colonies franç.*, t. IV, 1916, p. 124-125 ; cf. *ibid.*, p. 451-455). Ce sont là services que nous ne saurions oublier, au moment où M. Clozel disparaît avant l'heure, et nous ne saurions oublier davantage les publications utiles pour l'historien colonial qui ont naguère été signées par lui.

Ces publications sont les suivantes :

*Bibliographie des Ouvrages relatifs à la Sénégambie et*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

*au Soudan Occidental.* Paris, Delagrave, 1891, in-8° de 60 pages (cette bibliographie a d'abord paru sans interruption de septembre 1890 à novembre 1891 dans les livraisons mensuelles de la *Revue de Géographie*, t. XXVII, XXVIII et XXIX).

*Les coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire.* Documents publiés avec une introduction et des notes par M. F. J. Clozel et M. R. Villamur. Paris, Challamel, 1902, in-8° de x-540 p., carte et grav.

*Dix ans à la Côte d'Ivoire.* Paris, Challamel, 1906, in-8° de 280 p., cartes, plans et gravures.

***

Comme son excellent ami le gouverneur général Clozel, le baron Étienne Hulot, décédé le 28 juin 1918, s'intéressait aux études d'histoire coloniale. Ce galant homme qui, en qualité de secrétaire général de la Société de Géographie, a si activement travaillé à l'expansion coloniale de la France durant les vingt dernières années, avait réuni de nombreux matériaux en vue d'un ouvrage — qu'il n'a malheureusement pas eu le temps d'écrire — sur l'exploration contemporaine française en Afrique. Il avait d'autre part publié naguère quelques intéressants mémoires d'histoire coloniale dont voici les titres :

*Le contre-amiral Dumont-d'Urville (1790-1842).* Paris, Société de Géographie, 1892, in-8° de 52 p. avec une carte et 2 planches.

*D'Entrecasteaux (1737-1793).* Paris, Société de Géographie, 1894, in-8° de 148 pages, 4 cartes et 4 portraits. (Extrait du *Bull. Soc. Géog.*, 1894, 3e trimestre, p. 263-402.)

*Les relations de la France avec la Côte des esclaves.* Paris, Alcan, 1894, in-8° de 27 p. (Extrait des *Annales de l'Ecole libre des sciences politiques*, 9e année, n° 1, 15 janvier 1894.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

***

A la fort belle collection de volumes sur vélin que possède le Département des Imprimés de la Biblothèque Nationale, M. Léon Vallée, conservateur adjoint, vient d'ajouter un précieux complément en dressant le *Catalogue des Vélins de la section des Cartes*, dont il est spécialement chargé. En intercalant dans cet inventaire cinq ou six pièces imprimées sur soie ou sur toile, trop peu nombreuses pour être rassemblées dans une série particulière, M. Léon Vallée a pu établir une liste de 292 numéros nouveaux, qu'il a divisés en deux séries : l'une, qu'il a consacrée aux vélins signés, comporte 181 articles et est classée dans l'ordre alphabétique par noms d'auteurs ; dans la seconde, contenant les œuvres anonymes, les documents (nos 182-292) sont catalogués par ordre de sujets. Un « tableau de concordance » complète l'excellent et minutieux inventaire établi avec un soin méticuleux par M. Léon Vallée (Bibliothèque Nationale : *Catalogue des Vélins de la section des cartes*, par Léon Vallée. Les Lilas, 1917, in-4 de 2 ff. n. c. et 79 pages autographiées).

En dehors des cartes générales et de portulans d'ensemble comme ceux qui embrassent presque tout l'Océan Atlantique ou la Méditerranée entière, quelques-uns seulement de ces documents intéressent l'histoire coloniale. En voici la liste, extraite du travail si utile que vient de mener à bonne fin, autographie comprise, M. Léon Vallée :

N° 44 du catalogue. *Die groote Baij van Antongil*, carte de la baie d'Antongil, par Evert Gysbertssoon, 1599, insérée dans un portulan ms. hollandais de la mer des Indes du même auteur et de la même date (C 19.798).

[Cette carte est reproduite par Alfred Grandidier : *Histoire de la Géographie de Madagascar* ; atlas, pl. XI. — La planche XII de ce même atlas donne le fac-similé de la carte de Madagascar d'Evert Gysbertssoon.]

N° 128. Mahé de la Bourdonnais : « *Carte des Indes*, où les colonnies françaises son distingué (*sic*) par un fil blanc » (B 1117).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

[C'est la célèbre carte dressée par La Bourdonnais, en 1750, pendant sa détention à la Bastille, sur deux mouchoirs enduits d'eau-de-vie, avec des moyens de fortune. Il a déjà été question de cette carte dans la *Rev. de l'Hist. des Colonies fr.*, 1914, t. II, p. 99-100 ; elle a été reproduite, à une très forte réduction, dans le *Magasin Pittoresque* de l'année 1857, t. XXV, p. 136.]

N° 157. Plans d'*Alger* et de la *Goletta*, insérés dans des médaillons accompagnant la carte 2 [ « Carte particulière de la mer Méditerranée »] de l'atlas mss., en couleurs, exécuté par le Marseillais J. Roussin en 1659 (Ge DD 2022 ; C18862).

N° 169. Vau de Claye (Jacques de) : Carte ms. de la partie septentrionale du *Brésil*, depuis la rivière des Amazones jusqu'à la Rivière Reale, Dieppe, 1579 (C 15931).

[Une des légendes que contient cette carte très curieuse, timbrée aux armes de Philippe Strozzi, montre bien son intérêt pour l'histoire du Brésil français au XVI^e siècle. Voici en effet comment cette légende est conçue : « En cest enclos de ce demy rond de compas, vous fournyrés de 10000 saulvages pour fere la guerre aux Portugais. » Cf., sur cette carte et sur la suivante, R. H. C. F., 1914, t. II, p. 79-100.]

N° 170. « *Le Vrai Pourttraict de Genevre* et du cap de Frie. Jqz. de Vau de Claye. » (C 15932).

[Carte ms. s. l. n. d., représentant l'établissement français fondé dans la baie de Rio de Janeiro par Villegaignon. Elle a été reproduite dans A. Heulhard : *Villegaignon vice-roi du Brésil*, entre les p. 208-209.]

N° 172. « *Plan d'Alger*, par C. G. de Vertron. » S. l., 1683, ms. (C 17701, pl. 33).

N° 191. « *Carte de la cote de Barbarie* depuis le cap Spartel jusqua S^te Croix, Et des cotes d'Espagne et de Portugal depuis Cadix jusqu'au cap Sizimbre, dressée Sur les observations faites en 1737, par lescadre Françoises. Commandée par M^r le marquis d'Antin. » S. l. n. d., XVIII^e s., avec de nombreux chiffres de sonde (Ge C 3576).

N° 194. « *Plan ou description de la Rivierre de Bengâl.* Comprenant depuis la pointe des palmier jusqu'aux Ban-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

del ; ou tous les banc Et secq Et tout autre danger sont marqué tans tribord ; et babord ; de La ditte Rivière et La quantitée de Brace d'eau qu'il y a En chaque Endroit Et ausy est marqué La quantité des Bouéés qui vous montre ou marques Le Chenâl que Lon doit suivre tans En'antrans que sortans ; Letout trés Exâtement Observée par Les pilottes Les plus Expérimentée de ce Lieux fait suivant Les Remarques, Et ôbservation de janvier 1732. » (Inv. gé. 1705 ; C 10767).

[Ms. anonyme du XVIII^e siècle.]

N° 235. Carte marine hollandaise donnant les côtes de l'Indo-Chiue depuis l'Annam jusqu'en Chine avec parties des îles Luçon et Formose, S. l. n. d. (Ge B 215).

[Ms. anonyme du XVIII^e siècle.]

N° 242. *Carte dè la Coste et Province de la louissianne dans la merique Septentrionale*, du Fleuve Saint louis ou misisipy de la Baye et riviere de lamobille et Plusieurs autres rivières. Avec les sondes le long de la ditte Coste. Lintérieur du Pays est tout bois de Haute Futaye dont le Fond est Admirable Pour la Production de tous les Fruits, Plantes et Grains qui viennent en Europe. A la N^elle Orléans le cinq 9^bre M.D.CC.XXXXVI » (Inv. gé. 1077 ; B 2498).

N° 243. « Compagnie de la Louisianne. *Plan général ou résumé de tous les mémoires instructifs que le s^r Bertrand Duvernet a donné* (sic) *au Ministère de la Marine pour l'établissement de la Louisianne* ainsi que des arcenaux de la Martinique, S^t Domingue Et de l'attelier de Cayenne. » (Ac. VI).

N° 285. *New Found Land*. S. l. n. d. (Vol. 128, pl. 13).

[Ms. anonyme du XVIII^e s. représentant aussi les côtes de la « Nova Scotia » et l'embouchure du Saint-Laurent jusqu'à Québec.]

***

Très nombreuses sont les constructions militaires dans le Nord de l'Afrique ; que de dominations s'y sont succédé, en effet, avant la nôtre ! Les Carthaginois, les Romains, les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Vandales, les Byzantins, les Berbères, les Turcs, les Arabes... ; aujourd'hui encore, dans ce pays de la « défiance mutuelle », des kasbah se regardent menaçantes à quelques centaines de mètres les unes des autres, comme tant de tours guelfes et gibelines dans telle ou telle petite ville de l'Italie. A qui attribuer exactement tel ou tel rempart, telle ou telle citadelle ? Voilà ce que l'étude publiée par le capitaine Maitrot dans les *Archives Berbères* (vol. I, année 1915-1916, p. 161-199, planche), sous ce titre : *La fortification nord-africaine*, a pour but de permettre de faire ; on y trouvera « quelques directives » accompagnées d'exemples précis, grâce auxquelles on pourra se reconnaître au milieu de tant de ruines diverses, et attribuer à chacun des anciens maîtres du pays ce qui est à proprement parler son œuvre.

***

Les fouilles entreprises à *Thuburbo Majus* par M. Alfred Merlin, directeur des Antiquités de la Tunisie, en l'année 1916, ont permis de dégager, près des thermes d'été dont le déblaiement avait été achevé en 1915, un petit sanctuaire tétrastyle à la *cella* duquel on accédait par un escalier de neuf marches parfaitement conservé, et un autre établissement de bains richement décoré. Ce sont là sans doute les *thermae hiemales* qui, à en croire une inscription précédemment découverte dans la région du forum, furent construits ou, plus vraisemblablement, restaurés par un riche citoyen de la ville sous le règne d'Arcadius et d'Honorius (395-408 ap. J.-C.). En 1917, c'est entre les *thermae aestivales* et le portique des *Petronii*, qui leur est contigu, puis entre les thermes d'hiver et le petit sanctuaire tétrastyle que se sont poursuivies les recherches ; elles ont mis à jour des habitations privées avec des mosaïques et des décorations de stuc. C'est tout un quartier de l'ancien *Thuburbo Majus* qui achève ainsi de reparaître (*Fouilles de Thuburbo Majus en 1916*, par Alfred Merlin. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, *comptes rendus des séances* de l'année 1917 ; *bulletin* de mars-avril, p. 66-77, plan et fig.).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

⁂

Au cours de la mission épigraphique dont il a été chargé en Algérie, en 1916-1917, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. St. Gsell, professeur au Collège de France, a relevé copie de nombreuses inscriptions en vue d'une nouvelle édition des *Inscriptions romaines de l'Algérie* de Léon Renier.

⁂

Le Service des Monuments historiques de l'Algérie a trouvé en 1916 à Khamissa (*Thubursicu Numidarum*) deux inscriptions latines qui sont gravées sur le même cippe. Le 12 octobre 1917, M. Paul Monceaux a communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et commenté devant elle le texte de ces deux inscriptions, dont l'une est païenne et l'autre chrétienne (*Comptes rendus des séances* de l'année 1917; *bulletin* de septembre-octobre, p. 344-347).

⁂

Une inscription chrétienne relative aux reliques de 36 martyrs qui avaient succombé au lieu dit *Ad Centum Arbores*, dans la région de Lambèse, a été communiquée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et commentée par M. Gsell le 6 juillet 1917 (*Comptes rendus des séances* de l'année 1917, *bulletin* de juillet-août, p. 185-188).

⁂

Le Dr J. Herber (de Cette) a publié dans les *Archives Berbères* (vol. I, 1915-1916, p. 152-160) des *Mythes et Légendes du Zerhoun* qui présentent de l'intérêt à plus d'un titre. Intrinsèquement, car chaque légende est un document; puis du fait du district où ces récits ont été recueillis.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le Zerhoun, en effet, cette haute montagne couverte de villages blancs qui ferme au Nord et commande la plaine de Meknès, dont les contreforts dominent les pistes que suivent les vallées de l'Oued Rdom, de l'Oud Mikkès et du Sebou, dont les cols livrent passage aux voies les plus fréquentées pour aller à la mer, le Zehroun est le centre de la région où moururent les saints les plus célèbres du Maroc. « Mouley Idriss I repose à la zaouïa qui porte son nom ; Si Ali ben Hamdouch, fondateur de la confrérie des Hamacha, a son tombeau à Beni Rached ; Sidi Ahmed Dghouri, son disciple, à Beni Ourad ; Mouley Idriss II à Fez, et Mahmed ben Aïssa, fondateur de l'ordre des Aïssaoua, à Meknès. »

A signaler parmi les légendes recueillies dans ce « foyer de sainteté » — l'expression est du Dr Herber — celle qui a trait à la destruction de Kçar Faraoun, de *Volubilis*. L'examen de traditions groupées autour de cette légende amène notre folkloriste à formuler deux remarques à retenir : 1) toutes les ruines marocaines sont attribuées aux chrétiens ; les murs d'enceinte construits sur les flancs du Zerhoun, que Segonzac considère comme romains, portent le nom de Kasbet Nzrani ; 2) la tradition suivant laquelle Kçar Faraoun aurait été abandonnée par les Arabes lorsque Mouley Idriss vint habiter l'endroit qui porte son nom, *peut être* une vérité historique. Des assises de mur établies sur des terrains de remblai recouvrant les ruines primitives, des tombes creusées dans la terre entre le sol romain et les pierres de l'arc de triomphe tombées durant les siècles derniers, établissent qu'une nouvelle ville a vécu pendant un temps sur l'emplacement de l'antique Volubilis. C'est sans doute à l'abandon de cette ville que fait allusion la tradition rapportée par le Dr Herber.

*
* *

Au cours de sa communication sur les résultats de la mission que lui avait confiée en 1912 l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans les territoires désertiques situés au Nord-Est du lac Tchad, le commandant Tilho a

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

raconté avoir fouillé au Borkou d'anciens tombeaux. Une chambre mortuaire fermée par une lourde et large dalle de grès et recouverte d'un morceau de quartier de roches, voilà ce qui constitue ces sépultures, dont l'orientation est variable ; les squelettes qu'elles contiennent ont toujours les genoux ramassés sur la poitrine. Interrogés par l'explorateur, les indigènes n'ont pas pu dire à quelle époque remontent ces tombeaux ; il faudrait y voir, à en croire un vieillard du Borkou, les tombes de chrétiens noirs sur lesquelles les générations actuelles ne savent rien (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, *Comptes rendus des séances* de l'année 1917, *bulletin* de septembre-octobre, p. 350-351).

***

Le voyageur André Michaux (1746-1802) ne fut pas seulement un botaniste très compétent et très préocupé de ses recherches spéciales ; ce fut aussi un esprit curieux d'étendre ses investigations de tous les côtés et préoccupé à l'occasion des questions politiques et économiques aussi bien que des scientifiques. La lettre datée de Bagdad, le 6 novembre 1784, dont M. Henri Cordier a récemment publié le texte encore inédit (Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Comité des Travaux historiques et scientifiques, *Bulletin de la section de géographie*, t. XXXI, année 1916, p. 1-5) en fournit la preuve et montre également quel souci avait André Michaux de travailler aux progrès de l'influence française dans les centres de l'Asie antérieure qu'il espérait bientôt visiter, c'est-à-dire dans les pays de l'Iran, depuis le Tigre jusqu'à l'Indus. « A mon retour — écrit-il à son correspondant, dont nous ne savons malheureusement pas le nom — je pourray vous donner d'autres informations sur ces contrées, et même sur le commerce que les François pourroient y introduire, par ce que ce pays est riche, bien gouverné, et que nous avons des objets de commerce convenables au peuple de cette contrée. Je diray pourquoi les Anglois ont cessé d'y commercer ; les Portugois y ont encore des relations, mais faibles, parce qu'ils n'y commercent que des productions de l'Inde, portées aussi par d'autres. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

*
* *

*Le Bulletin des Amis du Vieux Hué* a inséré dans ses numéros 3 et 4 de l'année 1915 (p. 339-340 et 470) deux listes chronologiques très intéressantes et très précieuses, celle des représentants de la France à Hué et celle des commandants de la garnison française de cette ville. Nous n'hésitons pas à reproduire ici ces deux listes qui, comme le dit très justement le P. Cadière, présentent en quelque manière les grandes lignes de l'histoire de l'influence et de l'action françaises en Annam.

I. Voici d'abord les noms de tous ceux qui, sous des titres divers, ont représenté d'une façon permanente notre pays auprès du Gouvernement annamite, depuis 1875 jusqu'à nos jours.

*Chargés d'affaires à Hué.* — Rheinhart, 26 juillet 1875-14 décembre 1876; Philastre, 14 décembre 1876-3 juillet 1879 ; Rheinart, 3 juillet 1879-1er octobre 1880 ; Palasne de Champeaux (*p. int.*), 1er octobre 1880-15 août 1881 ; Rheinhart, 15 août 1881-30 mars 1883 ; Palasne de Champeaux, 30 août 1883-29 janvier 1884 ; Lejard (*p. int.*), 29 janvier 1884-7 février 1884 ; Parreau (*p. int.*), 7 février 1884-6 juin 1884.

*Résidents généraux.* — Rheinart (*p. int.*), 6 juin 1884-10 octobre 1884 ; Lemaire, 10 octobre 1884-5 juin 1885 ; Palasne de Champeaux (*p. int.*), 5 juin 1885-3 octobre 1885 ; Hector (*p. int.*), 3 octobre 1885-19 avril 1886.

*Résidents supérieurs.* — Dillon, 19 avril 1886-18 mai 1886 ; Hector (*p. int.*), 18 mai 1886-14 novembre 1888.

*Résident général.* — Rheinhart, 14 novembre 1888-3 mai 1889.

*Résidents supérieurs.* — Chavassieux (*p. int.*), 3 mai 1889-12 juillet 1889 ; Hector, 12 juillet 1889-1er avril 1891 ; Bonnal (expédition des affaires), 1er avril 1891-26 octobre 1891 ; Brière, 27 octobre 1891-20 avril 1894 ; Boulloche (*p. int.*), 21 avril 1894-12 décembre 1894 ; Baille (*p. int.*), 15 décembre 1894-28 mai 1895 ; Brière, 28 mai 1895-1er février 1898 ;

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Boulloche, 4 février 1898-23 mars 1900 ; Auvergne (*p. int.*), 23 mars 1900 ; (titulaire) 3 mai 1901-11 janvier 1902 ; Luce (*p. int.*), 11 janvier 1902-11 février 1903 ; Auvergne, 19 février 1903-10 juin 1904 ; Moulié (Ernest) (*p. int.*), 10 juin 1904-1er mai 1906 ; Levecque (*p. int.*), 1er mai 1906 ; (titulaire) 26 janvier 1908-15 août 1908 ; Dufrénil (*p. int.*), 15 août 1908-25 août 1908 ; Groleau (*p. int.*), 25 août 1908 ; (titulaire) 11 janvier 1909-26 février 1911 ; Sestier (*p. int.*), 26 février 1911-31 décembre 1911 ; Charles (expédition des affaires), 31 décembre 1911-22 janvier 1912 ; Mahé, 22 janvier 1912-22 avril 1913 ; Labbé, dit Labbez (expédition des affaires), 22 avril 1913-6 juin 1913 ; Charles (*p. int.*), 6 juin 1913 ; (titulaire) mai 1914.

II. Quant aux commandants de la garnison de Hué, en voici l'énumération aussi précise qu'il a été possible de l'établir.

Colonel Guerrier, 16 août 1884-? 1884 ; lieutenant-colonel Pernot, ? 1884-19 juillet 1885 ; général Prudhomme, 20 juillet 1885-31 mars 1886 ; général Munier, 1er avril 1886-27 octobre 1886 ; lieutenant-colonel Boilesve, 28 octobre 1886-21 novembre 1886 ; colonel Callet, 22 novembre 1886-25 avril 1888 ; colonel Pernot, 26 avril 1888-30 octobre 1888 ; colonel Chaumont, 31 octobre 1888-15 août 1889 ; colonel Dominé, 16 août 1889-? 1891 ; lieutenant-colonel de Trentinian, ? 1891-15 mars 1892 ; chef d'escadron Gobert, 16 mars 1892-20 avril 1892 ; commandant Baujeux, 21 avril 1892-30 octobre 1892 ; commandant Martin, 31 octobre 1892-30 novembre 1893 ; commandant Buvignier, 1er décembre 1893-? 1895 ; commandant Robert ? 1895-11 mai 1897 ; commandant Michallat, 12 mai 1897-? 1898 ; ? Lombart, ? 1898-5 juin 1898 ; commandant Boutrois, 6 juin 1898-17 mars 1899 ; commandant Robert, 18 mars 1899-16 février 1901 ; commandant Baudot, 17 février 1901-30 septembre 1902 ; commandant Cornuel, 1er octobre 1902-21 novembre 1904 ; lieutenant-colonel Comte, 22 novembre 1904-15 mai 1906 ; lieutenant-colonel Benoît, 16 mai 1906-5 juillet 1907 ; lieutenant-colonel Nicolas, 6 juillet 1907-26 février 1908 ; commandant Billecocq, 27 février 1908-15 juin 1909 ; commandant Bouët, 16 juin 1909-? avril 1911 ; commandant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cluzeau, ? avril 1911-18 mai 1912 ; commandant Moreau, 19 mai 1912-12 septembre 1914 ; commandant Marcajour, 13 septembre 1914-20 décembre 1914 ; capitaine Changeux, 21 décembre 1914-23 février 1915.

***

Le 17 mai 1917 fut le 275e anniversaire du jour où François de Maisonneuve et ses compagnons mirent le pied sur la rive gauche du Saint-Laurent, au point où ils jetèrent les fondements de Ville-Marie de Montréal. En manière de commémoration de cet événement, la Société historique de Montréal a organisé un véritable pèlerinage aux lieux qui furent le berceau de la ville. Depuis la place d'Youville, qui, au confluent de la petite rivière Saint-Pierre et du grand fleuve, marque le point où Maisonneuve mit à l'abri sa flottille de quatre barques, le soir du 17 mai 1642, jusqu'à la place des fortifications à la Vauban érigées à partir de 1717 sur les instances et suivant les plans de Chaussegros de Léry, M. Victor Morin a conduit ceux qui répondirent à l'appel de la Société historique de Montréal aux principaux endroits témoins des labeurs des premiers colons. Il a évoqué sur place les souvenirs de Maisonneuve, des Récollets et des Sulpiciens, de Marguerite Bourgeoys et des habitants connus du vieux Montréal, de Cavelier de La Salle, de Charles Lemoyne et de ses vaillants fils (Iberville, Bienville, etc.), de Claude de Ramezay, d'autres encore. Bien entendu, il n'a pas omis de rappeler, sur l'emplacement du vieux fort, que, dès 1611, Champlain eût voulu ériger un poste en cet endroit précis, auquel il avait donné le nom de « place Royale ».

Sous le titre d'*Un pèlerinage historique*, le *Bulletin de la Société de Géographie de Québec* (vol. XI, 1917, n° de septembre-octobre, p. 251-261) a publié un intéressant résumé des explications précises fournies sur place par M. Victor Morin à ses compatriotes le 17 mai 1917.

*Le Gérant :* G. Protat.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

# REVUE

DE

# L'HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

## L'ÉTABLISSEMENT DES PREMIERS EUROPÉENS

### A MAZAGAN

### AU COURS DU XIXe SIÈCLE

Sur les 22.000 habitants qui composent à l'heure actuelle la population de Mazagan, on compte environ 1600 Européens, dont 830 Français, en majorité fixés dans le pays depuis l'instauration de notre protectorat au Maroc, c'est-à-dire depuis 1912 seulement. On peut considérer que ces chiffres, qui résultent d'un recensement opéré en 1917, ne différeraient pas sensiblement de ceux qu'aurait indiqués une opération analogue en 1914 ; la guerre a, en effet, arrêté, quasi de façon absolue, l'immigration européenne à Mazagan, tout comme dans la plupart des autres villes du Maroc. Pour l'historien ou le statisticien, l'année 1914 marquera donc le terme de la première période d'émigration active dans l'Empire chérifien.

N'est-ce pas le moment, dès lors, de profiter de cette circonstance pour jeter un regard en arrière et esquisser — peut-être bien rapidement ! — les lointains « prélimi-



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

naires » du mouvement d'immigration auquel il nous a été donné d'assister à Mazagan dans ces dernières années ? Tel est notre but en écrivant les lignes qui vont suivre. Nous les avons surtout consacrées au Mazagan de la première moitié du XIX^e^ siècle, tel qu'il nous est apparu au travers des traditions orales conservées encore aujourd'hui chez des familles gibraltariennes, espagnoles, italiennes et françaises.

## I. — Mazagan au début du XIX^e^ siècle.

### Les premiers commerçants étrangers. La famille Redman.

Après le départ des Portugais en 1769, la place forte de Mazagan tomba aux mains des Maures qui la livrèrent aux flammes ; puis le sultan Moulay Mohamed y laissa en garnison quelques troupes qui furent, pendant longtemps, les seuls habitants de la ville en ruines. A quelle époque Mazagan fut-elle reconstruite ? Nous n'avons trouvé sur ce point que le témoignage de l'historien arabe Es-Slaoui, qui place vers 1821 (1240 de l'hégire) la nomination du chérif Sidi Mohammed ben Ettayeb comme gouverneur de la province des Doukkala, dont Mazagan était le port naturel. Es Slaoui s'exprime ainsi au sujet du nouveau gouverneur :

Il se rendit ensuite à Eljedida (Mazagan) qu'il trouva en ruines, telle qu'elle avait été laissée après la conquête, lors du règne du sultan Sidi Mohammed (Dieu lui fasse miséricorde !). Cette ville s'appelait avant la conquête *Elbrija*, puis comme, lors de la conquête, la muraille avait été démolie par les mines, on lui avait donné le nom de *El Mehdouma*. Sidi Mohammed ben Ettayeb fit reconstruire le mur d'enceinte et relever les ruines de la ville. Il la nomma *Eljedida* et menaça de peines graves quiconque la désignerait sous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

un autre nom. Depuis cette époque elle ne fut plus appelée que *Eljedida*[1].

Ce relèvement de Mazagan n'aurait pas servi à grand chose si un gouverneur intelligent — nous ne savons si c'est Mohammed ben Ettayeb ou un autre — n'avait cherché à ranimer la ville, puis à la faire prospérer en y attirant le commerce. Mais pour une telle fin, il ne fallait pas compter sur les indigènes des Doukkala, agriculteurs et pasteurs, attachés à leurs « douars » (villages) et à leur « bled » (terre) qu'ils ne quittaient pas volontiers, surtout pour venir à la côte où, pendant deux siècles et demi, les Portugais n'avaient cessé d'escarmoucher. A leur défaut, il fut fait appel aux israélites établis à Azemmour, gracieuse petite ville bâtie en surplomb de l'Oum er Rebia, à 17 kilomètres de Mazagan. Ces israélites, déjà en apports commerciaux avec l'Europe, furent invités à venir se fixer à Mazagan dont ils devinrent ainsi les premiers habitants. De bonne heure, les caravanes des Doukkala affluèrent au port, troquant les produits du « bled » — lorsque les exportations étaient autorisées — contre les marchandises européennes qui commencèrent à s'entasser dans les magasins des commerçants israélites.

Toutefois, le commerce avec l'étranger ne se développa réellement que le jour où Moulay Sliman, sachant tout l'avantage que pourraient lui procurer des relations avec les Puissances chrétiennes, envoya en Europe « un israélite qu'il avait fait venir de Saffy. Cet israélite, nommé Maimeran, avait occupé un poste élevé sous le règne de Sidi Mohammed ben Abdallah. Il revint d'Eu-

1. *Archives marocaines*, t. X, p. 117.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rope avec un Espagnol et deux Portugais qui s'occupèrent du commerce des grains, laines et cires. Quelques années après vinrent s'établir un Maltais et un Américain[1] ».

Nous n'avons pas pu obtenir de renseignements sur l'Espagnol et les deux Portugais que mentionne M. Severac. Par contre, certains Arabes lettrés se rappellent encore avoir entendu parler, dans leur jeunesse, du « Maltès » comme un des premiers Européens venus à Mazagan au XIX^e^ siècle et, bien que leurs souvenirs soient assez imprécis à son sujet, ils racontent que le Maltais s'était spécialisé dans le commerce des fèves avec Gibraltar. Quant à l'israélite Maimeran, auquel il est fait allusion plus haut, il descendait d'une illustre famille, dont certains membres avaient été, au XVIII^e^ siècle, conseillers du Sultan et chefs des communautés israélites du Maroc. Ces situations expliquent pourquoi cette famille jouissait d'une grande influence auprès du gouvernement marocain[2].

Sur la famille Redman, qui fit vraiment un effort de colonisation, nos connaissances sont plus étendues. C'est en 1822 que John Redman, d'origine anglaise, vint, amené par un voilier, se fixer à Mazagan. Quelques années après, il appela auprès de lui ses frères, Frédéric en 1837 et Alfred en 1843. La firme Redman fut dès lors constituée, sinon en droit, du moins en fait, et son

1. Note manuscrite de M. Severac, écrite à Mazagan vers 1861, actuellement aux mains de M. Brudo fils, qui nous l'a obligeamment communiquée.

2. *Histoire des Israélites du Maroc*, traduit de l'hébreu par Moïse Toledano, dans *The Jewish Publication Society of America in Philadelphia*, p. 74.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

action bienfaisante se fit sentir tant à l'égard de la France le cas échéant, qu'à l'endroit des Doukkala dont elle chercha à développer le commerce et l'agriculture

Les frères Redman furent également appelés de bonne heure à rendre service aux puissances européennes dont les navires visitaient de temps à autre la côte marocaine. Leurs fonctions de délégués du « Conseil sanitaire », dont le premier titulaire fut, en 1840, Frédéric Redman, les mettaient en effet, en relations directes avec les navires de commerce de passage, et ainsi plus d'un équipage en détresse eut alors à solliciter leur efficace intervention. Les frères Redman, compatissants de nature, ne restèrent jamais sans répondre aux appels qui leur étaient adressés.

En ce qui concerne leurs rapports avec des sujets français, les Redman purent, au moins dans deux circonstances dont les descendants de cette famille se souviennent encore aujourd'hui, témoigner de leurs bons sentiments envers la France, qui les avait d'ailleurs choisis comme agents consulaires à Mazagan. Un jour, un transport français trompé par les brumes, si fréquentes et si épaisses sur cette partie de la côte, vint s'échouer à la pointe d'Azemmour, dont les écueils sont toujours redoutables pour les navires. Immédiatement prévenu, Frédéric Redman se rendit à Azemmour, non seulement pour remplir les formalités d'usage, mais pour se mettre à la disposition des malheureux naufragés qui manquaient de tout. Les malades de l'équipage furent aussitôt amenés à Mazagan où Frédéric Redman lui-même, en sa qualité d'ex-étudiant en médecine d'Angleterre, leur prodigua ses meilleurs soins. Le gouver-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nement français le récompensa de tous ses bons services en le décorant de la Légion d'honneur. Quelque temps après, le prince de Joinville, naviguant vers Mogador qu'il allait bombarder (1844), lui fit l'honneur de le recevoir à son bord, au cours d'une escale à Mazagan.

Toujours à cette même époque, les frères Redman eurent l'occasion d'intervenir auprès du Maghzen dans des circonstances tragiques pour un de nos ressortissants. Mais c'est en vain qu'ils déployèrent leur influence et leurs efforts. L'affaire dont il s'agit fit alors grand bruit, en raison de la personnalité en cause.

Un israélite algérien, nommé Darmon, agent consulaire de France et d'Espagne, voulut un jour se rendre à Casablanca malgré la défense qui lui en avait été faite par le gouverneur marocain de Mazagan, pour des raisons que nous n'avons pu connaître. Toujours est-il que Darmon passa outre et sortit de la ville, monté sur une mule, en compagnie de ses mokhazenis[1] tandis que le Caïd le suivait à distance dans l'intention de l'empêcher de continuer son voyage. A peine les portes franchies, un incident banal se produisit au lieu dit la *Msalla*[2], sur la route de Casablanca. Un des mokhazenis, voulant rajuster la selle de notre agent consulaire, fit un mouvement maladroit qui provoqua une pression sur le chien du fusil dont il était armé : le coup partit et la charge vint frapper un des soldats du Caïd. L'occasion était trop bonne pour que le gouverneur de la Ville ne la saisît pas dans le but de satisfaire son désir de vengeance : Darmon avait osé enfreindre sa défense ; il fallait le châtier de sa témérité. Sans perdre de temps, il le fit incarcérer

1. Domestique indigène.
2. Endroit où l'on dit la prière à certaines fêtes musulmanes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et envoya un « rekkas[1] » au sultan pour rendre compte « qu'un infidèle venait de tuer volontairement un croyant ». Ce crime était punissable de la peine de mort. Les frères Redman, connaissant la gravité de l'accusation et sentant le danger que courait leur malheureux ami, auquel le Gouverneur ne pardonnait sans doute pas d'être israélite[2], multiplièrent leurs interventions pour apaiser d'abord le courroux des indigènes à qui la relation des faits était parvenue dénaturée et pour « travailler » ensuite les autorités locales afin de soustraire Darmon à la peine de mort. Ils établirent même un rapport circonstancié qu'ils adressèrent au Sultan, dans le suprême espoir d'arrêter une condamnation injustifiée. Mais le Caïd, que l'amour-propre pressait,, rendit sa sentence sans attendre la réponse du sultan : Darmon fut décapité au petit village de Sidi Moussa et sa tête fut portée par les cheveux jusqu'aux remparts de Mazagan, où on la suspendit à la porte du Mellah. On raconte que l'ordre de grâce, signé par le Sultan, arriva vingt minutes après l'exécution.....[3]

1. Courrier-piéton.

2. Et surtout d'avoir enfreint l'ordre donné aux Israélites en l'année 1252 de l'hégire (1843) de ne pas exercer l'emploi d'agent consulaire des Puissances chrétiennes.

3. Au point de vue diplomatique, la question fut réglée par l'accord de Tanger du 25 août 1844 destiné à donner satisfaction à certaines revendications de la nation espagnole et qui devint obligatoire après la convention du 6 mai 1845. Le § 4 de cette convention stipule : « En vue des considérations exposées par le Gouvernement marocain sur la mort de l'agent consulaire d'Espagne à Mazagan, la question se trouve réglée du fait de la réprimande donnée au Gouverneur de cette ville, du salut au pavillon espagnol accordé à Tanger le 30 septembre dernier et de l'assurance, de la part de S. M. du Maroc, que semblables faits ne se répéteront plus à l'avenir de la part de ses employés. » (J. Becker y Gonzalez : *Tratados, Convenios y Acuerdos referentes a Marruecos y la Guinea española.*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'influence qu'avaient su acquérir les frères Redman à la cour chérifienne ne tenait pas seulement au caractère officiel dont ils étaient investis en tant qu'agents consulaires de puissances européennes. Il faut reconnaître que leur esprit large et bienveillant, autant que leurs sentiments de droiture et de justice, avaient contribué à conquérir l'âme des indigènes qui trouvaient en ces *Noçara*[1] des défenseurs de leurs intérêts aussi bien que des commerçants honnêtes et avisés. Un événement avait, du reste, permis aux Marocains de les apprécier à leur juste valeur. Mazagan ayant été attaqué par des tribus de la campagne qui voulaient s'emparer du *bit el mal*[2], la défense de la ville fut conduite par les frères Redman. Malgré la pénurie des munitions, ils furent assez heureux pour repousser les agresseurs, et leur vaillante conduite leur valut du Gouvernement une licence d'exporter 100.000 fanègues[3] de blé par an.

La famille Redman ne s'adonnait pas seulement au commerce ; elle s'occupait aussi et surtout d'agriculture, à l'instar des gens du pays, qui vivent d'agriculture et d'élevage. L'esprit d'initiative des Redman se remarque dans les essais de culture du coton qu'ils tentèrent en 1860 aux environs de Mazagan, dans des champs devenus aujourd'hui le quartier de la Kâla. Des *norias*[4] en ruines, sur la route d'Azemmour, témoignent encore du soin que ces premiers colons avaient apporté à l'irrigation de leurs plantations. La réussite couronna leurs efforts, paraît-il, et les variétés plantées en Doukkala

1. Chrétiens.
2. Trésor Public.
3. Une fanègue de blé = 45 kilogs.
4. Puits et bassins d'irrigation.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

obtinrent sur le marché de Londres un succès égal à celui des meilleurs cotons égyptiens. Malheureusement, ces essais ne purent pas être continués à l'époque, non pas en raison de la concurrence américaine, mais parce que les chefs indigènes virent d'un mauvais œil les progrès de cette culture : ils la soupçonnèrent de cacher des tentatives d'accaparement de leurs terres. On peut se rendre compte de cet état d'esprit par la défense que le caïd Bou Mahdi fit à ses administrés de jamais céder de terres à la famille Redman. Et la culture du coton en Doukkala tombant faute de terrains d'ensemencement, les Redman renoncèrent à continuer leur intéressante initiative. D'ailleurs leur influence s'était atténuée beaucoup depuis que l'immigration européenne avait commencé à se développer à Mazagan ; mêlés à la masse des arrivants, ils ne devaient plus, dans l'avenir, occuper de situation prépondérante dans la colonie en voie de formation.

### II. — Les principaux foyers d'émigration : les Baléares et Gibraltar. — Les intérêts français et la maison Joseph Brudo.

Parmi les Européens qui vinrent se fixer à Mazagan à partir de 1840, il faut signaler plus spécialement les émigrants des Baléares et de Gibraltar qui ont formé véritablement le noyau de la colonie européenne de cette ville. Comment s'est produite cette immigration et pour quelles raisons ? Nous voudrions le déterminer ici en peu de mots.

A première vue, rien ne semble pouvoir motiver un exode des Majorquins. Les voyageurs ont toujours célébré la fertilité des ravins de l'île, ces *barrancos* où

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

« la fraîcheur des sources, l'eau des irrigations et la chaleur du soleil font prospérer les plus beaux vergers » [1]. Et le « pain de Majorque » est aussi réputé en Espagne que le fameux vin de Benisalem. En dépit de ces ressources et de ces avantages, le Majorquin émigre ; le Minorquin aussi. Pourquoi ?

Il y a d'abord une raison économique : l'île Majorque a une population relativement nombreuse pour son étendue (elle était de 60 habitants par kilomètre carré au milieu du XIX^e^ siècle) et sa production ne suffit pas à nourrir tous ses habitants. Ceux-ci sont donc amenés en partie à chercher leur existence ailleurs.

En second lieu, il y a une raison sociale constituée par la présence des « chuetas », ces juifs convertis qui forment un élément important de la population de Palma. Sans doute les vrais Majorquins, les « Butifarra », ont-ils des intérêts dans l'île. Mais, petit à petit, ils ont été dépossédés par les chuetas qui ont eu le monopole véritable des transactions financières et qui ont acquis, grâce à l'usure, une bonne partie de leurs propriétés. Les dépossédés n'ont eu d'autre ressource que de s'expatrier.

Enfin, et ceci est plus spécialement vrai pour les Minorquins, gens laborieux et pleins d'excellentes qualités, ils ont eu à souffrir de la domination espagnole. L'Espagne, qui a recouvré Minorque au début du XIX^e^ siècle, n'a pas su entretenir dans le pays les échanges et les industries dont il vivait et qui même prospéraient. En présence de cette décadence, les gens

1. Vivien de Saint-Martin, *Nouveau dictionnaire de Géographie universelle*, t. III, p. 568.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Minorque se sont adonnés au cabotage sur les rives de l'Afrique du Nord, où ils ont finalement émigré. Mais comment sont-ils venus se fixer plus spécialement à Mazagan ? La chose s'explique aisément.

Le Maroc, outre qu'il était déjà connu des habitants des Baléares, en raison de sa proximité, acquit une célébrité nouvelle au lendemain des affaires de la frontière algéro-marocaine, et Mazagan, comme l'écrit Severac, ne prit réellement de l'extension qu'après le bombardement de Mogador par le prince de Joinville (1844).

Ce fait prouva aux Maures la force européenne et donna de la confiance aux négociants étrangers qui s'établirent en plus grand nombre à Mazagan, ville qui est aujourd'hui très importante et qui, à l'époque de la guerre de Crimée, a prouvé qu'à l'occasion elle pouvait exporter énormément de grains. Dans une seule année, elle embarqua 750.000 hectolitres environ en blé, fèves, maïs, orge et pois chiches.

L'importance de ce mouvement commercial et de l'avenir de Mazagan, au seuil de la riche contrée des Doukkala, ne pouvait échapper aux Majorquins qui fréquentaient les ports de la côte marocaine en se rendant aux Canaries, alors la 49e province de l'Espagne. Ce cabotage était assez actif : les Baléares se fournissaient en pommes de terre aux Canaries et leurs voiliers en revenaient chargés soit d'oignons pour l'Amérique, soit de cochenille pour l'Europe. En cours de route, on touchait à Mazagan, Safi ou Mogador pour prendre des céréales, des fèves ou des haricots à destination des Baléares ou des Canaries, suivant le sens dans lequel on naviguait.

Aussi n'est-il pas étonnant que les pilotes et les capitaines de ces petits navires, fatigués par une navigation

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

souvent pénible et bien peu profitable, se soient laissés tenter à la fin par l'idée de s'établir à Mazagan où, en somme, ils étaient assurés d'une douce et fructueuse existence à la seule condition de vivre en bonne intelligence avec les indigènes. Cette simple considération explique pourquoi les familles Borras, Sintès, Llull, Pujol des Baléares, Alfarà du Portugal, Bianchi de Madère se sont installées au milieu du XIX^e^ siècle à Mazagan où elles ont fait souche, tandis que, simultanément, la colonie européenne s'accroissait d'éléments nouveaux, en tête desquels il faut placer les Gibraltariens et quelques Anglais.

Les relations commerciales entre Gibraltar et le Maroc sont très anciennes : on sait que ce port était devenu, après avoir supplanté Cadix, l'entrepôt des marchandises anglaises (thés, cotonnades) destinées au Maroc et le lieu de transbordement des produits marocains pour l'Angleterre. Aussi les négociants gibraltariens étaient-ils très au courant des questions commerciales du Maroc, connaissance qu'avaient bien soin d'entretenir et de développer les consuls anglais de Tanger. Il était naturel que Mazagan en attirât quelques-uns.

Le courant d'immigration semble avoir commencé vers 1854 avec M. de Maria[1] qui entra comme comptable chez M. Redman, et M. Balestrino, qui monta une maison de commerce et une sorte de banque, en ache-

1. Depuis que nous avons écrit ces lignes, la colonie gibraltarienne de Mazagan a été frappée dans ses affections par la mort de M. Joseph de Maria, qui s'est éteint en mars 1918 à l'âge de 85 ans. M. de Maria, qui remplissait à Mazagan les fonctions de vice-consul de Belgique, avait conservé le souvenir très précis de ses jeunes années au Maroc. Nous lui devons un grand nombre des renseignements contenus dans cet article.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tant le fonds de l'anglais Hare aux enchères publiques. Immédiatement quelques *fondak*[1] furent construits sur la route qui est aujourd'hui celle de Marrakech, sur l'emplacement des magasins de M. Balestrino fils et de la Kaissaria Nahon. En 1860, M. Netto, représentant d'une maison de Gibraltar pour les grains, arriva à son tour et se fixa également route de Marrakech sur un terrain qu'il obtint en location du Maghzen. A la même époque remonte l'arrivée de M. Ansado à Mazagan. Ce dernier se spécialisa surtout dans les questions de crédit agricole en faisant des affaires pour la banque Nahon de Tanger.

Vers 1850 un Irlandais, Jacques Butler, qui avait déjà habité Tétouan, était venu fonder, en association avec ses cinq frères établis à Cadix, une maison de commerce à Mazagan. Mais les expéditions de maïs et de fèves, jointes aux affaires dont il était chargé en tant que vice-consul d'Espagne, ne suffirent plus bientôt à absorber son activité. Il était d'ailleurs hanté du désir de développer son commerce dans le sud du Maroc. L'Oued Noun, notamment, lui ayant paru un excellent marché à conquérir pour le trafic des cotonnades, Jacques Butler se décida à effectuer un voyage d'études sur place en 1857. Le khalifa de l'Oued Noun le reçut fort bien, lui promettant en outre de concourir personnellement au succès de l'entreprise. Fort d'un si haut appui, notre homme revint tout heureux de son voyage, commanda les cotonnades et en chargea deux voiliers à destination de l'Oued Noun : il se résolut à accompagner la cargaison et emmena ses domestiques, pour

1. Entrepôts-caravansérails.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

donner plus d'importance à la petite caravane. Mais quelle ne fut pas sa désolation de s'apercevoir, en arrivant chez le khalifa, que celui-ci, au lieu de l'aider, voulait favoriser surtout le pillage de ses cotonnades ; il ne parlait de rien moins, en effet, que de razzier les deux voiliers. Ces intentions mauvaises n'échappèrent pas à Jacques Butler, qui dépêcha son cuisinier au capitaine du bord pour lui commander de s'éloigner au plus vite de ces rivages hostiles. Furieux d'avoir été joué, le khalifa fit emprisonner le commerçant dans une petite chambre de 4 mètres carrés, où il vécut une vie misérable, privé souvent de nourriture et abandonné aux petites bêtes qui lui rongeaient le corps. Après sept années de détention, il fut enfin rendu à la liberté, lorsque le gouvernement espagnol eut payé pour sa personne une rançon de 100.000 pesetas : le retour de Jacques Butler à Mazagan eut lieu en 1865. Son fils Elias Butler prit sa succession par la suite, tandis que, dans la ville de Mazagan, la colonie européenne continuait de s'accroître, pour former le groupement de familles que nous avons trouvé en 1912 lors de notre arrivée en Doukkala.

Il nous est agréable de terminer cette brève revue de l'immigration européenne à Mazagan par quelques renseignements sur les intérêts français qui existaient déjà à cette époque dans cette partie du Maroc. Ces intérêts se résument surtout dans l'effort qu'ont fourni deux maisons pour développer notre commerce au milieu d'une concurrence étrangère très active, au lendemain de la guerre de Tétouan, lorsque l'Espagne exerça un droit de contrôle sur les douanes marocaines. Nous avons cité la Compagnie de navigation Paquet et la firme Joseph Brudo.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

On sait tous les services que la Compagnie Paquet a rendus à la France et au commerce français en créant, au milieu du XIXe siècle, une ligne de navigation entre le Maroc et Marseille. Elle fut secondée admirablement dans son effort par une famille italienne fixée à Mazagan depuis 1848 : celle de Carlo Morteo, toute dévouée à la France et qui eut maintes fois l'occasion de nous prêter le concours de son influence, alors considérable auprès des indigènes. Cette courtoisie à notre égard s'est retrouvée dans celle de son fils Alberto Morteo, qui cumule aujourd'hui les fonctions d'agent de la Compagnie Paquet et d'agent consulaire d'Italie.

D'autres maisons de Marseille s'intéressaient encore au Maroc et en particulier à Mazagan. On peut citer parmi celles-ci les Maisons Beaumier, Joseph Carrel, Grawitz qui troquaient du sucre contre des céréales et des laines, et la Maison Altaras qui envoya en 1856 Joseph Brudo au Maroc pour le recouvrement de certaines de ses créances en souffrance à Mogador.

Après qu'il eut rempli l'objet de sa mission, Joseph Brudo s'établit aussitôt à son compte (1857) et choisit Mazagan pour résidence habituelle ; il acquit, de bonne heure, une place prépondérante parmi les commerçants de la ville. C'est à cette influence, qui lui venait de ses grandes qualités, qu'il dut d'être choisi, en 1866, comme agent consulaire de France à Mazagan, en remplacement de Ferrieu, de Casablanca.

Son rôle fut intéressant, au double point de vue économique et politique. Actif et dévoué, Joseph Brudo s'efforça surtout de faire diriger sur la France les produits du Maroc. C'est ainsi qu'il développa le commerce des laines avec Marseille, ainsi que celui des

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

peaux, de la cire et d'une plante tinctoriale appelée henné, qui était ensuite réexportée en Algérie. A l'importation, Joseph Brudo représentait quelques firmes marseillaises et était l'agent des Compagnies Claude Clerc et Léon Gay, premiers concurrents français de la Compagnie Paquet.

Au point de vue politique, nombreuses et délicates furent les difficultés qu'eut à résoudre Joseph Brudo en sa qualité d'agent consulaire de France, surtout au lendemain de la guerre de 1870, époque à laquelle bien des animosités s'élevèrent contre lui, le fidèle représentant de la nation vaincue. Cette hostilité fut telle qu'à une certaine période, Joseph Brudo n'osa même plus sortir de chez lui. Puis, les années passèrent et, la France ayant recouvré son prestige, notre agent consulaire défendit âprement les intérêts qui lui étaient confiés. Il poussa même le zèle jusqu'à créer, vers 1890-1891, un service postal français au Maroc et à recevoir, à ses propres frais, toutes les missions qu'envoyait le gouvernement français au Maroc. La maison Brudo était réputée pour être la maison de France à Mazagan : les Tissot, Ordega, Erckmann, Schlumberger, Burckart, Doutté, etc., etc., y furent reçus à bras ouverts, hommage de respect et d'affection rendu à la Patrie et à la Science !

Après quarante années environ de services à la France, Joseph Brudo mourut en 1904, laissant à son fils — aujourd'hui le doyen des Français de Mazagan — le poste d'agent consulaire, qui ne fut supprimé qu'en 1907. A cette occasion, M. Saint-René Taillandier, notre ministre à Tanger, écrivit à son fils une lettre élogieuse dont nous extrayons le passage suivant qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

montre en quelle estime on tenait Joseph Brudo aux Affaires Étrangères :

..... Bien que l'occasion de me rencontrer avec lui ne m'ait jamais été donnée, il me semble que je ne le connaissais pas moins bien pour cela, tant j'ai entendu parler de lui par tous ceux qui, l'ayant vu à l'œuvre, aimaient à témoigner de ses belles et généreuses qualités. Rarement témoignages ont été aussi unanimement empreints d'estime, de sympathie et de reconnaissance. On peut dire que la mort de Monsieur votre père met en deuil toute la colonie française du Maroc, dont il était le doyen et l'exemple [1].

Et comme si cet éloge ne suffisait pas, eu égard aux services rendus par Joseph Brudo, le ministre des Affaires étrangères, M. Stephen Pichon, crut encore devoir rappeler à M. Isaac Brudo, qui remettait, en 1907, ses fonctions d'agent consulaire par suite de la création d'un vice-consulat à Mazagan, combien le Gouvernement avait apprécié l'œuvre de la famille Brudo au Maroc :

Le Ministre des Affaires Étrangères, écrivit-il, n'oubliera ni le patriotique dévouement avec lequel Monsieur votre père a assuré de 1866 à 1904 la protection des intérêts français à Mazagan, ni l'intelligente activité que vous avez déployée dans l'organisation du service postal entre cette dernière ville et Marrakech [2].

On ne saurait terminer ces rapides notes par de meilleures appréciations de l'effort fourni par nos représentants au cours du XIX[e] siècle. De telles paroles ont une

1. Lettre du 12 mars 1904.
2. Lettre du 26 janvier 1907.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

haute valeur morale et consacrent dignement une vie de travail et de patriotisme dont doivent s'enorgueillir les descendants de ces premiers pionniers.

### III. — Physionomie de la ville de Mazagan au début du XIXe siècle. — Ses habitants. — Son mouvement commercial.

Nous n'avons pas de témoignages susceptibles de nous éclairer sur ce qu'était la ville de Mazagan au début du XIXe siècle. La relation la plus ancienne depuis 1800 est, à notre connaissance, celle du colonel Coello, qui ne date que de 1859 ; elle nous montre Mazagan comme une ville ruinée, ne comptant pas plus de 200 habitants. C'est également la description qu'en donne Rohlfs en 1861, mais il ajoute que quelques Européens et des Juifs habitent *intra muros*, tandis que les indigènes se logent en dehors des remparts, à demi éboulés, dans des huttes et sous des tentes [1]. A cette bibliographie, il convient d'ajouter la note manuscrite de Séverac qui est heureusement un peu plus détaillée. Voici, d'après lui, comment se présentait Mazagan en 1861.

On voit encore les ruines du palais de l'Inquisition, de la tour du phare [2], la cathédrale (aujourd'hui consulat anglais), quelques chapelles, la citerne de la citadelle et ses anciens remparts qui ont près de trois mètres d'épaisseur et qui entourent la ville. Les défenses de Mazagan se bornent à quatre fortins garnis d'une vingtaine de canons en

1. *Adventures in Morocco*, p. 305.

2. Il n'y avait pas alors de phare à Mazagan. La tour dont il s'agit est celle qui servait de donjon aux Portugais. Les Musulmans en ont fait un minaret.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

si mauvais état et en de telles conditions qu'il ne serait pas sans danger d'en faire usage.

La population indigène est de 1500 âmes environ, moitié Maures et moitié Israélites. Elle possède une mosquée dont la tour n'a été bâtie que depuis quatre ans. Il y a une vingtaine d'années que l'on construit quelques petites boutiques de comestibles, cotonnades, quincaillerie, etc.. Il y a aussi un bazar spécialement destiné aux cotonnades, construit en 1860. Depuis quelques années on fait des boutiques en dehors de la porte de la ville pour la vente des verdures, beurre, huile, etc....

C'est également à cette époque, vers 1861, que l'on construisit la première maison européenne *extra muros*. Elle servit d'habitation à Don Jovita Romay y Castro, premier délégué du Contrôle des douanes espagnoles [1]. Ce fut la naissance du quartier européen de la ville de Mazagan.

Il est difficile d'indiquer, faute de documents écrits, le processus de l'évolution de Mazagan depuis le milieu du XIX^e^ siècle. On peut cependant s'en faire une idée en étudiant la population, le genre de vie et le commerce de la petite cité, alors à demi abandonnée, mais qui avait tenu un rôle glorieux dans l'histoire du Maroc au cours des siècles passés.

Nous savons déjà que l'ancienne place forte portugaise contenait des Européens et des Juifs qui s'étaient installés dans les masures et les bâtiments en ruines où se nichaient faucons, hiboux, corbeaux, pigeons et cigognes. La population musulmane, ne voulant pas se mêler aux *Kafer* [2], avait bâti ses huttes coniques ou *nouallas* aux portes de la ville. Ces huttes, principale-

1. Cette maison a été démolie en 1917 : elle était située sur l'emplacement du jardin actuel de l'école franco-arabe.
2. Infidèles (chrétiens et juifs).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment groupées au N.-O. de Mazagan, auprès du marabout de Sidi Daoui, ressemblaient à des meules de paille, écrit Arthur Leared, dans son livre *Morocco and the Moors* [1]. Severac, de son côté, nous fournit quelques indications sur ces habitants.

La population maure et israélite est un ramassis de toutes les tribus de Barbarie ; ils sont d'un caractère doux. Les Maures s'occupent comme marins pour l'embarquement des marchandises et comme boutiquiers. Quant aux israélites, ils sont presque tous colporteurs, commis, agents ou courtiers. Ils ont quelques petits réduits où ils se réunissent pour faire leurs prières ; si le gouvernement maure leur en avait laissé la faculté, ils auraient édifié un temple pouvant contenir toute la communauté. La population européenne actuelle se compose de 70 Anglais, 6 Français, 2 Italiens, 27 Espagnols [2] et 11 Portugais. Ils résident tous à Mazagan ; ils n'ont pas réussi jusqu'ici à édifier une église et à posséder des prêtres.

Avec cet afflux des gens de l'intérieur et de l'extérieur, la ville de Mazagan renaissait donc. Mais personne ne dirigeant ses destinées, elle poussait au hasard, sans grand souci de l'esthétique ni de l'hygiène. Il est vrai, d'ailleurs, que des voyageurs comme Arthur Leared, qui a visité Mazagan en 1872, déclarent que la ville n'était pas malsaine malgré l'absence d'égouts, le mauvais pavage des rues, la présence des marais aux alen-

1. Nous trouvons dans la correspondance de la famille Butler que, vers 1853, certains Européens quittèrent l'ancienne ville portugaise pour aller habiter dans les nouallas ou dans des chambres en pierre et chaux, suivant leur état de fortune, afin de ne plus vivre dans la promiscuité des Juifs, dont la saleté leur répugnait.

2. A la demande des familles catholiques, l'Espagne envoya des missionnaires à Mazagan en 1869. La chapelle actuelle n'a été construite qu'en 1898 sur les fonds des œuvres Pies.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tours. Mais nous savons ce qu'il faut croire de ces récits de voyages hâtivement faits ! Mazagan, en réalité, a payé son tribut à son manque d'hygiène [1] : les cas de fièvres et de typhoïde sont signalés comme principales maladies, sans compter les ophtalmies contagieuses qu'apportaient les mouches ainsi que, chose plus grave, les épidémies cholériques qui sévissaient à des intervalles assez rapprochés. A celle de 1855 succéda celle de 1868, due au vapeur *Phocéen* de la Compagnie Claude Clerc : la colonie européenne de Mazagan rentra alors à Marseille et resta huit jours au Frioul, après quoi chacun put regagner le Maroc à sa guise. Autrement importante que ce choléra, qui fit jusqu'à vingt-cinq victimes en un jour, fut l'épidémie de 1878, dont les vieux de Mazagan conservent encore aujourd'hui le souvenir. On pense qu'elle fut provoquée par une famine qui désola alors les Doukkala, d'ordinaire si fertiles. Par suite de précipitations pluviales abondantes, les terres labourables avaient été transformées en lacs et les dépressions dans lesquelles poussaient chaque année l'orge et le maïs revêtirent, aux environs de Mazagan, l'aspect de véritables marais, s'étendant de la place de la poste actuelle jusqu'à Sidi Moussa, c'est-à-dire sur une distance d'au moins trois kilomètres. Naturellement toutes les récoltes pourrirent et la famine chassa bientôt du bled les indigènes qui vinrent mourir à la porte des remparts de la ville. Le Grand Sokko était quotidiennement rempli de cadavres. La décomposition des corps amena le choléra. Malgré les précautions qu'elle prenait — abstention de crudités, absorption de camphre, etc., — la colonie européenne fut très éprouvée,

1. En 1799, il y avait eu la peste bubonique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et de graves événements restèrent à craindre, en dépit des soins empressés des docteurs Allard de Saint-Tropez et Reyna d'Espagne, car à ces maux vinrent s'ajouter deux fléaux : les souris et les sauterelles. Les premières, chassées probablement par la famine, commirent les plus terribles dégâts dans les champs où elles creusaient d'innombrables trous dans lesquels on risquait de tomber à chaque pas. En ville, elles assiégeaient littéralement les magasins d'approvisionnement et sautaient, à la manière des chats, sur les oiseaux qui voltigeaient, si grande était leur faim ! Quant aux sauterelles, on connaît les lamentables effets habituels de leur voracité ; leur apparition jeta alors le désespoir dans la colonie européenne, qui trouva là l'occasion d'exercer de grands actes de charité vis-à-vis des indigènes, à qui elle donnait chaque jour du bouillon et du pain. On dit que la famille israélite Maimeran se distingua également à cette occasion [1]. De nouvelles épidémies de choléra éclatèrent en

1. La famille Maimeran, dont les israélites disaient : « C'est le soutien de l'univers et à elle sont données les forces de la terre», tellement elle était charitable et puissante, est celle dont nous avons parlé plus haut. L'histoire de cette famille célèbre au Maroc a été perdue lors d'un naufrage d'Isaac Maimeran à Larache en 1859-1860. En ce qui concerne notre sujet, nous devons rapporter que les Européens trouvaient bon accueil chez les Maimeran, toujours prêts à leur rendre service. Comme il n'y avait pas de médecin à Mazagan vers 1840-1850, c'était Isaac Maimeran ou bien M. Brudo qui se chargeaient d'en faire venir un d'Espagne ou de France. A cet effet, l'une de ces personnes se chargeait de recueillir près de la population les fonds voulus — d'ordinaire 3 ou 4.000 francs — que l'on expédiait au médecin choisi. A son arrivée à Mazagan, il soignait gratuitement les donateurs et faisait payer aux autres ses consultations et ses soins. Certains médecins restaient ainsi trois, quatre et cinq ans au Maroc. On raconte qu'un des premiers médecins venus à Mazagan, qui s'appelait Diaz, ne connaissait qu'un seul remède : la diète. A chacune de ses visites, il la prescrivait en ayant soin d'ajouter :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

1881, puis en 1895 au retour des pèlerins de la Mecque.

En dehors de ces périodes exceptionnelles, Mazagan offrait des conditions de vie très avantageuses [1]. Une maison makhzen se louait 4 à 5 douros hassani par mois et les denrées coûtaient également peu de chose : un bœuf s'achetait 20 à 25 pesetas ; un mouton 2 ou 3 pesetas, un poulet une peseta et les canards, dont on faisait l'élevage à la Daïa, trois sous la pièce ; aussi venait-on en chercher de Mogador et de Tanger. Quant au maïs, qu'on dirigeait beaucoup sur l'Angleterre, on le payait, en mars 1855, 15 onces le *saa* [2]. On comptait, en effet, la monnaie de la manière suivante :

un draham = 3 onces (0,25)
un grand draham = 6 onces (0,50)
un Napoléon or = 19 onces.

Le terme de « grich » pour désigner 0,25 n'a été connu qu'en 1872, époque à laquelle on a importé de Marseille sous ce nom des pièces de 0,20. Dans les paiements, on se servait indifféremment de monnaie française (napoléons) ou espagnole ; néanmoins la peseta alfonso valait 5 °/₀ de plus que le franc. Il circulait également

« Restez-y jusqu'à mon retour.» Mais il ne revenait jamais... Cela ne l'a pas empêché de laisser la réputation d'un bon médecin.

Les Maimeran, qui étaient officiers de santé à Mazagan, profitaient de leur situation pour rapatrier les Européens pauvres ou malades. C'étaient eux encore, qui, en qualité de chefs du *Hesset Vé emet* (Communauté des morts et Société de Bienfaisance) rendaient les derniers devoirs aux chrétiens.

1. Des notes de la famille Butler, il résulte par contre qu'à l'origine les Européens s'habillaient à l'arabe ou avec des étoffes indigènes, par suite de la difficulté qu'ils éprouvaient de renouveler leur garde-robe en Europe

2. Le Saa comprenait 8 mesures équivalant à 11 décal.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des lire italiennes et un peu de monnaie anglaise. Pour les paiements dans l'intérieur, on convoyait l'argent à dos de chameau ; le cadi constatait au départ les sommes remises au chamelier et celui-ci recevait à l'arrivée 1/4 °/₀ de la somme à titre de commission. Lorsque des contestations commerciales s'élevaient entre Européens et indigènes, elles étaient réglées soit par l'intermédiaire des consuls, soit surtout par le caïd ou son khalifat à qui on glissait 5 °/₀ sur la somme due C'était un sûr moyen pour l'Européen de rentrer dans ses créances.

Comme on le pense, en ces temps déjà lointains, les distractions de la colonie européenne étaient rares à Mazagan. On cite, parmi celles qui ont laissé le plus heureux souvenir, la visite du sultan Moulay Hassan, vers 1875. C'était la première fois qu'un sultan venait à Mazagan depuis le départ des Portugais. La petite ville, qui comptait alors 2.500 habitants, lui fit fête. On promena Sa Majesté sur les remparts d'où elle s'amusa à tirer à la cible sur la chaudière du vapeur échoué l'*Amazone*, puis on lui fit visiter l'ancienne citerne portugaise que, pour la circonstance, le jeune Jaime Maimeran éclaira de feux de Bengale. Se rendant compte que la vieille ville portugaise devenait trop étroite pour ses habitants, le Sultan donna l'ordre de construire un mur d'enceinte qui, longeant la mer, partirait de la douane, pour rejoindre les routes de Casablanca et de Marrakech. Immédiatement on se mit à l'œuvre et, en quelques mois, cent mètres d'un mur haut de deux mètres environ étaient construits. Les *Oumana* (administrateurs) de la ville envoyèrent la note des frais au Sultan avant de continuer les travaux : celle-ci s'élevait déjà à 100.000 pesetas hassani ! On dit qu'effrayé de la dépense, Moulay

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

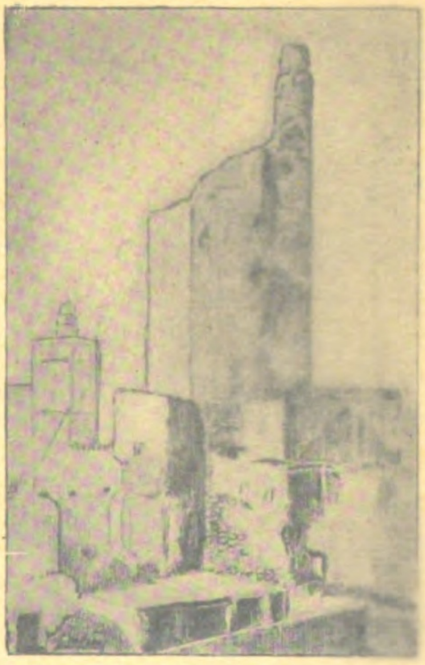

**La tour portugaise du Rebat,
telle qu'elle était encore en 1880.**

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La tour portugaise du Rebat,
telle qu'elle était encore en 1840.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

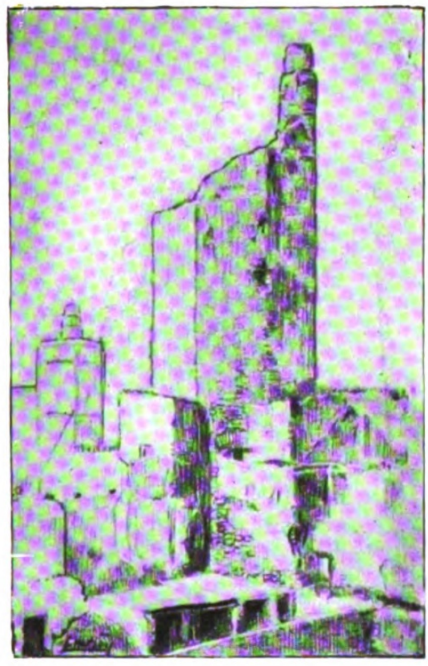

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Hassan fit cesser une construction aussi coûteuse, de sorte que son passage ne profita en rien à Mazagan à qui resta l'honneur de voir naître chez elle le frère d'Ab del Aziz, le Borgne, celui qu'on a surnommé « El Marsaouï », l'homme du port, en raison précisément du lieu de sa naissance. C'est également pendant son séjour à Mazagan que le Sultan nomma Hadj Mohammed Zerrari — dit Caïd L'Oudii, parce qu'il venait des Oudaïa de Rabat — comme gouverneur de la ville, en remplacement des deux Oumana, dont l'un habitait Azemmour, et qui administraient Mazagan de la façon la plus conforme à leurs propres intérêts. Ce fut le premier pacha de Mazagan : excellente recrue, puisque, lorsqu'il fut nommé, il était encore en prison dans la ville portugaise pour une dette de 4.000 douros envers un haut personnage.

A part cette visite de Moulay Hassan, dont le campement hors de la ville avait attiré pendant quelques jours la population curieuse, les Mazaganais en étaient réduits à se contenter de distractions familiales. A de rares occasions, les Européens organisaient entre eux des bals costumés ou de joyeux pique-niques; mais, chaque semaine, les Nemrods du pays profitaient du samedi, jour de repos des Israélites, pour s'adonner aux plaisirs de la chasse dans les fourrés où sangliers, chacals, loups, renards abondaient. Le dimanche, les familles se trouvaient réunies en un bas-fond boisé, dénommé le « Rendez-vous » et qui était sis à 3 kilomètres de Mazagan sur la route de Marrakech ; c'était la promenade habituelle. L'été, on venait respirer l'air frais de la mer sur la belle plage de sable fin qui s'étend jusqu'à l'estuaire de l'Oum er Rebia, lorsque les circonstances ne poussaient pas les Mazaganais à retourner passer la belle saison dans leurs pays d'origine.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les jours les plus attendus étaient ceux qui voyaient arriver le courrier d'Europe. On conçoit aisément, quand on a vécu plusieurs années loin de sa famille, l'émotion qui devait s'emparer de l'Européen exilé dans ce coin d'Afrique, lorsque les drapeaux hissés sur les terrasses des consulats d'Espagne ou d'Angleterre annonçaient l'arrivée des courriers du Nord et du Sud [1]. La flamme avec rond rouge, qui signalait la venue des nouvelles de Casablanca et de Gibraltar, était particulièrement guettée: dès son apparition au mât consulaire, on se précipitait à la douane où lecture des enveloppes, fermées avec des pains à cacheter, était donnée à haute et intelligible voix. Et, immédiatement, les nouvelles volaient de bouche en bouche, chacun compatissant au bonheur ou au malheur de son voisin : ainsi se cimentait une union étroite entre les membres de la jeune colonie européenne de Mazagan.

Une des plus grandes surprises que le progrès réservait aux Mazaganais fut, nous a-t-on raconté, la première venue dans le port d'un navire à vapeur. L'événement se passa vers 1855. Dès que la fumée du steamer eut été signalée à l'horizon, toute la population monta en hâte sur les remparts pour ne rien perdre du spectacle, et, pendant des heures entières, resta les yeux fixés sur la grande barre noire qui balafrait le ciel bleu, ne se retirant que lorsque le petit navire eut stoppé face à elle. C'était un vapeur de la Compagnie Bland Line. Celle-ci, avec le *Léon Belge* et l'*Hercule*, commençait alors le service de Gibraltar aux ports de la côte ouest du Maroc.

1. Il fallait compter deux mois pour recevoir une réponse à une lettre écrite en Europe.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ce service maritime ne devait pas rester isolé. A la même époque, la Compagnie Paquet, de Marseille, établit également des relations avec le Maroc. Son premier steamer, le *Maroc*, qui était échoué à Mazagan, fut remplacé par deux unités : le *Languedoc*, puis le *Cadix* qui battit pavillon espagnol jusqu'au moment de sa francisation et qui navigua ensuite sous le nom de *Moselle*. En 1860, la maison Altaras chargea elle-même ses marchandises sur ses propres navires : l'*Assyrien* fut affecté au service de Marseille-Mazagan, et ainsi de suite, car l'exemple fut suivi par les maisons qui avaient des intérêts sur la côte. Cela n'empêcha pas les voiliers de toucher à Mazagan; Severac rapporte qu'en 1860 « trois cents et quelques navires de toutes les nations y venaient prendre leur chargement ».

Ces derniers chiffres nous permettent de nous faire une idée du mouvement commercial de Mazagan au XIX^e^ siècle. Ce port tirait son importance de la grande fertilité de la région appelée « Doukkala » et dont les produits étaient transportés dans toutes les provinces de l'Empire, vu (disent les anciens auteurs) que « Ducale est une des plus productives ». Parmi ses principales ressources figuraient le blé, l'orge, le maïs blanc (dari), les fèves et les pois chiches, sans compter la laine. Le blé et l'orge étaient consommés ou utilisés sur place, à l'exception de faibles quantités dont le sultan autorisait parfois, et temporairement — en général trois mois — l'exportation en Europe, par dérogation à la règle générale en vertu de laquelle les sorties de céréales étaient interdites pour l'étranger. Mais, même munis de ces autorisations, les exportateurs avaient parfois maille à partir avec la douane. C'est ce qui se produisit un jour pour les frères

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Redman, qui avaient obtenu du gouvernement chérifien une licence d'exportation pour 5.000 fanègues de blé à destination de l'Angleterre. Lorsqu'ils voulurent faire leur chargement, les Oumana de la douane s'y opposèrent sous le fallacieux prétexte qu'une autre personne prétendait bénéficier de la même autorisation. L'affaire vint devant le consul anglais de Tanger et prit une tournure diplomatique. Le gouvernement chérifien ayant cru devoir soutenir ses Oumana, l'escadre anglaise, qui stationnait dans les eaux de Gibraltar, reçut l'ordre d'aller appuyer la réclamation de la famille Redman. Mais, entre temps, la guerre de Crimée ayant éclaté, l'escadre appareilla vers la mer Noire. Les choses finirent par s'arranger, grâce à l'entremise de maisons de commerce de Gibraltar qui obtinrent pour les Redman 25.000 douros à titre d'indemnité.

Quant aux autres produits, il semble, si on en juge d'après ces lignes de Séverac qu'on pouvait les exporter sans difficulté avant 1860 :

Les principaux articles d'exportation sont en grains : les fèves, maïs, pois chiches (le blé et l'orge ne pouvant s'embarquer). Les quantités exportées en moyenne peuvent s'élever à 200.000 hectolitres par an. La laine, qui va presque toute en France, est de bonne qualité ; on peut calculer qu'on embarque tous les ans de 18 à 20.000 quintaux. Il s'exporte aussi quelques peaux de bœuf, de la cire, du henné, amandes et huile. Depuis deux ans, on embarque aussi 300 quintaux de coton.

Les pays destinataires étaient : l'Angleterre pour les fèves ; l'Espagne pour les pois chiches ; l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal et, parfois les Canaries et l'île de Madère, pour le maïs. Rarement la France recevait

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des graines « sauf lorsque les prix étaient supérieurs à ceux des autres Puissances »; mais les laines, peaux, cire et henné étaient exportés sur Marseille [1]. D'après Beaumier, cette exportation montait en 1861 au huitième des exportations totales du Maroc, et était concentrée entre les mains de plus de vingt commerçants européens, dont quelques consuls, ce qui était un signe évident de prospérité. La valeur du commerce extérieur de Mazagan se totalisait alors par le chiffre de 4 millions de francs.

Les articles d'importation devaient naturellement y représenter une somme peu importante, car les indigènes étaient surtout accoutumés à vivre des produits du sol. Contents de peu, ils ne demandaient à l'Europe que quelques cotonnades anglaises, que la maison Carver Broth introduisait à Mazagan, *viâ* Gibraltar, de petites quantités de sucre et de café qu'apportait la Compagnie Paquet, puis quelques denrées coloniales. Il y en avait au total chaque année pour une valeur de 600 à 700.000 francs. Ce mouvement commercial ne fit que s'accroître ultérieurement : la valeur des exportations atteignit 3.951.300 francs en 1871 et 8.829.495 francs en 1876, et Vivien de Saint-Martin nous dit que celle des importations s'éleva dans les mêmes proportions. Cette progression ne s'est pas poursuivie sans solution de continuité. D'après Washington Serruys, il n'y aurait eu que 116 navires jaugeant 56.236 tonnes à visiter Mazagan en 1883 ; la valeur des échanges n'aurait plus été égale-

1. Le commerce des œufs, si considérable aujourd'hui à Mazagan, ne date que de 1884. Les premiers essais furent alors faits par M. Brudo fils, puis par M. Maimeran qui embarqua, chaque mois, une trentaine de caisses d'œufs emballés dans de la paille, pour la maison H. Bottin, de Londres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment que de 4.557.200 francs, bien que la population de la ville eût sextuplé en dix ans. Il faut voir dans cet arrêt un effet de la concurrence du jeune port de Casablanca qui commença à se développer à cette époque : les ports du Sud en pâtirent [1].

A Mazagan, qu'un banc rocheux protège à l'Est de la grande houle, les opérations maritimes étaient cependant plus faciles qu'à Casablanca. Mais, bien que la mer fût calme, les voiliers jetaient l'ancre à un mille 1/2 du rivage, craignant toujours d'être surpris par les brumes, si fréquentes et si épaisses sur cette côte. Les épaves du *Maroc* et de l'*Amazone* prouvaient d'ailleurs aux capitaines la nature traîtresse de ces parages. Les opérations de chargement et de déchargement se pratiquaient, d'après Leared, dans le petit port des fortifications au Nord de la ville. C'est probablement une erreur, car Mazagan ne pouvait avoir que le choix de deux endroits comme port ; soit au Sud,

1. Les formalités douanières étaient alors très simplifiées. A l'importation, les agents des Compagnies remplissaient des bulletins de déclaration qui étaient théoriquement contrôlés par les Oumana, administrateurs de la Douane. Ces déclarations étaient reportées sur un registre *ad hoc*, où l'on ajoutait le montant des sommes dues par chaque importateur au titre des droits de douane. A l'exportation, les négociants faisaient des déclarations analogues. Mais on n'acquittait pas les droits immédiatement. Ceux-ci n'étaient versés que sur la demande des oumana de la Douane, c'est-à-dire 10 ou 12 mois après l'entrée ou la sortie des marchandises. Tout cela dépendait du moment auquel le Makhzen réclamait des comptes à la douane. Les services de l'Aconage n'existant pas encore, c'était au négociant qu'il appartenait de payer les barcassiers. Sur les bulletins d'envoi à bord ou de déchargement, la douane marquait les quantités de marchandises embarquées pour le compte de tel ou de tel commerçant, et celui-ci payait les barcassiers à la fin de leur travail, d'après les totaux marqués sur ces bulletins.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans l'ancienne darse portugaise, à proximité de la Douane, soit à l'Est, entre le mur d'enceinte et une sorte de mur en pierre faisant office de jetée, près de l'ancienne Porte de la Mer. C'est sans doute dans ce dernier emplacement que venaient accoster les barcasses[1]. Quoi qu'il en soit, un point est certain : Mazagan offrait à la navigation des facilités exceptionnelles sur la côte d'Afrique. Quelques améliorations auraient suffi à transformer sa baie en excellent port.

1. Cet article était déjà en page lorsque nous avons eu connaissance d'une description de Mazagan antérieure à celles de Coello, de Rohlfs et de Séverac. C'est celle du lieutenant W. Arlett, de la marine royale d'Angleterre, qui a visité Mazagan dès 1835. Voici les principaux passages de cette description qui confirme notre hypothèse sur l'emplacement du port de Mazagan.

« Mazagan est situé sur une pointe de roches basses qui se projette dans la mer, à 12 milles d'Azamor... Un rescif part de la pointe et s'étend vers le Nord, ce qui abrite le mouillage des vents d'ouest, mais on y ressent toujours une forte houle...

« Mazagan est bien placé pour la défense, se trouvant à l'extrémité d'une pointe. La ville forme un carré d'environ 500 verges de côté, entouré de murs de 30 pieds d'épaisseur et de 35 pieds de hauteur, avec une demi-lune et des bastions à chaque angle ; il y a tout autour un fossé large et profond, revêtu de maçonnerie de trois côtés, et dans lequel il y a 9 pieds d'eau de pleine mer. Ce fossé communique à la mer et sert de bassin pour de petits bâtiments... Leurs canons [aux Portugais] sont encore sur les murs.

« La ville est dans un état complet de ruines, et ne contient pas plus de 200 habitants, dont la plus grande partie sont juifs. On y remarque un réservoir admirablement construit, qui peut contenir plusieurs milliers de tonnes d'eau. Les principaux magasins et les casernes sont à l'épreuve de la bombe et encore dans un assez bon état ; on voit aussi un grand bâtiment en ruines de 140 pieds (42m 7) de haut, que, d'après sa construction, je crois avoir été un phare... La plus grande partie des bâtiments de la ville servent aujourd'hui de magasins pour les laines, dont on fait ici une grande exportation. » (*Description de la côte d'Afrique depuis le cap Spartel jusqu'au cap Bojador. Bull. Soc. Géog.*, 2e série, t. VII, janvier 1837, p. 23-24.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La rade de Mazagan, écrit Severac, est la plus sûre du Maroc. Si le Gouvernement voulait faire quelques sacrifices, sa situation permettrait de faire à peu de frais un bon port qui pourrait abriter les trois cents et quelques navires de toutes les nations qui y viennent prendre leur chargement. Cela donnerait, sans doute, beaucoup d'extension au commerce de cette ville, et du deuxième rang qu'elle occupe par ses revenus douaniers, elle pourrait devenir facilement la plus importante.

Mais n'était-ce pas beaucoup demander à cette époque à un État qui croulait dans une anarchie toujours croissante ? Le vœu que Séverac exprimait en 1860 a cependant été réalisé... mais en 1915, grâce à l'action éclairée de la France.

Aujourd'hui le petit port de Mazagan est à peu près terminé. Souhaitons qu'on n'en reste pas là, et que, dans l'avenir, on soit obligé, poussé par l'essor commercial de la ville, d'y construire un grand port. L'histoire de Mazagan au XX^e^ siècle l'apprendra à nos enfants.

J. Goulven.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

# LA QUESTION DE LA LOUISIANE

## 1796-1806[1]

### VI. — L'application du traité de Paris et la délimitation de la Louisiane.

La Cour de Madrid avait été tenue dans l'ignorance la plus absolue des pourparlers qui, à Paris, avaient eu lieu entre plénipotentiaires français et américains au sujet de la Louisiane. Le Premier Consul avait estimé nécessaire de ne pas faire participer l'Espagne aux négociations dans la crainte justifiée que celle-ci ne s'opposât à une cession qui, renforçant la puissance de la Confédération Nord-Américaine, serait préjudiciable à ses propres intérêts coloniaux.

Mais de tels événements ne pouvaient être tenus longtemps secrets. Aussi le Cabinet de l'Escurial apprit-il la conclusion du traité du 30 avril au moment où lui parvenait la nouvelle de la reprise de la guerre maritime contre l'Angleterre[2]. Il connut les détails relatifs au *Louisiana Purchase* par l'ambassadeur fédéral à Madrid, Ch. Pinckney, qui, dès le 1er juin, lui communiqua le texte signé par R. R. Livingston, J. Monroe et Barbé-

1. *Suite et fin.* Cf. les deux premières parties de cette étude dans les numéros 22 et 23 de la *Revue*, aux pages 129-218 et 257-338 du tome VI.

2. La rupture franco-britannique était survenue le 12 mai 1803.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Marbois. Peu après, notification officielle de l'accord franco-américain fut faite par le représentant de la France à Madrid, Beurnonville.

L'émotion fut indicible dans toute la péninsule. Tandis que la chancellerie hispanique était profondément troublée par ces révélations, dont les conséquences immédiates étaient graves, l'opinion publique était en proie à une vive agitation qui se traduisait par un mouvement d'opposition contre la politique du Premier Consul s'explique. Rien de plus naturel. D'une part, la nation ibérique aspirait au maintien de la paix ; lassée par les onéreux sacrifices militaires et financiers supportés de 1793 à 1801, elle s'effrayait de la perspective d'entrer de nouveau en guerre contre la Grande-Bretagne au nom d'une alliance léonine qu'elle réprouvait et dans le seul but de satisfaire des ambitions étrangères. D'autre part, le seul avantage qui pouvait faire juger profitable par les Espagnols le traité de San-Ildefonso et la cession de la Louisiane à la France, était la création dans la vallée du Mississipi d'une colonie-tampon séparant des États-Unis la Vice-Royauté de Mexico. Or, cette combinaison diplomatique faisait place à la solution la plus désastreuse pour les intérêts hispaniques : la Louisiane, qui n'avait été livrée au gouvernement français que pour servir de boulevard au Nuevo-Mexico et au Texas contre les empiétements de la Confédération, tombait tout entière aux mains de cette dernière!

La chancellerie madrilène, sous le coup de cette déconvenue, parut vouloir prendre une attitude d'indépendance. Godoy fit décider que l'Espagne ne s'engagerait point dans le conflit franco-britannique, et même

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

offrirait sa médiation pour éviter le retour d'une lutte maritime également préjudiciable aux neutres et aux belligérants. En outre, il fit transmettre à Paris une énergique protestation contre la violation de la promesse faite en 1801 de ne jamais disposer de la Louisiane sans le consentement du Cabinet de l'Escurial.

Le roi Charles IV, lui-même, à l'instigation de sa femme, n'était pas sans éprouver alors quelque froideur à l'égard du gouvernement consulaire à la suite des événements survenus dans la péninsule italique. D'une part, le Duché de Parme, à la mort de l'Infant Don Ferdinand, avait été réuni à la République italienne avant même l'ouverture des négociations de Beurnonville (octobre-novembre 1802). D'autre part, Don Luis, roi d'Étrurie, venait de mourir quelques mois après son père (27 mai 1803), laissant le pouvoir à son tout jeune fils, Charles-Louis, sous la régence de la reine. Mais ce petit État italien était soumis en fait à la domination française qui se traduisait par une mainmise sur l'administration et par l'occupation de la lisière maritime (Livourne).

Ainsi la politique personnelle de Marie-Louise d'Espagne en faveur de la maison de Parme aboutissait à un échec comme les combinaisons de Urquijo au sujet de la création d'une colonie-tampon dans la vallée du Mississipi. Des avantages offerts à la Cour de Madrid par les traités de San-Ildefonso et d'Aranjuez, aucun ne subsistait plus : la France se débarrassait des entraves mises à sa possession de la Louisiane et portait la main sur les territoires situés au sud du Pô [1]. En présence de tels

1. L'existence précaire du Royaume d'Étrurie devait se terminer en 1807 par une brutale annexion au Royaume d'Italie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

empiétements et de semblables violations de conventions, l'esprit d'opposition à l'alliance triompha de la prudence et de la timidité habituelles des gouvernants hispaniques.

Toutefois ces velléités d'émancipation ne durèrent qu'un jour et furent sans lendemain. Bonaparte mécontent rappela sans ménagement à la monarchie ibérique que, privée de son appui, elle ne pouvait rien, soit militairement, soit diplomatiquement ; puis, ayant parlé en dominateur à sa timide alliée, il voulut bien pardonner. Le Prince de la Paix, considéré comme l'instigateur de ces démarches anti-françaises, fut plus durement traité ; menacé directement dans son crédit auprès du roi Charles IV par le Premier Consul [1], il dut s'humilier et faire amende honorable. Maintenu au pouvoir, il s'empressa de faire rentrer la politique espagnole dans le sillage de celle de la France.

L'épilogue de ces incidents qui avaient menacé de dénouer l'alliance de 1796, fut une convention négociée entre le Prince de Talleyrand et le Chevalier d'Azara (dont ce fut le dernier acte officiel) et signée le 19 octobre 1803. La Cour de Madrid obtenait de rester neutre dans le conflit franco-britannique ; mais elle payait cette faveur d'un subside mensuel de six millions de francs, charge fort lourde pour un trésor obéré. De plus, elle se résignait à ratifier par son silence le traité du 30 avril 1803, ainsi que les modifications apportées à l'équilibre de l'Italie centrale.

1. Bonaparte écrivit le 18 septembre 1803 à Charles IV une lettre dénonçant son favori comme « le véritable roi d'Espagne » et comme un politique perfide et dangereux. Godoy, ayant eu le 3 octobre connaissance de cette missive, parvint à en empêcher la remise en souscrivant aux demandes du Premier Consul. Ce dernier, par une telle mise en scène, ne visait d'ailleurs pas d'autre but.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Toutefois, si le gouvernement hispanique donna, en définitive, à la France son adhésion pour l'accord sur la Louisiane, il se montra, en revanche, moins conciliant à l'égard des États-Unis. Son représentant à Washington multipliait les notes de protestation contre l'acquisition par les Américains de la vallée mississipienne (4 et 27 septembre 1803). Bonaparte (disait-il) n'avait pu valablement accomplir une vente subordonnée à l'exécution d'une condition préalable : l'acquiescement du roi Charles IV à tout transfert de souveraineté portant sur son ancienne possession. Il rappelait les termes mêmes de la promesse écrite que Gouvion Saint-Cyr avait remise à Don Pedro Cevallos en juin 1802.

Mais ces réclamations, toutes légitimes qu'elles fussent, restèrent vaines. Le Secrétaire d'État, J. Madison, répondit, le 4 octobre, que les plénipotentiaires fédéraux à Paris avaient négocié sur la base du traité de 1800 (qui ne mentionnait aucune réserve faite aux droits régaliens de la France sur sa nouvelle colonie du Nouveau-Monde) ; dès lors toute immixtion d'une tierce puissance dans cette affaire où seuls les intérêts des deux États contractants étaient en jeu ne pouvait être admise. Il fit, de plus, remarquer que Ch. Pinckney, ayant demandé en 1802 à rouvrir des pourparlers au sujet de la navigation du Mississipi, avait reçu l'avis de s'adresser à Paris, la monarchie ibérique n'exerçant plus en ces régions aucune autorité. De là cette conclusion que, dès 1801, le Cabinet de l'Escurial ne se considérait plus comme possesseur de la Louisiane.

Le chargé d'affaires de France à Washington, Pichon, très favorable aux Américains et vraisemblablement privé d'instructions, appuya ouvertement cette thèse. Le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Marquis de Casa-Yrujo, pénétré des dépêches de Godoy en date de juin et juillet 1803, maintint ses vues avec énergie et le débat s'envenima si bien que ses relations avec le gouvernement fédéral, de cordiales qu'elles étaient, devinrent et restèrent très tendues.

L'opposition de la Cour de Madrid à l'application du traité de cession, quoiqu'elle n'empêchât pas le vote de ratification du Sénat (20 octobre 1803), n'en causait pas moins une impression fâcheuse dans les divers États de la Confédération et donnait naissance à mille bruits suspects. Des rumeurs couraient d'après lesquelles les fonctionnaires espagnols de la Louisiane se refusaient à opérer la transmission de pouvoir au Commissaire français Laussat, arrivé à La Nouvelle Orléans depuis le mois de mars 1803. On assurait même que le haut commissaire hispanique, Marquis de Casa-Calvo, avait quitté en septembre 1803 la capitale louisianaise et avait regagné en toute hâte sa résidence de la Havane. D'autre part, des personnes se prétendant bien informées répandaient la nouvelle que partout se préparait dans la haute vallée mississipienne un soulèvement des indigènes qui devait être suivi du massacre des colons américains.

L'opinion publique dans la Confédération était en proie à une grande nervosité et les dirigeants fédéraux partagaient les sentiments populaires. Le Président Jefferson, animé à l'égard du gouvernement ibérique de l'ardeur belliqueuse qu'un an auparavant il témoignait envers le gouvernement français, parlait de recourir à la force pour entrer en possession des territoires de la rive droite du Mississipi. Il se déclarait prêt à donner

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aux troupes commandées par le général Wilkinson l'ordre de marcher en avant et de procéder à l'occupation des postes situés sur le cours supérieur du fleuve : San-Luis (Saint-Louis), Santa-Genoveva, Nuevo-Madrid. Il annonça même publiquement : « Nous nous emparerons sans délai des Florides et, si l'Espagne nous y force, nous l'aurons bientôt débarrassée de Cuba. »

Toutefois de telles éventualités n'eurent point à se réaliser. La chancellerie madrilène renonçait à combattre les décisions de Bonaparte ; elle avait abdiqué lors de la convention du 19 octobre 1803 avec la France toute intention de contester la validité du traité de Paris. En conséquence, elle autorisa l'application du diplôme de cession qu'en octobre 1802 le chevalier d'Azara avait remis à Talleyrand. Le 30 novembre 1803, le Gouverneur Don Manuel de Salcedo et le Haut-Commissaire marquis de Casa-Calvo signaient avec Laussat les procès-verbaux constatant la substitution de souveraineté. Trois semaines plus tard les envoyés américains, le gouverneur Claiborne et le général Wilkinson, prenaient à leur tour possession de la Louisiane au nom des États-Unis (20 décembre 1803) [1].

La Cour de Madrid ne reconnut le fait accompli que l'année suivante. Par les notes que le marquis de Casa-Yrujo adressa au secrétaire d'État, Madison, le 10 fé-

1. Il n'y eut pas remise immédiate aux États-Unis, car le danger d'une agression britannique n'était plus à craindre en Louisiane. Le ministre anglais, Lord Hawksbury, pressenti à ce sujet par l'envoyé américain à Londres, Rufus King, avait déclaré que le Cabinet de Saint-James, ayant eu connaissance du traité du 30 avril 1803, se désintéressait du sort de La Nouvelle Orléans et de la vallée mississipienne.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vrier et le 15 mai 1804 [1], elle ratifia, en définitive, le traité du 30 avril 1803.

Si ce débat arriva promptement à son terme grâce à l'intervention indirecte de la France en faveur de la Confédération, un autre, non moins important, naquit au sujet des limites de la Louisiane.

En effet, dans les articles rédigés par Monroe, Livingston et Barbé-Marbois, aucune détermination précise des frontières de la colonie n'avait été faite ; les plénipotentiaires s'étaient bornés à reprendre le texte du traité de San-Ildefonso qui, dans sa lettre, était fort ambigu [2]. Il semblait bien cependant qu'en 1800 Berthier et Urquijo fussent tombés d'accord pour faire porter la rétrocession sur les territoires réellement cédés par Louis XV à

1. La note du 15 mai 1804 s'exprimait ainsi :

« Les explications que le gouvernement de la France a données « à Sa Majesté Catholique concernant la vente de la Louisiane « aux États-Unis et les dispositions amicales du Roi, mon Maître, « pour ces états L'ont déterminé à abandonner l'opposition qu'à « une date antérieure et avec les motifs les mieux fondés Il avait « manifesté contre cette transaction. En conséquence, et par « ordre spécial de Sa Majesté, j'ai le plaisir de vous communi- « quer les intentions royales sur une affaire aussi importante, « bien persuadé que le gouvernement américain verra dans cette « conduite du Roi, mon Maître, une preuve nouvelle de Sa consi- « dération pour les États-Unis et qu'ils répondront avec une « égale réciprocité à la sincère amitié dont le Roi a donné tant de « preuves. » (*Archives du Ministère des Affaires étrangères, États-Unis, volume 57, f° 379.*)

2. L'article 3 du traité de San-Ildefonso était ainsi rédigé : « Sa « Majesté Catholique promet et s'engage de son côté à rétrocéder « à la République Française..... la colonie ou la province de « Louisiane avec la même étendue qu'elle a actuellement entre « les mains de l'Espagne et qu'elle avait lorsque la France la pos- « sédait et telle qu'elle doit être d'après les traités passés subsé- « quemment entre l'Espagne et d'autres états. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Charles III en 1763, c'est-à-dire les territoires devenus le Gouvernement de Louisiane depuis lors et situés en dehors des postes espagnols déjà fondés à cette date.

Il eût été déraisonnable d'entendre les termes de la convention du 1er octobre 1800 comme devant entraîner la restitution de toutes les portions de la vallée mississipienne soumises durant le XVIIIe siècle à la domination plus nominale qu'effective du roi de France ; en effet, les établissements hispaniques et français s'enchevêtraient dans une complication infinie due à l'immensité des espaces vacants, à la recherche des meilleurs emplacements par les pionniers et au hasard de l'émigration.

Ce qui compliquait ces questions, c'était l'ignorance où l'on était encore de la géographie de l'intérieur du Nouveau-Monde, surtout dans l'hémisphère boréal. Les contours des rivages, les zones côtières, les estuaires fluviaux étaient seuls bien connus, ainsi que le cours du Mississipi dans ses grandes lignes ; mais l'hinterland restait *terra incognita*. L'exécution des deux traités de San-Ildefonso et de Paris semblait donc devoir soulever des contestations au sujet des contrées les moins explorées, telles que le Massif des Montagnes Rocheuses ou les déserts de l'Arizona et du Nuevo-Mexico. Le conflit porta, au contraire, sur les régions les plus peuplées et les mieux connues de la Louisiane : le delta du Mississipi et le littoral du golfe du Mexique.

La chancellerie madrilène considérait le Gouvernement de Louisiane comme borné à l'ouest par le Rio Sabine, le parallèle du 96e degré de longitude Ouest et la haute vallée de la Rivière Rouge, à l'est par la ligne de démarcation établie lors du traité de 1763 : le lit du Mississipi dans la haute et moyenne vallée, puis le Rio

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Iberville et une droite idéale passant par les Lacs Maurepas, Pontchartrain et Borgne et aboutissant à la naissance orientale de la presqu'île deltaïque du Mississipi. Les hommes d'État américains connaissaient ces limites et ne songeaient nullement à les contester lors de l'application éventuelle du traité franco-hispanique de 1800, car, lorsque cet acte diplomatique fut rendu public, ils tentèrent d'amorcer, en 1802, des négociations avec le Cabinet de l'Escurial en vue d'acquérir la Floride Occidentale, mais ce projet fut rendu vain par les événements qui décidèrent le Premier Consul à abandonner ses ambitieux projets relatifs au Nouveau-Monde.

Livingston, dans les notes qu'il échangea avec Talleyrand vers la fin de l'année 1802, annonçait l'intention de son gouvernement d'ouvrir des pourparlers à Madrid dans le but d'obtenir en Floride Occidentale une façade maritime sur le Golfe du Mexique. C'était l'aveu implicite que, pour Washington, cette province floridienne n'était pas visée dans la cession stipulée par le traité du 1er octobre 1800. En même temps, il faisait discrètement savoir au ministre français que l'Espagne, sollicitée de conclure un accord concernant l'entrepôt franc de La Nouvelle Orléans, avait décliné cette ouverture en affirmant que, seule, la France était qualifiée pour régler ces questions.

Au lendemain de la signature du traité du 30 avril 1803, Livingston exprime encore la même opinion touchant la Floride Occidentale (lettre à Talleyrand du 12 mai). Mais, soudain, il adopte des idées totalement opposées ; soit qu'il ait été influencé par Barbé-Marbois au cours d'un entretien, soit qu'il ait plus mûrement étudié cartes et textes, il déclare le 20 mai que la limite

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

orientale de la Louisiane est incontestablement le Rio Perdido ou Rivière de Pensacola, située à trois cents kilomètres environ de la frontière administrative du Gouvernement de Louisiane. Pour justifier cette annexion imprévue de toute une moitié de la Floride Occidentale, il s'appuie sur une prétendue situation de fait existant dans cette région avant 1763[1]. Cette thèse ne fut pas alors relevée par la France, absorbée par sa lutte contre l'Angleterre et assez désintéressée en la matière.

L'ambassadeur fédéral, tirant avantage de cette indifférence, redouble d'efforts et ne tarde pas à convaincre son collègue J. Monroe. Aussi, dans la dépêche envoyée le 7 juin 1803 par les deux plénipotentiaires au secrétaire d'État Madison, les prétentions formulées par Livingston apparaissent-elles comme la conséquence naturelle et nécessaire d'une interprétation rationnelle du second traité de San-Ildefonso :

« Nous sommes heureux de pouvoir vous assurer qu'après « un examen attentif du sujet, nous considérons comme non « susceptible de controverse que la Floride Occidentale est « comprise dans la cession de la Louisiane. La Floride Occi- « dentale était une partie de la Louisiane quand celle-ci était « aux mains des Français et n'était dans leurs mains en « aucune autre position..... [2] ».

1. Avant 1763, la France possédait nominalement la Louisiane qui s'étendait alors de la Chaîne des Appalaches aux Montagnes Rocheuses et des Grands Lacs au Golfe du Mexique. Elle détenait de plus *sur le littoral* la région comprise entre le Mississipi et le Rio Tombigbee (Rivière de Mobile), mais elle n'occupait plus Pensacola et la vallée du Rio Perdido, ayant cédé ses droits sur cette portion des Florides à l'Espagne lors du traité de Madrid en 1721. Enfin, aucune délimitation précise n'existait entre possessions hispaniques et françaises ; la domination européenne étant peu effective, les frontières n'étaient ni tracées, ni respectées.

2. *Archives des Affaires Étrangères de Washington, State Papers, Volume II*, p. 564.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pourtant presque au même instant, Ch. Pinckney, mande de Madrid, à son gouvernement que les ministres espagnols se refusent avec énergie à admettre qu'aucune parcelle des deux Florides ait été aliénée par la convention intervenue entre Berthier et Urquijo [1].

Néanmoins, à Washington, Jefferson et Madison sont bientôt éclairés à leur tour sur la valeur et la portée des termes ambigus du traité de 1800. Dès qu'ils se furent résolus à accepter les stipulations de l'accord du 30 avril 1803, dès que le Congrès eut ratifié cet acte diplomatique, ils adoptèrent sans hésitation les idées de Livingston. C'est ainsi que le Secrétaire d'État, dans les derniers jours de décembre 1803, adressait à ce même Livingston une dépêche dans laquelle il lui disait :

« Il ne semble pas que dans la remise faite à M. Laussat « par les autorités espagnoles, rien ait été conclu relative- « ment aux limites du Nord, de l'Est ou de l'Ouest..... Au « contraire, dans une conférence particulière, il [Laussat] « reconnut qu'aucune partie des Florides n'était comprise « dans les limites orientales de la Louisiane, bien que la « France ait demandé instamment à étendre la frontière « jusqu'à Mobile, ce qui fut refusé par l'Espagne. Nous « apprenons par M. Pinckney que le gouvernement espagnol « lui tient le même langage, mais nous pouvons opposer à « M. Laussat la déclaration du ministre français [Barbé- « Marbois sans doute, et non point Talleyrand] que la Louisiane « s'étend jusqu'au Rio Perdido (Pensacola) et nous pouvons « opposer au gouvernement espagnol aussi bien qu'à la « France les termes du traité de San-Ildefonso et du traité « du 30 avril 1803..... [2] »

1. *Archives des Affaires Étrangères de Washington, State Papers, Volume II*, p. 614.
2. *Id., Vol. II*, p. 578.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Une telle argumentation était aussi sophistique qu'illusoire. Les Américains se basaient avant tout sur le traité du 1er octobre 1803 ; or ils avaient eux-mêmes reconnu que, dans cet acte franco-hispanique, les parties en cause étaient d'accord pour exclure de la rétrocession toute partie de la Floride Occidentale. De plus, ils avaient agi en 1802, après la publication de ce texte diplomatique comme s'ils admettaient l'interprétation des deux États intéressés et comme si les territoires floridiens, restant distincts et séparés de la Louisiane devenue française, demeuraient soumis à l'Espagne. Ils n'avaient changé d'avis qu'après avoir eux-mêmes succédé aux droits de la France et être devenus possesseurs de la vallée mississipienne.

D'autre part, si Barbé-Marbois, dans une conversation avec Livingston, avait laissé entendre que la Louisiane s'étendait jusqu'à la rivière de Mobile, il était, en sa qualité de ministre du Trésor public, peu qualifié pour traiter des sujets diplomatiques. En outre, ne jouissant pas de la faveur du Premier Consul, il ignorait tout des desseins de celui-ci. La politique française avait des interprètes plus autorisés en cette matière : le ministre des Affaires Étrangères, Talleyrand, et le ministre de la Marine, Decrès [1]. Ce dernier, dans des instructions à Laussat datées du 26 novembre 1802 (époque où la vente de la Louisiane aux États-Unis ne pouvait être encore envisagée), signalait que la frontière de 1763 devait être adoptée ; il ajoutait que Bonaparte désirant obtenir Mobile et Pensacola, des négociations pourraient

1. A cette époque l'administration des Colonies était rattachée au département de la Marine.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

être ouvertes dans ce but avec les autorités hispaniques [1]. Ainsi la Cour de Madrid, au regard même de la France, n'était nullement tenue d'adjoindre à la Louisiane la portion Ouest de la Floride Occidentale.

Pourtant le Cabinet de Washington n'hésita pas à proclamer ouvertement ses intentions annexionnistes, alors que l'Espagne contestait la validité de l'accord franco-américain. Le 30 novembre 1803, était soumis au Congrès un *Bill* ayant pour objet de réglementer l'administration des nouveaux territoires incorporés à la Confédération par le traité de Paris (devenu définitif depuis l'échange des ratifications : 21 octobre 1803).

Ce projet de loi était rédigé de telle façon que la question de délimitation de la Louisiane paraissait résolue et tranchée. Son article 4 portait : « Tous les territoires cédés par ce « traité aux États-Unis, ainsi que tous les cours d'eau navi- « gables, fleuves, rivières, baies et échancrures situées à l'in- « térieur des limites des États-Unis et aboutissant au Golfe « du Mexique à l'Est de l'embouchure du Mississipi, seront « annexés au District du Mississipi et constitueront avec ce « district un seul et même district appelé District du Missis- « sipi. »

L'article 11 autorisait le Président, « quand il le jugera à « propos, d'ériger les rivages, cours d'eau et échancrures de « la Baie et de la Rivière de Mobile et de tous les autres « fleuves, rivières et baies se déversant dans le Golfe du « Mexique à l'Est de ladite Rivière de Mobile et à l'Ouest « de la dite rivière jusqu'au Pascagoula exclusivement en un « district séparé et d'établir tels emplacements qu'il jugera « bon à l'intérieur de ce district comme ports libres [2]. »

1. Ces instructions se trouvèrent annulées par la cession de la Louisiane aux Etats-Unis et toute négociation devint sans objet.

2. Chadwick, *United States and Spain*, vol. I, p. 70. La Louisiane Occidentale était divisée en deux districts, que séparait le 33e parallèle : au Nord, celui de Louisiane ; au Sud, celui de New-Orléans.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ce *Bill*, en soustrayant au domaine diplomatique une affaire qui en relevait au premier chef, était une déclaration d'annexion pure et simple en même temps qu'une négation absolue des droits de l'Espagne sur la Floride Occidentale. Aussi le Marquis de Casa-Yrujo multiplia-t-il les protestations, faisant appel aux principes du droit des gens, en vertu desquels une puissance ne saurait disposer à son gré des terres relevant d'une souveraineté étrangère. Ses efforts auprès du Secrétaire d'État ne furent point couronnés de succès ; une campagne de presse qu'il suscita dans la Nouvelle Angleterre pour stimuler l'opposition fédéraliste dans la Chambre des Représentants échoua, non sans risquer d'aigrir encore les rapports officiels hispano-américains.

Le *Bill* fut voté sans grande difficulté ; devenu le *Mobile Act*, il fut promulgué par Jefferson le 24 février 1804. Trois mois plus tard, une proclamation présidentielle érigeait la portion Ouest de la Floride Occidentale en un district fédéral et fixait à Fort Stoddert le port franc de ce district (30 mai 1804).

Si, au début, le désir d'annexion s'était porté sur la région de Mobile et de Pensacola, il était loin d'être satisfait et, dès la fin de l'année 1803, le gouvernement de Washington jetait des regards de convoitise au delà des frontières occidentales de la Louisiane. Il voulait mettre la main sur la contrée qui s'étend au delà du Rio Sabine, entre celui-ci, la Rivière Rouge et le Rio Colorado (environ 250.000 kilomètres carrés). Il laissait même entendre qu'il était disposé à réclamer comme limite méridionale le Rio Grande del Norte, dont l'embouchure se trouvait à plus de neuf cents kilomètres du delta mississipien.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

IMAGE
TEMPORARILY
UNAVAILABLE
Error Code: 429

provinces du régime commercial institué pour la Louisiane par le traité du 30 avril 1803 [1]; — fixation de la frontière occidentale de la Louisiane au Rio Colorado jusqu'à sa source et de ce point le long de la ligne de partage des eaux du bassin mississipien; — création d'une zone neutre large de trente lieues de part et d'autre de ce tracé ; — règlement des dettes espagnoles dues pour dommages causés à la marine marchande fédérale au moyen de traites tirées sur les fiscalités des colonies d'Amérique; — paiement par la Confédération d'une indemnité de dix millions de dollars pour prix de l'annexion des territoires floridiens et texiens. Armstrong ajoutait qu'à la suite de nouveaux pourparlers avec les ministres français, cette dernière somme avait été abaissée à sept millions de dollars.

Le 19 novembre, après une courte discussion entre pacifistes obstinés et annexionnistes passionnés, les hommes d'État fédéraux adhéraient aux propositions venues de Paris sans autre modification qu'une nouvelle diminution de l'indemnité accordée à l'Espagne (cinq millions de dollars et non plus sept).

Ce subit changement d'attitude diplomatique reposait tout entier sur la dépêche d'Armstrong faisant connaître les sentiments de Napoléon envers les États-Unis. Or, le représentant officiel du gouvernement français à Washington ne semblait nullement corroborer par ses actes ou ses notes l'adoption par son souverain d'une politique favorable aux prétentions américaines sur les

1. Ce régime privilégié, prévu dans l'article 7 du traité de 1803, permettait aux navires français et espagnols de relâcher dans les ports louisianais aux mêmes conditions que les navires de la marine fédérale.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Florides et le Texas. Après s'être fait, suivant ses instructions du 26 avril 1805 (7 floréal, an XIII) [1], le défenseur des vues hispaniques et avoir appuyé les réclamations de son collègue, le marquis de Casa-Yrujo, il se bornait (octobre et novembre 1805), dans ses rapports avec la Secrétairerie d'État, à insister sur les affaires de Saint-Domingue ; il protestait, en particulier, contre le trafic de contrebande de guerre destinée aux insurgés haïtiens, dont les ports de la Confédération étaient le théâtre et il ne faisait aucune allusion aux débats relatifs à la fixation des frontières dans la vallée mississipienne.

Cependant ni Madison, ni Jefferson ne songèrent à s'enquérir des véritables dispositions du Cabinet des Tuileries ; se fondant sur les termes de la dépêche l'Armstrong, ils se résolurent à faire preuve d'énergie envers la Cour de Madrid.

Le message présidentiel du 3 décembre 1805 en fournit la preuve. Il revêt une allure belliqueuse contre l'Angleterre (pour la surveillance par des croisières britanniques du commerce neutre) et surtout contre l'Espagne. Tous les chefs d'accusation contre cette dernière puissance y sont énumérés avec une complaisance outrée et une partialité remarquable : spoliations maritimes de 1796 à 1802, obstacles douaniers opposés au commerce fédéral sur les rivières se déversant dans le Golfe du Mexique, refus de consentir à une délimitation amiable de la Louisiane, agressions répétées dans le district de La Nouvelle Orléans.

Ce message se termine par l'énoncé de mesures éner-

1. Ces instructions avaient été rédigées par Talleyrand dans le même esprit que le Mémoire à l'Empereur du 19 novembre 1804 et étaient très favorables à l'Espagne.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

giques demandées au Congrès : ordre aux autorités militaires de réprimer par la force toute atteinte portée par des Espagnols aux droits de la Confédération, exécution intégrale du *Mobile Act*, inscription au budget de crédits destinés à augmenter le nombre des canonnières sur le Mississipi, autorisation de lever et réunir des troupes de milices « telles qu'elles puissent rendre à tout moment les services les plus importants ».

Un tel langage contrastait étrangement avec celui qui avait été tenu le 8 novembre 1804. La guerre avec l'Espagne était inévitable si les actes répondaient aux paroles. Mais, en fait, tout se borna à une manifestation de principes, car les motions contenues dans la déclaration présidentielle furent âprement discutées et aucun vote formel ne vint consacrer leur application.

Les deux chambres du Corps Législatif, appuyées par la majorité de l'opinion publique, ne soutinrent que mollement le gouvernement dans la voie des annexions et des conflits internationaux. Le porte-voix autorisé de l'opposition était l'actif J. Randolph, président de la commission des affaires extérieures et chef d'un groupe de politiciens fidèles aux idées particularistes [1]. S'attaquant aux résolutions prises le 19 novembre, celui-ci repoussait avec indignation le concours de la France dans une

1. *John Randolph*, né à Cawsons (Va.) le 2 juin 1773, mort à Philadelphie le 24 juin 1833, entra de bonne heure dans la vie politique. Élu en 1799 au Congrès fédéral, il devint bientôt chef du parti républicain et dirigea l'opposition. Il se signala par son hostilité contre toute politique belliqueuse et joua un rôle prépondérant de 1804 à 1812. A cette date, il quitta le Congrès, où il rentra en 1815. Entré au Sénat en 1824, il remplit en 1830 une mission diplomatique à Saint-Pétersbourg. Il mourut peu après son retour en Amérique.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

œuvre de spoliation et protestait contre des tractations peu honorables en vue de saisir des territoires nouveaux alors qu'une partie de la Confédération n'était pas encore colonisée. Cette résistance aux projets de Jefferson était appuyée par des personnages favorables à une expansion pacifique sur le littoral du Golfe du Mexique. Aussi, en définitive, le Congrès se prononça contre toute mesure de contrainte (militaire ou diplomatique) à l'égard de la Cour de Madrid, mais il estima profitable l'annexion, par voie d'achat, des Florides, si l'Espagne de son plein gré admettait cette solution.

Cette tendance fut rendue manifeste en février 1806 par le vote d'un *Bill* par lequel était inscrite au budget de 1807 une somme de deux millions de dollars en vue de l'achat éventuel de la Floride occidentale.

D'autre part, le 28 février, passait un autre *Bill* relatif à l'interdiction pour un an de tout trafic de contrebande de guerre entre les ports fédéraux et l'île de Saint-Domingue. C'était là une satisfaction donnée au Cabinet de Paris [1] dans le but assurément de se concilier ses bonnes grâces et dans l'espoir que le gouvernement français, par reconnaissance, ferait entendre à l'Escurial des conseils de sagesse sur la question des Florides.

Toutefois les entretiens du Marquis de Casa-Yrujo avec Madison et ceux d'Ewing avec Godoy montraient et attestaient l'inébranlable résolution de l'Espagne de ne point souscrire à un abandon des Florides ou du Texas même sous la pression de la France.

1. Satisfaction toute platonique d'ailleurs car l'Ile de Saint-Domingue était au pouvoir d'un gouvernement local connu sous le nom de République d'Haïti. Mais Napoléon n'avait pas encore entièrement renoncé à reprendre possession de cette colonie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Or cette pression n'eut point à s'exercer. Napoléon, triomphant de la coalition formée par les Cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg à Austerlitz (2 décembre 1805), imposait sa volonté à l'Autriche par le traité de Presbourg du 25 décembre 1805. Les armées russes se retiraient derrière leurs frontières et les Bourbons de Naples fuyaient en Sicile devant un envahisseur victorieux. Tandis que l'Allemagne s'organisait en Confédération du Rhin sous l'égide française, la Russie s'abstenait de nouvelles hostilités sans conclure cependant de paix [1], la Prusse s'inclinait devant le vainqueur; seule l'Angleterre s'obstinait à poursuivre une lutte sans merci et multipliait les rigueurs du blocus maritime.

Dès lors, toute l'attention, tous les efforts de la France allaient derechef se concentrer contre la Grande-Bretagne; la guerre navale devenait à nouveau la principale préoccupation du gouvernement impérial. La flotte hispanique, les ports de la monarchie ibérique prenaient une importance considérable dans les opérations sur mer et constituaient des facteurs essentiels dans l'équilibre des marines britannique et française. L'alliance avec l'Espagne était donc considérée à Paris comme plus précieuse que jamais. Quant aux États-Unis, à quoi bon les ménager plus longtemps? Ils n'avaient pas de marine de guerre, Jefferson n'avait point réussi à provoquer un rapprochement anglo-américain et le Congrès se montrait hostile à toute entente extérieure tant avec la France qu'avec l'Angleterre.

Dans ces conditions, l'Empereur, substituant, dans ses

1. La Russie devait, du reste, rentrer en campagne contre la France après avoir conclu en 1806 une alliance avec la Prusse.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

combinaisons diplomatiques dirigées contre le Cabinet de Saint-James, l'Espagne à la Confédération Nord-Américaine, allait en ce début de 1806 permettre à Talleyrand de manifester son penchant hispanophile au sujet de la Louisiane.

L'occasion ne tarda pas à surgir, grâce à une double initiative américaine et espagnole.

Au commencement de février 1806, la chancellerie madrilène fit transmettre par son ambassadeur à Paris, le Prince de Masserano [1], une copie des pièces échangées lors des négociations Cevallos-Pinckney-Monroe de janvier à mai 1805. En même temps, elle réclama de son allié, avec insistance, une intervention décisive auprès du gouvernement de Washington pour mettre fin au débat engagé sur la question des frontières louisianaises. D'autre part, les plénipotentiaires J. Armstrong et J. Bowdoin se présentèrent, munis des instructions de Jefferson et du Secrétaire d'État Madison, pour ouvrir des pourparlers selon les bases posées dans les conversations franco-américaines de septembre 1805 et acceptées par les autorités fédérales en novembre et décembre 1805.

Talleyrand, sans nier absolument les engagements invoqués par Armstrong, se déroba toutefois à tout entretien précis, souleva mille difficultés de forme, argua du désir d'éviter que les intérêts d'un État allié fussent lésés, bref recourut à tous les procédés dilatoires imagi-

1. Le Prince de Masserano fut nommé ambassadeur à Paris en mars 1805 et conserva ses fonctions jusqu'en juin 1807. Remplacé à cette date par Don Eugenio Izquierdo, il fut replacé à ce poste par Ferdinand VII en 1808, mais les événements de Bayonne l'empêchèrent de présenter ses nouvelles lettres de créance.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nables. Tandis qu'il tenait en haleine les envoyés américains, il avait de fréquentes entrevues avec le représentant de la Cour de Madrid et s'efforçait de trouver un moyen qui, tout en consacrant les droits coloniaux de l'Espagne, pût donner une satisfaction partielle aux États-Unis.

C'est ainsi que, dans un rapport à l'Empereur en date du 6 mai 1806 [1], après avoir exposé la controverse tant financière que territoriale existant entre les gouvernements hispanique et américain, il conclut en proposant que le Cabinet de l'Escurial vendît « spontanément » à la Confédération, sinon toute la Floride occidentale, du moins le district de Mobile, portion comprise entre le Mississipi et le Rio Perdido. Il développa longuement les avantages d'une telle solution, mais en s'abstenant de la recommander formellement.

Cette suggestion, accueillie favorablement par Napoléon, fut repoussée par le Prince de Masserano avec tant d'énergie que le ministre français, renonçant à ce projet, s'employa à dissiper les illusions fondées par les plénipotentiaires américains sur la possibilité d'une action commune dirigée contre la monarchie ibérique. Non content d'appuyer auprès d'eux la thèse espagnole, il leur remit le 2 mai 1806 une déclaration solennelle du roi Charles IV aux termes de laquelle ce souverain attestait qu'en aucune circonstance il ne céderait les Florides.

Les diplomates fédéraux, constatant que le ministre de Napoléon se retranchait derrière cette missive royale pour ne point agir en leur faveur, s'abstinrent d'insister

1. Voir le texte de ce rapport aux *Documents*, n° VIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et se bornèrent à relater dans leurs dépêches au Secrétaire d'État cette nouvelle volte-face de la France. Madison, qui, sans doute, se louait intimement d'un tel dénouement, ne suscita point une reprise des conversations officielles sur ce sujet. Ainsi, après maintes fluctuations, sombra définitivement l'Affaire des Confins Louisianais [1].

Les discussions relatives au paiement des dettes espagnoles envers les États-Unis devaient se prolonger de manière stérile jusqu'en 1807 entre J. Bowdoin et l'ambassadeur hispanique auprès de Napoléon, d'abord le Prince de Masserano, puis son successeur Don Eugenio Izquierdo de Ribera y Lezaun.

*
* *

J. Armstrong, au lendemain de cette vive déconvenue, conseilla bien de faire occuper militairement les territoires contestés tant à l'Est qu'à l'Ouest de la Louisiane ; cette proposition ne fut point prise en considération. En effet, de telles mesures impliquaient l'éventualité d'une guerre. Or, dans l'Union, les partisans d'une politique de violence étaient en minorité dans les Assemblées centrales et locales ; l'opposition était soutenue dans ses tendances pacifiques et dans son désir d'isolement par l'opinion publique.

En outre, les conditions d'exécution du plan préconisé

1. Si les négociations engagées avec les Espagnols pour la délimitation de la Louisiane échouaient en 1806, les pourparlers entamés par les États-Unis à Londres dans le même but avaient un sort analogue. Un traité fixant la frontière canado-américaine au 49e degré de latitude Nord fut conclu, mais, pas plus que celui de 1803, ne fut soumis à ratification.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

par le général Armstrong apparaissaient comme peu favorables. Don Vincente Folch, Gouverneur de Floride Occidentale, disposait à Pensacola, à Mobile, même à Bâton-Rouge, de forces qui n'étaient point négligeables et qui pouvaient être renforcées par des troupes venues de Cuba, tandis que le Gouverneur du Texas, Herrera, garnissait la frontière de postes nouveaux et envoyait au quartier général de Natchitoches sur la Rivière Rouge [1] un corps fort de douze cents hommes.

Enfin la situation tant extérieure qu'intérieure de la Confédération inclinait Jefferson lui-même à ajourner les espoirs d'annexion caressés depuis 1803. La rivalité entre centralistes et fédéralistes subsistait toujours dans les anciens États de l'Union ; si elle ne se posait plus sous la forme de tentatives sécessionnistes, elle se donnait libre carrière en un conflit d'opinion portant sur toutes es questions administratives, ce qui entravait toute action gouvernementale d'un caractère important.

Dans les territoires nouvellement incorporés ou récemment élevés à la dignité d'État les passions séparatistes se manifestaient encore avec énergie. Dans le Kentucky et le Tennessee, les dirigeants locaux se préoccupaient avant tout selon le vœu général, des intérêts particuliers des districts et, poussant le provincialisme souvent à l'extrême, agissaient comme s'ils ne dépendaient que lointainement des autorités de Washington. En Louisiane, le mécontentement contre le régime américain avait éclaté au lendemain de l'annexion. Les créoles ne retrouvaient plus le laisser-aller ou le laisser-faire nonchalant des administrateurs espagnols, ne pro-

1. Cette localité se trouve située par 31° 45" de latitude Nord.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fitaient plus des avantages du système colonial espagnol ou des bénéfices illicites de la contrebande anglaise, ils ne voyaient plus affluer sur le marché de La Nouvelle Orléans les piastres mexicaines, les lingots d'argent du Potosi, le sucre de Cuba, etc. ; bref, ils regrettaient l'ancienne métropole et faisaient une sourde mais grandissante opposition, à toute innovation introduite par Clayborne. Le conflit diplomatique entre la Cour de Madrid au sujet de l'exécution des traités de San-Ildefonso (1800) et de Paris (1803), les débats au Congrès sur le *Mobile Act*, la mise en vigueur de nouvelles taxes, provoquaient et entretenaient une vive agitation dans la vallée mississipienne.

Tandis que Jefferson, en raison de ces circonstances, adoptait envers l'Espagne une attitude plus conciliante qui contrastait avec ses déclarations antérieures, une partie de son programme annexionniste était repris dans un but personnel par un homme, dont le rôle depuis une dizaine d'années avait été considérable dans les affaires de la Confédération.

Aaron Burr [1], ancien vice-président des États-Unis de 1801 à 1805, avait posé sa candidature à la présidence comme représentant des fédéralistes en novembre 1804. Battu aux élections, il sentit son influence décroître et

1. *Aaron Burr* né à Newark (N. J.) le 6 février 1756, mort à Stater Island (N.Y.) le 14 septembre 1836. Il prit part à la Guerre d'Indépendance, s'y distingua et se retira en 1780 avec le grade de lieutenant-colonel. En 1782, il faisait son entrée au barreau et peu après, était élu à l'Assemblée de New-York. De 1788 à 1790, il occupa les fonctions d'Attorney General. L'année suivante, il entra au Sénat fédéral (1791-1797) ; après avoir échoué à sa réélection, il obtint un siège à la chambre législative de New-York. Il fut vice-président de la Confédération de 1801 à 1805. Honni après sa conspiration de 1806, il vécut à l'étranger jusqu'en 1812 et revint alors aux États-Unis.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tenta de profiter de sa popularité déclinante pour réaliser ses visées ambitieuses. Il voulait tirer parti d'événements favorables pour enlever à la Vice-Royauté de Mexico les provinces du Texas et du Nuevo-Mexico et pour rallier les sécessionnistes de la vallée mississipienne et constituer de tous ces territoires un état indépendant dont il se proclamerait le chef.

Dans ce but, il avait gagné à cette entreprise de nombreux adhérents en Louisiane et s'était même assuré le concours de fonctionnaires locaux et fédéraux; il avait fondé, en particulier, de grands espoirs sur l'aide du fameux général Wilkinson. Mais celui-ci ayant tout révélé aux autorités de Washington, les conjurés furent arrêtés et le complot avorta piteusement, non sans avoir eu toutefois un commencement d'exécution par l'attaque des confins texiens au cours de l'été de 1806.

Jefferson fit preuve d'énergie et d'habileté : publiant officiellement les résultats d'une enquête sommaire, il suscita l'enthousiasme et la fidélité dans le pays tout entier, neutralisa les menées sécessionnistes en accordant quelques satisfactions aux populations de l'Ouest. Il maintint partout l'ordre, fit signer une trêve avec Herrera, le Gouverneur du Texas, répondit aux plaintes véhémentes du Cabinet de l'Escurial par des excuses et fit enfin poursuivre les coupables.

Burr, décrété d'accusation, abandonné de ses partisans, erra découragé quelque temps dans la vallée du Mississipi avant d'être pris (janvier-février 1807); traduit devant une cour de justice, il échappa à une condamnation, mais vécut obscurément. Le général Wilkinson, depuis lors, fut suspect et son rôle étrange dans cette affaire, joint au soupçon de connivences coupables

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avec l'Espagne, le firent poursuivre en 1811 devant une cour martiale qui l'acquitta faute de preuves.

Au moment où la Vice-Royauté de Mexico échappait à une agression américaine de nature privée, grâce à l'intervention des gouvernants de Washington, survenait un incident analogue qui tendait à porter atteinte à la puissance hispanique du Nouveau-Monde dans la partie méridionale de son empire colonial.

Miranda [1], qui n'abandonnait point ses projets d'émancipation des créoles d'Amérique, avait cru que l'occasion d'agir était venue, lorsqu'au début de 1805 les Cours de Madrid et de Londres s'étaient de nouveau trouvées en guerre ouverte. Toutefois ses sollicitations auprès du *Foreign Office* n'avaient abouti qu'à l'obtention de vagues promesses et ses prétentions avaient fini par lasser les ministres britanniques.

Après une année de vaines démarches en Angleterre, il s'était tourné vers les États-Unis, pensant mettre à profit la tension existant dans les rapports hispano-américains. S'il ne trouva à Washington que peu de sympathie dans les milieux gouvernementaux, il trouva cependant des partisans dévoués et des collaborateurs fidèles, en particulier William Smith, un ancien ami devenu superintendant des douanes de New-York et un riche armateur, Samuel Ogden (novembre et décembre 1805). Après de laborieux préparatifs, une petite expédition partit en fin janvier 1806 des ports fédéraux pour aller attaquer Puerto Cabello, le principal port de la Capitainerie générale de Caracas.

1. Sur l'histoire et les aventures de Miranda, v. J. Mancini, *Bolivar et l'émancipation des colonies espagnoles*, pp. 157 et sq.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le Marquis de Casa-Yrujo, aisément informé de ces faits, en avisa aussitôt Don Manuel de Guevara y Vasconcellos, capitaine général de Caracas. En outre, il éleva des protestations indignées auprès du Secrétaire d'État contre cette violation de la paix et de la neutralité. Le Président Jefferson chercha quelque temps à éluder les conséquences de cette affaire ; il se résigna finalement à révoquer W. Smith et à le faire traduire, en même temps qu'Ogden, devant les tribunaux judiciaires. Les prévenus furent, du reste, acquittés, le verdict étant basé sur le fait que leurs actes paraissaient avoir eu l'approbation du gouvernement.

L'ambassadeur, mécontent, se plaignit avec amertume de l'attitude peu amicale de la Confédération en cette occasion. Il laissa entendre à Madison que la responsabilité de toute révolution à Caracas incomberait aux autorités fédérales, trop peu vigilantes; la monarchie ibérique n'hésiterait pas à prendre des mesures sévères à l'égard d'un pays si peu soucieux de ses devoirs et si enclin à fomenter des troubles chez ses voisins.

La tension causée par cet incident fut atténuée par l'annonce de l'échec désastreux de l'entreprise insurrectionnelle. La petite escadre des insurgés avait été capturée par la croisière espagnole devant le port d'Ocumare et seul le navire portant Miranda échappait à la poursuite et se réfugiait dans les Antilles anglaises (15 mars 1806)[1].

A la suite des complots de Burr et de Miranda, le

1. En juillet 1806, une expédition était à nouveau tentée par Miranda contre la Capitainerie générale de Caracas avec le secours des forces navales britanniques stationnées aux Antilles ; elle se termina par un échec complet devant le port de Coro.



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cabinet de l'Escurial, en dépit des dénégations de Jefferson et de Madison, resta persuadé que les Américains convoitaient toujours une partie de son domaine colonial du Nouveau-Monde et que leurs ambitions, si elles ne s'accusaient plus ouvertement, n'en demeuraient pas moins ardentes. Malgré ces craintes, malgré les hostilités avec la Grande-Bretagne, il restait inactif dans ses possessions d'outre-mer menacées par les flottes britanniques.

Pourtant Jefferson avait, sinon définitivement abandonné, du moins ajourné ses projets relatifs à la Floride Occidentale ; renonçant à pratiquer une politique personnelle, il se ralliait aux tendances pacifiques de ses ministres, du Congrès, de l'opinion publique. Du reste, le gouvernement fédéral allait diriger pendant quelque temps son attention, non plus sur des questions territoriales mais sur des problèmes de commerce maritime. En effet, le Blocus Continental, réciproquement édicté à Londres et à Paris en cette année 1806, devait gravement léser les intérêts des négociants neutres soumis dans leurs opérations avec l'étranger à la double suprématie de l'Angleterre sur mer, de la France sur le continent européen [1].

1. Les projets de Jefferson sur la Floride Occidentale eurent leur épilogue en 1808. A cette date, Napoléon, devenu maître de l'Espagne et des colonies espagnoles de façon plus fictive que réelle, offrit aux États-Unis de leur livrer les Florides en échange d'une alliance formelle contre l'Angleterre.

Cette proposition fut formulée discrètement par le Ministre des Affaires Étrangères de France, Champagny, à l'ambassadeur Armstrong sous la forme d'une action militaire hispano-américaine dirigée contre les forces britanniques (dépêches d'Armstrong des 16 et 22 février 1808). Mais le Secrétaire d'État Madison,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

***

En somme, les relations diplomatiques de l'Espagne et des États-Unis durant cette période de 1796 à 1806 furent, de même que celles de l'Espagne et de la France, dominées par la Question de la Louisiane et revêtirent un caractère peu cordial. Si à certains moments, elles devinrent presque amicales, elles restèrent toutefois entachées de défiance et d'hostilité mutuelles. Cette situation, qui résultait surtout de l'insatiable ambition de certains gouvernants américains, devait subsister sous une forme plus ou moins atténuée durant tout le XIX^e^ siècle et se dénouer seulement par la disparition du pavillon espagnol du Nouveau-Monde, tant continental qu'insulaire.

F.-P. RENAUT.

dans ses instructions du 2 mai 1808, écarta ces suggestions et les conversations qui eurent lieu à Paris les mois suivants n'eurent point de suites. D'ailleurs, le 31 décembre 1808, expirait le délai de validité du Bill financier voté en février 1806 et mettant deux millions de dollars à la disposition du gouvernement fédéral pour l'achat du district de Mobile.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

# DOCUMENTS

## VII

## RAPPORT DE TALLEYRAND A L'EMPEREUR

AU SUJET DU

« MÉMOIRE SUR LES FLORIDES »

REMIS PAR MONROE

Les États-Unis qui désirent négocier à Madrid, sous les auspices de la France, l'acquisition de la Floride, se sont acquis peu de titres aux bons offices de Sa Majesté Impériale par le ton d'aigreur et par le manque d'égards avec lequel ils se sont conduits avec l'Espagne.

Quelques discussions s'étant élevées l'année dernière sur le droit d'entrepôt dont ils jouissaient à La Nouvelle-Orléans, ils menacèrent d'envahir à main armée la Floride Occidentale et firent marcher des troupes vers cette frontière.

Depuis l'acquisition de la Louisiane, ils se sont arrogés dans la même Floride des droits de douane, de navigation, de souveraineté dont Sa Majesté Catholique a dû être justement offensée et ce n'est que sur les vives représentations de la Cour de Madrid qu'ils n'ont pas mis à exécution les mesures qu'ils avaient décrétées [1].

Aujourd'hui, cherchant à donner à leur projet d'usurpation de la Floride Occidentale un caractère légal, ils prétendent que cette province est comprise dans la cession que la France leur a faite de la Louisiane et, sans s'embarrasser si cette allégation peut compromettre la France avec l'Espagne, s'il n'en résulterait pas que la France a manqué de bonne foi envers

1. Allusion au *Mobile Act*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

eux ou envers l'Espagne, ils se proposent de faire valoir cette opinion à Madrid et de s'y présenter comme souverains d'une partie des Florides sans doute afin d'en acquérir la totalité à meilleur prix.

Les États-Unis ont encore à terminer avec l'Espagne d'autres objets de discussion. Ils lui demandent des indemnités pour les pertes que la suspension momentanée de leur droit d'entrepôt à La Nouvelle-Orléans a fait éprouver à leur commerce ; ils insistent de plus sur la ratification d'une convention par laquelle l'Espagne avait promis de les indemniser des prises américaines que les croiseurs français avaient conduites dans ses ports pendant la dernière guerre et qui y avaient été condamnées.

Cette dernière prétention devrait se trouver écartée par la convention que la France a signée avec les États-Unis le 8 vendémiaire an IX[1], puisque cette convention stipulait qu'il ne serait accordé aucune indemnité pour les prises respectivement faites dans tous les parages, dans quelques ports qu'elles aient été conduites. Demander à l'Espagne une indemnité pour les prises conduites et condamnées dans ses ports, c'est revenir sur une partie de la renonciation générale qu'on avait faite.

Il semblait aussi que toutes les discussions relatives au droit d'entrepôt de La Nouvelle-Orléans devaient être terminées par le traité dans lequel la France a cédé la Louisiane aux États-Unis. L'acquisition d'un pays immense peut faire perdre de vue quelques pertes antérieures. La France, en cédant la Louisiane, avait d'ailleurs en vue de consolider la bonne intelligence de l'Espagne et du Gouvernement fédéral, entre lesquels cette mesure ne semblait laisser subsister aucun sujet de différend.

Mais les États-Unis, trompés par l'ascendant qu'ils ont dans le Nouveau-Monde sur la position qu'ils doivent conserver dans l'Ancien, cherchent à faire revivre avec l'Espagne les sujets de différends les moins plausibles. Ils mêlent les menaces de rupture aux propositions d'arrangement et

1. Traité de Morfontaine du 30 septembre 1800.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. Pinckney, ministre des États-Unis, à Madrid, après s'être exprimé dans différentes notes avec un ton de jactance et d'aigreur peu convenable à un État nouveau envers une ancienne et respectable Monarchie, a demandé des passeports pour retourner en Amérique, si l'Espagne ne se prêtait pas incessamment à ratifier une convention qui lui avait été surprise.

Si ces différents objets de discussion étaient étrangers à la France, Sa Majesté Impériale pourrait ne prendre à les voir cesser que l'intérêt qu'elle met à réconcilier deux puissances avec chacune desquelles elle entretient des rapports d'amitié. Mais les prétentions des États-Unis, particulièrement celles qui ont pour objet de s'emparer de la Floride Occidentale, comme si elle leur avait été cédée par la France avec la Louisiane, étant une espèce d'atteinte à sa dignité et à sa bonne foi, Sa Majesté Impériale croira devoir sans doute en exprimer son mécontentement aux États-Unis lorsqu'après les développements que je vais avoir l'honneur de lui soumettre, Sa Majesté Impériale se sera convaincue que l'Espagne, lorsqu'elle rétrocéda la Louisiane à la France, n'y comprit point la Floride Occidentale; que même elle se refusa à l'aliénation d'une partie quelconque des Florides; que la France, lorsqu'elle a traité deux ans après avec les États-Unis, n'a jamais offert la cession de la Floride Occidentale, qu'elle n'a eu ni le droit, ni l'intention de la leur transmettre et qu'elle n'a rien inséré dans ses traités qui puissent servir de prétexte plausible à leurs prétentions.

L'historique des négociations de la France avec l'Espagne ne permet de conserver sur cette question aucun doute.

Lorsque le général Berthier fut chargé, sur la fin de l'an VIII, de négocier avec l'Espagne un traité pour la rétrocession de la Louisiane, il entrait également dans ses instructions de chercher à obtenir les Florides ; mais le Roi d'Espagne s'y refusa constamment et M. d'Urquijo, alors ministre, déclara que « pour le moment, S. M. Catholique était tellement prononcée contre la cession d'une partie quelconque de la Floride qu'il serait aussi inutile qu'impolitique de lui en parler ». Seulement, il fit entendre « qu'à la paix générale, le Roi pourrait se décider à céder une partie des Florides entre le Missis-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sipi et la Mobile sur la demande particulière qu'en ferait alors le Premier Consul ».

L'acquisition des Florides n'ayant pas pu être insérée dans le traité du 8 vendémiaire An IX[1], le Général Beurnonville fut chargé, lorsqu'il se rendit en Espagne en vendémiaire An XI, d'en renouveler la proposition et de négocier un traité d'après lequel l'Espagne céderait à la France les Florides en échange du Duché de Parme que l'on ajouterait aux États du Roi d'Étrurie. Cette nouvelle négociation prouve que la France n'avait obtenu jusqu'alors aucune partie des Florides. Les propositions faites à l'Espagne par le Général Beurnonville ne furent suivies d'aucun traité : la rupture du traité d'Amiens fit perdre ce projet de vue et, loin de songer à l'acquisition des Florides, ce fut alors que la France transféra la Louisiane aux États-Unis avec les mêmes droits et de la même manière qu'elle-même l'avait acquise. Pour exprimer avec plus de précision l'étendue de la cession faite aux États-Unis, on inséra dans le traité conclu avec eux l'article du traité de Saint-Ildefonse qui devenait le fondement de cette aliénation [2]...

Les limites de la Louisiane n'étaient pas littéralement rappelées dans le traité de Saint-Ildefonse du 8 vendémiaire An IX ; mais il suffisait pour les connaître de consulter les traités antérieurs.

La France, qui avait possédé la Louisiane jusqn'en 1762 et qui l'avait alors cédée à l'Espagne, n'avait compris dans cette cession que le côté occidental du Mississipi et l'île de La Nouvelle-Orléans, située à l'embouchure de ce fleuve. Par les préliminaires de paix signés le même jour avec l'Angleterre et confirmés quelques mois après par le traité définitif, la France cédait à l'Angleterre tout ce qu'elle possédait sur la rive orientale du Mississipi et de la Rivière d'Iberville, et le cours de ces deux fleuves était assigné pour limite entre la Louisiane et les possessions britanniques.

L'Espagne n'a pu rétrocéder à la France en l'an IX que ce qu'elle avait reçu d'elle en 1762 et le rapprochement des deux

1. Traité de Saint-Ildefonse du 1er octobre 1800.
2. Suit la reproduction de l'article 3 du traité de 1800.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

traités suffit pour indiquer l'étendue et les limites de la rétrocession.

Les États-Unis, pour établir que l'acquisition qu'ils ont faite doit s'étendre sur la rive orientale du Mississipi jusqu'au Rio Perdido, c'est-à-dire dans une longueur de... lieues, allèguent que la Louisiane, pendant que la France l'avait possédée, s'était étendue jusque là : mais la Louisiane s'était aussi étendue jusqu'aux grands Lacs du Canada et jusqu'à la Chaîne des Alleghanys. Il ne s'agit point de remonter à d'anciennes limites que plusieurs traités ont déplacées : il ne faut que reconnaître l'étendue du pays que la France avait donné à l'Espagne et que celle-ci nous a rendu.

Depuis longtemps, tout le territoire situé au midi des États-Unis n'est connu que sous les noms de Floride Orientale et de Floride Occidentale. C'est ainsi qu'il a été désigné par l'Angleterre, qui en a joui jusqu'en 1783. C'est ainsi qu'il l'a été jusqu'à présent par l'Espagne, qui le possède depuis cette époque. C'est ainsi qu'il l'a également été dans les traités conclus entre l'Espagne et les États-Unis, qui prétendent aujourd'hui qu'une grande portion de ce territoire fait partie de la Louisiane.

En 1795, les États-Unis convinrent par un traité que la limite méridionale qui sépare leur territoire des colonies espagnoles des deux Florides Orientale et Occidentale, serait désignée par une ligne qui commencerait sur le fleuve Mississipi. Ils reconnaissaient donc à cette époque que les Florides s'étendaient jusqu'à ce fleuve.

La même opinion se trouve exprimée dans les différentes notes que M. Livingston adressa vers la fin de l'an X et au commencement de l'an XI sur la Louisiane. « Je parle, disait-il, de la Louisiane propre, dans laquelle je ne comprends pas les Florides parce que je pense qu'elles ne font pas partie de la cession » (Note du 1er fructidor An XI.).

Dans un second mémoire, ce ministre demandait que, dans le cas où la France aurait acquis les deux Florides, elle cédât aux États-Unis la Floride Occidentale depuis la Rivière Perdido jusqu'au Mississipi (Note du 20 frimaire An XI.).

Dans un troisième mémoire, il demandait que, dans le cas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'une cession des Florides à la France, elle accordât aux États-Unis la libre navigation de la rivière de Mobile (Note du 4 ventôse An XI.).

Enfin, après la conclusion du traité du 10 floréal An XI[1] qui a cédé la Louisiane aux États-Unis, M. Livingston annonça que M. Monroe devait se rendre à Madrid pour y négocier l'acquisition des Florides en tout ou en partie et il demanda pour ce plénipotentiaire une lettre de recommandation près de l'ambassadeur de France à Madrid.

On peut conclure de ces exemples que les États-Unis, ayant constamment distingué la Louisiane de la partie des Florides qu'il leur plaît aujourd'hui d'y comprendre, ont eux-mêmes indiqué le peu de fondement des prétentions qu'ils élèvent.

D'après ces rapprochements, on ne peut pas supposer que les États-Unis soient convaincus de la justice de leurs droits et ils autorisent à penser que c'est par un effet de sa confiance dans ses forces, de son ambition, de son ascendant en Amérique, que le gouvernement fédéral élève des prétentions sur une partie des Florides pour se montrer ensuite plus exigeant envers l'Espagne.

Sa Majesté croira qu'il est de sa justice de ne pas reconnaître de telles prétentions. Si elle facilitait par ses bons offices un arrangement entre les États-Unis et l'Espagne, elle voudrait que la bonne foi et l'impartialité en fussent la base. Ce ne serait que dans le cas où les États-Unis se désisteraient de leurs injustes prétentions sur la Floride Occidentale et dans le cas où ils en reviendraient aux formes d'égards et de convenances, dont les gouvernements ne doivent jamais s'écarter dans leurs rapports entre eux que Sa Majesté Impériale pourrait se prêter à seconder près de la Cour de Madrid le projet d'acquisition des deux Florides. Peut-être alors Sa Majesté penserait que ce pays convient moins à l'Espagne depuis qu'il est séparé de ses autres colonies ; qu'il convient aux États-Unis parce qu'une partie des rivières qui coulent dans les États de l'Ouest traversent les Florides avant de se

1. Traité du 30 avril 1803.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jeter dans le Golfe du Mexique ; qu'enfin l'Espagne peut trouver dans sa position actuelle et dans les dépenses où la guerre va l'entraîner[1] quelques motifs pour écouter les offres du Gouvernement fédéral.

29 Brumaire An XIII.
19 Novembre 1804.

Signé : Ch(arles) Maur(ice) DE TALLEYRAND.

(*Archives du Ministère des Affaires Étrangères, États-Unis, Volume 57, Fos 393-397.*)

## VIII

## RAPPORT DE M. LE PRINCE DE TALLEYRAND A L'EMPEREUR NAPOLÉON

La mission donnée à MM. Armstrong et Baudoin (*sic*) de terminer par un arrangement avec la Cour de Madrid les différends des États-Unis avec cette Puissance me fait un devoir de mettre la cause de ces différends sous les yeux de Sa Majesté. Les questions qui doivent se traiter à Madrid sont trop étroitement liées à des événements auxquels la France a pris part pour que Sa Majesté n'ait pas à déterminer quelques-unes des bornes où la négociation des États-Unis avec l'Espagne doit s'arrêter.

Pendant la dernière guerre entre la France et le Gouvernement fédéral, quelques bâtiments américains furent arrêtés par des armateurs français le long des côtes des possessions espagnoles. Les États-Unis demandèrent satisfaction à l'Espagne pour avoir toléré cette violation de sa neutralité et de sa juridiction, et l'Espagne s'engagea par une convention à leur accorder des indemnités (11 août 1802).

Cette convention devait être ratifiée sous trois mois, elle ne le fut que deux ans après par les États-Unis ; elle ne l'est pas encore par l'Espagne et *je pense qu'il est de la dignité et de l'intérêt de la France que cet acte demeuré imparfait ne reçoive jamais son exécution.*

1. L'Espagne déclara la guerre à l'Angleterre au début du mois de décembre suivant (1804).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La France a stipulé dans sa convention du 8 vendémiaire an IX [1] avec les États-Unis qu'il ne serait accordé aucune indemnité pour les prises faites pendant la mésintelligence qui avait eu lieu. Cette clause s'applique à toutes les circonstances, à tous les lieux où ces prises avaient été faites. Les bâtiments enlevés sur les côtes espagnoles s'y trouvent donc compris et l'Espagne n'a point à indemniser les Américains pour des pertes de bâtiments, puisqu'elle même n'aurait à exercer aucun recours contre la France qui s'est affranchie par ses traités de toute obligation sur ce point.

La question des indemnités était terminée avec la France et ne pouvait l'être qu'avec elle. Les États-Unis, en engageant de nouveau cette discussion avec l'Espagne, ont espéré l'amener à quelque composition ; mais Sa Majesté Impériale pensera peut-être qu'il n'est pas de sa justice de s'y prêter.

Le second objet des discussions du gouvernement fédéral avec l'Espagne est relatif à la possession des Florides que les États-Unis ont contestée quelque temps à l'Espagne et dont ils cherchent aujourd'hui à faire l'acquisition.

Les États-Unis supposaient d'abord que la Floride Occidentale faisait partie de la cession de la Louisiane qui leur a été faite par la France ; mais cette prétention ne pouvait soutenir le moindre examen. La Louisiane telle que la France l'avait cédée à l'Espagne en 1762 ne comprenait que les territoires situés à l'occident du Mississipi : la Louisiane où la France était rentrée en 1801 ne comprenait que la même étendue. C'est dans cet état qu'elle a été cédée aux États-Unis : aucune partie des Florides n'y était jointe et l'Espagne s'était formellement refusée à les céder à la France.

Ces explications ont été si souvent données aux États-Unis, elles sont tellement d'accord avec les termes du traité de cession conclu avec eux qu'il n'est pas à présumer qu'ils insistent davantage sur ce point près du gouvernement Français. *Ils n'ont pas non plus à y insister près de la Cour de Madrid, car ce n'est point à cette cour à leur donner des explications sur le traité qu'ils ont conclu avec la France.*

1. Traité de Morfontaine conclu le 30 septembre 1800.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

*Si donc les négociateurs américains qui vont à Madrid veulent remettre en discussion le droit prétendu de leur gouvernement sur la Floride Occidentale, je pense que l'ambassadeur de Sa Majesté l'Empereur doit s'opposer formellement à cette prétention et soutenir que la France était seule compétente pour prononcer* ; mais si les négociateurs se bornent à traiter de gré à gré de l'acquisition de la Floride, la discussion se renferme alors dans les bornes qu'elle doit avoir et c'est véritablement à l'Espagne que les États-Unis doivent s'adresser.

Ici, je dois examiner les résultats que la cession de la Floride aux Américains pourrait avoir pour les États-Unis, pour l'Espagne, pour les Colonies françaises ; afin que Sa Majesté veuille juger s'il convient à ses vues et à ses intérêts d'appuyer, ainsi que les Américains le désirent, les démarches qu'ils vont faire à Madrid.

La Floride Occidentale, la seule sur laquelle ils aient des vues, est un territoire de 80 lieues de longueur sur 45 de largeur, situé entre le Mississipi et le Rio Perdido, entre le Golfe du Mexique et une ligne idéale qui suit la direction du 32e degré de latitude. Quelques fleuves qui ont dans les Etats-Unis une grande partie de leur cours, traversent la Floride avant de se jeter dans le Golfe du Mexique, et comme ils offrent au commerce des États-Unis un écoulement naturel, le gouvernement fédéral doit désirer d'être le maître de leur embouchure et du pays qui les environne. Du reste, ce pays est presqu'entièrement inculte, couvert de sables, mal peuplé, offrant peu de ressources dans son exploitation ; mais sa position sur le Golfe du Mexique peut en faire un pays de commerce. L'entrée de la Mobile, quelques autres parties de la côte, offrent de bons ports. La Floride serait promptement mise en valeur par les États-Unis comme territoire d'entrepôt et de passage, et sa population, qui n'est pas de vingt mille âmes, recevrait de rapides accroissements.

Sous la domination de l'Espagne, la Floride ne peut pas avoir la même prospérité. Elle est séparée des autres possessions espagnoles ; ne leur donnant aucune facilité commerciale, elle n'en reçoit elle-même aucun avantage et s'il est utile à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'Espagne de la conserver, c'est moins pour en retirer quelque utilité directe que pour ôter à d'autres puissances de nouveaux ports sur le Golfe du Mexique.

Mais depuis l'acquisition de la Louisiane par les Américains, ils sont déjà admis dans ce golfe et les motifs d'exclusion qu'aurait eus l'Espagne avant cette époque ne subsistent plus aujourd'hui.

Tôt ou tard la Floride Occidentale deviendrait un sujet de querelle entre l'Espagne et les Américains parce qu'il n'y a entre elles et les États-Unis aucune limite naturelle, parce que le Mississipi ne suffit pas aux transports du commerce américain et que la Floride lui en ferme les passages sur beaucoup d'autres points, enfin parce que la population américaine, vers les frontières des deux états, va en s'agrandissant tandis que celle de la Floride est stationnaire et sans espérance d'accroissement sous la domination espagnole.

Les États-Unis auraient donc plus d'intérêts à acquérir la Floride Occidentale que l'Espagne n'en aurait à la conserver mais il reste encore à considérer cette question dans ses rapports avec les intérêts de la France.

Sa Majesté n'a pas jugé qu'il fût contraire à ces intérêts de procurer aux États-Unis un nouvel agrandissement lorsqu'Elle leur a cédé la Louisiane. Elle a pu penser que la consistance qu'elle leur donnerait contribuerait à affaiblir celle de l'Angleterre, qu'il pourrait en naître entre les deux pays quelque rivalité de puissance ou de commerce, que, d'ailleurs, en augmentant le territoire des Américains on prévenait par cette opération même les dangers d'un trop grand accroissement politique ; que c'était séparer les intérêts des États de l'Est et de l'Ouest et préparer peut-être le moment où ils se sépareraient en deux puissances.

Les mêmes motifs qu'a eus Sa Majesté de céder la Louisiane aux États-Unis peuvent la porter à ne pas s'opposer au projet qu'ils ont d'acquérir la Floride Occidentale.

Mais il reste à considérer si Sa Majesté aurait elle-même quelque projet sur les deux Florides, soit pour les acquérir à une époque plus ou moins éloignée, soit pour les faire servir de compensation dans quelque négociation ultérieure. Sa Majesté peut seule exprimer ses vues sur ce point.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

J'ai cherché à établir dans ce rapport sur les discussions des États-Unis avec l'Espagne qu'ils n'avaient pas le droit de demander à la Cour de Madrid une indemnité pour les prises américaines que nos armateurs avaient faites sur les côtes espagnoles pendant la dernière guerre.

J'ai ajouté qu'ils n'avaient pas le droit de remettre en question dans leurs négociations avec l'Espagne le prétendu droit de souveraineté qu'ils s'étaient attribués sur une partie des Florides.

Si Sa Majesté approuve les observations que j'ai eu l'honneur de lui présenter, j'écrirai dans ce sens à Son ambassadeur à Madrid.

Quant aux négociations que les États-Unis voudraient ouvrir avec l'Espagne sur l'acquisition des Florides, je prie Sa Majesté de me faire connaître si Son ambassadeur à Madrid doit se prêter ou se montrer contraire à ce projet d'arrangement et si la convention qui serait conclue ne doit pas déterminer en même temps les limites encore indécises de la Louisiane et du Mexique afin qu'il ne se conserve entre l'Espagne et les États-Unis aucun objet de contestation.

La correspondance de M. le Général Turreau a souvent donné occasion de remarquer que, dans leurs discussions avec l'Espagne, les États-Unis montraient peu de vues conciliantes et qu'ils ne craindraient pas d'en venir à une rupture s'ils pouvaient en rejeter les torts sur la Cour de Madrid. C'est dans cet esprit qu'ils se sont plaints avec amertume de quelques voies de fait commises sans autorisation supérieure sur les limites de la Floride et qu'ils ont enjoint à M. d'Yrujo, ministre plénipotentiaire d'Espagne, de sortir des États-Unis [1].

M. le Général Turreau croit même que le gouvernement fédéral avait connaissance du projet dirigé par Miranda contre les colonies espagnoles de Caracas et de Vénézuela, projet d'abord conçu par l'Angleterre et pour l'exécution duquel Miranda est allé armer trois bâtiments à New-York. Les deux

1. En réalité, le gouvernement fédéral n'eut que des velléités d'expulsion à l'égard du marquis de Casa-Yrujo qui, malgré la tension des rapports diplomatiques hispano-américains, demeura ambassadeur à Washington jusqu'en 1808.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

premiers bâtiments sont partis vers la fin de décembre dernier; le troisième, nommé le *Léandre*, de la portée de 18 canons, est parti le 3 février avec une destination simulée pour quelques parties de l'Ile de Saint-Domingue. Ce n'est qu'après le départ de ce bâtiment sur lequel se trouvait Miranda lui-même que le gouvernement des États-Unis, excité par les plaintes de M. le Général Turreau, a commencé des poursuites contre les personnes de New-York qui s'étaient prêtées à ce projet. M. Madison a même assuré qu'il n'en avait eu jusqu'alors aucune connaissance, quoique Miranda, avant son expédition de New-York, fût venu passer quinze jours à Washington et qu'il eût vu les membres du gouvernement.

Quoi qu'il en soit des assertions de M. Madison, l'Espagne n'en a pas moins à se plaindre d'une expédition formée contre ses colonies dans un port des États-Unis. Il est du devoir des puissances neutres d'épier les complots secrets comme de prévenir les attaques ouvertes dirigées dans leurs ports contre une autre puissance.

Avant cette expédition de Miranda, dont les résultats ne sont pas encore connus[1] et contre laquelle les États-Unis n'ont paru ouvrir les yeux qu'après son départ de New-York, le Président s'était plaint dans un message au Congrès de la conduite de l'Espagne envers les Américains, des entraves qu'elle mettait à leur commerce dans le port de La Mobile, de son refus de faire un arrangement sur les limites de la Louisiane, de propriétés saisies par l'Espagne sur des citoyens américains.

Les plaintes du gouvernement fédéral étaient alors répétées dans tous les journaux d'Amérique ; on voulait exciter l'opinion contre l'Espagne et rendre nationale la guerre à laquelle on espérait être conduit.

Depuis ce temps, le gouvernement des États-Unis paraît mettre plus de modération dans ses plaintes : il en vient aux négociations : il désire se rendre favorable à Madrid l'opinion de la France : il devient plus juste pour la France elle-même : il consent à prohiber tout commerce des États-Unis

1. L'expédition de Miranda se termina par un désastre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avec les révoltés de Saint-Domingue : il va jusqu'à montrer quelqu'envie de faire respecter par l'Angleterre les droits de sa neutralité commerciale et il peut présumer que Sa Majesté l'Empereur lui saura gré de ces deux dernières dispositions, quoiqu'il faille peut-être les attribuer à la nouvelle des victoires de Sa Majesté [1].

Les modifications apportées par la réflexion ou par les événements dans l'opinion du gouvernement américain font présumer que ses différends avec l'Espagne pourront se terminer amiablement, mais on peut prévoir que l'importance qu'il attache à l'acquisition de la Floride Occidentale le porterait tôt ou tard à attaquer de vive force cette colonie s'il n'obtenait pas d'en faire aujourd'hui l'acquisition.

Sa Majesté jugera s'il peut être de quelque intérêt pour la France de maintenir entre les États-Unis et l'Espagne un germe de division qui peut-être ferait courir plus de risques aux colonies espagnoles qu'aux Américains. Mais si Sa Majesté se prête à la cession de la Floride, Elle pensera que l'Espagne ne doit la céder qu'à des conditions avantageuses et que cette puissance ayant à soutenir le fardeau de la guerre doit pour en acquitter les charges saisir l'occasion d'éviter de nouveaux impôts.

6 Mai 1806.

Charles Maurice de Talleyrand.

(*Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Louisiane, Volume VIII, F^os 217-221.*)

1. Allusion à la victoire d'Austerlitz remportée le 2 décembre 1805 sur les armées austro-russes et à la paix de Presbourg conclue avec l'Autriche le 26 décembre 1805.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

# COMPTES RENDUS

## ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

### I

#### COMPTES RENDUS

**Histoire de la Fondation de La Nouvelle-Orléans** (1717-1722), par le Baron Marc DE VILLIERS, avec une préface de Gabriel HANOTAUX. Paris, Imprimerie Nationale, 1917, in-4 de XVI-130 pages, avec 5 planches hors texte et cartes et gravures dans le texte.

On l'a déjà dit bien des fois : l'histoire coloniale française commence seulement d'être écrite de manière vraiment scientifique. Innombrables sont encore les questions sur lesquelles nous sommes obligés de nous en rapporter à des traditions plus ou moins exactes, qui n'ont pas été soumises à l'épreuve décisive du contrôle des documents authentiques. Du fait de la grande guerre, on eût pu craindre que l'œuvre d'assainissement critique amorcée par les spécialistes fût interrompue ; elle n'a été en réalité que ralentie, et l'histoire exacte continue de se substituer peu à peu à la légende. C'est ce dont témoigne, avec d'autres travaux dont cette Revue a déjà parlé ou dont elle rendra compte par la suite, l'*Histoire de la Fondation de La Nouvelle-Orléans*, par le Baron Marc de Villiers.

L'historien le mieux informé de la Louisiane, Alcée Fortier, dont la science déplore la perte récente, n'avait pu, dans son magistral ouvrage, pleinement élucider la date de la fondation de la capitale du pays, ni les vicissitudes de sa primitive histoire. Est-ce 1717, 1718 ou 1720 que l'on doit tenir pour l'année où La Nouvelle-Orléans commença de sortir de terre ? Quels incidents, d'autre part, ont marqué les



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

modestes débuts de l'existence de cette ville aujourd'hui si prospère ? Voilà les questions que se pose et que résout dans ce nouveau volume, à la suite de minutieuses recherches dans les documents imprimés et dans les dépôts d'archives, l'auteur des *Derniers jours de la Louisiane française*.

I. A en croire le P. Charlevoix, Bienville aurait, dès le milieu de l'année 1717, appelé l'attention de M. de l'Epinay, gouverneur de la Louisiane, « sur un endroit très propice pour établir un poste sur les bords du fleuve Mississipi ». En l'absence de tout texte positif de Bienville lui-même confirmant cette assertion — peut-être ce texte se trouvait-il dans un mémoire, aujourd'hui perdu, antérieur au 10 mai 1717, « sur tous les établissements qu'il sera nécessaire de faire en ce pays » — le premier document indiscutablement daté relatif à La Nouvelle-Orléans est du 1er octobre 1717. Alors est nommé un garde-magasin et caissier « au comptoir qui *doit être établi* à La Nouvelle-Orléans sur le fleuve Saint-Louis. »

Rien n'existait encore (ce texte le dit sans ambages) sur l'emplacement dc la future ville à la date du 1er octobre 1717. C'est seulement au cours de l'année suivante que commencèrent les travaux. A quelle date exactement ? On ne saurait le dire avec une certitude absolue, mais on en peut fixer la date, selon toute vraisemblance, du 15 mars au 15 avril. Il n'est que trop certain, dans tous les cas, que ces travaux se poursuivirent avec une désespérante lenteur, par suite de l'hostilité des habitants des anciens postes : colons de la Mobile, commerçants de Biloxi, bateliers du lac Pontchartrain, et aussi des membres du Conseil intéressés dans les entreprises de ces mêmes postes, Hubert et Le Gac entre autres. En mars 1719, il n'y avait encore, au témoignage de Bienville, « que quatre maisons commencées » !

L'anormale crue du Mississipi qui submergea alors l'emplacement de La Nouvelle-Orléans vint fournir de nouveaux arguments aux adversaires de la construction d'une ville sur le « croissant » du fleuve ; elle leur fit préconiser avec plus d'ardeur que jamais son transfert sur les rives du lac Pontchartrain. Mais, lorsque la place de Pensacola eût été rendue aux Espagnols (l'ordre en fut donné le 20 août 1721), les hési-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tations cessèrent et La Nouvelle-Orléans devint définitivement la capitale de la Louisiane par un ordre du Conseil de la Compagnie des Indes signé le 23 décembre 1721.

Une capitale bien misérable, certes ! Non pas une ville riche de 600 à 800 maisons comme le disaient naguère des documents mensongers destinés à procurer des souscripteurs à la Compagnie du Mississipi, mais « un assemblage de quelques pauvres cabanes », selon l'heureuse expression de l'abbé Prévost. Ecoutez le P. Charlevoix décrire La Nouvelle-Orléans à la date du 10 janvier 1722 : « Une centaine de baraques placées sans beaucoup d'ordre, un grand magasin bâti de bois, deux ou trois maisons qui ne pareraient pas un village en France et la moitié d'un méchant magasin qu'on avait bien voulu prêter au Seigneur, et dont il avait à peine pris possession qu'on voulait l'en faire sortir pour le loger sous la tente. » Il n'y avait là rien quipermît de présager La Nouvelle-Orléans d'aujourd'hui.

L'heure était venue néanmoins où la future capitale allait commencer à prendre figure. Les plans étaient prêts depuis le mois d'avril 1721. L'ingénieur Adrien de Pauger, envoyé sur les lieux par Bienville quelques semaines plus tôt, avait en effet rapidement élaboré un projet très simple et fort bien conçu, dont l'exécution commença au milieu de 1722 et fut en quelque manière stimulée par un cyclone qui, dans la soirée du 11 septembre et le lendemain, fit rage pendant quinze heures consécutives, détruisant un certain nombre de « bâtiments anciens et provisionnellement faits, pas un seul dans les alignements de la nouvelle ville ». Bientôt le *Vieux Carré* remplaça les « quelques cabanes parmi des broussailles et des bouquets d'arbres à ne pouvoir donner un coup d'alignement » que Pauger avait trouvées en mars 1721 sur l'emplacement de La Nouvelle-Orléans.

La conclusion qui se dégage de la monographie publiée par le Baron Marc de Villiers est donc très nette : c'est au cours de l'année 1718 que des constructions toutes provisoires ont commencé de surgir sur l'emplacement de La Nouvelle-Orléans ; mais c'est en 1722 seulement qu'a été entreprise la construction du noyau même de la *Crescent-City*, le *Vieux Carré*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

II. L'auteur de l'*Histoire de la Fondation de La Nouvelle-Orléans* a-t-il dégagé de son travail, comme nous venons de le faire, ces données qui en ressortent avec une complète lumière ? Nous n'oserions pas l'affirmer. Mais nous aurions mauvaise grâce à le lui reprocher amèrement, car il est bon de laisser à son lecteur le soin de faire quelque effort personnel ; et puis, d'autre part, le Baron Marc de Villiers nous fournit dans son livre tant de renseignements nouveaux et précieux à plus d'un titre ! Non seulement il met en pleine évidence le rôle de Jean-Baptiste le Moyne de Bienville, qu'il tient avec raison pour le « Père de La Nouvelle-Orléans » comme celui de la Louisiane ; il met par ailleurs à son rang l'ingénieur en second Adrien de Pauger, dans lequel il voit à juste titre « la cheville ouvrière » de la fondation de La Nouvelle-Orléans. On a, jusqu'à présent, méconnu le rôle de cet ingénieur, oublié son nom au bénéfice de celui de l'ingénieur en chef Le Blond de la Tour ; ce n'est pas juste, et la capitale de la Louisiane doit autant de reconnaissance à Pauger qu'à Bienville. Le Baron Marc de Villiers remet les choses au point, raconte les vicissitudes des plans établis par Pauger et les obstacles de toute nature que celui-ci a dû vaincre ; il prouve la stricte exactitude de ce que cet ingénieur écrivait à la date du 23 septembre 1723 : « Si je n'avais pas pris sur moi tout ce que l'on peut prendre pour surmonter tous les mauvais vouloirs, l'on en serait encore à envoyer les vaisseaux dans le fleuve, et le siège principal serait resté à Biloxi où l'on ne pouvait se soutenir, comme ici avec les vivres du pays. »

A côté de ce fait historique nouveau, voici une intéressante découverte littéraire : M. de Villiers a retrouvé l'original de Manon Lescaut. Sans doute la lecture des rapports officiels du gouverneur de La Mothe-Cadillac et des autres textes groupés dans l'*Histoire de la Fondation de La Nouvelle-Orléans* ne montre-t-elle pas une ressemblance absolue entre les aventures du jeune Avril de La Varenne et de la « demoiselle » Froget, dite Quantin, et celles qu'a si joliment racontées l'abbé Prévost ; elle prouve toutefois que celui-ci, quand il a usé de son droit en modifiant la réalité pour composer une œuvre d'imagination, n'a pas moins pris un fait réel pour

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

base de son récit. A tous égards, il y a bien de l'histoire dans le célèbre épisode des *Mémoires et aventures d'un homme de qualité qui s'est retiré du monde* ; comme l'a écrit M. Gabriel Hanotaux, « l'aventure équivoque du chevalier des Grieux n'est pas une simple invention romanesque : Manon a vécu ».

A côté d'une semblable découverte, les autres nouveautés que contient le livre du Baron Marc de Villiers laisseront indifférents la plupart des lecteurs. Peu leur importera, par exemple, de savoir que Jacques Barbazan de Pailloux, qui habita sur l'emplacement de La Nouvelle-Orléans depuis 1718, mériterait d'être tenu pour le premier — je veux dire : le plus ancien — citoyen de cette ville. Peu leur importeront encore, malgré leur intérêt, certaines notes critiques relatives à Pénicaut, à Bénard de La Harpe, etc. Ce qui les touchera sans doute davantage, ce sont les intéressants documents figurés — portraits, cartes, estampes — qui accompagnent le texte de l'*Histoire de la Fondation de La Nouvelle-Orléans*.

Cet ouvrage, composé et tiré à mille exemplaires, sur l'initiative du comité du Souvenir franco-américain, par l'Imprimerie Nationale, a été publié avec un grand luxe. En-têtes, lettres ornées, culs-de-lampe encadrent dignement un texte qui se présente fort bien, sur beau papier vergé, et qui est une précieuse contribution au passé colonial de notre pays.

Henri Froidevaux.

## II

### NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

**Désintéressement de la France à l'égard du Canada entre 1775 et 1782.** — Avec l'année 1760, et la capitulation de Montréal du 8 septembre, ou plus exactement encore avec la signature du traité de Paris, du 10 février 1763, s'arrête l'histoire officielle de la Nouvelle-France. Désormais les pays arrosés par le Saint-Laurent et par ses affluents sont rattachés à la couronne d'Angleterre. La France a-t-elle amèrement ressenti la perte de sa colonie ?

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'a-t-elle immédiatement acceptée comme définitive ? a-t-elle songé à profiter de la guerre de l'Indépendance américaine pour recouvrer le Canada ? Ce sont là des questions peu élucidées, et qui mériteraient de l'être ; elles constituent en effet un chapitre — et non des moins importants — de l'histoire des sentiments nourris par le peuple de France à l'égard des lointains prolongements de la France, autrement dit d'un aspect très digne d'attention de notre histoire coloniale.

M. Benjamin Sulte s'en est parfaitement rendu compte. Il a donc tenté de répondre, au moins partiellement, aux questions que nous venons de formuler dans une étude qu'il a intitulée « France et Canada, 1775-1782 » et qu'il a communiquée en mai 1917 à la Société Royale du Canada [1]. Pour y définir, durant la guerre de l'Indépendance américaine, l'attitude de la France, à l'égard de sa colonie perdue, « la France (a-t-il dit) ne voulait point cette colonie pour elle ni pour les Américains, tout en aidant ces derniers dans leur rébellion pour faire pièce à l'Angleterre » (p. 16).

Pour justifier cette opinion, voici les arguments qu'allègue M. B. Sulte :

En 1775, un envoyé secret du gouvernement de Versailles auprès des Insurgents n'a pas seulement exprimé devant le Congrès les sympathies de Louis XVI pour la cause américaine ; il a aussi affirmé avec énergie que le roi de France ne nourrissait aucune arrière-pensée au sujet du Canada. Et comment, de fait, Bonvouloir (tel était le nom de cet agent secret), eût-il pu parler autrement ? L'opinion publique française était hostile aux colonies. « Le souvenir des colonies françaises d'avant 1763 était resté amer, désagréable comme une chose qu'il ne fallait pas recommencer. Ce n'est ni Voltaire ni son groupe qui ont inventé les *arpents de neige*, c'est toute la France pensante. » Pour un Choiseul, qui fronde ce préjugé — « une voix à part et tout à fait discordante, puisqu'elle soutient que les colonies auront du

1. *France et Canada, 1775-1782* (*Mémoires de la Société royale du Canada*, série III, vol. XI, 1917, juillet et septembre, p. 1-16).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bon si on les fait en bonne partie indépendantes[1] » — que de partisans de tout autres idées ! Si on accepte, tôt après, l'idée de l'indépendance des colonies révoltées, on n'a nullement été plus loin.

Dans certains milieux on dit sans doute, quelques années plus tard, vers 1778, que l'intérêt bien entendu de la France est de profiter des embarras dans lesquels se trouve alors l'Angleterre pour faire restituer au royaume des Fleurs de lys la Nouvelle-France. Mais cette opinion n'est pas unanime, tant s'en faut. A en croire le comte de Moré, qui fut un aide de camp de Lafayette, une telle politique était contraire au sentiment général du peuple français ; tel était aussi le sentiment du cabinet de Versailles. Lafayette lui-même put s'en rendre compte lors du voyage qu'il fit en France, au début de l'année 1779, quand il essaya, sans succès, de déterminer le Ministère à la conquête du Canada.

Enfin, si le représentant de Louis XVI auprès du Congrès, M. de La Luzerne, constate en juin 1780 que le Canada vaut quelque chose, et même qu'il a une « grande valeur au point de vue du commerce, et la Nouvelle-Écosse pour ses pêcheries », s'il s'enquiert un an plus tard des richesses naturelles de la contrée, il ne le fait pas en pensant à la conquête du pays par la France ; il le fait simplement pour permettre à

1. C'est M. Sulte qui parle ainsi, à la page 5 de son mémoire ; et que de textes on pourrait citer qui prouvent le désintéressement complet de Choiseul à l'égard des anciennes possessions françaises de l'Amérique du Nord ! En voici un, de l'année 1767. A cette époque, à la date du 1er décembre, un agent français lui écrit de Londres qu' « un hommme qui vit ici » lui a parlé de la venue d'un émissaire des Américains, « qui devait, dans certaines circonstances politiques, se rendre en France » et y solliciter le concours du gouvernement royal. « J'ai répondu (écrit M. Durand) en riant et par forme d'acquit... que quand elle [l'Amérique] nous offrirait l'Acadie entière, pour y avoir un établissement capable de défense pour nos îles, nous préférerions la paix avec l'Angleterre à des projets peut-être chimériques et dont le succès pourrait tourner contre nous. » — « Vous avez très sagement répondu », lui écrit Choiseul le 13 décembre de la même année (C. de Witt, *Vie de Thomas Jefferson*, p. 433).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

son chef, M. de Vergennes, d'entraver, par le moyen de la flotte française, le commerce de la colonie acquise par l'Angleterre au cours de la guerre de Sept Ans [1].

En France, au total, nulle idée de reprise du Canada, non plus que de reconstitution de l'ancien empire colonial français dans l'Amérique du Nord. Vergennes estime, non sans justesse, que les Américains redoutent de voir la vallée du Saint-Laurent retomber aux mains des Français ; il craint, pour sa part, de voir ce pays passer aux mains des Américains, car si, d'une manière quelconque, il en est ainsi, force sera bien (déclare-t-il) de finir par le leur laisser, et ni son Maître ni lui-même ne désirent une telle éventualité. Dès lors, la formule des Français est la suivante : « Nous ne faisons pas la guerre aux Anglais ; nous combattons pour l'indépendance des Américains »... Et on ne songe nullement à récupérer la Nouvelle-France.

Voilà — exactement résumée, croyons-nous — la thèse de M. Benjamin Sulte. Une telle thèse est-elle absolument vraie ?

Parmi les textes publiés jusqu'ici, deux ou trois seuls permettent de penser le contraire et de croire que le sentiment de la valeur du Canada et l'idée de recouvrer ce pays ont parfois hanté des esprits français à l'époque de la guerre d'Amérique. Voici, entre autres, Gérard de Rayneval, le premier commis aux Affaires étrangères, le futur négociateur du traité de commerce de 1786. Dans un mémoire remis à Vergennes en mars 1776, il conseille l'intervention dans la

1. Ici encore, bornons-nous à une seule citation. Le 28 juillet 1775, de Londres, le comte de Guines écrivait à Vergennes : « Ils [certains Anglais] avouent que la crainte d'une guerre malheureuse pour l'Angleterre, qui finirait par remettre la France en possession du Canada, serait l'épouvantail le plus certain pour l'Amérique, où le voisinage de notre religion et de notre gouvernement est extrêmement appréhendé... » Et Vergennes de répondre de Versailles, le 7 août suivant : « Le Conseil du roi d'Angleterre se trompe grièvement s'il se persuade que nous regrettons autant le Canada qu'il peut se repentir d'en avoir fait l'acquisition » (C. de Witt, *Vie de Thomas Jefferson*, p. 466 et 469).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

guerre d'Amérique dans le but d'affaiblir l'Angleterre, « cet ennemi naturel de la France, ennemi avide, ambitieux, injuste et de mauvaise foi », et voici la raison qu'il en donne : « Par la suite des événements, nous pourrions recouvrer une partie des possessions que les Anglais nous ont enlevées en Amérique, comme la pêche de Terre-Neuve, celle du golfe Saint-Laurent, l'île Royale, etc. On ne parle pas du Canada », ajoute-t-il lui-même [1]. Si M. de Rayneval ne le fait pas, ce n'est sans doute pas que l'envie lui en manque ; bien plutôt redoute-t-il l'impression qu'une reprise du Canada par la France créerait parmi les Insurgents, ou peut-être encore estime-t-il que les avantages d'un retour de ce pays à son ancienne métropole sautent trop aux yeux pour qu'il doive les signaler. Enfin, Rayneval connaît les idées de celui dont il est le principal collaborateur, pour qui « la France a des colonies dans la proportion qui convient à sa population et à son industrie » (lettre de Vergennes du 26 avril 1777) ; il est trop homme de cour pour les combattre, même s'il pense de façon toute différente.

Non moins que Gérard de Rayneval, plus encore peut-être, les négociants et les armateurs français de La Rochelle avaient, à l'époque de la guerre d'Amérique, pleine conscience de la valeur économique du Canada ; et quoi de plus naturel ? N'avaient-il pas entretenu avec la Nouvelle-France, tout récemment encore, les relations commerciales les plus suivies et les plus fructueuses ? N'avaient-ils pas fait tout leur possible pour empêcher la cession de cette colonie à l'Angleterre ? Leur interprète autorisée, la Chambre de commerce, avait dit et répété que « la perte du Canada, d'établissements dans le Nord et celle de la Louisiane ont porté au commerce de cette ville [La Rochelle] les coups les plus funestes [2] » ; elle avait montré les marchés du Poitou, « qui

1. « Réflexions sur la situation actuelle des colonies anglaises et sur la conduite qu'il convient à la France de tenir à leur égard » *in* C. de Witt, *Vie de Thomas Jefferson*, p. 489 (*Pièces justificatives*, n° 5).

2. Emile Garnault, *Le commerce Rochelais au XVIII^e siècle*,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ramasse des laines et est la base des métiers de toute espèce », s assortissant, avant l'année 1760, aux cargaisons de cette colonie [1] ; elle devait, après la conclusion du traité de Versailles encore, déplorer l'abandon du Canada. « Combien d'événements désastreux — s'écrie avec amertume la Chambre de commerce de La Rochelle, dans les derniers mois de 1784 — ont poursuivi le commerce de France depuis la perte de ses belles possessions du Nord de l'Amérique. Il semble que l'ennemi, en lui enlevant le Canada, l'île Royale et ses pêcheries, ait menacé de loin ses îles à sucre ; il semble qu'il ait du moins projeté de lui en ravir l'exploitation par la privation de celles de ses colonies qui en favorisaient le plus la culture et les consommations... [2] ».

De telles doléances, qui évoquent le souvenir du mémoire adressé par la Chambre de commerce de La Rochelle à Choiseul en l'année 1761 [3] comme aussi celui des réflexions un peu antérieures du négociant rochelais Rasteau fils aîné sur la valeur de cette colonie [4], semblent appeler des conclusions précises ; de la part de ceux qui les formulent, elles doivent entraîner un vœu formel en faveur du retour de la Nouvelle-France à la couronne de France. Or, un tel vœu n'a jamais été formulé par les négociants de La Rochelle.

Le fait est remarquable ; comment peut-il s'expliquer ?

Sans aucun doute, par les raisons indiquées par M. Benjamin Sulte dans son article précité. Par leurs correspondants de Paris, les négociants rochelais connaissaient les idées qui dominaient alors à la Cour et à la Ville ; ils savaient que l'on se battait pour l'indépendance des Américains, et nullement pour faire la guerre à l'Angleterre ; ils savaient que la France entendait ne se réserver (selon les expressions de Vergennes

5e partie, *Marine et Colonies* (de 1763 à 1790), p. 249 (Lettre à M. de Montholon, 15 janvier 1783).

1. Emile Garnault, *Ouv. cité*, p. 246 (Mémoire de 1782).

2. Emile Garnault, *Ouv. cité*, p. 123-124 (Mémoire de 1784).

3. Emile Garnault, *Le commerce Rochelais au XVIIIe siècle* 5e partie, *Marine et Colonies* (de 1749 à 1763), p. 309-318.

4. Citées par Emile Garnault, *Les Rochelais et le Canada*, p. 51-53.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

au marquis de Noailles) aucun avantage dont les autres nations pourraient être jalouses ou que les Américains seraient susceptibles de regretter plus tard. Vergennes ne l'avait-il pas écrit dès le 26 avril 1777? « Si (avait-il dit à cette date) la perte du Canada a été sensible à la France, elle doit la moins regretter, depuis que l'abandon qu'elle a été obligée d'en faire est devenu le signal de la révolte des provinces anglaises sur le continent. Si nous tentions de nous y réintégrer (avait-il ajouté), nous réveillerions les anciennes inquiétudes et jalousies qui faisaient le gage de la fidélité et de la soumission de ces mêmes provinces à l'Angleterre[1]. » Vergennes voyait juste, et il était entêté dans son idée, La Fayette l'avait bien compris en février 1779... Dès lors, à quoi bon transmettre au roi un vœu relatif au retour du Canada à la France? Les Rochelais savaient si bien l'inutilité d'une telle démarche qu'ils ne songèrent même pas à la faire.

Ainsi se trouve, par le silence de la Chambre de commerce de La Rochelle, au cours de la guerre de l'Indépendance américaine, confirmée la thèse de M. Benjamin Sulte.

Henri Froidevaux.

***

**Relations du Bornou avec le Dallol Maouri et le pays de Djerma.** — Certains pays jouissent, auprès de peuples plus ou moins limitrophes, d'un très grand prestige; il semble que ce soit un titre de noblesse de s'y rattacher d'une manière quelconque, d'avoir été colonisé ou gouverné par quelques-uns de ses enfants. Tel est le cas pour l'Yemen en Arabie, pour le royaume de Melli pour les peuples Mandé, pour le Bornou au Soudan central. Sur les populations des pays haoussas, le Bornou exerce une véritable fascination; pas de tribu qui ne veuille y faire remonter ses origines, ni de famille sa généalogie.

M. Chatelain, administrateur des Colonies, en a fourni des

1. Cité par J. Merlant: *La France et la Guerre de l'Indépendance américaine (1776-1783)*, p. 68.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

preuves nouvelles en publiant[1] les traditions des Maouris relatives à l'établissement du premier Bornouan à Mantakasi, l'ancienne capitale de leur royaume, située dans le Dallol Maouri supérieur, à 20 kilomètres environ au Nord du poste actuel de Dogontoutchi. Cette tradition rappelle beaucoup, du moins dans sa première partie, celle de Persée et d'Andromède ; son héros en est un prince de la famille qui régnait sur le Bornou vers le milieu du XVIII[e] siècle. La seconde partie soulève, par contre, bien des problèmes ; elle explique mal, de façon très embarrassée, le départ d'Alou le Bornouan et le rôle de son compagnon, le captif du Daoura, dont les tatouages sont actuellement encore ceux des Maouri ; elle donne à penser que les Maouri se rattachent bien plutôt aux classes serves du Daoura qu'aux chefs du Bornou, en dépit des prétentions contraires de la tradition rapportée par M. Chatelain. Quoi qu'il en soit, les Maouris du Dallol, qui parlent le haoussa, constituent aujourd'hui une nationalité indépendante, aux mœurs très spéciales, et assez solidement organisée pour résister à toutes les tentatives d'absorption.

S'il y a eu, chez les Maouris, placage, juxtaposition de deux traditions contradictoires, dont la première est destinée à flatter l'amour-propre des gens du pays, peu fiers de la réalité contenue dans la seconde, que faut-il penser de la tradition du pays Djerma qui fait descendre les Maouris de Sokorbé et des environs d'un petit-fils d'Alou Bornou, Kaman Kagara? Le fait est très intéressant à noter, dans tous les cas ; aujourd'hui, en effet, les Maouris de Sokorbé, ces descendants des Baré ou Maouris d'origine bornouane (ou soi-disant telle) ont perdu à peu près tout contact avec les Maouris du Dallol et se sont fondus avec les Djerma au milieu desquels ils vivent.

1. *Traditions relatives à l'établissement des Bornouans dans le Dallol Maouri et le pays Djerma* (*Annuaire et Mémoires du Comité d'Etudes historiques de l'Afrique Occidentale française*, 1917, p. 358-361).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

***

**Les anciennes archives judiciaires de Chandernagor.**— Quand il dressa, en 1913-1914, son *Inventaire des anciennes archives de l'Inde française* (cf. *R. de l'Histoire des Colonies franç.*, t. IV, 1916, p. 115-118), M. Alfred Martineau laissa systématiquement de côté un grand nombre de registres qui n'avaient pas trait à l'histoire politique et administrative, mais bien à l'histoire judiciaire de la colonie. Ces volumes ne doivent cependant pas être dédaignés; certains actes judiciaires contiennent en effet — noyées d'ailleurs le plus souvent dans une phraséologie insipide — des indications précises sur plus d'un point demeuré par ailleurs assez vague; ils sont également capables d'apporter, sur la vie économique de chaque jour, des éclaircissements que l'on chercherait vainement ailleurs. De là l'utilité d'un inventaire, au moins sommaire, de ces archives.

Cet inventaire, M. A. Singaravelou, conservateur des anciennes archives des Établissements français de l'Inde, vient de l'établir, tout au moins pour les 38 volumes d'archives judiciaires concernant Chandernagor que possède la bibliothèque de Pondichéry [1]. Inventaire d'ailleurs très sommaire, indiquant seulement pour chacun de ces 38 volumes — cotés de 151 à 188 — la nature des actes qu'ils renferment : actes du greffe et du notariat, sentences civiles, sentences criminelles, successions vacantes, etc. Inventaire d'où il ressort que les archives judiciaires de Chandernagor remontent à l'année 1703 (au 6 novembre, d'après les indications fournies par les nos 154 et 185) et se continuent jusqu'en 1821 (no 153). Comme les archives inventoriées naguère par M. Martineau [2], elles se réfèrent donc surtout au XVIIIe siècle.

1. *Inventaire des Archives judiciaires de Chandernagor* (*Revue historique de l'Inde française*, t. II, p. 165-174).

2. On sait que ces archives historiques comptaient 105 volumes en 1914 ; elles en comptent 106 aujourd'hui, par l'adjonction d'une correspondance du Conseil et des officiers de Mahé avec diverses personnes, du 2 avril 1739 au 27 janvier 1740, copiée sur un manuscrit des Archives du Ministère des Colonies.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sont-elles complètes? Nous n'oserions pas l'affirmer. Il faudrait, pour pouvoir le faire, avoir comparé l' « inventaire général des registres, actes et minutes du Greffe et Notariat du comptoir de Chandernagor du 6 novembre 1703 au 27 juin 1765 » (n° 154 des archives anciennes). D'après le travail même de M. Singaravelou, il nous semble constater des lacunes — de 1735 à 1743, de 1758 à 1762 ; notons le fait sans entreprendre de l'expliquer.

Dans sa très brève introduction, M. Singaravelou signale avec raison comme constituant le complément des archives judiciaires de Chandernagor les actes notariés. Ces pièces, qui forment un nombre assez considérable de liasses et donnent un total de 5688 actes, il y aurait intérêt à les réunir dans un même local avec les archives judiciaires de Chandernagor. Souhaitons qu'il en advienne ainsi dans un prochain avenir ; souhaitons aussi que M. Singaravelou, après avoir achevé l'inventaire analytique (auquel il travaille) des anciens actes notariés de Pondichéry — actes aujourd'hui conservés à la Bibliothèque de cette ville — soit à même d'entreprendre un pareil répertoire pour les actes notariés de Chandernagor.

***

**Les variations de frontières et l'épigraphie de l'Empire Kmèr.** — Chacun sait le grand intérêt que présentent pour l'historien les documents épigraphiques ; des inscriptions thai ont récemment permis à MM. Petithuguenin et Finot d'en fournir une preuve nouvelle (cf. *Rev. de l'Histoire des Colonies Fr.*, t. VI, 1918, p. 360-369). Voici maintenant que M. Henri Parmentier en montre la valeur pour la géographie historique et voit dans leur répartition géographique un moyen, sinon de déterminer avec une précision rigoureuse l'extension territoriale d'un État à une époque donnée, du moins le moyen d'en suivre d'une façon générale les fluctuations[1]. De la distribution territoriale des

1. Henri Parmentier : *Cartes de l'Empire Khmèr* d'après la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

inscriptions datées, il a déduit l'étendue géographique de l'Empire Kmèr à telle ou telle époque de l'ère çaka [1].

Mais, bien entendu, M. Parmentier ne prétend pas fixer les limites de cet Empire d'une façon absolument rigoureuse ; « un tel procédé peut — écrit-il très sagement — fournir seulement des indications, non des données certaines. Chez un peuple où le soin de confier à la pierre le souvenir des fondations religieuses ne paraît pas avoir été constant — elles disparaissent brusquement au XII[e] siècle çaka en pleine prospérité du pays — où des rois sont si loquaces à côté d'autres tellement silencieux, il serait imprudent d'attacher trop d'importance au nombre même des inscriptions ; il n'est en outre nullement prouvé que chaque roi vainqueur ait marqué le terme de ses exploits par une fondation religieuse ; et en fût-il ainsi, nous ne pouvons affirmer que les inscriptions les plus importantes n'aient pas disparu ; tout porte à croire d'ailleurs qu'un bon nombre reste encore à découvrir. D'autre part, quelques inscriptions peuvent avoir été transportées hors de leur lieu d'origine ; telle inscription trouvée très au Nord, comme celle de Say Fon, pourrait ainsi ne fournir que des données sujettes à caution, si elle n'était heureusement accompagnée sur place et sur la rive opposée du fleuve par des fragments kmèrs d'intérêt trop faible pour avoir été déplacés. » L'historien ne doit donc pas utiliser sans quelque prudence le procédé préconisé par M. Parmentier.

Il peut néanmoins, en l'employant, obtenir des résultats intéressants. C'est ce dont M. Parmentier vient lui-même de fournir la preuve en dressant six cartes de l'Empire Kmèr d'après la situation des inscriptions datées que contient l'*Inventaire des Inscriptions du Cambodge* publié en 1908 par M. Georges Coedès [2].

situation des inscriptions datées (*Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient*, t. XVI, 1916, n° 3, p. 69-73, avec six cartes hors texte).

1. Autrement dit de l'ère politique qui marque la date officielle de l'introduction du bouddhisme au Cambodge et qui correspond à l'année 78 de notre ère.

2. *Inventaire des Inscriptions du Champa et du Cambodge* (*Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient*, t. VIII, 1908, n[os] 1-2).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ces cartes, établies à l'échelle uniforme du 1 : 4.000.000e, montrent l'extension de la domination kmère : la première, aux VIe-VIIe siècles çaka ; la seconde, depuis l'avènement de Jayavarman II (724 çaka = 802 A. D.), le premier souverain qui ait porté sa capitale au Nord-Est du Grand Lac, jusqu'à celui de Rājendravarman (866 çaka) ; les trois suivantes, depuis le milieu du IXe siècle jusqu'au début du XIe siècles de l'ère çaka ; la sixième enfin, aux XIe et XIIe siècles çaka. Elles permettent de constater comment, après avoir été au Sud et surtout dans le voisinage du Mékong, le centre de gravité du pays a passé au Nord-Est du Tonlé Sap. Les grands monuments s'élèvent, en effet, en même temps que les inscriptions se multiplient, dès l'époque du roi bâtisseur Yaçovarman (811-vers 832) sur les rivages septentrionaux de ce lac, et même parfois très au Nord. Cette suprématie du Nord de la contrée, qui a commencé avec Jayavarman II, se maintient et s'affermit au cours des siècles suivants, alors que règnent les grands souverains Rājendravarman (866-890 çaka), Jayavarman V (890-923 çaka), Sūrayavarman (924-971 çaka). Un seul monument considérable est alors érigé dans le Sud du Cambodge, le Phnom Cisór, dont Sūryavarman semble avoir été le constructeur ; dans le Nord, par contre, le bassin de la Sé-Moun et le pays situé au septentrion des monts Dangrèk sont de plus en plus étroitement rattachés au cœur même du pays. Il semble toutefois que cette région ne fut complètement organisée qu'au cours des XIe et XIIe siècles çaka, en particulier sous le règne de Jayavarman VII (1104-1123).

Développement de l'Empire Kmèr du Sud au Nord ; occupation dès les premiers jours, par cet Empire, d'une aire géographique jusqu'au confluent de la Sé-Moun avec le Mékhong, et jusqu'à 30 lieues au Nord-Ouest du Grand-Lac — qui ne sera guère dépassée par la suite, même au temps de l'apogée ; conservation complète de cette même aire géographique jusqu'au moment de la brusque disparition de l'usage des inscriptions et alors que la décadence n'a pas encore commencé, voilà les trois faits qui se dégagent de l'examen comparé des cartes dressées par M. Parmentier. Sans doute, pourra-t-on, dans l'avenir, grâce à de nouvelles découvertes,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

compléter et préciser davantage ces cartes ; M. Henri Parmentier n'en a pas moins le grand mérite de les avoir dressées et d'avoir mis à la disposition des orientalistes un très intéressant et très précieux instrument de travail.

*
* *

**La tombe de De Forçant à Hué.** — Aux environs de Hué, sur les territoires de Phu-Tú et de Phuóc-Qua, il existe des tombeaux dont l'un, celui de Phu-Tú, est dit renfermer les cendres d'un des collaborateurs de Mgr Pigneau de Béhaine et dont l'autre contiendrait les cendres de Mme Chaigneau. En compulsant les divers documents relatifs à ces excellents serviteurs de Gia-Long que furent Vannier et J.-B. Chaigneau, M. G. Nadaud [1] a été amené à douter du bien fondé de l'une de ces attributions, qui datent d'ailleurs seulement de 1898, époque de la réfection des tombeaux.

La seconde paraît exacte. Rien ne s'oppose en effet à ce que la première femme de Chaigneau, l'Annamite chrétienne mère de Michel Dúc Chaigneau, qui est morte à Hué, ait été inhumée aux environs de la demeure de son mari avec ses six enfants. Il n'en va pas de même pour la première attribution. Philippe Vannier est, en effet, retourné en France en novembre 1824, au témoignage de Michel Dúc Chaigneau, il y est demeuré depuis lors et il y est mort ; son tombeau se trouve dans le cimetière de Lorient, non loin de celui de J.-B. Chaigneau.

Rien donc que de légitime à récuser avec M. G. Nadaud une attribution erronée, comme aussi à tenir pour fondée l'hypothèse émise par lui. Le tombeau de Phu-Tú contient sûrement les cendres d'un Européen, et cet Européen contemporain de Vannier serait De Forçant, qui, après Vannier, commanda le bateau de la marine militaire de Gia-Long, le *Phung-Phi*, le *Phénix*. L'inscription première ne faisant mention que du « commandant du *Phénix* », le restaurateur de 1898,

1. *Les tombeaux de Phu-Tú et de Phuóc-Qua* (*Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 2e année, 1915, juillet-septembre, p. 325-328).



Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ignorant l'existence de deux capitaines successifs de ce bateau, aurait indûment attribué à Vannier la tombe qui est en réalité celle de De Forçant.

***

**A qui attribuer les gravures rupestres de la Guadeloupe ?** — Il existe aux Trois-Rivières, vers l'extrémité méridionale de l'île de la Guadeloupe (arrondissement de la Basse-Terre, commune de Capesterre) des roches gravées d'époque pré-colombienne dites « roches caraïbes », dont les Américanistes se sont déjà occupés à différentes reprises et dont un musée des États-Unis possède même un fragment. Ces roches gravées, situées entre la mer et l'habitation Petit-Carbet, l'ancienne habitation de Gondrecourt, représentent des êtres humains à la tête rasée et surmontée d'une touffe.

Les Caraïbes sont-ils, comme tendrait à le faire croire la dénomination usitée, les auteurs de ces gravures rupestres ? Non, pense M. Henri Cordier [1], car ces populations grossières et nomades — qui, d'ailleurs n'ont pas laissé de vestiges d'un art même grossier — portaient les cheveux longs. Les Mayas se rasaient, eux, le sommet de la tête ; mais on ne saurait vraiment attribuer à ce peuple agriculteur et sédentaire, dont l'art est si intéressant, des gravures enfantines, rudimentaires, comme celles des Trois-Rivières. Conviendrait-il donc d'y voir des œuvres des Arawaks, qui ont précédé les Caraïbes dans les petites Antilles ? Comme, pas plus que les Caraïbes, ceux-ci n'ont laissé de vestiges d'un art même grossier, mieux vaut les attribuer, *sous toutes réserves,* aux Ygnéris, une tribu de la Guadeloupe dont les Caraïbes ont exterminé tous les représentants mâles et n'ont épargné que les femmes [2].

1. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, *comptes rendus des séances* de l'année 1917, *bulletin* de mai-juin, p. 135-136 ; cf. id., *ibid.*, *bulletin* de mars-avril, p. 116.

2. L'Académie des Inscriptions a demandé que des moulages des « roches caraïbes » du bourg des Trois-Rivières fussent envoyés au Musée d'Ethnographie du Trocadéro.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

# BULLETIN HISTORIQUE

### Un prix d'histoire de l'Inde a la Société de l'histoire des colonies françaises.

La Société de l'Histoire des Colonies françaises ne se tient pas pour satisfaite de publier une revue spéciale et d'importants textes inédits ; elle désire encore pouvoir provoquer, stimuler et encourager les études d'histoire coloniale en récompensant les meilleurs travaux relatifs à cette même histoire.

Cette partie de sa tâche, les circonstances ne lui ont pas permis jusqu'à présent de la remplir. En effet, la Société de l'Histoire des Colonies françaises ne date (on le sait) que de la fin de 1912, et, depuis lors, que d'événements peu favorables à son essor ! Notre Société a vécu cependant, et elle a prouvé sa force de vitalité en continuant de publier sa *Revue*.

Aujourd'hui, à la fin de sa sixième année d'existence, alors que cesse la période de guerre qui dure depuis plus de quatre longues années, voici que la Société de l'Histoire des Colonies françaises va pouvoir commencer de remplir tout son programme. Tout en reprenant la publication de ses volumes de documents, tout en donnant plus d'importance à la *Revue*, elle récompensera les ouvrages considérables relatifs à l'histoire de l'Inde. En effet, M. François Gaudart, ancien commissaire agréé, propriétaire et directeur de la fonderie de fer Sainte-Élisabeth, à Pondichéry, a fait don à la Société de l'Histoire des Colonies françaises d'une somme de 7.000 francs, pour la fondation d'un prix destiné à récompenser les meilleurs ouvrages relatifs à l'histoire de l'Inde française ou britannique.

Ce prix, qui portera le nom de *prix François Gaudart*, sera constitué par l'accumulation des intérêts de cette somme

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de sept mille francs pendant cinq années consécutives. Il sera d'une valeur de *deux mille francs*.

La Société de l'Histoire des Colonies françaises le décernera pour la première fois en l'année 1924.

***

Dans le curieux ouvrage que M. Albert Mathiez vient de publier sur la *Révolution et les Étrangers : Cosmopolitisme et Défense nationale*, dans la « Bibliothèque internationale de critique » (Paris, la Renaissance du Livre, 1918, in-12 de 192 pages), on peut glaner quelques renseignements relatifs à l'histoire coloniale. C'est surtout à propos d'Anacharsis Cloots; M. Mathiez a montré comment, dans la question de l'affranchissement des noirs esclaves, « l'orateur du genre humain » a fait de son mieux pour ne pas se compromettre; il a rappelé la parole de Camille Desmoulins qualifiant, dans le *Vieux cordelier*, cette attitude de « peu digne de l'ambassadeur du genre humain ». D'autre part, le mariage de Chabot avec une Autrichienne ayant entraîné la perte de celui-ci, M. Mathiez a été amené à faire, au sujet de Chabot, quelques allusions à la falsification du décret de de liquidation de la Compagnie des Indes (cf. *R. de l'Histoire des Colonies françaises*, t. II, 1914, p. 241-243).

***

Le 28 septembre 1917, M. Maurice Pillet, ancien attaché à la Délégation en Perse, a raconté à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, d'après les documents, l'histoire de l' « expédition scientifique et artistique de Mésopotamie et de Médie » dirigée par Fresnel. Il en a montré les importants résultats scientifiques, qui ont malheureusement été en grande partie perdus avec les collections de Place, dans le naufrage qui se produisit sur le Chatt-el-Arab le 13 mai 1855 (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, *Comptes rendus des séances* de l'année 1917, *bulletin* de septembre-octobre, p. 329-338) et dont il avait déjà, précédemment, relaté la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

déplorable histoire (cf. *R. de l'Histoire des Colonies franç.*, t. V, 1917, p. 379).

Il a, d'autre part, publié dans la *Revue archéologique*, en 1916, 1917 et 1918, *Quelques documents inédits sur les fouilles de Victor Place en Assyrie* qui traitent des rapports de Place avec les explorateurs anglais, en particulier avec Rawlinson, et des tentatives de sauvetage des antiquités si malheureusement naufragées dans le Chatt-el-Arab.

***

On sait qu'un grave soulèvement s'est produit au cours de l'année 1864 parmi les populations de la Régence de Tunis, à la suite de l'application de réformes inconsidérées introduites dans le pays pour satisfaire les idées libérales des puissances occidentales, et du doublement de la *mejba* ou impôt de captation créé en 1857 par Mohammed-Bey. Exaspérées par cette aggravation du nouvel impôt, porté en décembre par Mohammed Es Sadok de 36 à 72 piastres, soit de 21 fr. 60 à 43 fr. 20, les sujets du Bey se révoltèrent dans le Haut-Tell et jusque dans le Sahel, et il fallut recourir à la fois à la diplomatie et à la force pour venir à bout du soulèvement du pays.

A l'histoire, encore insuffisamment connue, de cette insurrection, M. Ch. Monchicourt a fourni une importante contribution en résumant un récit que l'écrivain tunisien Ben-Dhiaf, un fonctionnaire du Gouvernement, bien au courant des événements dont il a pu connaître les manifestations au jour le jour, a donné dans un ouvrage encore inédit sur l'histoire contemporaine de la Tunisie. Non content de se servir de cette « source de première ordre » pour relater les faits et gestes de la Mahalla conduite par Ahmed Zarroug dans le Sahel, M. Monchicourt a publié dans son étude la traduction d'une lettre du ministre El Aziz bou Attour au cadhi de Béja, Mohammed Saïd, datée du mois de novembre 1864 (*La Mahalla d'Ahmed Zarroug dans le Sahel, 1864. Revue Tunisienne*, 24e année, 1917, janvier, p. 3-11).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

***

Le second tome de l'*Annuaire et Mémoires du Comité d'Études Historiques et Scientifiques de l'Afrique Occidentale française* (Gorée, impr. du Gouvernement général, 1918, in-8 de 520 p. avec cartes) n'est pas moins précieux pour l'historien que celui de 1916 (cf. *Rev. de l'Histoire des Colonies franç.*, t. IV, 1916, p. 451-455). A côté de proverbes, maximes et devinettes khassonké recueillis et traduits par le R. P. Brun, la partie « Folklore et Ethnographie » contient une étude de M. Brévié sur une chanson bambara qui reflète l'état de « l'opinion » bambara après l'échec du mouvement insurrectionnel qui éclata en février 1915 parmi les populations bambara du cercle de Bamako et une notice de M. H. Carbou sur les Nemadi de la partie orientale de la Mauritanie, une population de chasseurs maures qui a fini par former un groupe vil et méprisé. Dans la section « Archéologie et Histoire », le Dr P. Jouenne continue d'étudier les monuments mégalithiques du Sénégal ; M. A. Coindard raconte l'histoire des indigènes du Tangué, un massif montagneux du Fouta-Diallon, et M. Chatelain rapporte des traditions relatives à l'établissement des Bornouans dans le Dallol Maouri et le pays Djerma (cf. plus haut, p. 491-492). M. J. Monteilhet traite des finances et du commerce du Sénégal pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, et M. Georges Hardy raconte cet épisode de l'exploration du Soudan que fut l'affaire Duranton. Que de choses à prendre par conséquent — sans compter des renseignements de moindre importance, nous en donnons un exemple plus bas — dans l'*Annuaire* pour 1917 ; nous y reviendrons.

***

Le très intéressant travail de M. Henry Hubert sur les *Coutumes indigènes en matière d'exploitation de gîtes aurifères en Afrique occidentale* (*Annuaire et Mémoires du Comité d'Études historiques et scientifiques de l'A. O. F.*, 1917, p. 226-243) fournit des renseignements intéressants sur

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les coutumes du Bouré et du Siéké, en Guinée française. D'après les Archives du cercle de Siguiri, les indigènes se rendaient de toutes parts, au temps de Samory, à l'appel des chefs du Bouré et du Siéké et se livraient à l'exploitation de l'or pour le compte des habitants, avec lesquels ils partageaient les bénéfices.

En 1913 encore, cet usage persistait. Les étrangers venaient en grand nombre et recevaient des habitants l'autorisation de faire de l'orpaillage. Les chefs recevaient, en rémunération, d'après différents témoignages, une rémunération égale à la moitié de la production.

***

Le tome II de la *Revue historique de l'Inde française*, qui porte la date de 1918, est un beau volume de 432 pages accompagné de planches hors texte et de gravures dans le texte, contenant de nombreux articles sur lesquels nous aurons à revenir. Bornons-nous à en indiquer aujourd'hui le contenu. M. G. Jouveau-Dubreuil a continué et terminé (p. 5-32) cette étude sur les antiquités de l'époque pallava dont les premières conclusions ont été signalées ici même (t. V, 1917, p. 362-363). M. A. Singaravelou a dressé, des archives de Chandernagor, un inventaire contenu aux pages 165-174 du volume (cf. plus haut, p. 493-494). Le même érudit a rédigé l'introduction qui précède les testaments de François Martin et de sa femme Marie Cuperly, dont les textes sont publiés ici d'après les originaux (p. 366-378). On doit à M. Henri Théron un intéressant exposé des procédés commerciaux en usage dans l'Inde au XVIII[e] siècle (p. 138-164) et au P. Léon Besse, S. J., une liste alphabétique très précieuse des missionnaires de la Compagnie de Jésus ayant évangélisé le Carnatic durant le même temps (p. 175-242). Notre président, M. A. Martineau, a publié, en le faisant précéder d'une introduction assez étendue, un très important « mémoire historique » de Delaître, syndic de la Compagnie des Indes, « contenant ce qui s'est passé dans l'Inde du 1[er] décembre 1750 au 10 février 1754 » (p. 243-310). Le rôle joué par Marchand dans le Madura, de 1761 à 1764, a été surtout

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

étudié par M. Edmond Gaudart dans la biographie de ce partisan français qu'il a donnée aux pages 33-137 du tome II de la *Revue historique de l'Inde française*. M. A. Martineau, dans une étude sur le tombeau de Bussy (p. 379-411), a posé les différentes questions que soulève notre ignorance de l'endroit où sont actuellement les cendres de ce grand homme. Enfin M. Théron a publié un rapport d'ensemble du capitaine de vaisseau Cordier sur la situation de Chandernagor à la date du 23 mai 1823. Différents comptes rendus bibliographiques et une liste des membres de la Société de l'Histoire de l'Inde française à la date du 31 mai 1918 terminent cet excellent volume, plein de documents inédits et de renseignements précieux à plus d'un titre.

***

Dans son « Coup d'œil sur l'histoire de l'enseignement de la philosophie traditionnelle au Canada » (*Mémoires de la Société royale du Canada*, 3e série, vol. XI, 1917, juin et septembre, p. 37-60), Mgr Louis-Ad. Paquet a montré comment l'enseignement philosophique donné dans le collège des Jésuites fondé à Québec en 1634 a suivi autant que possible le programme tracé par l'autorité supérieure pour tous les collèges de l'Institut, c'est-à-dire inspiré des doctrines d'Aristote et de Thomas d'Aquin. Il a signalé, après Mgr Gosselin, la philosophie du P. Channevelle, S. J. (Paris, 1669) comme ayant été entre les mains de plusieurs élèves à la fin du XVIIe siècle ; à l'aide de manuscrits conservés aux archives du séminaire de Québec, il a rendu compte de l'enseignement du P. Martin Bouvart, qui professa sous Mgr de Laval, de celui du P. Guesnier, naguère professeur de philosophie à Caen, avant de l'être à Québec vers 1731, de celui enfin du P. Labrosse, dont la Logique porte la date de 1757, soit des toutes dernières années du régime français dans la vallée du Saint-Laurent.

***

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La Commission de Géographie de la province de Québec a résolu une question depuis longtemps controversée en décidant que le *Cap Chat*, situé sur la côte méridionale de l'estuaire du Saint-Laurent, dans le comté de Gaspé, porterait désormais le nom de *Cap Chate*. Si, en 1842, le premier de ces noms avait été adopté par les pouvoirs publics, sous le prétexte qu'un rocher du cap « représentait autrefois une tête de chat », il est certain par contre que Champlain avait inscrit ce promontoire sur sa carte de 1632 sous le nom de *cap de Chate* ; il est certain également qu'aujourd'hui même la consonnance en usage parmi les habitants de Saint-Norbert — le village situé à 3 milles dans l'Est du cap — est et « a toujours été *Cap-Chates* ou *Cap-Chatte* ». C'est de ces motifs qu'a tenu compte la Commission de Géographie en prenant la décision indiquée plus haut.

Par cette décision qui affecte à la fois le Cap Chate, les deux rivières Cap-Chate qui se déversent dans le Saint-Laurent et Saint-Norbert du Cap-Chate, se trouve commémoré sur les cartes de la province de Québec le souvenir d'un des premiers protecteurs de Champlain, le commandeur Aymard de Chastes ou de Chattes, chevalier de Malte et gouverneur de Dieppe, mort avant le 15 mai 1603. Ainsi serait enfin rempli le désir de Champlain qui, selon une vieille tradition, aurait imposé au Cap Chate le nom de *Cap de Chate* en l'honneur de son ancien protecteur (*Bulletin de la Société de Géographie de Québec*, vol. XI, 1917, p. 101-102 et 135-136).

***

On sait que des manifestations diverses ont commémoré, aux mois d'octobre et de novembre 1917, le bi-centenaire de la fondation de la Nouvelle-Orléans, dont « on a commencé l'établissement », suivant les expressions de Bénard de La Harpe, en mars ou avril 1718 (cf. plus haut, p. 481-485). Parmi ces manifestations, celle qui a eu lieu le 25 octobre 1917 mérite une mention spéciale ; M. Gabriel Hanotaux y a prononcé sur « l'Union des États-Unis et de la France » un discours de circonstance dont la première partie est exclusive-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment historique et évoque, non pas seulement les souvenirs des tout premiers débuts de la Nouvelle-Orléans, mais aussi la grande figure de Cavelier de La Salle et de la fondation de la colonie française de la Louisiane (Gabriel Hanotaux : *L'Union des États-Unis et de la France*, à l'occasion du deuxième centenaire de la fondation de la Nouvelle-Orléans. Texte français avec une traduction en anglais par W. Morton Fullerton. Paris, Alcan, 1918, in-8° de 42 pages).

Peut-être eût-il été intéressant de rappeler à cette occasion que la Nouvelle-Orléans possède encore, au milieu de quartiers de physionomie nettement américaine, un petit îlot qui date de l'époque française et qui en a conservé l'aspect. C'est, pour reprendre les termes dont s'est servi le regretté professeur Alcée Fortier, quand il fit visiter au président Taft, le 31 octobre 1909, la Nouvelle-Orléans historique, c'est « le *Vieux Carré* de notre ville, la Nouvelle-Orléans de 1718 qui est admirablement située entre le profond et large Mississipi et le beau lac Pontchartrain... Les rues... portent encore les noms que leur donna le fondateur de la ville. Nous avons les rues *Royale*, *Bourbon*, *Bourgogne*, *Orléans*, *Conti*, *Saint-Louis* et nous avions la rue *Condé*, maintenant *Chartres*, où nous venons de voir l'archevêché, autrefois le couvent des Ursulines, qui furent les premières institutrices des jeunes filles de la colonie et qui contribuèrent à donner aux femmes de la Nouvelle-Orléans l'élégance et le charme qui les caractérisent. » Déjà était déterminé l'emplacement de la place d'Armes, qui porte aujourd'hui le nom de *place Jackson*, en face de laquelle se trouve la cathédrale historique de la ville, située entre deux imposants édifices dont l'un est l'ancien Cabildo espagnol, où eut lieu en 1803, le transfert de la souveraineté de la Louisiane par l'Espagne à la France et par la France aux États-Unis. En évoquant le souvenir de ces vieux monuments, à l'aide du discours de M. Fortier publié naguère dans la *Revue Internationale de l'Enseignement* (t. LIX, 1910, février, p. 97-102), M. Hanotaux eût encore ajouté à l'intérêt historique de son excellent discours.

---

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

## TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS


Pages.

CORDIER (Henri), *de l'Institut* : Voyages de Pierre Poivre de 1748 à 1757..... 5-88

FROIDEVAUX (Henri) : *Un grand armateur de Bordeaux : Abraham Gradis, 1699 (?)-1780*, par Jean DE MAUPASSANT..... 107-114

— *La Place de Mazagan sous la domination portugaise (1502-1769)*, par J. GOULVEN..... 219-224

— La Société d'Études océaniennes..... 254-256

— *Vie admirable de Pierre Berthelot*, par Paul GONTIER..... 349-353

— *Histoire de la Fondation de La Nouvelle-Orléans (1717-1722)*, par le Baron Marc DE VILLIERS.. 481-485

— Désintéressement de la France à l'égard du Canada entre 1775 et 1782..... 485-491

GOULVEN (J.) : L'établissement des premiers Européens à Mazagan au cours du XIX^e^ siècle..... 385-416

MARTINEAU (A.) : Les études historiques dans le Sud de l'Inde..... 229-238

— Coup d'œil d'ensemble sur l'histoire du Sud de l'Inde jusqu'en 1754..... 357-367

RENAUT (F.-P.) : La question de la Louisiane (1796-1806)..... 129-218, 257-338, 417-480

ROUSSEAU (François) : De l'Inde à la plaine de Grenelle..... 89-106

SAULNIER (Madeleine) : Une réception royale à l'île de Gorée en 1831..... 339-348


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

# TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

*Abréviations.* — A : article ; — B : comptes rendus et notes bibliographiques ; — C : bulletin historique.

## Généralités.


| | Pages. |
|---|---|
| A. De l'Inde à la plaine de Grenelle, par François Rousseau | 89-106 |
| C. Félix de Pachtere | 12 |
| Le Myre de Vilers | 249-250 |
| Frédéric Joüon des Longrais | 250 |
| F. J. Clozel | 373-374 |
| Le Baron Hulot | 374 |
| Le Catalogue des Vélins de la section des cartes de la Bibliothèque nationale | 375-377 |
| Un prix d'histoire de l'Inde à la Société de l'Histoire des Colonies françaises | 499-500 |


## Europe.


| | |
|---|---|
| A. De l'Inde à la plaine de Grenelle, par François Rousseau | 89-106 |
| La question de la Louisiane (1796-1806), par F.-P. Renaut | 129-218, 257-338, 417-480 |
| B. *Un grand armateur de Bordeaux : Abraham Gradis, 1699 (?)-1780*, par Jean de Maupassant (Henri Froidevaux) | 107-114 |
| *Vie admirable de Pierre Berthelot*, par Paul Gontier (Henri Froidevaux) | 349-353 |


Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les colons de Saint-Domingue réfugiés à Toulouse en 1794-1795..... 353-357
Désintéressement de la France à l'égard du Canada entre 1775 et 1782..... 485-491
C. Questions coloniales du temps de la Révolution française..... 500

PAYS DU LEVANT MÉDITERRANÉEN.

B. La défense de Birta en 1145..... 224-228
C. Le voyageur André Michaux à Bagdad en 1784. 381
Études de M. Maurice Pillet sur les missions archéologiques françaises dans le Levant..... 500-501

AFRIQUE MÉDITERRANÉENNE.

A. L'établissement des premiers Européens à Mazagan au cours du XIX^e siècle, par J. GOULVEN. 385-416
B. *La place de Mazagan sous la domination portugaise (1502-1769)*, par J. GOULVEN (Henri FROIDEVAUX)..... 219-224
C. Fouilles du D^r Carton à *Bulla Regia* en 1916.. 121-122
La *Relation* du P. Caroni sur Tunis..... 122-123
L'industrie du cuivre au Maroc au XVIII^e s.. 123-124
Les fouilles de M. Merlin à *Thuburbo Majus* en 1916..... 378
Les Mythes et Légendes du Zerhoun..... 379-380
Le soulèvement du Sahel tunisien en 1864.... 501

AFRIQUE OCCIDENTALE.

A. Une réception royale à l'île de Gorée en 1831, par M^me Madeleine SAULNIER..... 339-348
B. Stations préhistoriques du Nord-Ouest de l'Afrique Occidentale française..... 114-116

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Relations du Bornou avec le Dallol Maouri et le pays de Djerma..... 491-492
C. Manuscrits arabes recueillis par M. Bonnel de Mézières dans la région de Tombouctou-Oualata..... 251-252
Les anciens tombeaux du Borkou..... 380-381
*Annuaire et Mémoires* du Comité d'études historiques et scientifiques de l'A. O. F., 1917. 502
Coutumes relatives à l'exploitation de l'or en A. O. F..... 502-503

MER DES INDES.

A. Voyages de Pierre Poivre de 1748 à 1757, par Henri CORDIER, *de l'Institut*..... 5-88
De l'Inde à la plaine de Grenelle, par François ROUSSEAU..... 89-106
B. Essais d'acclimatation faits par Poivre à l'Ile de France en 1768..... 228-229
Les études historiques dans le Sud de l'Inde (A. MARTINEAU)..... 229-238
*Vie admirable de Pierre Berthelot*, par Paul GONTIER (Henri FROIDEVAUX)..... 349-353
Coup d'œil d'ensemble sur l'histoire du Sud de l'Inde jusqu'en 1754 (A. MARTINEAU)..... 357-367
Les anciennes archives judiciaires de Chandernagor..... 493-494
C. Le *Bulletin de l'Académie malgache*..... 252-253
Un prix d'Histoire de l'Inde à la Société de l'Histoire des Colonies françaises..... 499-500
Le tome II de la *Revue historique de l'Inde française*..... 503-504

EXTRÊME-ORIENT ET ILES DU PACIFIQUE.

A. Voyages de Pierre Poivre de 1748 à 1757, par Henri CORDIER, *de l'Institut*..... 5-88

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

B. Les sources de l'histoire du Siam..... 238-242
Les monuments mégalithiques de Raevavae... 242-243
Chronologie des souverains thai de Sajanālaya Sukhōdaya (XIII^e-XIV^e siècles après J.-C.).... 368-369
Populations polynésiennes à la Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides..... 369-372
Les variations de frontières et l'épigraphie de l'Empire Kmer..... 494-497
La tombe de De Forçant à Hué..... 497-498
C. Une description du sacrifice du Nam-Giao.... 124
La pagode Thiên-Mâu de Hué..... 253-254
La Société d'Etudes océaniennes..... 254-256
Liste des représentants de la France à Hué et des commandants de la garnison de cette ville..... 382-38

AMÉRIQUE.

A. La question de la Louisiane (1796-1806), par F.-P. RENAUT..... 129-218, 257-338, 417-480
B. Où a succombé Dollard des Ormeaux ?..... 116-118
Un constituant noir en 1848 : Louisy Mathieu. 118-120
Comment les colons de la Nouvelle-France ont acquis leurs premières notions sur les pays de l'Ouest..... 243-246
La construction des navires à Québec au temps de la domination française..... 246-248
Les colons de Saint-Domingue réfugiés à Toulouse en 1794-1795..... 353-357
*Histoire de la fondation de La Nouvelle-Orléans (1717-1722)*, par le Baron Marc DE VILLIERS (Henri FROIDEVAUX)..... 481-485
Désintéressement de la France à l'égard du Canada entre 1775 et 1782 (Henri FROIDEVAUX). 485-491
A qui attribuer les gravures rupestres de la Guadeloupe ?..... 498

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

C. La *Review of historical Publications relating to Canada* pour 1916..... 126-127
Les bibliothèques canadiennes à l'époque française..... 127-128
Un pèlerinage historique à Montréal..... 415
Le tri-centenaire de la fondation de la Nouvelle-Orléans..... 505-506

PLANCHE.

La tour portugaise du Rebat, à Mazagan, telle qu'elle était encore en 1880.

---

*Le Gérant :* G. PROTAT.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
BERKELEY

Return to desk from which borrowed.
This book is DUE on the last date stamped below.

27Dec'49BG

LD 21-100m-9,'48(B399s16)476

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

YC 64988

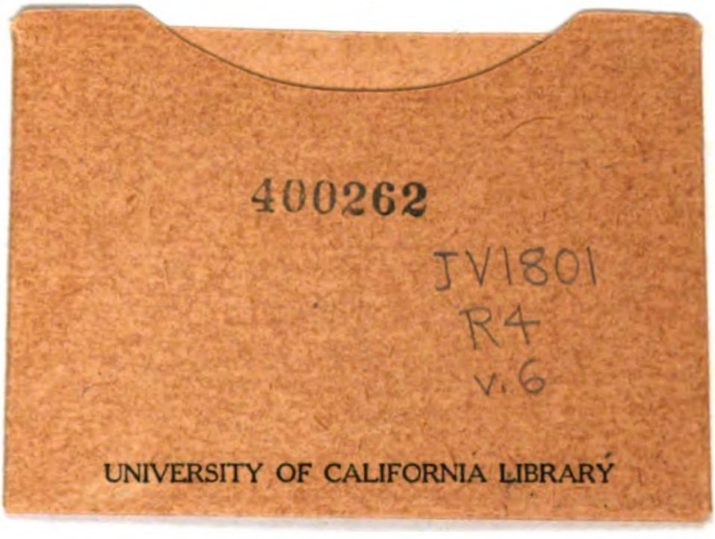


Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA